


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01769623 8







Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

HISTOIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

DE CE VOLUME, IL A ÉTÉ TIRÉ

Trente exemplaires sur papier de Hollande, numérotés à la presse.

JUSTIFICATION DU TIRAGE :



HF.
R364h

JOSEPH REINACH

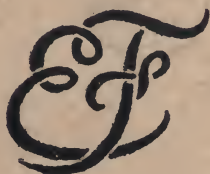
HISTOIRE

DE

L'AFFAIRE DREYFUS

★ ★

ESTERHAZY



PARIS

LIBRAIRIE CHARPENTIER ET FASQUELLE

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR

11, rue de Grenelle, 11

1903

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays,
y compris la Suède, la Norvège et le Danemark.

206394
18. 10. 26

CHAPITRE PREMIER

ESTERHAZY

I

La légende fait remonter à Attila lui-même l'origine des Esterhazy (1). Les premiers Esterhazy authentiques paraissent aux Croisades (2). Ils venaient du village de Zerhas, dans une des îles du Danube (3).

Race de batailleurs et de politiques, tumultueuse et avisée. Depuis le xiii^e siècle, où la fanfare de leur nom (4) éclate dans l'histoire, on les suit, de père en

(1) *Trophæum nobilissimæ et antiquissimæ domus Estorasiæ* (Vienne, 1700). Le tableau généalogique ne s'arrête pas à Attila; il remonte, par Nemrod, à Cham et à Noé. — Le premier du nom serait un prétendu descendant du roi des Huns, Pol Estoras, qui reçut l'eau du baptême, avec saint Etienne, en 969. — Dans le catalogue de la bibliothèque Széchénienne, le *Trophée* est indiqué comme l'œuvre du palatin Paul Esterhazy. La généalogie est reproduite dans le décret de 1687, qui élève le palatin à la dignité de prince. (LEKORSKY, *Stemmatographie*, 32.)

(2) Salomon de Zerhas. A sa mort, son fils aîné, Pierre, eut Zerhas, et le cadet, Elias, eut Illyeshaza (1238). La branche des Illeshazy s'est éteinte en 1838.

(3) L'île de Schütt ou de Czalloköz, en aval de Presbourg.

(4) Ils portèrent le nom de Zerhazy jusqu'en 1584; François Zerhazy, créé baron de Galantha, germanisa alors son nom patronymique en celui d'Esterhazy. La terre de Galantha leur avait été donnée, en 1421, par l'empereur Sigismond.

fils, par une longue série de soldats et de diplomates, à la conquête des grands domaines et des grandes charges.

De bonne heure, ils se tournèrent vers l'Autriche. Ils avaient cédé d'abord au courant, national autant que religieux, qui emporta la Hongrie vers la Réforme. Brusquement, avec le palatin Nicolas, ils revinrent à l'Église catholique, et, du même coup, se donnèrent à la maison de Habsbourg, lui donnèrent la Hongrie.

Leur grand homme, le palatin Paul (1), qui, par deux fois, à Saint-Gothard et sous Vienne, aida à sauver l'Empire, est le vrai fondateur de l'Autriche moderne. Il n'y avait pas alors de peuple qui fût plus attaché que les Hongrois à la liberté ; ils l'incarnaient dans la monarchie élective. Par haine de l'Allemand, ils en vinrent à appeler le Turc. Le Palatin écrasa les révoltés, reprit Bude, et fit proclamer, par la Diète, l'hérédité de la couronne dans la descendance mâle des Habsbourg.

L'Autriche récompensa royalement Esterhazy. Déjà baron de Galantha et comte de Forchstenstein, elle le fit prince du Saint-Empire (2), avec droit de frapper monnaie à son effigie, de conférer la noblesse et d'entrer à Vienne avec une garde d'honneur, chevalier de la Toison d'or, ban de Croatie et de Slavonie, vice-roi de Hongrie. Comme les princes régnants, les Esterhazy ajoutent des numéros à leurs prénoms. Des provinces entières leur appartiennent, le plus immense majorat

(1) 1635-1713.

(2) Le Palatin reçut son titre deux jours avant le couronnement de l'archiduc Joseph (7-9 décembre 1687). — « On acheta Esterhazy le Palatin, en lui promettant la dignité de prince. » (*Mémoires de RAKOCZY*, 118, à la suite de l'*Histoire des Révolutions de Hongrie*, La Haye, 1739.)

de l'Europe (1). Ils remplissent les hauts emplois des rejetons innombrables de leur lignée. Et toujours superbes à la guerre et magnifiques dans la paix, d'une magnificence à la fois asiatique et raffinée, fondateurs d'églises et de couvents, protecteurs des arts, ils font tout en grand et paraissent une dynastie plus qu'une famille.

Ainsi s'étaient élevés, sur la ruine des libertés magyares, ces rois du Danube.

II

Au commencement du XVIII^e siècle, un rameau des Esterhazy se transplanta en France, à la suite de l'insurrection de Rakoczy.

Ce chef de la branche française, le comte Antoine I^{er}, était le propre neveu du prince Paul (2), homme de forte vie, comme tous ces Esterhazy, passionné de plaisir et turbulent. Le vieux Palatin l'avait engagé au service de l'Autriche, où il était lieutenant-colonel. Dès que Rakoczy parut à la frontière, il fut, d'un temps de galop, auprès de lui (3).

Ses deux frères (4) et toute la famille le renièrent : il fut condamné à mort par contumace, comme traître et rebelle, ainsi que Rakoczy lui-même et ses principaux officiers.

(1) 29 seigneuries, 21 châteaux, 60 bourgs à marché, 414 villages (ERSCH et GRUBER, *Allgemeine Encyclopædie.*) — « Les Esterhazy font tout en grand; le prince Paul a doté deux cents maîtresses. » (JEAN PAGET, *Châteaux des Esterhazy.*)

(2) Il était le fils de François Esterhazy, qui mourut jeune (1641-1683).

(3) *Mémoires* de RAKOCZY, 51.

(4) Joseph et François Esterhazy.

Il ne batailla qu'avec plus d'entrain. Il conduisait, sous Berchény, cette légendaire cavalerie hongroise qui porta la terreur jusqu'aux murs de Vienne et faillit enlever l'Empereur lui-même (1). Sans les hésitations de Louis XIV, qui arrêta Villars, l'Empire, pris entre deux feux, s'écroulait.

Quand l'insurrection fut vaincue et qu'il ne resta à la Hongrie, de toute cette équipée, après huit ans de combats, que la *Marche de Rakoczy*, le comte Antoine, qui avait suivi son chef dans la victoire, le suivit en exil, d'une fidélité obstinée et, d'ailleurs, forcée. Malgré les efforts des négociateurs français, l'Empereur avait refusé de comprendre l'amnistic des « mécontents » dans les conditions de paix (2).

Rakoczy, après s'être proposé pour roi de Pologne, se transporta à Versailles, où il fut reçu, avec ses magnats, en héros de roman. Les seigneurs magyars furent, pendant plusieurs mois, de toutes les fêtes ; « la petitesse des personnages à qui le hasard a fait faire grand bruit dans le monde » n'apparut, cette fois encore, qu'à Saint-Simon (3).

Esterhazy cherchait un établissement quand Rakoczy l'entraîna, avec Berchény, dans une dernière aventure. Sur le bruit que le Grand-Turc était de nouveau en guerre avec les Impériaux, ils s'offrirent à lui, mais pour trouver la paix en débarquant. Le Sultan les logea « dans un beau château sur la mer de Marmara (4) ».

Le fils d'Antoine I^{er}, après la mort de son père, revint

(1) 1703: *Mémoires* de SOURCHES, V, 252; de DANGEAU, XI, 77; etc.

(2) L'acte de 1715, qui prononça la confiscation des biens de Rakoczy, Berchény, Esterhazy et autres, coupables de lèse-majesté, fut enregistré par le Parlement; il n'a jamais été rapporté.

(3) *Mémoires* (Edit. Chéruel), IV, 119.

(4) *Ibid.*

en France ; le fils de Berchény, qui l'y avait précédé, venait de former à Marseille, avec un gros de réfugiés hongrois, ramassés à Constantinople, un régiment de hussards (1). Il en donna une compagnie à Valentin, qui se distingua sur le Rhin (2). On n'avait connu longtemps de hussards que « chez les ennemis » (3). Le maréchal de Berwick se loua fort de cette cavalerie infatigable, éclaireurs agiles et sabreurs enragés. Esterhazy reçut commission d'en constituer un nouveau régiment (4).

Le Royal-Esterhazy, qui fut formé à Strasbourg, passa dans les Cévennes les cinq années de la paix ; il gagna ses éperons pendant la guerre de la Succession d'Autriche.

La Hongrie, aux scènes fameuses de Presbourg, s'était réconciliée avec l'Autriche. On a pu écrire que l'élan de ce peuple de chevaliers, « qui oublia tout pour combattre » (5), n'a été qu'une héroïque duperie. Esterhazy ni Berchény ne virent si avant. Ils n'étaient, pour l'instant, que des condottières, aimaient la guerre pour elle-même et s'acquittaient bien de leur métier.

Ils se battirent contre leurs compatriotes de la veille comme ils se seraient battus contre les Croates ou les Turcs. L'étendard rouge de Berchény, l'étendard feuille-morte d'Esterhazy (6) entrèrent des premiers en

(1) Commission royale du 12 juin 1720 (Général SUSANE, *Histoire de la cavalerie française*, II, 246.)

(2) 1733-1734.

(3) VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, XXIX.

(4) L'autorisation est de décembre 1734 ; le régiment fut formé le 25 janvier 1735. (SUSANE, II, 253.)

(5) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, VIII, IX : « Cette noblesse qui s'indigna, oublia tout pour combattre et crut qu'il était de sa gloire de périr et de pardonner. » — De même, MICHELET, *Histoire de France*, XVI, 185.

(6) Couleur feuille-morte et trois fleurs de lys d'or.

Bohême. L'année d'après, leurs hussards couvrirent la retraite de Prague, tenant tête aux nuées des cavaliers hongrois et pandours qui poursuivaient l'armée, et combattant nuit et jour, par un froid affreux, sur la terre glacée et sous la neige, jusqu'à Egra (1).

Valentin ne survécut pas à cette terrible campagne. Il en mourut, comme Vauvenargues, et du même empoisonnement du sang par le froid (2).

Pendant qu'il tenait garnison dans les Cévennes, il avait séduit, puis épousé (3) une demoiselle du Vigan, d'une famille ancienne, autrefois riche, Philippine de la Nougarède, comtesse de La Garde, et en avait eu un fils, quatre mois après son mariage (4), et une fille. La reine (Marie Leczinska) pensionna la veuve et mit la fille à Saint-Cyr ; Berchény fit élever le fils de son compagnon d'armes avec son propre fils (5).

On vit bien, avec Ladislas-Valentin, combien était mince l'écorce française de ces mercenaires. Comblé des bienfaits de deux rois, lieutenant-colonel à vingt ans (6), quatre ans plus tard colonel-propriétaire du Royal-Esterhazy qui a été réformé pour lui (7), puis, sans avoir jamais tiré l'épée et sans autre mérite que sa brutale beauté, maréchal de camp, gouverneur de Rocroy, inspecteur général, membre du conseil de

(1) Décembre 1742. — SUSANE, II, 247, 253.

(2) Le régiment des hussards Esterhazy passa, en 1743, sous les ordres du mestre de camp David; il devint ensuite la propriété du comte de Turpin (1747), puis du marquis de Chamborant, dont il prit le nom (1761).

(3) 9 juin 1740.

(4) 22 octobre 1740.

(5) *Mémoires inédits du comte Ladislas-Valentin Esterhazy*, dans le recueil de FEUILLET de CONCHES, IV, 4.

(6) 1760.

(7) Ce second Royal-Esterhazy fut levé par ordre du 10 février 1764.

la Guerre et cordon bleu, favori de Marie-Antoinette (1), camarade du comte d'Artois, l'un de ces princes du monde qui, dans l'ancien Régime finissant, ont joui le plus de la douceur de vivre, il n'en restait pas moins étranger, presque hostile, et, français par pis-aller, à la moindre contrariété, demandait à passer au service d'Autriche (2).

La patrie, c'est où l'on est le mieux. Que le roi lui fasse attendre son régiment, ou que le ministre lui adresse une réprimande, il met en mouvement les parents de Vienne pour lui obtenir ses lettres d'abolition. La Reine elle-même sollicite pour lui, demeurée, elle aussi, Autrichienne, peut-être par fatigue d'une liaison tyrannique (3). Dix fois il eût changé d'uniforme sans la répugnance qu'il inspirait à Marie-Thérèse ; elle refusa obstinément à ce fils et petit-fils de transfuges le pardon du péché originel (4).

(1) *Mémoires inédits*, IV, 17 et suiv. — Il ne se donnait pas seulement pour le favori, mais jouait au jaloux. Il chercha querelle à Lauzun « pour s'être trop occupé de la Reine au bal de l'Opéra ». (*Mémoires de LAUZUN*, 238.) — Le comte de Saint-Germain l'ayant envoyé en garnison à Montmédy, la Reine fit chercher le ministre et lui ordonna, en termes vifs, de changer aussitôt ses destinations de manière « que M. d'Esterhazy fût content ». Et « là-dessus, écrit Esterhazy, elle lui tourna le dos et vint me trouver dans le cabinet d'où j'avais tout entendu ». (*Mémoires*, IV, 16.)

(2) Il raconte lui-même ces démarches. (*Mémoires*, 4, 5, etc.)

(3) Reine à peine depuis quelques jours, Marie-Antoinette écrit à sa mère : « Il y a tout lieu d'espérer qu'éloigné de ce dangereux pays et vivant au sein de sa famille, il peut devenir un bon sujet. Au contraire, je crains que, si on le traitait avec toute la sévérité qu'il mérite, sa tête ne soit pas encore assez remise pour qu'il ne fasse encore quelque nouvelle sottise. J'espère que ma chère maman ne tourne pas tout entière contre Esterhazy. » (Lettre du 14 mai 1774, Recueil d'ARNETH.)

(4) Elle lui permit cependant, à plusieurs reprises, le séjour de Vienne. (Lettre du 3 avril 1774.)

Ce Français malgré lui devait accueillir la Révolution avec horreur. Les idées nouvelles, qui eurent tant de prise sur la noblesse, n'en eurent aucune sur ce féodal ; d'un sûr instinct, il a détesté « la secte philosophique » et prédit qu'elle perdrait la monarchie (1).

Esterhazy « s'est fait gloire » qu'au premier grondement de « l'affreuse Révolution », il quitta Valenciennes pour accourir à Paris. Tous les abords en étaient occupés par les régiments étrangers, allemands et suisses (2), qui auraient vite fait, en quelques heures, d'écraser la populace. Impatient de bataille, il brûlait les étapes. Quand il arriva aux portes de Paris, le 14 juillet, vers le déclin du jour, la Bastille était prise (3).

Dans la nuit même, il tourna bride et rentra à Valenciennes ; son commandement devint, dès lors, le grand passage des émigrés : Artois d'abord, puis Condé, et les Polignac, les Broglie, et tous les autres. Il les accompagna, en armes, jusqu'à la frontière et préparait avec eux le coup du retour, leur donnant rendez-vous dans trois mois (4). Deux canons chargés contenaient le peuple ; cependant la garnison elle-même devint menaçante (5), et il fut obligé de quitter la place.

Il n'y avait point de pire conseiller pour la Reine, dans ces heures tragiques, que cet homme de fausse énergie,

(1) *Mémoires*, IV, 29. — Il dénonce les ministres « maladroits » qui commirent la faute contagieuse « d'établir la liberté en Amérique en soutenant des sujets révoltés contre leur souverain ». Necker est un « charlatan » et un « scélérat ».

(2) MICHELET, *Révolution*, I, 159 : « Royal-Cravate était à Charrenton ; à Sèvres, Reinach et Diesbach ; Nassau était à Versailles, Salis-Samadé à Issy, les hussards de Berchény à l'École militaire ; ailleurs, Châteauevieux, Esterhazy, Rœmer. »

(3) *Mémoires*, IV, 35.

(4) *Ibid.*, 36 ; E. DAUDET, *Coblentz*, 7.

(5) Les régiments d'Orléans et Royal-Suédois. (*Mémoires* IV, 37.)

vantard et bruyant. Mais ces défauts mêmes, et tant de souvenirs des jours heureux, le rendaient agréable ; elle l'embrassa avec des larmes (1) et l'installa, avec l'abbé de Fontanges (2), dans son conseil intime (3).

Il y prodigua, neuf mois durant, les avis furieux. En correspondance suivie avec Bouillé, il le pressait de marcher avec les régiments fidèles sur Paris, parlait sang et massacre ; lui-même, il passera « son couteau de chasse à travers le corps des officiers nationaux qui s'opposeraient au départ du Roi (4) ». Et, comme Louis XVI ne profite pas, pour fuir, du séjour qu'il fait à Saint-Cloud, « où il y avait toute facilité (5) », Esterhazy proclame son égal mépris du roi et du peuple : « Le Roi livre la noblesse et le clergé aux scélérats ; il n'a même plus assez de caractère pour abdiquer, comme la Reine l'y engage (6). »

Il parlait plus qu'il n'agissait ; mais tant de bravades et de propos sans mesure excitaient contre lui des haines violentes. Déjà, pendant son gouvernement du Hainaut, il avait été dénoncé, par deux fois, à l'Assemblée (7) : pour avoir fait rebrousser des farines sur Bruxelles, « dans le dessein de faire mourir le peu-

(1) *Mémoires*, IV, 37.

(2) François de Fontanges, aumônier de la Reine ; il était, depuis 1788, archevêque de Toulouse.

(3) *Correspondance du comte de Vaudreuil avec le comte d'Artois*, I, 309, lettre du 26 septembre 1790 : « Ceux qui ont à présent la principale confiance de la Reine sont d'Esterhazy et l'abbé de Fontanges. »

(4) *Mémoires*, IV, 48.

(5) MICHELET, *Révolution*, I, 194. — Esterhazy raconte, dans ses *Mémoires*, comment, dans une partie de chasse au Vésinet, Louis XVI laissa échapper une occasion de gagner l'armée de Bouillé (IV, 48).

(6) *Mémoires*, IV, 42.

(7) Lettre d'Esterhazy au marquis de Goury, du 27 août 1789 : « Sur des faits tous également faux. »

ple de faim (1) » ; — « pour avoir attenté à la liberté, en faisant porter des mains criminelles sur quatre citoyens innocents et vertueux » de Mariembourg qui avaient été emprisonnés (2).

Esterhazy allait être décrété d'arrestation quand Henry, lieutenant-prévôt de la maréchaussée d'Avesnes, le sauva en revendiquant la responsabilité de l'affaire de Mariembourg (3). « L'Assemblée, dit un pamphlet du temps (4), se repentira de l'avoir pardonné. »

Enfin, quelques jours avant la fuite de Varennes, il partit pour Coblentz (5).

La branche légitime des Esterhazy français finit avec lui. Chargé d'une mission des princes auprès de l'Impératrice de Russie, il fut reçu par Catherine avec de grandes marques d'estime, obtint des subsides, mais ne put décider le comte d'Artois à l'action (6). De dé-

(1) *Les Révolutions de Paris*, n° 11, du 19 au 26 septembre 1789, 47. — Lettre de Quatrefages de la Roquette, député de la sénéchaussée de Nîmes, du 8 septembre 1789, à des amis du Vigan (*Intermédiaire des chercheurs*, n° 926).

(2) *Gazette nationale (Moniteur Universel)* n° 45. — Séance du 21 août 1789. — Rapport de Gossuin et Ponchin, députés du baillage du Quesnoy (27 août).

(3) Lettre du 29 août 1789 : « Je suis désespéré, écrit Henry à Esterhazy, que vous soyez inculpé dans une affaire à laquelle vous n'avez nulle part. Je le déclare sur ma conscience et mon honneur, à la face de la nation et de l'univers : c'est sur la plainte seule des officiers municipaux de Mariembourg, adressée à MM. les députés ordinaires à Valenciennes... etc. »

(4) *Alphabet de la Cour*, 6.

(5) *Mémoires*, IV, 51 (8 juin 1791).

(6) Il avait fait venir le comte d'Artois à Saint-Petersbourg ; Catherine donna un million au prince, lui en promit quatre et lui remit une épée magnifique : « Je ne vous la donnerais pas, lui dit-elle, si je n'étais sûre que vous péririez plutôt que de différer à vous en servir. » Artois répondit : « Je prie Votre Majesté de n'en pas douter. » Le comte de Vauban dit à Esterhazy : « Il a reçu cette épée comme un homme qui ne s'en servira pas. » (VAUBAN, *Mémoires*, 16.)

gout, il lâcha la partie, se fixa en Volhynie, à Grodek (1); son fils aîné et ses filles s'établirent en Autriche; son fils cadet se fit russe.

III

Pendant que ce fils d'émigrés émigrerait à nouveau, sa sœur Marie-Anne restait en France. Elle avait paru quelque temps à la Cour de Nancy, avait reçu le titre de dame que le Roi accordait aux filles de qualité, quand elles ne trouvaient pas à se marier, et était retournée, vers 1760, à la maison maternelle du Vigan. Un gentilhomme du cru, son voisin, le marquis Jean-César de Ginestous (2), viguier et gouverneur du Vigan,

(1) Il mourut à Grodek en 1805. Il avait épousé, en 1785, la comtesse de Hollweill et eut d'elle trois filles et deux fils : Valentin, né à Paris en 1786, mort à Vienne en 1839; Ladislas, né à Grodek en 1797, mort en 1876, au lieu de sa naissance, sans laisser de postérité. Valentin eut un fils qui fut ambassadeur d'Autriche en Suède et en Russie, ne se maria pas et mourut à Paris, le 2 novembre 1857.

(2) Les Ginestous sont une vieille famille noble du Languedoc et remontent authentiquement au XII^e siècle. (*Histoire du Languedoc*, III, n^o 33.) Pierre de Ginestous, seigneur d'Argentières, Madières, Gravières et autres lieux, gouverneur et viguier du Vigan, épousa, le 25 mars 1716, Françoise Daudet dont il eut trois fils et trois filles. L'aîné, Jean-André-César, fut, comme son père, viguier du Vigan; commandant du régiment du colonel-général et chevalier de Saint-Louis, il reçut de Louis XV le titre de marquis (Lettres patentes du 10 décembre 1752). Ses deux frères, le comte Joseph Louis et le vicomte Henri Fuberand, servirent également comme officiers. Armes : d'or, au lion de gueules, etc.; devise : *stabil atque florebil*. (DE LA CHESNAYE, DESBOIS et BADIÉ, *Dictionnaire de la Noblesse*.) C'est le marquis qui fut l'amant de Marie-Anne. — Aristide Ollivier, frère aîné d'Emile Ollivier, fut tué en duel, le 21 juin 1851, par un membre de cette famille.

lui fit alors un enfant, qui fut déclaré sous les noms de Jean-Marie-Auguste, né de père et mère inconnus (1), — Jean étant le premier prénom du père et Marie celui de la mère, — et qui grandit sous le sobriquet de Valsin (2).

Ce nom de Valsin n'est pas, comme on l'a supposé, celui d'un officier qui aurait été marié morganatiquement à Marie-Anne (3), ou d'un comédien qui aurait eu ses faveurs (4). Si l'acteur ou le soldat a existé, on n'en a aucune trace ; au contraire, la famille de Ginestous a gardé la tradition des amours de son ancêtre avec la descendante des magnats hongrois (5). Valsin, comme

(1) Né à Valleraugue (canton du Vigan), le 7 mai 1767. — L'acte de baptême, du 1^{er} octobre, porte que « l'enfant fut ondoyé, une heure après sa naissance, par le maître chirurgien-accoucheur Recolin, lequel a présenté l'enfant et a déclaré qu'il était né dans la paroisse... Le parrain a été Antoine Rabier, fabricant en bas de cette paroisse ; la marraine, Jeanne Chassagnols, veuve de Claude Blanc, sage-femme du lieu. » Signé : Recolin Rabier, Teissier, curé. (Extrait des Registres de l'état-civil de Valleraugue.)

(2) « Le nom de Walsin n'a été continué à être porté que comme sobriquet et parce que c'est sous ce nom que le fils de Marie-Anne avait été connu avant sa reconnaissance par sa mère. » (Lettre du commandant Esterhazy à son cousin Christian, décembre 1899.)

(3) *Louis XVI et Marie-Antoinette*, par FEUILLET DE CONCHES, IV, 69. — C'est également la version des Esterhazy d'Autriche. (Lettre du comte Nicolas Esterhazy au *Fremdenblatt* de Vienne, 24 novembre 1897.)

(4) Lettre (inédite) du commandant Esterhazy à son cousin Christian : « Le cabotin de 25^e ordre qui... » etc. — Selon une troisième version, le fils adultérin du marquis de Ginestous aurait été présenté au baptême par un bas officier de son régiment, du nom de Walsin. Mais cette version est démentie par l'acte de baptême.

(5) Lettre du marquis Raymond de Ginestous à Scheurer-Kestner (4 juillet 1898, de Buenos-Ayres). — C'est également la version de Christian Esterhazy. (*Libre Parole* du 25 novembre 1897.)

Valville ou Valmont (1), est un nom d'amoureux chez les petits poètes et les romanciers du dix-huitième siècle. L'inconstant héros des *Tableaux* de Parny s'appelle Valsin (2). Le nom, de pure fantaisie (Sinval retourné), familier à une lectrice de livres galants, convenait à un enfant adultérin. Le V initial sera devenu W après que Mme Esterhazy eut reconnu son fils, en l'an III, par acte authentique (3). Le sobriquet romanesque prenait ainsi un faux air magyar (4).

Les Esterhazy d'Autriche ignorèrent d'abord cette branche bâtarde ; ils essayèrent en vain, par la suite, de lui contester le nom qu'elle tenait légalement de Marie-Anne (5).

Mme Esterhazy, après un court emprisonnement sous la Terreur, s'était fixée à Nîmes, où elle vécut jusqu'à un âge très avancé (6). Walsin y avait épousé, en l'an V, la fille d'un négociant aisé (7) et fit lui-même le

(1) Valville est le héros des *Liaisons dangereuses*; le *Paysan parvenu* de MARIVAUX prend le nom de Valmont. On trouve encore Valmiers, Valsinore, Valmor (*Valmor et Lydia*, par le marquis DE SADE).

(2) « Valsin, jamais ton inconstance... — Cependant, Valsin infidèle... — C'est ainsi qu'à la volupté — Valsin préparait la beauté. » (PARNY.) — Plus tard, l'orthographe du nom s'altère par étymologie populaire; Valsin devient *Valsain*: CHÉRON aîné, *Valsain et Florville*, comédie en trois actes et en vers, représentée à l'Odéon, en 1803; BÉRANGER : « Mais je vois Valsain paraître. » (*Chansons, la Chalte*.)

(3) Déclaration de maternité, en date du 6^e complémentaire de l'an III de la République, en faveur de Jean-Marie-Auguste Esterhazy, devant Fosquet, notaire public.

(4) Ce faux (en linguistique) ne pouvait faire illusion qu'aux ignorants de la langue hongroise, qui n'admet pas la lettre *s* sans voyelle intermédiaire.

(5) Assignations du 23 mars 1899 à Christian, et du 28 mars au commandant Esterhazy.

(6) Elle mourut à Nîmes, le 30 janvier 1823, à 81 ans.

(7) Marie-Marthe-Adélaïde Cartier, fille de Vincent Cartier et de Madeleine Devès. — Sur l'acte de mariage, le futur conjoint

commerce ; il eut cinq enfants : deux filles, qui moururent jeunes, et trois fils, Valentin (1), Jean-Louis-Ladislav (2) et Ferdinand (3). L'aîné ne porta que le nom d'Esterhazy ; les cadets et l'une des filles joignirent celui de Walsin à leur nom patronymique, signèrent des deux noms.

L'âpre vigueur de la race, qui s'était reposée dans ce tranquille bourgeois du midi (4), se réveilla dans ses fils. Les deux Walsin embrassèrent la carrière militaire. Nés plus tôt, ils eussent fait figure au second plan de l'épopée impériale. Braves au feu, d'une ambition aiguë, sans scrupules comme sans peur, de l'étoffe où Napoléon taillait ses colonels d'avant-garde, ils guettaient toute occasion de paraître, guerre étrangère ou guerre civile.

Ferdinand Esterhazy, au sortir des grandes écoles

n'est désigné que sous le nom d'Esterhazy : « Le 20^e prairial an V... sont comparus : Jean Marie-Auguste Esterhazy, négociant, âgé de 29 ans, natif de la commune de Valleraugue, fils naturel et adoptif de Marianne Esterhazy... » Signé : Jean-Marie-Auguste Esterhazy.

(1) Né à Nîmes en 1802 (30 germinal an X). Il s'établit à Marseille où il se livra au commerce, mais sans succès. De son mariage avec Mlle Lenormant, il eut trois fils, Edmond, Ernest et Paul. Mort le 15 novembre 1856.

(2) Né à Nîmes en 1804 (25 messidor an XII).

(3) Né à Nîmes le 18 mai 1807. — L'acte de naissance (du 20 mai 1807, devant Etienne Reboul, premier adjoint) donne les prénoms : Louis-Joseph-Ferdinand ; le nom de Walsin figure seulement, comme aux actes de naissance des deux aînés, dans la désignation du père : « Devant nous... est comparu Jean-Marie-Auguste Walsin Esterhazy, propriétaire, domicilié à Nîmes sur la section cinq... » Signé : Walsin-Esterhazy. — D'autre part, l'aînée des filles est enregistrée, sur son acte de naissance, sous les noms de Marie-Joséphine-Almérie Walsin d'Esterhazy, fille de Walsin d'Esterhazy.

(4) Mort à Nîmes le 11 mai 1840. — L'acte de décès le désigne comme suit : Jean-Marie-Auguste Walsin d'Esterhazy, propriétaire, âgé de septante-trois ans.

(Polytechnique et École d'application de Metz), parti pour l'Afrique. Le service sévère de l'artillerie s'accordait mal avec son humeur emportée et le tempérament de cavalier qu'il avait hérité de ses ancêtres. Comme il avait appris l'arabe, il s'attacha au fameux Yusuf, qui lui obtint le commandement d'un escadron de cavalerie indigène, le Maghzen d'Oran (1). Ces Moukhalias (portefusils) ressuscitèrent, sous le burnous, les hussards d'Esterhazy. Ils en avaient l'élan et la sauvagerie.

Après le combat de la Mouïla, ils dressèrent, sur le champ de bataille, une pyramide de cent cinquante têtes (2).

Ces renégats de la patrie arabe, sous les ordres du petit-fils d'un transfuge hongrois, furent maudits par les patriotes qui suivaient l'étendard vert d'Abd-el-Kader; mais ils restèrent fidèles à leur trahison. Esterhazy fait ainsi leur éloge : « Les préjugés, le fanatisme, les sympathies peut-être se turent devant leur intérêt, ce souverain mobile des actions des hommes (3). » Ce furent encore les Moukhalias qui emportèrent à l'Isly, avec les spahis de Yusuf, le camp du Sultan du Maroc. Avant que les batteries déployées sur le front de bandière eussent pu tirer une seconde charge, ils étaient sur les canonnières et sabraient tout (4).

Esterhazy, entre deux combats, écrivait des livres sur l'organisation de la conquête algérienne. Dans le pre-

(1) CAMILLE ROUSSET, *La Conquête de l'Algérie (1841-1857)*, I, 54. — *Souvenirs du général DU BARAIL*, I, 121. — Il fut cité trois fois à l'ordre du jour. Capitaine en 1840, chef d'escadron en 1842, colonel en 1847, il ne rentra en France qu'en 1848 et fut nommé général de brigade en mai 1852.

(2) C. ROUSSET, I, 327.

(3) *Notice historique sur le Maghzen d'Oran*, par le colonel WALSIN-ESTERHAZY (Oran, 1849), 198.

(4) C. ROUSSET, I, 359, 362; DU BARAIL, I, 253.

mier, il propose en modèle le système turc : « Les idées d'humanité et de justice ne sont, chez les nations qui les appliquent à la conquête, que des symptômes de décadence et de caducité ; laissons les philanthropes crier à la barbarie ; la conquête est fille du sabre, elle ne grandit et ne s'établit que par lui (1). » Dans le second, il explique, tout au contraire, l'impuissance de la force seule « à désarmer une nation qui lutte pour son indépendance » ; la France doit cesser de se révéler seulement « par la razzia, le meurtre et l'incendie » ; si la génération actuelle est fatiguée de la guerre, « qui nous répond de la génération à venir (2) » ?

Il passe ainsi d'un système à un autre, comme ses aïeux ont changé de patrie, ou comme lui-même et son frère (3) changent de parti politique. Dans ces cerveaux, d'une effrayante mobilité d'idées, un seul principe est fixe : l'intérêt. On ne les vit jamais que tournés vers les soleils levants.

Esterhazy était en mission à Tunis (4) quand il y apprit le coup d'État de Décembre. Il écrivit aussitôt au préfet de Constantine : « Ce sera toujours un bien vif regret pour moi de ne pas avoir été en position de rendre des services dans les événements qui viennent de s'accomplir ; je ne suis qu'à moitié consolé par la pensée qu'il y en aura encore à rendre (5). »

(1) *De la Domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger*, introduction, v, ix, xiii, etc. Ailleurs : « Il faut faire trembler les Arabes. »

(2) *Le Maghzen d'Oran*, 5, 209, 235, 262, etc.

(3) Jean-Louis Esterhazy sortait de l'École de Saint-Cyr ; il fut attaché, comme capitaine, à la maison militaire de Louis-Philippe et promu général de brigade en 1850.

(4) La mission militaire de Tunis avait été précédemment dirigée, avec beaucoup de succès, par son frère. (A. DE HAUX, *La Régence au XIX^e siècle*, 176.)

(5) Catalogue Charavay, n^o 46, pièce 496.

On doit croire que ses solides qualités de cavalier, plus que ce regret, le firent désigner pour l'expédition de Crimée. Il s'y distingua au combat d'Eupatoria ou de Kanghill (1), l'un des derniers de la guerre, et fut nommé, le même jour que son frère, général de division (2). Mais les fatigues du siège de Sébastopol, le terrible hiver (3) et le typhus des armées, plus terrible encore, l'avaient usé. Il languit quelques mois, au climat natal de Provence, et mourut à Marseille, âgé à peine de cinquante ans.

De son mariage avec Mlle de Beauval, il laissait un fils et une fille.

(1) 29 septembre 1855. — Un ordre général du maréchal Pelissier (n° 31) porte à la connaissance de l'armée « le combat d'Eupatoria qui fait grand honneur au général d'Allonville, au 4^e régiment de hussards, aux 6^e et 7^e régiments de dragons, à la batterie Armand de l'artillerie à cheval, ainsi qu'aux généraux Walsin-Esterhazy et de Champeron. » Camille Rousset (*Histoire de la guerre de Crimée*, II, 414) dit seulement que « ce succès fit beaucoup d'honneur au général d'Allonville ». D'après un autre récit, « le général Walsin d'Esterhazy traversa les rangs des Russes, la canne à la main, semant sur le sol son étai-major et son escorte ». (MISMER, *Souvenirs d'un dragon*, 236.) — Esterhazy s'est vanté souvent du rôle de son père dans ce combat : « Mon père, le sabre à la main, à cinquante pas en avant de son premier rang, chargea, avec quatre escadrons du 4^e hussards, deux batteries d'artillerie et deux régiments de cavalerie russes, sabra les canonniers ennemis sur leurs pièces, eut tout son peloton d'escorte, son aide de camp et son officier d'ordonnance défoncés autour de lui et foutit la canaille russe en déroute. C'est le plus brillant fait d'armes dont puisse s'enorgueillir la cavalerie française. » (Lettre à Serge Basset, de Londres, juillet 1899.)

(2) 18 mars 1856.

(3) Le 20 décembre 1855, le thermomètre descendit à 27° au-dessous de zéro.

IV

Marie-Charles-Ferdinand Walsin-Esterhazy avait dix ans à la mort de son père (1); sa mère s'établit, dans des conditions très modestes, à Paris (2).

Ses camarades du lycée Bonaparte (3) ont gardé le souvenir d'un garçon maigre, au teint mat, le nez pointu, les lèvres minces, et presque pauvrement vêtu, d'une longue blouse qui semblait coupée dans un vieux manteau de général, le col de velours très haut, crasseux, masquant l'absence de linge. Il vivait à l'écart, ne cherchait pas à se lier, tranchant et sec, de répartie prompte, et trouvait alors le mot acéré et méchant. On ne l'aimait pas, mais on avait le sentiment qu'il n'était point banal, d'une intelligence précoce, si parfaitement étranger aux jolis enthousiasmes de son âge, dur de cœur, aigri déjà de ne pas être riche, sans autre ambition que la volonté nette de le devenir et de jouir de la vie.

Sa mère avait décidé qu'il entrerait à l'École de Saint-Cyr, ne concevant pas d'autre carrière pour le fils d'un général et le descendant de tant de soldats. Mais Ester-

(1) Né le 16 décembre 1847 à Paris, 23, rue de Clichy. Il était de trois ans l'aîné de sa sœur.

(2) Elle occupait un petit appartement au n° 18 de la rue de Berlin.

(3) Esterhazy entre au lycée Bonaparte (classe de quatrième) en 1860. Il suit, à partir de la troisième, la section des sciences. Au palmarès de 1861, il est porté pour cinq accessits; à celui de 1862, pour un second prix de narration française et un accessit. Il suit les cours de seconde jusqu'en mars 1863 et quitte alors le lycée. Je note, parmi ses professeurs, Camille Rousset pour l'histoire, Desboves et Tombeck pour les mathématiques, Cucheval et Legouéz pour les lettres.

hazy quitta le lycée, sans qu'on sache pourquoi, avant la fin de ses études (1), et, sa mère étant morte peu après (2), il laissa là ces perspectives militaires et ferma ses livres (3).

Il se trouvait ainsi, à dix-huit ans, à la tête de quelque argent et maître de ses actions. Le monde parisien l'attirait et il comptait y faire figure.

Entre tant d'Esterhazy qui ont fait du bruit dans l'histoire, il semble avoir choisi dès lors son modèle, ce comte Ladislas qui, par la faveur des femmes (4), était parvenu aux grands emplois et à la fortune. Il racontait avec complaisance les amours du bel Esterhazy avec Marie-Antoinette, et, de ce que son grand-oncle aurait couché dans le lit d'une reine de la maison de Habsbourg (5), il se disait cousin de l'Empereur d'Autriche. Il prit le titre de comte et joua au grand seigneur.

Il est probable qu'après avoir gaspillé en peu de

(1) Il est porté sur les registres du Lycée Bonaparte (aujourd'hui Condorcet) comme ayant quitté la classe de seconde, section des sciences, en mars 1863. Il avait alors seize ans.

(2) 1865.

(3) Il ne passa même pas l'examen du baccalauréat ; le fait a été contrôlé à la Sorbonne. Cependant, le président Ballot-Beaupré écrit dans son Rapport : « Esterhazy, après avoir fait ses études en Autriche, mais obtenu en France les diplômes de bachelier ès-lettres, bachelier ès-sciences et licencié en droit... » (*Cass.*, III, 123.) Les renseignements qui ont été fournis à la Cour de cassation sont autant de faux. Esterhazy, qui a fait ses études au lycée Bonaparte, n'a passé aucun de ces examens.

(4) FEUILLET DE CONCHES, *Louis XVI et Marie-Antoinette*, IV, 7, 8, 10, 16, etc., d'après les *Mémoires* inédits de Ladislas.

(5) L'accusation, née dans la société du comte de Provence, fut accréditée par les pamphlétaires du Palais-Royal et par ceux de la Révolution ; on a vu (p. 7) que Ladislas se comporta, notamment dans une querelle qu'il chercha à Lauzun, de façon à justifier les soupçons. (*Mémoires* de LAUZUN, 238.)

temps son médiocre patrimoine, il s'embourba dans quelque aventure fâcheuse et fut obligé de quitter Paris. Ce n'est pas sans motif qu'il a cherché à donner le change sur ces premières années d'une vie agitée. Un parent d'Autriche l'aurait recueilli en 1865 et fait élever à l'École militaire de Wiener-Neustadt; il en serait sorti, l'an d'après, officier de cavalerie dans l'armée impériale et aurait reçu, à Custozza, un coup de lance (1). Or, tout ce roman qu'il répéta cent fois et qu'il agrémentait de détails, selon la qualité de ses auditeurs, n'est qu'un tissu d'impostures.

Aucun des Esterhazy d'Autriche n'eut jamais de rapport d'amitié avec les descendants de Marie-Anne; ils leur contestaient jusqu'à leur nom et leur suscitèrent, dans la société, d'humiliantes difficultés (2). Les registres de l'Académie militaire de Vienne (3) ne portent la trace que d'un seul Esterhazy, Louis, comte de Galantha, qui fut admis à l'École en 1849 (4); Ferdinand Walsin avait alors deux ans. Enfin, les annuaires de l'armée autrichienne (5) mentionnent, de 1865 à 1867, plusieurs officiers portant le nom d'Esterhazy (6), mais

(1) *Cass.*, I, 715, Gaston Grenier. Ce témoin répète le récit qu'il tenait d'Esterhazy. — Même récit à des journalistes en 1897.

(2) Lettre à Christian Esterhazy. (Voir p. 495.)

(3) *Die Theresianische Militär-Academie zu Wiener Neustadt und ihre Zöglinge*, von JOHANNES SVOBODA, 3 vol., Vienne, 1894-1897.

(4) Ludwig Esterhazy de Galantha, né à Presbourg le 24 juillet 1837; entré à l'Académie le 1^{er} mars 1849; sorti le 29 mai 1857. — D'après Svoboda, on ne connaît de cet Esterhazy que ses années d'école; il mourut probablement au sortir de l'Académie.

(5) *Militär Schematismus des Oesterreichischen Kaiserthums für 1865, 1866, 1867.* (Vienne, imprimerie impériale.)

(6) Alexandre, comte Esterhazy, à Szent-Laszlo, général-major sans emploi. (*Annuaire de 1865*, 107.) — Prince Aloïs Esterhazy de Galantha, lieutenant en 1^{er} au 6^e régiment de hu-

ce sont des Esterhazy de la branche légitime : les contrôles de tous les régiments autrichiens ont été vérifiés (1) ; le nom de Walsin n'y figure pas (2).

Ce qu'on peut retenir de son récit, c'est qu'il a intérêt à cacher ce que fut sa vie, de dix-neuf ans à vingt-deux (3), et qu'il passa alors quelque temps en Allemagne. Il s'y perfectionna dans l'usage de la langue qu'il avait apprise sommairement, au lycée, avec le bon « monsieur Charles ».

On ne le retrouve avec certitude qu'en 1869, à la légion d'Antibes. La dévotion au vicaire du Christ ne l'y avait pas conduit ; il ne croyait ni « au dieu des armées (4) », ni à aucun autre. Mais il était sans ressources, et sans courage pour en chercher d'honnêtes dans la vie civile.

Esterhazy débuta à Rome, comme il fera toujours, par jeter force poudre aux yeux des gens. Le premier

lans. (Même *Annuaire*, 420.) — Les deux mêmes noms à l'*Annuaire* de 1866 (107 et 418). — L'*Annuaire* de 1867 ne mentionne plus le comte Alexandre Esterhazy, mort, sans doute, en 1866. Le prince Aloïs y figure toujours, au 6^e régiment de hulans (466). Au 12^e régiment de hussards, Georges, comte Esterhazy, sous-lieutenant (454).

1) Ces recherches furent ordonnées par l'Empereur d'Autriche, en 1897, quand Esterhazy, dénoncé par Mathieu Dreyfus, prétendit avoir servi dans l'armée autrichienne. Le rapport du ministre de la Guerre (n^o 11923) est daté du 26 décembre 1897.

(2) Selon une autre de ses versions, Esterhazy aurait été, non pas officier, mais cornette, en 1866, au 13^e régiment de hulans, dits « Hulans de Trani », prince des Deux-Siciles, sous les ordres du colonel Pulz. Les recherches faites dans les contrôles de ce régiment ont porté sur les années 1860 à 1869.

(3) 1866-1869.

(4) CHRISTIAN ESTERHAZY, *Mémoire au procureur de la République*, 48, lettre d'Esterhazy. — Cependant la première fois où il vit le Pape (Pie IX), il fut ému et se dit à lui-même : « Voilà le bon Dieu et, toi, tu n'es qu'un sale cochon. » (Récit fait à un journaliste, Charles Roche.)

étonnement passé, on ne tardait pas à découvrir la barre de bâtarde sur son nom et, sous sa divertissante faconde et son élégance de théâtre, la rouerie d'un faux gentilhomme besoigneux. Il se dégoûta du métier en moins d'un an et donna sa démission (1).

Il a raconté lui-même qu'à son retour en France, au printemps de 1870, le général Walsin (2), son oncle, le décida à prendre service dans la légion étrangère. L'Empereur le nomma sous-lieutenant (3) et lui fit remettre trois cents louis pour son équipement. Esterhazy alla les jouer à Bade.

Il y était encore quand la guerre éclata. Il vit les régiments allemands recevoir, dans un silence religieux, la bénédiction des pasteurs, rentra à Paris, assista, sur les boulevards, aux manifestations des braillards qui criaient : A Berlin ! et comprit aussitôt que « nous étions perdus » (4).

Ainsi, le destin, un ensemble de circonstances, les unes vulgaires, les autres tragiques, le ramenaient à cette carrière militaire où sa mère l'avait destiné.

Nommé sous-lieutenant, après le Quatre-Septembre, au titre français, il fit d'abord campagne sur la Loire (5),

(1) Mars 1870 ; il était entré dans la Légion romaine en mai 1869. (*Cass.*, III, 123.)

(2) Depuis 1860, dans le cadre de réserve, mais bien en cour. De son mariage avec une Anglaise, miss Sarah Lee, il n'avait qu'une fille.

(3) La nomination parut au *Journal militaire officiel*, p. 209 : « N° 160, par décret impérial du 24 juin 1870, Régiment étranger, 2^e tour, au titre étranger, en remplacement de M. Martin, décedé, Walsin-Esterhazy (Marie-Charles-Ferdinand), ancien officier au service du Gouvernement pontifical. »

(4) Récit fait à Serge Basset.

(5) Le 29 septembre, au 2^e régiment de zouaves. Ce régiment fut formé par le lieutenant-colonel (depuis général) Logerot et prit part à la bataille de Coulmiers. Logerot avait été nommé colonel au 38^e de ligne, le 2^e régiment de

fut attaché ensuite au général Rebillard (1), et eut, pour éducatrices l'incurie et la défaite. On connaît la douloureuse histoire de ce XV^e corps de l'armée de l'Est, ses longs retards à paraître sur le terrain de la guerre (2), l'affreuse retraite à travers les neiges du Jura (3), la désagrégation des troupes exténuées à leur retour sur Besançon (4). Si Esterhazy, qui avait été promu capitaine, s'était signalé pendant ces jours terribles, on le saurait de lui-même ; il a confessé, au contraire, qu'il prit peur, au premier combat où il assista (5).

Bien qu'il eût été rétrogradé par la commission de revision, il resta dans l'armée après la conclusion de la paix, soit par pis aller, soit qu'il lui fût venu un

zouaves passa sous le commandement du lieutenant-colonel Chevalier et fit la campagne de l'Est à la 2^e division du XV^e corps, sous les ordres du général Rebillard.

(1) L'Etat-Major du général Rebillard était ainsi composé : Uhrich, capitaine, faisant fonctions de chef d'Etat-Major ; de Liéderke, capitaine, sous-chef, Walsin-Esterhazy, lieutenant, et marquis de Brissac, officier d'ordonnance. (*Enquête parlementaire sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, VII, 77 ; lettre du général Rebillard au président de la Commission.) — Esterhazy fut promu lieutenant (à titre provisoire) le 27 novembre et capitaine le 27 décembre ; la commission de revision des grades, par décision du 31 décembre 1871, le remplaça sous-lieutenant. (*Cass.*, III, 123.)

(2) *Enquête*, III, 120, *rapport Perrot* : « Le mauvais fonctionnement du service des transports s'accrut de plus en plus... Le XV^e corps mit plus de dix jours à franchir une distance qu'il aurait dû parcourir en 48 heures. »

(3) FREYCINET, *La Guerre en province*, 271.

(4) *Rapport Perrot*, 125 : « Le découragement se propageait comme une fatale contagion et avec une rapidité effrayante. La 2^e division, bien qu'énergiquement commandée, se maintenait avec peine ; l'autre, exténuée par une succession de fatigues excessives, échappait absolument. » — Le général Rebillard protesta contre ces appréciations. (*Lettre au président de la Commission d'Enquête*, VII, 76 et 77.)

(5) Récit fait à Charles Roche.

goût passager pour le métier. Il vécut alors (de 1872 à 1875) les années les meilleures de sa vie. Après un stage de quelques mois en Afrique (1), il était devenu l'officier d'ordonnance d'un chef excellent, modèle de loyauté et de droiture, le général Grenier, qui avait été le camarade de son père, en Crimée, et l'ami de son oncle (2). Cette âme trouble parut se clarifier dans cette atmosphère d'honneur. Le vieux général n'eut qu'à se louer de lui. Il était la gaieté de la maison par les vives saillies d'un esprit curieux, souple, toujours en mouvement. Il avait beaucoup lu, beaucoup retenu (jusqu'à abuser des citations classiques), s'était assimilé toutes sortes de connaissances et était lui-même une espèce de livre, amusant, entre tous, à feuilleter. D'une imagination fébrile, il improvisait, dans le feu du discours, des romans dont il était le héros; il lui arriva d'y croire lui-même.

Le pétitement de ses idées divertissait tout le monde. Ceux qui l'ont fréquenté à cette époque gardèrent de lui le souvenir d'un séducteur (3). Les jets subits de colère où il éclatait déjà, ses explosions contre les choses et les hommes, révélaient le fond du volcan, mais passaient pour des boutades. Même quand il aura

(1) Au 2^e régiment de zouaves, à Oran.

(2) *Cass.*, I, 711, Gaston Grenier. — Le général Walsin-Esterhazy était mort à Lyon en 1871. Il était rentré au service, au commencement de la guerre, en qualité de commandant de la province d'Oran, y avait proclamé la République au 4 septembre et avait été nommé (24 octobre) gouverneur intérimaire de l'Algérie. A la suite d'une émeute, où il paraît avoir manqué de sang-froid, il fut obligé de s'embarquer pour la France. (*Enquête*, III, 2^e division, 15, 86, 87, etc.) — Esterhazy fut amené au général Grenier par l'un de ses officiers d'ordonnance, le capitaine Uhrich, fils du défenseur de Strasbourg. Uhrich et Esterhazy avaient fait la campagne de l'Est à l'État-Major du général Rebillard.

(3) *Cass.*, I, 712, Grenier.

ecroulé dans la crapule et dans le crime, sa parole brûlante, sa mimique endiablée, une intensité merveilleuse de vie, la frénésie communicative de cet étonnant comédien continueront à fasciner (1).

En fait, et physiologiquement, c'est un malade, fils de tuberculeux et tuberculeux lui-même (2), et il existe des relations certaines entre les affections du poumon et celles du cerveau. Déjà Hippocrate observe que la phthisie produit parfois « un transport avec délire loquace (3) ». La science contemporaine a établi que l'intoxication tuberculeuse, si elle entraîne rarement la folie caractérisée, est souvent la cause déterminante d'une surexcitation morbide, d'un énervement extrême des facultés intellectuelles ou morales, avec ou sans lésions artificielles (4). Or, tous les signes pathologiques du double mal apparaissent chez Esterhazy : irritabilité chronique, perversions mentales, besoin exaspéré des femmes, absence presque totale de sommeil. Une race va finir avec lui, cette branche bâtarde des Esterhazy, transportée dans un sol trop léger, appauvrie par des croisements vicieux ou de hasard, alors que la tige mère reste, au contraire, pleine de sève et riche en frondaisons, malgré l'épaisse atmosphère des chancel-

(1) Par exemple, l'auteur de l'article : *Qui est Esterhazy ?* dans le *Daily Telegraph* du 25 septembre 1898.

(2) *Cass.*, 1, 712, Grenier. — Ses camarades de régiment le savaient atteint de tuberculose. (*Figaro* du 18 novembre 1897.)

(3) *Œuvres d'Hippocrate*, trad. de LITTRÉ, V, 681.

(4) GRIESINGER, *Traité des maladies mentales*, 158, 230, etc. ; ESQUIROL, *Maladies mentales*, I, 74 ; SCIPION PINEL, *Recherches sur quelques points de l'aliénation mentale*, 26 ; HAHN, *Des Complications qui peuvent se présenter du côté du système nerveux dans la phthisie pulmonaire chronique*, 7, 11, 29, 59, 731 ; LEMAT, *Des Troubles psychiques dans le cours de la phthisie*, 9, 14, 23, 30, 33 ; KÉRAVAL, *Pratique de la médecine mentale*, 437 ; MAURICE LETULLE, *Essai sur la psychologie du phthisique*, dans les *Archives générales de médecine*, 1900.

leries et des cours, parce que ses racines continuent à puiser les sucs vivifiants de la terre natale d'où est sorti, il y a des siècles, le sauvageon primitif.

V

Après la mise à la retraite du général Grenier, Esterhazy, laissé à lui-même, recommença à déchoir. Il répugnait à la vie laborieuse, monotone, du régiment (1). Il réussit à se faire détacher au bureau des Renseignements (2), comme traducteur d'allemand (3), et il y fit la connaissance de deux hommes dont la vie fut désormais mêlée étroitement à la sienne, Henry et Maurice Weil (4).

Henry, alors lieutenant comme Esterhazy, sortait du rang (5). Il avait gagné son premier galon pendant la guerre. Le général de Miribel, qui l'eut, à une heure troublée, auprès de lui, le fit placer au service de sta-

(1) Il était lieutenant, depuis 1875, au 51^e régiment de ligne, à Beauvais, mais il n'y parut jamais (Voir p. 32). — Il publia, un peu plus tard, une petite brochure sur les batailles de Malplaquet et de Denain, d'après des documents du temps. (Paris, 1877, *Publication de la réunion des officiers*. — Une plaquette de 40 pages, avec carte.)

(2) 1876. — Le chef du service était alors le commandant Championnet; il avait pour second le capitaine Rouff qui faisait fonctions d'archiviste. (*Rennes*, II, 518, Cordier.)

(3) Notes semestrielles de 1880: « A toujours été détaché au ministère de la Guerre comme traducteur d'allemand. » (*Cass.*, III, 424.)

(4) *Cass.*, I, 53, Picquart; I, 306, Weil; I, 580, Esterhazy.

(5) Né à Pogany-sur-Marne le 3 juin 1846. Engagé en 1865 au 36^e de ligne, caporal en 1866, sergent en 1867, sous-lieutenant le 28 octobre 1870, lieutenant le 14 décembre; rétrogradé par la commission de revision des grades, il reçut son second galon en 1874.

listique : « Il en sait long ; il peut parler dans un régiment ; gardez-le-moi (1). » On le lui garda. Maurice Weil avait fait, lui aussi, la campagne de 1870 ; capitaine de réserve, il était employé, depuis plusieurs années, à des missions secrètes en Allemagne et à diverses besognes, sans titre officiel, d'ailleurs rétribué. Le paysan parvenu et l'amateur militaire furent également flattés de cette camaraderie avec le « comte » Esterhazy. Son nom, européen, historique, sa noblesse usurpée, son faux luxe (2), ses hâbleries éloquentes, c'était plus de clinquant qu'il n'en fallait pour faire illusion (3). Weil avait la manie (tantôt profitable, tantôt dangereuse) d'offrir ses services ; obliger faisait partie de sa politique. Esterhazy prêta quelque argent à Henry, qui ne le lui rendit jamais (4). Ils travaillaient côte à côte

(1) Le général de Miribel avait été appelé à l'État-Major sous le ministère Rochebouët, qui prépara un coup d'État contre la Chambre. (Novembre-décembre 1877.)

(2) Quand la fortune (au jeu ou à la Bourse) lui était favorable, il allait au ministère dans une voiture élégante, lui-même de mise très recherchée, une large fleur à la boutonnière. Il demeurait, rue des Écuries-d'Artois, dans un immeuble qui appartenait, disait-il, à sa famille — ce qui était faux — et dont il occupait le rez-de-chaussée.

(3) *Cass.*, I, 594, Esterhazy : « Weil qui, quand j'étais heureux et honoré, était trop fier de se montrer avec moi. »

(4) Lettre d'Esterhazy à Jules Roche, décembre 1896 : « Le commandant Henry, en effet, est mon débiteur depuis 1876 ; je lui ai prêté quelque argent qu'il ne m'a jamais rendu, qu'il me doit encore. » (*Cass.*, I, 709.) — Lettre d'Esterhazy à Grenier, 10 février 1897 : « Le ministre écoute les calomnies intéressées d'un drôle quelconque en épauettes, et vraisemblablement du sieur Henry, mon débiteur et mon obligé. » (*Rennes*, II, 6.) Même propos à Christian Esterhazy pendant l'hiver 1897-1898 (*Mémoire*, 72.) — *Déposition à Londres*, 1^{er} mars : « Je lui ai rendu de petits services d'argent. » — Il existe trois versions de la déposition d'Esterhazy à Londres : 1^o texte original (inédit), écrit, sous sa dictée, par le consul général de France, André Lequeux, les 22 et 26 février, 1^{er} et 3 mars 1900, signé du consul et d'Es-

à la même table (1), et se familiarisèrent ensemble aux vilénies contagieuses du métier (2).

Au dehors, Esterhazy pateaugeait dans le borbier parisien. Comme il n'était pas venu à Paris pour se pousser plus vite, sous l'œil des grands chefs, mais pour y lâcher la bride à ses passions, et d'abord à la plus brûlante, à celle qui permet de satisfaire aux autres, il alla tout droit aux deux usines où se fabriquent les fortunes rapides, au tripot et à la Bourse.

Il n'est pas certain que, né riche, il eût rêvé de gloire ; mais il n'a que sa solde, avec quelques épaves de l'héritage paternel ; dès lors, sa pensée dominante, c'est l'argent.

Il écrira plus tard, regrettant d'être jamais entré dans l'armée, « qu'il eût mieux fait de laisser pour les affaires ce stupide métier (3) ». Il avait, en effet, une certaine intelligence de la spéculation et des com-

terhazy ; — 2^o texte publié par le journal *le Siècle*, au mois de mai 1901, puis en brochure, d'après un manuscrit autographe d'Esterhazy qui a été conservé ; — 3^o texte publié par *l'Indépendance belge*, à la même époque, puis en brochure, d'après un autre manuscrit d'Esterhazy. Les versions du *Siècle* (Édition de Paris) et de *l'Indépendance belge* (Édition de Bruxelles) sont substantiellement conformes au texte original, mais elles sont beaucoup plus développées, « enrichies » de détails nouveaux et de commentaires. Esterhazy tire à la ligne, comme un bon fabricant de romans-feuilletons. — Le texte publié par *le Siècle* fut payé 5.000 francs par l'Agence nationale ; *l'Indépendance* paya le sien 3.000. — Les documents originaux que produit Esterhazy sont d'un grand intérêt. Son propre récit est rempli de mensonges. Aucune de ses assertions ne peut être acceptée sans un contrôle sévère. On peut le tenir pour véridique lorsqu'il n'a aucun avantage à mentir. Encore ment-il parfois pour le plaisir, par habitude.

(1) Dép. à Londres, 1^{er} mars 1900.

(2) Rouff dit à Cordier qu'Esterhazy faisait fort peu de besogne ; « il aimait beaucoup à se promener et à s'amuser ». (*Rennes*, 11, 518.)

(3) Lettre à Christian Esterhazy. (*Mémoire*, 47.)

binaisons de l'agiotage, en possédait surtout le vocabulaire ; il était financier, comme il était soldat, bourgeois-marron et soudard. Mais il n'avait pas plutôt réalisé quelque gain qu'il le dépensait, amoureux de paraître et du luxe extérieur, en chasse, tous les soirs, dans les lieux de plaisir (1). Au cercle (2), il fit si bien qu'il devint suspect ; il engageait ses collègues dans des opérations de bourse qui, trop régulièrement, tournaient au désastre ; on éconduisit cet agioteur galonné. La société riche où il eût voulu pénétrer, qu'il eût exploitée et amusée, lui ferma obstinément ses portes. Il ne faisait sonner que plus haut ses relations nobiliaires, procéda familier aux chevaliers d'industrie, et, battant monnaie de son titre, parada dans le demi-monde et les coulisses des théâtres, fit des dupes et s'encanailla. Nécessairement, dans cette course à l'argent, quand la fortune cessa de lui être propice, il emprunta, accumula les dettes ; sa signature traîna chez tous les usuriers (3). Puis, il glissa plus bas encore, aux grosses friponneries, à l'argent des femmes, et, toujours plus bas, dans les moments de grande détresse, jusqu'au vol, vol de titres et vol de bijoux (4). Par deux fois, il se

(1) *Procès Esterhazy*, 134 : « Il est évident que j'ai toujours eu des besoins d'argent. » — *Cass.*, I, 711, Grenier : « Il menait la grande vie sans fortune suffisante. »

(2) Au cercle de la rue Royale. Il y entra en 1875, présenté par MM. Passy et Lecouteux de Caumont. En 1884, le cercle décida de se dissoudre, non pas faute de ressources (c'était déjà l'un des cercles les plus riches de Paris), mais pour se reconstituer en éliminant, sans scandale, quelques-uns de ses membres compromis dans des histoires de jeu ou dans d'autres affaires fâcheuses. Esterhazy n'osa pas se représenter, craignant de ne pas être agréé.

(3) *Procès Esterhazy*, 126 : « Mon écriture a, malheureusement, entraîné chez bien des gens dont le métier est de prêter de l'argent. » — De même, à l'enquête Pellieux. (*Cass.*, II, 92.)

(4) Le détournement de titres fut commis par Esterhazy chez

vengea, en ruffian, des maîtresses qui le congédiaient; il adressa aux amants plus âgés qui les entretenaient les lettres qu'elles lui avaient écrites (1).

Balzac, qui a tout vu, a deviné Esterhazy; il l'a décrit, comme s'il l'avait eu pour modèle, dans le colonel Philippe Bridau, emporté par le même torrent dans les mêmes hontes, fanfaron et brutal, endurci par l'exercice de la force, irrité par la pauvreté, dépravé par la débauche, cachant sous « le laisser aller militaire » une astuce d'aigrefin, théoricien du vice, filoutant ses maîtresses et « devenu ce que le peuple nomme assez énergiquement un chenapan (2) ».

VI

Il s'est trouvé de tels hommes dans toutes les armées; la plupart se sont montrés aussi misérables dans la guerre que dans la paix, parce que le courage physique, tout inférieur qu'il est au courage moral, s'accorde mal avec certains vices; — quelques-uns à peine ont bifurqué vers la gloire, quand la bataille leur a fourni l'emploi de forces qui s'exaspéraient dans l'inaction.

Esterhazy n'a pas eu cette fortune; lui fût-elle venue

une ancienne danseuse de l'Opéra dont il était l'amant. Dans une des lettres à Mme de Boulancy, il est fait allusion à une autre affaire du même genre, où la plaignante est aussi une danseuse.

(1) L'un de ces incidents a été raconté, à plusieurs reprises, tant par la comédienne, Léonide Leblanc, qui en fut victime, que par le duc d'Aumale, qui n'appelait Esterhazy que « cette canaille ». — Esterhazy, au temps où il était l'amant de cette comédienne, racontait qu'il l'était par ordre du Gouvernement, pour « surveiller le duc ».

(2) *Scènes de la vie de province: Un ménage de garçon* (Édit. de 1853), VI, 94. — Voir TAINE, *Nouveaux essais de critique*, 112.

qu'il l'aurait laissé passer. En effet, il n'est brave qu'en paroles, — le Matamore de la comédie italienne qui s'est battu dans cent duels les mime avec d'effrayants détails et n'a jamais eu devant lui la pointe nue d'une épée (1). Et, surtout, il hait ses chefs, l'armée et la France.

Il faut placer ici, à leur date, les fameuses lettres à Mme de Boulancy (2). Quand elles furent révélées, en novembre 1897 (3), Esterhazy venait d'être dénoncé par Mathieu Dreyfus. Elles sont, en fait, antérieures de plus de dix ans à sa trahison, d'autant plus importantes pour l'intelligence de l'homme, du traître en puissance qui, si longtemps, couva son crime.

La France s'est trompée parfois dans ses injustices ; au lieu d'éprouver seulement les âmes nobles qui ne l'en aiment que plus, il lui arrive, par mégarde, de frapper des âmes viles qui éclatent en imprécations et se vengent.

Mais cette excuse même échappe à Esterhazy. Offi-

(1) Esterhazy s'est vanté de s'être battu vingt-deux fois en duel : « Jamais pour des femmes et deux fois pour mon chien. » Il n'existe, naturellement, aucun procès-verbal de ces rencontres. — Il se disait friand de la lame et « d'une belle force à l'épée » ; l'un de ses anciens camarades du 135^e régiment de ligne raconte, dans des notes manuscrites que j'ai sous les yeux, qu'il fit assaut avec lui et lui « flanqua, par deux fois, une pile terrible ». Ce même officier l'ayant provoqué en duel, Esterhazy fit des excuses. (Voir p. 38.)

(2) Eugénie-Marie-Gabrielle Cartier, veuve du colonel de Boulancy, née en 1846 : « Les lettres qu'Esterhazy m'a écrites de 1881 à 1884 et que j'ai mises en lieu sûr. » (Interrogatoire de Mme de Boulancy par le juge Bertulus, le 12 février 1898 ; *Procès-Zola*, I, 509.)

(3) Ces lettres parurent, pour la première fois, dans *le Figaro* du 28 novembre 1897, qui n'en donna, d'ailleurs, que des extraits. Les lettres complètes ont fait partie des dossiers du conseil d'enquête Esterhazy (*Cass.*, II, 171), et de la Cour de cassation (III, 124, 257, etc.).

cier d'emblée, lieutenant à vingt-sept ans (1), capitaine six ans après (2), au choix et hors tour (3), détaché, bien que sans brevet, à l'État-major général, puis, hors cadre, au corps expéditionnaire de Tunisie (4), il a eu de l'armée (hors l'argent, le million rêvé) tout ce qu'elle peut donner à un soldat, grades et croix (5). Son avancement, loin d'être tardif, a toujours surpris ses chefs immédiats : « Officier inconnu au régiment, disent ses notes de 1879 ; a trouvé moyen, sous n'importe quel régime et n'importe quel prétexte, de rester détaché au ministère de la Guerre depuis un temps immémorial ; proposé néanmoins pour l'avancement, ce qui tient du scandale. » De même, au semestre suivant : « N'a pas encore paru au 51^e de ligne. » De même en 1880 : « N'a jamais fait une heure de service... Tout à fait inconnu dans les corps où il n'a fait que passer (6). »

(1) 21 février 1874. Au 51^e régiment de ligne. — A l'*Annuaire* de 1873, il a le n^o 1296 sur la liste d'ancienneté des sous-lieutenants.

(2) 14 septembre 1880. Au même régiment. — A l'*Annuaire* de 1879, il a le n^o 621.

(3) Esterhazy prétend qu'il a dû sa nomination, « au choix, hors tour, à l'intervention personnelle de Gambetta ». (*Cass.*, I, 699, lettre à Jules Roche.) Il est possible qu'Esterhazy se soit fait recommander à Gambetta, alors président de la Chambre, par l'un de ses secrétaires, Arnaud (de l'Ariège), qu'il avait rencontré dans le monde des théâtres. — L'ancien officier du 135^e de ligne, dont j'ai déjà cité les notes, reproduit ce propos d'Esterhazy : « J'ai deux cent mille francs de dettes et, si mon ami Arnaud ne répondait pas pour moi, je ne saurais comment faire pour modérer mes créanciers. »

(4) Esterhazy venait d'être nommé au 135^e régiment de ligne quand le premier bataillon, dont il faisait partie, fut envoyé en Tunisie (juillet 1881). Il y fut incorporé d'abord à un régiment de marche, sous les ordres du lieutenant-colonel Corréard, puis attaché au service des Renseignements et, pendant deux ans (1882-1883), aux affaires indigènes.

(5) Chevalier de la Légion d'honneur pendant son séjour Tunisie. (*Annuaire* de 1882.)

(6) *Cass.*, III, 423, 424.

Le seul grief positif, qu'il formulera plus tard, est imaginaire : nommé, en 1870, lieutenant et capitaine en moins de deux mois (1), il aurait été rétrogradé, l'année suivante, « parce qu'il s'était prononcé pour la continuation de la guerre (2) ». Les officiers qui ont fait leurs études aux grandes écoles n'ont pas gagné plus vite le troisième galon, Picquart en huit ans, Dreyfus en neuf (3).

D'une intelligence alerte et prompte, fort instruit, mais indiscipliné et paresseux, il est capitaine à trente-deux ans, comme le plus heureux des officiers sortis du rang ; Henry, d'un an son aîné, est capitaine à trente-trois ans (4) ; Dreyfus, qui sort de l'École polytechnique et de l'École de guerre, ne sera capitaine qu'à trente ans. Les désordres de sa vie, tant de dettes et d'affaires véreuses, le soupçon, qu'il a laissé au ministère, d'avoir disposé de fonds secrets pour son usage personnel (5), auraient causé la disgrâce de tout autre ; les ministres successifs (6) ont fermé les yeux. Plus tard, quand il a été envoyé en Tunisie, il n'a occupé encore que des situations privilégiées ; et, bien qu'il s'y soit compromis, que le général de la Rocque ait jugé nécessaire de le faire surveiller et qu'il ait été mêlé à une affaire de malversations « qui l'eût dû conduire devant un

(1) *Cass.*, III, 123.

(2) Lettre du 19 août 1896 à Jules Roche. (*Cass.*, I, 699.)

(3) Picquart entre en 1872 à Saint-Cyr ; capitaine en 1880, à 26 ans. Esterhazy et Picquart sont capitaines de la même promotion, du 14 novembre. — Dreyfus entre à l'École polytechnique en 1880 ; lieutenant en 1882, capitaine en 1889, à 30 ans.

(4) Né le 2 juin 1846, capitaine le 16 décembre 1879.

(5) *Cass.*, I, 97, Roget : « J'estime (c'est une simple opinion de ma part) qu'il n'y a pas fait autre chose que de disposer peut-être de fonds secrets pour son usage personnel. »

(6) Borel, Gresley, Farre.

conseil d'enquête (1) », il a été nommé, à son retour en France, dans une troupe d'élite (les chasseurs à pied) et dans une garnison de choix (2).

Chez un officier ainsi favorisé, la reconnaissance envers les chefs serait simplement de la pudeur. On va voir dans quel enfer de haine il s'enfonça, pendant ces années d'Afrique, crevant de fiel, déjà prêt à tout, se répandant en menaces sinistres, sans qu'il précise d'ailleurs et sans qu'on puisse deviner le prétexte de ses fureurs.

Cette conquête de la Tunisie a été le premier sourire de la fortune à la France depuis la guerre ; l'amie d'Esterhazy, veuve d'un officier, s'en réjouissait. Esterhazy, au contraire, s'en irrite. Cette guerre, « contre des bergers sans armes et des troupeaux de chèvres qu'on appelle des réguliers noirs », les bulletins de victoire expédiés pour la prise des « murs en carton de la ville sainte de Kairouan... », tout cela est ridicule. « Il est moins dangereux d'assister à ces combats épiques que de traverser le boulevard Montmartre à cinq heures du soir ; c'est honteux de voir tout le remue-ménage que ces généraux font pour quelques cavaliers qui devraient les faire rougir en leur montrant l'exemple du courage et de la hardiesse. » Puis, brusquement, cette même Tunisie, dont il a tourné la trop facile con-

(1) *Procès Zola*, I, 295, Picquart : « Le colonel Dubuch m'a fait dire (à Tunis) par le commandant Sainte-Chapelle qu'Esterhazy avait eu, en 1882, à Sfax... » etc. « Grâce à la longanimité très grande de l'autorité militaire et à ses supplications, Esterhazy avait échappé au conseil d'enquête et au conseil de guerre... Le fils du général La Rocque m'a dit qu'Esterhazy avait été surveillé par son père, alors que celui-ci commandait la subdivision de Constantine. » — Ses relations affichées avec Bulow, l'attaché militaire allemand, contribuèrent à le rendre suspect.

(2) A Marseille, en 1884.

quête en dérision, il annonce qu'elle va devenir le tombeau des Français. « Les Arabes vont bientôt recommencer et, cette fois, tout à fait appuyés par les Turcs ; et si ces derniers se mêlent de la chose, vous pouvez compter que les Français recevront ici la plus splendide tripotée du monde. » En effet, « tous ces généraux grotesques ont encore la botte prussienne marquée plus bas que le dos ; ils tremblent de peur devant leur ombre ». Et, si les Turcs rechignent à la besogne, d'autres s'en chargeront, les Allemands, Bismarck, qui vient d'amener l'Italie à la Triple-Alliance (1) : « De graves événements se préparent, j'espère, et, à la première vraie guerre, tous ces grands chefs, ridiculement battus, poltrons et ignorants, iront, une fois de plus, peupler les prisons allemandes qui, encore une fois, seront trop petites pour les contenir ; toutes les farces de tous ces sauteurs seront de peu de poids devant les beaux régiments prussiens si bien commandés. » Cette image des Français vaincus, des généraux prisonniers, lui met l'âme en joie ; il la reprend sans cesse, l'embellit de couleurs plus vives : « Si les Prussiens arrivaient jusqu'à Lyon, ils pourraient jeter leurs fusils en gardant seulement les baguettes pour chasser les Français devant eux... Avant qu'il soit longtemps, les Allemands mettront tous ces gens-là à leur vraie place... Le général Saussier est un clown que, chez eux, les Allemands mettraient dans un cirque (2)...

(1) Précisément, à la suite des événements de Tunisie. Le traité du 20 mai 1882 fut annoncé au Reichstag, le 12 juin, par le prince de Bismarck.

(2) Esterhazy donne le propos comme ayant été tenu devant lui par des officiers prussiens. (*Procès Zola*, I, 521 ; II, 149, Albert Clemenceau.) — Esterhazy reconnut, dans une conversation avec un journaliste, l'authenticité de ces diverses lettres. *Figaro* du 17 février 1898.)

Voilà la belle armée de France! » — Enfin, de Marseille, s'ouvrant de ses projets à sa maîtresse : « La patience de ce stupide peuple français, qui est bien la plus antipathique race que je connaisse, est sans limite ; mais la mienne est à bout : je ne resterai pas plus longtemps avec ces imbéciles et ces brutes, voués d'avance à la défaite. » Il a commencé par s'offrir aux Turcs : « Si on me propose un grade qui me convienne, j'irai là-bas ; » — à Constantinople ; il a exposé précédemment que les Turcs vont intervenir en Afrique pour en chasser les Français ; — « mais je ne partirai pas sans avoir fait à toutes ces canailles une plaisanterie de ma façon. » Et comme la réponse turque n'a pas été satisfaisante, il s'adressera ailleurs :

Je suis absolument convaincu, écrit-il (1), que ce peuple ne vaut pas la cartouche pour le tuer ; et toutes ces petites lâchetés de femmes saoules, auxquelles se livrent les hommes, me confirment à fond dans mon opinion.

Il n'y a pour moi qu'une qualité humaine, et elle manque complètement aux gens de ce pays ; et si, ce soir, on venait me dire que je serai tué demain comme capitaine de uhlands en sabrant des Français, je serais certainement parfaitement heureux.

Je regrette de tout mon cœur de n'avoir pas été à Aïn-Draham, bien que ce soit un fichu pays, et d'avoir remis les pattes dans cette France maudite ; j'ai fait toutes tentatives pour retourner en Algérie et je t'envoie deux lettres qui te démontreront, et qu'Aïn-Draham est un sale pays, et qu'il n'est pas facile d'aller en Algérie, puisque la confiance que tu as en moi est telle que je suis obligé de

(1) Esterhazy, quand cette lettre fut publiée par *le Figaro*, alléguait qu'elle avait été « maquillée » ; Mme de Boulancy déposa une plainte en faux contre X... L'instruction se termina, le 22 mai 1898, par une ordonnance de non-lieu, d'où résultait l'authenticité.

prouver désormais tout ce que j'avance, pièces en main.

Tu te trompes complètement sur ma nature et mon caractère ; je vauz certainement, au point de vue général, infiniment moins que le dernier de tes amis, mais je suis un être d'une tout autre espèce qu'eux ; c'est du reste là-dessus qu'on se trompe généralement sur mon compte ; mais, à l'heure présente, exaspéré, aigri, furieux, dans une situation absolument atroce, je suis capable de grandes choses si j'en trouvais l'occasion, ou de crimes si cela pouvait me venger.

Je ne ferais pas de mal à un petit chien, mais je ferais tuer cent mille Français avec plaisir. Aussi, tous les petits potins de perruquier en goguette me mettent-ils dans une rage noire ; et si je pouvais, ce qui est beaucoup plus difficile qu'on ne croit, je serais chez le Mahdi dans quinze jours.

Ah ! les on-dit que, avec le *on* anonyme et lâche, et les hommes immondes qui vont d'une femme à une autre colporter leurs ragoûts de lupanar et que chacun écoute, comme tout cela ferait triste figure dans un rouge soleil de bataille, dans Paris pris d'assaut et livré au pillage de cent mille soldats ivres !

Voilà une fête que je rêve.

Ainsi soit-il !

On chercherait en vain, dans la littérature, pourtant riche, des gallophobes, dans le *Misogallo* d'Alfieri ou chez Menzel, le « mangeur de Français », une plus furibonde invective ; aucune plume, ni allemande ni italienne, n'a craché pareil jet de haine. Et ce n'est ni un accès passager de rhétorique ni un coup subit de folie. Ces « lettres à Mme de Boulancy », il les parle depuis plusieurs mois à quiconque, militaire ou civil, veut l'entendre (1). Plus d'une fois, des camarades, d'abord

(1) *Cass.*, I, 713, Grenier : « Esterhazy causait incessamment ses lettres à Mme de Boulancy ; je veux dire par là qu'il tenait

amusés de ses grandes phrases, puis indignés, lui ont imposé silence. Comme il s'obstinait à développer d'insultantes comparaisons entre les officiers français, presque tous roturiers, et les officiers allemands qui, eux, du moins, « ont du sang bleu dans les veines », le plus ancien capitaine fut délégué pour le provoquer en duel. Il s'excusa piteusement (1). On le soupçonna dès lors d'espionnage et, dans la huitaine, il quitta le régiment pour s'embusquer, selon son habitude, dans les bureaux (2). Il déclare ailleurs qu'il écrivait à son amie « comme pensant avec lui-même (3) ». Et c'est bien ainsi qu'il lui écrit, à elle et à d'autres, jetant sur le papier les idées, les mots qui bourdonnent dans sa tête, les images, désordonnées ou atroces, qui l'obsèdent, au galop de sa plume débridée, et d'une telle fougue qu'il se livre lui-même et se montre à nu.

Ainsi se détache cette noire figure sur la banale turpitude des soudards vulgaires. S'il médisait seulement des chefs, Esterhazy ne se distinguerait pas encore de beaucoup de mécontents ; de tout temps, la colère est montée vite, en gros mots, à la bouche des militaires. Mais sa rage, sa haine ont une autre envergure. De toutes ses forces et du plus profond de son être, il déteste l'armée dont il porte l'uniforme, la patrie où il

des propos injurieux pour la France et l'armée. » — Dans la lettre d'un officier, du 6 janvier 1898 : « Ce qu'Esterhazy a écrit à Mme de Boulancy, je le lui ai entendu exprimer de vive voix, en Tunisie, en 1882, et il fut même vivement pris à partie par des camarades »

(1) Il fit d'abord le bravache : « J'appellerai tous ces messieurs sur le pré. » Le capitaine lui dit alors qu'il était à ses ordres. Comme c'était l'officier qui avait fait assaut avec lui à Paris et dont il savait la supériorité, il réfléchit un instant, puis s'excusa.

(2) Notes d'un ancien officier du 135^e.

(3) *Dép. à Londres* (Éd. de Bruxelles), 127.

est né, et, les ayant déjà vues malheureuses et vaincues, il leur souhaite de nouvelles défaites et de nouvelles catastrophes.

VII

A vrai dire, il ne les a jamais aimées ; bien plus, malgré son acte de naissance, il n'est Français que de nom. Dès le lycée, il paraît dépaysé, non seulement étrange, mais étranger ; plus tard, dans les régiments où il passe, il étonne « par on ne sait quoi d'insolite, d'inexplicable (1) » ; bien qu'« insinuant et charmeur », il n'a aucun ami, on l'appelle « le rastaquouère (2) ». Même avant de plonger dans les bas-fonds et de donner libre cours à ses colères, il a toujours parlé en étranger des choses de France ; il dira, un jour, de lui-même, « qu'il n'est Français que par le sabre (3) ». Un phénomène, bien connu des physiologistes, ramène parfois vers les types primitifs de l'espèce les sujets que les croisements successifs en ont éloignés ; il est un exemple de cette loi de retour.

Bien que sa mère soit de pure lignée française, —

(1) Lettre d'un officier, son camarade en Tunisie. — Dans les notes d'un ancien officier du 135^e : « Il avait l'air d'un étranger. »

(2) *Figaro* du 18 novembre 1897 ; propos tenus à Jules Huret par un officier du 74^e deligne, dont faisait partie Esterhazy : « Il n'était en somme qu'un rastaquouère dans l'armée française ! » — *Procès Zola*, II, 158, Huret : « Voilà le mot le plus grave qui a été souligné à ce moment par la presse et que je maintiens. »

(3) Note manuscrite d'un témoin ; le propos fut tenu à Sainte-Menchould, en plein prétoire.

les Beauval sont une vieille famille de la Somme (1), — et que, dans la lignée paternelle, le sang hongrois soit mêlé à seize fois plus de sang français (2), l'influence qui l'emporte est de quelque ancêtre primitif. Ces quelques gouttes de sang magyar dominant le mélange, lui donnent leur teinte.

Dès lors, tout en lui est d'un exotique (3), l'allure, qui est le style du corps, ce corps sec, osseux, courbé, trop maigre pour la tête massive et ployant sous elle, ce visage aux pommettes saillantes, barré d'une forte moustache noire, presque sans menton, au teint bistre, comme brûlé par un feu de soufre, le nez busqué, vrai bec d'oiseau de proie, les yeux petits et enfoncés de la fouine, noirs, impénétrables, au regard toujours en mouvement, quelque chose d'oblique, le geste, tantôt brusque, tantôt insinuant, l'accent bref, la voix troublante par des contrastes de violence et de douceur, et, surtout, ce qui dans l'homme est vraiment lui-même, la traduction certaine du moi, sa manière de parler et d'écrire..

Il a quelques-uns des dons de l'écrivain : l'abondance, une trivialité puissante, des trouvailles inattendues, une ironie brutale qui brise tout sur son passage, emporte le morceau, comme une vague de lave qui écume et se précipite. Mais ce style n'est français ni par ses

(1) On trouve, au xiv^e siècle, un seigneur Jean de Beauval et de Havesquerque en différend avec Nicolas Braque, seigneur de Châtillon-sur-Loing. (Arrêt du Parlement, 22 novembre 1367.)

(2) Valentin-Joseph Esterhazy marié à Philippine de la Nougarède ; Marie-Anne, enceinte des œuvres du marquis de Ginestous ; Jean-Auguste Walsin, marié à Adélaïde Cartier ; le général Walsin, marié à Mlle de Beauval.

(3) En 1897, quand son nom éclata, ce fut l'impression des journalistes qui se rencontrèrent avec lui : « Il rappelle bien le type hongrois. » (*Temps*, du 17 novembre.)

qualités, très particulières, de couleur et de force, ni dans ses défauts. Esterhazy, qui sait très bien l'orthographe et en pratique même, avec beaucoup de soin, les minuties, est rebelle à la grammaire, mais surtout au génie de la langue (1). L'instinct même lui en manque. Son vocabulaire est fourni, mais le sens précis, exact, des mots lui échappe; il les emploie, le plus souvent, dans une acception qui, sans laisser d'être savoureuse, n'est pas celle du parler national; ses tours de phrase ne sont pas seulement irréguliers ou bizarres. Un Français, qui ignore la grammaire ou l'a désapprise, commet des fautes et des solécismes; ses incorrections même sont françaises. Celles d'Esterhazy

(1) *Procès Zola*, I, 545, Louis Havet : « Dans le bordereau, il y a des tournures incorrectes et des tournures impropres, qui semblent indiquer quelqu'un qui ne connaîtrait pas bien la langue ou qui penserait en une langue étrangère. Ainsi : *Sans nouvelles pour sans avis; un nombre fixe pour un nombre déterminé...* De même, dans l'une des lettres à Mme de Boulangy : *la belle armée de France pour la belle armée française; je ferai toutes tentatives pour aller en Algérie.* Ailleurs : *telle et telle personne doivent avoir conservé toutes traces de cette affaire.* Au contraire, Dreyfus écrit une langue très correcte; j'ai cherché en vain dans toutes ses lettres une incorrection. L'un et l'autre mettent très bien l'orthographe; seulement Dreyfus n'est pas très grammairien, tandis qu'Esterhazy met scrupuleusement les accents, les traits d'union, tous les petits accessoires de l'orthographe. » — Même déposition à Rennes (III, 246 à 261), avec de nouveaux exemples. Dans le bordereau : *Chaque officier détenteur pour tout officier détenteur.* Dans une lettre à Jules Roche : *Atroce à tous points de vue pour à tous les points de vue.* Dans la lettre du Hulan : *Il n'y a pour moi qu'une qualité humaine.* Dans une autre lettre à Mme de Boulangy : *Les Allemands mettront tous ces gens-là à leur vraie place pour remettront à leur place.* On dit en allemand : *in den richtigen Platz setzen.* Il emploie le mot *comme* dans le sens de l'allemand *als* : *Je serai tué comme capitaine de uhlands.* Dans une lettre à Jules Roche : *Tous les pauvres miens; c'est l'allemand : die armen Meinigen.* Dans la même lettre : *Si vous le jugez bien pour si vous le jugez bon.* — On pourrait multiplier ces exemples.

ne le sont pas ; on sent que la forme dont il habille sa rapide pensée, si elle détonne en français, n'étonnerait pas dans une autre langue. Son éloquence, écrite ou parlée, toujours semblable à elle-même, ne sort pas d'une source indigène ; c'est de quelque gouffre lointain, inconnu, de la Puzta ancestrale, qu'a jailli la trombe de cette incohérente rhétorique, le flot de ces longues et lourdes périodes, interminables, coupées d'incidences et de parenthèses, comme un torrent est coupé de rochers et de cascades, qui roule pêle-mêle les locutions barbares, des mots accouplés contre nature, les images grossièrement impropres ou contradictoires.

Avant que les fables d'Esterhazy sur ses années de jeunesse eussent été percées à jour, on a attribué ses exotismes, les uns d'origine germanique, les autres qui seraient des solécismes en allemand comme en français, à l'éducation qu'il aurait reçue dans sa famille d'Autriche et à l'École militaire de Wiener-Neustadt. On attribuait de même à cette influence certaines particularités de son graphisme, notamment le double *ss*, inversé, le petit avant le grand (1). Or, Esterhazy a fait ses études en France jusqu'à l'âge de seize ans, et, s'il a pris l'habitude de certains germanismes pendant les quelques mois qu'il a passés en Allemagne, entre sa dix-huitième et sa vingtième année, le métal sonore de son style était déjà fondu (2). Pour le double *ss*, il l'inversait dès l'âge de onze ans, comme en témoigne un cahier écrit par lui et que j'ai sous les yeux (3). Cette forme

(1) *Procès Zola*, I, 514, Emile Molinier ; *Cass.*, I, 651, Giry.

(2) Son style lui avait valu ses seuls succès scolaires : en 1862, en seconde, il eut le deuxième prix de narration française.

(3) *Morceaux de Mémoire* ; le cahier, relié, porte le millésime 1858. Ce sont des morceaux choisis d'auteurs classiques, en

« physiologique (1) » se trouve, d'ailleurs, dans nombre d'écritures qui n'ont rien d'allemand (2).

Il faut donc demander à une cause atavique plus profonde l'explication première, non seulement de ce style effréné, sauvage, qui est si bien tout l'homme, mais de cette nature si violemment hostile au génie français, même à l'esprit des malfaiteurs français de même espèce. Le sentiment de la patrie est un produit du sol qui ne fleurit aux arbres importés que s'ils ont été bien transplantés et bien greffés (3); les autres éclatent en ronces ou suent le poison. Si forte pourtant que soit chez Esterhazy cette poussée des instincts étrangers, sa corruption acquise est plus forte encore, et tout contribue à la développer jusqu'à l'énorme, les brusques successions de luxe impur et de basse misère qui fouettent sa machine physique et secouent ses nerfs, comme des jets alternés d'eau brûlante et d'eau glacée; son intelligence, âcre comme son sang, aiguë comme un couteau, qui juge sans pitié les autres, et lui-même (4); la fortune, qui refuse de transformer, d'un coup de baguette, ses rêves en réalités; et les dons même qu'il a reçus de la nature, et qu'il gâche à plaisir, parce qu'il n'a, comme une bête affamée et en rut, que des appétits et des besoins.

prose et en vers, copiés de la main d'Esterhazy; p. 20 : *puissance, dissipée*; p. 22 : *passent, épanouissent, jeunesse*, avec le double *ss* inversé.

(1) *Procès Zola*, I, 507, Auguste Molinier : « Cette forme (du double *ss*) est une forme absolument physiologique. »

(2) Par exemple, dans celles de Berryer, de Gambetta, de Challemel-Lacour.

(3) Par exemple, dans l'armée, le maréchal de Bassompierre, Rantzau, Maurice de Saxe, Berwick, Masséna, Napoléon, Mac Donald, Mac Mahon, O'Connor, etc.

(4) « Je suis un bandit chic. » (Propos tenu à C... R...)

VIII

A Marseille, durant l'année 1884, Esterhazy fut au plus bas : il n'avait pas rétabli ses affaires en Tunisie ; celles qu'il y entreprit avaient mal tourné (1) ; ses créanciers, de toutes parts, se lassaient. Il avait emprunté (ou emporté) une somme considérable à une danseuse de l'Opéra, qui menaçait de porter plainte.

Cette histoire inquiéta terriblement Esterhazy ; il roula dans sa tête des pensées de meurtre. Il écrivit à Mme de Boulancy : « Je suis à l'absolu merci de cette drôlesse, si je commets vis-à-vis d'elle la moindre faute... Je la hais, tu peux m'en croire, et donnerais tout au monde pour être aujourd'hui à Sfax et l'y faire venir. Un de mes spahis, avec un fusil qui partirait comme par hasard, la guérirait à tout jamais (2). »

Mme de Boulancy dédaigna de comprendre l'avertissement. C'était une femme d'une cinquantaine d'années, orageuse, à qui Esterhazy, pendant longtemps, avait promis le mariage. Elle était, à un degré éloigné, sa cousine, de cette famille Cartier, de Nîmes, dont une fille avait épousé le bâtard de Marie-Anne (3). A elle aussi, il avait extorqué de l'argent. Tout passait, fondait aux mêmes gouffres, dans des combinaisons admirables qui échouaient toujours.

L'an d'après, elle réclama son argent. Esterhazy

(1) *Procès Zola*, I, 295. — *La Vigie algérienne*, du 4 novembre 1898, fait allusion à l'une de ces affaires. — Esterhazy, en 1882, était fort endetté ; il écrivit de Sfax : « Je suis dans ce triste pays, non pour mon plaisir, mais par économie. »

(2) *Figaro* du 28 novembre 1897.

(3) Voir p. 13.

éclata en fureur ; il commença par nier sa dette ; l'huissier signifia à dame Gabrielle Cartier, veuve de Boulancy, « que le requérant proteste de la façon la plus formelle contre l'acte à lui notifié » ; il n'a jamais reçu un centime « des 36.517 francs que ladite dame prétend lui avoir versés à titre d'avances (1) ». Il fallut la menace d'un procès pour lui faire rendre six mille francs sur trente-six. On convint, de part et d'autre, de détruire les lettres échangées. Dès qu'Esterhazy supposa que Mme de Boulancy s'était démunie, il lui écrivit : « Vous croyez peut-être que j'ai brûlé vos lettres, j'aurais été trop naïf ; je les ai gardées toutes et je saurai m'en servir au moment opportun. » Et, après deux grandes pages d'injures : « Soixante-dix-huit de vos lettres sont chez un avoué et, même si je viens à mourir, elles ne seront pas perdues. C'est français, cela ! Je vous salue (2). » Sur quoi Mme de Boulancy répliqua qu'elle avait, elle aussi, gardé les lettres dont la destruction avait été stipulée dans l'arrangement et qu'à la première occasion elle dénoncerait Esterhazy au ministre de la Guerre.

Ses notes militaires, jusqu'à son séjour en Tunisie, avaient été médiocres (3). Désormais, elles sont excellentes, grâce à quelque mystérieuse protection ou par suite d'un aveuglement qui tient du prodige. En 1881 : « Manière de servir parfaite ; grande énergie mo-

(1) Acte du 10 janvier 1885, signifié par H. Bazin, huissier. Le requérant « fait réserve de tous ses droits généralement quelconques pour réclamer à ladite dame tels dommages-intérêts qu'il avisera pour le cas où elle se livrerait à son égard à des actes de procédure vexatoire ». — Cette assignation fut rendue par Mme de Boulancy à Esterhazy, conservée par lui, puis vendue, avec un lot de vieux papiers, en 1901, à Dom-martin.

(2) *Figaro* du 2 décembre 1897.

(3) Voir p. 32.

rale (1). » En janvier 1883, le général Étienne loue « son caractère énergique, sérieux, calme ; officier vigoureux, ferme, bien élevé ; belle tenue, bonne conduite. » Pour 1884, l'année de la lettre « du Hulan », le commandant Paquie n'est pas moins élogieux : « Se fait remarquer par son esprit militaire et ses sentiments élevés. Très discipliné et fort respectueux pour ses chefs. » En juillet 1885 : « Militaire dans l'âme ; montre en toute circonstance un jugement droit et sain. »

Esterhazy, pendant son séjour en Tunisie, avait forgé un faux dont il tira, pendant plus de dix ans, honneur et profit.

Le bataillon, dont il faisait partie au début de la campagne, avait assisté, sans y être engagé, à deux petits combats, d'ailleurs malheureux (2), et qui ne donnèrent lieu qu'à un ordre de régiment. Le colonel Corréard y citait trois officiers (3) dont n'était pas Esterhazy, puisqu'il était resté étranger à la rencontre et qu'au surplus il avait été malade pendant le combat (4).

Mais Esterhazy en avait envoyé au colonel du 135^e, à Châtellerault, un récit où il jouait le rôle principal, entraînant ses hommes, se précipitant sur les Arabes et décidant de la prétendue victoire ; le colonel Carcanade, à qui l'idée d'une fraude ne pouvait venir, porta aussitôt à la connaissance de ses troupes la belle conduite du 1^{er} bataillon (5) ; et, tranquillement, durant

(1) Notes du lieutenant-colonel Cugnier.

(2) A El-Arbaïn, 26 et 29 août 1881 ; la colonne se replia 30 sur Hammam-Lif. Aux combats du 26 et du 29, le bataillon du 135^e avait été placé sur la gauche, pour tenir en observation les troupes, douteuses, du bey de Tunis. (CLEMENCEAU, *Iniquité*, 388.)

(3) Le capitaine Giovannoni, les lieutenants Jecker et de la Coste. (Ordre du 31 août.)

(4) Notes d'un ancien officier du 135^e.

(5) « Le capitaine Esterhazy a abordé la situation de front ; les Arabes ont été délogés par cette attaque conduite vigou-

son passage au service des Renseignements tunisiens (1), où il échappait à la surveillance de ses chefs de corps, Esterhazy avait transcrit sur ses états de service, comme une citation à l'ordre de l'armée, la version mensongère, de pure invention, dont il était l'auteur (2).

Ce faux, qu'il exhibait au bon moment, fit quelques dupes.

Il continua, d'ailleurs, ses filouteries habituelles, achetant, à crédit, pour revendre. Il bafouait ses créanciers et, jouant au marquis, traitait leurs réclamations d'insolences (3). L'un de ces faquins, l'ayant

reusement ; les officiers et la troupe ont rivalisé d'entrain et de vigueur. Je suis heureux de pouvoir citer particulièrement le commandant Brouillet, le capitaine adjudant-major Pasquin et le capitaine Esterhazy qui, avec sa ligne de tirailleurs, s'est précipité dans le bois, en enlevant ses hommes avec un entrain et un élan remarquables. » Ordre du 1^{er} septembre 1881, n° 82. Voir *Procès Zola*, II, 213 ; *Cass.*, I, 607, Esterhazy.)

(1) Il semble y être entré sur la recommandation du général (alors colonel) de Pellieux. (Notes d'un ancien officier du 135^e.) Il y fit la connaissance de Sandherr. (*Dép. à Londres*, 1^{er} mars 1900.)

(2) *Cass.*, I, 616, général Guerrier : « Au moment de l'inspection générale de 1896, j'ai été frappé par une inscription, sur ses états de services, d'une citation à l'ordre de l'armée. En voyant la date du fait auquel cette citation se rapportait, j'ai été certain que cette inscription ne pouvait être justifiée par la raison péremptoire que cette affaire, qui avait été malheureuse, n'avait donné lieu à aucune citation pour personne. » L'ordre du colonel Corréard, qui ne nommait d'ailleurs pas Esterhazy, n'était qu'un ordre de régiment ; les ordres du jour de l'armée figurent seuls, sur les états de service, à un feuillet spécial. Guerrier rendit compte au commandant du 3^e corps, et le ministre (Billot) ordonna la radiation de la fausse citation (*Procès Zola*, I, 314, Picquart) ; elle n'en figura pas moins, au pluriel, sur les notes qui furent communiquées au conseil de guerre de 1898 : « Très beaux services de guerre, citations, etc. » (*Procès Esterhazy*, 138.)

(3) Sur son agenda de 1885, à la date du 18 mai : « Lettre au carrossier Gibert pour réclamation insolente. » J'ai sous les yeux cet agenda, qui fait partie de la collection d'autographes d'Auguste Molinier.

poursuivi en justice, lui déféra le serment ; il jura qu'il avait payé. Les juges, nécessairement, crurent l'officier (1).

Tout cela, pourtant, ne l'avancait guère. Sa caisse, fêlée de toutes parts, va être à sec. Au printemps de 1885, il lui reste 7.000 francs de valeurs et 30 louis en or (2). Pendant les manœuvres des Alpes, son agenda le montre en proie aux soucis d'argent les plus violents, harcelé pour des sommes minimes, « de plus en plus désespéré ». Ce petit cahier, où il note, au jour le jour, ses impressions, fait apparaître, avec un singulier relief, l'étonnante multiplicité de l'homme. Il suit les manœuvres avec attention, regarde bien le pays, écrit, tous les jours, une vingtaine de lettres, télégraphie, entre deux étapes, des ordres de Bourse, poursuit une intrigue, fait tête aux huissiers, engage des procès, et, certainement, a été remarqué par ses chefs pour son intelligence et sa décision.

A la première page : *Ave, dea, moriturus te salutat.* La déesse se nomme Clélia ; il appelle son cheval du même nom. Je copie au hasard :

Réclamations du 135^e pour 28 francs de nécessaire d'armes... Écris à Clélia... A Aups, les lieutenants organisent un petit bal où va Mathieu dont le père est mort il y a quinze jours. Réflexions noires... A Castellane, logé chez du Villars. Chocolat et punaises... Suis d'avant-garde. Lettre charmante de Clélia... Écris Bermond (son homme d'affaires). Écris Crédit lyonnais... Lettre infecte de Clélia.

(1) Affaire Brion-Esterhazy. (Tribunal de Marseille, audiences des 17 et 24 février 1885.) — Il s'agit d'un appartement où Esterhazy a installé sa maîtresse et d'où il a déménagé sans payer son terme.

(2) En juin, 7.850 francs, dont 7.100 en valeurs, le reste en monnaie. — En juillet 6.000 francs.

Lui écrivis huit pages. Tir de combat. Terrain éreintant... Écœuré complètement. Pense au mariage... Dépêches rassurantes liquidateur... Autre lettre de Clélia. Ingrate femme!... Lettre de Delpiano. Embêté... Toujours souffrant, triste et écœuré... (A la frontière italienne); Les Italiens *aussi* nous foutront une pile... Exercice de télégraphie... L'artillerie et le génie ont fichu des mulets dans les ravins... Écrivis Fischer (son agent de change) pour six obligations... Incroyable énervement dans l'attente du courrier... Ma nœuvre au *Pas des muletiers*... Lettre Fischer mauvaise pour les banques ottomanes... Combat à Thorame; éreinté... Le commandant me dit que j'ai de fort belles notes... Horriblement embêté, volé et roulé... Lettre huissier; lettre B... Quelle canaille!... Nouvelle lettre ignoble de B... Écrivis au procureur de la République... Lettre ignoble de Clélia annonçant tout fini et reprend sa liberté. Lui écrivis trois lettres, lui envoie deux télégrammes... Aucune réponse de la rosse... Si je ne me marie pas, il faut filer au Tonkin.

Cà et là, entre ces pages, des fleurs séchées.

A bout de ressources, il se maria (1886). Déjà, pendant ces mêmes manœuvres des Alpes, il s'était adressé à des agences matrimoniales, de celles qui offrent des jeunes filles « avec tares », avait envoyé sa photographie et versé des avances. Une jeune fille, « de cinq millions », qu'il croyait tenir, le refusa (1). Un prêtre, attaché à l'une des grandes paroisses de Paris, l'introduisit enfin dans la famille du marquis de Nettancourt-Vaubecourt. Le marquis, d'une vieille famille lorraine, très royaliste, qui s'était engagé bravement pendant la guerre, honnête homme, un peu bizarre, avait mangé sa fortune personnelle; il s'était retiré dans ses terres

(1) *Agenda*, 9 et 28 juillet; 4, 10 et 20 août; 5, 6, 10, 17 et 18 septembre, avec les noms et adresses des correspondants.

de la Meuse (1); la marquise, de souche bourgeoise, dévote, entichée de son titre, était riche et avait vécu longtemps séparée de son mari. Esterhazy jugea la situation d'un œil rapide. « Le fait que j'avais servi à Rome, écrit-il, donna à ma belle famille des illusions sur moi (2). » Pour Mlle de Nettancourt, il eut vite fait de l'éblouir par le feu d'artifice de sa conversation, le récit de ses exploits et ses grands airs. La dot était de deux cent mille francs (3). L'entremetteur en reçut six mille. Esterhazy, le jour du contrat, n'avait plus rien que ses hardes et quelque argenterie.

Le mariage, avec une femme aimante, qui le faisait entrer dans la meilleure société, monarchiste et religieuse, et lui donnait un foyer, ne le sauva pas. Il semble, au contraire, qu'il ait été pris (à Marseille jusqu'en 1889, puis à Paris où il obtint de revenir) d'une frénésie accélérée, achetant des objets d'art, des armes, un château (4), multipliant les opérations de Bourse (5),

(1) Château de Nettancourt, près de Révigny. — Le marquis de Nettancourt avait un fils et deux filles, l'une qui épousa un capitaine de frégate, l'autre qui devint Mme Esterhazy.

(2) Lettre à Maurice Weil, de juin 1894.

(3) Un fac-similé du contrat de mariage, recopié de la main d'Esterhazy, a paru dans *le Journal* du 17 novembre 1897. Par l'article 3 du contrat, Esterhazy déclare apporter en mariage : 1° ses habits, linge, effets et bijoux pour 4.000 fr. ; les meubles meublants, objets mobiliers, objets d'art, argenterie et bibliothèque, estimés à la somme de 43.150 francs ; ensemble : 47.150 francs. — La dot de Mlle Anne de Nettancourt fut constituée par sa mère ; cette dot comprenait un trousseau d'une valeur de 5.000 francs et 2.225 francs de rente 4 1/2. Mlle de Nettancourt apportait en outre au mariage : 1° des effets et objets d'une valeur de 2.000 francs ; 2° le montant d'un legs de 150.000 francs qui lui venait de sa grand-mère, Mme de Rogier ; ensemble : 207.000 francs.

(4) A Dommartin-la-Planchette (Marne), à 5 kilomètres de Sainte-Menehould. « Les terres sont inlouables ou invendables ; bien dotal. » (*Cass.*, I, 706, lettre à Jules Roche.)

(5) Il perdit une forte somme dans la faillite d'un agent de change à Marseille. (Lettre à Maurice Weil.)

s'affichant avec des drôlesses (1). En moins de cinq ans, tout ce qu'il put distraire de la fortune conjugale, par un remploi dotal frauduleux (2) et d'autres manœuvres, fut dilapidé. Sa femme dut réclamer la séparation de biens (3).

Et, dès que l'argent manqua, il retomba aux pratiques, aux escroqueries d'avant son mariage. A Courbevoie, il déménage sans payer son terme et, poursuivi, jure qu'il a perdu la quittance de loyer (4). Au tailleur Rieu, qui lui réclame son dû, il exhibe de faux talons de poste comme une preuve d'acomptes qui se seraient perdus en route (5). Un autre fournisseur,

(1) Impliqué dans une affaire de détournement de mineures (*Cass.*, I, 713, Grenier), il ne s'en tira qu'en achetant le silence des maîtres-chanteurs qui l'avaient dénoncé.

(2) « En 1892, Esterhazy, de concert avec..., négocia 135.000 fr. de bonnes valeurs appartenant à Mme Esterhazy et, à titre de remploi dotal, acheta un immeuble (grevé d'hypothèques), d'une valeur fictive de 135.000 fr., qu'il paya en réalité 100 000. » (*Rapport de Picquart au ministre de la Guerre*, novembre 1896.) — L'immeuble est situé à Belleville, 42, rue des Cascades. — (Cf. *Procès Zola*, I, 313, Picquart; *Cass.*, I, 706, lettre d'Esterhazy à Jules Roche; I, 713, Grenier.) L'annulation de la vente fut prononcée, le 17 juillet 1901, à la requête de Mme Esterhazy, par la première chambre du tribunal de la Seine. Le jugement condamna *solidairement* Esterhazy, les vendeurs et le notaire à rembourser 96.381 francs.

(3) Par jugement du tribunal civil de la Seine, en date du 8 juin 1888. — Dans une lettre d'Esterhazy à un agent d'affaires: « A la suite de grandes pertes faites à la Bourse et qui avaient compromis la fortune de ma femme, le Tribunal... » etc.

(4) *Procès Zola*, I, 313, Picquart; *Instr. Tavernier*, Rapport Desvernine. — Tribunal civil de Rouen, audience du 23 juin 1894. Le tribunal, ne pouvant mettre en doute la parole d'un officier, déboute le propriétaire de l'immeuble, mais n'accorde pas à Esterhazy les 500 francs de dommages-intérêts qu'il avait eu l'audace de demander. (Affaire Raulin c. Esterhazy.)

(5) *Cass.*, I, 673, Schmidt, agent d'affaires; 674, Rieu, tailleur. — Lettre d'Esterhazy (sur papier pelure), datée de Courbevoie, le 17 avril 1892.

ajourné de mois en mois, menace de mettre opposition sur ses appointements ; il écrit à l'avoué :

Il y a, en France, une catégorie de drôles qui s'imaginent que les galons d'un soldat et les croix gagnées sous les balles et au prix du sang versé, comme c'est mon cas, doivent servir à toutes les malpropres tentatives de chantage qu'il leur plaît d'inventer. Ces canailles auraient besoin du bois de lance d'un hulan prussien pour savoir comment on traite des soldats (1).

IX

Au mois de mai 1892, il entra en rapports avec Drumont (2), qui venait de fonder *la Libre Parole* et de l'inaugurer par une campagne contre « les officiers juifs dans l'armée (3) ».

Il y a des dessous, encore mal connus, au rôle d'Esterhazy dans cette affaire (4).

Les articles de *la Libre Parole* (5) étaient signés d'un comte Pradel de Lamaze, déjà condamné deux fois pour diffamation (6). Les officiers juifs y étaient

(1) Lettre saisie chez Lortat-Jacob, avoué, en réponse à une lettre recommandée du 20 août 1891, dont la copie est au dossier de la Cour de cassation. — Esterhazy déclare (naturellement) « qu'il n'a jamais refusé de payer les termes échus ».

(2) *Cass.*, I, 712, Grenier.

(3) Voir t. I, 217.

(4) *Cass.*, I, 714, Grenier : « Malgré les maux qu'il a causés à la famille Crémieu-Foa, par une intervention au moins maladroite, *sinon louche*, maintenant encore ceux-mêmes qu'il a le plus atteints lui gardent un arrière-fond de regrets. »

(5) Des 23 et 24 mai. Il y en eut deux autres, le 26 et le 28.

(6) Acte d'accusation du marquis de Morès. (*Loi* du 30 août 1892, *Droit*, *Gazette des Tribunaux*, etc.)

dénoncés, en bloc, comme une plaie de l'armée, un danger public. Vienne une guerre « et Rothschild se fera communiquer les plans de mobilisation ; — on pense bien dans quel but ».

Le capitaine Crémieu-Foa, du 8^e dragons, releva le gant. Il adressa une provocation à Drumont : « En insultant les trois cents officiers français de l'armée active qui appartiennent au culte israélite, vous m'insultez personnellement. » *La Libre Parole* répliqua : « Si les officiers juifs sont blessés par nos articles, que le sort désigne parmi eux le nombre qu'ils voudront de délégués et nous leur opposerons un nombre égal d'épées françaises (1). » Cette antithèse, d'un côté les épées françaises, et, de l'autre, les épées juives, était une insulte de plus. L'article portait une signature collective : « Édouard Drumont ; la rédaction de *la Libre Parole* ; Morès et ses amis (2). »

Crémieu Foa me pria de l'assister (3). Je lui fis observer qu'officier, il devait, surtout dans une telle affaire, s'adresser à des officiers. Le même jour, devant les

(1) 28 mai.

(2) Le marquis de Morès (né le 14 juin 1858, mort le 9 juin 1896) était le fils du duc de Vallombrosa. Il avait passé quelque temps dans l'armée, puis, ruiné au jeu, partit pour l'Amérique, où il fit le commerce des bœufs. Il se jeta, vers 1890, dans l'antisémitisme par haine des Rothschild, qui étaient les amis de son père, mais que ses demandes répétées d'argent avaient lassés. Lors du mariage de Mlle de Rothschild avec le baron Léonino, il organisa une manifestation aux portes de la synagogue ; des camelots lancèrent des boules d'*assa fetida* sur les robes des invitées. Il avait épousé une Américaine.

(3) Il était mon camarade de collège. Le lendemain, il vint me retrouver, me dit que le comte Esterhazy s'était mis à sa disposition et me pria d'être son second témoin. Je lui dis que, s'il ne trouvait pas un second officier, je serais à sa disposition, mais qu'Esterhazy avait une réputation plutôt fâcheuse. Il me répondit : « C'est la nature la plus gênéreuse que je connaisse ! »

bureaux de son frère, il rencontra Esterhazy, qui le guettait, le félicita de son initiative et « lui offrit avec insistance d'être son témoin ». L'autre témoin fut le capitaine Dévanlay ; Esterhazy lui fit la leçon. Drumont constitua Morès et le colonel (en retraite) de Brémont d'Ars. Une rencontre fut décidée.

Dès la première reprise (1), où Crémieu fut fouetté d'un coup d'épée à l'aine et son adversaire effleuré à l'œil gauche, le médecin de Drumont intervint (2). C'était contraire au procès-verbal, qui stipulait que « les médecins n'interviendraient que sur la demande des combattants (3) ». Mais les témoins arrêtaient le combat.

Les blessures étaient si légères, que, le soir même, l'officier rentra à son régiment et Drumont à son journal. Le lendemain, Pradel de Lamase écrit à Crémieu qu'en ne lui demandant pas raison d'articles qui portaient sa signature, il l'avait offensé. De quoi Lamase exigeait réparation (4).

La prétention était tardive. De plus, Morès avait déclaré aux témoins de Crémieu que « Lamase n'était pas l'auteur des articles, que c'était un officier de l'armée active, désireux de garder l'anonyme (5) ».

(1) Le duel eut lieu, à l'épée, le 1^{er} juin, à Saint-Germain.

(2) « A la suite de l'intervention du Dr Fauquelin, les témoins ont dû arrêter le combat. » (Procès-verbal de rencontre, dans *la Libre Parole* du 2 juin.)

(3) Procès-verbal du 31 mai, réglant les conditions de la rencontre. (*Libre Parole* du 2 juin.)

(4) Le texte de cette lettre a été publié dans *la Libre Parole* du 30 août 1892.

(5) Procès-verbal de rencontre entre Crémieu-Foa et Lamase : « M. de Lamase reconnaît qu'il a signé lesdits articles sans en être l'auteur, l'auteur de l'article étant un officier de l'armée active qui désire garder l'anonyme. » — Au procès Morès, le président Delegorgue demande à l'accusé de déclarer, sur sa parole d'honneur, si cet officier existe ; Morès répond affirmativement. (*Droit* du 30 août 1892.)

Qui était ce diffamateur masqué? Morès et Drumont refusèrent de le livrer; Esterhazy déposera, par la suite, qu'il chercha en vain à se le faire nommer, « afin, dit-il, que l'armée pût le chasser à coups de bottes (1) ».

Cependant Crémieu ne déclina pas la rencontre et chargea de nouveau Esterhazy et Devanlay de ses intérêts. Lamase désigna Morès et Guérin (2). « Morès et ses amis » habitaient la même maison (3).

A partir de ce moment, l'attitude, déjà suspecte d'Esterhazy, ne laisse aucun doute qu'il s'était offert à Crémieu, à la demande des gens de *la Libre Parole*, pour faire commettre des maladroites à son ami et pour le perdre. Il a consenti à le représenter, tout en lui conseillant de ne pas se battre avec le prête-nom de l'officier anonyme; puis, bien qu'il voie familièrement Morès, qui l'avait conduit chez Drumont (4), il prend si mal ses

(1) *Procès Morès*, audience du 30 août. (Loi du 1^{er} septembre.) — Esterhazy ajoute : « Je ferai même déshabiller les deux chasseurs qui l'expulseront, pour qu'ils ne salissent pas leur uniforme. » — Les journaux de toutes nuances sommèrent en vain l'officier anonyme de se nommer.

(2) Jules Guérin, né à Madrid, le 14 septembre 1860. Il fit, pendant plusieurs années, des affaires qui tournèrent mal. En 1888, il s'associa à deux Allemands de Hambourg, Menesser et Ackermann, dans une affaire d'huiles minérales, pour faire concurrence à la maison dont il était le représentant. Les associés y perdirent 200.000 francs. Déclaré en faillite le 15 octobre 1889, il s'associa, en 1891, pour le commerce du pétrole, avec un sieur Roblin qui y perdit tout son avoir. Il fut l'un des organisateurs des groupes antisémites. (*Haute Cour de Justice*, procès de 1899, IV, 4 et 5.)

(3) 38, rue du Mont-Thabor.

(4) *Cass.*, I, 1712, Grenier; il insiste sur les « relations incessantes d'Esterhazy avec MM. Drumont, de Morès, Guérin, etc., pendant toute la durée de l'affaire des duels, relations qui n'ont pas cessé depuis avec la rédaction de *la Libre Parole*. Ces relations avec Morès et Drumont remontent au printemps de 1892. » — Dans une lettre d'avril 1894 à Ernest Crémieu-Foa, Esterhazy rappelle que *la Libre Parole* publia, le 1^{er} juin, au lendemain du

mesures que les témoins n'arrivent pas à se joindre (1). Le cinquième jour, Morès et Guérin écrivent à Crémieu que, s'il ne fixe pas de date à la rencontre, ils dresseront contre lui un procès-verbal de carence. L'inflammable officier leur envoie aussitôt un double cartel qui est accepté, mais à la condition que Lamase recevra d'abord satisfaction (2).

Quand les choses furent si bien embrouillées que Crémieu se trouva acculé à passer par ce duel, sous peine d'avoir l'air de fuir devant Morès, bretteur émérite, et devant Guérin, sorte de géant qui répandait la terreur, Esterhazy rendit son mandat.

Toutefois, il ne cessa pas de suivre l'affaire, mit au courant les nouveaux témoins, le capitaine Mayer et le lieutenant Trochu. Cette fois, tout marcha vite, trop vite. Les témoins de Lamase refusèrent de faire décider par un jury d'honneur si un officier peut se rencontrer avec un homme de paille (3); ceux du capitaine Crémieu

duel, une note courtoise, « note, Morès est vivant pour l'affirmer, Drumont est prêt à le dire, qui n'avait été écrite qu'à ma demande expresse et à ma considération ».

(1) Le 12 juin, les témoins de Lamase, qui n'ont pas reçu à temps la lettre des témoins de Crémieu-Foa, manquent au rendez-vous; aussitôt, Esterhazy et Devanlay écrivent à Morès et à Guérin que cette absence équivaut à une déclaration qu'il n'y a pas lieu à suivre. Morès et Guérin protestent, réclament un autre rendez-vous. Esterhazy prétend n'avoir reçu leur lettre que le 16. Dès le 17, Morès et Guérin provoquent Crémieu-Foa. Le 18, Esterhazy et Devanlay se retirent, parce qu'ils ne sauraient consentir à assister leur client dans un duel avec un homme de paille.

(2) Morès avait été, à Saint-Cyr, le camarade de Crémieu-Foa. Il lui écrivit le 18 juin : « Je suis à l'heure actuelle un des témoins de M. de Lamase. *Depuis quinze jours nous vous attendons; nous avons à ce sujet un dossier complet.* »

(3) Crémieu-Foa reprocha à ses témoins de n'avoir pas insisté sur la question du jury d'honneur; Mayer répondit que Morès avait parlé tout le temps et l'avait étourdi. L'incident fut assez vif. (*Procès Morès, Libre Parole* du 30 août; *Mémoire justificatif* par ERNEST CRÉMIEU-FOA, 36 et 37.)

demandèrent que le procès-verbal ne fût pas publié, parce qu'ils « répugnaient à l'idée de voir leur nom dans les journaux (1) ». En conséquence, Morès et Guérin acceptèrent de déclarer, sous leur signature, que Lamase avait seulement signé les articles et qu'un officier, qui ne voulait pas se révéler, les avait écrits.

Le frère de Crémieu-Foa s'indigna de cette convention qui laissait le public dans l'ignorance de la honteuse vérité. Esterhazy l'engagea à divulguer, quand même, le procès-verbal (2). Ce jeune homme le tenait pour le plus loyal des soldats, un type de chevalerie. Quelqu'un, cependant, l'avait averti : « Il ne regarde jamais en face ; il vous trahit. » Esterhazy passa la soirée à *la Libre Parole* (3) ; le procès-verbal parut dans un journal du lendemain (4).

Cette incorrection eut de terribles conséquences. Les deux adversaires avaient à peine échangé quatre balles, sans résultat, que Morès, sur le lieu même du duel, accusa le capitaine Mayer d'avoir manqué à sa parole en publiant le procès-verbal. Mayer, qui avait vivement reproché son indiscrétion à Ernest Crémieu (5), répliqua à Morès qu'il n'y était pour rien, mais qu'il se tenait à sa disposition (6). Lui aussi, il avait peur de paraître

(1) *Acte d'accusation* : « Le procès-verbal sera communiqué seulement aux intéressés, aux adversaires et à leur entourage immédiat. » La demande fut formulée par Mayer.

(2) *Cass.*, I, 711, Grenier : « C'est lui qui a donné à mon beau-frère Ernest Crémieu-Foa le conseil de publier le procès-verbal du duel Lamase, publication d'où sont résultées la mort du capitaine Mayer et la disqualification d'Ernest Crémieu. » — Esterhazy, dans ses dépositions et dans de nombreux écrits, a fréquemment injurié Gaston Grenier, mais sans jamais contester ce fait précis.

(3) Il le dit lui-même à Ernest Crémieu.

(4) *Matin* du 20 juin 1892.

(5) *Mémoire*, 43.

(6) *Procès Morès*. (*Libre Parole, Droit, etc.*, du 30 août.)

reculer devant les injures des antisémites et tenait à montrer que le souci, non pas de l'honneur, qui n'était pas en jeu, mais du point d'honneur, n'était pas moins vif dans son âme de juif que dans celle d'aucun chrétien. Morès reconnut que Mayer était étranger à l'incorrecte divulgation (1), mais prétendit qu'il en nommât lui-même l'auteur (2). C'était rendre le duel inévitable. Mayer repoussa cette indignité, qui était une nouvelle injure.

Morès et Guérin savaient que l'indiscrétion commise était le fait d'Ernest Crémieu, qui l'avait avouée, spontanément, aux témoins de son frère. Le lieutenant Trochu, tout de suite, en avait avisé Guérin (3).

Visiblement, les antijuifs, Morès, Drumont, cherchaient à étendre le scandale, la ligne de bataille.

Quelques jours auparavant, dans la salle des Pas-Perdus, au Palais de Justice, Guérin, disait-on, se serait écrié : « Que nous ayons un bon cadavre de juif et vous verrez toute la France en l'air (4)! »

(1) Procès-verbal de rencontre, signé : pour Morès, comte de Lamase, J. Guérin; pour le capitaine Mayer, capitaine Delorme, capitaine Poujade.

(2) Procès Morès, audience du 29 août 1892 : « Si le capitaine Mayer, demande le président Delegorgue, avait dénoncé l'auteur de l'indiscrétion, vous l'auriez considéré comme un lâche. » Morès garde le silence. A l'audience du lendemain, Estherhazy dit que la « proposition était inacceptable; si le capitaine Mayer avait fait cela, il eût été mis en quarantaine par ses camarades. »

(3) Procès Morès, audience du 29 août, interrogatoire de Guérin, déposition du lieutenant Trochu. A l'audience du 29 août, Morès prétendit n'en avoir rien su. Mais Guérin avoue formellement que Trochu avait nommé Ernest Crémieu-Foa (*Droit* du 30 août 1892); il est impossible que Guérin n'en ait pas informé Morès.

(4) Acte d'accusation : « Le 15 juin, alors qu'on attendait le verdict du jury sur la poursuite dirigée contre le directeur du journal *la Libre Parole* (par Burdeau, dans l'affaire de la Banque

Le combat, ainsi voulu par Morès, eut lieu le lendemain (1). Morès apporta deux paires d'épées, très lourdes (2). Le sort le favorisa pour le choix des armes. « Après un engagement de quelques secondes, Mayer reçut au creux de l'aisselle un coup d'une telle violence que le poumon fut perforé ; le fer s'enfonça de plusieurs centimètres dans la colonne vertébrale (3). » Il mourut dans la soirée.

Ainsi débuta l'antisémitisme en France : par le meurtre d'un officier français, alsacien.

La Libre Parole, pour atténuer la responsabilité de Morès, osa écrire que « Mayer était détaché à l'École po-

de France), Guérin avait osé formuler tout haut ce souhait criminel... » etc. A l'audience du 30 août, Guérin nie le propos qui lui est imputé par un des témoins à charge, Léo Taxil. Cet ancien élève des Jésuites, de son vrai nom Gabriel Jogand-Pagès, avait débuté par une série de pamphlets orduriers, dont le plus fameux : *Les Amours secrètes de Pie IX*, lui avait valu une amende de 65.000 francs. Le 24 avril 1885, « la lumière inonda soudain son âme ténébreuse ». Il ferma sa librairie anticléricale et détruisit ses écrits sacrilèges. « Sa conversion apparut comme le triomphe de la grâce divine » ; il reçut l'absolution du nonce à Paris, Mgr di Rendi et commença la publication de ses fameuses *Révélations sur la franc-maçonnerie*. « Par toute l'Europe, la presse catholique accueillit ses œuvres avec de grands éloges. » (H.-C. LEA, *Léo Taxil et l'Eglise romaine*, 12 et suiv.) En 1892, Léo Taxil dirigeait *la France chrétienne*, où il raconta l'incident du Palais de Justice. Guérin aurait dit encore : « Rothschild, nous l'étranglerons, nous le pendrons à la porte de son hôtel... Ce sera la guerre civile, et tous les Juifs y passeront. » — Morès dit de même à un journaliste : « Nous ne sommes qu'au commencement d'une guerre civile. » (*Echo de Paris* du 25 juin.)

(1) 23 juin.

(2) *Acte d'accusation* : « Le marquis de Morès s'était muni de colichemardes pesant 754 à 781 grammes, alors que l'épée de combat ordinaire est du poids de 500 grammes. » Au procès, les maîtres d'armes de l'École polytechnique déclarèrent que les épées étaient trop lourdes, ce qui fut contesté par les maîtres d'armes civils, Vigeant, Prévost, et confirmé par Esterhazy.

(3) *Acte d'accusation*.

lytechnique en qualité de professeur d'escrime (1) ».

Le capitaine Crémieu, ayant une affaire engagée depuis deux jours avec Morès, eût dû se battre le premier. Il avait réclamé, en effet, son droit de priorité quand son colonel le rappela à Meaux, par dépêche, pour y subir des arrêts (2). Esterhazy se remit alors à sa disposition, mais pour signer, en hâte, sans le consulter, un double procès-verbal qui, visant les circonstances, clôturait les affaires contre Morès et contre Guérin (3). Crémieu, dès qu'il eut obtenu, dans la journée du lendemain, la levée de ses arrêts, accourut à Paris, récusait Esterhazy et se mit en quête de nouveaux témoins (4). Aussitôt *la Libre Parole* publia les procès-verbaux, sans dire un mot de la récusation (5). C'était le matin même où Mayer fut tué par Morès.

Dans l'émotion que causa la mort du capitaine Mayer (6), Ernest Crémieu fut sévèrement jugé. Esterhazy, qui l'avait conseillé, lui promit de le dégager avec éclat et de prendre sa part de responsabilité, quand il déposerait au procès intenté à Morès pour homicide. Au jour venu, il n'en fit rien. Ce furieux, qui écrit comme on sabre, sait, quand il le faut, calculer, comme un diplomate, la portée de ses paroles. Il montra son impartialité en rendant un égal hommage au courage de tous :

(1) Numéro du 24 juin.

(2) Dépêche du mardi 21 juin.

(3) Les deux procès-verbaux sont datés du 21 juin. La signature de Devanlay, absent de Paris, fut ajoutée le 22.

(4) 22 juin. — Esterhazy porta lui-même à Morès la lettre qui le récusait. (*Mémoire*, 48.)

(5) 23 juin. — Esterhazy ni Devanlay ne protestèrent.

(6) Une interpellation eut lieu à la Chambre; Freycinet, ministre de la Guerre, déclara que « susciter la division entre les officiers, c'est un crime national ». A l'unanimité, la Chambre adopta un ordre du jour approuvant les déclarations du Gouvernement (25 juin).

s'il blâma l'emploi des épées trop lourdes de Morès, il n'en fit grief qu'aux témoins de Mayer qui auraient dû les refuser ; il attesta même qu'Ernest Crémieu s'était déclaré tout de suite l'auteur de la publication des procès-verbaux, mais il se tut sur son propre rôle (1) et laissa ainsi abîmer ce malheureux (2).

Morès fut acquitté. Le capitaine Crémieu-Foa alla se faire tuer au Dahomey (3).

Si Esterhazy avait été pour ces jeunes gens un ami loyal, Drumont eût vite fait de le traiter comme quiconque était l'ami d'un juif, et de l'accuser d'avoir reçu de l'argent. Au contraire, Esterhazy devient un familier de la maison, un collaborateur du journal (4). Quelques-uns des articles les plus virulents qui y paraîtront contre les chefs de l'armée, il les inspire ou les écrit lui-même, et, avec son effronterie habituelle, ne s'en cache pas. Ne serait-il pas l'auteur des articles signés de Lamase et qu'il a si bruyamment flétris (6) ? On l'en a accusé, non sans vraisemblance, mais sans preuves.

(1) *Cass.*, I, 712, Grenier : « Il ne dit pas un mot du conseil qu'il avait donné, ne prit aucune part de la responsabilité qu'il avait encourue. » — *Libre Parole* du 31 août : « Il se montre très courtois pour nos amis. »

(2) Le président Delegorgue, l'avocat général, Demange, avocat de Morès, relevèrent durement l'indiscrétion d'Ernest Crémieu-Foa, qui fut hué par le prétoire et quitta la Cour d'assises au milieu de manifestations hostiles. — *La Libre Parole* tint à constater « la courtoisie » du président Delegorgue à l'égard des accusés ; « c'est un brave homme » ; elle opposa son attitude à celle du président Mariage, qui présida les assises dans le procès intenté par Burdeau à Drumont.

(3) Blessé le 26 octobre suivant, il ne voulut pas interrompre son service. Il mourut le 17 novembre à Porto-Novo.

(4) Voir plus loin (p. 488) des extraits de quelques-uns de ces articles et (p. 434) ses lettres à Weil sur ses rapports avec Drumont. Dans d'autres lettres (p. 488) il offre à des amis de faire attaquer, dans *la Libre Parole*, les ministres dont ils auraient à se plaindre.

(6) Drumont écrit le 28 août : « Un officier, victime probable-

X

Quelques jours après ces événements, Esterhazy reçut le quatrième galon (1) et fut désigné pour le poste de major à Dunkerque (2).

Cette affectation ralluma ses colères. Il avait demandé instamment à rester à Paris. On retrouve, ici encore, l'un des traits saisis sur le vif par Balzac : « Les êtres de cette espèce s'habituent à ériger leurs moindres intérêts et chaque vouloir momentané de leurs passions en nécessité ; avec ce système on peut aller loin (3). » Partant, ceux qui lui font « cette crasse infecte » de l'envoyer à Dunkerque, « dans la garnison la plus au nord de la France », sont des « misérables » ; Freycinet, d'ailleurs, et son directeur de l'infanterie, « un fier gueux, l'ami de tous les Jésuites (4) », le « porc Gallimard (5) », savent bien ce qu'ils font. Lui infliger de tels frais de déplacement, quatre ou cinq mille francs, « absolument au-dessus de ses ressources (6) », et l'éloigner des affaires « où une partie de la dot de sa femme est engagée », c'est le ruiner. Et non seule-

ment de passe-droits odieux, comme beaucoup de ses camarades, nous a apporté des notes ; il a demandé le secret ; on le lui a promis. M. de Lamase a bien voulu se charger de mettre ces notes en ordre. » Nulle autre indication.

(1) 10 juillet 1892. Il fut nommé au choix.

(2) Au 110^e régiment de ligne.

(3) *Un ménage de garçon*, 93.

(4) Lettre à Isaac, ancien sous-préfet d'Avesnes, octobre 1892. (Fac-similé dans *le Siècle* du 21 juin 1898.)

(5) Lettre à X..., du 3 octobre 1892. Dans la même lettre : « Je suis de plus en plus plus dans la m... »

(6) Du 9 octobre 1892, au même.

ment ces « cochons » ont juré sa ruine (1), mais encore la mort de ses enfants », de sa petite fille, « qui a été malade, l'hiver dernier ». Tout cela est « immonde et lâche ».

Quelles canailles que ces gens-là et quelle joie j'aurais de donner ma démission, de montrer combien tout ce qui touche cette armée n'est que blague, farces, mensonges, vantardise, couardise et fanfaronnade ! Que je les méprise et que je les hais, pour tout le mal qu'ils m'ont fait, qu'ils me font, pour tout ce qu'il y avait de bon en moi qu'ils ont détruit (2) !

On sent ici l'approche du naufrage final.

Cependant, et tout en continuant à les injurier, Esterhazy sollicitait ses chefs (3). Il avait retrouvé, depuis son mariage, son ancien camarade du bureau des Renseignements, Maurice Weil, alors officier d'ordonnance (au titre territorial) du général Saussier. Le gouverneur de Paris, circonvenu par Weil, et le général de Guiny intervinrent en sa faveur, mais sans succès : le règlement était formel, il était impossible de le faire passer au 3^e corps. « Vous ne trouverez jamais, lui écrit

(1) Lettre à Isaac. — Dans ses lettres à Isaac et à Grenier, beau-frère de Crémieu-Foa, il se prétend victime de l'antisémitisme : « Si je ne suis pas nommé, c'est pour complaire à un petit drôle, le commandant Curé, de mon régiment, ancien officier d'ordonnance du directeur de l'infanterie... C'est lui qui manifesta son antisémitisme d'une façon aussi violente, près de Gallimard, lors des histoires du duel. » Et encore : « Les Rothschild sont bien bêtes s'ils ne se rendent pas compte que c'est eux qui sont visés derrière tout cela et qui trinqueront un jour, s'ils n'y prennent garde. Franchement, ils ne l'auront pas volé. »

(2) Lettre à Grenier.

(3) Lettre à Grenier : « Le chef qui me tirerait du pétrin pourrait me demander ma peau le soir même ; je la lui donnerais de grand cœur, sur mon honneur. »

le général de Guiny (1), un directeur de l'infanterie qui fasse ce que vous désirez. » Seul, un ministre peut le faire et, « pour agir auprès du ministre, il ne faut pas un militaire, il faut un civil influent ». Par exemple, explique le général, « un député, un sénateur », qui obtiendra l'ordre nécessaire. « Voilà le vrai moyen ; il n'y en a pas d'autre. A un militaire, on oppose le règlement ; à un civil, on ne le peut pas. » En conséquence, Esterhazy se fit donner par Grenier une lettre qui l'introduisait auprès de moi ; mais il n'en fit pas usage, ce qui ne l'empêcha pas de raconter à son ami que « j'avais été très bien (2) ».

En effet, il avait trouvé beaucoup mieux. Renseigné, à *la Libre Parole*, sur la campagne qui se préparait à l'occasion des procès intentés à la Compagnie du canal de Panama et sur le rôle attribué à Freycinet dans cette affaire, Esterhazy demanda audience au ministre et élaya sa requête de quelques avertissements. Le ministre, à en croire Esterhazy, fut ému, mais fit bonne figure :

(1) 7 octobre 1892, de Savenay (Loire-Inférieure).

(2) Lettre d'octobre 1892, sur papier de l'hôtel Terminus : « J'ai vu Reinach qui a été très bien. T... aussi. Mais vous comprenez bien que je ne peux pas raser ces gens-là indéfiniment. J'ai prié seulement Reinach de dire à Freycinet, s'il en trouvait l'occasion... » Dans trois autres lettres, l'une d'octobre, non datée, les deux autres du 9 et du 26 octobre, il est question de l'entrevue projetée avec moi (j'étais alors député) et de ma bonne volonté éventuelle. « Votre proposition pour Reinach me semble parfaite. S'il voulait vraiment agir!... Le voudra-t-il? Voilà la question... » Or, je suis sûr de n'avoir jamais reçu la visite d'Esterhazy que j'ai vu, pour la première fois, au procès Zola, et dont la physionomie et la conversation m'auraient frappé. J'ajoute que, si Esterhazy était venu me solliciter, il m'aurait, par la suite, opposé, pour sa défense, ma recommandation. Bien au contraire, *la Libre Parole* ne cessa de raconter que j'avais recommandé Dreyfus à Miribel et à Freycinet, Picquart à Zurlinden, etc.

J'ai eu, écrit-il, une engueulade homérique avec le Freycinet. Il a commencé, mais j'ai riposté dans la ligne basse; je crois que j'ai touché la charogne. Vous m'aviez dit qu'il était très froid et très maître de lui; je l'ai fait absolument sortir des gonds. Mon opinion se résume toujours en ceci : les cochons ! les cochons ! les cochons ! Je ne crois pas beaucoup à Dieu se mêlant de nos affaires, mais, s'il s'en mêle, il doit faire couler ce pays à pic, à bref délai. C'est trop sale et, surtout, trop lâche (1).

Freycinet dit qu'il entrevit seulement « ce grand escogriffe » dans le bureau de son secrétaire, Lagrange de Langre. — Et, certainement, devant le ministre de la Guerre, Esterhazy n'eut pas l'insolence d'Achille. Les maîtres chanteurs de son espèce ne menacent pas; ils insinuent, promettent, effrayent. — En conséquence, le jour même, Freycinet adressa une note explicite au directeur de l'infanterie :

J'ai vu le major Esterhazy et je l'ai autorisé à m'adresser, avec certificats médicaux à l'appui, une demande de congé jusqu'au 31 décembre. Dans le travail de fin d'année, on l'affectera à un régiment du 3^e corps, conformément à la demande des généraux Saussier et de Guiny (2).

Esterhazy, à qui cette note fut transmise par le général Gallimard, poussa ses avantages. Avisé par Weil qu'il y

(1) Carte-télégramme du 1^{er} novembre 1892 à X... — Plus tard, Esterhazy répète encore qu'il eut « avec M. de Freycinet, face à face, dans son cabinet, une explication plutôt vive et qu'il lui annonça d'avance tous les scandales Cornélius Herz ». (*Dép. à Londres*, Éd. de Paris, 80.) L'incident fut résumé par Grenier, d'après Esterhazy, au procès de Rennes (II, 4). C'était Grenier qui avait mené Esterhazy chez Lagrange de Langre qui le présenta au ministre (*Cass.*, I, 714). Freycinet, qui avait oublié sa lettre au général Gallimard, dit à Grenier, qui en déposa à Rennes, « qu'il ne se souvenait nullement avoir reçu Esterhazy ». En effet, il écrit seulement à Gallimard qu'il l'a vu.

(2) Note autographe du 1^{er} novembre 1892.

avait, à deux pas de Paris, une situation vacante « qui ferait très bien son affaire (1) », — le commandement de l'École de gymnastique et d'escrime à Joinville, — il la fit demander par Saussier. L'emploi étant déjà promis, Freycinet en exprima ses regrets au gouverneur de Paris (2). « En compensation », il offrait à Esterhazy la place de major au 74^e de ligne à Rouen, « avec promesse d'une place de chef de bataillon à Paris, après une année de majorat ». Esterhazy, sceptique aux promesses, grogna encore, mais Saussier le rassura : « Le général, lui écrit un de ses aides de camp (3), me charge de vous dire que vous pouvez compter sur lui ; au jour voulu, il exigera *absolument* (4) votre nomination à Paris. Acceptez donc, sans crainte, et, par la suite, comptez sur notre grand chef. » L'engagement était formel ; le général Gallimard le confirma dans une lettre particulière à Esterhazy (5) ; Rouen, d'ailleurs, est à deux heures de Paris.

Freycinet, parce qu'il avait obligé le protégé de Drumont et de Morès, se flatta qu'ils l'épargneraient dans le feu de leurs attaques. Les polémiques, au contraire, éclatèrent, d'une féroce violence. Il fit alors, ou laissa réclamer, par le chef de son secrétariat, l'intervention

(1) « Maurice Weil, celui qui est fort bien avec le Gouverneur, m'écrit pour me dire qu'il y a une place, etc... Weil m'offre d'en parler au Gouverneur. » (Lettre à X..., octobre 1892.)

(2) Lettre du capitaine E..., officier d'ordonnance du général Saussier, à Esterhazy : « Le Gouverneur me charge d'avoir l'honneur de vous faire connaître qu'il a reçu ce matin (17 décembre) la visite de M. le général directeur de l'Infanterie, envoyé par le ministre pour lui dire ce qui suit : le ministre ne peut vous nommer à Joinville, parce qu'il a pris des engagements antérieurs avec R..., l'ambassadeur, en faveur d'un frère de ce dernier. Mais il vous offre en compensation... etc. »

(3) Du 20 décembre 1892.

(4) Souligné dans l'original.

(5) Du 22 décembre.

d'Esterhazy, mandé à Paris, de sa campagne de Dommartin, par dépêche officielle (1). Esterhazy lui-même avait, précédemment, offert son concours. C'est le procédé classique.

Telle était alors la terreur qui fit, pendant quelques mois, de la République française une sœur cadette de la République de Venise, sans la hache et sans les Plombs, mais où il suffisait d'être nommé pour être saisi. Ce vieillard avisé, le plus éminent des collaborateurs de Gambetta et le plus fin des politiques, ne comprit pas qu'il s'humiliait, rien qu'à ne pas rejeter une telle intervention. Jaloux, avec raison, de son honneur, il pensait le défendre, alors qu'il livrait surtout le secret de sa faiblesse. Esterhazy, qui était accouru, fut reçu, en secret, par Lagrange de Langre (2) et rapporta, en goguenardant, l'entretien à ses amis. Les gens de *la Libre Parole* ne désarmèrent pas, mais ils notèrent l'incident sur leurs tablettes, pour s'en servir plus tard. La nomination d'Esterhazy à Rouen fut signée le lendemain (3).

(1) Par lettre du 27 décembre 1892, sur papier officiel, un des officiers d'ordonnance de Freycinet avait prié l'un des amis d'Esterhazy de faire savoir à celui-ci « que M. Lagrange de Langre désirait l'entretenir chez lui, dans la soirée, avenue Kléber, 22 ». Pour le cas où Esterhazy ne serait pas à Paris, l'officier de service priait son correspondant de lui faire savoir l'adresse actuelle du major « par le planton, porteur de cette lettre ». Par surcroît de précaution, l'officier de service avait mentionné, sur l'enveloppe, que la lettre pourrait être ouverte tant par son correspondant que par « l'un des membres de sa famille ». — J'ai sous les yeux l'original de cette lettre. — « M. de Freycinet m'a fait, par dépêche télégraphique officielle, sur papier jaune, mander sur le champ de Dommartin, où j'étais en permission, à Paris. » (*Dép. à Londres*, Éd. de Paris, 80).

(2) 28 décembre 1892.

(3) « Par décision du 29 décembre 1892, M. Walsin Esterhazy, major du 110^e, passe au 74^e. »

Ce fut l'une des dernières que signa Freycinet. Deux jours après, Ribot, président du conseil, reconstitua le ministère. Il n'appela point Freycinet dans la nouvelle combinaison (31 décembre). Loubet, ministre de l'Intérieur, et Burdeau, ministre de la Marine, se retirèrent en même temps.

Pour Esterhazy, son envoi, après tant d'intrigues, dans une garnison si voisine de Paris n'eut d'autre résultat que d'accélérer sa débâcle. A peine nommé (1), il n'y fit que de courtes apparitions, toujours en permission ou en route, professant plus que jamais le mépris de son métier et absorbé par la question d'argent, spéculateur en uniforme, talonné par ses créanciers, brûlant ses dernières cartouches. Ce qu'il gagnait parfois dans une série de petites opérations bien conçues et prudentes (2), il le perdait aussitôt dans le grand coup qui devait refaire sa fortune (3). « Je continue à prendre la culotte, écrit-il en janvier, mon Turc f... le camp (4). » Le mois d'après, sa déveine persistante prend un ton plus tragique : « *La jellatura m'a fa maledetto*, je suis désespéré (5). » Et, comme tant de scan-

(1) Il prit son service dans les premiers jours de février 1893. (*Cass.*, I, 780, Mulo.)

(2) J'ai sous les yeux sa correspondance dans l'une des maisons de coulisse où il opérait, surtout sur la rente. De janvier 1893 à février 1894, il gagna presque toujours, environ 10.000 francs (exactement : 9.709 fr. 60). Voici l'un de ses ordres : « L'extérieur repart en arrière. Que penseriez-vous de vendre une prime dont 25 sur notre prime dont 50 ? Si cela baisse, cela diminue ma perte de moitié ; si cela monte, je bénéficie de l'écart. Ou bien de vendre 2.000 ferme ? » Il téléphone de Rouen, se tient au courant des fluctuations du marché.

(3) Notamment, des spéculations sur la rente italienne, auxquelles il fait de fréquentes allusions dans ses lettres à Grenier, et sur les mines d'or. (*Cass.*, I, 707, lettre à Jules Roche.)

(4) Lettre à Ernest Crémieu-Foa, de janvier 1893.

(5) Lettre à Grenier.

dales, une liaison publique avec une fille rencontrée au Moulin-Rouge (1), avaient amené une rupture violente avec ses beaux-parents (2), il jouait maintenant une autre comédie, celle du père de famille malheureux, prêt à subir toutes les épreuves, mais torturé par la pensée de sa femme et de ses petites filles, « si gaies, joueuses, joyeuses, qui sont à la veille de manquer de pain ».

Cependant, la farce-tragédie se précipitait. On le vit alors agitant mille projets, dans une fièvre continuelle qu'il entretenait à grands verres d'eau-de-vie, d'une gueuserie tantôt lamentable, tantôt offensive, pérorant sans cesse, et c'est toujours le même discours, la même plainte contre le destin, d'une fureur monotone, la figure ravagée, l'œil hagard et mauvais.

Certainement, un suprême combat se livra alors en lui. A-t-il déjà, comme il en a été accusé il y a peu de mois (3), et, plus anciennement encore, en Afri-

(1) Marie, dite Marguerite Pays. Elle avait alors vingt-deux ans. — « Comme le b... me répugne, écrit Esterhazy (ce n'est peut-être pas le goût du ministre, mais enfin !), comme je n'ai pas envie d'attraper le mal des croisés et que mes ressources ne me permettent pas la fréquentation de Liane de Pougy et C^{ie}, j'ai trouvé à Rouen (car elle habite de temps à autre Barentin où elle est propriétaire) une femme qui habite aussi Paris, que je n'entretiens pas, et qui, moyennant une modeste rétribution, veut bien de temps à autre dénouer sa ceinture. » (*Cass.*, I, 768, lettre à Jules Roche, de décembre 1896.) — Plus tard, Esterhazy et la fille Pays habitèrent ensemble. (Du 1^{er} janvier 1896 jusqu'à la fuite d'Esterhazy, au n^o 49 de la rue de Douai.) Le bail fut au nom d'Esterhazy jusqu'au mois d'octobre 1897.

(2) Dans sa lettre de juin 1894 à Weil (voir p. 92), il attribue cette rupture à l'antisémitisme du marquis et de la marquise de Nettancourt, qui lui auraient reproché d'avoir assisté Crémieu-Foa contre Drumont.

(3) Esterhazy avait été dénoncé, en 1892, au général Brault, chef du cabinet du ministre de la Guerre, comme suspect d'espionnage, en relations avec des attachés étrangers. La dénon-

que (1), demandé d'occasion à l'espionnage les ressources que la Bourse et le jeu s'obstinaient à lui refuser ? Cela est possible, mais rien ne le prouve. On peut supposer qu'avant de franchir ce dernier Rubicon, un reste d'honneur l'a retenu, le souvenir de tant d'ancêtres, son nom évocateur de tant de gloires, la peur, tout au moins, du périlleux métier. En tout cas, il a cherché, pendant quelque temps, à quitter l'armée, à fuir, loin d'elle, le spectre qui le hante, à se fuir lui-même.

Dans les derniers mois de 1892, avant que le ministre eût rapporté le décret qui l'envoyait à Dunkerque, Esterhazy avait fait à Maurice Weil le récit pathétique de sa misère et l'aveu de ses déboires : « Sa carrière militaire se terminerait sans qu'il y eût un moment de fortune (2) » ; mieux valait y renoncer et, pendant qu'il était jeune encore et vigoureux (il avait alors quarante-trois ans), recommencer sa vie dans quelque emploi civil. Dès lors, il suppliait Weil de le recommander à Léon Berger, un ancien officier d'ordonnance de Saussier qui présidait à Constantinople la commission de la Dette publique ; « les bonnes places n'y manquent pas ». Weil écrivit chaleureusement à son ami, et Esterhazy s'adressa lui-même à Berger, en termes pressants : « Puisse Berger me sauver, dit-il à Grenier, ou mieux sauver les miens ! » Et encore : « Si Berger ne me trouve pas quelque chose, je n'ai qu'à me

ciation fut l'objet de communications avec le gouvernement militaire de Paris. — Le général Annenkof a raconté qu'Esterhazy et Henry avaient été au service de la Russie, avant la conclusion de l'alliance.

(1) *Procès Zola*, I, 295, Picquart. (Voir pp. 33 et 38.)

(2) Lettre à Grenier, décembre 1892. — Esterhazy lui demandait son appui auprès du commandant Berger.

tuer et les miens avec moi. C'est horrible. Nul ne peut savoir ce que je souffre (1). »

Phrases de roman, littérature de mélodrame ; pourtant, ce dessein de partir, de chercher fortune à l'étranger fut sérieux. Un instant encore, comme épouvanté de lui-même, il s'y raccroche.

Berger répondit favorablement, mais sans promettre une solution immédiate. Un peu plus tard, vers l'été de 1893, il vint à Paris, manda Esterhazy et lui offrit la place qu'il avait si vivement sollicitée. Esterhazy le remercia, mais refusa. Il a changé d'avis. Si ses parents de France l'ont abandonné dans sa détresse, ses parents d'Autriche, dit-il, ont été plus généreux ; l'un d'eux, un vieil oncle, lui a assuré une rente annuelle de douze mille francs.

L'oncle n'existait pas, et Esterhazy ne recevait aucun subside d'Autriche.

XI

Il était entré, depuis le mois de juin, au service du major Max de Schwarzkoppen (2).

(1) Lettre au même, un peu postérieure. — Esterhazy ne date presque jamais.

(2) J'ai tiré (presque exclusivement) de documents manuscrits et de mes conversations avec quelques personnages *directement* informés, les éléments du récit (d'ailleurs, et forcément, incomplet) qu'on va lire. On a déjà vu (t. I, 242) que Schwarzkoppen, dès l'origine, avait raconté son aventure à Panizzardì, son collègue italien, sans toutefois nommer Esterhazy. Il ne le nomma qu'en 1897, avant son départ pour Berlin. Le comte Tornielli consigna par écrit le récit que lui fit alors son attaché ; il déposa ce mémoire, intitulé *Pro Veritate*, aux archives diplomatiques, à Rome, et en a annexé une copie à son testament.

Il avait fait la chose brutalement, avec son cynisme ordinaire, et jouant d'ailleurs, se jouant à lui-même la comédie jusque dans le plus abject des crimes.

Par lettre d'abord, puis dans une audacieuse visite, en plein jour, Esterhazy s'offrit à l'attaché militaire d'Allemagne, mais non comme l'espion ordinaire, en quête de trente deniers. Ayant décliné son nom, il dit que, de cœur et d'âme, il était resté hongrois, autrichien, allemand, qu'il n'avait de français que le déguisement de son uniforme et que, s'il l'avait revêtu, c'était pour mieux servir sa patrie d'origine en lui livrant les secrets de l'ennemi. S'il demandait de l'argent, beaucoup d'argent, c'était moins pour lui que pour sa femme et ses enfants qui mouraient de faim.

Il ajouta qu'il n'était pas, à la vérité, officier d'État-Major, mais qu'il était en position de connaître les affaires les plus secrètes du ministère de la Guerre,

L'ambassadeur d'Italie m'a fait, d'après Panizzardî, les mêmes récits qu'à Scheurer-Kestner et à Trarieux, au sujet des rapports de Schwarzkoppen et d'Esterhazy. (*Cass.*, I, 469 et 470; *Rennes*, III, 425, Trarieux.) J'en ai eu, plus tard, confirmation pleine et entière par le prince de Munster, à qui Schwarzkoppen, avant de quitter Paris, avait fait enfin sa confession, et qui en avait pris note pour ses Mémoires. — L'Empereur d'Allemagne a fait quelques rares, mais très formelles, déclarations qui m'ont été répétées. — Enfin, au mois de novembre 1898, peu de jours après que j'eus fait paraître mon premier article (de pure déduction) sur la complicité d'Esterhazy et d'Henry (*Siècle* du 7 novembre), j'ai reçu la visite d'un écrivain russe, des plus considérables, qui me fit part de la conversation qu'il avait eue à Andermatt, en octobre, à la veille de l'inauguration du monument de Souvaroff, avec le baron de Yonine, ministre de Russie, et le général de Rosen, attaché militaire russe à Berne. L'un et l'autre tenaient directement de Schwarzkoppen qu'Esterhazy lui avait désigné Henry comme son informateur. — Schwarzkoppen avait été nommé à Paris le 10 décembre 1891. — La notation : *Ren-seignements inédits*, qu'on trouvera plus d'une fois au cours de ce volume, se rapporte à l'une ou à l'autre des sources que je viens d'indiquer.

parce qu'il était lié étroitement avec plusieurs généraux et qu'il avait, au service des Renseignements, un officier qui le documentait.

Schwarzkoppen l'écouta avec défiance, étonné d'une telle impudeur. Il connaissait l'organisation du contre-espionnage français ; il savait qu'à la suite des affaires où avaient été surpris l'un de ses prédécesseurs, le baron de Huiningen, dit de Huehne, et le capitaine Borupt, attaché militaire des États-Unis, l'ambassadeur allemand avait promis au gouvernement français que ses attachés s'abstiendraient désormais de semblables pratiques. Il crut qu'Esterhazy était un agent envoyé par Sandherr pour le tromper ou l'éprouver. Et il le lui dit : qu'il n'était pas d'humeur à risquer sa situation pour un individu qui était, sans doute, un provocateur et peut-être n'était même pas officier ; qu'au surplus, Esterhazy n'avait qu'à s'aboucher avec Schmettau, l'attaché militaire allemand à Bruxelles.

Esterhazy refusa cette combinaison, plus sûre pour Schwarzkoppen, mais trop dangereuse pour lui. On se sépara, cette fois, sans conclure (1).

Peu après, il revint à la charge. Schwarzkoppen, qui cherchait alors à s'informer des projets, en cours d'étude, sur la transformation de l'artillerie, lui proposa nettement le marché : « Apportez-moi les renseignements qui me sont demandés, et je vous prends à mon service. »

Il ne s'attendait pas à le revoir. A son étonnement, Esterhazy revint, au bout de quelques jours, à l'ambassade et lui remit des notes très complètes sur les dernières séances du comité d'artillerie, un résumé, qui lui parut authentique, des procès-verbaux. Schwarzkoppen lui

(1) *Renseignements inédits.*

paya grassement cette première fourniture et l'engagea, à 2.000 marks par mois (1).

XII

Esterhazy, dès sa première rencontre avec son employeur, lui dit qu'il se documentait au bureau des Renseignements ; un peu plus tard, il lui nomma son collaborateur : Henry. Et il le lui nomma fréquemment, par la suite, dans ses conversations et dans ses lettres.

(1) *Renseignements inédits.* — Le savant F. Cornwallis Conybeare m'écrivit, le 23 juin 1898, dans une lettre qui fut publiée par la presse du monde entier : « Je suis assuré que le colonel de Schwarzkoppen ne niera pas qu'il donnait une mensualité de 2.000 francs à son informateur habituel, le commandant Esterhazy. » Conybeare défiait tout démenti autorisé. Il ne s'en produisit aucun. — La date de 1893, pour l'entrée d'Esterhazy au service de Schwarzkoppen, m'a été donnée par le prince de Munster lui-même. Cuers a donné la même date à Henry et à Lauth, lors de l'entrevue de Bâle ; du moins Cuers l'a affirmé, par la suite, à un témoin qui recueillit par écrit ses déclarations. La note, rédigée par Lauth à son retour de Bâle, débute ainsi : « *Au mois d'août 1893 ou 1894, on n'a pas su ou voulu préciser l'année...* » — De même, à l'instruction Tavernier, 5 octobre 1898 : « Cuers raconta, dépose Lauth, que l'espion — le major — était entré au service allemand *au moment des manœuvres de 1893 ou 1894.* Malgré l'insistance qu'on y mit, il refusa de préciser l'année.... Il fut renvoyé *à l'automne de 1895, aussi à l'époque des manœuvres,* sur l'ordre formel envoyé de Berlin à l'attaché militaire qu'il eût à rompre avec un homme qui donnait des renseignements faux... » Ici encore, la date, donnée par Lauth, est fautive ; le *petit bleu* étant de 1896, Lauth dit que l'espion fut congédié en 1895 afin de rendre cette pièce inapplicable à Esterhazy. Cuers parla aussi d'une première rupture qui eut lieu, comme on va voir, *en 1894, à l'époque des manœuvres de printemps.*

En 1893, il y avait treize ans qu'Esterhazy, Henry et Weil avaient quitté, à quelques mois de distance, le bureau des Renseignements où ils s'étaient connus. Weil reçut son congé définitif en 1880 (1). Henry, promu capitaine en même temps qu'Esterhazy (2), fut envoyé d'abord aux zouaves, à Oran, puis au Tonkin. Apre à la besogne et brave au feu, blessé dans la campagne du Sud-Oranais, il reçut la croix en 1884 et fut nommé, à son retour en France, major et commandant d'armes à Péronne (3). Il y épousa, en 1892, la fille d'un aubergiste (4). L'auberge était achalandée surtout de rouliers ; la jeune fille servait elle-même les clients de son père (5). Henry, lui aussi sans fortune, fils d'un paysan, se serait adressé alors à Esterhazy pour constituer la dot réglementaire de sa fiancée (6). Peu après son mariage, Miribel et Boisdeffre le firent, pour son malheur, rentrer au service des Renseignements, l'imposèrent à Sandherr (7).

Les relations d'Esterhazy et d'Henry, très intimes pendant leur commun séjour à l'État-Major, n'avaient pas cessé depuis (8). Quand Henry passa au 2^e zouaves, régiment où Esterhazy avait servi avant lui, ils corres-

(1) *Cass.*, I, 310, Weil.

(2) 16 décembre 1879.

(3) Au 120^e de ligne, en 1890.

(4) Bertincourt.

(5) *Gaulois* du 23 décembre 1898.

(6) Récit d'Esterhazy à un journaliste anglais.

(7) *Rennes*, II, 520, Cordier. — « Par décision ministérielle du 12 janvier, le commandant Henry, major au 120^e régiment de ligne, est désigné pour être détaché à l'État-Major de l'armée. » (*Journal officiel* du 13 janvier 1893.) Le lieutenant-colonel Roget et le capitaine Cuignet furent nommés au 4^e bureau, Roget le 19 janvier, Cuignet le 9 février.

(8) *Cass.*, I, 580, Esterhazy ; 714, Grenier ; 709, lettre d'Esterhazy à Jules Roche.

pondaient fréquemment (1). Ils se retrouvèrent ensuite à Paris et étaient voisins dans la Marne.

Pogny, village natal d'Henry, où il allait chasser, pendant ses congés d'automne, chez son père, grimpe sur la côte basse qui longe le canal de la Marne au Rhin. A mi-route de Sainte-Menehould, non loin des plaines glorieuses de Valmy, le château-ferme d'Esterhazy, Dommartin-la-Planchette. Ce terroir champenois, tant foulé par les invasions étrangères, glacial l'hiver, sous la bise qui souffle des défilés de l'Argonne, brûlé comme un Sahara pendant les mois d'été, blanc d'une poussière crayeuse, de la groise aveuglante, est peuplé de gens robustes, mais tristes comme leur sol déshérité, cultivateurs et petits bourgeois, qui s'épiaient les uns les autres et observent tout, en silence, sans en penser moins. On y connut vite les rapports d'Henry avec le châtelain de Dommartin. Henry, fils de ses œuvres, protégé de Miribel, parent, par sa mère, du général Chanoine, qui était aussi du pays, comme un autre officier d'État-Major, l'homme de confiance de Boisdeffre, Pauffin (de Saint-Morel), était l'orgueil du village de Pogny. On racontait ses campagnes, ses deux évasions pendant la guerre (2), ses exploits en Afrique et au Tonkin (3). Au contraire, à Dommartin, Esterhazy était peu respecté. Les désordres de sa vie étaient connus ; il avait tenu d'étranges propos ; on le savait grossier, mauvais payeur, processif. Cependant on le craignait, tant il faisait sonner ses relations de famille, sa prétendue

(1) *Dép. à Londres*, 1^{er} mars 1900.

(2) Il avait été fait prisonnier deux fois, le 11 octobre 1870, à Orléans, et le 1^{er} février 1871, près de Pontarlier ; chaque fois, il s'était échappé quelques jours après.

(3) Il avait été cité à l'ordre du jour, à la suite du combat de Yen-Gia.

parenté avec l'Empereur d'Autriche, la lointaine parenté de sa femme, par les Bauffremont (1), avec Boisdeffre, et ses grandes influences au ministère de la Guerre, où il entra, se vantait-il, comme chez lui.

Esterhazy, même avant de trahir, avait « le physique de l'emploi (2) ». Tout à l'opposé, Henry, de haute stature, corpulent, donnant l'impression de la santé et de la force, la poitrine large, chassée en avant par de massives épaules, le cou puissant, la figure ronde, colorée, percée de gros yeux exorbités, obliques, d'un gris de faïence, sous un front bas, portait l'impénétrable masque du paysan qui cache le meilleur et le pire. Cette âme rurale est un abîme, creusé par des siècles de misère, d'efforts patients et continus vers un même but, le petit gain qui s'ajoute au petit gain. L'abîme renferme, indifféremment, des trésors de courage et de vigueur, la réserve inépuisable de la France, et des monstres. Rien de plus trompeur que la bonhomie apparente, tantôt réelle, tantôt feinte, la niaiserie savante de l'éternel Agnelet, sa cupidité sournoise ; sa puissance de dissimulation, d'abord apprise, puis héréditaire, par crainte du seigneur et du fisc ; l'obscur rudesse, si souvent calculée, de son langage. Qui s'arrête à cette épaisse surface, risque terriblement d'être dupe. L'intelligence paresseuse de Boisdeffre, celle de Picquart, si vive, mais longtemps sans défiance, se laisseront prendre également aux dehors du paysan galonné qu'est Henry. Rares furent ceux qui, mieux avertis, ont lu dans ce livre fermé et, dès que

(1) Le beau-frère d'Esterhazy avait épousé Mlle d'Ailly ; un de ses cousins, le comte de Nettancourt-Vaubecourt, avait épousé Mlle de Bauffremont-Courtenay.

(2) Mot de Mercier, dans la salle des témoins, pendant le procès Zola. Le propos fut rapporté, jamais démenti, dans de nombreux journaux de l'époque.

l'homme parut sur la scène, ont reconnu, sous le brave soldat, et qui l'eût pu demeurer, le profond scélérat qu'il était devenu.

XIII

De ce qu'Esterhazy, faisant son marché avec Schwarzkoppen, lui a désigné Henry comme son complice, il n'en résulterait pas que l'association d'espionnage ait existé. Il dit vainement la vérité quand il ne l'appuie point de preuves, dix fois irréfutables. On comprend, du reste, son intérêt à authentifier sa marchandise, à la faire valoir pour en tirer un meilleur prix. Schwarzkoppen transmet aussitôt l'information au chef de l'État-Major allemand, le général de Schlieffen.

D'autre part, entre tant de prétendus complices qu'il eût pu nommer à l'attaché allemand, pourquoi choisir cet officier obscur, d'un grade inférieur, qui vient à peine de rentrer au bureau des Renseignements ? Il eût pu s'autoriser, avec plus d'avantage, de plus gros personnages, par exemple de Sandherr, qu'il avait rencontré en Tunisie (1).

L'objection n'est pas sans réplique. Il indique Henry

(1) Procès-verbal de l'interrogatoire subi par Henry le 30 août 1898 : « Je crois que Sandherr et Esterhazy s'étaient connus en Tunisie, mais je n'ai jamais vu le commandant venir au bureau qu'une fois en 1895 ; il venait apporter au colonel Sandherr des documents qu'il avait recueillis par hasard. » — *Cass.*, I, 98, Roget : « Henry (le jour des aveux) me dit qu'il croyait que Sandherr et Esterhazy s'étaient connus en Tunisie comme des officiers qui se rencontrent dans un poste. » Roget atténue, devant la Cour de cassation, la phrase relative « aux documents recueillis par hasard » ; il dit qu'Esterhazy « était venu au bureau je ne sais pas trop pourquoi ».

précisément à cause de son obscurité ; qui peut vérifier, et comment ?

Il est exact que, d'un traître, une trahison de plus ou de moins n'est pas pour surprendre. Cependant, par quel raffinement d'infamie choisit-il cet ami de quinze ans, d'une fidélité inlassable, qui va, rien que pour le sauver, — s'il n'est pas son complice, — commettre tant de crimes, perdre tout, la vie, l'honneur ?

Ce sont ces crimes qui se lèvent, témoignent contre Henry, ceux que j'ai racontés déjà, ceux qu'il me reste à dire, et tous ces crimes sont avérés, avoués. Et comment les expliquer, car il faut un mobile à tout acte, si ce n'est par l'intérêt personnel ? Henry, s'il n'est pas le complice d'Esterhazy, est inexplicable.

Esterhazy n'aurait donc menti à Schwarzkoppen.

Qu'un lien terrible unisse Esterhazy et Henry, tout le prouve, chez l'un et chez l'autre. Chez Henry, sa feinte continuelle de ne pas connaître Esterhazy, ses crimes, sa mort. Chez Esterhazy, le langage qu'il tient au sujet d'Henry. On va voir Esterhazy s'irriter parfois contre son ami, le menacer, parler de lui, et très haut, pour que les propos lui soient rapportés, comme d'un homme qui est son prisonnier, et pas seulement pour quelques menues dettes impayées (1). Ailleurs, Esterhazy ne parle d'Henry qu'avec éloge, attendrissement (2). De ses anciens compagnons d'armes, c'est le seul qu'il ne cherche pas à salir, qu'il vante comme un type d'honneur et de loyauté.

Autre chose encore. Tant qu'Henry est vivant, Esterhazy nie être l'auteur du bordereau. Dès qu'Henry est

(1) *Cass.*, I, 709, lettre d'Esterhazy à Jules Roche ; 714, Grenier. (Voir p. 482.)

(2) *Dép. à Londres*, 1^{er} mars 1900 ; *Dessous de l'Affaire Dreyfus*, 29, etc.

mort, Esterhazy prend la fuite. Mais, avant même de chercher asile en Angleterre, dans le premier désarroi, quand la revision du procès Dreyfus paraît imminente, il se déclare l'auteur du bordereau (1) ; il l'a écrit par ordre, d'accord avec Sandherr, mort depuis longtemps, et avec Henry. Version absurde, qui ne résiste pas à l'examen. Mais cette fable, qu'il reprendra sans cesse (2), d'une association de contre-espionnage, n'est-ce pas le demi-aveu de l'association d'espionnage ? L'amour-propre survit, chez Esterhazy, à la ruine de tout. Devant l'histoire, comme devant Schwarzkoppen, il essaie de ne point paraître comme un traître vulgaire. Il dit à Schwarzkoppen : « Je suis un Allemand qui sert bien son pays en lui livrant les secrets de l'ennemi héréditaire. » Il dit à l'histoire : « Je suis un soldat qui a obéi à ses chefs jusqu'au crime. »

Schwarzkoppen haussa les épaules.

Cependant, la preuve matérielle d'une association manque. Henry est mort, a disparu sans parler. Et nul contrat ne fut passé.

On entrevoit bien qu'au début le tentateur, le pervers, ce fut Esterhazy. Et l'on devine aisément l'œuvre diabolique. L'élégant aventurier a commencé par éblouir le rustre ; il se l'attache par une bienveillance familière, le reçoit à sa table (3), et non pas une seule fois, comme fera

(1) *Gaulois* du 4 septembre 1898 : « Le ministère de la Guerre aurait été officiellement avisé que le commandant Esterhazy se proposait de se déclarer, à brève échéance, l'auteur, par ordre, du bordereau. » La déclaration d'Esterhazy parut dans l'*Observer* de Londres, le 25 septembre.

(2) *Cass.*, I, 609 ; *Dép. à Londres*, 1^{er} mars 1900.

(3) *Dép. à Londres*, Éd. de Paris, 26 : « Henry venait souvent déjeuner chez moi, et j'eus l'occasion et le plaisir de lui rendre quelques petits services. » — *Rennes*, I, 359, Bertulus : « Esterhazy a fasciné Henry. Henry a mis le doigt dans la main d'Esterhazy ; une fois qu'il a été dans l'étroite, c'a été fini. Henry est une victime d'Esterhazy. »

le marquis Du Paty de Clam, par dérogation à ses habitudes aristocratiques, et faisant sentir le prix du grand honneur (1), mais comme un ami et un égal. Puis, insensiblement, par ses discours, son mépris des hommes, son nihilisme empoisonné, il corrompt cette âme fruste, avide. Le paysan qui n'a connu de l'existence que le dur labeur, à peine quelques plaisirs vulgaires, aperçoit un monde nouveau de jouissances, qui lui semblait inaccessible et où il entrera quand il le voudra. Il a quarante ans, l'âge critique, chez l'homme comme chez la femme, où la vie est encore si bonne (2). Ce soldat a été jusqu'alors un brave soldat, creusant son sillon, intrépide sous les balles, dévoué aux chefs jusqu'à accepter d'eux d'humiliantes besognes, policier chez Miribel, racontant les histoires des camarades, et, pendant longtemps, sans autre ambition que de prendre sa retraite comme commandant et d'aller pêcher à la ligne dans son village. Esterhazy lui apprend la vanité de tout ce qu'il a respecté, la duperie du devoir, démonte, sous ses yeux, la grande machine : « Depuis le caporal d'ordinaire, depuis le fourrier qui fait monter les notices du pain, jusqu'au sergent-major qui carotte le prêt des réservistes riches et jusqu'au conseil d'administration des corps, tout le monde fait des faux (3). » Et les chefs, ces chefs galonnés, dorés, couverts de décorations, « des chieurs d'encre et des foireux (4) » !

(1) *Cass.*, I, 456, Du Paty.

(2) La vie familiale d'Henry fut toujours très simple ; mais d'autres dépenses (notoires) excèdent de beaucoup sa solde.

(3) *Dép. à Londres*, Ed. de Paris, 62. — Ailleurs : « Je n'ai pas réglé un trimestre, quand j'étais major, sans fausses écritures, sans produire, à l'appui de dépenses imaginaires, des factures fictives, et c'était le président du conseil d'administration qui me prescrivait l'emploi de ces procédés... etc. »

(4) *Ibid.*, 53. « Je disais à Henry : Ce sont... » etc.

Celui-ci a volé ; celui-là a gagné la triple étoile en prostituant sa femme à un plus grand chef (1).— Et l'autre a honte de sa simplicité. L'âpre amour du gain, qui tourmente tout fils de la terre avare, un instant endormi, se réveille en lui. De quoi s'agit-il, après tout ? Ils ont travaillé ensemble à ce redoutable bureau de l'espionnage officiel : quelle misère ! Les vrais traîtres, ce sont ces gouvernants, imbéciles et lâches, « non pas ceux qui livrent des documents quelconques et qui ne peuvent influer en rien sur les destinées de batailles problématiques et de combats qui ne seront jamais livrés, dans des guerres qui n'auront jamais lieu, puisque la France ne fera plus jamais la guerre (2) » !

Ainsi, on peut imaginer la scène ; mais, de ses deux acteurs, l'un a emporté dans la tombe son secret, l'autre ment comme il respire.

Dès lors, le mot de l'énigme reste enveloppé de nuages. Par moment, il s'illumine comme tant d'autres vérités, dans la lueur d'un éclair. On aperçoit alors, la main dans la main, Esterhazy et Henry. Puis le rideau d'ombre se referme. Et l'histoire n'a plus devant elle qu'une longue série de crimes, mais qui, cependant, ont une cause.

(1) Dans diverses lettres que j'ai sous les yeux, Esterhazy raconte ces histoires, donne les noms.

(2) *Dép. à Londres*, Éd. de Paris, 81 : « Ainsi que je l'écrivais à Waldeck, les vrais traîtres... », etc. — Remarquez, dans ce passage, la conscience qui éclate, l'aveu involontaire, le raisonnement subtil qui veut faire taire le remords.

XIV

Esterhazy eut aussi des informateurs inconscients, ou qui, trop tard, s'aperçurent de leur involontaire complicité.

Outre qu'il était lui-même très au fait des choses et, surtout, des hommes de l'armée, observateur alerte, principalement des vices et des tares, et grand lecteur de livres militaires, prenant force notes, admirateur passionné de Napoléon et connaissant comme pas un l'histoire des guerres de l'Empire, il savait l'art d'interroger les officiers de son régiment et tous ceux avec qui il se trouvait en contact (1). Il se mit à fréquenter les champs de manœuvres et de tir, pris d'une soudaine curiosité de son métier, s'enquérant des questions confidentielles, notamment du nouveau matériel et des récentes expériences de l'artillerie (2).

(1) *Cass.*, I, 148, Picquart ; I, 617, Le Rond ; *Rennes*, II, 141, Bernheim. — Sur l'instruction générale d'Esterhazy : *Cass.*, I, 555, Jules Roche : « C'est un véritable homme de guerre. » I, 712, Grenier : « Nul ne pouvait être plus utile à feuilleter que le commandant Esterhazy, dont l'instruction générale et spéciale est absolument hors ligne. »

(2) *Procès Zola*, I, 285, Picquart : « Mes investigations m'apprirent que cet officier, qui ne s'occupait pas exclusivement de son métier, loin de là, manifestait cependant une curiosité très grande pour tous les documents ayant trait à des choses tout à fait confidentielles et pouvant avoir un intérêt particulier au point de vue militaire. » — *Cass.*, I, 148 : « Le commandant Curé (qui était du même régiment qu'Esterhazy) m'a dit qu'il avait des allures singulières ; il avait demandé deux années de suite, en 1893 et 1894, à aller aux écoles à feu ; comme on lui objectait que ce n'était pas son tour, il y était allé sans indemnité. Il avait demandé, un jour, à Curé : « Vous qui êtes de l'État Major, pouvez-vous me renseigner sur la mobilisation

Plus que jamais, il resta lié avec Weil. Celui-ci, très versé, lui aussi, dans les questions militaires, avait entrepris, sous les auspices du ministère de la Guerre, des études historiques et critiques, très prisées des techniciens. Il y avait contre lui, à l'État-Major, un dossier qu'on disait terrible (1) ; Morès l'accusa vaguement d'espionnage (2). Déféré sur ces entrefaites à un conseil d'en-

de l'artillerie ? » Curé me dit encore qu'Esterhazy faisait constamment copier des documents chez lui. » — Demême, *Cass.*, II, 88, et *Rennes*, I, 421. — Toute cette partie de la déposition de Picquart est confirmée par Curé. (*Cass.*, I, 407 ; *Rennes*, II, 239.) — *Cass.*, I, 617, capitaine Le Rond : « Je l'ai remarqué (à Châlons, en 1894, aux écoles à feu), comme intelligent, d'esprit alerte et curieux, très désireux de s'instruire sur une arme qui n'était pas la sienne et posant, pour cela, des questions de détail sur le matériel ou le service des pièces. » — Le Rond ajoute qu'Esterhazy lui demanda, par lettre, en juillet 1895, des éclaircissements « qui témoignaient d'une absence de compétence notoire en artillerie ». Mais « cette ignorance sert de prétexte à la demande d'un ouvrage fournissant tous renseignements utiles sur le feu de l'artillerie ». (*Cass.*, III, 424, Mornard.) En effet, « il demande s'il ne pourrait pas trouver dans le commerce un livre traitant des effets du feu de l'artillerie, analogue à ceux qu'ont publiés le général Philbert et le colonel Pâquier sur les effets du tir de l'infanterie ». (*Cass.*, I, 81, Roget.) — *Rennes*, II, 141, lieutenant Bernheim : « Au café (à Rouen, en août 1894), Esterhazy me parla de l'intérêt qu'il portait au tir de l'infanterie et de l'artillerie, et qu'il serait très heureux d'avoir un livre sur le tir. » — *Instr. Tavernier*, 23 sept. 1898, Picquart : « Le colonel de Foucault, attaché militaire de France à Berlin, me dit que Cuers lui avait affirmé ce qui suit : que l'État-Major allemand n'avait qu'un espion, un commandant âgé d'environ cinquante ans ; il ne nous a jamais rien donné de fameux ; c'était surtout des affaires d'artillerie. Schlieffen n'en a plus voulu ; on l'a remercié un moment, puis il a recommencé à fournir. Dans les derniers temps, il a donné des questions de tir, des cours de l'École de tir de Châlons. »

(1) *Cass.*, I, 153, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 153, Picquart. — Morès, dans *la Libre Parole* du 2 mai 1892, ne précise rien ; il met en garde les patriotes « contre un nommé Weil, un escroc juif, qui a ses grandes et petites entrées dans la Défense nationale ». Le 14, *l'Avenir militaire*

quête, il réussit à s'y soustraire par un voyage opportun et les influences qu'il fit agir (1); Esterhazy, d'autre part, fit taire Morès. Et, dès lors, malgré sa réputation douteuse et tant de bruits, fondés ou non, qui avaient couru sur son compte, il continuait à faire figure dans le monde de l'armée et jouait à l'officier hors cadres, dont il affectait l'allure. Il vivait dans la familiarité de Saussier, « le patron », était fort lié avec Lewal et Warnet. Il recevait ces généraux à sa table; Esterhazy dîna chez lui avec Saussier. Il ne connaissait aucun secret militaire, mais passait pour informé et faisait l'important.

Tant que les archives de l'État-Major prussien n'auront pas ouvert leurs portes, on ne saura pas quels documents et renseignements furent livrés par Esterhazy. Ici tout est obscur, sauf son coup du début, qui fut un coup de maître, où il eut la chance de pouvoir satisfaire à la première demande de Schwarzkoppen. Heureusement, de pareilles occasions étaient rares. Henry, simple commandant, affecté à un service spécial et isolé dans l'État-Major; Weil, simple amateur, ne pénétraient pas au mystère de l'organisation militaire. Et cette grande machine elle-même, combien peu elle comporte de rouages secrets (2)! Les débats des Chambres, les rapports des grandes commissions, le budget de la guerre, établi et voté par chapitre,

annonça que le ministre de la Guerre avait prescrit de réunir un conseil d'enquête. Là-dessus, réplique de *la Libre Parole* sous la signature de Lamase; c'est le récit des incidents qui firent exclure Weil des champs de courses.

(1) *Cass.*, I, 513, Picquart.

(2) *Chambre des Députés*, séance du 11 mars 1899, discours de Freycinet, ministre de la Guerre. (Discussion du chapitre 32 du budget de la guerre: amendement tendant à la suppression des attachés militaires.)

qui donne les chiffres des effectifs, le montant des crédits affectés aux travaux ordinaires et extraordinaires, les grandes manœuvres déroulant leur pompe théâtrale sous les yeux des attachés étrangers, spécialement conviés, la presse toujours à l'affût des nouvelles et qui ne recule devant aucune indiscretion, la presse spéciale que le ministère documente lui-même, les centaines de volumes et de brochures qui sortent tous les ans des imprimeries militaires, tant de publicité, patentée ou inévitable, laisse peu de chose dans l'ombre. La mobilisation elle-même « est écrite sur le territoire (1) ». Un frémissement patriotique s'empare des esprits à l'idée que ces secrets auraient été trahis. Or, les voies ferrées, les voies de débarquement, les stations-magasins sont autant de jalons publics de la mobilisation. Tout est connu, sauf quelques horaires, tels points de concentration ou tels centres d'approvisionnement, ou, pendant les deux ou trois années qui suivent l'invention, tel détail d'un engin nouveau (canon ou fusil) ou d'une matière explosive; le plus souvent, l'étranger en a du reste l'équivalent, car les progrès de la science, chimie ou mécanique, sont presque parallèles dans tous les grands pays. Même dans l'étroit domaine qui reste muré devant le Parlement et la presse, l'étranger pénètre officiellement. Les attachés militaires étaient reçus, chaque semaine, au deuxième bureau, où le colonel de Sancy, le lieutenant-colonel Davignon, le capitaine d'Astorg, d'autres encore, s'empressaient à répondre à leurs questions (2).

Il y avait donc peu à glaner; certains mois, Esterhazy, malgré son bon vouloir, ne trouvait rien. Il s'ingéniait

(1) FREYCINET, même discours.

(2) *Revision*, 111, Picquart: « Les officiers se plaignaient de travailler plus pour eux que pour l'État-Major. »

alors à amuser ou à tromper Schwarzkoppen. Tantôt, il lui adressait de prétendus rapports sur la situation de l'armée française, où la chronique scandaleuse tenait la plus grande place, portraits grotesques des chefs, histoires d'alcôves, injures et gravelures de toutes sortes (1). Tantôt, et moins traître, ces jours-là, qu'escroc, il lui portait des informations qui paraissaient presque en même temps, ou qui avaient déjà paru dans des publications spéciales. La supercherie lui était d'autant plus facile qu'il avait, en sa qualité de major, un secrétaire; le soldat Mulot copiait, chez lui, force documents, manuscrits et imprimés, des passages de livres, des extraits de journaux et de revues, traitant surtout de questions de tir et d'artillerie. Il disait à Mulot que c'était pour préparer ses conférences (2) : « Copiez de la page tant à la page tant. » Puis, « il prenait le papier et l'emportait (3) ». Un sergent-fourrier lui fit encore d'autres copies (4). Tout allait chez l'attaché allemand. Schwarzkoppen, fantassin comme Esterhazy, n'entendait pas grand'chose à l'artillerie; le vieux neuf lui paraissait inédit et précieux (5). Mais Esterhazy abusa.

(1) « Il dénigrait, raconte Panizzardi, les hommes et les choses de l'armée française, avec la verve toujours facile dans la médisance. De données sérieuses, peu ou pas. »

(2) *Procès Zola*, I, 286, 287; II, 105; *Cass.*, I, 169, 185; II, 88; *Rennes*, I, 421, Picquart; *Cass.*, I, 407, Curé; I, 780, 781, Mulot. — Ce soldat fit son service au 74^e de ligne, à Évreux, puis à Rouen, où il fut sous les ordres d'Esterhazy (14 novembre 1891 au 23 septembre 1894). Plus tard, Esterhazy eut à son service un dessinateur, Escalle.

(3) Récit de Mulot à Picquart, le 29 septembre 1896.

(4) Fin 93 ou commencement 94. (*Même récit.*)

(5) Esterhazy, pour soutenir son rôle de contre-espion, prétend (*Dessous de l'affaire Dreyfus*, 158) qu'il n'a fourni à Schwarzkoppen, par ordre de Sandherr, que de faux documents, des pseudo-circulaires « munies de tous les timbres et paraphes officiels », des faux dessins de canons et de fusils, etc. Il est pos-

Ses diatribes contre les généraux français ne divertirent qu'une fois le grand État-Major prussien ; on s'étonna que le même individu livrât, sans plus de discernement, des pièces qui ne manquaient pas d'intérêt et la plus misérable pacotille. Schlieffen soupçonna un piège, prit l'escroc pour un provocateur. Déjà Panizzardi avait averti son collègue que l'espion, dont l'Allemand était si fier, fournissait, très cher, de la marchandise suspecte (1). Il lui fit observer que la valeur technique de ces rapports était le plus souvent médiocre, que les inexactitudes y abondaient, surtout des incorrections de langage qui dénotaient une inquiétante ignorance professionnelle.

L'Italien, méfiant, en vint à douter que l'agent appartînt, ainsi qu'il le disait, à l'armée. Schwarzkoppen, quand il lui avait confié son aventure, avait refusé de lui dire le nom de l'espion (2). Il lui avait offert seulement, en bon allié, de mettre le butin en commun (3). Ce qui étonnait encore Panizzardi, c'était l'étrange scrupule de l'homme qui refusait de travailler directe-

sible qu'Esterhazy ait remis à Schwarzkoppen de faux documents, mais il est certain que c'était aux jours de pénurie, faute de pouvoir lui en vendre de bons.

(1) *Rennes*, III, 425, Trarieux : « Le comte Tornielli me dit avoir vu et lu, dans les premiers mois de 1898, une lettre de Schwarzkoppen à Panizzardi... » L'ancien attaché allemand y convenait que « la marchandise fournie par Esterhazy était souvent de peu de valeur ».

(2) *Procès Zola*, II, Casella ; *Cass.*, I, 465, et *Rennes*, III, 425, Trarieux.

(3) *Cass.*, I, 469, Trarieux : « M. le comte Tornielli m'a expliqué que l'attaché militaire italien n'avait pas été en relations avec Esterhazy, mais que l'attaché allemand, quand il recevait du commandant Esterhazy des documents pouvant intéresser l'Italien, les communiquait à son collègue. » Scheurer-Kestner, dans ses *Mémoires*, donne un récit presque identique de sa conversation avec l'ambassadeur d'Italie. Les mêmes renseignements furent fournis à Zola et me furent confirmés.

ment pour lui, pour ces « sales macaronis d'Italiens ».

Ainsi mis en garde, à la fois par ses chefs et par son collègue, Schwarzkoppen s'expliqua avec Esterhazy et le somma de lui prouver qu'il était vraiment officier. Esterhazy n'éprouva aucun embarras, dit à l'Allemand qu'il n'avait qu'à se trouver, tel jour, à tel endroit, et qu'il l'y verrait, en uniforme et à cheval, galoper familièrement au côté d'un général (1).

Schwarzkoppen vint, au jour indiqué, au rendez-vous, et il y eut la preuve que, sur ce point, Esterhazy ne lui avait pas menti (2).

Il chercha également à rassurer son État-Major. On connaît le memento dont le brouillon fut ramassé par la femme Bastian (3). Schwarzkoppen y disait « son absolue certitude » que son espion avait des relations avec le bureau des Renseignements ; on l'avait connu, déjà, « quelque part ailleurs ». (En Tunisie, Esterhazy avait fréquenté beaucoup chez l'attaché militaire allemand, Bulow, éveillant déjà le soupçon.) Cependant, il ne se dissimulait pas le danger qu'il courait à conduire personnellement l'affaire. Danger d'autant plus grand qu'Esterhazy manquait de prudence, venait lui-même à l'ambassade, en plein jour.

L'attaché militaire avait tout caché à l'ambassadeur (4) ; le comte de Munster ne savait rien de la misé-

(1) *Cass.*, I, 469, Trarieux. — Voir, p. 268, la lettre du colonel de Foucault sur les confidences qu'il reçut de Cuers : « Le service allemand des Renseignements avait trouvé à Paris un officier supérieur français *ou soi-disant tel.* »

(2) Schwarzkoppen refusa de nommer à Panizzardi le général qu'accompagnait Esterhazy.

(3) Voir t. I, 34 et 352.

(4) Je tiens le fait du comte de Munster lui-même. Schwarzkoppen expliqua à Panizzardi qu'il n'avait rendu compte qu'au général de Schlieffen.

rable affaire où Schwarzkoppen s'était engagé, au mépris de la parole donnée par son chef.

Ainsi, les rapports de l'Allemand et du traître furent très agités, tant par les exigences croissantes de l'espion que par les alternatives de confiance et de défiance où passa son employeur. Esterhazy, qui allait souvent chez Schwarzkoppen, l'amusait par ses discours ; à Berlin, Schlieffen le jugea sur les rapports et les notes qu'il recevait de lui. La fausse science d'Esterhazy, superficielle et de fraîche date, ses perpétuels trompe-l'œil, pour brillants qu'ils fussent, n'étaient pas pour faire illusion à l'esprit solide, précis, positif, du grand chef allemand. Il s'impatienta de ce bavardage parisien, et l'espion fut remercié (1). (Juin 1894.)

XV

Esterhazy n'accepta pas sa disgrâce sans esprit de retour ; en attendant, il lui fallait retrouver ailleurs les deux mille marks mensuels de Schwarzkoppen.

Il les demanda aux juifs.

On ne connaissait que son rôle apparent dans l'affaire Crémieu-Foa. Il bâtit sur cette légende une autre légende. Désormais, deux ans durant, chaque fois que l'argent de la trahison lui fera défaut, l'impudent

(1) *Renseignements inédits.* — Picquart, à l'instruction Tavernier, rapporte la conversation de Cuers avec le colonel de Foucault : « Schlieffen n'en a plus voulu. » — Note de Lauth, août 1896, au retour de Bâle : « Quelques renseignements, jugés peu vraisemblables, avaient (selon Cuers) rendu le grand État-Major hésitant au sujet de la confiance à accorder à l'officier supérieur... Le colonel de Schwarzkoppen reçut l'ordre formel d'avoir à rompre ses relations. »

comédien s'en ira, à la porte des synagogues, débiter sa fable :

La campagne de *la Libre Parole* avait été « si bien vue dans l'armée que le capitaine Crémieu-Foa n'avait pu trouver un seul officier chrétien qui consentit à lui servir de témoin (1) ». — Mensonge, puisque Crémieu, avant d'avoir pressenti aucun de ses camarades, fut saisi au passage par le fourbe. — Esterhazy était alors « un très brillant officier de guerre, avec une certaine réputation comme homme d'épée, s'étant souvent battu ». — Il n'eut jamais un seul duel. — La veuve du général Grenier (2), « dans une lettre désolée, lui avait demandé, comme un service immense, d'aider le capitaine de l'autorité de son nom ». — Mensonge encore : il s'offrit lui-même ; Mme Grenier (3) et son fils blâmèrent Crémieu d'avoir relevé le défi de Drumont (4). — Ainsi, Esterhazy avait, ce jour-là, « sauvé aux Israélites un formidable affront devant l'armée tout entière ».

Mouvement « chevaleresque, mais stupide » que celui qui l'avait emporté au secours de l'officier juif. D'une part, les Crémieu l'ont payé d'ingratitude (5) ;

(1) Lettre du 11 novembre 1896 à Grenier.

(2) Son fils avait épousé la sœur des Crémieu.

(3) Je tiens de Mme la générale Grenier elle-même que cette lettre ne fut jamais écrite et que, dès 1892, le rôle d'Esterhazy dans l'affaire Crémieu-Foa lui parut suspect.

(4) « Et j'entraînai avec moi le capitaine Devanlay, qui peut l'affirmer. » — Autre mensonge : Ernest Crémieu alla lui-même, à Saint-Germain, demander le concours de Devanlay, qui avait été, à Saint-Cyr, le camarade de son frère et qu'il ne fut pas nécessaire d'entraîner.

(5) Ernest Crémieu, qui n'était pas riche, après avoir fréquemment obligé Esterhazy, lui avait refusé, récemment, un nouveau prêt de 2.200 francs. Esterhazy lui répondit aussitôt par des injures. Cette ingratitude a rempli son âme d'une « douloureuse surprise ». Mais il est « chrétien et soldat » : pour toute vengeance, il épinglera la lettre de refus sur une lettre du « pauvre André », qu'il a tant aimé. (31 mars 1893.)

bien plus, « cédant à leurs besoins professionnels », ils l'ont « entraîné dans des spéculations où il ne connaissait rien, et l'ont ruiné à fond (1) ». D'autre part, les siens lui ont fait un crime d'avoir traîné son nom dans ces histoires. Son beau-père, vieux gentilhomme imbécile, qui ne s'occupe que de blason et « parle couramment de bâtonner les vilains », bourré de préjugés « dignes à peine d'un de ses ancêtres du temps de Louis XIII », et la marquise, « d'un bigotisme inintelligent et passionné », l'ont mis à la porte, après une vive discussion, « renvoyé au ghetto (2) ». N'a-t-il pas eu l'audace de leur dire « qu'il met à mille pieds au-dessus du plus illustre gentilhomme couard (c'était son beau-frère) le dernier des Juifs qui se bat pour sa foi, l'un étant un j...-f... (3) et l'autre un brave homme » ? De cette dispute, « sa pauvre femme a eu le plus grand chagrin » et en est tombée malade. Enfin, sa tante par alliance, Mlle de M..., vieille fille très dévote, est morte en le déshéritant ; son beau-frère, Jacques de Nettancourt, ne l'a même pas invité à son mariage ; et son oncle maternel de Beauval a refusé de lui venir en aide. Et il exhibait la lettre, d'une belle morgue d'aristocrate : « Mon cher neveu, je ne t'ai point dissimulé ma très vive réprobation, lorsque tu t'es fait le champion de la bande juive. Ce n'était pas à toi de défendre une pareille cause. Pour moi, chrétien, qui crois que Dieu

(1) Lettre à Grenier.

(2) Lettre à Maurice Weil, de juin 1894. J'en ai sous les yeux le fac-similé photographique. — La lettre fut lue au procès d'Esterhazy, audience du 10 janvier 1898. — De même, dans sa lettre à Grenier : « J'ai été renvoyé à ce qu'un oncle de ma femme, le prince de Bauffremont, appelle ma synagogue et mon ghetto. » Il attribue, indifféremment, aux uns et aux autres, les formules qu'il invente lui-même.

(3) « Mon beau-frère a eu une petite histoire avec Courcy où il n'a pas été brillant, tant s'en faut. »

punit et récompense, je vois dans les malheurs qui te frappent le poids de sa main. Tu as défendu les Juifs et tu succombes par l'argent. C'est le doigt de Dieu. » Cependant, le vieux gentilhomme lui promettait encore son héritage, 20 à 25.000 livres de rente : « Aie la résignation d'attendre ma mort (1). »

Esterhazy avait, d'ailleurs, fabriqué lui-même cette lettre, dissimulant à peine son écriture (2).

Ses chefs militaires, eux aussi, jusque-là si bienveillants, lui ont retiré leur faveur. Boisdeffre, notamment, l'a blâmé durement « pour avoir assisté une épée juive contre une épée française ». Et il montrait aussi une lettre de Boisdeffre qu'il avait, comme l'autre, forgée.

Donc, les Juifs, surtout les grands Juifs, si riches et si généreux, et les plus riches et les plus généreux de tous, les Rothschild, les chefs de la célèbre maison, ne peuvent, sous peine d'ingratitude, refuser de le secourir : « Dans le désespoir où me met l'acte terrible que je vais être obligé de commettre, je m'adresse à vous dans une prière suprême (3). » Et il précise « l'acte » dont il menace les cœurs durs qui refuseraient de s'attendrir. Non pas de se vendre à l'étranger (sa trahison était vieille déjà d'un an), mais de tuer sa femme, ses enfants, plutôt que de les laisser mourir de faim, et de se tuer, lui,

(1) *Cass.*, III, 258, Manau.

(2) *Ibid.* : « M. le juge d'instruction Bertulus a fait appeler M. de Beauval en témoignage. Celui-ci s'est excusé par une lettre du 8 décembre 1898. Elle est au dossier. Prenez-la et comparez-la à celle que M. de Rothschild a reçue en 1894. Vous verrez éclater le faux et vous retrouverez même dans la fausse lettre l'écriture et les habitudes du faussaire, l'm personnel d'Esterhazy et l'absence d'alinéas. »

(3) *Cass.*, III, 125, Ballot-Beaupré ; 259, Manau. (Liasse 3, dossier 6 ; lettre du 29 juin à Alphonse de Rothschild.)

soldat, dernier né d'une lignée si illustre, sur leurs cadavres (1).

Ce couplet de mélodrame lui était familier; la perpétuelle menace de « se faire sauter le caisson » deviendra l'un de ses moyens de trouver de l'argent; il écrira encore: « L'intolérance stupide d'une famille sans cœur, la conduite immonde de mon oncle, la santé de ma malheureuse femme, la destinée qui attend mes pauvres petites filles et à laquelle je ne puis les soustraire que par un crime, tout cela est au-dessus des forces humaines; je ne manquais pas de courage, mais je suis à bout de forces morales, comme de ressources matérielles (2). »

Au surplus, Esterhazy ne sollicite pas un don, mais un simple prêt. Il promet son dévouement éternel, offre, en garantie, une assurance sur la vie et l'héritage de son oncle, âgé de plus de quatre-vingts ans (3). Comme preuve de ses disgrâces, il joint à sa requête la fausse lettre du vieux Beauval (4).

Rothschild ayant tardé à répondre, Esterhazy envoya à Weil, sur papier pelure, une copie de la lettre qu'il avait adressée au « tout-puissant (5) » financier et le supplia d'intervenir. Celui-ci lui offrit de solliciter le grand rabbin, ce qu'Esterhazy accepta « avec une infinie gratitude ». Il a entendu le rabbin « à la cérémonie faite après la mort d'André Crémieu-Foa, et il a conservé de son discours si élevé le plus respectueux souvenir (6) ». « Dieu veuille que votre amitié, qui me

(1) « Il ne me reste plus qu'un parti à prendre, c'est de tuer les miens et de me tuer avec eux. » (Même lettre.)

(2) Lettre à Weil.

(3) *Cass.*, III, 259. — Lettre du 29 juin 1894.

(4) Il la communiqua à Weil, qui en dépose. (*Cass.*, I, 307.)

(5) Lettre à Alphonse de Rothschild. (*Cass.*, III, 125.)

(6) Lettre à Weil.

touche si profondément, puisse vaincre mon mauvais destin ! » Et, après une nouvelle tirade sur sa femme et ses enfants : « Je vous jure que je deviens fou. Dieu garde mon plus cruel ennemi de la millième partie de mes souffrances ! C'est trop, vraiment, c'est trop... Mais on m'appelle pour la prise d'armes. »

L'éclatante fanfare sonnait-elle dans la cour de la caserne ? Ou de quelle chambre de fille cet autre Valmont a-t-il écrit sa lettre ?

Il ne fit pas usage, cette fois, de papier pelure, mais du papier officiel, à en-tête, du régiment.

Weil obtint deux mille francs ; Esterhazy remercia le rabbin, en termes émus, « du fond de son cœur (1) ».

Ses notes, au régiment, sont toujours excellentes. En janvier : « Officier très méritant ; caractère droit et énergique ; conduite militaire et privée parfaite (2). » — Il était brouillé avec sa famille, toujours à la veille d'être saisi par les huissiers ou d'être exécuté à la Bourse, et, bien que père de deux enfants, il vivait en concubinage, avec une fille (3). — En juillet : « Du coup d'œil, de la décision, du sang-froid. Homme d'action. Esprit essentiellement militaire. » — Les chefs s'inquiétaient seulement de sa santé qui, « par malheur, n'était pas très solide ».

(1) 9 juillet 1894. — L'argent venait des Rothschild, qui croyaient, comme le rabbin lui-même, qu'Esterhazy avait été pour Crémieu-Foa un ami loyal. L'un des chefs de la maison, Edmond de Rothschild, avait été au lycée Bonaparte le camarade d'Esterhazy, qui s'adressa plusieurs fois à lui.

(2) Les notes de janvier 1894 sont signées du lieutenant-colonel Mercier ; celles de juillet du colonel Abria. La mention : « N'a malheureusement pas une santé très solide » est de janvier.

(3) De son propre aveu, depuis 1892. (*Cass.*, I, 707.)

XVI

Espion en activité de service ou en disponibilité, on n'avait jamais tant vu Esterhazy sur les champs d'exercice. Déjà, en 1893, il s'était fait envoyer aux écoles à feu, quoique sa qualité de major l'en dispensât (1). En 1894, il demanda à y retourner, fût-ce à ses frais, ce qui lui fut accordé (2); tel est son zèle que, dans l'intervalle (3), quatre jours après avoir été désigné pour le camp de Châlons, il prend part à des manœuvres de brigade avec cadres, qui sont des exercices d'infanterie où, d'ordinaire, les seuls chefs de bataillon sont admis (4).

Cet excès d'ardeur étonna ses camarades (5). Lui-même, par la suite, comprendra quelles charges en résultent contre lui : il alléguera alors qu'il a été envoyé d'office aux manœuvres de printemps (6); pour les écoles à feu, il niera d'abord y être allé, puis soutiendra n'y être allé qu'à cause du voisinage de Dommartin, « où

(1) *Cass.*, I, 108, Picquart.

(2) Rapport du 17 mai 1894 : « MM. Walsin-Esterhazy, major, et Curé, chef de bataillon, sont désignés pour assister aux écoles à feu de la 3^e brigade d'artillerie. M. le commandant Walsin-Esterhazy n'aura droit à aucune allocation. Ces officiers devront être rendus au camp de Châlons dans la journée du dimanche 5 août prochain. »

(3) Du 22 au 26 mai. (Rapport du 14 avril 1894; *Procès Zola*, II, 104; *Cass.*, I, 22, Cavaignac; II, 112, Esterhazy.)— Le 21 à Buchy, les 22 et 23 à Neufchâtel-en-Braye, les 24 et 25 à Aumale. Toujours en affaires, il télégraphie tous les jours à Paris.

(4) *Procès Zola*, II, 104, Picquart.

(5) *Cass.*, I, 49, Picquart; *Cass.*, I, 407; *Rennes*, II, 239, Curé.

(6) *Cass.*, II, 112, Instr. Ravary.

il désirait passer quelques jours; il pouvait y aller dîner tous les soirs, en revenant du camp (1) ».

On peut croire qu'il était encore aux gages de Schwarzkoppen quand il se fit désigner, le 17 mai, pour suivre les exercices d'artillerie de Châlons et qu'il suivit, du 21 au 26, les manœuvres de printemps. Apparemment, le congé de Schlieffen le frappa à son retour. Le 31, il se rendit précipitamment à Paris, entre deux trains (2). Mais tout le mois de juin, sauf la journée du 12 et celle du 23, il resta au régiment, et vraiment désesparé. C'est alors qu'il écrivit ses lettres à Rothschild, à Weil, au rabbin, qu'il appela les Juifs au secours.

Ici encore, on marche dans la nuit, sans autre torche que celle de la chronologie. Mais il n'en est pas de plus lumineuse, puisqu'elle montre la succession des faits, leur enchaînement logique.

En juillet encore, il reste à poste fixe dans sa garnison normande, ne vient que trois fois à Paris, le 6, le 18 et le 27. Puis, ce jour-là, il annonce qu'il va décidément au camp de Châlons et il y arrive le 3 août. Dans cette même quinzaine d'août, Schwarzkoppen part pour l'Allemagne (3); il va assister aux manœuvres

(1) *Echo de Paris* du 19 nov. 1897; *Matin* du 20; *Cass.*, II, 111. *Instr. Ravary*, 7 déc. 1897; *Procès Esterhazy*, 231; etc.

(2) J'emprunte ces renseignements sur les mouvements d'Esterhazy pendant l'année 1894 à une étude très intéressante qui a été publiée dans le journal *l'Aurore* du 28 août 1899, sous la signature de M. Adolphe Tabaraut. L'auteur de l'article a eu à sa disposition plus de 600 lettres et dépêches d'Esterhazy, dont près de 400 pour 1894. Il a réussi à le suivre ainsi durant 305 jours sur 365. J'ai contrôlé plusieurs de ces indications par d'autres documents ou d'autres lettres. (Rapports du 74^e de ligne (pour les manœuvres et écoles à feu), lettres à l'huissier Calé (*Cass.*, I, 662), à Maurice Weil, Gaston Grenier, à l'un des associés d'une importante maison de coulisse, etc.)

(3) *Renseignements inédits.*

prussiennes, rendre compte au chef du grand État-Major.

A-t-il donné quelque bonne parole à Esterhazy avant de partir ? Si Esterhazy n'a pas obtenu la promesse de rentrer au service, que va-t-il faire à Châlons, où il arrive dès le 3, et reste non seulement pour les écoles à feu, du 5 au 9, mais jusqu'au 16 (1) ? Le 9, il est allé passer quelques heures à Paris (2) ; le 10, il se repose à Dommartin ; le 11, il réparaît sur les champs d'exercice et de tir.

Le camp, pendant toute cette période, fut particulièrement instructif. Les officiers de toutes armes purent examiner, à l'aise, dans les parcs d'artillerie et dans les polygones, les nouvelles batteries de 120 court et en faire fonctionner les appareils (3). Le 16, avant

(1) *Cass.*, III, 663, lettre du 11 août à l'huissier Calé : « Je quitte le camp dans cinq jours (il m'est impossible de partir plus tôt) et passerai de suite au Crédit foncier. » — Le 17, il écrit au même, de Rouen : « J'ai reçu, en revenant du camp de Châlons, où j'ai été passer 15 jours, votre lettre. »

(2) Lettre du mercredi 8 août : « Je quitte demain jeudi le camp ; ne prenez plus la peine de me télégraphier jusqu'à mon retour de Paris... Je souffre toujours du bras, ce qui ne rend pas facile d'écrire. »

(3) Au printemps, lors des premières écoles à feu, le nouveau matériel avait déjà fonctionné. *Rennes*, III, 144, Bruyère : « Aux écoles à feu qui ont eu lieu à Châlons, du 30 avril au 24 mai, des renseignements aussi complets que possible furent fournis aux sous-lieutenants de réserve sur le frein hydro-pneumatique, règlement en mains. Le 12 mai, nous avons assisté à une séance de tir du 120 court. » — De même, le capitaine Carvalho : « A partir du 7 avril 1894, nous avons eu entre les mains la description complète du frein hydro-pneumatique. Aucune précaution d'aucune sorte n'a été prise pour tenir secret soit le matériel, soit les théories. » (*Rennes*, III, 154.) — Le commandant Hartmann (*Rennes*, III, 203) dépose : « N'importe quel officier aurait pu suivre, sans y être officiellement autorisé, les manœuvres des artilleries divisionnaires, qui étaient pourvues du 120 court. » — De même, le général Deloye (III, 228),

de regagner sa garnison, Esterhazy put les voir tirer (1). Précédemment, aux écoles à feu, il avait vu tirer le canon de 120 long (2) et avait assisté à l'application du nouveau manuel, ainsi que du nouveau règlement sur les manœuvres de batteries attelées. « Quelques-unes de ces manœuvres changeaient totalement les habitudes de l'artillerie » (3); les nouvelles formations de parc ou de marche furent couramment expérimentées et expliquées.

Un officier d'artillerie (le capitaine Le Rond) était spécialement désigné pour accompagner les officiers des autres armes et les instruire (4). Au surplus, les journaux militaires (du 11 et du 15 août) discutèrent ces

etc. — D'autres essais du 120 court se firent, vers la même époque et sans aucun secret. *Le Temps* du 14 juillet 1894 publie une dépêche d'Albi signalant... les écoles de tir effectuées, au champ de Causse, près Castres, par les batteries du 9^e d'artillerie. « Le général Pottirier et tous les officiers de la brigade assistaient à ces expériences, dont le résultat a été surprenant; plus de 33 pour 100 des obus ont atteint le but... etc. »

(1) *Cass.*, I, 123, Cavaignac : « Esterhazy assista, du 5 au 9 août, aux écoles à feu, où, d'ailleurs, la pièce de 120 n'apas été tirée. » Mais Cavaignac néglige de dire qu'Esterhazy resta à Châlons jusqu'au 16 et que « les batteries de 120 court furent tirées, la première fois, aux manœuvres de masse, le 16 août ». (*Cass.*, I, 619, et *Rennes*, II, 107, Le Rond.) — Mercier (*Rennes*, I, 119) répète Cavaignac et ajoute qu'Esterhazy avait repris, le 13 août, ses fonctions de major à Rouen (120), ce qui est un mensonge, ainsi qu'il résulte des deux lettres d'Esterhazy, du 11 et du 17 (voir p. 98). — De même, Roget (*Rennes*, I, 289).

(2) *Rennes*, II, 121 et 122, Le Rond : « Les officiers étrangers ont assisté à une séance de tir de siège; c'est moi qui les ai guidés. » — De même Curé (*Rennes*, II, 241). — Picquart (II, 120) fait observer qu'en prenant la rubrique du bordereau telle qu'elle est : « le frein hydraulique du 120 », on peut très bien l'appliquer à cette séance. Il s'agirait bien alors du frein hydraulique du 120 long. C'est également l'opinion du général Sebert (*Rennes*, III, 171) et du commandant Hartmann (III, 189).

(3) *Cass.*, 533, Hartmann.

(4) *Cass.*, I, 613, Bruyère; *Rennes*, II, 114, Le Rond.

nouveautés (1), notamment le projet de manuel de tir, les modifications apportées aux formations de l'artillerie (2) et la manière dont se comportèrent les batteries de 120 comme véhicules.

Dans ce même numéro du 15 août, *la France militaire* commença une série d'articles sur l'expédition de Madagascar ; les journaux (3) l'annoncèrent comme

(1) *France militaire* du 11 août 1894, rubrique : « Manœuvres de masse, importance de ces manœuvres. » On y lit : « Les manœuvres de masse que l'artillerie doit exécuter ces jours-ci au camp de Châlons tirent de plusieurs circonstances une importance particulière. On n'essayera rien moins que le projet de manuel de tir et le projet de règlement sur les manœuvres des batteries attelées... Quant au projet de règlement sur les manœuvres de batteries attelées, son importance consiste dans des modifications apportées aux formations de l'artillerie. » Et, le 15 août : « Nous espérons nous rendre compte de la façon dont les batteries de 120 se comporteront en tant que véhicules. »

(2) Quand il s'agit d'appliquer le bordereau à Dreyfus, d'Ormescheville écrit : « En ce qui concerne la note sur une modification aux formations de l'artillerie, il doit s'agir de la suppression des pontonniers et des modifications en résultant. » Cavaignac, qui accepte cette hypothèse, convient lui-même (*Cass.*, I, 17), que le mot *formation* y serait pris dans une acception anormale, « dans un sens d'État-Major. Dans le langage militaire courant, lorsqu'on dit *formation*, on vise la formation matérielle des troupes, leur formation sur le champ de manœuvres. » C'est ce que confirme Roget (I, 80). Or, le sens du mot, dans l'article de *la France militaire*, est, en effet, le sens usuel et normal : il s'agit bien de l'attribution des batteries aux grandes unités, sur le [champ de manœuvres ; on va expérimenter ces formations (*Rennes*, II, 119, Le Rond), comme elles l'ont été déjà à Versailles (*Cass.*, I, 533, Hartmann). Le capitaine Le Rond, s'il dit qu'Esterhazy ne lui a posé aucune question à cet égard (*Rennes*, II, 118), déclare d'autre part que « les batteries ont manœuvré devant les officiers supérieurs, et passé, devant eux, de l'ordre en bataille à l'ordre en batterie ». L'opinion du général Sebert (*Rennes*, III, 173) est qu'Esterhazy a « simplement voulu parler des formations de combat et de manœuvres, c'est-à-dire des nouvelles formations de l'artillerie ». De même Hartmann (III, 209).

(3) *Le Mémorial de l'artillerie de la marine* avait, dès le

imminente. A Châlons même, le colonel de Torcy préparait l'avant-projet de la campagne (1). Il avait pour collaborateur, dans ce travail, l'intendant Fauconnet et le lieutenant Vénot. On en causait ouvertement.

Le même journal publia, le 18 août, l'instruction ministérielle relative à l'exécution de la loi du 29 juin sur la suppression des pontonniers et aux modifications qui en résultent pour la composition des corps d'artillerie.

Un autre sujet de conversation, classique au camp, c'était la destination des troupes de couverture. Les officiers des régiments-frontières affluaient à Châlons, chef-lieu de leurs corps d'armée (2).

Quiconque, militaire ou civil, aurait suivi ces expériences et ces exercices pendant deux semaines, faisant parler les officiers, regardant et écoutant avec attention, et ayant, en outre, sous les yeux, les articles des journaux spéciaux, eût pu écrire des notes intéressantes, où aurait revécu la vie du camp, mais qui n'auraient révélé aucun mystère.

XVII

Esterhazy avait porté aussi peu de scrupules dans son métier d'espion que dans son métier de soldat. Maintenant, il était averti : Schlieffen, les généraux

mois de juin, publié, une étude « militaire » du capitaine Jeannet, sur l'organisation de l'expédition.

(1) Ce plan fut adopté, et le colonel de Torcy nommé chef d'État-Major du corps expéditionnaire.

(2) *Cass*, I, 541, Hartmann. — Selon Roget (I, 89), « Esterhazy ne savait même pas ce que c'était que la couverture ». Est-ce pour cela que ses notes portent qu'il est un officier très instruit? Il eût été, en tous cas, le seul officier à être aussi ignorant d'une question aussi élémentaire.

prussiens, sont moins commodes que les généraux français ; ils refusent la viande creuse.

Pour une fois, il s'efforça d'être consciencieux.

Un soir de la dernière semaine d'août, comme il était attablé dans un café de Rouen, le médecin-major du régiment (1) lui présenta un lieutenant d'artillerie, Bernheim, de famille juive (2). Esterhazy l'entreprit aussitôt sur le tir de l'artillerie, se fit donner des renseignements circonstanciés, notamment sur les nouvelles méthodes. Bernheim, fort instruit, flatté, comme l'est toujours un jeune officier, de causer avec un officier supérieur, dit, sans défiance, ce qu'il savait. — Son régiment avait tiré le nouveau canon au camp d'Avours (3), et fait l'expérience des nouvelles réglettes (4) ; une plaquette (5) sur le 120 court et le frein hydro-pneumatique avait été distribuée aux officiers d'artillerie du Mans, où il tenait garnison. — Esterhazy questionnait, écoutait, racontait : il avait vu lui-même, à l'École normale de tir de Châlons, le télémètre à un seul observateur, aux écoles à feu les réglettes de correspondance. L'innovation principale dans le tir de l'artillerie, c'était précisément le réglage à la hausse (6), substitué au réglage à la manivelle (7), et qui impliquait l'usage de la réglette. Esterhazy demanda à Bernheim s'il pourrait lui procurer un de ces petits instruments et quelque livre sur le tir, par exemple le *Projet de manuel* (8).

(1) Magdelaine ; il venait d'être nommé au 74^e de ligne.

(2) *Rennes*, III, 141, Bernheim.

(3) Du 16 juin au 17 juillet.

(4) Le régiment les reçut le 24 juin pendant les écoles à feu.

(5) *Le Figaro* du 24 mai 1899 en a publié le fac-similé.

(6) C'est le réglage usité en Allemagne. (*Rennes*, III, 211, Hartmann.)

(7) *Cass.*, I, 91, Roget ; *Rennes*, III, 175, Sebert ; etc.

(8) *Rennes*, III, 143, Bernheim. — Cavaignac (*Cass.*, I, 22) et Roget (I, 81) insistent sur ce qu'Esterhazy n'a demandé le ma-

Le lieutenant fit au commandant une réponse évasive : il n'a pas de réglottes réglementaires, mais son capitaine en a fait fabriquer en bois, d'après le même principe (1) ; avec l'autorisation de cet officier, il pourra lui en adresser une. Pour le manuel, il s'en considère comme personnellement responsable (2) et ne veut pas risquer de le perdre par la poste.

Bernheim dit que, rentré au Mans, et avant de partir pour les manœuvres (3), il envoya alors à Esterhazy la réglotte en bois et, au lieu du manuel, le règlement : *Siège et place*, petit livre qui se trouve d'ailleurs dans le commerce. Par la suite, malgré ses réclamations répétées, il ne revit jamais la réglotte ni le volume (4).

Esterhazy a donné plusieurs versions de l'incident. Dans la première, c'est le manuel de tir qu'il a reçu de

manuel de tir ni au capitaine Boone, « détenteur à Rouen du seul exemplaire du manuel qui y existât », ni au capitaine Le Rond, « qui ne se serait fait aucun scrupule de le lui prêter ». Boone (I, 622) et Le Rond (I, 618) confirment. Esterhazy préférerait, évidemment, s'adresser à un officier de passage.

(1) *Rennes*, III, 522, Bernheim : « C'était le même principe que la réglotte réglementaire... C'est la réglotte de correspondance des hausses aux événements. »

(2) Voir la phrase du bordereau : « Le ministre de la Guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps, et ces corps en sont responsables. Chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres. » Ce qui, au surplus, est inexact. (Voir p. 107.)

(3) Du 31 août au 25 septembre.

(4) *Rennes*, III, 142, Bernheim. Une lettre du capitaine Graveteau confirme : 1° l'autorisation donnée par lui à Bernheim de prêter une réglotte non réglementaire à un officier supérieur d'infanterie ; 2° les vaines démarches de l'intéressé pour ravoïr la réglotte. — Le volume ne porte pas, comme le dit Bernheim, « 2^e... » mais « 3^e partie ». — Esterhazy prétend avoir renvoyé la réglotte à Bernheim. (*Rennes*, III, 514, Carrière.) — Mercier, à Rennes, présenta la réglotte en bois que le commandant (alors capitaine) Graveteau lui avait fait envoyer par un officier. (III, 521, 523.) Il parut alors à Bernheim qu'elle n'était pas identique à celle qu'il avait remise à Esterhazy (III, 521, 524).

Bernheim (1); puis, à la réflexion, il ne se souvient plus de quel ouvrage il s'agit : est-ce « le manuel définitif » ou le projet de manuel ou autre chose ? Plus tard, enfin, il affirme qu' « en réalité, il ne l'a pas eu », que Bernheim lui a envoyé un autre document.

Se serait-il procuré ailleurs le manuel ?

Quoi qu'il en soit, c'est peu de jours après avoir entre-

(1) Voici ses versions successives : 1° Lettre du 25 octobre 1897 au ministre de la Guerre : « Un seul (des documents énumérés au bordereau) a été entre mes mains; encore ne suis-je pas sûr s'il s'agit du projet de manuel de tir ou d'un manuel définitif. Il m'a été adressé par un officier israélite et à une époque bien postérieure aux seules manœuvres pour lesquelles j'ai été désigné en 1894 (manœuvres de cadres). » — 2° Article *Dixi* dans la *Libre Parole* du 15 novembre 1897 : « La victime (Esterhazy) n'avait même pas pu connaître les documents énumérés dans le bordereau, sauf un seul, qu'un juif lui avait prêté postérieurement aux événements. » — 3° Enquête Pellieux, interrogatoire du 25 novembre 1897 : « J'ai eu entre les mains, comme je l'ai dit au ministre, un manuel de tir dont je ne me rappelle pas le titre exact; ce manuel m'a été prêté, en août 1894, par un officier d'artillerie dont j'ai fait connaissance à Rouen en août 1894, le lieutenant Bernheim. » (*Cass.*, II, 99.) — On attribuait alors au bordereau la fausse date de mai 1894, et Esterhazy pouvait dire sans danger qu'il avait eu le manuel en août. — 4° Instruction Ravary, interrogatoire du 7 décembre 1897 : « Je n'ai eu, au courant de l'année 1894, qu'un seul document émanant de l'artillerie; ce document était-il le projet en question ou autre chose ? Je ne m'en souviens pas bien. C'est un officier en garnison au Mans, M. Bernheim, qui m'a été présenté par occasion et, à la suite d'une conversation sur le tir, m'a offert de m'envoyer cet ouvrage. » (*Cass.*, II, 112.) — 5° Conseil de guerre, audience du 10 janvier 1898 : « Quand j'ai vu le bordereau, j'ai cru que j'avais pu avoir ce document; mais, en réalité, je ne l'ai pas eu. Je n'ai eu qu'un document qui m'a été procuré par un lieutenant d'artillerie que je connaissais, M. Bernheim, quelques jours avant mon départ. » Et encore : « On a fait une enquête, on a découvert que M. Bernheim ne m'avait pas envoyé le manuel de tir figurant au bordereau, mais le manuel de 1881, ouvrage que l'on trouve couramment dans toutes les librairies militaires pour 0 fr. 80. » Il dit qu'il « accepta la proposition de Bernheim parce qu'il avait à faire une conférence ». (*Procès*, 131).

tenu Bernheim qu'Esterhazy écrit, de Rouen (1), la lettre qui est si terriblement fameuse sous le nom de bordereau. Les notes qu'il y énumère, il les rédige avec ses souvenirs de Châlons, qu'il vient de faire préciser, mais qu'il brouille encore, et à l'aide de quelques journaux rapportés du camp (2). Les deux notes qui sont relatives à l'artillerie, celle où il est question de Madagascar, correspondent aux études poursuivies, en août, au camp de Châlons, aux sujets traités par *la France militaire*. Comme la première phrase l'indique, la lettre fait suite à une ou à plusieurs autres qui sont restées sans réponse : « Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse cependant, Monsieur, quelques renseignements intéressants. » Schwarzkoppen est encore absent, aux manœuvres prussiennes ; il n'a pu, dès lors, donner à Esterhazy le rendez-vous demandé (3). Cet espion con-

(1) *Cass.*, I, 539, Hartmann ; *Rennes*, I, 392, Picquart ; III, 175, Sebert. — Voir p. 113. — Sur la date du bordereau, il y a presque unanimité, depuis 1898, pour la fixer au mois d'août. « Il est de la fin d'août. » (*Cass.*, I, 20, Cavaignac). « Il ne peut être que de la fin d'août. » (*Cass.*, I, 349, Cuignet.) « Tout concourt à démontrer que c'est au mois d'août, dans les derniers jours du mois, que le bordereau a été écrit. » (Note du ministre de la Guerre, du 28 mai 1898 ; liasse 5, dossier 5, cote 10, p. 21 ; *Cass.*, III, 104.) — Schwarzkoppen a dit, formellement, à Panizzardi qu'il reçut, en septembre, les documents qui sont énumérés au bordereau. — En 1894 (et jusqu'au procès d'Esterhazy), les accusateurs de Dreyfus donnèrent au bordereau la date d'avril ou de mai 1894. (Voir t. I, 60, 195, 290, 409, etc.)

(2) J'ai cité plus haut (p. 100) les articles de *la France militaire* qui parurent pendant le séjour d'Esterhazy à Châlons. On peut y joindre l'article des *Sciences militaires* sur le 6^e corps et les troupes de couverture (numéro de mai 1894).

(3) *Rennes*, III, 170, général Sebert : « On voit dans cette phrase que le rédacteur est en relations suivies avec son correspondant ; on y sent le reproche discret de le laisser sans nouvelles et, probablement, sans envoi de fonds.

gédié, importun, trop pressé de reprendre son service, peut attendre.

Esterhazy, d'autant plus, s'impatiente. Quelque nouveau tracas d'argent le presse. En vain lui remplit-on l'escarcelle. Tout l'argent qu'il a (l'aumône du rabbin comme la dot de sa femme ou le prix des trahisons) lui file entre les doigts (1).

Ne peut-il attendre le retour prochain de l'Allemand ? Ce serait sage ; il se le dit peut-être, mais passe outre et écrit sa lettre. Il envoie à Schwarzkoppen, en même temps, mais sous pli spécial, les renseignements recueillis à Châlons : sur le frein du 120, les troupes de couverture, les formations de l'artillerie et Madagascar. Non pas des documents, mais des notes, ainsi qu'il précise lui-même, autographes ou recopiées par son secrétaire Mulot (2). S'il les avait mises sous le même couvert, qui eût été bien gros, il n'aurait pas eu besoin de les énumérer. S'il les énumère, c'est pour le contrôle : d'une part, le bordereau ; de l'autre, les notes.

Pour le manuel de tir, — nullement confidentiel, autographié à plus de 3.000 exemplaires, qu'on vend quatre

(1) Interrogatoire du 7 déc. 1897 devant Ravary : « Je me suis marié, il y a dix ans, avec une fortune, entre ma femme et moi, de plus de 300.000 francs ; petit à petit, j'ai mangé la plus grande partie de cette fortune, billet de mille par billet de mille. » (*Cass.*, II, 113.)

(2) Mulot dépose « qu'il n'a pas souvenance d'avoir rien copié concernant le canon de 120 ni les formations d'artillerie ; il n'a pas davantage eu sous les yeux des notes relatives à Madagascar ni aux troupes de couverture. » (*Cass.*, I, 781.) Il est fort possible qu'Esterhazy ait écrit lui-même les notes du bordereau. D'autre part, Mulot est de ces témoins dont les souvenirs se précisent en raison du temps écoulé, sous l'influence de l'opinion ambiante. Il paraît certain qu'il n'a pas copié le manuel, ainsi qu'il le déclara dès le premier jour. Pour le reste, sa mémoire est tantôt flottante, tantôt factice. En fait, il copiait ce que son chef lui disait de copier, machinalement et sans y penser.

sous dans les régiments (1), — il le vante comme la plus précieuse de ses marchandises : « Le ministre de la Guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps, et les corps en sont responsables, chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres. » Double mensonge, puisque les chefs de corps n'ont été nullement avisés d'une responsabilité quelconque et qu'à aucun moment les officiers n'ont été prévenus qu'ils auraient à rendre le volume (2). Mais son commentaire sur l'importance de cet unique document original, qu'il annonce, mais qu'il n'envoie pas (3), ce commentaire va obliger Schwarzkoppen à rentrer en rapports personnels avec lui. L'attaché allemand veut-il faire son choix parmi les nouveautés du manuel, — car l'espion lui-même est incapable de les discerner (4), — ou préfère-t-il qu'Esterhazy le fasse copier *in extenso* (5) ? — Ce

(1) Voir t. I, 292 et *Cass.*, I, 91, 92, etc.

(2) *Cass.*, I, 91, Roget; 476, Sebert; 513, Moch; 535, Hartmann.

(3) *Cass.*, I, 539, Hartmann : « En finissant sa lettre, il s'aperçoit que l'envoi de l'original va lui faire courir un danger. Ce danger provient de ce qu'il n'est pas dans la même ville que son correspondant, de ce qu'il communique avec lui par la poste, et que l'envoi du projet de manuel ne peut se faire que par un paquet qui sera forcément suspect. Il préfère les simples lettres; il enverra d'abord les quatre premières notes et sa missive qui, étant sur papier pelure, ne dépasseront pas 15 grammes. Il en sera de même, plus tard, pour la copie du projet, expédiée en plusieurs fois s'il le faut. De plus, on pourrait lui redemander inopinément le projet de manuel, et il aimerait mieux l'avoir toujours sous la main. » Roget attribue le bordereau à Dreyfus, mais traduit, comme Hartmann, la phrase en question. (*Cass.*, I, 93.)

(4) *Cass.*, I, 513, Moch; 538, Hartmann; *Rennes*, III, 175, Sebert.

(5) Mulot, la première fois qu'il est interrogé par Picquart, déclare ne pas se souvenir de ce qu'il a copié : « Manuel de tir d'artillerie? Peut-être... Un jour il me dit qu'il s'était fait prêter un des livres ou manuels. » (29 septembre 1896. — Note de Picquart.) A l'instruction Tavernier (21 octobre 1898), Mulot dépose que Picquart lui montra le manuel, mais

passage du bordereau est écrit dans un jargon volontairement obscur (1). — De toutes manières, s'il « prend » le volume, Esterhazy ne peut l'avoir « à sa disposition que très peu de jours ». Dès lors, une entrevue, une réponse s'impose. Pour hâter la réponse, il ajoute : « Je vais partir *en manœuvres*. »

Formule incorrecte qui lui était familière. Le 20 mai précédent, il a écrit à un créancier : « Je pars demain *en manœuvres* de brigades. » Le 29 juin, dans sa lettre à Rothschild : « Au moment de partir *en manœuvres* (2). »

On avait beaucoup parlé, d'avance, de ces manœuvres d'automne. Le thème de ce simulacre de guerre avait excité la curiosité : une armée, venant de l'Est, marche sur Paris et s'y brise à l'enceinte des nouveaux forts. Les attachés étrangers n'ont pas été invités.

Le régiment d'Esterhazy a été désigné pour y prendre part ; lui-même, en raison de ses fonctions spéciales, reste à Évreux avec le dépôt (3). Mais il a tout intérêt à faire croire à Schwarzkoppen qu'il va suivre ces nouvelles manœuvres. Au surplus, il s'y rendra peut-être, en amateur, pour une journée (4).

qu'après avoir examiné le volume, il ne se rappela pas l'avoir vu (chez Esterhazy) : « Le livre dans lequel il avait copié certains passages était un ouvrage relié et que l'on doit trouver dans le commerce. » — Le volume : *Siège et Place* est, en effet, relié. — Enfin, à la Cour de cassation (I, 780), Mulot « affirme qu'il n'a pas copié le manuel que Picquart lui a présenté en septembre 1896 ». Il a copié « un livre qui traitait de l'artillerie ».

(1) « Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. A moins que vous ne vouliez que je le fasse copier *in extenso* et ne vous en adresse la copie. »

(2) *Cass.*, I, 230, Bertulus.

(3) *Procès*, 130, Esterhazy ; *Cass.*, I, 538, 541, Hartmann.

(4) *Cass.*, I, 540, Hartmann.

La parole seule d'Esterhazy ne vaut rien : les manœuvres de mai, les écoles à feu de Châlons, qu'il a suivies sur sa demande, en 1894, il niera, en 1897, avoir pu écrire qu'il allait y partir, « puisqu'il était major (1) ».

Le bordereau, selon l'habitude presque constante d'Esterhazy, n'est pas daté ; et il n'est pas signé davantage, par prudence et parce que cela est inutile. Et tous les graphismes familiers de l'espion s'y retrouvent : les paragraphes qui ne forment pas alinéas, ne rentrent pas sur les autres lignes, certaines lettres ou même des syllabes entières dont les caractères, dans le même mot, sont plus gros que le reste, les mots qui ne sont presque jamais coupés en fin de ligne, le double *ss* inversé à l'allemande, la forme particulière des *M* majuscules, du *v* et de l'*o* qui ressemblent au sigma grec, de l'*i* pointé, du *g* pareil à un *y* (2).

La lettre était écrite sur le papier pelure habituel d'Esterhazy, filigrané et quadrillé, très léger (3), ce

(1) « Comment aurais-je écrit que j'allais partir en manœuvres puisque j'étais major à mon régiment (à Rouen) et qu'en cette qualité je n'étais pas appelé à prendre part à ces manœuvres ? J'insiste sur ce point parce que je considère qu'il a une grosse importance. » (*Écho de Paris*, 19 nov. 1897.)

(2) *Procès Zola*, I, 496, Paul Meyer ; 506, Auguste Molinier ; 513, Emile Molinier ; 540, Havet ; II, 62, Paul Moriaud ; 89, Giry ; 95, Héricourt. — *Cass.*, I, 502, Charavay ; Gobert ; 647, Paul Meyer ; 648, Auguste Molinier ; 650, Giry ; II, 342, Charavay. — *Rennes*, II, 307, Gobert ; 465, Charavay ; 470, Pelletier ; III, 5, Paul Meyer ; 19, Molinier ; 32, Giry.

(3) *Cass.*, I, 680 et suiv., Rapport des experts Patin, Choquet, Marion, sur le bordereau, la lettre d'Esterhazy à Rieu, du 17 avril 1892, et sa lettre à Callé, du 17 août 1894 : « Ce papier est appelé demi-pelure ; nous le croyons collé à la colle végétale. Il est filigrané après fabrication de rayures en quadrillage. Ce quadrillage est de 4 millimètres sur chaque sens... La nuance du papier du bordereau et celle de la lettre de Rouen du 17 août 1894 sont identiques ; la nuance du papier de la lettre de Courbevoie, du 17 avril 1892, est légèrement plus blanche...

même papier qu'on cherchera en vain pour attribuer le bordereau à Dreyfus.

Enfin, et encore selon son habitude, Esterhazy a multiplié les impropriétés de langage (1). La technicité, la précision (souvent pédantesque) de l'artilleur lui font défaut. Dans une seule et même phrase, il qualifie inexactement le frein du nouveau canon (2), désigne cette pièce sous un vocable incomplet (3) et parle de la manière dont elle s'est *conduite* (pour *comportée*). Plus loin, il introduit un non-sens jusque dans le titre du manuel qu'il appelle : « manuel de tir de l'artillerie de campagne », — comme si le mot final s'appliquait au personnel, non au matériel de l'arme, — au lieu de : « manuel de tir d'artillerie de campagne (4) ».

Ces papiers ont la même transparence; le poids peut être considéré comme identique; le collage est le même; les matières premières employées à la fabrication sont composées, dans les trois pièces, de cellulose de bois chimique avec un très faible mélange de chiffon. — Esterhazy nie, en décembre 1897, avoir jamais écrit sur papier calque (*Cass.*, II, 110). En janvier 1899, il convient « qu'il a *toujours* eu du papier très mince et quadrillé qu'on trouve à bon marché, très commode parce qu'il offre un petit volume et qui permet au besoin, avec les quadrillages qui tiennent lieu de graduation et les transparences, de décalquer, aux manœuvres, un bout de carte ou de faire un travail analogue ». (*Cass.*, I, 597.)

(1) *Cass.*, I, 474, Sebert; 509, Moch; 517, Ducros; 531, Hartmann. — *Rennes*, III, 170, Sebert.

(2) Hydraulique pour hydropneumatique. — L'expression serait correcte s'il s'agit du 120 long, ainsi que le supposent Picquart et le général Sebert, qui prennent la rubrique telle qu'elle est; mais alors le renseignement est sans valeur aucune. (*Rennes*, III, 189, Hartmann.)

(3) Le 120. « Le canon de 120 court, celui qui fut expérimenté à Châlons, est dit *court* par opposition au canon de 120 de siège et de place qui est dit *long*. » (*Cass.*, I, 523, Hartmann.) Un artilleur eût jugé nécessaire de préciser et de dire s'il envoyait des renseignements sur le frein à réservoir d'air comprimé ou sur l'autre.

(4) *Cass.*, I, 513, Moch; *Rennes*, III, 174, Sebert.

Esterhazy, dans le roman où il s'attribue le rôle d'un contre-espion héroïque (1), raconte qu'il porta lui-même, à l'ambassade d'Allemagne, le 3 septembre, à trois heures de l'après-midi (2), le bordereau dans son enveloppe. Les documents annoncés n'y étaient ni inclus ni annexés. — Cependant, ils sont à Berlin. — Il savait que Schwarzkoppen était absent de Paris. L'enveloppe, en papier bulle jaune, était marquée, dans un de ses angles, d'une petite croix au crayon rouge. A ce signe, la femme

(1) Esterhazy a donné de très nombreuses versions de son roman avec des variantes qui sont, souvent, inconciliables : le 24 août 1898, conversation avec Rowland-Strong, correspondant de l'*Observer* et du *New-York Times*, au restaurant Brébant ; en septembre, conversation avec Strong, Fields, journaliste américain, Mme Beer, directrice de l'*Observer*, dès son arrivée à Londres (*Cass.*, I, 743 et suiv. ; *Rennes*, II, 287) ; récit fait à Serge Basset, rédacteur au *Matin*, en mai 1899 (*Rennes* III, 385) ; lettre du 13 janvier 1899 au premier président Mazeau (*Cass.*, I, 609) ; *déposition à Londres*, 1^{er} mars 1900. — Chincholle, rédacteur au *Figaro*, dépose que, le troisième jour du procès Zola, Esterhazy, très irrité, aurait dit, devant lui, à des « amis civils » qui semblaient vouloir le calmer : « Ils m'embêtent, à la fin, avec leur bordereau. Eh bien, oui ! je l'ai écrit ; mais ce n'est pas moi qui l'ai fait ; je l'ai fait par ordre. » (*Cass.*, I, 267). Même confidence aurait été faite, selon Chincholle, à un journaliste du Havre. Même confidence à Gaston Méry, rédacteur à *la Libre Parole*, en mai 1898 (*Temps* du 27 avril 1899). Esterhazy, à l'audience du 24 janvier 1899, dit que « Chincholle a menti ». (*Cass.*, I, 598.) Cette version, que Rochefort attribuait à Mathieu Dreyfus, a paru, pour la première fois, dans *la Libre Parole* et dans *l'Intransigeant* du 19 novembre 1897 ; elle fut alors traitée d'idiote par Esterhazy.

(2) Cette date ne figure dans aucun des trois textes de la déposition d'Esterhazy, mais elle a été donnée par lui à un journaliste qui en prit note ; ce mensonge supplémentaire est, d'ailleurs, sans importance. Dans la version publiée à Bruxelles, Esterhazy s'exprime ainsi : « Le bordereau arriva au ministère de la Guerre dans les premiers jours de septembre, le jour même où je l'ai porté en personne, sous enveloppe, à l'ambassade d'Allemagne et déposé dans le casier de Schwarzkoppen, dans la loge du concierge de l'ambassade. » (P. 40.)

Bastian connut ce qu'elle avait à faire. Elle prit le pli dans le casier de l'attaché et l'envoya le jour même, par l'autre agent, Brucker, à l'État-Major (1). Henry brûla l'enveloppe et déchira, de deux petites coupures, la lettre volée, pour faire croire qu'elle venait du cornet. Il la remit alors à Sandherr, qui avait inventé cette machination. Le service avait des preuves certaines de la trahison de Dreyfus, mais ne pouvait les produire au grand jour, sous peine de déchaîner la guerre. Sandherr a donc imaginé de dicter le bordereau à Esterhazy, qui l'écrivit — pourquoi ? — de son écriture la plus naturelle et la plus libre. Sans doute, on savait d'avance que les experts affirmeraient, quand même, par raison démonstrative et sous serment, que c'était le graphisme, incontestable, scientifiquement déguisé, du Juif ! Pourquoi n'avoir pas fait fabriquer la lettre accusatrice par un des faussaires du bureau ? Pourquoi, ensuite, avoir fait déposer le bordereau, par Esterhazy, dans le casier de Schwarzkoppen ? Comme le nom de la ramasseuse et celui de Brucker étaient sacrés, ne pouvaient être prononcés sans crime, il eût été plus simple d'épargner au bordereau ce voyage compliqué, à Esterhazy cette dangereuse démarche, à la Bastian ce vol qui, découvert, la ferait chasser. Esterhazy, après avoir écrit le bordereau, n'avait qu'à le passer, par-dessus la table, à Sandherr. Il ne dit pas si Mercier, Gonse, Boisdeffre

(1) Esterhazy à Serge Basset : « Si l'on veut que je précise, je dirai que le bordereau a été porté au service des Renseignements par un Allemand dont je dévoilerai le nom si l'on m'y force. Il habitait temporairement Paris, en raison de ses fonctions, et, à l'heure actuelle, j'ai tout lieu de croire qu'il est encore employé comme agent par le service. » (*Matin* du 20 juillet 1899). — Brucker est lorrain. Le service des Renseignements a continué à lui servir, *sans l'employer*, une mensualité de 300 francs.

étaient du complot, s'ils furent dupes ou complices, si d'Aboville et Fabre furent de faux témoins, si l'enquête de Du Paty, l'instruction de d'Ormescheville, tout le procès ne furent qu'une comédie scélérate.

Ce mélange de demi-aveux et d'absurdes impostures, c'est tout l'art d'Esterhazy. Il est à ce point menteur que les quelques vérités, dont il convient, il les dénature en les confessant. Parfois, il se charge pour se disculper. Parfois, encore, la vérité sort de ses mensonges. Ainsi, de ce qu'il prétend avoir porté lui-même le bordereau à l'ambassade, on peut conclure qu'il l'envoya par la poste à Schwarzkoppen. S'il était venu à Paris, il eût su que l'Allemand n'était pas de retour, d'où son silence, et il n'eût pas demandé à « le voir ». Cette hypothèse, qui me semble une certitude (l'envoi du bordereau par la poste), explique tout : l'emploi du papier pelure par les avantages d'un pli léger qui n'appelle pas l'attention ; la disparition ultérieure de l'enveloppe, timbrée du lieu d'origine, révélatrice d'Esterhazy ; le fait que les notes annoncées, qui faisaient partie d'un autre pli, parvinrent à Schwarzkoppen (1).

Ainsi, les choses se passèrent très simplement. Venue par la poste, ou portée à l'ambassade par Esterhazy ou par un commissionnaire, la lettre fut déposée, par le concierge de l'ambassade, dans le casier de l'attaché absent. Brucker l'y prit ou la Bastian la lui donna. Et Brucker la porta à Henry. J'ai raconté le reste (2).

(1) *Cass.*, I, 539, Hartmann.

(2) Voir t. I^{er}, 45 et suiv.

XVIII

Schwarzkoppen, à son retour de congé, trouva l'autre pli, avec les notes (sur les formations de l'artillerie, le 120, etc.). Il ne douta pas que l'envoyeur ne fût Esterhazy. Le pli, s'il est venu par la poste, porte le timbre de Rouen. Si les notes sont de la main d'Esterhazy, l'Allemand reconnaît son écriture, qu'il connaît depuis un an. Il sait surtout qu'il n'a qu'un seul officier français à son service.

Les notes, qu'il communiqua à Panizzardi, étaient d'un intérêt médiocre (1) ; celles sur Madagascar et les troupes de couverture n'avaient été envoyées que « pour grossir le paquet (2) ».

Le 20 septembre, Schlieffen avait adressé à Schwarzkoppen une lettre qui fut interceptée par le service des Renseignements. Il y réclamait « la description exacte du canon de 120 court, tubes, affût, mécanisme, tout ce qu'on peut avoir (3) ». Quelques jours après, le 27, un agent de Sandherr s'emparait d'un autre « questionnaire » de l'État-Major allemand ; Schlieffen demandait, cette fois, « la composition des batteries du régiment de corps à Châlons » ; le nombre des batteries de 120, « le manuel de tir de l'artillerie de campagne et la réglette de correspondance » ; et, encore, des détails sur

(1) *Cass.*, I, 460, Monod ; récit de Schwarzkoppen au prince Lichnowski, secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Vienne.

(2) *Rennes*, III, 52, Picot ; récit de Schwarzkoppen au colonel Schneider, attaché militaire d'Autriche à Paris.

(3) *Cass.*, II, 323, général Deloye. — Voir t. 1^{er}, 598.

« la mobilisation de l'artillerie, le nouveau canon, le nouveau fusil, le fort de Manonvillers » (1).

Si ces lettres sont postérieures à l'envoi, par Schwarzkoppen, des notes d'Esterhazy à Berlin, il en résulte que l'État-Major prussien a trouvé insuffisante la note sur le 120 et que l'espion a bien annoncé, mais non livré, le manuel de tir (2). On pourrait supposer aussi que Schwarzkoppen aurait tardé à envoyer à Berlin les notes d'Esterhazy et qu'ainsi, par un hasard singulier, le traître serait allé au-devant des désirs de Schlieffen.

Plus tard, le 29 octobre, alors que Dreyfus est arrêté depuis quinze jours, Schwarzkoppen transmet « ces renseignements qui viennent de bonne source : les tableaux d'effectifs réels de l'armée française ; les manœuvres de forteresse de Toul et de Paris (3) ».

C'étaient ces manœuvres de forteresse qui sont visées à la dernière ligne du bordereau.

XIX

Le jour même de l'arrestation de Dreyfus (15 octobre), Esterhazy partit pour Dommartin. Du 1^{er} au 14, il avait été à Évreux, avec le dépôt de son régiment. Il n'était venu à Paris que le 6. Jusqu'à la fin du mois, il resta à la campagne, se plaignant d'un gros rhume dont il souffrait beaucoup. Il ne revint à Paris que le

(1) *Cass.*, II, 323, Deloye. — Ce questionnaire, selon Mercier (*Rennes*, I, 123), aurait été remis par Schwarzkoppen à un agent du contre-espionnage.

(2) *Cass.*, I, 539, Hartmann.

(3) *Rennes*, III, 558, dossier secret.

1^{er} novembre, pour y lire l'article où *la Libre Parole* révélait le nom de Dreyfus, et rentra à Évreux.

L'avant-veille, la première note du journal de Drumont, qui annonçait, en termes mystérieux, l'arrestation d'un traître, avait inquiété Schwarzkoppen. Il fit part de ses craintes à Panizzardi. Le nom de Dreyfus le rassura. Mais qui était ce Dreyfus ?

On ignore si Schwarzkoppen essaya de se renseigner auprès d'Esterhazy. A son ambassadeur, il dit seulement qu'il n'avait jamais eu avec Dreyfus aucun rapport. L'idée que le Juif était accusé pour le crime de son espion ne lui vint pas. S'il avait confessé à Munster qu'il avait lié partie avec Esterhazy, combien le vieil ambassadeur se fût senti plus fort dans ses entretiens avec Hanotaux, Dupuy, Casimir-Perier ?

Il disait vrai en leur affirmant sur l'honneur que Dreyfus n'avait jamais été aux gages de Schwarzkoppen. Mais le Président de la République et ses ministres accueillirent ses déclarations avec scepticisme, puisqu'ils savaient d'où venait le bordereau. Ils ne mirent pas sa loyauté en doute, pensèrent seulement que son attaché lui avait caché la vérité.

S'il avait été renseigné par Schwarzkoppen, Munster eût pu deviner l'affreuse erreur, éclairer l'Empereur allemand. Et l'on n'eût pas dénoncé Esterhazy, ce qui eût été trahir un traître (1). Mais combien d'autres moyens d'empêcher, avant qu'il ne fût consommé, le crime judiciaire ! D'un mot, Schwarzkoppen eût pu

(1) *Procès Zola*, II, 518, Casella : « Je dis à Schwarzkoppen : « En quoi verriez-vous une *diminutio capitis* pour le gouvernement allemand, s'il disait : « Dreyfus est innocent, le coupable est un tel ; voici les preuves ? — En principe, répondit le colonel, ce que vous dites est juste ; mais *tout un protocole s'y oppose.* »

forcer Esterhazy à passer la frontière et, une fois en sûreté, à avouer.

Esterhazy avait prévu l'éventualité ; il eut toujours quelques fonds dans des établissements de crédit (1), poire pour la soif, viatique, en cas d'alerte, pour la fuite.

D'Évreux, pendant les mois de novembre et de décembre, il vint souvent à Paris. Il parla couramment, sans trops'agiter, de l'affaire Dreyfus. A Weil, il disait que le Juif était innocent, mais serait condamné, à cause de l'antisémitisme (2). A Grenier, il signalait, tantôt avec indignation, tantôt avec complaisance, les articles de *la Libre Parole* contre Weil. Le 13 décembre : « Avez-vous vu cette crasse infecte dans les attaques de Morès contre Weil, contre le Gouverneur ? » Puis le 19 : « Quand on laisse passer sans souffler mot l'article de l'autre jour, *Espion et généralissime*, on peut... (ici une obscénité), mais inspirer le respect à des troupes me semble difficile... Ah ! les cochons ! les cochons ! les cochons ! » On n'ignorait pas, à *la Libre Parole*, que Saussier était hostile au procès, qu'il blâmait Mercier, tenait Dreyfus pour innocent. De là, toute une campagne de chantage contre Saussier, menacé de révélations fâcheuses sur son ami Weil et ses intrigues avec les Juifs (3). Les articles ne sont certainement pas de Morès, qui avait le courage de signer ses fureurs, et sont presque certainement d'Esterhazy, au moins inspirés par lui. Il savait la faiblesse du Gouverneur, sa crainte de la basse presse, la fissure de sa vaste cuirasse. Et d'autres articles semblent avoir été dictés par lui, qui a le goût de ces auda-

(1) Au Crédit Foncier et au Crédit Lyonnais (*Cass.*, III, 125). — Le 26 octobre, il demanda au Crédit Foncier de lui adresser à Dommartin le solde de son compte-courant, « environ six cents francs ».

(2) *Cass.*, I, 308, Weil.

(3) Voir t. 1^{er}, 376.

cieux défis sans danger, ou par Henry, ceux où Dreyfus apparaît avec tous les traits caractéristiques d'Esterhazy : « Il déteste les Français... Allemand de goût... Plein de haine pour l'armée française, n'ayant d'admiration que pour l'armée allemande (1). »

Comme Schwarzkoppen, au début de leurs relations, avait engagé Esterhazy à s'aboucher avec son collègue de Bruxelles (2), Henry fit raconter par ses journaux que Dreyfus, en effet, était aux gages de Schmettau (3).

En même temps, avec un sinistre sang-froid, il écrit à divers correspondants des lettres bien militaires, où il n'est question que d'avancement, et multiplie les démarches à la direction de l'infanterie pour quitter Évreux, venir à Paris comme chef de bataillon. Et, comme le général Robillard le fait attendre, il l'injurie à son ordinaire et regrette Freycinet, « certes, une abominable canaille (4) », mais qui lui avait promis de ne le laisser qu'un an dans les fonctions de major. « Je suis plus embêté que jamais ; que devenir ? »

Il demanda, sans l'obtenir, à faire partie de l'expédition de Madagascar. C'était faire preuve ostensible de patriotisme.

L'homme, tel qu'il se montre lui-même quand il ne joue pas la comédie, n'a ressenti aucune pitié pour le Juif condamné à sa place, dégradé, déshonoré, maudit ; aucun frisson ne l'a traversé ; il lui est venu seulement un mépris plus âcre de l'humanité, bête ou lâche, et des chefs, et de la justice, et de l'armée.

Le 10 février 1895, Dreyfus écrit de l'île de Ré : « Il

(1) *Libre Parole* du 14 novembre 1894.

(2) Voir p. 73.

(3) *Petit Journal* et *Écho de Paris* du 17 novembre, *Libre Parole* et *Cocarde* du 4 décembre. (Voir t. I^{er}, 340)

(4) Lettre du 18 décembre 1894, Evreux.

ne faut pas que vous vous laissiez abattre par l'adversité, si terrible qu'elle soit ; il faut que vous arriviez à prouver à la France entière que j'étais un digne et loyal soldat, aimant sa patrie au-dessus de tout, l'ayant servie toujours avec dévouement. » Esterhazy écrit le même jour : « Vous m'avouerez qu'il vaut mieux la Pompadour que ces chefs. C'était une jolie femme, élégante et pleine de goût, favorisant des gens qui étaient des seigneurs élégants, et qui mettaient volontiers flamberge au vent et chargeaient à Fontenoy... Breu pour tout le monde. Ils sont pourris. »

CHAPITRE II

L'ILE DU DIABLE

I

Dreyfus, en arrivant aux îles du Salut, écrivit à sa femme :

J'ai été transporté comme le méritait le vil gremlin que je représente ; ce n'est que justice. On ne saurait accorder aucune pitié à un traître ; c'est le dernier des misérables : tant que je représenterai ce misérable, je ne puis qu'approuver (1).

La traversée (2) avait été pénible. Pendant les quatre premiers jours, il ne put quitter sa cellule, sorte de cage grillée, où il tremblait de froid. Il fut autorisé ensuite à monter, chaque jour, sur le pont, pendant une heure. Des gardiens armés ne le quittaient pas de vue (3), épiaient son sommeil. Il eut des cauchemars,

(1) Du 14 mars 1895.

(2) A bord du *Saint-Nazaire*, du 22 février au 12 mars.

(3) *Rennes*, I, 48, Rapport de traversée du D^r Ranson.

cria en rêve que le vrai coupable ne tarderait pas à être découvert.

Le Gouvernement avait prescrit des précautions extraordinaires : « tout était prêt pour défendre le navire contre une agression en mer (1) ».

« Le prisonnier ayant demandé des livres, on s'est bien gardé de lui donner ceux qui avaient été envoyés par sa famille au dépôt de Saint-Martin-de-Ré ; on ne lui prêta que ceux de la bibliothèque du bord, après s'être bien assuré qu'ils ne contenaient ni papiers ni indications suspectes (2). »

Il resta indifférent en apparence — supérieur — aux choses (3), d'une soumission toute militaire, qui parut accusatrice.

Dreyfus ignorait la loi qui rétablissait, à son usage, la déportation aux îles du Salut. Où le menait-on ? A la température plus douce, puis torride, il se rendit compte qu'on approchait de l'Équateur. Plus tard, des bribes de conversation entre les surveillants lui apprirent le but du voyage (4).

(1) *Chambre des députés*, séance du 18 novembre 1896, discours de Castelin : « L'honorable M. Chautemps s'exprimait ainsi dans un interview : « La date de son embarquement à « l'île de Ré dut être tenue secrète afin d'éviter un coup de main. « A bord du paquebot, tout était prêt pour se défendre d'une « agression en mer. » Chautemps assiste à la séance et ne dément pas.

(2) *Rennes*, I, 48, Rapport du Dr Ranson. — Et encore : « Jamais un vêtement ou un objet quelconque ne lui fut remis sans avoir été, au préalable, visité dans ses moindres détails... Dreyfus, ayant eu le mal de mer, m'a demandé à prendre l'air sur le pont, chose que j'ai refusée. »

(3) « Pendant tout le voyage, il fit preuve du plus grand sang-froid et, je dirai plus, de la plus grande indifférence... Une fois seulement, assis sur son escabeau, il sanglota pendant une dizaine de minutes. » (*Rapport Ranson.*)

(4) ALFRED DREYFUS, *Cinq Années de ma vie*, 88.

On arriva le 12 mars. Comme rien n'était prêt, il fut enfermé jusqu'au 15, à fond de cale, par 40 degrés de chaleur. On le débarqua alors pour le mener au bagne de l'île Royale. Le ministre des Colonies, dans une instruction écrite, avait enjoint de n'avoir aucun ménagement pour le condamné. Un mois durant, il subit une réclusion absolue, sans un livre, les volets clos, au régime des forçats. Il fut frappé de plusieurs congestions, crut devenir fou. La pensée lui vint de se laisser mourir. Il ne se serait point parjuré, ayant juré seulement de ne pas attenter à ses jours (1).

Il épargna à sa femme le récit de cet horrible voyage, mais l'exhorta, en termes pressants, à l'action. « Si tu veux me sauver la vie, tu as mieux à faire qu'à venir mē retrouver ; fais-moi rendre mon honneur (2). »

II

Les îles du Salut, d'origine volcanique, jaillissent de la mer, à 7 milles de l'embouchure de la rivière Kourou et à 27 de Cayenne, séparées les unes des autres par un chenal étroit. Cet archipel s'appelait autrefois « Isles du Diable ». Il doit son nom actuel à Thibault de Chanvalon, « intendant général de justice, police et finances », qui avait entrepris, vers 1763, de coloniser la Guyane. Ses compagnons s'étant mutinés à l'aspect des côtes sinistres de Kourou, il n'osait débarquer quand la brise le porta vers trois îles qui émergeaient des eaux comme autant de bouquets et dont la vue enchantait les

(1) *Cinq Années*, 100.

(2) Du 15 mars 1895.

passagers. D'acclamation, la plus grande fut baptisée île Royale, la seconde île Saint-Joseph ; la dernière, la plus pelite, garda seule sa dénomination infernale. On aborda, au milieu des cris de joie, dans ces oasis de l'Océan, mais pour y trouver, derrière le décor luxuriant des palmiers, un roc chauve et aride.

Au bout de six mois, dix mille hommes avaient péri, tant aux îles que dans la pestilentielle savane.

Le climat de la Guyane — l'infection paludéenne et la haute température continue — la prédestinait au rôle de guillotine sèche. Les vainqueurs de Thermidor (1), puis ceux de Fructidor (2), et Bonaparte après Nivôse (3) y déportèrent les ennemis que l'hypocrisie du temps les empêchait de livrer au bourreau. Cette façon de tuer répugna à la Restauration et à la monarchie de Juillet. Le second Empire la reprit. Plusieurs centaines de républicains, mêlés à des forçats, furent transportés aux îles du Salut et à la Montagne d'Argent. Sur 7.000 individus qui furent débarqués à l'île Royale en 1856, 2.500 succombèrent avant la fin de l'année. L'année

(1) Loi du 1^{er} avril 1795. — La plupart des terroristes qui furent déportés en Guyane succombèrent très vite ; Collot d'Herbois, dès juin 1796. Presque seul, Billaud-Varenes résista au climat, demeura jusqu'en 1816 à la Guyane et passa alors à Haïti où il donna des consultations de droit. Son aspect rappelait à Barbé-Marbois, qui le vit à Cayenne, « celui de Socrate ». Il mourut à Saint-Domingue en 1819. (LOUIS BLANC, *Hist. de la Révolution*, XII, 197.)

(2) Pichegru et Barthélémy s'échappèrent ; Bourdon (de l'Oise) et Tronson du Coudray moururent après quelques mois ; Barbé-Marbois et Lafond-Ladébat furent amnistiés par Bonaparte. « Les Jacobins s'indignèrent que cette abolition philanthropique de la peine de mort commençât par les royalistes. » (MICHELET, *Hist. du XIX^e siècle*, I, 216.)

(3) Les pros crits de Nivôse « périrent tous, à l'exception de deux ». (LANFREY, *Hist. de Napoléon*, II, 265.) — L'ancien conventionnel Talot survécut, Choudieu s'échappa.

précédente, la mortalité avait été de 35 o/o, ce qui donnait, comme durée probable de la vie, sur ces rochers calcinés, un an, sept mois et six jours (1).

Delescluze fut interné, pendant un mois, à l'île du Diable (2).

« Moins grande, écrit-il, que ses voisines (3) derrière lesquelles elle se tient discrètement cachée, l'île, vue du canot qui m'y conduisait, m'offrit l'aspect le plus saisissant de la misère et de la désolation. » Dans ce paysage « aussi sauvage qu'un désert », à peine quelques rares constructions « tenant le milieu entre la caserne et l'écurie... Point de grands arbres pour arrêter les rayons du soleil, mais des arbustes rabougris, presque des broussailles... A part cela, je n'apercevais que des rochers étalant leurs écailles blanchissantes (4). »

La déportation dans un tel lieu sembla à l'Empire une peine suffisante. Sauf l'obligation de répondre à trois appels par jour et de passer la nuit au dortoir commun, les condamnés étaient libres dans l'île. Comme la mer est semée de brisants et peuplée de requins, les tentatives d'évasion sont plus redoutables que le climat. Cependant on en connaît quelques-unes, celle d'Henri Chabanne, dit Nivernais Noble-Cœur, qui réussit, avec six cama-

(1) Dr J. ORGEAS, *La Pathologie des races humaines et le problème de la Colonisation, Étude anthropologique et économique faite à la Guyane française*, 32 et suiv.

(2) 16 octobre-16 novembre 1858. (*Annuaire de la Guyane.*) Un excellent homme que j'ai beaucoup connu, Lange, y fut déporté à la même époque. Il fut, plus tard, concierge à la *République française*; Gambetta et Thiers causaient volontiers avec lui.

(3) L'île a 2.500 à 3.000 mètres de tour, sur une largeur moyenne de 400.

(4) DELESCLUZE, *De Paris à Cayenne, Journal d'un transporté*, 271, 272, 279.

rades, à gagner sur un radeau le Maroni hollandais (1).

« La chaleur agit bien plus sur l'Européen par sa continuité que par son intensité » ; elle ralentit l'activité nutritive des tissus ; et, en même temps, la composition du sang s'altère. « D'où la diminution lente, mais graduelle, de la vigueur physique et intellectuelle, une déchéance progressive (2). »

La Société de Jésus envoya quelques missions au Maroni et aux îles du Salut. Les Pères y allaient comme à la mort (3).

L'Empire, après cette expérience, songea à supprimer la transportation à la Guyane. L'Assemblée Nationale affecta la Nouvelle-Calédonie aux déportés simples, la presqu'île Ducos aux déportés dans une enceinte fortifiée. Dreyfus, condamné sous le régime de la loi du 23 mars 1872, aurait dû être conduit à la presqu'île Ducos. On a vu comment la loi sur les îles du Salut fut exigée par Mercier et votée sans débat (4).

Les camps de l'île Royale avaient continué à être affectés aux forçats les plus dangereux. L'île Saint-Joseph était réservée aux anarchistes et aux malades, surtout aux fous, et au bourreau. Une léproserie fut établie à l'île du Diable où l'essai d'une chèvreserie avait échoué, à cause du climat trop malsain. Un ancien di-

(1) *Évasion de l'île du Diable*, par HENRI CHABANNE (Paris, 1862, et chez l'auteur, à Poully-sur-Loire, Nièvre).

(2) Dr ORGEAS, *loc. cit.*, 91.

(3) *Jésuites*, par le R. P. DU LAC, 346 et suiv.

(4) L'article unique de la loi modifie en ces termes l'article 2 de la loi du 23 mars : « La presqu'île Ducos, dans la Nouvelle-Calédonie, et les îles du Salut sont déclarées lieux de déportation dans une enceinte fortifiée. » La loi fut présentée par Delcassé, ministre des Colonies, et Guérin, ministre de la Justice (cabinet Dupuy). Elle fut promulguée sous le ministère suivant, présidé par Ribot ; elle est signée de Chautemps, ministre des Colonies, et de Trarieux, ministre de la Justice.

recteur de l'Administration pénitentiaire à Cayenne (1) visita l'île, quelque temps avant l'arrivée de Dreyfus. Il crut descendre aux Enfers. Ce sol nu et brûlant, ces rochers, couleur de plomb, battus d'un flot vaseux ; cette île si étroite que, même dépourvue de palissades et de murs, elle paraît une cellule (2) ; une quinzaine de huttes délabrées, infectes ; des spectres purulents, à l'état de squelettes, empestant l'air ; un tel excès de misère : devenir lépreux après être devenu forçat, l'avaient plongé dans une triste méditation (3). Le commandant supérieur (4) lui dit alors qu'il attendait « une hideur mille fois plus effrayante que celle de ces misérables », Dreyfus, dont il prendrait livraison à cette même place. « Cet être s'assoiera à côté de moi, son corps me frôlera et je serai obligé de lui parler. Il y a de dures corvées dans la vie... (5) »

(1) Le vicomte A. de la Loyère, en littérature Paul Mimande.

(2) « Cette île, me dit le gouverneur de la Guyane (Roberdeau), est si petite que, même s'il n'y avait dessus ni prison ni palissade, on pourrait encore l'appeller une cellule. » (JEAN HESS, *A l'île du Diable*, 60.)

(3) PAUL MIMANDE, *Forçats et Proscrits*, 101 et suiv.

(4) Il s'appelait Bouchet. Il eut pour successeurs Bravard, puis Deniel.

(5) MIMANDE, 103. — L'ancien directeur de l'Administration pénitentiaire expose que « l'âme de Dreyfus est le produit d'un accident de fabrication : c'est un monstre ». Le vicomte de la Loyère redoute la possibilité d'une évasion, « malgré la mer, obstacle difficile à franchir, et les requins, gardes-chiourmes zélés et impitoyables ». « A mon humble avis, il eût mieux valu choisir un grand rocher, situé presque à l'entrée de la rade de Cayenne, en face du fort Cépérou » ; ce rocher est « couronné d'un plateau suffisant pour qu'on y bâtit une maisonnette. Sur ce pilori, le condamné, continuellement exposé aux regards des soldats du fort, eût été le vivant commentaire du chapitre de la *théorie* concernant l'honneur militaire. Il aurait passé là le reste de sa misérable existence et, quand son heure serait venue, il se serait endormi au bruit monotone des flots saturés de boue... » (p. 315, 317, 322).

III

Les lépreux dispersés, — on brûla leurs huttes (1), seul moyen de purger le rocher de leur vermine, — Dreyfus fut amené à l'île du Diable (2).

Une seule case s'y élevait, à quelques pas du débarcadère. Les juges militaires n'avaient condamné Dreyfus qu'à la déportation perpétuelle ; Mercier, de sa seule autorité, y ajouta la réclusion ; et l'Administration pénitentiaire y consentit.

La case, construite à l'usage du prisonnier, était en pierre et mesurait quatre mètres cubiques. Les fenêtres étaient grillées. La porte, à claire-voie, barreaulée de fer, s'ouvrait sur un tambour, « absolument inattaquable du dehors (3) », où se tenait, nuit et jour, un surveillant. Les surveillants se relayaient de deux en deux heures. La nuit, pour faciliter leur besogne, un falot éclairait la case.

Le commandant des îles avisa Dreyfus que toute tentative d'indiscipline serait réprimée avec la dernière rigueur. Il répondit qu'il se soumettrait sans réserve : « Je jure sur l'honneur, — car mon honneur est resté intact, — que j'attendrai avec résignation le moment où mon innocence sera reconnue (4). »

(1) Article de G. Calmette, dans *le Figaro* du 8 septembre 1896.

(2) 13 avril 1895.

(3) *Rennes*, I, 249; JEAN DECRAIS, *Rapport officiel sur le séjour de Dreyfus à l'île du Diable*.

(4) *Rennes* I, 253, Rapport d'avril 1895. — Tous les récits relatifs à des tentatives d'évasion qui auraient été proposées à Dreyfus par des habitants de Cayenne et, d'ailleurs, repoussées par lui (JEAN HESS, *loc. cit.*, 62, 141), sont de pure invention.

La consigne était sévère. Le condamné est autorisé à se promener, non pas dans toute l'étendue de son rocher, comme les déportés de l'Empire, mais dans la partie comprise entre le débarcadère et l'ancien campement des lépreux, rectangle allongé, d'environ deux cents mètres, sans un arbre, au sol pierreux, brûlé par le soleil. Les rares cocotiers de l'île sont dans la partie interdite. Défense de franchir cette limite sous peine d'être renfermé. Dès qu'il sort, le surveillant de garde l'accompagne, sans jamais le perdre de vue, guettant ses gestes. A la tombée du soir, rentrée au cabanon jusqu'au jour (1).

Cette présence continuelle du geôlier qui, dans la case, derrière les barreaux de la porte, le tient, comme une bête, sous son regard, et, dehors, le suit comme une ombre, armé et muet, c'est un supplice de plus. L'homme, né pour la société, répugne à la solitude; pourtant, même forcée, elle n'est pas inhabitable, quand une âme haute la domine et la peuple de rêves. Or, cette unique douceur consolante, ce libre envollement des pensées, l'obsession de l'éternel témoin les supprime. C'est la solitude — et ce n'est pas la solitude, mais une solitude empoisonnée.

Des mois et des mois passeront avant qu'il devienne indifférent à ce gardien, toujours présent et toujours muet, et qu'il l'oublie, « comme un meuble mouvant de sa prison (2) ».

Six surveillants, dont un chef, étaient préposés ains à sa garde, le revolver à la ceinture (3).

(1) Rapport d'avril 1895.

(2) Le mot est d'un gardien (Hess, *loc. cit.*, 111).

(3) Une telle garde était coûteuse : 27.000 francs de solde, 10 à 12.000 francs de frais de transport pour les ravitaillements venant de Cayenne.

Le gardien-chef, Lebars, grossier et brutal, venait de Paris. Avant son départ, le ministre des Colonies l'avait envoyé chez Bertillon, qui lui affirma la culpabilité certaine du nouveau « Masque de fer ». Chautemps, ensuite, le chapitra lui-même : « S'il cherche à fuir, brûlez-lui la cervelle. » Au ton du ministre, le geôlier comprit que l'accident, s'il se produisait, ne serait pas considéré comme un malheur. Chautemps savait que la famille de Dreyfus lui restait fidèle, poursuivrait la revision de son procès (1) ; de là, l'obligation de cuirasser les geôliers contre le doute et la pitié (2).

Défense leur fut faite d'adresser la parole au condamné, de lui répondre s'il leur parle (3). Il eût pu les attendrir ou les corrompre. Tant que cet homme vivra, ce sera dans le silence absolu.

Le jour de la dégradation, Dreyfus avait fait preuve d'une fermeté stoïque. Sa conscience le soutenait et aussi ce sentiment, excitateur de l'énergie, qui fait monter aux échafauds, d'un pas assuré, les victimes

(1) Il le sut d'un parent (par alliance) de Mathieu Dreyfus, Emile Weyl, ancien officier de marine, rédacteur au *Yacht*, au *Journal des Débats* et au *Temps*. — Mme Dreyfus avait prié Weyl de demander au ministère des Colonies à quelle date son mari serait embarqué ; Mme Adam (Juliette Lamber), ayant connu cette simple démarche, la dénonça comme « singulière » dans la *Nouvelle Revue* ; la *Libre Parole* ajouta quelques injures à la dénonciation. Weyl intenta un procès à la *Nouvelle Revue*, qui fut acquittée, et à la *Libre Parole*, qui fut condamnée à une amende dérisoire de 100 francs (4 août 1895).

(2) Chautemps, dont je tiens ces détails, resta convaincu de la culpabilité de Dreyfus jusqu'en 1896. A cette époque, Ribot lui dit les doutes qui hantaient de hautes personnalités et dont il était lui-même troublé. — Lebars, à la suite de cette audience, se crut un personnage ; à l'île du Diable, il répondait aux observations du commandant en le menaçant du ministre : « Il m'a envoyé ici avec des instructions spéciales : je vais lui écrire... » etc. Il fallut le congédier (1896).

(3) Article 11 de la consigne générale.

des grands drames politiques : on sent sur soi les yeux de tout un peuple, et, plus encore, les yeux de millions et de millions d'hommes à venir, à travers les siècles, tant que durera l'histoire; sous le regard d'une telle galerie, pourquoi trembler inutilement devant l'inéluctable? Ce suprême courage est relativement facile.

Ce qui ne l'est pas, c'est, durant un Calvaire, non pas d'une heure ou d'un jour, mais de mois, et de mois encore et d'interminables années, de supporter sans faiblesse les viles humiliations, les souffrances vulgaires, ignobles, d'autant plus cruelles, d'un baigne obscur, d'une prison-tombeau. Là, point d'autres témoins que les geôliers; et rien pour galvaniser ce lamentable corps, cette raison qui chancelle, rien que la loi morale (à défaut de religion) et l'esthétique du courage.

Aucune de ces torturantes épreuves ne fut épargnée à Dreyfus.

Il devait faire sa cuisine lui-même et ne savait comment s'y prendre, sans ustensiles pour brûler le café vert qu'on lui jetait ou pour cuire le morceau de viande crue, les quelques grains de riz, la potée de pois secs qui furent, pendant trois mois (1), avec un morceau de pain, sa seule ration. Il fabriqua une espèce de gril avec des bouts de fer ramassés autour de sa case, coupait péniblement des morceaux de bois dans les broussailles pour faire du feu. Ce qu'il préparait ainsi n'était pas mangeable. Les surveillants, tout prémunis qu'ils étaient contre lui, mais parce qu'ils étaient de pauvres gens, malheureux eux-mêmes, lui passèrent du café noir et du bouillon (2).

(1) Jusqu'au 12 juin. (*Cinq années*, 135.)

2) *Cinq années*, 105, 106, etc.

Certain jour, la faim le tirailla au point de dévorer crues les tomates sauvages qui restaient des plantations qu'avaient faites les lépreux.

Il demanda une ou deux assiettes au commandant, qui répondit d'abord qu'il n'en possédait pas. Il s'ingénia à manger sur du papier, sur de vieilles plaques de tôle rouillée, avalait des malpropetés, se tordait dans des coliques.

Et, tout rompu qu'il était, le sommeil le fuyait. Ses nerfs surexcités, d'une sensibilité suraigüe, refusaient de se détendre. Impossible de dormir dans cette case, humide ou suffocante, où il a été enfermé dès le coucher du soleil, avec ce géôlier-fantôme à son chevet, rongé de vermine, tremblant de fièvre. Son cerveau, dans une demi-somnolence pire que l'insomnie, se met à travailler, évoque, avec la redoutable intensité des pensées nocturnes, tous les incidents de l'inintelligible drame, les chères images de tant d'êtres brisés par l'inique destin. Il secoue ces hallucinations, se lève, ouvre sa lucarne, regarde longuement la mer, argentée sous la lune ou noire sous les rafales torrentielles, l'écoute surtout, « le rythme brutal et saccadé des vagues qui plaît à son âme ulcérée (1) », dévore ses sanglots.

C'est ce régime que l'ancien directeur de l'Administration pénitentiaire, le vicomte de la Loyère, dénonça, l'an d'après, comme « insuffisant (2) ». « La disproportion entre le crime et le châtement est trop flagrante... Dreyfus n'a d'autre occupation que de nettoyer les verres de son lorgnon (3). »

(1) *Cinq années*, 104.

(2) PAUL MIMANDE, *loc. cit.*, ch. IX : « Dreyfus ; châtement insuffisant ; législation trop clémente envers lui. » — Le livre de M. de la Loyère a paru en 1897, chez Calmann Lévy.

(3) *Ibid.*, 323 et 324.

Ces nourritures répugnantes, ce climat débilitant, — une atmosphère d'orage, des pluies continuelles pendant près de cinq mois, — l'implacable silence auquel il n'est pas encore accoutumé, pas une voix humaine, rien que le bruit des flots massifs de l'Océan contre les roches de basalte, pas un livre, pas encore une seule lettre des siens, tant de souffrances et de vilenies l'épuisaient. Il avait cru « qu'une fois en exil, il y trouverait, sinon le repos, du moins une certaine tranquillité d'esprit et de vie (1) » qui lui eût permis d'attendre le jour de la justice. Il y a trouvé, au contraire, un surcroît de maux, et, au lieu de la peine, déjà si dure, qui est édictée par la loi, un supplice savant, illégal, puisqu'il aggrave le châtement, et qui semble combiné par quelque revenant de l'Inquisition pour le jeter dans le suicide ou la folie.

Son devoir : Vivre, lui apparut d'autant plus clair, et, reculant les bornes de l'énergie (2), il se cramponna à cette vie atroce, défendit à la bête de céder, de s'effondrer avant que la souillure ne fût lavée sur le nom.

Il n'y a pas de plus extraordinaire combat de la volonté contre la matière.

IV

Deux espèces d'hommes ont presque toujours un cœur humain : les médecins (3) et les geôliers. Les gar-

(1) *Cinq années*, 99.

(2) *Ibid.*, 130 : « Jamais je n'aurais cru que le corps humain eût une pareille force de résistance. »

(3) « En Russie, les gens qui montrent le plus de compassion pour les forçats sont bien certainement les médecins... Quant au peuple, il appelle le crime un *malheur* et le criminel un *malheureux*. » (Dostoïevsky, *Souvenirs de la maison des morts*, 66.)

diens des îles du Salut s'étaient attendus à voir une bête fauve, un monstre ; la douceur, l'inaltérable patience de leur prisonnier les étonna. La plupart s'acquittèrent « strictement » de leur tâche, mais « loyalement, avec tact et mesure (1) ». Le médecin fut consciencieux et bon. Vers la fin du mois, Dreyfus, miné par la fièvre, après être resté quatre jours sans manger, fut terrassé par une congestion. Le docteur Patriarche envoya lui-même du lait, exigea l'autorisation pour le condamné d'ajouter à sa ration des vivres pris à Cayenne, qu'il payerait sur son pécule (2). Tout le reste du régime fut maintenu.

Dreyfus commença son « Journal (3) » dès son arrivée dans l'île, et le continua pendant dix-sept mois (14 avril 1895 — 10 septembre 1896).

On ne lui avait pas refusé le papier, mais il en était responsable ; le papier était numéroté et parafé, afin qu'il ne pût en distraire (par exemple, pour écrire à l'Empereur allemand un autre bordereau, qu'un aigle, descendu du ciel, aurait porté à Berlin).

Dans le traitement infligé à Dreyfus, la niaiserie égale presque toujours la cruauté. La férocité est de tradition monacale ; la sottise est administrative.

(1) *Cinq années*, 156.

(2) *Rennes*, I, 259, André Lebon : « Il avait, sur son pécule, la nourriture qu'il demandait. » On verra que cette tolérance fut, parfois, supprimée. — Mathieu Dreyfus avait à Cayenne un correspondant, accepté par l'Administration pénitentiaire, M. Paul Dupouy, industriel, qui avait consenti à s'occuper des intérêts matériels du condamné, payait ses dépenses supplémentaires, vivres, tabac, médicaments, vêtements, etc. Il s'acquitta de cette mission avec beaucoup de dévouement.

(3) Ce « Journal », saisi en 1896, rendu en 1899, à l'époque du procès de Rennes, a été littéralement reproduit par Dreyfus dans son volume : *Cinq années de ma vie*. L'original porte, en tête, cette mention : « Mon Journal. Pour être remis à ma femme. »

Le « Journal » débute par ces lignes :

J'avais jusqu'à présent le culte de la raison, je croyais à la logique des choses et des événements, je croyais enfin à la justice humaine. Tout ce qui était bizarre, extravagant, avait de la peine à entrer dans ma cervelle. Hélas ! quel effondrement de toutes mes croyances, de toute ma raison !

Il avait été élevé dans la religion juive, mais ne pratiquait pas, croyait vaguement au « Grand Horloger ». Désormais, le mot de Schopenhauer va le hanter : « Si Dieu a créé le monde, je ne voudrais pas être Dieu (1). »

Le talent, au sens « littéraire » du mot, lui fait défaut. « L'éditeur, disent les vieilles éditions de *Robinson*, pense que ce livre est une vraie histoire de faits. » Le livre de Dreyfus est le vrai journal d'un vrai « Robinson ». Il est écrit d'un même style correct, sans éclat, et d'une même placidité résignée, qu'il s'agisse d'un incident quelconque ou d'une nouvelle douleur ajoutée à tant de douleurs. Et ici, comme dans la fiction anglaise, « le manque d'art devient un art profond (2) ». A peine un cri de rage (qui tient quatre lignes) (3) ; à peine une douzaine de phrases éloquentes, d'un bon élève de rhétorique, où l'infortuné, qui finira par se croire perdu à jamais, pense à la postérité, au hasard qui sauvera ces pages, sauvera sa mémoire. Mais l'émotion naît des autres pages, du simple récit de ses souffrances, (tragiques ou vulgaires, et les plus vul-

(1) *Cinq années*, 183.

(2) TAINÉ, *Littérature anglaise*, IV, 89.

(3) « Le misérable qui a commis ce crime infâme sera démasqué. Ah ! si je le tenais seulement cinq minutes, je lui ferais subir toutes les tortures qu'il m'a fait endurer ; je lui arracherais sans pitié le cœur et les entrailles. » (132.)

gaires ne sont pas les moins douloureuses), qui ont rempli, pendant si longtemps, le vide de son épouvantable vie.

On peut contrôler par les rapports mensuels du commandant des îles, par ceux des médecins (1), la véracité de ce testament au jour le jour. L'auteur disparaît derrière les faits ; ce sont eux qui parlent, crient, cent petits faits médiocres, misérables, autant de piqûres d'épingles lancinant l'épiderme au même endroit. Les amateurs d'émotions romantiques fermeront vite ce sévère procès-verbal ; il n'est pas pour eux. Le livre est monotone, uniforme, mais comme le fut la vie elle-même du prisonnier, où l'ennui, l'éternelle répétition des mêmes misères, à travers « les heures de plomb », dans l'attente angoissante, émouvante de la justice, s'ajoutant bout à bout, s'accumulant, s'additionnant, se multipliant, devient une pyramide écrasante, une masse lugubre, quelque chose comme l'affreuse montagne romaine, faite de tessons brisés.

« Rien. Rien. Toujours ce silence de tombe (2). » Toutes les journées se ressemblent. Les seuls incidents sont quelque rigueur supplémentaire, une crise plus forte de fièvre, le retard ou l'arrivée du courrier. Une fois par mois, il voit passer le bateau qui vient de France, qui lui portera peut-être des nouvelles des siens, et le bateau qui part pour la France et qui fait tressaillir son cœur « à se rompre ». Et c'est tout, — jusqu'au jour où il sera mis aux fers, où la vue même de la mer lui sera interdite.

Déjà, la peine de la déportation dans une enceinte

(1) *Rennes*, I, 248 et suiv.

(2) *Cinq années*, 133. Cette expression revient presque à chaque page.

fortifiée, quand elle fut proposée, en 1850 (1), avait soulevé la protestation des penseurs ; elle excède la proportion légitime entre le délit et la peine. « Quoi ! s'écriait Hugo, joindre aux tortures de l'exil les tortures de la prison, murèr un homme dans une forteresse qui, à cette distance, apparaît avec un aspect si funèbre que, vous qui la construisez, vous n'êtes pas sûrs de ce que vous bâtissez là, et que vous ne savez pas vous-mêmes si c'est un cachot ou si c'est un tombeau... Vous voulez donc que lentement, jour par jour, heure par heure, à petit feu, cette âme, cette intelligence, cette activité, ensevelie toute vivante à quatre mille lieues de la patrie, sous ce soleil étouffant, sous l'horrible pression de cette prison-sépulcre, se torde, se creuse, se dévore, désespère, demande grâce, appelle l'air, la vie, la liberté, et agonise et expire misérablement. Ah ! c'est monstrueux... Mais levez-vous donc, catholiques, prêtres, évêques, hommes de religion, qui siégez dans cette Assemblée et que je vois au milieu de nous ! Levez-vous, c'est votre rôle ! Qu'est-ce que vous faites sur ces bancs (2) ? »

Le 2 mai, Dreyfus reçut, pour la première fois, des lettres de sa femme, datées du 18 février, antérieures à son départ. Le 12 juin, le commandant lui remit enfin les lettres qui, arrivées à Cayenne à la fin de mars, avaient été renvoyées à Paris pour être lues, au préalable, par les administrations des Colonies et de la Guerre. Il est interdit aux siens, comme à lui-même, de parler d'autre chose que « des affaires de famille (3) ».

(1) La loi du 8 juin 1850 fut proposée par Rouher.

(2) Assemblée législative, 5 avril 1850. — Une souscription publique fut ouverte, sur la proposition d'Emile de Girardin, pour répandre le discours de Victor Hugo.

(3) *Rennes*, I, 241, André Lebon.

C'est la règle commune, indispensable, paraît-il, au bon ordre.

Pour dure que soit cette contrainte, et cette autre gêne de savoir que ces pauvres effusions seront lues d'abord, étudiées, scrutées par des fonctionnaires soupçonneux ou railleurs, recevoir les lettres de sa femme et lui répondre sont ses seules joies. Il lui semble « que les distances se rapprochent, qu'il voit devant lui la figure aimée, qu'il y a quelque chose d'elle auprès de lui (1) ». Mais s'il se laisse attendrir, c'en est fini ; la plus haute preuve qu'il puisse lui donner de son amour, c'est de crier toujours plus haut « sa volonté plus forte que tout, irréductible, de vouloir la vérité, l'honneur ».

Et c'est le thème presque unique, inépuisable de toutes ses lettres : son honneur, « le plus précieux des biens, le seul bien », l'honneur qui lui a été volé, il faut qu'il le retrouve, parce qu'il a toujours été « un bon et loyal soldat », parce que la Patrie avait le droit de lui demander sa vie, non son honneur, et qu'elle a le devoir de le lui rendre. Il n'a jamais douté de la France ; il croit en elle, obstinément, jusqu'à la mort. Cette patrie qui lui a tout ôté, il l'aime comme aux jours où elle souriait le plus doucement à ses belles ambitions de soldat ; « au-dessus de tout, il y a la Patrie » ; à travers les iniquités et les tortures, son amour pour elle n'a point fléchi ; « mais il ne doit pas rester un seul Français qui puisse douter de lui ». Crucifié dans son corps, il ne sent qu'une torture : l'inique condamnation, son nom sali, la haine de tout un peuple, le mépris de ses anciens camarades, la flétrissure de l'Histoire. « Cette idée ne

(1) Lettre du 8 mai.

lui laisse de repos ni jour ni nuit. » « Son cœur saignera tant que ce manteau d'infamie couvrira ses épaules. » Il ne veut pas « que ses enfants aient jamais à baisser la tête ». La pitié physique pour sa misère, pour son martyre, pour tout son être effondré sous les coups, il la repousse. « Son âme indomptée qui le relève », chaque fois qu'il tombe, n'aspire qu'à la vérité, la claire vérité, à la justice. « S'il ne s'agissait que de souffrir, ce ne serait rien. » « Cuirassons nos cœurs, surmontons nos souffrances, pour ne voir que le but suprême ; tout doit s'effacer devant le devoir. » « Roidissons-nous, puisons dans nos consciences les forces nécessaires pour vaincre. » « Faiblir serait un crime impardonnable. » C'est de la tombe qu'il appelle. Jamais on n'accepte la honte, quand on ne l'a pas méritée. « Il est innocent du crime hideux qui lui a été imputé, de tout crime, de toute faute » ; sous l'uniforme, sous les supplices, sa loyauté a toujours été absolue ; il faut que cette loyauté soit reconnue, proclamée. « Vivre pour vivre, c'est simplement bas et lâche ; sans honneur, un homme est indigne de vivre. » C'est pourquoi il ne meurt pas, qu'il reste debout, — pour ravoir l'honneur qui lui a été injustement ravi, celui de ses enfants. Et s'il meurt, il faut encore que l'honneur lui soit rendu, à son cadavre, « car la mission qu'il a léguée aux siens, d'arriver à la vérité, est supérieure à lui-même (1) ».

Ainsi, à travers des centaines de pages, se déroule cette même clameur continue, déchirante, inlassable, vers la justice. Et c'est toujours les mêmes mots, le même cri, parce que dans cette pauvre tête, prématurément blanchie, il n'y a qu'une pensée.

(1) *Lettres d'un innocent*, 14, 15, 28 mars, 27 avril, 12, 27 mai, 26 juin, 15, 27 juillet, 2, 22 août 1895, etc...

Quelque pieuse ingéniosité que mette Lucie Dreyfus à dissimuler l'étendue de sa détresse, il sent la douleur, la misère de tous, « percer entre chaque ligne ». Il se reproche aussitôt de lui avoir écrit, à son arrivée, des lettres « exaltées ». « Je devrais savoir souffrir tout seul, sans faire partager à ceux qui souffrent déjà assez par eux-mêmes, mes cruelles tortures (1). » Il s'applique dès lors à la rassurer : « Ne pleure plus ; les corps peuvent fléchir sous une telle somme de chagrin, mais les âmes doivent rester fortes et vaillantes. Courage ; poursuis ton œuvre sans faiblesse, avec le sentiment de ton droit. » Il s'excuse de cette défaillance : « Qui n'aurait pas de ces coups de folie, de ces révoltes du cœur, dans une situation aussi tragique ?... Les nerfs m'ont souvent dominé, mais l'énergie morale est toujours restée entière ; elle est aujourd'hui plus grande que jamais. » Et encore : « Pardon, si je t'ai causé de la peine par mes premières lettres. J'aurais dû te cacher mes atroces souffrances... Je suis obligé de me dominer de jour comme de nuit, sans un instant de répit ou de détente, je n'ouvre jamais la bouche, et alors, tout ce qui en moi crie justice et vérité vient malgré moi sous ma plume (2). »

Sa femme n'est pas dupe de cet héroïsme ; elle le conjure de dégonfler auprès d'elle son cœur meurtri ; c'est lui alors qui les devine, si bien que tous deux sortent également vaincus de ce combat de générosité. Tous deux, désormais, essayent de fermer les yeux sur leur misère, de comprimer leurs cœurs.

Elle lui donne longuement des nouvelles des enfants,

(1) *Cinq années*, 136.

(2) 27 avril, 8 et 27 mai, 2 juillet, 22 août 1895.

qui ignorent tout, croient leur père en voyage ; « l'âme si fraîche » de ces pauvres êtres ne doit rien savoir de l'épouvantable drame. C'est l'un des devoirs qu'elle s'est imposé ; jusqu'au bout, à travers quatre années, elle réalisera ce miracle, ce sublime mensonge, par on ne sait quel prodige de dévouement maternel et de domination sur elle-même. Et Dreyfus trouve la force d'écrire gaiement à son fils :

Tu montreras à petite Jeanne à faire de belles tours en bois, bien hautes, comme je t'en faisais et qui dégringolaient si bien. Sois bien sage, fais de bonnes niches à tes tantes. Quand papa reviendra de voyage, tu viendras le chercher à la gare avec petite Jeanne, avec maman, avec tout le monde(1).

Il s'occupe de la santé, de l'éducation des enfants dont le portrait ne le quitte pas, qu'il a mis sur sa table avec celui de sa femme, pour les avoir constamment sous les yeux :

Ne les garde pas à Paris pendant la chaleur. Donne-leur toujours beaucoup d'initiative dans leurs mouvements. Laisse-les se développer librement et sans contrainte, afin d'en faire des êtres virils. Puise en eux ta consolation et ta force.....

Et il la reconforte de ce rêve d'avenir :

Quand l'honneur me sera rendu, nous vivrons pour nous, loin des bruits du monde, nous réfugiant dans notre amour grandi par des événements aussi tragiques ; et nous soutenant l'un l'autre pour panser les blessures de nos cœurs, nous vivrons dans nos enfants. Nous tâcherons

(1) 18 mai 1895.

d'en faire des êtres bons, simples, forts physiquement et moralement ; nous élèverons leurs âmes pour qu'ils y trouvent toujours un refuge contre les réalités de la vie (1).

Le jour où le commandant lui remit son premier courrier : « On demande à Paris, lui dit-il, si vous n'avez pas un dictionnaire de mots conventionnels ? » Dreyfus l'engagea à chercher : « Que pense-t-on encore ? — Oh ! on n'a pas l'air de croire à votre innocence (2). »

Le commandant, lui aussi, comme les gardiens, s'était figuré autrement le traître. C'était un vieux zouave rude, criard, mais sans méchanceté. Il réfléchira, par la suite, à cette attitude, « toujours la même, soumise et déferente » ; jamais de plainte ni de réclamation (3). En attendant, il continua à prendre les précautions les plus minutieuses. Du 10 au 15 juin, il tint Dreyfus enfermé dans sa case pendant que les forçats travaillaient au logement des gardiens. Et, de nouveau, du 25 juin au 7 juillet (4). Le Juif, évidemment, eût pu échanger des communications mystérieuses, cabalistiques, avec ces hommes, par exemple avec l'un des frères Rorique, eux aussi victimes d'une erreur judiciaire, qui étaient venus par le même convoi que lui et avaient aidé à construire sa case (5).

Cette crainte, pour absurde qu'elle soit, est un prétexte. Mais pourquoi, à partir du 10 juillet, cette défense à Dreyfus de s'asseoir derrière sa case, devant la mer où il y avait un peu d'ombre, où il recevait le vent de l'Océan ?

(1) 8 et 18 mai 1895.

(2) *Cinq années*, 136.

(3) Rapports d'avril et de septembre 1896.

(4) *Cinq années*, 141, 143, 150.

(5) EUGÈNE DEGRAVE (Rorique), *le Bagne*, 199, etc.

Il n'est pas seulement le plus docile des prisonniers, par raison majeure et par dignité morale, si bien que, pas une fois, il ne s'adressa en suppliant à ses gardiens ; mais il est resté soldat dans l'âme, et, encore, il est resté bourgeois, soldat qui croit en ses chefs, qui a gardé tout son respect de la discipline, et bourgeois à la mode de 1830, qui aime la liberté, mais qui honore l'autorité ; même sur ce rocher, dans son bagne, et dans le monologue de son journal, il ne conteste pas les droits classiques des fonctionnaires (1). Il note, comme dans un rapport administratif, tel de ses geôliers qui fait correctement son service (2). Pas un mot, pas un geste de révolte ne lui échappe. Les chefs qui l'ont livré, précipité dans cet abîme, les camarades qui l'ont accusé, les juges qui l'ont condamné contre toute justice, les bourreaux mêmes qui s'acharnent contre la loque humaine qu'il est devenu, il ne maudit personne. Dans tout ce drame, il ne voit qu'une immense erreur. Sa raison de logicien, de mathématicien, s'épuise à concevoir, à réaliser une telle déraison. Le mystère, plus que le soleil tropical, brûle son cerveau. Mais il ne suspecte la loyauté d'aucun de ses chefs. Il se croirait coupable de ne pas les croire, surtout Boisdeffre, sincères dans leur méprise, heureux de la réparer dès qu'elle leur sera démontrée. Il sentirait en lui une parcelle de l'âme fauve de Coriolan qu'il l'extirperait avec horreur. Le métier qu'il reprendra, l'uniforme qu'il revêtira encore, la croix d'honneur qui le dédommagera, l'épée qui lui sera rendue n'ont rien perdu pour lui de leur beauté.

(1) *Cinq Années*, 109 : « Qu'on prenne toutes les précautions possibles et imaginables pour empêcher toute évasion, c'est le droit, je dirai même le devoir strict de l'Administration. »

(2) *Ibid.*, 156.

Le 14 Juillet, il vit flotter partout, sur l'île Royale, sur la côte de la Guyane, aux mâts des vaisseaux, le drapeau tricolore. « Sa douleur fut telle que la plume lui tomba des mains (1). »

V

Dreyfus, au début de sa captivité, s'était persuadé qu'elle serait de courte durée. Son espoir d'un prompt dénouement éclate dès sa première lettre à sa femme. « Dans mon horrible détresse, je passe mon temps à me répéter le mot que tu m'as dit à mon départ, votre certitude absolue d'arriver à la vérité. Autrement, ce serait la mort pour moi (2). » Et cinq jours plus tard : « Envoie-moi une dépêche quand tu auras une bonne nouvelle à m'annoncer ; pense à tout ce que je souffre. » Il escomptait l'active sagacité de son frère Mathieu, « brûlant de la même fièvre de combat que lui-même », et comptait sur la promesse que Du Paty lui avait faite, au Cherche-Midi : « au nom du ministre, de faire poursuivre des recherches ; en son nom personnel, de le prévenir dès que la fuite reprendrait au ministère (3) ». Il écrivit donc à Du Paty : « Parole dite est parole sacrée pour un soldat. Fort de mon innocence, j'attends la réalisation de vos promesses (4). » Il raisonnait fort bien : « Le misérable qui a commis le crime est sur une pente fatale, il ne peut plus s'arrêter. »

En effet, Esterhazy avait repris son service auprès

(1) *Cinq Années*, 153.

(2) 15 mars 1895.

(3) *Cinq Années*, 112 (Journal).

(4) Nuit du samedi 20 au dimanche 21 avril.

de Schwarzkoppen. Et, cette année, qui suivit la condamnation de Dreyfus, ce fut celle où l'attaché allemand, et surtout son correspondant, firent leurs meilleures récoltes, l'un de documents (1), l'autre d'écus. Dans la sécurité que faisait la déportation du Juif, du seul Traître, le métier était devenu excellent, aussi sûr que profitable. Esterhazy toucha de l'attaché allemand plus de cent mille francs (2), dont il donna, du moins pour une part, des reçus; et il étendit son commerce, travailla avec d'autres attachés, leur procurant, « pour un ou deux billets de mille francs », les renseignements qu'ils ne pouvaient pas avoir directement du ministère (3). Aussi Esterhazy, pendant un an, n'eut, à solliciter aucun prêteur (4), mena joyeuse vie avec sa maîtresse. Et qui, au ministère, aurait signalé les fuites? La paralysie s'était abattue sur Sandherr; Du Paty triomphait; Henry veillait.

Vers la fin de l'été, Dreyfus commença à décliner. Rien de son frère que des phrases banales ou vagues, après les paroles si formelles de sa femme; rien de Du Paty; rien du Président de la République, à qui il avait écrit en avril. Et ces mois de juillet et d'août, la saison sèche, avaient été cruels, par la chaleur torride, sans

(1) Il existe à Berlin plus de 160 pièces (notes, rapports, documents, lettres) émanant d'Esterhazy.

(2) *Cass.*, I, 394, Paléologue. Il signale un télégramme de Camille Barrère, ambassadeur à Rome, qui fait part en 1898, d'après des renseignements autorisés, « qu'Esterhazy aurait reçu, en ces dernières années, de Gouvernements étrangers, une somme de 200.000 francs ». Comme Esterhazy quitta le service allemand au printemps de 1896, la plus forte partie de la somme s'applique à l'année 1895.

(3) *Cass.*, I, 214, Galliffet; III, 138, lettre du général Talbot au marquis de Salisbury, communiquée à la Cour de cassation par le ministère des Affaires étrangères.

(4) *Procès*, 134: « Si j'avais fait l'abominable métier qu'on me prête, ces besoins d'argent, je ne les aurais pas eus.

une brise, sous un soleil de feu, dans l'aveuglante réverbération de la mer de bronze et des rochers de basalte. Ses gardiens étaient aussi déprimés que lui ; deux d'entre eux furent obligés de partir (1).

Il était brisé par tant de secousses, les nerfs « tendus comme des cordes à violon », la chair rongée par les moustiques ; depuis quelque temps, des palpitations lui étaient venues, avec de brusques arrêts de cœur, de longs étouffements où il crut, plus d'une fois, mourir, se sentait partir, « sans souffrance ». « La machine lutte : combien de temps durera-t-elle encore ? »

La nuit, dans son cabanon, il eût voulu pleurer, mais, par honte devant l'homme de garde, avalait ses larmes. Un soldat ne doit pas pleurer, un innocent doit rester impassible. Tant qu'il restera maître de son cerveau, et, par son cerveau, de ses nerfs, il ne fléchira pas. Pour que l'homme même, le pauvre homme déchiré, la misérable bête blessée se montre à nu, il faut que la fièvre l'abatte, épuise (jusqu'à ce qu'il la renouvelle) sa dose de volonté et de résistance, détache ses mains crispées du « pilier d'airain » où elles se cramponnent. Alors seulement, dans la folie du cauchemar, il crie, appelle sa femme. Mais, plus tard, le cœur creva (2). Le commandant l'interrogeait sur sa santé, incrédule, jusque-là, aux maux qui ne sont pas physiques. — « Bah ! dit Iago (3), à vos cris, je vous croyais blessé quelque part ! » — Dreyfus répondit : « Je me porte bien pour le moment... C'est le cœur qui est malade... Rien... » Puis, des mots inintelligibles, et, pendant un quart d'heure, il ne put que sangloter (4).

(1) *Cinq Années*, 154.

(2) *Ibid.*, 170.

(3) *Othello*, acte II, scène III.

(4) *Rennes*, I, 253, Rapport de juillet 1895.

Il se raidissait, croulait, se relevait encore : « C'est la tombe, avec la douleur en plus d'avoir un cœur... Je veux vivre, voir la fin... Jamais une figure sympathique, jamais ouvrir la bouche, comprimer, nuit et jour, son cœur et son cerveau. Je ne sais jusqu'où j'irai... Je saurai souffrir encore... Heureux les morts ! Et être obligé de vivre... Je n'ai même pas le droit de penser à la mort (1). »

Dans l'atmosphère meurtrière, prisonnier et geôliers s'irritaient ; les meilleurs perdaient de leur bonté avec la santé ; le gardien-chef, Lebars, bête brute et lâche, cherchait à nuire, exerçait sa méchanceté, menaçait (2). Dreyfus lui opposa une attitude hautaine qui l'exaspérait.

Et rien à lire, les derniers envois de livres et de revues, que lui faisait sa femme, n'étant pas parvenus. « Tellement écœuré, tellement las », il eût voulu vivre d'une existence végétative, ou « comme une mécanique inconsciente de son mouvement (3) », oublier « l'horreur profonde de tout », s'étendre, se laisser aller. Mais les oiseaux noirs de ses pensées, à peine chassés, revenaient, tournoyaient autour de son front, et, une fois de plus, il revivait le drame, toutes les angoisses de l'agonie, remontait le chemin de la croix.

Dans le silence sépulcral qui l'entoure, sa langue désapprit l'usage des mots (4).

Il savait les jours d'arrivée du courrier de France, le guettait du rivage, et, dès que le panache de fumée

(1) *Cinq Années*, 154, 155, 163, 164, 168.

(2) *Ibid.*, 152 : « Quand je marche trop vite, on dit que j'épuise le surveillant qui doit m'accompagner ; que je déclare alors que je ne sortirai pas de ma case, on menace de me punir. »

(3) Lettre du 21 juin 1895.

(4) *Rennes*, I, 258, Rapport d'avril 1897.

paraissait au loin, il se persuadait que le vaisseau, cette fois, allait lui apporter le salut, la délivrance, l'honneur. Il s'éveille chaque matin avec un nouvel espoir, se couche chaque soir avec une nouvelle déception. « A-t-on enfin la piste du misérable? . . . Toujours rien. Terribles heures d'attente..... On vient seulement de m'apporter mon courrier. Toujours rien (1). » Il avait dit au commandant la promesse que lui avait faite Du Paty de poursuivre les recherches : « Je n'aurais pas pensé qu'elles puissent durer aussi longtemps (2). » Et de même, au bateau suivant : « J'attends mon courrier... Je n'ai toujours pas de lettres... Je viens de recevoir les lettres. Le coupable n'est pas encore découvert (3). »

A la longue, la déception trop de fois renouvelée, de mois en mois plus profonde, la vision obsédante que ce rocher sera son tombeau, son nom flétri à jamais et ses enfants des parias, renversèrent sa conception d'un mécanisme social forgé pour assurer infailliblement la suprématie du bien sur le mal comme une locomotive est ajustée pour rouler sur des rails (4). Imbu des idées de la Révolution, persuadé que le siècle était juste et bon, il avait cru impossible qu'en France et à cette époque « un misérable pût briser impunément la vie de deux familles (5) ». Cet effondrement momentané, à la fois de ses espérances et de ses croyances, fut terrible. Il eut alors, devant le chef du pénitencier et devant les gardiens, de telles crises de larmes que ces hommes,

(1) *Cinq Années*, 157, Journal : mercredi 31 juillet ; jeudi 1^{er} août, 4 heures 1/2 ; 7 heures soir.

(2) Rapport d'août 1895.

(3) *Cinq Années*, 164.

(4) « Je sais que la lumière se fera, qu'il est impossible qu'il en soit autrement à notre époque. » (Lettre du 15 juin 1895.)

(5) Lettre du 27 septembre 1895.

habitué au spectacle des pires misères, furent émus, commencèrent à douter qu'il fût coupable (1). Ainsi cette chute passagère dans la simple douleur humaine fit plus pour lui concilier les cœurs que tout son stoïcisme d'école. Il sanglotait, comme un enfant, en lisant les lettres que le commandant lui remettait lui-même : « Je souffre trop, cela ne peut pas durer plus longtemps (2). »

Cependant, il eut encore la force de taire à sa femme ses souffrances physiques, si atroces qu'elles fussent devenues, et qu'il appelait, en son vocabulaire de mathématicien, « des infiniment petits (3) » : « Ma santé est bonne ; l'âme domine le corps. » Mais il lui cria ses angoisses, la conjurant, la pauvre impuissante, d'agir vite, de ne plus tarder à le sauver : « Tout ce masque d'infamie, que je porte à la place d'un misérable, me brûle le visage, me broie le cœur... Ce but, par quelque moyen que ce soit, tu dois l'atteindre... Ah ! souffrir sous toutes les formes, je sais ce que cela est, je te le jure. Depuis le temps que cela dure, mon cœur n'est qu'une plaie qui saigne... Il faut que cela finisse (4). »

Et, comme des lettres de sa femme et de tous les siens s'élevait, malgré les vains ménagements de la pitié, un cri d'agonie qu'il entendait résonner inutilement dans le ciel vide, il voulut, étant « fait pour l'action », agir lui-même. Et encore une fois il écrivit au Président de la République pour protester de son innocence et réclamer la pleine et entière lumière sur cette tragique histoire, le suppliant, au nom de son honneur injustement arraché, les mains jointes dans

(1) Récit d'un gardien.

(2) Rapport d'août.

(3) *Cinq Années*, 141.

(4) 27 juillet, 2 et 27 août, 7 septembre.

une prière suprême, de faire cesser son martyre (1).

Félix Faure savait la forfaiture de Mercier, le coup de la pièce secrète. Sa réponse fut transmise, trois mois après (2), à Dreyfus : « Repoussé, sans commentaires. »

VI

Cette crise, ce brutal refus, furent salutaires au malheureux. Il avait lié son existence à l'inflexible foi que justice lui serait rendue : « Cette espérance morte, ce serait le signal de ma mort (3). » Il ne renonça qu'à la chimère d'une prompte réparation et organisa scientifiquement sa vie.

Il avait compris (au lendemain de sa condamnation) que, s'il s'abandonnait à sa douleur, se laissait aller à raisonner sans fin, à déraisonner sur son incompréhensible malheur, son intelligence y sombrerait. Cette claire vision des choses lui revint. De son rocher, il ne peut que « soutenir, à travers les distances, avec toutes les forces vives de son être », ceux qui luttent là-bas pour la conquête de son honneur. Il ne peut que cela — et attendre. La sagesse lui dit d'être calme, de s'imposer une âme de patient. Dès lors, puisqu'il veut être là, avec sa femme et ses enfants, le jour du « bonheur suprême » où son innocence sera reconnue ; comme il s'est rendu compte, en lisant et relisant les lettres des

(1) Lettre du 8 octobre 1895.

(2) 12 janvier 1896. — *Rennes*, I, 253, Rapport de janvier.

(3) Lettre du 15 mars.

siens, que sa disparition les entraverait dans leur œuvre (1) ; il faut d'abord qu'il garde intact son cerveau, « qui seul vit encore », et que, le retirant du désespoir, il le défende contre la pire des catastrophes.

Il n'eut pas plutôt raisonné son cas qu'il agit en conséquence. Et il aurait auprès de lui le plus savant des spécialistes qu'il ne procéderait pas avec plus de discernement. Il a reçu enfin des livres, quelques collections de revues ; il « force donc sa pensée à s'y fixer » ; puis, quand il a rendu à sa tête fatiguée, ébranlée, l'habitude du travail intellectuel, « qui lui donne un peu d'oubli », quand il a triomphé des névralgies qui lui brûlent le front, il ne s'absorbe pas dans ses lectures, mais en fait un exercice, une hygiène (2). Il prend des notes, avec un soin minutieux, comme pour une conférence, rédige posément, de son écriture propre, nette, toujours régulière, des résumés comme pour la critique d'un grand journal (3). Mieux encore : il s'applique, pendant des semaines, à refaire tout seul l'une des plus laborieuses inventions de la science humaine ; sans livres, par le seul secours de sa mémoire qu'il exerce ainsi et de sa raison dont il entretient la vigueur, un à un, il reconstitue tous les éléments du calcul intégral et différentiel.

A l'heure de midi, dans son cabanon, sous le toit de plomb où, pendant la saison sèche, la chaleur, de 26°

(1) *Cinq Années*, 198.

(2) *Ibid.*, 184, 199, 207, 244, etc.

(3) Sur la doctrine de Monroë, les créations scolaires et scientifiques de la Révolution, les opérations de l'amiral Courbet dans les mers de Chine, la campagne du Tonkin, les opérations de la guerre de Sept Ans, la paléontologie, le *De Natura* de Lucrèce, la colonisation, la politique européenne à la fin de l'ancien Régime, la politique étrangère de la Révolution, la question d'Orient, etc.

centigrades dès l'aube, s'élève à 30, il s'était laissé aller à faire la sieste. Quand il s'aperçut que ce lourd sommeil nuisait à celui de ses interminables nuits, il décida de lutter contre l'envahissante fatigue et, pour la vaincre, s'obligea, pendant ces heures où tout effort de la pensée est impossible, à couvrir de dessins d'ornementation, toujours les mêmes, répétés sur chaque page de quinze à vingt fois, des centaines de feuilles de papier (1). Les gardiens les ramassaient, les portaient au commandant qui chercha un sens à ces signes mystérieux.

Comme il continuait à souffrir d'accès violents de fièvre, le médecin lui dit de réclamer un thermomètre, afin de noter les brusques écarts de sa température. Il en demanda deux, à mercure et à alcool, les contrôla l'un par l'autre, fit des observations. Pour régler sa montre, il détermina la méridienne de son île par la méthode des hauteurs correspondantes du soleil. A cet effet, il employa comme tige le manche de son balai, qu'il dressa verticalement à l'aide d'un fil à plomb constitué avec une ficelle et un caillou. Il eut ainsi le midi vrai.

Ses résumés littéraires révèlent une observation pénétrante, sans trace aucune d'imagination. Les chefs-d'œuvre de l'esprit humain (par exemple, les drames de Shakespeare), il les analyse comme il démontrerait un fusil, dans une classe d'élèves brigadiers, ou comme il décomposerait un sel, dans un laboratoire. Supposez un poète, fût-il de troisième ordre, dans un tel cadre, après une telle catastrophe : ses douleurs infinies, ses révoltes contre la force injuste des choses, ses tem-

(1) « Ces dessins exigent, chaque mois, deux mains de papier écolier. » (JEAN HESS, *loc. cit.*, 125.)

pêtes intérieures, les ravages du crime lâché à travers la couardise et la sottise du troupeau humain, la saleté des mensonges sociaux, toutes ses noires tristesses et tous ses dégoûts, il les retrouve dans les personnages de l'Eschyle anglais. Son infortune ne le cède pas aux plus illustres, à celles qui ont fait verser le plus de larmes. Quels vents sont plus lugubres, de ceux qui chevauchent en tempête la grande lame de l'Océan ou de ceux qui craquent sur la falaise de Douvres ? Quelle tombe est plus profonde, celle d'où le vieux roi proscrit se plaint qu'on le tire (1), ou ce rocher dans la mer ? Quels scélérats sont pires, Iago, Edmond, ou l'infâme inconnu qui lui a volé son honneur ? De la fournaise où fondent de tels métaux sortira un livre unique au monde, le poème d'un Dante descendu aux vrais Enfers, chef-d'œuvre qui ne serait pas payé trop cher de tant d'agonies, de crimes et de hontes. — Pour Dreyfus, il voit Shakespeare de son baigne comme de son cabinet. Il ne se replie pas sur lui-même, il s'en dégage. Ce décor prodigieux qui l'entoure, il ne l'évoque pas. Voici le résumé de ses impressions : Shakespeare est « un grand écrivain ; » Dreyfus ne l'a jamais compris « aussi bien » qu'à l'île du Diable (2).

(1) *You do me wrong to take me out o'the grave!* (*Lear*, IV, 7.)

(2) *Cinq Années*, 244. — Encore le premier manuscrit ne faisait même pas mention des lectures de Dreyfus à l'île du Diable. (Je ne parle pas du *Journal* qui a été reproduit textuellement, sans le changement d'une virgule, sur le manuscrit coté et parafé par le commandant des îles.) J'en fis l'observation à Dreyfus qui s'étonna, avec son habituelle modestie, que cela pût offrir quelque intérêt. Il ajouta alors une page sur ses lectures. — Je lui avais demandé comment lui étaient « apparus » *Lear* et *Hamlet* à l'île du Diable. D'où cette phrase : « *Hamlet* et le roi *Lear* m'apparurent avec toute leur puissance dramatique. » — Il me communiqua ensuite quelques-uns des cahiers qui avaient été conservés par l'Administration pénitentiaire et qui lui furent rendus par le ministère des Colonies. Je leur emprunte les citations qui suivent.

Sur le moment, sa lecture à peine achevée, il a noté dans ses cahiers que « l'excès de malheur et la noire sécheresse du cœur font du *Roi Lear* le drame le plus navrant qui ait jamais été écrit ». En effet, aucun ne montre mieux l'incroyable faiblesse de la nature humaine ; pour détruire les conditions les plus heureuses, il suffit d'un mot, tant le jugement est faible et chancelant quand il n'est appuyé que sur des préjugés et des passions. Les bêtes sont mieux servies par leur instinct : l'agneau flaire le loup sans le voir ; Lear maudit la seule de ses filles qui l'aime. « Nos âmes, prisonnières de leurs forteresses de chair », ne se connaissent pas les unes les autres. Une secrète affinité (s'en rend-il compte ?) l'attire « vers cette pauvre Cordelia, qu'un obstacle intérieur paralysé, qui ne peut parvenir à dire ce qu'elle éprouve et qui reste muette par trop de tendresse ». — Il commente Hamlet à la façon d'un bourgeois qui explique, par l'expérience personnelle qu'il a de la vie, le dénouement d'un drame de l'Ambigu où l'orpheline, par impossible, n'épouserait pas un grand seigneur. Il transcrit, à ce propos, s'applique à lui-même cette citation d'un critique : « La nature et la fortune se jouent également des bons et des méchants. Ne dites pas que le mal domine en ce monde, mais ne dites pas non plus que le bien y triomphe. Rarement les méchants profitent de leur crime, parce qu'il y a dans le crime un principe de mort ; non moins rarement les bons reçoivent la récompense de leur vertu. » — S'il n'avait gardé toute sa foi en Boisdeffre, on croirait qu'il pense à son ancien chef quand il commente la phrase fameuse de Macbeth : « Ma femme aurait bien dû mourir un peu plus tard ! » « Ces quelques mots, dit-il, jettent une vive lumière sur ce pauvre égoïste, mal-

fauteur puissant et, cependant, dépourvu d'énergie. »

Les romans ont peu d'attrait pour cet esprit positif. Il ne peut pas « aller jusqu'au bout du *Lys dans la vallée* ». Il concède que Balzac est « un génie robuste », mais « vulgaire, incapable de peindre les caractères dont la grâce et la finesse sont les principales qualités ». — Taine raconte « la petite comédie de cet homme de goût, qui, sachant bien le français et nourri dans les classiques », décrète que Balzac écrit mal (1). Dreyfus est « cet homme de goût » ; il préfère au style de Balzac « la langue admirable » de Paul Bourget. Sa sympathie est « très vive non seulement pour l'écrivain, mais encore pour le fils de son regretté professeur ». — Cependant, sorti du peuple et homme de science, il prend la défense de la démocratie (dont Bourget dit qu'elle prépare les tyrannies), et, surtout, de la science. « Elle ne saurait apporter à l'âme, affirme le philosophe mondain, qu'un breuvage d'amertume. » Dreyfus objecte, du ton un peu plus grave d'un savant qu'un poète provoquerait, à table, chez Philaminte : « *Je ferai remarquer à Bourget que la science n'a jamais fait aucune promesse, qu'elle n'a rien à promettre ; elle grandit la moralité de l'homme par les notions exactes des choses ; elle n'est funeste qu'aux esprits mal équilibrés.* » On passe à d'autres sujets de conversation ; un autre convive observe que, selon Renan, « l'étude de l'histoire de la littérature remplace en grande partie la lecture directe des œuvres de l'esprit humain ». Dreyfus interrompt : « *Je suis désolé de me trouver absolument en contradiction avec Renan.* L'émotion morale et intellectuelle ne sera jamais produite que par la lecture directe des chefs-d'œuvre. L'étude de l'histoire littéraire

(1) *Nouveaux essais de critique*, 80.

est du domaine de la critique, de la science purement subjective ; l'étude des œuvres est du domaine objectif, personnel. »

Je rappelle (cela devient nécessaire) que cet homme qui prend Renan et Bourget à partie, avec cette tranquille aisance, comme en causant, n'est pas dans un salon, mais sur un rocher, condamné à perpétuité, séparé à jamais de tout ce qu'il aime, flétri à jamais. Et ce même oubli de soi, il le porte dans toutes ses appréciations, qu'il s'agisse de politique ou de paléontologie, de religion ou de stratégie. L'angle de sa vision n'a point varié ; ses malheurs n'ont rien changé à la valeur réelle, intrinsèque des choses ; parce qu'il a fait naufrage, il n'en résulte ni que la somme des trois angles d'un triangle ait cessé d'être égale à deux angles droits, ni que la vie soit mauvaise, la société cruelle et la science inféconde. L'une ou l'autre déduction serait aussi absurde.

Il réduit « le problème de la foi religieuse à ces deux termes essentiels : choisir entre le déterminisme et la révélation ». Cependant, il juge superflu de réfuter la religion par la raison (ce serait du temps perdu) ; la religion n'est « qu'une simple question de foi » ; or, nulle critique ne prévaut contre la foi. Mais, si l'on ne croit pas comme un petit enfant, ou comme Monsieur Singlin (1), il est vain de demander à la science ou à quelque vague esthétique des raisons de croire.

Bien entendu, son irréligion n'est point offensive ; en bourgeois qu'il est, il « envie ceux qui ont la foi » ; pour sa philosophie, c'est le « Que sais-je ? » de Montaigne. Aussi bien, l'ami de la Boétie est son grand ami, le

(1) On connaît le mot de Pascal : « Mon Dieu ! mon Dieu ! faites-moi croire comme Monsieur Singlin ! »

consolateur et l'amuseur des heures sombres. « Je n'ai plus rien (de neuf à lire); je reprends mon vieux Montaigne. » Il lit et relit les *Essais*, comme ils ont été écrits, « à pièces décousues »; il en copie avec délices de longs fragments. Emerson a fait de Montaigne l'un des six « types représentatifs » de l'humanité; Dreyfus appartient au même genre zoologique: l'honnête homme, très droit, sensible, ayant le goût du bien, mais sans haine violente du mal, doucement résigné au pire, parce que la vie lui a appris l'indulgence et que l'éternité des mauvais instincts lui est démontrée par la physiologie, curieux de tout et sceptique sans douleur, sans lutte contre lui-même; ses croyances, sans racines profondes, sont tombées comme des dents de lait; il ne s'écorchera pas à gravir les cimes, les vérités inaccessibles, et reste sur les coteaux modérés.

Il salue pourtant ces alpinistes de la pensée, ceux qu'il appelle « les écrivains du Nord », Tolstoï, Dostoïevsky, Ibsen :

Ils nous ont montré des âmes, souvent impures, souvent mesquines, mais qui s'efforcent à se dégager de l'oppression extérieure que fait peser sur elles la Société. Le plus grand de tous, le dernier venu, Nietzsche, a poussé à l'extrême cette théorie, en créant le super-homme. Le rêve était si grand que Nietzsche a été brisé lui-même.

Il n'est pas altéré d'héroïsme, et la grande pitié de l'humanité ne l'a pas davantage torturé. Non pas qu'il soit dur aux autres, étant dur pour lui-même. Il proteste contre le dédain de La Rochefoucauld pour la pitié, « retour attendri sur nous-même », et en appelle contre l'ironique misanthrope à « l'égoïste Montaigne, qui a une

merveilleuse lâcheté vers la miséricorde (1) ». Mais, pour merveilleuse qu'elle soit, c'est une lâcheté, une faiblesse.

De là, et de sa solide éducation scientifique, procède son étonnante objectivité. Il considère ses misères, sa tragique catastrophe, comme si c'était un autre qui en était victime. Il réalise ce personnage de Tourguénéff qui, se dédoublant, se regardait, comme s'il s'agissait d'un autre, vivre, marcher, agir, et approuvait, et blâmait. Il souffrit terriblement des fièvres paludéennes, qui traversent tout le corps de décharges électriques, tordent le malade sur sa couche dans des soubresauts grotesques pareils à des sauts de carpe ; il note : « A-t-on l'air assez godiche quand on est secoué par la fièvre ? »

Il cherche à tout comprendre et, peu sentimental comme il l'est, arrive, par le raisonnement, à comprendre la beauté, surtout la force du sentiment. Ce mot de Lacordaire le frappe : « La suprême gloire est d'être aimé ; il faut donner son âme au genre humain, ou désespérer d'avoir la sienne. » Mais ce rayonnement n'est pas sur lui.

Il est, lui, toute intelligence et ramène tout à l'intelligence, même la justice : « Si tous nos grands écrivains ont voulu plus de justice, c'est que ces grands esprits étaient choqués d'un manque de logique. » Sa propre condamnation est illogique : des rapports contradictoires d'experts ne sont pas une preuve ; son crime serait sans mobile. Le verdict qui l'a frappé le révolte moins par son iniquité que par sa sottise.

D'où il tire cette conclusion que, le jour où l'ineptie du verdict sera démontrée, il n'y aura qu'une voix en

(1) *Essais*, livre I, ch. I.

France pour proclamer son innocence. Il n'ignore pas le rôle des passions, de la haine, dans les drames de la vie réelle ; seulement, dans l'équation qu'il établit, il leur attribue un coefficient trop faible. Elles comptent pour zéro dans son propre jugement.

Ainsi peu d'hommes ont eu, à un plus haut degré, le culte de la raison. Il raisonne tout. Sa devise est celle d'un autre Juif, Spinoza : *Non flere, non indignari, sed intelligere*. Esprit exact, réfléchi, modéré, pondéré, parfaitement équilibré, où tout est bien rangé, à sa place, d'un ordre irréprochable, mais qui fait regretter les beaux désordres. Impossible d'être plus sensé, plus sage, plus juste. Parfois, on le voudrait injuste et furieux.

Dès lors, il n'y a d'insatiable que sa soif de savoir. Toutes ses préférences intellectuelles vont aux sciences exactes et à celui des arts qui est presque une science, l'histoire. Il suit avec un soin extrême, dans les revues qu'il reçoit, les découvertes réalisées en son absence, s'intéresse surtout aux progrès de l'électricité, pénètre la théorie des rayons X, critique la mode qui consiste à désigner les unités électriques par les noms des grands savants (1). Quand il reviendra, il sera au courant, pourra causer de ces sujets qu'un polytechnicien ne doit pas ignorer.

Il étudie, débrouille un très grand nombre de questions d'histoire, ne s'attachant qu'aux faits. Il copie, dans un cours de littérature, quelques belles phrases sur le génie frémissant de Michelet, qui est peuple et poète et qui a vu la France comme une personne vivante, comme une âme. Mais c'est un romantique ; Guizot, Fustel de Coulanges sont des classiques. Les

(1) Ailleurs, il dessine le schéma d'une installation électrique.

faits, chez eux, se dégagent en pleine lumière ; il est à l'aise avec ces esprits graves, un peu secs. Réfractaire à la poésie, au lyrisme, il aime les proses simples, limpides, qui traduisent les fortes pensées. « Ce n'est pas, écrit-il, la langue française qui est en soi plus claire, plus logique que toute autre, c'est la pensée française. »

Enfin, il a une passion, une seule, l'histoire militaire, et un héros, Napoléon. Il aurait perdu sa poésie militaire ; qui oserait le lui reprocher ? Mais il est resté soldat dans les moelles et n'admire rien tant que les grands généraux de la Révolution et de l'Empire, Hoche, Championnet, Murat, « chef idéal de cavalerie », et, par-dessus tout, l'Empereur. « Sa vue lui permet de saisir, au moment précis et au point précis, la manœuvre qui convient ; ses conceptions, souvent audacieuses, sont servies cependant par des moyens simples ». Il célèbre « son énergique volonté, son impérieuse ténacité, son éloquence si admirablement adaptée à l'âme élémentaire des foules ». Il s'irrite contre Thiers, qui, « en voulant inonder de clarté tous les sujets, a faussé les appréciations sur les campagnes napoléoniennes ». Le capitaine dégradé dit son fait « à ce petit homme » qui prétend réduire en formules le génie de son grand homme. Or, « le génie militaire de Napoléon est que sa pensée n'est jamais arrêtée, qu'elle dépend des événements qu'il sait ingouvernables, mais qu'il sait dominer à la minute exacte où la clarté jaillissait à ses yeux ; et l'action suivait aussitôt le jaillissement de la pensée lucide et dominatrice ».

Il refait alors (contre Thiers) la bataille d'Austerlitz, « qui n'a été ni combinée ni prévue » ; elle naquit de la faute des colonnes russes descendant en masses profondes dans les bas-fonds. « Admirer après coup la

manœuvre napoléonienne comme si elle était la prescience d'un génie dominateur, c'est vouloir diminuer ce génie. » — Et ailleurs :

A la guerre, examiner, approfondir toutes les hypothèses, mais ne jamais fonder sur elles aucune certitude, n'avoir aucune idée préconçue, s'inspirer des circonstances et les dominer. On peut bien indiquer les principes des manœuvres napoléoniennes, mais, quant à la manœuvre elle-même, elle dépend de l'artiste. Et quel artiste fut plus génial dans l'ordre militaire que Napoléon !

Il n'ose pas confier au papier « tout le fanatisme de son espérance » ; mais il rêve encore qu'il conduira, lui aussi, un jour, quand justice lui aura été rendue, une armée française, qu'il appliquera les préceptes de son maître et qu'il remportera des victoires, rendra à la France sa limite naturelle, le Rhin. Il donne ce conseil patriotique, belliqueux, révélateur de l'ambition qui l'a hanté, qui le hante encore : « L'image du Rhin ne doit jamais s'effacer de nos mémoires. »

Il garde la conscience de ses aptitudes stratégiques ; il se croit propre à la guerre, « qui est affaire de jugement et de bon sens ».

Déjà, au Cherche-Midi, il s'était mis à apprendre l'anglais. Il continua à l'île du Diable, « pendant plusieurs heures par jour », à faire des exercices, des traductions (1). Il transcrit, apprend une centaine de locutions usuelles, comme à la veille d'un voyage en Angleterre.

Il raisonna jusqu'à l'utilité du régime qui lui était imposé et qui l'obligeait aux grossiers travaux matériels. Ces besognes remplissent une partie des lon-

(1) *Cinq Années*, 128, 143, 154.

gues journées ; pendant qu'il balaye sa case, lave ses torchons et sa vaisselle, recoud ses vêtements déchirés, coupe du bois, fait sa cuisine, la meule de son cerveau tourne plus lentement, s'use moins vite. Il avait demandé, « pour s'occuper physiquement », des instruments de menuiserie ; comme on les lui a refusés (les outils pouvant constituer des moyens d'évasion), il marche pendant des heures pour se fatiguer, « pour briser ses nerfs jusqu'à épuisement des forces (1) ». Il fume beaucoup, presque toute la journée, endormant sa pensée.

Ainsi, il s'empêcha de mourir et, si cela peut s'appeler vivre, vécut par une tension systématique de la volonté. Non pas qu'il eût cessé de souffrir ou que sa santé s'améliorât. Au contraire, le climat exerçait sur lui son action constamment déprimante ; l'été de 1896 ramena des accès violents de fièvre ; les syncopes se multiplièrent ; — il se sentit dépérir, le corps voûté, le visage creusé et jaune, la barbe, qu'il avait laissé pousser, déjà blanche, la courbe du crâne déjà chauve ; — il tomba, une nuit, de son lit et le surveillant le releva, inanimé et couvert de sang (2) ; et les vexations stupides ne cessèrent pas ; certains gardiens furent grossiers et brutaux ; il ne put obtenir qu'on lui donnât une lampe dans son cabanon ; — chaque soir, « après une lutte de tous les instants contre la déroute de sa raison », las d'employer son énergie à étouffer les battements de son cœur, il subissait une dépression terrible, puis luttait, à nouveau, « contre les idées qui tirent bas » ; — ses angoisses le reprenaient, à l'époque

(1) *Cinq Années*, 236 : « Je ne me vois pas m'évadant sur un rabot d'une île où j'étais gardé à vue nuit et jour. »

(2) *Rennes*, I, 257, Rapports de décembre 1895, février, avril, juin, juillet et octobre 1896. — *Cinq Années*, 241.

des courriers, comme un mal chronique ; les lettres manquèrent pendant trois mois, perdues ou supprimées ; -- en juillet, « on l'entendit parfois sangloter, on le vit souvent cacher ses larmes » ; en août, « il pleura encore beaucoup, réclama des livres pour tâcher d'oublier, dit qu'il ne pouvait penser qu'avec une excessive douleur au cerveau et ne pouvait pas relire les lettres de sa femme » ; — et toujours rien, toujours aucune trace du bandit dont il expiait le crime. Mais, plus durs devenaient les hommes et les choses, plus il se raidissait contre son supplice, défendait sa raison contre le désespoir, précurseur de la folie, comme un soldat défend sa dernière position contre l'ennemi, s'enfermait dans son orgueil, dans sa vertu, et se jurait de tenir jusqu'au bout, à travers l'horrible longueur des heures, « de voir la fin du drame (1) ».

VII

Depuis plus d'un an que l'innocent était dans ce tombeau, Mathieu Dreyfus cherchait en vain le traître.

Pendant l'époque tragique du procès, tous les amis n'avaient pas encore déserté la maison. La plupart des hommes attendent la victoire pour voler à son secours.

Quelques-uns, moins grossiers, se ménagent pour paraître l'avoir pressenti.

Après la dégradation, le vide se fit autour des Dreyfus. Seuls, le grand rabbin, quelques intimes, appor-

(1) *Rennes*, I, 254, Rapports de juillet et d'août 1896. — *Cinq Années*, 119, 182, 187, 190, 193, 214, etc.

lèrent parfois des paroles consolatrices. Un silence de mort plana sur ces familles affligées, écrasées par la fatalité. Il sembla à ces pauvres femmes, à ces hommes, jeunes ou vieux, « qu'ils étaient comme retranchés du monde des vivants (1) ». L'horrible flétrissure les a tous marqués. Le prisonnier de l'île du Diable serait cent fois coupable qu'ils ne le sont pas. Cependant ils sont devenus des parias. Il faut des siècles aux vérités scientifiques pour triompher des fables qui ont bercé l'enfance de l'humanité. Cette humanité sera bien vieille, la planète bien proche du refroidissement final, avant le triomphe des vérités morales inscrites en vain dans les livres des philosophes et dans les codes, par exemple « que les fautes sont personnelles ».

Même chez l'ami le meilleur, les Dreyfus sentaient, ou croyaient sentir, sous la sympathie, l'arrière-pensée qu'il est rare et beau d'être dépourvu de l'universel préjugé. Et, si l'arrière-pensée n'existe pas, si ce sont eux qui la supposent, c'est donc que le préjugé, qui les fait tant souffrir, est en eux-mêmes.

Tous avaient pris le deuil.

La direction des recherches avait été confiée, d'un accord unanime, à Mathieu Dreyfus. De deux ans plus âgé que son frère, il lui ressemblait beaucoup, de taille plus élancée cependant, la figure plus virile, aux traits réguliers, l'œil vif et franc, avec quelque chose de militaire, si bien qu'à les voir l'un près de l'autre, le capitaine avait l'apparence d'un professeur, et le filateur d'un officier. D'intelligence robuste et claire, avec plus de connaissance des hommes, le jugement délié, subtil, dès lors susceptible d'écarts, raisonnant tout, et trop,

(1) *Souvenirs* (inédits) de MATHIEU DREYFUS.

l'esprit cultivé, pratique, il professait le même mépris que son frère pour toute déclamation, pour les effets scéniques, pour le « geste ». Il était ardemment patriote, s'était battu en duel avec un Allemand qui, devant lui, avait mal parlé de la France (1).

Tous les siens étaient encore abattus sous la catastrophe, courbés sous le destin qui semblait invincible, qu'il se mit à l'œuvre, c'est-à-dire à chercher dans les ténèbres.

Un écrivain bonapartiste, Arthur Lévy, l'historien de *Napoléon intime*, était hanté de l'idée qu'une erreur judiciaire venait d'être commise. Il entra en relations avec Mme Dreyfus et l'engagea à faire paraître une protestation ; il l'avait rédigée lui-même non sans éloquence. Mme Dreyfus déchirait les voiles du huis clos : son mari n'a été condamné que sur une ressemblance d'écriture ; en dehors d'une seule pièce, qui a divisé les experts, il n'y a rien au dossier ; elle le jure sur la tête de ses enfants, défie toute contradiction ; qu'on lui montre une preuve du crime, et ses enfants ignoreront le nom de leur père.

Arthur Lévy faisait valoir que le silence de la famille semblait une ratification du verdict ; au contraire, ce cri d'une femme angoissera les consciences sensibles, le doute entrera dans les esprits ; les juges, les chefs, seront obligés de répondre (2).

Mathieu, sur le conseil de Demange, fit valoir de fortes objections : les esprits sont encore trop irrités ;

(1) *Cass.*, I, 438, Monod.

(2) Il proposait d'adresser cet appel à toutes les notabilités, sénateurs, députés, membres de l'Institut, magistrats, officiers généraux et supérieurs, etc. (21 janvier.)— Vers la même époque, mon frère, Salomon Reinach, avait soumis un projet analogue au philosophe Lévy-Brühl, cousin de Dreyfus.

la protestation sera vaine, rien que la lamentation d'une femme malheureuse ; ce cri se perdra dans la nuit.

L'opinion de Mathieu l'emporta.

Il est probable que cette publication n'eût fait sortir de leur mutisme concerté ni les chefs de l'État-Major, ni les journalistes à leur dévotion. Quand ils le rompront plus tard, ce sera devant autre chose qu'un simple acte de foi. Ils ignoraient encore la force de résistance du condamné, escomptaient sa mort. En attendant, leur victoire se consolide par le silence. Rochefort et Drumont, qui viennent de rentrer à Paris, observent la consigne. Le nom du traître disparaît de leurs polémiques. L'oubli, c'est la pierre scellée sur la tombe. A rendre plus longtemps tous les Juifs responsables du crime d'un seul, on risquerait de découvrir les ressorts secrets de l'entreprise. Le grain est semé ; il germera tout seul. A une femme qui l'interroge, Drumont défend âprement de lui parler jamais de cette affaire « qu'il faut enterrer ».

Mais le sanglot public de cette veuve d'un vivant enseveli au plus profond de la honte, qui peut dire qu'il n'eût pas fait tressaillir plus d'un cœur et fortifié plus d'un doute ?

VIII

Mathieu procéda avec méthode. Il demanda à Demange le dossier du procès, qui était la propriété de sa belle-sœur. Telle était la terreur qui planait sur la mystérieuse affaire, que l'avocat en référa au conseil de l'Ordre ; les maîtres du barreau décidèrent que le dossier, en raison du huis clos, ne serait pas remis à

Lucie Dreyfus. Mathieu se fût trouvé complètement démuné si son frère, pendant qu'il était détenu au Cherche-Midi, n'avait pris la précaution de copier l'acte d'accusation et de rédiger quelques notes sur l'enquête judiciaire. Ces précieux papiers furent mis en lieu sûr. Forzinetti continuait d'ailleurs à dire partout que Dreyfus était innocent (1). Nulle réprimande ne lui fut adressée. Bien qu'atteint par la limite d'âge (2), il fut maintenu au Cherche-Midi. On croyait qu'il avait pris le double des pièces du dossier ; mieux valait le garder sous la férule militaire.

Le service des Renseignements, dès qu'il sut que Mathieu était résolu à poursuivre la revision du procès, le mit en observation ; des agents le filèrent jour et nuit. Demange lui donna de sages conseils : n'avoir chez lui aucun papier, n'en recevoir aucun de mains inconnues, surveiller ses domestiques, ne pas aller dans les grands magasins ; quelque agent secret glisserait dans sa poche un objet dérobé, l'accuserait de vol ; le frère du traître serait perdu.

En effet, des pièges lui furent tendus. Une femme Bernard vint lui dire qu'elle connaissait le vrai coupable, un officier du ministère ; c'est elle qui sert d'intermédiaire entre l'espion et Schwarzkoppen ; la première fois, elle portera les pièces à Mathieu. S'il eût accepté l'offre séduisante, la police eût envahi sa chambre une heure après la livraison des papiers, perquisitionné, trouvé les documents : ainsi Mathieu continuait le commerce fraternel. La femme aurait disparu. Nul n'eût

(1) Il le dit, le jour même de la condamnation, au colonel Clément, aux commandants Séc et Raffet ; puis, le 4 janvier, à un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur ; et, encore, à des journalistes, à Kératry, ancien préfet de police, etc.

(2) 6 février 1895.

admis la ridicule histoire. Il refusa, mais promit dix mille francs pour le nom du coupable. La révélatrice demanda à réfléchir et ne revint jamais (1).

Mathieu essaya d'intéresser des hommes politiques, des journalistes. Le malheureux, « l'honneur incarné (2) », ne faisait ses démarches qu'en tremblant, crainte de la porte brutalement close, de la main refusée. Cependant quelques-uns le reçurent, l'écoutèrent. Le sénateur Siegfried lui promit de recommander son frère au directeur du service pénitentiaire ; Lalance, ancien député protestataire de Mulhouse, dit qu'il était convaincu de l'innocence du capitaine ; de même, le général Jung, député du Nord, ancien chef du cabinet de Boulanger : « Cherchez, dit-il, du côté de Sandherr et de Du Paty. » Pierre Lefèvre (3), Fernand Xau (4), de Rodays (5), Yves Guyot (6), conseillèrent d'attendre que l'opinion fût revenue à plus de sang-froid ; au surplus, les preuves morales ne suffirent pas ; il faut des preuves matérielles, des documents. Judet, dont les articles du *Petit Journal* avaient été si violents, parut ému, ne découragea point son visiteur : « Vous faites votre devoir. »

Scheurer-Kestner était le dernier représentant de l'Alsace française au Parlement. Nul n'était entouré, dans les Chambres, de plus d'estime. Il appartenait à l'une de ces vieilles familles d'industriels qui firent la prospérité de Mulhouse et portèrent si loin, par leur probité et leur intelligence, la renommée de l'Alsace (7).

(1) *Souvenirs* de MATHIEU DREYFUS.

(2) *Lettres d'un Innocent*, 16 juin 1895.

(3) Directeur du *Rappel* et du *XIX^e Siècle*, neveu de Vacquerie

(4) Directeur du *Journal*.

(5) Directeur du *Figaro*.

(6) Directeur du *Siècle*, ancien député, ancien ministre.

(7) *Scheurer-Kestner*, 1833-1899, discours prononcés à ses obsèques et articles nécrologiques ; CHARLES LAUTH, *Notice sur la*

Tout en poursuivant ses études de chimie dans le laboratoire de Wurtz, après une forte préparation classique au lycée de Strasbourg (1), il s'était mêlé au mouvement des jeunes républicains contre l'Empire et paya sa propagande de trois mois de prison (2). Résolu, parfois audacieux, Scheurer allait droit son chemin, mais fuyait la réclame et le bruit, d'un beau courage et d'une gaieté qui ne se démentirent jamais. Il avait, comme son beau-frère Charras (3), prévu la guerre ; à l'heure des désastres, il quitta ses usines de Thann et s'offrit à Gambetta, qui lui confia la direction de l'établissement pyrotechnique de Cette. Les électeurs du Haut-Rhin, puis ceux de la Seine, l'envoyèrent à l'Assemblée Nationale ; il fut ensuite nommé sénateur inamovible (4). Aucun républicain ne fut plus constamment ferme et sage. Les savants prisaient son

vie et les travaux d'Auguste Scheurer-Kestner.—Né à Mulhouse, le 11 février 1833.

(1) Il écrivait à Lauth : « Sans l'étude du latin et du grec, je n'aurais pas développé mes facultés intellectuelles. »

(2) Il faisait entrer en France des brochures de propagande interdites. Le 21 mars 1862, le tribunal correctionnel le condamna à trois mois de prison et 3.000 francs d'amende « pour manœuvres à l'intérieur et excitation à la haine et au mépris du gouvernement ». Il avait été défendu par Jules Grévy. Il fit à Sainte-Pélagie la connaissance de Blanqui et écrivit une étude chimique sur la *Théorie des types*.

(3) Scheurer avait épousé, en 1856, l'une des filles du grand industriel Kestner, qui était le petit-fils de Jean-Chrétien Kestner, le mari de la « Charlotte » de Goethe. (Voir *Goethe et Werther*, lettres inédites de Goethe, publiées par AUGUSTE KESTNER, Stuttgart, 1855 ; Paris, même année, trad. POLEY.) Les autres filles de Charles Kestner épousèrent Victor Chaufour, Charles Risler, le colonel Charras et Floquet.

(4) Scheurer-Kestner remplaça Gambetta, en 1881, à la direction de la *République française*. Il avait été l'un des fondateurs du *Journal*. Quand j'en devins le directeur, en 1886, il continua à fréquenter les bureaux du *Journal* où de nombreux républicains avaient coutume de se réunir.

œuvre scientifique, ses travaux sur la soude et l'aniline. Si le procès de Dreyfus lui avait laissé « une impression de trouble », en raison des invraisemblances morales, le verdict unanime des juges militaires l'avait rassuré (1).

Scheurer faisait partie d'un déjeuner hebdomadaire où d'anciens amis de Gambetta se réunissaient. L'attitude de Dreyfus à la parade d'exécution avait accru les doutes de Ranc et les miens ; ce n'était pas celle d'un coupable. Scheurer, pressé par nous, sentit revenir ses inquiétudes, interrogea Freycinet. Celui-ci lui confia que les juges avaient été convaincus, en chambre du conseil, par une lettre de Panizzardi à Schwarzkoppen où Dreyfus était nommé (2). Scheurer ne tressauta pas devant la révélation de la forfaiture ; cependant il ne nous rapporta pas la réponse de son collègue.

Quelques jours après (3), Mathieu se présenta chez lui. Scheurer était, depuis vingt-cinq ans, le protecteur attitré de tous les Alsaciens en détresse. Pourtant, il reçut d'abord Mathieu avec quelque froideur ; mais il fut vite gagné par sa douleur, la sincérité de ses accents « si vrais ». Il lui promit de se renseigner et s'adressa, de nouveau, à Freycinet (4), ainsi qu'à Berthelot (5) et au général Billot (6), son ami intime, qu'il tutoyait.

Dès le surlendemain, Billot arriva chez Scheurer, et, sans nommer son informateur, — Boisdeffre ou Gonse ?

(1) *Mémoires* (inédits) de SCHEURER-KESTNER (janvier 1895). — « Après la condamnation de Dreyfus, j'ai été, comme tout le monde, convaincu de sa culpabilité. » (*Procès Esterhazy*, 146.)

(2) Voir t. I, 444. — *Mémoires*, janvier 1895.

(3) 7 février 1895.

(4) *Procès Esterhazy*, 146, 147 ; *Rennes*, II, 47, Scheurer-Kestner.

(5) Le grand chimiste, sénateur inamovible.

(6) Sénateur inamovible, ancien ministre de la Guerre.

— l'engagea à ne pas s'occuper davantage de cette mauvaise affaire : « Il y va de ta tranquillité, de ton séjour en Alsace. C'est la réponse d'un homme qui est bien renseigné. Du reste, il paraît certain que Dreyfus est coupable. » Et, comme Scheurer insistait, eût voulu comprendre l'énigme : « Je ne te dirai rien de plus ; je manquerais à la confiance qui m'a été témoignée. Crois-moi : laisse cette histoire (1). »

En quoi le séjour de Scheurer en Alsace eût-il été compromis parce qu'il aurait mis en doute le crime d'un homme dont le gouvernement allemand avait hautement affirmé l'innocence ? L'argument étonna Scheurer. En y réfléchissant mieux, il eût reconnu le caractère suspect de cette sollicitude. L'étrange formule, Billot, désintéressé dans le drame, ne l'a pas inventée. Elle vient de quelqu'un qui a intérêt à ce que l'affaire ne soit pas examinée de près. On sait l'attachement passionné de Scheurer pour l'Alsace, sa joie à s'y retrouver. On le menace dans sa plus chère affection.

Freycinet rapporta exactement la même réponse, le même conseil de ne pas s'occuper d'une affaire « qui lui donnerait plus que des ennuis et lui interdirait le retour dans son pays ».

Scheurer conclut que les deux anciens ministres de la Guerre s'étaient adressés au même personnage ; mais il ne poussa pas le raisonnement plus avant.

Freycinet expliqua, en outre, que le procédé pour

(1) Lettre de Voltaire à D'Alembert du 1^{er} mai 1765 : « Quel fut mon étonnement lorsque, ayant écrit en Languedoc sur cette étrange aventure, catholiques et protestants me répondirent qu'il ne fallait pas douter du crime de Calas... Je pris la liberté d'écrire à ceux-mêmes qui avaient gouverné la province, à des ministres d'État ; tous me conseillèrent unanimement de ne point me mêler d'une si mauvaise affaire. » (xxxvi, 177.)

découvrir les espions est infaillible. On a donné un renseignement faux à Dreyfus ; on a la preuve que ce renseignement a été transmis aux Allemands ; la culpabilité, dès lors, est certaine.

Enfin Berthelot, ayant fait le même récit, ajouta que Mercier ne s'était pas contenté de cette preuve ; il raconta la scène de la dictée, telle qu'elle était accréditée au ministère. Personne, encore, n'en avait fait mention au dehors.

L'intelligence de Scheurer était trop scientifique pour se satisfaire de ces réponses ; cependant, il résolut de s'en tenir là. (C'était ce que voulait l'informateur inconnu.) Il déclara, dès lors, à Mathieu, sans entrer dans aucun détail, qu'il ne pouvait pas faire d'autres démarches, mais qu'il restait disposé à l'aider, à l'occasion, de ses conseils. Il l'engagea à poursuivre, sans bruit, ses recherches, à n'y pas mêler les journaux et à s'adresser à quelque ancien agent de la Sureté (1).

IX

Dreyfus, à l'époque de ces premières démarches, était encore à l'île de Ré. Mathieu apprit un jour qu'un ami intime du nouveau Président de la République, son compatriote du Havre, le docteur Gibert, croyait à l'innocence du condamné. Gibert connaissait quelques-uns des membres de la famille Dreyfus, savait l'estime où elle était tenue à Mulhouse et refusait d'admettre un crime sans mobile. C'était un homme excellent, d'une charité inépuisable, vénéré de tous les pauvres gens à

(1) *Mémoires de SCHEURER-KESTNER* (février 1895).

l'égal d'un saint, et très apprécié des savants et des philosophes pour ses recherches de pathologie mentale. Il avait, notamment, poursuivi de curieuses expériences d'hypnotisme sur une paysanne normande très connue, sous le nom de Léonie (1), dans la jeune école physiologiste. « La coexistence au même instant, chez le même individu, de deux pensées, de deux volontés, de deux actions distinctes, l'une consciente et l'autre inconsciente (2) », est un phénomène peu fréquent, mais qui n'est pas en soi plus extraordinaire, ou plus inexplicable que tant d'autres qui nous sont seulement plus familiers, et dont le premier pourquoi ne nous échappe pas moins, respiration ou circulation, fécondation ou mémoire, transmission des sons par les ondes herziennes ou par l'électricité.

Gibert, en raison de la hardiesse de ses études, passait, près de beaucoup de gens, pour bizarre, mais ne s'en inquiétait guère. Cette peur du ridicule, qui s'attache aux premières explorations, nécessairement hasardeuses, de tout domaine nouveau, n'est qu'une

(1) Sur Léonie, voir particulièrement PIERRE JANET, *Automatisme physiologique* (cinquante passages); *Névroses et idées fixes*; *Notes sur le sommeil provoqué à distance, les actes inconscients et le dédoublement de la personnalité*. « L'histoire de Léonie, qui est fort curieuse, devrait être écrite d'une manière détaillée et j'essayerais de le faire si je pouvais réunir les notes du Dr Perrier (de Caen), qui l'a étudiée pendant près de dix ans. » (*Automatisme*, 491.) — L'*Automatisme* est dédié aux docteurs Gibert et Powilewicz. — Léonie a servi également de sujet au professeur Richet et à l'anglais Myers, l'un des fondateurs, avec Guiney et Podmore, de la *Society for Psychical Research*, dont le comité comprenait, en 1890, Gladstone, Crookes, Ruskin, Tennyson, Th. Ribot et Taine.

(2) TAINE, *De l'Intelligence*, I, 16 : « Plus un fait est bizarre, plus il est instructif... », etc. — A rapprocher de la formule de Despine : « Considérer facilement les choses comme frauduleuses, c'est une opinion commode pour se dispenser d'étudier ce qu'on ne comprend pas. »

des formes de la lâcheté intellectuelle. On souriait de ses travaux ; on avait brûlé jadis ces alchimistes qui furent, selon le plus illustre des chimistes contemporains (1), les pères de la chimie.

Ce qu'il y avait de vraiment singulier chez Gibert, c'est qu'il était rebelle à cette sérénité d'âme, état normal de la plupart des hommes, devant les malheurs d'autrui. Il avait été jadis volé par un Juif, et il ne maudissait pas tout Israël.

La première fois qu'il le vit au Havre, Mathieu fut également ému de l'exquise bonté du docteur et étonné de ses expériences (2). Il s'y intéressa, par la suite, et y apporta un vigoureux esprit critique.

Gibert, à l'instante prière de Mathieu, demanda audience à Félix Faure, qui le reçut, le 21 février, au matin, à l'Élysée.

Mathieu lui avait confié, pour qu'il la remit au Président, la lettre où Dreyfus racontait à sa femme les scènes de la Rochelle, la fureur sauvage de la canaille qu'il excusait, puisqu'il était réputé l'auteur du plus affreux des crimes (3). Cette lettre, « qui aurait fait pleurer des pierres », toucha Félix Faure, « mais sans l'ébranler (4) ». Gibert insiste, expose que les juges

(1) BERTHELOT, *Origines de l'Alchimie*.

(2) *Souvenirs* de MATHIEU DREYFUS.

(3) Lettre du 21 janvier 1895. (Voir t. I, 567.)

(4) Cette entrevue a été relatée par le Dr Gibert dans une lettre, du 23 novembre 1897, à Gabriel Monod, qui la publia, peu après la mort du docteur et la mort de Félix Faure, dans *le Siècle* du 24 mars 1899. — Le récit de Gibert fut aussitôt contesté par l'ancien chef du cabinet de Félix Faure. « A la mort du Président, écrivait Le Gall, j'ai eu à opérer le classement de ses papiers ; j'ai alors retrouvé un article du *Cri de Paris* du 28 février 1898 relatant cette conversation. En marge de cet article, le Président a écrit de sa main : « Ceci est un mensonge. » (*Agence Havas* du 26 mars.) Monod répliqua : « Aucun de ceux qui ont connu le Dr Gibert et son impeccable

eux-mêmes n'ont pas trouvé de mobile au crime imputé à Dreyfus : « Sa famille est honorable, ses notes excellentes, il s'est marié jeune, il n'a jamais mis les pieds dans un tripot, il était le plus riche des jeunes capitaines d'État-Major : qu'aurait-il eu à attendre des Allemands ? Rien que le mépris. Il n'est pas fou... — Il y a un mobile, interrompt le Président. — Lequel ? — Je ne puis pas le dire, le cœur de l'homme est plein de mystère. » Et, comme Gibert s'obstine, Faure lui confie que Dreyfus n'a pas été condamné sur les faits d'audience, mais sur le vu d'une pièce qu'il était impossible de soumettre à l'accusé ni à l'avocat, dans la crainte d'incidents diplomatiques. « Et cette pièce ? — Je ne puis rien vous dire, sinon qu'elle ne laisse aucun doute sur la trahison. » Faure demanda à Gibert sa parole qu'il garderait un silence absolu sur cette confidence ; pourtant, il l'autorisa à en informer Mathieu.

Cette violation des droits de la défense, dont la gravité avait échappé à Scheurer, a indigné le vieux médecin : « Cette pièce est-elle authentique ? Dreyfus ne l'aurait-il pas victorieusement contestée ? » Mais le Président reste inflexible. Gibert le supplie de retarder, du moins, le départ de Dreyfus pour l'île du Diable. Faure

sincérité ne mettra en doute la réalité de la confidence qu'il a reçue en février 1895. » Selon Monod, le récit eût pu être confirmé par Siegfried, sénateur de la Seine-Inférieure, ancien maire du Havre et, lui aussi, ami personnel de Gibert et de Faure. (*Temps et Figaro* du 29 mars 1899.) Le sénateur mis en cause refusa d'intervenir dans la polémique. D'autre part, je tiens de Mathieu Dreyfus un récit identique qui lui fut fait par Gibert, le 21 février, à l'hôtel de l'Athénée, à l'issue de l'entrevue matinale avec Félix Faure, et qu'il a consigné dans ses *Souvenirs*. — Le récit de Gibert fut confirmé par l'enquête de la Cour de cassation, qui établit la communication des pièces secrètes, et par l'aveu de Mercier à Rennes.

refuse encore. « Prenez garde, s'écrie Gibert, que ce crime ne retombe sur vous ! »

Et il quitta, pour n'y plus retourner, l'Élysée où il venait pour la première fois.

Dreyfus, ce même jour, fut embarqué pour l'île du Diable.

X

La confiance de Félix Faure à Gibert était à la fois décisive et vaine : la condamnation de l'innocent n'a pu être obtenue que par un crime ; mais quelle preuve en donner ?

D'autres encore parlèrent, à la même époque, des pièces secrètes : les juges mêmes de Dreyfus, très tranquilles, sans nul remords ni scrupule. Et aucun de leurs auditeurs, chrétiens ou juifs, ne protesta, tant l'ignorance de la loi est générale en ce pays, où nul n'est censé l'ignorer, et tant ce peuple, épris de justice, est indifférent au droit.

Ce fut d'abord le lieutenant-colonel Échemann. Le matin qui précéda la dernière audience, il avait annoncé à un journaliste (1) que Dreyfus serait acquitté. Le lendemain, comme ce journaliste se plaignait d'avoir été si mal renseigné, l'officier expliqua que des pièces, inconnues de la défense et même du commissaire du Gouvernement, avaient, à la dernière heure, décidé du verdict (2).

Peu de jours après, le commandant Freystættler ren-

(1) De Maizière, parent du général de Pellieux et rédacteur au *Gaulois*.

(2) Le journaliste informa son directeur, Arthur Meyer.

contra le capitaine Picard, cet ancien camarade de Dreyfus à l'École de guerre, que la note d'un général antisémite avait empêché d'entrer à l'État-Major (1). Freystætter, très simplement, raconta ce qui s'était passé dans la chambre du conseil. Picard s'étonna un peu du procédé. Freystætter exposa qu'il eût été impossible de faire connaître les pièces à l'accusé sans risquer de graves complications. Picard relata l'incident à l'un de ses parents, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur d'un rare mérite (2), qui doutait de la culpabilité de Dreyfus et qui n'objecta rien.

Le commandant Florentin fit le même récit au capitaine Potier (3), qui le répéta à un avoué juif. Cet homme de loi ne s'étonna pas davantage.

Au ministère, vingt officiers (Picquart, Du Paty, Fabre, Bertin, d'Aboville, Boucher) connaissaient la communication secrète, la trouvaient de bonne guerre, en causaient entre eux ou avec des amis.

On a vu que Freycinet, Scheurer, Berthelot, étaient informés, eux aussi, et n'avaient pas protesté. Législateurs, ils ne connaissaient pas la loi ; savants, philosophes, fils de la Révolution et de l'*Encyclopédie*, ils ne connaissaient pas mieux l'un des principes essentiels du droit naturel (4).

Cependant le nouveau ministre de la Justice n'avait pas été sans inquiétude. Trarieux ne se demandait pas si Dreyfus avait été légalement condamné, mais s'il

(1) Voir t. I, 120.

(2) Léon Lévy, ingénieur en chef des Mines.

(3) Du 2^e régiment d'infanterie de marine.

(4) Arrêt de la Cour de cassation du 14 mai 1835 : « Attendu que la communication des pièces est de *droit naturel*. » — L'un des premiers décrets de l'Assemblée Constituante ordonne la communication, la remise en copie de toutes les pièces réunies contre l'accusé. (Décret du 3 novembre 1789, articles 12 et 13.)

l'avait été justement. Les polémiques furieuses des antisémites l'avaient effrayé : les juges, à leur propre insu, dans cette atmosphère saturée de haines, ont-ils su conserver leur sang-froid ? Aussi, dès qu'il entra à la Chancellerie, s'adressa-t-il à Hanotaux. Celui-ci lui dit aussitôt qu'il avait été opposé au procès, qu'il avait fait son possible pour l'empêcher, mais que Mercier lui avait montré une pièce « où l'initiale de Dreyfus permettait de penser que le Juif avait entretenu des relations coupables avec un agent étranger ». Ce qu'il en disait, d'ailleurs, c'était pour rassurer Trarieux (1). Ce ministre des Affaires étrangères, historien de son métier, et qui se piquait de psychologie, avait cru (ou feint de croire) que « ce canaille de D... », qui sollicitait si bassement Panizzardi ou Schwarzkoppen, c'était le riche et brillant officier d'État-Major.

L'idée ne vint pas à Trarieux que la pièce eût été communiquée secrètement aux juges (2) ; il crut même comprendre qu'elle avait été découverte depuis la condamnation, et il en parla à quelques amis. L'un d'eux (3) en avisa Demange, qui courut chez le ministre. Trarieux lui raconta ce qu'il savait. L'avocat affirma sa certitude que son client était innocent ; au surplus, une initiale, sur une pièce suspecte, n'est pas une preuve. Le garde des Sceaux convint de ce dernier point ; mais, absorbé par d'autres affaires, il ne poussa pas plus loin son enquête (4).

Ainsi, dès les premiers jours de 1895, Demange et Mathieu surent, d'une part, que Dreyfus avait été

(1) *Rennes*, III, 411, Trarieux.

(2) *Procès Zola*, I, 176, Trarieux.

(3) Reitlinger, avocat, ancien secrétaire de Jules Favre.

(4) *Rennes*, III, 412, Trarieux ; *Instr. Fabre*, 179, Mathieu Dreyfus.

condamné sur des pièces secrètes, et, d'autre part, qu'il existait une pièce où figurait l'initiale de son nom; mais eussent-ils trouvé un journal pour révéler l'existence de l'étrange document et « cette violation la plus flagrante des lois de la défense (1) », que leur allégation eût été traitée d'imposture : Gibert eût été écrasé sous le démenti de Faure ; et Hanotaux, les juges, la veille encore si bavards, se seraient réfugiés dans le silence. Bien plus, dans l'universelle certitude que Dreyfus était le plus hideux des traîtres, la forfaiture fût apparue, sauf à quelques rares légistes, comme un vice de forme sans autre importance, où, dans la patrie des Droits de l'homme, il ne valait pas la peine de s'arrêter (2). Mercier eût pu s'en targuer sans crainte, — s'il n'avait pas su que le Juif était innocent.

XI

Les droits que la loi commune assure à tous les citoyens avaient été refusés à Dreyfus ; ils le furent également à sa femme.

(1) *Cass.*, III, 39, Ballof-Beaupré.

(2) C'est ce que Trarieux lui-même, de conscience si droite, si profondément loyal, légiste consommé, dira, en 1897, à Scheurer : « Quel que soit le rôle que ces pièces secrètes aient joué dans le procès, si cependant elles apportaient la certitude que Dreyfus est un traître, serait-il possible de nous attarder aux questions de forme ? En aurions-nous le courage ? Moi, je ne l'aurais pas. Si cet homme était un traître, la forme eût-elle été violée pour lui, je n'oserais élever la voix et je ne le ferais pas. » (*Procès Zola*, I, 180, Trarieux.) — Aucun Anglais, dans aucune circonstance, n'eût tenu un tel langage ; c'est un des bienfaits dont la France est redevable à l'affaire Dreyfus qu'aucun Français n'osera plus raisonner ainsi.

Dès le lendemain de sa condamnation, elle lui avait écrit qu'elle l'accompagnerait dans son exil : « Je te suivrai si loin qu'on t'enverra... Partout où tu iras, je te suivrai (1)... » Aussitôt, il refusa : « Il faut que tu restes, que tu vives pour les enfants... » Mais elle s'obstina et, le 18 février, trois jours avant le départ de son mari, elle adressa sa demande au ministre des Colonies, Chautemps. Demange lui ayant dit que la loi est formelle, qu'il n'y a pas de précédent contraire, elle ne doutait pas que sa requête fût accueillie et qu'elle partirait avec l'infortuné. Elle faisait ses préparatifs quand elle apprit par les journaux l'embarquement subit, précipité, de l'homme qu'elle aimait.

Elle n'attribua d'abord le silence du ministre qu'à des formalités administratives et annonça à son mari sa prochaine venue : « Je n'ai plus qu'un espoir : te rejoindre... J'ai fait ma demande au ministère ; j'attends sa réponse avec une impatience fébrile (2). » Et, comme la réponse tardait, elle récrivit au ministre, adressa une pressante requête au Président de la République : « Mon mari a une conscience pure, son honneur n'a jamais failli... J'ai obtenu de lui l'immense sacrifice de vivre ; je veux, au moins, l'aider à accomplir sa tâche, le soutenir par ma présence, par mon affection... Je vous en supplie : permettez-moi d'aller, à ses côtés, partager sa vie, sa demeure ; vous ferez un acte d'humanité. » Ce n'est pas, d'ailleurs, une faveur qu'elle réclame, puisque la loi autorise la femme d'un déporté à partager son exil.

Son droit à rejoindre son mari était en effet absolu ; le rapporteur de la loi (3), d'Haussonville, s'était servi

(1) Lettre du 23 décembre 1894.

(2) 23 et 26 février 1895.

(3) Loi du 23 mars 1872.

de ce terme même, le plus formel dans toutes les langues. Déjà, la loi de 1872 édicte « le droit pour les familles des déportés de se rendre dans les lieux de déportation (1) ». La loi de 1873 est plus explicite encore : « On ne saurait apporter trop de précision, écrivait le rapporteur, dans une question qui touche à des intérêts moraux aussi élevés. L'article 7 divise les familles en trois catégories. La première comprend celles qui auront des ressources suffisantes pour payer elles-mêmes les frais de leur transport. Pour celles-là, le droit est absolu (2). »

Ces déportés, c'étaient les condamnés politiques de la Commune, mais aussi les incendiaires, les assassins des otages. Jules Favre eût voulu une récompense pour la femme qui ira partager le bague de son mari, « rompant les liens de la parenté, abandonnant son pays, se dévouant à celui qui a encouru la réprobation sociale (3) ».

L'idée de refuser un tel droit aux femmes des déportés, de subordonner l'exercice de ce pieux devoir au bon plaisir de l'Administration, eût été repoussée avec dégoût par l'Assemblée de Versailles.

La demande de Mme Dreyfus causa une vive irritation aux collaborateurs de Mercier ; accueillie, elle ren-

(1) Article 6 de la loi du 23 mars 1872.

(2) Rapport à l'Assemblée Nationale, annexe n° 1363, séance du 28 juillet 1872. — Quand je rappelai les termes de ce rapport, dans *le Siècle* du 20 mars 1898, le comte d'Haussonville, interrogé par un rédacteur du *Temps*, répondit : « J'ai lu l'article du *Siècle*, et il est, en ce qui concerne mon rapport, parfaitement exact ; je n'ai donc rien à ajouter. » De même, Thézard, sénateur, professeur à la Faculté de droit de Poitiers : « Mme Dreyfus paraît solliciter comme une faveur d'aller retrouver son mari ; en réalité, elle doit réclamer l'exercice d'un droit absolu. Les textes sont formels. »

(3) Discours du 25 mars 1873.

versait tous leurs plans. Dreyfus, soutenu par sa femme, entouré de ses enfants, vivra ; impossible d'aggraver la peine par des châtimens arbitraires, le régime cellulaire, l'éternel tête-à-tête de l'homme avec son cerveau ; l'espoir s'évanouit d'être débarrassé de l'innocent par une mort lente ou par la folie.

Le nouveau ministre de la Guerre, le général Zur Linden, tout le cabinet, que présidait Ribot, se laissèrent circonvenir. Chautemps demanda, par dépêche, au directeur des Établissements de la Guyane s'il était matériellement possible d'installer Mme Dreyfus à l'île du Diable. Le directeur câbla (par ordre ?) que le régime auquel était soumis le condamné s'y opposait (1). Cependant, rien n'eût été plus aisé que de construire une seconde case ; l'île avait été habitée, sous l'Empire, par plus de deux cents déportés. Et quelle loi condamnait Dreyfus à être seul, jusqu'à la mort, sur son rocher ?

La violation de la loi, le mensonge, étaient si flagrants, que Chautemps ni Félix Faure n'osèrent adresser un refus motivé à l'infortunée. Leur seule réponse fut le silence. Six mois plus tard, elle réitéra sa demande, son instante prière. Et le Conseil des ministres la repoussa encore, sous le même prétexte (2) ; et, encore une fois, on laissa sans réponse la malheureuse qui se désespérait.

Elle eût voulu saisir l'opinion de cette nouvelle iniquité ; on l'en dissuadā.

L'an d'après, sous le ministère radical (3) qui avait succédé au cabinet Ribot, Mme Dreyfus fit une troi-

(1) Chautemps relata lui-même le fait dans une lettre au *Figaro* (10 septembre 1896).

(2) Octobre 1895.

(3) Le ministère du 1^{er} novembre 1895 était ainsi composé : Présidence du Conseil et Intérieur, Bourgeois ; Justice, Ricard ;

sième tentative (1). Cette fois, le ministre des Colonies, Guieysse, consentit à la recevoir. Il chercha, avec bonté, à la détourner d'un tel projet ; il comprenait son sentiment, mais la vie, là-bas, était terrible. Elle dit, de sa voix calme, qu'elle le savait, mais qu'elle était prête à tout supporter, qu'elle ne craignait aucune privation, et que son mari était innocent. Guieysse l'arrêta sur ces mots ; il ne saurait aborder cette question avec elle, mais il saisira de sa demande le Conseil des ministres. Quelques jours après, il lui transmit, avec l'expression de ses regrets, la réponse négative de ses collègues (2).

A l'issue du Conseil qui prit cette décision, Bourgeois confia au Président de la République qu'il avait des doutes sur la culpabilité de Dreyfus ; il connaissait mal l'affaire, antérieure à la constitution de son ministère, mais certains faits, certaines conversations, l'avaient inquiété. Faure lui dit de se rassurer et que l'homme était certainement un traître.

XII

De la conversation de Trarieux avec Demange, Mathieu avait surtout tiré que le nom du vrai coupable commençait par la lettre D. Ainsi, pour perdre son

Affaires étrangères, Berthelot ; *Finances*, Doumer ; *Instruction publique*, Combes ; *Commerce*, Mesureur ; *Travaux publics*, Guyot-Dessaigne ; *Agriculture*, Viger ; *Guerre*, Cavaignac ; *Marine*, Lockroy ; *Colonies*, Guieysse.

(1) Par lettre du 3 janvier 1896.

(2) Par lettre du 23 janvier 1896 : « J'ai le regret de vous informer qu'en raison de la situation spéciale dans laquelle se trouve le déporté Dreyfus, ainsi que des nécessités de surveillance, il n'est pas possible de déférer au désir que vous avez manifesté. »

frère, la fatalité a accumulé les coïncidences, similitude d'écriture, mêmes initiales ! Cette déduction (judicieuse et fautive) va permettre de circonscrire les recherches, mais combien difficiles, sous une surveillance de toutes les minutes, et, surtout, sans nul spécimen de l'écriture du traître, sans un fac-similé du bordereau ! Mathieu n'a entrevu l'original que l'espace d'une minute, au greffe de d'Ormescheville ; le dernier jour du procès, après la clôture des débats, le président du Conseil de guerre s'était fait restituer par Demange, par le commissaire du Gouvernement et par les juges, les photographies qui leur avaient été remises et qui furent brûlées (1). Il en avait reçu l'ordre formel. Sage précaution, dictée par quelqu'un qui savait combien l'écriture d'Esterhazy était répandue.

Les soupçons de Mathieu se portèrent, d'abord, sur un ancien officier, Doñin de Rosières, que son frère avait connu à l'État-Major ; il lui avait été déjà signalé, pendant le procès, comme fréquentant un monde interlope et menant, sans ressources normales, une vie coûteuse, « mal noté et besoigneux (2) ». Mais le dénonciateur (Cesti) était lui-même très suspect, un aventurier qui offrit ses services, escroqua de l'argent et disparut. Même, Mathieu avait supposé que Cesti lui était envoyé, par le bureau des Renseignements, pour tendre quelque piège (3). La révélation de l'initiale

(1) *Procès Zola*, I, 384, 385, Demange.

(2) *Instr. Fabre*, 285 ; note du ministre de la Guerre au ministre de la Justice : « Cet officier, besoigneux et mal noté, a été, pendant son séjour au 2^e bureau, l'objet de plusieurs réclamations pour dettes. » Plus tard (23 février 1896) : « Renvoyé dans un régiment, il a été traduit devant un conseil d'enquête et mis en réforme. »

(3) En tout cas, Cesti raconta sa tentative à Henry, qui en informa Esterhazy ; celui-ci en parla à Pellieux. (*Cass.*, II, 101, interrogatoire du 25 novembre 1897.)

l'engagea à reprendre la piste; mais il ne découvrit rien qui pût autoriser une telle accusation.

D'autres pistes, secrètement et coûteusement suivies n'aboutirent qu'à des déceptions. Cependant, un peu plus tard, Mathieu apprit (1) que la découverte de la pièce à l'initiale était antérieure à celle du bordereau et que Mercier avait fait filer un garçon de bureau dont le nom commençait par un D., l'ivrogne Duchet (2). Mais l'homme était innocent.

Mathieu employa deux polices à ces recherches, un agent français du nom de Dubois et des détectives anglais. Ceux-ci réussirent à pénétrer à l'ambassade d'Allemagne. La concierge, adroitement interrogée, laissa échapper qu'une lettre de Schwarzkoppen à Panizzardi avait été dérobée, livrée à l'État-Major. On l'identifia avec la pièce secrète. On découvrit aussi la bizarre installation que le bureau des Renseignements avait établie dans la maison qui fait face à l'ambassade, l'appartement truqué, avec des appareils phonographiques, d'où les agents écoutaient les propos de table de Schwarzkoppen. C'était intéressant, mais ne servait de rien. Mathieu reconstitua encore l'histoire de la femme Millescamp et le rôle de Brucker dans cette affaire.

Cette besogne policière, où il acquit bientôt une grande habileté, remplissait d'espérances, toujours déçues, la vie de Mathieu. Il poursuivait en vain le hasard.

Il y aurait eu un procédé plus simple : envoyer Mme Dreyfus chez Schwarzkoppen. L'attaché allemand attendait cette visite, s'étonna de ne pas la recevoir : peut-

(1) *Instr. Fabre*, 179, Mathieu Dreyfus.

(2) *Rennes*, I, 383, Mercier; *Instr. Fabre*, 21, Gribelin.

être eût-il parlé alors (1). Le patriotisme de ces Alsaciens s'y refusa.

XIII

Le procès, aujourd'hui connu dans ses moindres détails, était alors entièrement inconnu. On ne savait que le verdict des juges, la parade d'exécution, les protestations de Dreyfus. Mais le fait précis dont le Juif avait été accusé, tous l'ignoraient. Dès lors, toutes les inventions mensongères des journaux avaient trouvé créance : c'était sur mille preuves irréfutables que le traître avait été condamné. A peine quelques esprits attentifs acceptèrent la protestation de Demange que le dossier était composé d'une seule pièce. Mais quelle était cette pièce ?

Mercier avait calculé juste en ordonnant le huis clos ; le crime semblait d'autant plus certain et plus horrible qu'il n'avait pu être proclamé que dans les ténèbres. Les convictions raisonnées sont faites de lumière. L'universelle conviction, d'autant plus violente, était faite de nuit.

La nuit était trop épaisse encore pour qu'un seul rayon, pénétrant dans cette ombre, la dissipât. Mais c'était l'évidence aussi que de cette trouée, comme d'une blessure, l'ombre mourrait.

Mathieu, dès qu'il connut l'unique et misérable

(1) *Procès Zola*, II, 515, Casella : « Schwarzkoppen a bon cœur, me dit Panizzardi, et je crois qu'il lui eût été bien difficile, bien pénible de se dérober aux instances toutes naturelles d'un frère, d'une femme, d'une famille éplorés. Je ne sais ce qu'il aurait pu faire, mais peut-être les choses eussent-elles tourné autrement. »

charge, avait compris que la divulguer, c'était commencer à sauver son frère. Et Mercier aussi l'avait compris, d'où l'ordre violent de prononcer le huis clos ; puis, après le verdict, son projet de loi sur l'espionnage (1), qui avait moins pour but de frapper de la peine de mort les traîtres à venir que d'arrêter, par la crainte de la prison, les révélations des amis du condamné (2).

L'acte d'accusation contre Dreyfus, puisque le huis clos a été prononcé avant qu'il en fût donné lecture, et le bordereau lui-même, ce sont des documents qui intéressent la sûreté de l'État. Qui les publiera sera passible de cinq ans de prison.

L'avertissement était très clair. On a vu que défense avait été faite à Demange de remettre le dossier à Mme Dreyfus, et que Mathieu s'était hâté de cacher à l'étranger la copie du rapport de d'Ormescheville, de la main de son frère, qui lui avait été remise par Forzineti. La loi, sans doute, n'était encore qu'en projet, et la presse faisait entendre quelques timides protestations. Cependant, la Commission de l'armée l'avait adoptée dans son ensemble, et la Chambre s'appêtait, sous la terreur de paraître indulgente aux traîtres, à la voter sans débat (3).

(1) Projet déposé à la Chambre le 24 décembre 1894 et renvoyé à la Commission de l'armée.

(2) Article 6 (voir t. I, 476). — La rédaction de cet article fut modifiée, légèrement, par la Commission de l'armée : « Sera punie d'un emprisonnement de *trois mois* à cinq ans et d'une amende de 100 à 5.000 francs, toute personne qui, s'étant procuré lesdits objets, plans, écrits, documents ou renseignements, ou, en ayant eu connaissance totale ou partielle, les aura, sachant que leur secret intéresse la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'État, livrés, communiqués, publiés ou reproduits par un procédé quelconque, en tout ou en partie. »

(3) Je faisais partie de la Commission de l'armée que présidait l'académicien Mézières. La Commission fut unanime à

Mathieu était sans peur pour lui-même ; mais il se disait avec raison que, lui disparu, muré pour cinq ans dans une prison, son frère était perdu sans retour. Son courage même lui imposait la prudence.

Et, pourtant, il va falloir agir. Si la seule crainte de voir divulguer les faits exacts du procès a dicté à Mercier ce terrible projet, c'est bien que la révélation doit suffire à faire brèche à la condamnation de l'innocent et que, par la brèche ouverte, passera, un jour ou l'autre, la vérité tout entière.

Le plus simple, évidemment, eût été de publier le rapport de d'Ormescheville, d'un si effroyable vide, les notes, si topiques, que Dreyfus, au Cherche-Midi, a rédigées pour Demange. Les preuves morales ne sont des preuves que pour de rares esprits habitués à raisonner ; devant une telle absence de preuves matérielles, qui ne se sentira pris d'inquiétude ? Seulement, cet acte d'accusation, comment le publier sans risquer de perdre Forzinetti et Demange, de faire de nouvelles victimes ?

Mathieu s'arrêta à l'idée d'une brochure où seraient résumées l'accusation et la défense. Mais qui l'écrira ? Ce plaidoyer pour un Juif écrasé sous une montagne de mépris, objet d'horreur pour tout un peuple, qui osera le présenter ?

adopter l'article 1^{er} du projet de la loi qui prononçait la peine de mort contre les traîtres ; les autres articles furent longuement discutés. La majorité de la Commission s'étant prononcée pour une rédaction qui rendait précaire jusqu'à la discussion des choses de l'armée par la presse, Jules Roche rendit son rapport, qui fut repris par Marc Sauzet. Le rapport fut déposé le 26 juin et la loi votée, d'urgence, le 6 juillet 1895.

XIV

L'attitude de Dreyfus pendant son séjour à la Santé, au lendemain de la dégradation, avait ému le directeur de la prison (1) et l'avait persuadé de son innocence. Ce fut le destin commun de tous ses geôliers, un seul excepté. Un jour que deux des sœurs (2) du condamné étaient venues le voir, ce directeur osa leur dire sa conviction, mais que deux hommes seulement, à sa connaissance, pourraient prendre utilement en mains une cause aussi désespérée : Drumont et Bernard Lazare.

L'idée de s'adresser à Drumont parut ironique ; on s'informa de Bernard Lazare. C'était un tout jeune homme, de famille juive, qui avait déjà conquis sa place dans la politique et les lettres (3). Un vigoureux essai sur l'*Antisémitisme*, « nourri de faits, d'un bel effort d'impartialité (4) », avait forcé l'estime de Drumont

(1) Patin. (Voir t. I, 562.)

(2) Mme Cahn et Mme Schil.

(3) Lazare-Marius Bernard, dit Bernard Lazare, né à Nîmes le 14 juin 1865. Après avoir passé à l'École des hautes études, il entra dans le journalisme. Il préconisa, dans ses articles, la jeune école littéraire et attaqua Zola.

(4) *L'Antisémitisme, son histoire et ses causes* (Paris, 1894). « C'est un livre remarquable, écrivait Drumont, fort nourri de faits et dominé d'un bout à l'autre par un bel effort d'impartialité, par la consigne donnée au cerveau de ne pas céder aux influences de races. » (*Libre Parole* du 10 janvier 1895.) — Bernard Lazare, dans son livre, avait reconnu les qualités littéraires de Drumont : « Polémiste de talent, satiriste plein de verve, il a eu une grande influence de propagandiste. » (241.) Mais c'est un sociologue médiocre : « Toute la partie pseudo-historique de ses livres, lorsqu'elle n'est pas tirée du Père Loriquet, n'est qu'un démarquage, maladroit et sans critique, de Gouguenot, de don Deschamps et de Créteineau-Joly. » (237.)

lui-même. Il s'était fait récemment remarquer, et un peu craindre, par son opposition à la loi sur les menées anarchistes et par la défense qu'il avait présentée de quelques penseurs révolutionnaires, Jean Grave (1), Fénéon (2), témoignant en cour d'assises et bataillant dans les journaux (3). C'était quelques-uns de ces anarchistes qui avaient parlé de lui au directeur de la Santé.

L'un des beaux-frères de Dreyfus (4) se rendit chez le jeune écrivain. Il le trouva déjà plein de doutes, non qu'il connût autrement l'accusation que par les journaux, mais la fureur de la presse antisémite l'avait conduit à croire que l'affaire était le résultat d'une machination. Bernard Lazare se rencontra ensuite avec Mathieu, qui lui exposa tout ce qu'il savait et le tint, désormais, au courant de ses recherches (fin février 1895).

Un peu plus tard, quand Mathieu lui proposa de publier un mémoire où seraient exposées, pour la première fois, et discutées les charges du procès, il accepta, sans une hésitation et plein de feu pour une aussi noble cause.

Il écrivit la première esquisse de son mémoire au printemps de cette même année, au moment même où la Chambre votait la loi sur la revision des erreurs judiciaires, qui fut promulguée le 8 juin.

Quand Mercier essayera, par la suite, de justifier

(1) Poursuivi, le 26 février 1883, pour son livre : *la Société mourante et l'Anarchie*, et condamné à deux années de prison, Grave était un ami de Reclus et du prince Kropotkine.

(2) Impliqué dans le procès des Trente avec Grave, Paul Reclus, Sébastien Faure, Alexandre Cohen, etc., il fut défendu par Demange et acquitté ainsi que tous les écrivains poursuivis dans cette affaire (août 1894).

(3) *Écho de Paris et Journal*.

(4) Joseph Valabrègue, de Carpentras.

l'ordre qu'il donna, le soir de la condamnation, de disloquer le dossier secret et de détruire le commentaire qui avaient décidé du verdict des juges, il exposera que « la loi de 1895 n'était pas encore votée à cette date (décembre 1894) ; il n'y avait, par conséquent, pas de suite judiciaire à donner au procès (1) ». L'observation est exacte, tout à l'honneur de la science juridique de Mercier. L'ancienne loi, en effet, — l'article 443 du code d'Instruction criminelle — ne prévoyait que trois cas de revision : en cas de condamnation pour homicide, l'existence de la prétendue victime ; la contradiction entre deux jugements sur le même fait ; la condamnation de l'un des témoins pour faux témoignage. La loi nouvelle, au contraire, élargissait ce cadre trop étroit : désormais, le droit de demander la revision appartiendra au ministre de la Justice chaque fois que surviendra un fait nouveau « de nature à établir l'innocence du condamné (2) ».

Ainsi, comme par un jeu du sort, cette Chambre, qui venait de voter la loi sur les îles du Salut et allait voter la loi sur la trahison, forgeait entre temps l'instrument des réparations futures ; elle pense sceller à jamais sur le Juif de l'île du Diable la pierre du tombeau ; elle-même, elle commence à la lever.

(1) *Rennes*, I, 162, Mercier.

(2) Cette loi du 9 juin 1895 était, depuis cinq ans, en discussion devant les Chambres. A la suite de l'affaire Borras, la Chambre des députés avait été saisie, le 4 juin 1890, de quatre propositions relatives à la modification de l'article 443 du code d'Instruction criminelle et à la réparation civile des erreurs judiciaires. Ces propositions émanaient de Georges Laguerre, Chiché, Henri de Lacretelle et de moi-même. (Je note, parmi les signataires de ma proposition, les noms de Charles Dupuy, Barthou, Camille Pelletan, Lanessan, Cochery, Delcassé, Pichon, Poincaré, Chautemps, Deluns-Montaud.) Ces diverses propositions furent fondues en un texte unique, qui fut considérablement modifié par le Sénat.

Le mémoire de Bernard Lazare, d'un style très simple, sans trace aucune de déclamation, résumait, d'après le rapport de d'Ormescheville et les notes de Dreyfus, tous les faits, alors connus, de la cause. S'il considérait à tort qu'il n'y avait pas eu trahison, mais complot, et que le bordereau était l'œuvre d'un faussaire (erreur excusable puisqu'il n'en connaissait pas encore le fac-similé), il allait, du premier coup, jusqu'au fond de la question. Sur l'origine du bordereau, il montrait combien il était invraisemblable que l'attaché étranger eût jeté ce document au panier pour compromettre inutilement son agent. Toutes les interprétations de d'Ormescheville, en ce qui concerne les quatre notes, sont arbitraires et de pure fantaisie. Les légendes sur les innombrables trahisons de Dreyfus sont des mensonges. Le bordereau a été la seule base de l'accusation. Aucune autre preuve, ni commencement de preuve, n'a pu être alléguée contre le malheureux. Les experts en écriture se sont divisés ; le rapport de Bertillon est l'œuvre « d'un maniaque dangereux ». On a scruté toute la vie de Dreyfus, fouillé sa correspondance ; le ministère public a été obligé lui-même de reconnaître la parfaite probité du condamné ; il n'a eu aucune relation suspecte ; il est riche, sans passions ruineuses ; « c'est un calme, un pondéré, un être de courage et d'énergie. Quels motifs cet heureux avait-il pour risquer son bonheur ? Aucun. »

S'élevant à l'éloquence, Bernard Lazare racontait l'enquête de Du Paty, les tortures infligées par cet inquisiteur au mari et à la femme, tant de sottises et tant de sauvageries. Et, Juif lui-même, il réclamait la justice pour le Juif.

XV

Bernard Lazare eut voulu publier tout de suite sa brochure ; Mathieu pensa qu'il fallait attendre une occasion favorable, l'incident imprévu qui forcerait l'attention, qu'il espérait tous les soirs pour le lendemain.

Plus d'une année s'écoula dans cette attente.

Il s'engageait sans cesse sur de nouvelles pistes, qui ne le menaient à rien, se débattait dans le vide, dans la nuit, sans fil conducteur.

L'été, à Saint-Cloud, où il n'osait pas donner son nom ; l'hiver, à Paris, les heures, les jours se succédaient, interminables. Les rares amis se faisaient plus rares. Presque seul, Forzinetti venait voir les Dreyfus, ouvertement, sans qu'on osât le frapper ou seulement l'avertir (1).

Et l'oubli poussait, plus épais chaque jour. Toutes les polémiques s'étaient tues. Quelque temps, dans les bureaux de rédaction, dans les salons, on avait discuté encore la mystérieuse affaire ; puis, la formule des sept officiers infailibles, érigée à la hauteur d'un principe, s'était imposée, définitivement victorieuse. Aux rares logiciens qui, parfois, exprimaient un doute, le jeune diplomate Paléologue, qui avait reçu les confidences d'Henry, répondait par cette image : « Un mur s'abaisse ; vous apercevez Dreyfus en conversation avec Schwarzkoppen : voilà les preuves. » Ou c'était le commandant Bertin qui s'écriait : « M^e Demange ! c'est l'avocat de l'ambassade d'Allemagne (2) ! »

(1) *Souvenirs de MATHIEU DREYFUS.*

(2) *Rennes*, II, 63, Labori.

Comme si Mercier avait été fait sacré par la condamnation de Dreyfus, la Chambre avait à peine discuté les responsabilités de l'expédition de Madagascar. L'administration de la guerre réclamant, sans y être préparée, la conduite de l'opération, l'humiliation d'emprunter des transports à l'Angleterre, les soldats transformés, dès le débarquement, en déchargeurs, puis en terrassiers, le scandale du wharf de Majunga, celui, plus désastreux encore, des voitures inutilisables de l'inventeur Lefèvre, le ravitaillement mal assuré, la colonne de marche s'épuisant, à travers les plaines marécageuses, à la construction de la route, les hôpitaux encombrés de malades, dépourvus de matériel ; le 200^e régiment d'infanterie perdant, sans combattre, 26 o/o de son effectif, le 40^e bataillon de chasseurs à pied réduit de moitié, tous ces jeunes hommes mourant de dysenterie et de fièvre, trois mille cadavres jonchant l'affreux chemin, — le ministre, Cavaignac, constatait lui-même ces désordres, cette impéritie, donnait lui-même ces chiffres cruels (1). Il confessait en outre, spontanément, que l'expédition avait été préparée, en moins d'un mois, par une commission de quatre membres, dont aucun n'avait de responsabilité dans la direction de l'entreprise (2). Mais il invoqua les lois d'airain de la guerre, et la Chambre s'inclina.

(1) *Chambre des députés*, séance du 27 novembre 1895, discours de Cavaignac, ministre de la Guerre, en réponse à une interpellation sur l'expédition de Madagascar. — Le chiffre de 3.000 morts est donné par une dépêche du colonel Bailloud que cite Cavaignac ; le ministre ajoute à ces pertes environ 500 hommes morts durant la traversée et dans les hôpitaux depuis le rapatriement. — Voir le *Rapport* du général Duchesne, 42, 43, etc.

(2) « En réalité, dit Cavaignac, l'expédition a été préparée par une Commission qui a siégé au mois d'août 1894 et qui comprenait un chef de bataillon représentant le ministre des Colonies, un chef d'escadron représentant le ministre de la

L'un des membres de cette commission, irresponsable, imprévoyante, était le propre cousin du ministre, Du Paty de Clam.

La presse et la Chambre discutèrent aussi la question juive. Ce retour aux haines du moyen âge, cent ans après la Révolution, indignait les hommes de liberté ; cependant, ils se taisaient ; encore une fois, un poète rompit le silence. Zola, absent de Paris lors du procès de Dreyfus, le croyait coupable. Le « dégoût » lui vint de l'entreprise antisémite ; il osa parler publiquement pour la tolérance contre le fanatisme, faire appel au bon sens contre l'absurde thèse ethnique (1). S'attaquant

Guerre, — Du Paty de Clam, — un lieutenant-colonel de l'infanterie de marine et un agent du ministère des Affaires étrangères... C'est réellement par cette Commission de quatre membres, dont aucun n'avait de responsabilité dans la direction de l'expédition, que les bases pour ainsi dire définitives de l'expédition ont été jetées. » (Séance du 27 novembre.) Cet aveu fut vivement relevé par Jaurès : « Que s'est-il passé dans les coulisses de l'expédition de Madagascar ? »

(1) *Pour les Juifs*, dans le *Figaro* du 16 mai 1896. — Zola convient d'abord qu'on ne discute pas avec l'hostilité ethnique ; mais « retournons alors au fond des bois, recommençons la guerre sauvage d'espèce à espèce, dévorons-nous parce que nous n'aurons pas le même cri et que nous aurons le poil planté autrement ». — Les Juifs ont leurs défauts, leurs vices : on les accuse d'être une nation dans la nation, d'être, par-dessus les frontières, une sorte de secte internationale sans patrie réelle ; surtout, « d'apporter avec leur sang un besoin de lucre, un amour de l'argent, un esprit prodigieux des affaires qui, en moins de cent ans, ont accumulé entre leurs mains des fortunes énormes ». Mais ces Juifs, exclusifs, encore mal fondus dans la nation, trop avides, acharnés à la conquête de l'or, ils sont l'œuvre des chrétiens, « l'œuvre de nos dix-huit cents ans d'imbécile persécution ». On les a parqués dans des quartiers infâmes, comme des lépreux : quoi d'étonnant qu'ils aient resserré, dans la prison du ghetto, leurs liens de famille ! — Ces liens furent toujours étroits chez les Juifs ; déjà Tacite écrit « qu'ils sont liés les uns aux autres par un attachement invincible, une commisération très active ». (*Hist.*, V, 5.) — On

droit à Drumont : « Quel épouvantable document ces énergumènes vont laisser derrière eux ! Quel amas de mensonges, de furieuse envie, de démente exagérée ils entassent volontairement ! Quand un critique voudra descendre dans ce borborygme, il reculera d'horreur. Et rien ne serait plus bête, si rien n'était plus abominable. »

Drumont, dans sa réplique, attribua l'éloquence adjectivale de Zola aux motifs les plus vils, la mévente de ses derniers romans, son désir d'entrer à l'Académie (1). D'ailleurs cet avocat des Juifs se rattache à eux « par le côté salement blasphémateur et bassement ordurier de ses livres ». Sa prose est « d'un pharmacien de village, d'un épicier vénéneux ».

Bernard Lazare, qu'impacientaient les lenteurs de Mathieu Dreyfus, se jeta dans la polémique (2). Il railla l'orgueil pathologique de Drumont, le compara aux agitateurs anti-juifs d'Alexandrie (3), dénonça l'arrière-

leur a abandonné les métiers, méprisés, de banquiers et de prêteurs : nécessairement, « lorsque le régime de la force brutale a fait place au régime de l'intelligence et du travail, on leur a trouvé la cervelle assouplie et exercée par des siècles d'hérédité ». — Et c'est cette besogne du moyen-âge qu'on veut recommencer?... Imbécile récidive ! « Si vous voulez qu'ils continuent à vaincre, continuez à les persécuter... Pas une cause n'a grandi qu'arrosée du sang de ses martyrs. On ne supprime pas les gens en les persécutant. S'il y a encore des Juifs, c'est de votre faute. Ne parlez donc plus d'eux, et ils ne seront plus... Absorbés-les ; confondez-les en vous ; « enrichissez-vous de leurs qualités, puisqu'ils en ont »...

(1) Drumont insulte, en passant, les parrains de Zola : le « familial Coppée », qui se pâme devant « l'art lubrique et malpropre de l'auteur de *Nana* » ; le juif Halévy, « qui a tourné en ridicule, avec la complicité d'un musicien de carrefour, le sabre que les chefs brandissaient jadis dans les batailles et le panache qui flottait aux vents ». (*Libre Parole* du 18 mai 1896.)

(2) *Voltaire* des 20, 24 et 31 mai, 7 et 14 juin 1896.

(3) « Veut-il nous dire qui étaient Apion et Isidore, qui étaient Eisenmenger et Wagenseil ? Les deux premiers agi-

pensée des antisémites : ramener la France à l'unité religieuse. Cette avant-garde du parti clérical combat le franc-maçon et le protestant, bien que Français de France, en même temps que le Juif étranger. Drumont se fâcha ; la controverse finit par un duel (1).

A la Chambre (2), le réquisitoire fut développé par le vicomte d'Hugues et Denis (des Landes) ; le socialiste Rouanet nia le problème de race ; le problème est économique : « Il n'y a pas des juifs ou des chrétiens ; il y a des capitalistes. » Le vieux de Mahy dénonça surtout les protestants. Naquet exposa que « l'antisémitisme emprunte à chaque sentiment ce qu'il a de mauvais et de subversif (3) » ; incidemment, il fit observer que Dreyfus avait toujours protesté de son innocence. La Chambre, ennuyée, après un discours terne du ministre de l'Intérieur (4), vota l'ordre du jour pur et simple. Elle se refusait à proscrire les Juifs, mais craignait de les défendre, méprisait Drumont, mais en avait peur.

tèrent Alexandrie et jetèrent la populace grecque sur les Juifs. Les deux seconds ont écrit contre les Juifs des livres plus gros que *la France juive* et plus savants. Leurs noms ne sont même pas connus des antisémites ; c'est peut-être encore moi qui les leur apprendrai. Je l'affirme à Drumont ; il y aura encore des Juifs dans le monde que son nom sera aussi oublié — à moins qu'un Josèphe ne le conserve comme fut conservé le nom d'Apion. »

(1) Le duel, au pistolet, eut lieu le 18 juin 1896 ; deux balles furent échangées sans résultat.

(2) Séances des 25 et 27 mai 1895. — Le 25, Denis se fit rappeler aux convenances par le président Brisson pour ces paroles : « Je me permets d'exprimer le désir qu'on fasse refluer les Juifs vers le centre de la France : la trahison est là moins dangereuse. »

(3) « A la religion, il emprunte l'esprit de fanatisme et d'intolérance ; à l'idée conservatrice capitaliste, il offre l'idée de l'envie et de la peur ; au socialisme, il ne fait appel que par l'instinct du désordre ; et du patriotisme, il ne retient que la suspicion et la haine. »

(4) Leygues.

Puis, d'autres événements occupèrent l'attention publique : débats et crises parlementaires, l'impôt sur le revenu, les progrès du socialisme, les massacres d'Arménie, la guerre entre la Turquie et la Grèce, la revanche des modérés contre les radicaux, l'avènement du ministère Méline (1), la politique d'apaisement, l'annonce de la visite du Tsar à Paris.

Mathieu n'osait plus écrire à son frère ; les phrases banales sur l'imminente découverte de la vérité lui répugnaient comme un mensonge. Et Lucie Dreyfus elle-même ne trouvait plus les mots équivoques et doux pour cacher le déchirement qui se faisait en elle quand, à chaque courrier, après un long mois d'attente et d'angoisses, elle ne pouvait pas annoncer encore à l'infortuné le terme de leurs tortures. Et lui, il répétait toujours à sa femme d'agir elle-même, d'aller partout, « la tête haute », réclamer justice :

Adresse-toi au sentiment de justice inné en chacun de nous quand il n'est pas guidé par ses passions... Va trouver les membres du Gouvernement ; émeus leur cœur de pères et de Français... Va réclamer la recherche, la découverte des misérables qui ont commis le crime... Jette nos enfants aux pieds du Président de la République, sois héroïque ; je te soutiens d'ici à travers les distances, avec mon cœur, avec toutes les forces vives de mon être, avec mon âme de Français, d'honnête homme, de père qui veut son honneur, celui de ses enfants... Va toi-même, prends un enfant par chaque main, parle simplement à

(1) Le cabinet Méline, qui succéda, le 26 avril 1896, au cabinet Bourgeois, était ainsi composé : *Agriculture et Présidence du Conseil*, Méline ; *Affaires étrangères*, Hanotaux ; *Intérieur*, Barthou ; *Justice*, Darlan ; *Finances*, Cochery ; *Guerre*, général Billot ; *Marine*, amiral Besnard ; *Travaux publics*, Turrel ; *Instruction publique*, Rambaud ; *Commerce*, Boucher ; *Colonies*, André Lebon.

ceux qui dirigent les affaires de notre pays, je suis sûr que tu trouveras des cœurs généreux (1)...

• La démarche, conseillée par le malheureux, eût été belle à Athènes ou dans l'ancienne Rome ; l'Agora et le Forum se fussent émus ; cent artistes, sculpteurs et poètes, auraient immortalisé l'épouse intrépide. Dans Paris moderne, il eût suffi d'un huissier pour congédier, au seuil des palais nationaux, la mère tragique et ses enfants. Et Félix Faure n'avait nulle envie de risquer, pour un misérable Juif, sa sécurité et sa gloire. Il avait, depuis peu, traité avec Drumont, capitulé devant un nouveau chantage du porte-parole des Jésuites. Drumont, en décembre 1895, avait raconté l'histoire du père de Mme Faure, notaire à Amboise, condamné jadis, par contumace, pour des détournements et des faux. Il réclamait la démission du Président (2). L'article fit grand bruit ; une telle attaque contre une femme excellente, digne de tous les respects, encore au ventre de sa mère quand le père criminel avait pris la fuite, indigna tous les honnêtes gens ; en masse, sénateurs et

(1) 27 avril, 3 et 27 septembre, 5 octobre 1895.

(2) L'article, du 11 décembre 1895, est intitulé : « Le secret de l'Élysée. » Drumont y commentait le jugement par lequel Belluot avait été condamné, par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, à vingt ans de travaux forcés : « S'il ne s'était pas enfui à Pampeune, le père de la Présidente de la République serait mort au baignoire, sous la casaque du forçat. » — Leygues, ministre de l'Intérieur, s'était procuré une épreuve de l'article avant qu'il parût et l'avait portée à Faure qui prit habilement les devants. Il fit dénoncer le coup dans *le Figaro*, raconter, par Hugues Le Roux, la douloureuse histoire. Cependant Drumont et Delahaye s'étaient trop avancés pour reculer ; l'article annoncé parut dans *la Libre Parole*. — Zola répliqua à Drumont par un article véhément : « A-t-on jamais assisté à une campagne plus honteuse, plus abominable que la campagne menée depuis quelque temps contre M. Félix Faure ?... Sans doute, il y a eu des rois peu recommandables, fils de

députés vinrent s'inscrire à l'Élysée. Les socialistes, toujours prêts à exploiter les scandales, répugnèrent à celui-ci ; d'ailleurs, ils n'y avaient nul intérêt, Félix Faure venant d'appeler les radicaux au pouvoir (1). Mais, comme Drumont avait fait annoncer d'autres révélations sur d'autres membres de la famille présidentielle, parents ou alliés, des émissaires allèrent le trouver. Il s'était targué d'avoir des preuves ; il n'en parla plus.

reines plus que légères ; il y a eu des empereurs dont les familles laissaient à désirer. Seulement, c'est chose convenue, les empereurs et les rois sont et font ce qu'ils veulent, tandis qu'un président de la République doit vivre dans la fameuse maison de verre... Déjà, un président de la République est tombé du pouvoir en expiation des fautes de son gendre, et nous voilà menacés d'en voir un second payer durement les erreurs de son beau-père. Les véritables honnêtes gens ont beau hausser les épaules, en s'indignant contre les diffamateurs : la flèche empoisonnée est dans la plaie. » (*Figaro* du 24 décembre 1895, *La Vertu de la République*.)

(1) « Je n'ai qu'un goût médiocre pour ces campagnes de diffamation où la vie privée des hommes publics est jetée en proie aux haines des partis... Puis, quelle raison pouvions-nous avoir à ce moment-là de marcher contre M. Félix Faure ? Il avait débuté par l'amnistie (de Rochefort). Et il venait d'appeler au pouvoir le ministère Bourgeois... » (JAURÈS, *Petite République* du 15 octobre 1901.)

CHAPITRE III

LE PETIT BLEU

I

Le ministère de la Guerre, sous le régime des assemblées, en subit les variations. Chacun de ses rapides titulaires amène avec lui son personnel, ses idées sur la mobilisation et la concentration, qu'il impose pour un trimestre, pour la durée d'une combinaison politique. Dix ans après la défaite, quand la blessure saignait encore, ce manque de suite inquiéta les esprits attentifs. Le remède au mal parut être d'installer, auprès du ministre, un autre chef qui n'aura pas été porté par le flux parlementaire et que le reflux ne remportera pas. La préparation des armées au combat sera son unique fonction. Il poursuivra de longs desseins. Tel a été Moltke à Berlin. Plein de cet exemple, Gambetta nomma Miribel à l'État-Major. Sa conception fut méconnue ; ce choix précipita sa chute (1).

(1) Voir mon *Histoire du ministère Gambetta*, 349 et suiv.

Gambetta mort, sa pensée fut comprise et reprise. C'est l'ordinaire fatalité que les mesures les plus judicieuses ne sont pas réalisées à l'heure opportune, avec l'homme utile et jeune encore. Miribel fut rappelé, après l'équipée de Boulanger. Il n'était plus le même, vieilli de huit années, alourdi, apoplectique ; pourtant, il fit œuvre de bon organisateur et, travailleur acharné, acheva de s'user à la tâche. Le bénéfice de tant d'efforts fut pour son successeur, Boisdeffre ; politique plus que soldat, c'est lui qui fut inamovible.

Mercier, qui le reçut de Loizillon, le subit. Il domina sans peine Zurlinden, loyal, honnête, mais de jugement court et sans résistance. Une déférence affectée le rendit maître de Cavaignac, dauphin de la République par droit de naissance, insatiable tant qu'il ne coucherait pas à l'Élysée. Enfin Billot, de cette race montagnarde qui paraît simple et à qui l'on n'en fait pas accroire, troupiier qui savait son métier, le tenait pour incapable, mais n'osait se brouiller avec ce favori de la fortune. Billot disait volontiers à ses amis républicains (1) que son ministère « était devenu une jésuitière » ; mais il était sans choix sur les moyens de se maintenir aux honneurs et extrêmement pressé d'argent.

Boisdeffre, ambassadeur extraordinaire aux obsèques du tsar Alexandre, le fut encore au sacre du jeune empereur Nicolas II, à cause de sa figure aristocratique, qui paraissait propre à imposer, et du bruit répandu que nul n'était plus agréable aux souverains russes. Il commit des bévues à Moscou, déplut en cherchant trop à plaire, et intrigua contre l'ambassadeur ordinaire de la République, Montebello, dont il convoitait la place. Mais les initiés, qui surent ces histoires, s'en turent ; la

(1) A Scheurer-Kestner, à Ranc.

presse, gagnée ou moutonnaire, continua à le célébrer comme l'auteur de la populaire alliance et l'ami du Tsar.

En Prusse, la séparation entre le ministère de la Guerre et le grand État-Major est telle qu'ils ne sont pas logés au même immeuble(1). La grande affaire de l'État-Major, c'est la mobilisation. Pour Boisdeffre, ce fut de placer sa clientèle. Cavaignac avait fait de lui le surintendant de tous les services, un ministre plus puissant cent fois que le ministre lui-même. Entre un tel subordonné et le conseil supérieur, le pauvre ministre responsable devenait une machine à signer.

Saussier, exactement renseigné, ne prisant que le solide et resté homme du peuple, n'avait ce petit-fils d'émigrés (2) en nulle estime ; mais, indolent, sceptique, sans autre souci que de ne pas se créer d'embarras au terme de sa carrière, il se satisfaisait par des épi-grammes et des bouderies.

Gonse resta le second de Boisdeffre (3). Ils vivaient dans une parfaite intelligence, Boisdeffre s'en remettant à Gonse des corvées et du gros de la besogne, Gonse suppléant par son assiduité à la paresse de son chef ; d'ailleurs obséquieux, point décoratif, ne compensant point par la connaissance des affaires son manque de prestige, et l'esprit aussi timoré que le cœur était faux ; toutefois, il était moins sot qu'il ne le paraissait, et il cachait beaucoup de ruse sous un air de bonhomie. Il avait des alliances juives, ce qu'il

(1) Le ministère de la Guerre à la *Leipziger-Strasse*, et le grand État-Major au *Königs-Platz*, à 2 kilomètres l'un de l'autre.

(2) On trouve trois Le Mouton de Boisdeffre à l'armée de Condé : au Royal-Louis, aux dragons d'Enghien, au Dauphin-cavalerie.

(3) Boisdeffre, dès qu'il succéda à Miribel, appela Gonse, qui était déjà son *ad latus*, aux fonctions de sous-chef.

rachetait par un bruyant déploiement de zèle au service des influences cléricales et par quelque apparence de dévotion.

Cependant l'impulsion donnée par Miribel aux divers rouages de la grande machine était si forte qu'aucun trouble, sauf au service de statistique, n'apparut de longtemps dans leur travail.

II

Boisdeffre, pour indolent qu'il fût, n'avait pas attendu l'affaire Dreyfus pour prendre garde au désordre de ce service. On peut croire que Miribel s'en inquiéta dans les derniers temps de sa vie. En effet, Boisdeffre lui avait à peine succédé qu'il fit offrir au commandant Picquart, alors professeur à l'École de guerre, de passer à l'État-Major et de remplacer Sandherr, qui serait envoyé dans un régiment. Il avait seulement entrevu le jeune officier, l'année précédente, aux grandes manœuvres, et il lui avait trouvé, « avec un air de grand contentement de lui-même (1) », trop peu de déférence. Mais le colonel Millet, directeur de l'infanterie, le lui recommandait très vivement.

Picquart passait alors pour une des plus sûres espérances de l'armée. D'une vieille famille lorraine qui avait donné à la France des magistrats et des soldats, il était né à Strasbourg (2) et y fit ses études. Il avait

(1) *Rennes*, I, 521, Boisdeffre. — Novembre 1893.

(2) Le 6 septembre 1854. — Michel Picquart, de Pont-à-Mousson, fut anobli, en 1609, par le duc Henri IV de Lorraine. L'arrière-grand-père de Picquart était président au Parlement de Lorraine; son grand-père vint s'établir en Alsace. — Sur la jeunesse de Picquart, voir F. DE PRESSENSÉ, *Le colonel Picquart*, chap. I.

seize ans quand la guerre éclata ; sa vocation naquit de la défaite, de l'invasion, de l'annexion de sa terre natale.

L'âme française n'a pas été moins cruellement mutilée que le territoire par la perte de l'Alsace. L'admirable équilibre a été rompu au profit du Midi. Gascogne et Provence, Toulouse et Marseille, avec leur vie en dehors, leur belle exubérance, mais si peu profonde, le goût des phrases plus que des actes, n'ont plus le contre-poids du pays rhénan, saine raison et simple, gaieté honnête, bonté solide, droiture fruste mais inflexible. Le duc d'Aumale avait coutume de dire : « Ah ! si vous aviez connu le gendarme alsacien ! »

Picquart se prépara à Saint-Cyr au milieu des Allemands, avec le seul maître français qui fût demeuré au collège de Colmar. Il entra ensuite à l'École d'État-Major, d'où il sortit le second, à vingt-six ans (1).

C'est la meilleure époque militaire de la troisième République, encore brûlante de l'espoir des prochaines revanches, sous des chefs qui avaient gagné leurs étoiles dans des batailles. Nul, alors, qui n'aperçût clairement la raison d'être de l'armée nouvelle : la guerre, la reprise des provinces perdues.

Ces graves perspectives donnaient aux esprits du sérieux, au métier des armes l'au delà qui en fait la noblesse. L'officier français apparut alors tel que l'a décrit Alfred de Vigny, laborieux, plein d'honneur, pénétré de l'idée du devoir, bon aux hommes qu'il conduira demain au combat. Il les instruisait pour une lutte suprême, non pas seulement pour les renvoyer, leur dette payée, au champ ou à l'atelier.

Picquart fut l'un de ces officiers avec quelque chose

(1) Il était sorti de Saint-Cyr le cinquième.

de plus : un goût très vif de la lecture et de l'art, surtout de la musique, qui élargira son esprit et enrichira sa vie intérieure. Au physique, une taille élancée, des traits réguliers, bien dessinés et un peu secs, une élégance naturelle, une mine grave, prévenaient en sa faveur.

Il se plaisait dans la solitude, sa tâche accomplie, ayant horreur du vulgaire, et vivait beaucoup par la pensée, d'une intelligence très étendue, à la fois solide et fine, sans imagination, et servie par une mémoire impeccable. On trouve en lui moins de chaleur que de lumière ; volontiers ironique, il tempère par la réflexion ses sympathies comme ses antipathies, et s'applique à les tenir en bride ; il se livre rarement, d'une discrétion voulue, qui n'est pas exempte de calcul, et sa raison n'est pas moins pondérée que sa sensibilité. Pourtant la forte logique du jeune officier ne va pas sans quelque candeur ; pour ne les avoir étudiés encore que dans les livres, il ignore les hommes ; et, bien qu'il soit affranchi de toute dépendance religieuse (1), il n'est pas dépourvu de préjugés.

Il porta dans l'action les mêmes qualités, du sang-froid, de la méthode, un courage calme et sans déclamation. Il fit ses premières armes en Afrique, dans la petite campagne de l'Aurès (2), puis au Tonkin, sur la frontière de Chine (3), où il fut cité à l'ordre du jour et, du même coup, à trente-trois ans, reçut le quatrième

(1) VILLEMAR (Mme E. Naville), *Essai sur le colonel Picquart* : « Depuis l'âge de dix-sept ans, me dit-il, je me suis affranchi de toute dépendance spirituelle et je m'en suis toujours bien trouvé. »

(2) En 1878, comme capitaine au 4^e régiment de zouaves. Il fut attaché, en 1883, au 2^e bureau de l'État-Major.

(3) Comme attaché à l'État-Major du général de Courcy et major de brigade (1885-1887).

galon et la croix. A son retour en France, il fut nommé professeur à l'École de guerre; Galliffet, qui avait le commandement éventuel d'une armée, l'appela, sur la recommandation de Miribel, à son État-Major (1).

Ce chef, sévère et dur autant pour les autres que pour lui-même, conçut pour Picquart une profonde estime; et, de même, tous les autres chefs qui l'employèrent.

Attaché, comme officier de l'armée territoriale, au même État-Major, je l'y connus, à l'automne de 1891, pendant les manœuvres de l'Est (2).

Le colonel Millet, qui donnait à Boisdeffre le conseil d'appeler Picquart au bureau des Renseignements, l'avait eu sous ses ordres et vu à l'œuvre (3). Huit ans auparavant, chargé de suivre officiellement les manœuvres allemandes de Carlsruhe, Millet avait remarqué Picquart, qui s'y promenait, en civil, pour son instruction, faisait causer les officiers et ne perdait pas de vue le maréchal de Moltke. Le jeune officier avait fait une étude approfondie de la stratégie et de la tactique, parlait ou lisait la plupart des langues européennes. Récemment, il était allé apprendre le russe à l'École des langues orientales. On savait sa réserve systématique, sa prudence (4).

(1) *Cass.*, I, 216, Galliffet. — Picquart occupait à l'État-Major de Galliffet l'emploi de chef du bureau des Renseignements; il dirigea ce service pendant cinq ans.

(2) Le général Brault (depuis chef de l'État-Major général) était alors chef de l'État-Major de Galliffet, avec le général Darras comme sous-chef. Les autres officiers étaient les colonels Bailloud et Millet, les capitaines Levé, Thierry-d'Alsace, prince d'Hénin, Ferry, le lieutenant de La Guiche et, au titre territorial, comme moi-même, le marquis du Lau d'Allemans.

(3) *Rennes*, I, 373, Picquart; I, 521, Boisdeffre.

(4) *Ibid.*, I, 521, Boisdeffre. — Il était si réservé sur les affaires du service que, plus tard, quand il fut nommé au bureau des Renseignements, sa mère fut six mois à le savoir.

Mais Picquart refusa de se charger de cette police militaire dont il ignorait le mécanisme et qui lui inspirait quelque répugnance (1). Pourtant, il accepta d'entrer comme sous-chef au troisième bureau (opérations militaires et instruction générale de l'armée). Boisdeffre, en le nommant, lui dit encore de se préparer à prendre la succession prochaine de Sandherr (2). Picquart de nouveau protesta.

III

L'an d'après, Picquart, comme on l'a vu, fut mêlé à plusieurs incidents de l'affaire Dreyfus. Il avait eu Dreyfus comme élève à l'École de guerre, où il le nota médiocrement (3), puis, sous ses ordres, au troisième bureau, où il l'employait encore en septembre. Il n'avait point de goût pour lui (4), parce que l'amitié ne

(1) *Rennes*, I, 373, Picquart.

(2) *Ibid.*, I, 521, Boisdeffre : « J'avais, dès ce moment, la pensée que Picquart devait être le successeur désigné de Sandherr. » Boisdeffre ajoute qu'il ne prit Picquart à l'État-Major « qu'avec une certaine hésitation », parce qu'il lui avait fait mauvaise impression aux manœuvres de 1892, mais que, par la suite, « il fit la meilleure impression par son zèle et son dévouement, ce qui effaça la première ». — La nomination de Picquart est du 13 décembre 1893.

(3) *Rennes*, I, 372, Picquart : « La partie qui était ma spécialité (topographie) n'était pas une des plus fortes de Dreyfus. » — *Instr. Tavernier*, 12 nov. 1898 : « Les notes que je lui ai données, à la suite d'un voyage d'État-Major près de Sedan, n'étaient pas extrêmement favorables. »

(4) *Intr. Tavernier* : « Il m'était peu sympathique et je n'ai pas agi à son égard comme à celui de quelques officiers de choix avec lesquels je parlais un peu plus qu'avec leurs camarades. »

se commande pas, et, aussi, parce qu'il était alors anti-sémite (1).

Il l'était sans fanatisme d'aucune sorte, toute violence lui étant étrangère ;— mais, s'il était d'intelligence trop haute pour ne pas sourire des lointaines rancunes du chrétien qui reproche à Israël d'avoir crucifié son dieu, et de cœur trop droit pour ne pas mépriser les passions tapageuses des sectaires et les arrière-pensées sordides des maîtres-chanteurs, il avait de naissance le préjugé atavique qui a existé, pendant longtemps, en Alsace, contre les Juifs. En effet, avant et même après la Révolution, beaucoup de Juifs du pays rhénan pratiquèrent avec rapacité le commerce de l'argent (2), prêteurs et marchands de biens et, plus tard, sous le régime de la conscription, « marchands d'hommes ». En 92, quand les paysans et les bourgeois eurent besoin d'argent pour acheter 60 millions de biens nationaux, ils empruntèrent volontiers aux Juifs ; ils payèrent, moins volontiers, des intérêts, d'ailleurs abusifs (3). Le

(1) *Procès Zola*, II, 416 : « M^e Clemenceau : C'est M. le colonel Picquart qui a conçu les premiers doutes. — Zola : Et il est antisémite ! — Clémenceau : Je n'en savais rien, ce n'en est que plus significatif. » — Anatole France, dans le portrait qu'il a fait de Picquart, conteste cette appréciation de Zola : « Plusieurs personnes ont dit que, pour accomplir sa tâche, pour établir l'innocence d'un juif et le crime d'un chrétien, il avait dû surmonter des préjugés cléricaux, vaincre des passions antisémites enracinées dans son cœur dès son jeune âge, tandis qu'il grandissait sur cette terre d'Alsace et de France qui le donna à l'armée et à la Patrie. Ceux qui le connaissent savent qu'il n'en est rien, qu'il n'a de fanatisme d'aucune sorte, que jamais aucune de ses pensées ne fut d'un sectaire, que sa haute intelligence l'éleva au-dessus des haines et des partialités, et qu'enfin c'est un esprit libre. » (*M. Bergeret à Paris*, 195.)

(2) Certains d'entre eux étaient les prête-noms et les intermédiaires d'usuriers chrétiens. (Pétition des juifs à l'Assemblée Nationale, le 28 janvier 1790.)

(3) BERNARD LAZARE, *l'Antisémitisme*, 198. — Voir GRÉGOIRE *Essai sur la régénération des Juifs*. — Napoléon, par un décret

grand Sanhédrin, convoqué par Napoléon, proscrivit l'usure. Par malheur, ce n'était ni un Synode ni un Concile, et ses décisions furent aussi vaines que le décret de 1808 qui défendait aux Juifs de s'établir, sinon pour s'adonner à l'agriculture, dans la vallée du Rhin.

Le préjugé de Picquart était un produit de ces temps passés. Il ne s'en cachait pas, se fâchait quand on écrivait son nom « Picard », d'une orthographe qui avait un air juif (1). Quand il fut chargé de répartir les stagiaires entre les bureaux de l'État-Major, il plaça Dreyfus à la section des manœuvres, parce qu'il connaissait Mercier-Milon pour un esprit juste et libre (2), mais s'excusant, tout de même, « de lui donner le Juif (3) ». Cependant, quand l'affaire éclata, il garda son sang-froid et, consulté par Gonse, refusa d'attribuer le bordereau à Dreyfus (4).

S'il joua un bout de rôle, au prologue du drame, quand il conduisit la victime à Du Paty, il résista, quelque temps encore, à l'entraînement général. Les haines cristallisées sur Dreyfus ne lui parurent pas des raisons. Il ne tomba qu'au piège des preuves secrètes ; les chefs, Gonse et Sandherr, affirmaient qu'elles étaient décisives et écrasantes (5) ; il les crut sur parole ; et,

du 30 mai 1806, suspendit l'exécution des jugements rendus au bénéfice des usuriers juifs du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et des provinces rhénanes. L'un des considérants du décret est ainsi conçu : « Il est urgent de ranimer, parmi ceux qui professent la religion juive dans les pays soumis à notre obéissance, les sentiments de morale civile qui, malheureusement, ont été amortis chez un trop grand nombre d'entre eux par l'état d'abaissement où ils ont trop longtemps languï et qu'il n'entre dans nos intentions ni de maintenir ni de renouveler. »

(1) *Cass.*, I, 437, Gribelin.

(2) *Rennes*, I, 373, Picquart.

(3) *Instr. Tavernier*, 12 nov. 1898, Picquart.

(4) *Cass.*, I, 126 ; *Rennes*. 376, Picquart.

(5) *Cass.*, I, 127, 132, 141, 143 ; *Rennes*, I, 361, 378, Picquart.

dès lors, dans sa foi militaire encore intacte, il ne vit plus l'accusé qu'à travers cette certitude. Il suivit le procès par ordre de Mercier (1), en apprécia sainement les péripéties, l'acte d'accusation, méchant et vide, l'absurde déposition de Du Paty, le témoignage théâtral d'Henry, les folies de Bertillon (2). Mais sa critique s'arrêta devant Dreyfus, qui ne lui parut qu'un habile comédien, puisqu'il était assuré de son crime, sur la foi des chefs (3). Il eut encore la juste impression de l'acquittement probable, faute de preuves (4), et, comme il ne fallait pas qu'un traître échappât, il poussa à la communication des pièces secrètes (5). Enfin, il fut sourd à la protestation tragique de Dreyfus, pendant la suprême parade, et il l'entendit sans en frémir. Eût-il mieux compris si le supplicié n'avait pas été Juif ? Une heure après, sur la rumeur vague des aveux, il n'y vit pas d'impossibilité ; il se reprocha seulement de n'en avoir pas été informé plus tôt, comme c'eût été son devoir, pour en faire son rapport au ministre (6).

Pourtant, il pensait que l'affaire avait été mal conduite et qu'il conviendrait, à l'occasion, de procéder autrement.

Quelques jours après la dégradation, le colonel Boucher lui transmit les compliments de Boisdeffre : le général a remarqué son zèle, le tact et l'intelligence

(1) *Cass.*, I, 128; *Rennes*, I, 327, Picquart; I, 522, Boisdeffre : « C'est le fait de cette pensée (*sic*) de donner la succession de Sandherr à Picquart qui a fait que le ministre le désigna pour suivre le procès Dreyfus. »

(2) *Cass.*, I, 129, 131; *Rennes*, I, 380, Picquart.

(3) *Rennes*, I, 522; Boisdeffre : « Pendant qu'il a suivi le procès je ne l'ai jamais trouvé ayant l'air de douter de la culpabilité de l'accusé. » — Picquart le dit lui-même (*Rennes*, I, 379).

(4) *Rennes*, I, 379, Picquart.

(5) *Cass.*, I, 132, 143; *Rennes*, I, 379, Picquart.

(6) *Cass.*, I, 142; *Rennes*, I, 382, Picquart.

qu'il a montrés dans ses diverses missions. La première méfiance de l'État-Major est tombée; il est devenu le favori; tous, chefs et camarades, le croient de leur bord (1). Un peu plus tard, Boisdeffre l'avisa de sa prochaine nomination à la place de Sandherr, trop malade pour continuer son service (2).

IV

Déjà, avant le procès de Dreyfus, Cordier s'était aperçu que l'intelligence de Sandherr faiblissait. Le procès acheva le vieux soldat. D'abord, il fut irrité de n'avoir pas découvert lui-même le Juif; puis, il redouta l'acquiescement, bien qu'il eût pris sa part au coup des pièces secrètes; et, parce qu'il s'y était associé, il resta troublé jusqu'après l'arrêt de revision. « Il est heureux, disait Du Paty, qu'il n'y ait pas eu de vice de forme, car on n'eût pas été sûr d'un second conseil de guerre. » Cette crainte écartée, une autre l'assaillit. Boisdeffre, qui n'ignore rien, ne lui a-t-il pas exprimé l'absurde intention de revenir sur l'affaire (3)? Sans doute, Boisdeffre croit Dreyfus coupable, il n'est préoccupé que de découvrir de nouvelles preuves; surtout, Sandherr, avec Henry, a pris ses précautions en gardant les pièces secrètes dans l'armoire de fer. Le crime, pourtant, est-il à jamais enseveli? Quand ses amis l'entretenaient de Dreyfus, ils étaient frappés de l'air avec lequel il balbutiait quelques mots (4) ou refusait de parler.

(1) Récit du général Niox.

(2) *Rennes*, I, 384, Picquart: « Il était malade depuis de longs mois, je pourrais dire depuis un an ou deux. »

(3) *Cass.*, I, 266; *Rennes*, I, 522, Boisdeffre.

(4) *Mémoires de SCHEURER*.

Ces angoisses, quelques remords peut-être, accélèrent la marche de la paralysie générale qui couvait depuis longtemps chez lui (1), et qui est lente à exercer ses derniers ravages. Un autre mal le rongéait encore. Pendant que sa moelle se vidait et que ses membres devenaient de bois, sa figure, subitement terreuse, se couvrait de plaques blanches. Il cherchait les mots sans les trouver, la salive à la bouche, riait parfois d'un rire d'enfant; son cerveau s'obscurcissait. Il eut une attaque (2), quitta le bureau et s'alita.

Cordier, qui était entré au bureau deux jours après Sandherr, avait résolu de le quitter avec lui. Il n'avait jamais ambitionné sa succession et la savait réservée à Picquart (3). Bien qu'antisémite, lui aussi, parce qu'il avait été trompé autrefois par un officier ministériel juif, et grand lecteur de Drumont et de Rochefort (4), il avait eu des doutes sur la culpabilité de Dreyfus. Il fallut le verdict unanime pour le rassurer (5). Les façons des autres officiers du service lui déplaisaient. Il avait partagé la méfiance de Sandherr à l'endroit d'Henry, connaissait son intrigue avec Gribelin et Lauth (6). Le capitaine Matton avait obtenu déjà de s'en aller (7).

Sandherr malade, Cordier dégoûté (8), c'était Henry,

(1) *Rennes*, II, 524, Cordier.

(2) *Ibid.*, I, 369, Picquart. — Sandherr traîna longtemps; il mourut deux ans plus tard, à Montauban, le 24 mai 1897.

(3) *Rennes*, II, 516, Cordier. — Nommé lieutenant-colonel le 24 décembre 1894, deux jours après la condamnation de Dreyfus, il demanda, dès janvier, à entrer dans le contrôle.

(4) *Rennes*, II, 528, Cordier; *Ibid.*, Lauth.

(5) *Cass.*, I, 301; *Rennes*, II, 515, Cordier.

(6) *Rennes*, II, 520, 521, Cordier.

(7) *Ibid.*, 522, Cordier; 533, Lauth.

(8) Il faisait l'intérim (*Cass.*, I, 302, Cordier), mais, selon Lauth, avec peu d'activité (*Rennes*, II, 534).

en fait, qui menait le bureau. Et il espérait toujours en devenir le chef, malgré son ignorance des langues étrangères et son peu d'instruction. Mais Boisdeffre et le nouveau ministre, Zurlinden, continuaient à presser Picquart de prendre la place de Sandherr.

Picquart ne pouvait s'y résoudre. Ces besognes de policier lui semblaient indignes d'un officier. Il suggéra le choix de Du Paty, beaucoup plus informé que lui. Boisdeffre refusa. Il demanda à faire partie de l'expédition de Madagascar ; Boisdeffre refusa encore (1). Un peu plus tard, un incident, qui montra le désarroi du service, lui donna à réfléchir. Un commissaire spécial ayant télégraphié que la garnison de Metz préparait, pour le lendemain, des exercices de mobilisation, Gonse s'affola, fit réveiller le Président de la République et se précipita, suivi de Lauth, chez Cordier, pour qu'il envoyât des dépêches à ses agents. Cordier eut beaucoup de mal à calmer ces agités.

Picquart se persuada enfin que son devoir lui commandait d'accepter (2), et il fut nommé, le 1^{er} juillet 1895, en même temps qu'il était inscrit au tableau pour le grade de lieutenant-colonel.

V

Cordier passa le service à Picquart (3) ; Sandherr se leva pour venir une dernière fois au bureau lui remet-

(1) Je tiens le récit de Picquart. Selon Boisdeffre, il aurait accepté, au contraire, « avec beaucoup de satisfaction et beaucoup de reconnaissance pour la confiance qui lui était témoignée par ses chefs ». (*Rennes*, I, 522.)

(2) *Rennes*, I, 384, Picquart.

(3) *Cass.*, I, 302 ; *Rennes*, II, 516, 524, Cordier ; I, 369, Picquart.

tre les fonds (1). Il le reçut ensuite à son chevet (2), pendant les quelques jours de lucidité qu'il eut encore, lui donna divers conseils (3). Il lui dit surtout que Boisdeffre se préoccupait toujours « de la question Dreyfus ». Pour lui, il était d'avis qu'il vaudrait mieux n'en plus parler : « D'ailleurs, dit-il, si l'on avait besoin de preuves pour convaincre les gens, vous n'aurez qu'à demander à Henry le petit dossier qui a été communiqué aux juges, en chambre du conseil. Montrez-le au chef qui vous aura fait des objections (4). » Sandherr précisa où les pièces étaient déposées (dans l'armoire d'Henry), mais sans ajouter que Mercier en avait ordonné la destruction.

Comme Sandherr l'en avait prévenu, Boisdeffre, dès les premiers jours, dit à Picquart que « l'affaire Dreyfus n'était pas finie ; elle ne fait que commencer (5) ; un retour offensif, toujours possible, des Juifs est à craindre (6) ; en conséquence, il est nécessaire de savoir les mobiles du crime ; on n'a fait encore que des hypothèses, toutes très mal fondées ; il faut nourrir le dossier (7) ».

(1) *Rennes*, I, 369, Picquart ; 480, Roget ; II, 524, Cordier.

(2) *Ibid.*, 480, Picquart.

(3) *Ibid.*, I, 384, Picquart. — Selon Roget (I, 480), « Sandherr n'était pas en état de donner des renseignements ». Picquart répond « qu'il a été tous les jours chez lui, pendant les premiers temps, tant que son état lui a permis de recevoir ». Mme Sandherr écrit que Picquart n'est venu que deux fois. (II, 537.)

(4) *Cass.*, I, 143 ; *Rennes*, I, 384, Picquart.

(5) *Cass.*, I, 142, Picquart. — Boisdeffre (*Cass.*, I, 266) « n'a pas la prétention de se rappeler textuellement ses paroles. J'ai pu supposer que de nouveaux incidents seraient soulevés et j'ai pu dire quelque chose d'analogue. »

(6) *Cass.*, II, 208, Picquart, (*Enquête Bertulus*).

(7) *Cass.*, I, 142 ; *Rennes*, I, 384, Picquart. — *Cass.*, I, 266, Boisdeffre : « Quant à la seconde partie de l'énoncé de Picquart, je suis sûr de le lui avoir dit comme je l'avais dit à son prédé-

Picquart convint que les renseignements de moralité recueillis contre Dreyfus avaient été réfutés à l'audience (1). Boisdeffre lui prescrivit de chercher si d'autres fuites s'étaient produites que celles qui avaient été révélées par le bordereau (2).

La nomination de Picquart, bien que prévue, causa une amère déception à Henry (3). Cependant, il était trop habile pour ne pas dissimuler. Il écrit à Lauth que « tout irait bien ; le nouveau chef voit juste et promptement, a beaucoup d'initiative, est sérieux, intelligent et actif (4) ». « On est déjà débarrassé du père Josué (Cordier). » Et, s'empressant auprès de Picquart, sans méfiance à son égard (5), il eut vite fait de le gagner par sa rudesse à la fois naturelle et affectée, son dévouement toujours prêt, mais qui se gardait d'être bruyant, et son expérience de vieux toupier si franchement offerte au jeune chef. Il n'y eut jamais de soldat plus soumis. Avec sa forte patience de paysan, il saura attendre.

Picquart crut le fourbe, le traita « avec la bienveillance qu'un chef doit témoigner à un subordonné plus

cesseur. » A Rennes (I, 522), Boisdeffre ajoute qu'il fit la même recommandation à Gonse.

(1) *Rennes*, I, 384, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 266 ; *Rennes*, I, 522, Boisdeffre.

(3) *Cass.*, I, 303 ; *Rennes*, II, 522, Cordier : « Il est évident qu'Henry a été très froissé de voir un officier plus ancien en grade que lui, mais plus jeune, prendre la direction du bureau. » Lauth déclare que « ce dépit n'a certainement jamais existé » ; il en donne « pour preuve bien palpable » la lettre qu'il reçut d'Henry le 7 juillet. (*Rennes*, II, 532.)

(4) Henry insiste à l'excès : « Tout va très bien... Tout ira bien... Nous sommes appelés à faire avec lui de la bonne besogne... Tout va très bien et nous allons pouvoir faire ensemble de la bonne besogne. »

(5) *Rennes*, I, 385, Picquart : « Je n'avais pas de raison de me méfier d'Henry. »

âgé (1) », et fit de lui le plus intime de ses collaborateurs. Le général Niox avait pour lui une répugnance instinctive. Picquart, tapant sur l'épaule d'Henry, lui dit devant Niox : « N'est-ce pas, Henry, que nous sommes les deux doigts de la main (2) ? »

Tel Iago. Il a sollicité la lieutenance d'Othello qui lui a préféré un jeune rival : « Et quel est cet officier ? dit Iago. Ah ! un grand mathématicien, un certain Michel Cassio, un florentin amoureux qui n'a jamais manœuvré un bataillon en campagne et qui ne connaît pas plus les dispositions du combat qu'une vieille fille, excepté par théories apprises dans les livres et que des gens de robe pourraient expliquer aussi bien que lui : pur babil et aucune pratique, voilà toute sa science de soldat (3). » Cependant, tout le monde estime le scélérat ; Othello l'appelle « l'honnête Iago », et aussi Desdémone, et Cassio lui-même.

Picquart comptait s'adresser à la Préfecture de police et à la Sûreté générale pour avoir les renseignements demandés par Boisdeffre au sujet de Dreyfus. Henry l'en détourna, le prenant par son faible : « Ces administrations, lui dit-il, sont sous la dépendance des Juifs » ; mieux vaut s'adresser au vieux Guénée, « plus indépendant (4) ».

Guénée, mandé au service, déclara aussitôt à Picquart qu'on avait vu Dreyfus « jouer partout (5) ». Picquart objecta qu'« il y a beaucoup de Dreyfus » et lui fit donner par Henry une photographie du traître, pour

(1) *Cass.*, II, 162, *conseil d'enquête*, Picquart : « Je l'autorisais à me faire part de toutes ses pensées. »

(2) Récit du général Niox.

(3) *Othello*, acte 1^{er}, scène 1^{re}.

(4) *Cass.*, I, 143, Picquart.

(5) *Ibid.*, 726, Guénée.

éviter toute erreur (1). Guénée (âme damnée d'Henry) fit durer son enquête pendant plusieurs mois et ne rapporta que d'imbéciles racontars (2).

Boisdeffre prescrivit alors « d'aborder la question femmes (3) ». Guénée, « ayant fait partie, en son temps, de la police des mœurs, sembla qualifié » pour élucider ce problème. Il raconta mille fables, n'apporta aucune preuve. Un an après, il était encore en chasse (4).

VI

Malgré l'insuccès de ces recherches, l'idée d'une erreur judiciaire était si loin de la pensée de Picquart qu'il n'eut pas la curiosité de demander le dossier secret, où Sandherr lui avait dit qu'était la preuve incontestable du crime. Il cherchait du nouveau. Ainsi, il fit chauffer avec des fers à repasser les lettres de Dreyfus et des siens, pour y découvrir des traces d'écriture secrète (5). On n'en trouva nécessairement aucune. Dominé par sa certitude, Picquart lisait sans émotion les lettres de l'innocent : « Il réclame de la lumière, disait-il à Gribelin, je vais lui en faire (6) ! »

Un piège fut tendu vers cette époque à Dreyfus, cer-

(1) *Cass.*, I, 143 ; *Rennes*, I, 385, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 143 ; *Rennes*, I, 386, Picquart.

(3) Janvier 1896. — *Cass.*, II, 208 ; *Rennes*, I, 385, Picquart.

(4) *Rennes*, I, 386 : « Tout aboutissait à rien. »

(5) *Ibid.*, Picquart ; *Cass.*, I, 432, Gribelin.

(6) *Instr. Fabre*, 49 ; *Instr. Tavernier*, 18 oct. 1898 ; *Cass.*, I, 432, Gribelin. (Le sens de cette phrase, d'une hostilité manifeste contre Dreyfus, a été dénaturé plus tard par Gribelin.)

tainement par Henry et sans que Picquart en fût informé. Le directeur de l'Administration pénitentiaire, Guéguen, lisait le courrier de Dreyfus avant de le lui faire remettre. Il marqua de son visa (1) (octobre 1895) une lettre banale, signée : « Votre vieux cousin, L. Blenheim. » Dreyfus n'avait aucun parent de ce nom; il avait déjà reçu des lettres de ce genre qu'il attribuait à de mauvais plaisants; il jeta celle-ci, comme il avait fait des autres, dans un tiroir. Ni Guéguen ni lui n'avaient aperçu les phrases suivantes écrites dans les interlignes avec une encre spéciale qu'on trouve dans le commerce, composée d'une solution au nitrate d'argent et de gomme, et qui apparaît, au bout de quelque temps, à la lumière : « Fil rompu. Tâchez renouer. Nos deux tentatives ont échoué. Nous sommes obligés d'être très prudents. On a failli tout découvrir. Faites savoir où était 22/9. On connaît l'affaire du Jura 34. » L'auteur de la machination comptait évidemment que ces lignes apparaîtraient pendant le trajet de Paris à la Guyane; Guéguen aurait aussitôt avisé l'État-Major qu'un complice continuait le commerce du traître sur des indications de l'île du Diable, en langage convenu. Mais comme la lettre, sous l'enveloppe, était exposée seulement à la lumière diffuse, les phrases interlignées ne ressortirent que beaucoup plus tard. Dreyfus ne constata la fraude qu'après son retour en France, quand il classa les lettres qu'il avait reçues à l'île du Diable.

On apporta fréquemment à Picquart des preuves « postérieures » de la culpabilité de Dreyfus. Son sens critique se retrouva pour en reconnaître la nullité ou la fausseté.

Ce fut d'abord une Italienne qui offrait ses services

(1) En haut, à gauche : « Vu, le directeur : Guéguen. »

et signalait, pour se faire valoir, l'existence de deux lettres de Dreyfus chez un officier supérieur de son pays (1). Son correspondant (un agent du ministère des Affaires étrangères) ne communiquait la dénonciation « qu'après bien des hésitations et sous les plus expresses réserves » ; il tenait la dame pour « très romanesque », et ses dires comme indignes de créance (2). Un secrétaire d'ambassade, Delaroche-Vernet, porta à Picquart la lettre de l'espionne et la note de l'agent (3). Picquart se montra sceptique, mais, nommé de la veille, consulta Cordier et Sandherr (4). Celui-ci, déjà sollicité par l'Italienne, avait fait prendre, par le capitaine Matton, des renseignements qui se trouvaient fâcheux (5). Sandherr recommanda à Picquart de se méfier de cette sorte d'aventurières ; le service venait d'être mystifié cruel-

(1) « La vérité est que le major... va deux fois par an à Toulon, Breste et Havre et qu'il est ami depuis quatre ans du ex-capitaine Dreyfus, voilà la pure vérité ; il y a chez le C. C. C. (l'officier italien) deux lettres de Dreyfus écrites à l'adresse du major avec la date du 22 décembre 1892 et une lettre avec la date de mai 1893. Les deux lettres en question, le C. C. C., (colonel C.) as chez lui dans son bureau. » (Lettre versée au dossier de la Cour de cassation par Paléologue, I, 397.)

(2) *Cass.*, I, 398 : « Ma correspondante me paraît emballée dans une voie où le zèle et l'imagination font les frais. » (Note du 1^{er} juillet 1895.) — *Cass.*, II, 336 : « Mme X..., comme je l'ai toujours dit, est une femme que l'imagination, sur tous les terrains, a toujours emportée. Après s'être occupée de politique à Paris, alors qu'elle était jeune et tenait un salon cosmopolite, elle partit pour l'Italie avec un ami. Devenue besoigneuse, elle m'a adressé des informations qui touchaient très souvent au fantastique ; c'est ainsi qu'elle a cru pouvoir amorcer une campagne intéressée sur le nom de Dreyfus. » (Note du 3 mai 1899, communiquée, de la part du même agent, par le ministère des Affaires étrangères.)

(3) *Rennes*, I, 53, Delaroche-Vernet. (Juillet 1895.)

(4) *Ibid.*, 369, Picquart.

(5) *Ibid.*, 299, 480, Roget ; II, 536, Lauth.

lement par l'une d'elles (1). Cordier, de même, prémunit son camarade contre l'emploi des femmes dans l'espionnage : « Le maréchal de Saxe conseille, à tort, de se servir des moines ; tout ce qui porte des robes, il n'en faut pas. » Quant à la lettre où il est question de Dreyfus, elle « ne vaut pas quarante sous ». On peut, indifféremment, la classer ou la jeter au feu (2). Picquart dit simplement à Delaroche, quand il le revit, que la dame, qui avait réitéré ses offres, « demandait trop cher (3) ».

Un peu plus tard, à l'automne, la femme Bastian apporta un brouillon de l'écriture de Schwarzkoppen,

(1) *Rennes*, II, 69, Gendron : « J'ai été mystifié par une dame italienne, ou, plutôt, c'est le colonel Sandherr qui, par le fait, a été mystifié. » Gendron raconte qu'il prit le nom de Romani, « le premier qui lui vint à l'idée », — celui de l'un de ses camarades, — pour s'aboucher avec cette femme qui avait offert ses services. Il la paya pour aller chercher à Rome le nouveau fusil. C'était une contre-espionne. « Lorsque le capitaine Romani a été arrêté, c'est moi qu'on croyait arrêter. »

(2) *Rennes*, I, 524, 536, Cordier. — Roget conteste que Picquart, qui commença à signer le 26 juin et prit son service le 1^{er} juillet, ait travaillé, à cette époque, avec Cordier, qui reçut sa solde le 1^{er} et « fut mis en feuille de route le 2 ». (*Rennes*, I, 480). Cordier établit que Saussier lui accorda un sursis de quinze jours (II, 524). Roget demande alors « si Cordier venait au bureau ». Or, cela résulte de la lettre même d'Henry à Lauth, du 6 juillet : « Il vient encore le matin faire quelques apparitions dans sa boîte. » (II, 532.)

(3) *Rennes*, I, 53, Delaroche : « J'ai réfléchi que c'était la preuve que l'on avait déjà surabondamment de documents. » — Boisdeffre, à Rennes, feint de prendre au sérieux la lettre dite C. C. C. : « J'ai lu la déposition de Delaroche-Vernet ; je me demande si ces poursuites et ces investigations ont été faites avec tout le zèle désirable. » (I, 522.) Pour Billot, la révélation de la lettre C. C. C. a été, mais seulement à Rennes, « le trait de lumière » qui l'a édifié sur Picquart. (I, 171, 180.) De même, Roget y voit la preuve que Picquart, dès le 2 juillet 1895, était acquis à la revision. « Il a prétexté que cela coûtait trop cher, et, à ce moment, il gaspillait 100.000 francs pour suivre un malheureux officier qui s'appelle d'Orval et qu'on a voulu substituer à Dreyfus. » (I, 300.) — La surveillance exercée contre d'Orval

très lacéré (1). On reconstitua ce chiffon, une centaine de mots en allemand, le nom de Dreyfus suivi des quatre premières lettres du nom de Boisdeffre, puis un trou, des mots effacés, plus loin : « Je ne peux pas ici... », une nouvelle lacune, enfin : « La pièce est arrivée entre les mains de l'attaché militaire ou du grand État-Major à Berlin ; ce que je puis affirmer, c'est qu'elle est réellement arrivée entre les mains d'un des attachés militaires et qu'elle a fait ensuite retour au bureau des Renseignements (2). » Sur les autres morceaux du canevas, des noms propres (Berger, Constantinople (3), Giovaninelli, Saussier, Négrier) et la principale phrase, en français, du toast porté par le général russe Bogolubof, le 18 septembre, au banquet de Mirecourt, à l'issue des manœuvres : « Je porte un toast chaleureux à la réunion des drapeaux franco-russes sur le prochain champ de bataille (4). »

pendant son voyage en Russie (voir p. 225), ne coûta pas 100.000 mais, 1.700 francs. (*Dossier de Rennes*, note du ministre de la Guerre.) — L'Italienne demandait 500 francs par mois (*Rennes*, I, 413, Picquart), mais préférerait les billets de mille qu'elle appelait *les petits frères*.

(1) *Cass.*, I, 63, Roget. (Octobre 1895.)

(2) Cavaignac, à Rennes (I, 201), donne le texte allemand : « *Dreyfus Bois... Ich kann hier nicht... das Schriftstück in die Hände des deutschen M. D. oder des grossen Generalsalbs in Berlin gelangt ist; dass kann ich aber mündlich versichern dass es wirklich in die Hände eines der M. A. gelangt ist und von dort an das Nachrichten-bureau zurück.* » La lecture du mot *mündlich* (verbalement) est contestée ; un des juges de Rennes propose *eidlich* (sous serment) ; Demange lit *endlich* (enfin). « On peut, en effet, dit Cavaignac, lire un L et un N. »

(3) Ces mots : *Berger, Constantinople*, peuvent avoir rapport à des racontars d'Esterhazy. (Voir p. 70.)

(4) « Le général Bogolubof a d'abord porté la santé du général de Boisdeffre... Une seconde fois, il a levé son verre à l'union des armes et à la camaraderie de combat dont il s'est

Schwarzkoppen a assisté à ces manœuvres ; il relate ce qu'il y a vu, entendu, le discours du général russe, les propos de Boisdeffre. Le mot déchiré, qui suit le nom de Boisdeffre, c'est bien certainement le verbe *sagt*, « il dit » (1) ; l'attaché allemand ne parle pas de lui-même à la troisième personne (2). D'ailleurs, le mot « pièce » (*Schriftstück*, écrit), très imprécis, ne désigne pas forcément le bordereau que Schwarzkoppen, en fait, n'a jamais vu. L'eût-il reçu, il ignorait que Dreyfus avait été condamné sur cette seule pièce, encore inconnue du public, ensevelie dans la nuit du huis clos (3).

Picquart jugea qu'il n'y avait aucune conclusion à tirer de ces fragments ; il les soumit pourtant aux

fait depuis longtemps l'apôtre. » (*Agence Havas*, dépêche de Mirecourt, dans les journaux du 19.) C'est le résumé officieux, atténué, d'une phrase trop peu diplomatique.

(1) *Cass.*, III, 570, Mornard.

(2) Roget (*Cass.*, I, 62) met ces propos dans la bouche de Schwarzkoppen. Un conseiller lui pose cette question : « Comment expliquer que l'auteur de cette note parle de lui-même à la troisième personne ? — Je ne suis pas du tout certain qu'il parle ici de lui-même ; il n'est pas sûr, en effet, que le bordereau ait été remis à Paris ; il peut très bien se faire qu'il ait été remis dans un autre centre d'espionnage, Bruxelles, par exemple. » Sur quoi Roget accroche l'histoire d'un prétendu voyage de Dreyfus à Bruxelles à l'époque du bordereau. — Gonse (*Rennes*, I, 546) dit « qu'il y a là une indication très nette que le bordereau est arrivé à l'agent (Schwarzkoppen) », qui ne l'a jamais reçu.

(3) C'est ce que Roget reconnaît lui-même : « Il peut d'ailleurs n'avoir été question qu'assez tard du bordereau, attendu que le procès de Dreyfus a eu lieu à huis clos. » (*Cass.*, I, 63.) — Cavagnac, à Rennes (I, 190, 200), traduit audacieusement : « C'est que le bordereau, en allemand le *Schriftstück*... » Ouvrez le dictionnaire allemand-français de Birmann (professeur à l'École Polytechnique, à l'École de guerre, à l'École Turgot, etc.), vous y trouvez : « *Schriftstück*, écrit, document, pièce, acte. » Et au dictionnaire français-allemand : « Bordereau, *bordereau*, *auszug*, *memorandum*, *verzeichniss*, *nota*, *sortenzettel*, *register*. »

grands chefs, qui n'y attachèrent aucune importance (1).

D'autres rognures encore, souillées de la cendre des cheminées allemandes, furent précieusement recueillies, recollées et étudiées. Du Paty, qui fréquentait au bureau, s'empara d'un *memento* de Schwarzkoppen sur l'attribution de l'artillerie lourde aux armées (2); Lauth fonda des espérances sur une lettre où il était question du fils du concierge de l'ambassade qui servait dans l'armée française; on y lisait aussi: « Hanotaux retors se réjouit de ce qu'administration démentit (3). » A l'examen, tout croula. De ce que l'attaché allemand fait mention du fils de son concierge, il n'en résulte pas qu'il l'ait soupçonné d'avoir volé des papiers; il écrit qu'Hanotaux est satisfait du démenti concerté entre Casimir Perier et Munster pour clore l'incident diplomatique, mais il n'ajoute pas qu'inquiet pour lui-même, il partage son contentement (4); les indications sur l'artillerie lourde lui ont été données quatorze mois après l'arrestation de Dreyfus (5). On commençait par

(1) *Rennes*, I, 370, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 188; *Rennes*, I, 414, Picquart.

(3) Note de Schwarzkoppen, n° 53 du dossier secret.

(4) Cuignet (*Cass.*, I, 365, 366) trouve cette lettre très grave. Ce concierge, qui a un fils français, est suspect à Schwarzkoppen; il y a là « un aveu de culpabilité de Dreyfus ». Hanotaux se réjouit: « Il semble que l'auteur du *memento* se réjouit, lui aussi, et y aurait-il lieu de se réjouir si le démenti ne devait pas couvrir des faits qui auraient pour lui des conséquences ennuyeuses? »

(5) Roget (*Cass.*, I, 66) dit que le *memento* est conforme à une minute du commandant Bayle qui l'élabora au 1^{er} bureau, en mars 1893, et que Dreyfus était alors sous ses ordres. Or, 1^o la note de Bayle, mort depuis, n'a pas été retrouvée (*Rennes*, I, 414, Picquart); 2^o Dreyfus ne l'a pas connue; 3^o Cuignet convient que le *memento* est venu par le cornet le 28 décembre 1895 (*Cass.*, I, 370); 4^o le 28 décembre 1895, il y avait quatorze mois que Dreyfus était en prison! (*Cass.*, III, 562, Mornard).

voir Dreyfus partout ; en cherchant, on ne le trouvait nulle part.

Picquart constata le développement d'une nouvelle industrie : dès qu'un escroc avait besoin de quelques louis, il venait raconter au bureau qu'il avait surpris Dreyfus, en flagrant délit à Rome, à Constantinople ou à Londres (1).

D'autre part, les « fuites » continuaient (2). Elles n'avaient pas cessé, même pendant le procès de Dreyfus ; le 29 octobre, Schwarzkoppen avait envoyé à Schlieffen des documents sur les manœuvres de forteresse de Paris et de Toul (3). On a vu que l'État-Major allemand reçut, l'an d'après (4), une note sur l'ordre de bataille des armées et le nouveau plan de mobilisation (5).

Il y avait donc d'autres traîtres. Quand Picquart prit son service, Zurlinden ne lui fit qu'une recommandation : surveiller Hecquet d'Orval (6), un ancien officier chez qui Du Paty, son cousin, se rencontrait familièrement avec Schwarzkoppen (7). Comme d'Orval s'inquiétait du rôle de Schwarzkoppen dans l'affaire Dreyfus, Du Paty le rassura : leur ami était étranger à l'affaire, Dreyfus n'avait été en rapports qu'avec Schmet-

(1) *Rennes*, I, 414, Picquart.

(2) *Ibid.*, 415, Picquart. — De même Cuignet (*Cass.*, I, 371). — Ce qui n'empêche pas Cavaignac de dire : « Après l'arrestation de Dreyfus, à une seule exception près, il n'a plus été, à ma connaissance, relevé de fuites. » (*Cass.*, I, 29.)

(3) Pièce du dossier secret, versée seulement à Rennes, le 6 septembre 1899.

(4) Mémento de Schwarzkoppen parvenu le 28 décembre 1895 au service des Renseignements, pièce 83 du dossier secret. *Cass.*, I, 181 ; *Rennes*, I, 415, Picquart.

(5) *Rennes*, I, 371, Picquart.

(6) Selon d'Orval, c'est Du Paty qui le mit en rapports avec Schwarzkoppen.

tau, à Bruxelles. D'Orval continua à voir Schwarzkoppen ; Du Paty fut le parrain de l'un de ses enfants ; officier de l'armée territoriale, il voulut assister en tenue à la dégradation de Dreyfus ; Du Paty lui prêta son sabre (1). Or, c'était sur les indications de Du Paty qu'Henry avait dénoncé d'Orval à la Sûreté (2) ; Picquart, sur l'ordre de Boisdeffre, mit un agent à ses trousses. Du Paty, qui portait dans cette affaire la même passion aveugle que dans l'affaire Dreyfus, signala que d'Orval se rendait à Moscou, au couronnement du Tsar ; l'agent l'y suivit et se tint en rapports constants avec Pauffin, l'officier d'ordonnance de Boisdeffre (3). La surveillance ne donna rien (4).

Cependant Picquart continuait à croire au crime de Dreyfus.

(1) Récit de d'Orval.

(2) *Aff. Picquart devant la Cour de cass.*, 279 ; *Rennes*, I, 371, Picquart. — Zurlinden prévint Mercier de s'abstenir d'aller dîner chez d'Orval (*Rennes*, I, 105, Mercier). — Gribelin convient que d'Orval fut surveillé avant l'arrivée de Picquart au bureau (*Instr. Tavernier*, 18 oct. 1898). Le rapport d'Henry à la Sûreté générale est du mois de mars 1895 ; Sandherr était encore chef du service.

(3) *Rennes*, III, 361, Toms.

(4) *Rennes*, I, 371, Picquart. — Mercier et Roget savaient que Du Paty avait été le dénonciateur de son cousin et que Picquart s'était simplement conformé aux ordres du ministre et de Boisdeffre. Cela ne les empêcha pas de dire à Rennes (I, 105, 300, 307) que Picquart avait fait des enquêtes secrètes sur d'Orval (que Mercier, dans son compte rendu révisé, orthographie Dorval), sur le capitaine Dervieux et sur Donin de Rozières, pour substituer éventuellement à Dreyfus l'un ou l'autre de ces officiers dont le nom commençait par un D. L'initiale ne s'applique pas à Hecquet d'Orval ; et ni Dervieux ni Donin de Rozières ne furent l'objet d'aucune surveillance de Picquart. (*Rennes*, I, 371, Picquart.) L'accusation relative à Donin de Rozières fut formulée pour la première fois, le 14 septembre 1898, dans une note du ministère de la Guerre au ministère

VII

Quelle que fût la confiance de Picquart dans ses collaborateurs et subalternes, il voulut, du premier jour, étant le chef, agir en chef. Depuis deux ans qu'il était en relations avec le bureau, il s'était rendu compte des abus qui s'y étaient introduits.

Le service, sous Sandherr, se faisait « en famille (1) » ; lorsqu'il commença à s'affaiblir, le laisser aller, peu à peu, dégénéra en anarchie. Henry, mal vu de Sandherr, lia d'abord partie avec Lauth. Celui-ci, de famille alsacienne, protestant et qui enrageait de l'être, rongé d'ambition, le muffle d'un dogue, l'œil faux du chat sous le lorgnon, était, par la culture et le rang social, très supérieur à Henry. Une affinité plus basse, les mêmes jalousies et les mêmes haines, les maria l'un à l'autre ; ils devinrent inséparables, travaillant côte à côte, montant ensemble à cheval tous les matins, venant au bureau, s'en retournant de com-

de la Justice, note inspirée par Roget, à qui l'idée avait été suggérée par Cuignet, qui s'en vante (*Instr. Tavernier*, 17 oct. 1898). C'était Mathieu Dreyfus, comme on l'a vu, qui avait fait filer Donin (p. 183). Pendant le procès Zola, d'Orval, qui ignorait encore la dénonciation de Du Paty, dit à Roget que Picquart avait employé à son égard les mêmes manœuvres qu'à l'égard d'Esterhazy (*Rennes*, I, 307, Roget). Il existe au ministère de la Guerre une longue note de Du Paty sous ce titre : « Les agissements de d'Orval ; comment j'ai été mis sur sa trace, moyens employés pour l'empêcher de nuire. » Ce travail, de décembre 1897, a fait l'objet d'un contre-rapport de Cuignet, en 1899.

(1) *Cass.*, I, 305 ; *Rennes*, II, 519, Cordier.

pagnie (1). Puis Gribelin, l'archiviste, compléta le trio, bonhomme d'apparence, grossier, sans instruction, se croyant un personnage (2) parce qu'il avait, à ranger les dossiers, pénétré des secrets (3) et qu'il tenait sous clef l'honneur d'un tas de gens. A eux trois, ils entendaient gouverner. Henry, dans ce désordre favorable à ses intérêts, avait pris la part du lion, ce qui lui importait le plus, les rapports directs avec les agents, surtout avec la ramasseuse.

Picquart, qui ne connaissait pas encore les hommes, jugea bien les choses. Il ne saura que plus tard ce que l'habitude des salissantes machinations policières, la fréquentation des espions et des espionnes, la fascination qu'un métier corrompé exerce sur des esprits faibles, l'illusion de puissance qu'il donne, peuvent faire de soldats, jusqu'alors loyaux et droits, quand ils passent de l'air libre des camps à la puanteur des bureaux, remplacent le sabre par le grattoir, la poudre par la sandaraque, deviennent des scribes et des argousins (4). Mais, s'il fut dupe alors, et longtemps encore, de la feinte déférence d'Henry et de Lauth, ou de la sottise hypocrite de Gribelin, il vit clairement que la seule ga-

(1) *Cass.*, I, 297; *Rennes*, I, 521, Cordier; *Enq. Pellieux*, 28 nov. 1897, et *Rennes*, I, 608, Lauth. — Henry et Lauth étaient voisins, habitaient tous deux avenue Duquesne.

(2) *Instr. Fabre*, 98, Picquart : « Gribelin oublie réellement dans tout ceci qu'il n'est et n'a jamais été qu'un subalterne. »

(3) *Procès Zola*, I, 281, Gonse : « Il connaît tous nos secrets. »

(4) « Ce qui, pour la foule, ôtait toute vraisemblance à ces crimes, c'est qu'ils ne sentaient point le grand air, la route matinale, le champ de manœuvres, le champ de bataille, mais qu'ils avaient une odeur de bureau, un goût de renfermé; c'est qu'ils n'avaient pas l'air militaire. En effet, toutes les pratiques auxquelles on eut recours pour celer l'erreur judiciaire de 1894, toute cette paperasserie infâme, toute cette chicane ignoble et scélérate, pue le bureau, le sale bureau. » (ANATOLE FRANCE, *M. Bergeret à Paris*, 190.)

rantie de l'ordre dans les affaires militaires, la forte hiérarchie, s'était effritée sous des usurpations répétées, que toutes les attributions étaient confondues et qu'il n'y avait plus, dans ce service réputé terrible, mais où les agents les plus suspects, déjà vendus peut-être à l'étranger, allaient et venaient comme chez eux (1), ni règle, ni méthode, ni discipline d'aucune sorte.

Il résolut dès lors de rétablir l'ordre ; en premier lieu, de replacer l'autorité où était la responsabilité (2). Il prit à cet effet diverses mesures. La grande affaire était toujours à l'ambassade d'Allemagne. Depuis le procès Millescamp (3), la ramasseuse faisait elle-même livraison des cornets à Henry, dans des endroits isolés. Il les rapportait chez lui (4) et les gardait pendant plusieurs jours, triant à sa guise, détruisant, brûlant ce qu'il trouvait sans intérêt (ou dangereux). Du reste il composait deux paquets : celui des fragments écrits en français qu'il reconstituait ; celui des fragments écrits en langue étrangère qu'il passait à Lauth. Ce petit jeu de patience terminé, Lauth recollait tout, pièces françaises et pièces étrangères. Alors seulement, Lauth remettait le butin, bien rapproché, au chef du service (5).

Picquart décida de modifier cette organisation, qui enlevait au chef tout contrôle. Désormais Henry continuera à recevoir, hors du ministère, les cornets de la Bastian, mais seulement pour en prendre livraison. Il portera alors les cornets à Picquart le jour même, ou, s'il les reçoit après la fermeture des bureaux, le lende-

(1) *Instr. Fabre*, 72, Picquart.

(2) *Procès Zola*, I, 297, Picquart. — PRESENSÉ, *loc. cit.*, 34 ; PAUL MARIE, *le Petit Bleu*, 37.

(3) Voir t. I^{er}, 25.

(4) *Rennes*, I, 261, Mme Henry.

(5) *Procès Zola*, I, 297. Picquart ; 341, Lauth.

main matin. Picquart sera le premier à examiner les papiers. Il fera lui-même le tri, sous sa responsabilité de chef du service. Il remettra, ensuite, tous ces fragments, français et allemands, à Lauth, qui les reconstituera et les recollera (1). Il n'était pas besoin de deux officiers pour cette besogne. Division rationnelle du travail, et la hiérarchie reprendra ses droits.

Ni Lauth ni Henry, bien que fort « ennuyés, dérangés dans leurs habitudes (2) », ne firent aucune objection. Mais Henry, résolument, désobéit. Il s'entendit avec la ramasseuse, qu'il était seul à connaître, pour que leurs rendez-vous fussent nocturnes, dans l'ombre protectrice des bas-côtés de l'église Sainte-Clotilde. Cela convint fort à la Bastian, très peureuse, qui tremblait toujours d'être surprise par quelqu'un de l'ambassade.

Henry eut ainsi un prétexte commode pour emporter les cornets, comme par le passé, chez lui (3). C'étaient de simples sacs en papier, comme ceux où les marchandes vendent le tabac au détail, faciles à ouvrir, puisqu'ils étaient sans cachet, et à refermer. Dès lors, avant de les remettre à Picquart, il put continuer à les examiner, lui-même, avec grand soin (4).

(1) *Procès Zola*, I, 297 ; *Aff. Picquart*, 271 ; *Instr. Tavernier*, 23 sept. 1898, Picquart ; *Procès Zola*, I, 341, Lauth, etc.

(2) *Procès Zola*, I, 297, Picquart.

(3) *Aff. Picquart*, 271, Picquart : « Henry, qui conservait quelquefois les papiers du soir au lendemain matin à 10 ou 11 heures, y jetait le plus souvent un coup d'œil en les rapportant chez lui ; il les triait même quelquefois complètement. » — *Enq. Pellieux*, Lauth : « Henry continuait à faire, le soir de la première livraison, un premier triage ; il remettait, le lendemain, tout le paquet au chef de service. » — Il y avait en moyenne, d'après Picquart, cinq ou six cornets par livraison. (*Instr. Tavernier*.)

(4) De l'aveu de Lauth et de son propre aveu. — *Enq. Pellieux*, 28 nov. 1897, Henry et Lauth ; *Instr. Ravary*, 10 déc., Henry ; *Procès Zola*, I, 341, Lauth ; I, 366, Henry ; *Instr. Fabre*, 39, Gonse ; 46, Lauth ; 47, Henry ; *Rapport Tavernier*. — Voir Appendice I.

Pourquoi ? Pour le simple plaisir de l'indiscipline ?

Il savait, pour cause, que le bordereau n'était point venu par le cornet ; Schwarzkoppen ni Panizzardi n'avaient pour coutume de jeter au panier les documents, pièces et lettres, qu'ils recevaient de leurs espions ; ils les gardaient dans leurs tiroirs ou les transmettaient à leurs États-Majors respectifs. Ce que les attachés étrangers déchiraient, jetaient aux papiers de rebut ou dans les cendres de la cheminée, c'étaient leurs brouillons, leurs correspondances personnelles. Le dossier secret est composé, pour la grande part, de cette sorte de fragments informes, butin ordinaire de la ramasseuse (1). Pourtant, il eût pu leur arriver, à l'Allemand surtout, de commettre quelque sottise plus grave. Ils étaient grands écrivailleurs. Une allusion dangereuse, un nom, pouvait leur échapper, quelque initiale.

Henry, prudent, l'oreille au guet, ne laissait rien au hasard.

Picquart observa, peu après, que le cornet ne donnait pas grand'chose (2).

VIII

Picquart prit goût à ses nouvelles fonctions, à cette chasse à l'homme et au document qu'est la police militaire. Il réussit plusieurs opérations difficiles. Il s'ingénia à surveiller de plus près l'attaché allemand (3). Il

(1) *Aff. Picquart*, 270, Picquart.

(2) *Instr. Tavernier*, 23 sept. 1898 ; *Cass.*, I, 147 ; Picquart.

(3) On a vu (t. I, 27) que le service avait loué un appartement au-dessus du « pied à terre » où Schwarzkoppen et ses collègues prenaient parfois leurs repas. Picquart fit installer

montra de l'initiative, mais doublée de prudence ; et nul officier plus laborieux, plus attentif. Boisdeffre se félicitait de l'avoir choisi. Les ministres successifs de la Guerre, Zurlinden, puis Cavaignac et Billot, le tinrent en haute estime. Il fut promu lieutenant-colonel, le plus jeune de l'armée (1).

Pour ses collaborateurs, il n'avait, semblait-il, qu'à s'en louer. Lauth, intelligent, instruit, montrait beaucoup d'entrain ; bien que brusque de paroles, il témoignait une amicale déférence à son chef. Henry professait toujours le même zèle ; le dévouement faisait partie de sa politique. Picquart, sans cesser de le croire « un brave homme (2) », le trouva pourtant, à l'user, maladroit, d'une instruction par trop rudimentaire, impropre aux affaires importantes, qu'il gâtait, sans qu'on sût pourquoi. Il avait la tradition, et toutes les pires habitudes, du bureau ; il s'étonna quand Picquart refusa de faire usage d'un lot de faux plans de mobilisation qu'il avait en réserve dans une armoire. Junck, un peu mou, mais de bonne volonté ; Valdant, très utile par sa connaissance de l'italien, s'acquittaient correctement de leur tâche. Gribelin, soigneux, donnait, lui aussi, l'impression « d'un parfait honnête homme (3) » d'un caractère loyal et droit (4). Picquart se flattait « d'avoir de tous la plus grande satisfaction (5) ».

Comme aucun de ces officiers (ni lui-même) ne con-

dans le plancher des appareils microphoniques (*Rennes*, I, 553, Gonse) et commanda à l'ingénieur de Poligny un appareil photographique instantané. (*Instr. Fabre*, 88, Picquart.)

(1) 6 avril 1896.

(2) *Cass.*, II, 162, Picquart : « Henry est un brave homme. »

(3) *Procès Zola*, I, 328, Picquart.

(4) *Instr. Fabre*, 236, lettre de Picquart à Gribelin du 4 janvier 1897.

(5) *Ibid.*, 237, lettre à Henry du 7 février 1897.

naissait le Droit, il consulta, en deux occasions, son ami Leblois, strasbourgeois comme lui, son camarade d'enfance et de collège, magistrat pendant dix ans (1), puis avocat à Paris.

C'était le fils de ce pasteur Leblois qui, si longtemps, illustra le Temple-Neuf par l'éclat et l'indépendance de sa parole, l'une des plus hautes figures du protestantisme alsacien, si riche en solides consciences. Il avait été, sous l'Empire, mêlé à la jeune opposition républicaine (2), l'un des maîtres de Scheurer-Kestner (3) et l'initiateur religieux du petit-fils de George Sand (4). Après la guerre, il donna ses six fils à la France, mais, lui-même, ne voulut pas quitter les affligés, ceux qui, ne pouvant pas partir, étaient condamnés à se faire allemands. Ainsi, par devoir envers le troupeau dont il était le guide, il resta au pays annexé. Mais, comme il était de la race des ministres héroïques qui, pendant des siècles, aux deux bords du Rhin, et des montagnes de Bohême aux Cévennes, souffrirent et moururent pour leurs croyances, la première fois qu'il monta en chaire, après le douloureux sacrifice, ce fut pour prêcher en français. Il reçut l'ordre aussitôt de prêcher en allemand, d'ajouter à la prière la formule de grâce pour l'Empereur. Il refusa. Au seizième siècle, on lui

(1) Substitut à Dijon (4 novembre 1880), puis à Nancy (1884), et à Lille (1885). Démissionnaire le 10 novembre 1890.

(2) Il fut l'ami de Clamageran, d'Henri Martin, de Jules Ferry.

(3) *Procès Esterhazy*, 149; *Rennes*, II, 48, Scheurer-Kestner.

(4) *Correspondance* de GEORGE SAND, IV, 354, lettre du 3 août 1863 au pasteur Leblois : « Nous songions au protestantisme pour mon petit-fils, puisqu'il est une protestation contre le joug romain. Mais deux dogmes, l'un odieux, l'autre inadmissible, la divinité de Jésus-Christ et la croyance au diable et à l'enfer, nous faisaient reculer devant un progrès religieux qui n'avait pas encore eu la franchise ou le courage de rejeter ces dogmes. Vos sermons nous délivrèrent de ce scrupule... »

eût coupé la langue (1). On ne lui enleva que la parole, le prône lui fut interdit. La chaire du Temple resta vide; aucun Alsacien n'y voulut prendre sa place. Michelet, dont il fut l'ami, a écrit : « Dès l'origine (de la Réforme), ce fut une très grande difficulté de trouver des supplices pour venir à bout de tels hommes (2). » Il fut suspendu de ses fonctions, privé de son traitement (il était loin d'être riche), traqué, persécuté de toutes manières. Il ne céda pas. A la longue, ce furent les vainqueurs qui cédèrent. Le vieux Leblois, un jour, remonta en chaire, comme s'il n'en était descendu que la veille, pria, prêcha en français.

Le fils de cet homme intrépide cachait, sous une gravité un peu sèche, des sentiments généreux, l'esprit ingénieux, mais compliqué, le corps mince et fluet, d'aspect inquiet, de fond très ferme. Il avait paru à la barre dans quelques affaires importantes, notamment celle du général Reste (3), qu'il gagna, mais consultait plus volontiers qu'il ne plaidait.

Leblois, au printemps de 1896 (4), vint une dizaine de fois au ministère (5). L'une des réformes de Picquart

(1) Comme on le fit à Alexandre Canus, d'Évreux (1532), puis à cent autres.

(2) *Hist. de France*, IX, 87.

(3) *Cass.*, II, 162, Picquart.

(4) *Instr. Fabre*, 28, Billet, concierge au ministère : « Leblois est venu, pour la première fois, dans le courant d'avril ou de mai 1896; le colonel Picquart m'avait prévenu. » — « Plus tôt, dit Picquart, en mars ou avril, quand le dossier Boulot a été envoyé du parquet de Nancy. » (*Instr. Fabre*, 94.) « Au printemps. » (*Procès Zola*, I, 326.) — De même Leblois (*Instr. Fabre*, 184). — « Dans le premier semestre », dit Valdant (23). — « A la fin de 1895 », dépose Gribelin (18). — « Du printemps à l'automne », selon Henry (13). Au procès Zola (I, 228), Henry donne la date de février.

(5) « Dix ou douze fois », dit Picquart, « et je crois être au-dessus de la vérité. » (*Instr. Fabre*, 92.) Plus loin (119), il dit

avait consisté à interdire l'accès du service aux agents louches qui, précédemment, fréquentaient chez Sandherr et chez Henry (1). Il décida que les personnes honorables entreraient seules au bureau ; les autres seraient reçues dans un local spécial, en dehors du service. Il n'enfreignait pas sa propre consigne en ouvrant à un ami, à un ancien magistrat, les portes de son cabinet, sous sa responsabilité (2). — Risler, maire du VII^e arrondissement, dont Leblois était l'ad-joint, avait fréquenté ainsi chez Sandherr (3). — Recevoir un ami, c'était, pensait-il, son droit absolu (4), comme ç'avait été le droit incontesté de son prédécesseur. Incertain sur une difficulté juridique, il eût pu

« sept ou huit fois ». — Leblois précise plusieurs visites au moment de l'affaire Boulot, une ou deux en avril, deux ou trois d'avril en août (184). — « Vingt-cinq ou trente visites », dit Henry (13). — « Très souvent », déposent Gribelin (18) et Junck (24). — Selon Junck, « il restait quelquefois plusieurs heures ». Gribelin : « Quelquefois, il séjournait longtemps, une heure peut-être. » Henry, (13) et Gonse (15) déclarent que « les visites se prolongeaient au point de gêner le service ».

(1) *Cass.*, II, 162; *Instr. Fabre*, 72, Picquart. — Cela est confirmé par Henry, qui appelle ces agents « des personnes utiles au service » (149).

(2) Gonse soutient le contraire (*Procès Zola*, I, 279; *Instr. Fabre*, 16). Il dit « qu'il ne prendrait pas ce droit ». — Picquart observe qu'il n'était pourtant pas nécessaire « d'être une personne tarée ou suspecte » pour avoir accès au service (166).

(3) *Instr. Fabre*, 163, Risler.

(4) *Cas.*, II, 162; *Instr. Fabre*, 72 et 166, Picquart. « C'était incorrect, dit Gonse, et irrégulier » ; mais il convient de n'avoir fait aucune observation (167). Henry, lui aussi, convient (149) qu'il ne fit aucune remarque. « Il aurait pu en faire, dit Picquart, étant donnés les termes dans lesquels nous étions. » (De même, *Cass.*, II, 163.) Cordier, ancien sous-chef du bureau, dépose « que le chef de service a le droit absolu de faire tout ce qui est utile au service », notamment de choisir des collaborateurs « civils ». (*Cass.*, I, 303.) — Leblois se défend d'avoir commis une faute professionnelle en se rendant au service des Renseignements : « Il ne m'est jamais venu à l'esprit que je

s'adresser aux avocats-conseils du ministère (1); un avis officieux lui sembla suffisant pour les affaires dont il entretint Leblois, qui avait sa confiance et dont le concours était désintéressé. Jamais un chef ne lui avait demandé compte des collaborateurs qu'il choisissait. Gonse, quand il connut les visites de Leblois, ne fit aucune observation. L'idée ne vint pas à Picquart qu'une consultation, demandée amicalement à un membre du barreau, tenu par le secret professionnel, et sur des questions qui n'avaient rien de secret, serait considérée, un jour, comme tombant sous le coup de la loi sur l'espionnage.

La première de ces questions avait trait à une histoire fort vulgaire, mais qu'il n'eût pas déplu à Cavaignac, alors ministre, de grossir. Un fourrier du génie, à Toul, Boulot, avait vendu un plan aux Allemands, à Metz (2). Plusieurs civils furent arrêtés comme complices, un marchand de passementerie, son fils, un Juif, un ancien officier prussien, d'autres encore. Le commandant du recrutement de Nancy crut reconnaître l'un des inculpés; il avait très mauvaise vue (3). Le parquet conclut au non-lieu pour ces pauvres gens; le garde des Sceaux, transmit le dossier d'information,

pouvais commettre une irrégularité. » (II, 155.) Le Conseil de l'ordre des avocats a estimé, au contraire, que Leblois avait « enfreint la règle qui prescrit à l'avocat de n'exercer sa profession qu'à l'audience ou dans son cabinet »; « toutefois, dans l'appréciation de cette faute, il y a lieu de tenir compte, et de l'intimité qui existait entre Leblois et Picquart, son compatriote et son ami d'enfance, et de ce que son concours a été absolument désintéressé ». (*Instr. Fabre*, 245.)

(1) *Procès Zola*, I, 231, Gonse. — « Je ne me suis pas adressé à eux, dit Picquart, parce que je ne disposais pas auprès d'eux de la même liberté d'allures. » (*Cass.*, II, 162.)

(2) Fin février 1896. (*Instr. Fabre*, 51, Henry.)

(3) *Procès Zola*, I, 230, Leblois.

qui était distinct du dossier d'espionnage (1), à Cavaignac ; le ministre de la Guerre invita Picquart à l'étudier (2) : convenait-il d'accepter la décision de la justice civile, ou fallait-il soulever le conflit (3) ? *La Libre Parole* avait mené quelque tapage au sujet de l'affaire, à cause du Juif qui s'y trouvait impliqué (4).

Picquart envoya Henry plusieurs fois à Nancy pour y prendre sur place les informations utiles (5) ; puis, entre deux voyages, il l'aboucha avec Leblois (6). Ils tinrent plusieurs conférences, dont l'une fort longue dans le cabinet d'Henry (7). Finalement, Leblois se mit d'accord avec Henry, opina que Boulot n'avait pas de complices civils et que, dès lors, le fourrier appartenait à la justice militaire.

Picquart, sans passer par Gonse (8), transmet directement cet avis à Cavaignac, qui le ratifia. Tous les ac-

(1) *Cass.*, II, 162 ; *Instr. Fabre*, 93, 149, Picquart ; 122, Leblois ; 142, Henry. Selon Henry, les deux dossiers étaient sensiblement les mêmes. Gonse, qui convient de n'avoir pas vu le dossier d'information (170), dit qu'il comprenait les indications les plus secrètes (36).

(2) *Cass.*, II, 162 ; *Instr. Fabre*, 74, Picquart.

(3) *Instr. Fabre*, 154, Leblois.

(4) Il s'appelait Maurice Lévy-Mayer. Drumont l'accusa d'avoir détourné Boulot de ses devoirs. Quand Lévy fut reconnu innocent et mis en liberté, *la Libre Parole* l'annonça en troisième page, et ne parla plus du sergent-major, dont elle ne relata même pas la condamnation. (BERNARD LAZARE, 2^e *mémoire*, 11.)

(5) *Instr. Fabre*, 51, Henry ; 74, Picquart ; 154, Leblois.

(6) Mars 1896.

(7) *Procès Zola*, I, 227, Leblois. — Henry nie avoir jamais conféré, dans son cabinet, avec Leblois. Celui-ci décrit la pièce. Henry dit que l'avocat y sera venu en son absence, puis qu'il ne se souvient plus (I, 227 et suiv.). D'ailleurs, Henry convient des conférences, mais les place dans le cabinet de Picquart. (*Procès Zola*, I, 228 ; *Instr. Fabre*, 52.)

(8) *Inst. Fabre*, 74, Picquart ; 170, Gonse.

cusés, sauf Boulot, furent relâchés (1). Seul, le fils du passementier, âgé de seize ans, fut retenu pour avoir acheté de vieux galons à un sous-officier et fut condamné, avec sursis, à quelques jours de prison (2).

L'autre question, dont Picquart entretint Leblois vers la même époque (3), était simplement théorique. Il voulait savoir si le décret du 15 septembre 1885 sur le recensement des pigeons voyageurs et si les circulaires sur l'emploi de ces volatiles comportaient une sanction pénale (4).

Il y avait, au service, deux dossiers relatifs aux pigeons voyageurs : l'un secret ; l'autre, nullement confidentiel, qui contenait les documents officiels, des articles de journaux (surtout belges), des brochures et quelques plumes (5). Les deux dossiers étaient dans une même liasse (6). Gribelin la remit à Picquart avec humeur ; il s'était, au temps de Sandherr, occupé de cette affaire et se sentit blessé dans son amour-propre (7). Picquart le tenait pour un bon archiviste, mais incapable de débrouiller le problème. Il garda devers lui le dossier secret, et pria Leblois d'étudier l'autre dans un cabinet adjacent au sien (8).

(1) *Temps* du 28 mars 1896 ; l'article est intitulé : *Une montagne qui accouche d'une souris*.

(2) Tribunal correctionnel de Nancy, audience du 26 mars 1895.

(3) Mars-avril. (*Instr. Fabre*, 155, Leblois, etc.)

(4) *Cass.*, II, 162, Picquart ; *Instr. Fabre*, 156, Leblois.

(5) *Cass.*, II, 154, Leblois ; 163, Picquart ; *Instr. Fabre*, 19, Gribelin ; 24, Junck.

(6) *Instr. Fabre*, 72, 150, Picquart ; 150, Junck, Gribelin.

(7) *Instr. Fabre*, 75, Picquart ; 144, Gribelin : « J'ai la prétention de connaître la question mieux que la connaissait Picquart, et aussi bien que Leblois. »

(8) *Cass.*, II, 154, 163 ; *Procès Zola*, I, 526 ; *Instr. Fabre*, 70, 150, 168, Picquart ; *Cass.*, II, 155 ; *Instr. Fabre*, 157, Leblois. Par la suite, Picquart fut accusé d'avoir communiqué le dossier secret à Leblois. Gonse prétendra alors que tout est également secret dans les deux dossiers.

L'avocat, après examen, lui dit que les faits qu'on voulait atteindre n'étaient punissables que d'une amende dérisoire (un franc) et proposa diverses mesures pour combler la lacune (1). Sur ces entrefaites, la Chambre fut saisie d'une loi qui modifiait et complétait les textes en vigueur (2), et cette question fut ainsi tranchée.

IX

Henry, pendant ce mois de mars, fut toujours en route, allant et venant (3), à Nancy et à Toul, pour l'affaire Boulot, à Pogny, près de sa mère malade; le 15 mars, il lui mena sa femme et son enfant, qu'il était venu chercher, la veille, à Paris (4).

Tout ce temps, il négligea, contremanda la ramasseuse. Elle n'avait de rapports qu'avec lui, n'eût remis son butin à nul autre. Elle s'étonna de ces retards, prit peur, écrivit au bureau pour demander un

(1) *Cass.*, II, 154, Leblois; etc.

(2) La loi fut promulguée le 31 juillet 1896.

(3) *Enq. Pellieux*, 2 déc. 1897, Lauth; *Instr. Tavernier*, 3 oct. 1898, Lauth; 18 oct., Gribelin; 12 nov., Picquart. — *Rennes*, I, 416, Picquart.

(4) *Instr. Tavernier*, 15 oct. 1898, Gribelin; *Rennes*, I, 617, Lauth. — D'après Roget, Henry est rentré au ministère le 14 mars, est reparti le 15 pour Pogny, est retourné au procès Boulot après la mort et les obsèques de sa mère (28 et 30) et n'est revenu à Paris que dans les premiers jours d'avril (*Rennes*, I, 297). Le maire de Pogny écrit au commandant Tavernier qu'Henry vint à Paris, le lendemain de la mort de sa mère, et rentra à Pogny pour les obsèques. (Lettre du 25 décembre 1898.) Picquart « a dans l'esprit qu'Henry revint, non pas une fois, mais plusieurs fois, entre le 3 et le 28 mars. » (*Instr. Tavernier*, 12 nov. 1898.)

rendez-vous qui ne put lui être accordé en raison de l'absence d'Henry (1). Picquart se rendit compte qu'il serait nécessaire de mettre, à l'avenir, un second officier en rapport avec la femme Bastian (2). Henry cependant finit par se rencontrer avec elle, sur un ordre de Picquart, entre deux trains, et, contrairement à sa prudente habitude, dans la journée (3). Pressé par l'heure, inquiet de sa mère mourante, il ne jeta qu'un coup d'œil rapide dans les cornets (4). Ils étaient volumineux, la récolte de plus d'un mois. Il les porta, le jour même, au ministère (5).

Picquart les serra dans son armoire. Le lendemain (le surlendemain peut-être), il les remit à Lauth sans y avoir regardé (6).

(1) *Instr. Tavernier*, 5 nov. 1898, Lauth.

(2) *Cass.*, I, 172, Picquart.

(3) *Rennes*, I, 416, 425, Picquart.

(4) *Cass.*, I, 110, Roget : « Il est certain qu'au moment où ce paquet est arrivé au ministère, Henry est parti aussitôt pour Nancy, où l'appelait l'affaire Boulot, qu'il a perdu sa mère presque en même temps. » Etc.

(5) *Instr. Tavernier*, 23 sept. 1898, Picquart : « Je crois bien me souvenir que le lot de cornets où se trouvait le *petit bleu* m'a été remis par Henry à la veille d'une des absences causées par la mort, ou la maladie, de sa mère. »

(6) A l'enquête Pellieux, 28 nov. 1897, Lauth dit que le *petit bleu* a été « trouvé » à l'automne 1895, puis reconstitué par lui au printemps de 1896. Ce long délai n'est plus que d'un mois à l'instruction Ravary. (*Procès Esterhazy*, 120, *Rapport*.) Au procès Zola, Lauth réduit le délai : 1° à six ou huit jours (I, 153) ; 2° à dix ou douze jours (I, 283) ; 3° à deux ou trois jours, « comme d'habitude » (I, 341). — *Instr. Tavernier*, 30 oct. 1898, Lauth : « C'est dans le courant du mois de mars, — entre le 15 et le 20, — pendant l'absence d'Henry, que j'ai recollé le *petit bleu*. En effet, si le paquet avait été reçu dans les premiers jours d'avril, après la rentrée d'Henry à Paris, Picquart n'aurait pu me le remettre que le septième jour de ma rentrée de permission. » — Sur la date de l'arrivée du *petit bleu*, les souvenirs de Picquart concordent, après quelques fluctuations, avec la déposition de Lauth à l'instruction

Lauth se mit à la besogne, longue et fastidieuse (1). Dans l'un des cornets, il ne tarda pas à trouver, parmi beaucoup d'autres fragments, ceux d'une de ces cartes-télégrammes qu'on désigne, à Paris, en raison de leur couleur, sous le nom de *petits bleus*. Il recueillit près de cinquante morceaux de cette carte (2), le plus grand de moins d'un centimètre carré (3), quelques-uns « pas plus gros que l'ongle (4) ». Il les isola, les rangea dans l'ordre indiqué par la concordance des écritures ou des impressions; puis les recolla « avec un papier transparent coupé en lanières très minces, qui suivaient à peu près les traces des déchirures » et qu'il plaça du côté de l'adresse (5). Il manquait quelques fragments : presque toute la lisière gommée qui sépare des bords de la carte, le pointillé à jours qui entoure le carré de papier réservé à la correspondance; un seul mot (*que*) à la fin de la deuxième ligne. La carte était ainsi conçue :

Côté du texte :

Monsieur,

J'attends avant tout une explication plus détaillée (que) celle que vous m'avez donnée l'autre jour sur la

Tavernier : « J'ai toujours eu dans la mémoire la fin d'avril ou le commencement de mai ; je crois, cependant que cette date doit être reportée un peu antérieurement; le fait saillant auquel on peut rattacher cette date est la maladie et la mort de la mère d'Henry. » (*Instr. Tavernier*, 23 sept. 1898.) A l'enquête Pellieux et à l'instruction Ravary, Picquart avait indiqué le milieu de mai et la fin d'avril.

(1) *Instr. Tavernier*, 30 oct. 1898, Lauth : « Le travail était fastidieux et fatigant, de sorte que je mettais généralement plusieurs jours, cinq, six, sept, à épuiser une livraison. »

(2) Une soixantaine, d'après Lauth (*Procès Zola*, I, 353). Trente-deux d'après Picquart (*Rennes*, I, 416).

(3) *Procès Zola*, I, 353, Lauth : « Peut-être le tiers d'un centimètre, un peu plus, pas tout à fait un centimètre carré. »

(4) *Ibid.*, 316, Picquart.

(5) *Ibid.*, 353, 354, Lauth.

question en suspens. En conséquence, je vous prie de me la donner par écrit pour pouvoir juger si je peux continuer mes relations avec la maison R. ou non.

Signé : C.

Côté de l'adresse :

Monsieur le Commandant Esterhazy,

27, rue de la Bienfaisance,

Paris.

Le *petit bleu* n'était pas timbré ; le destinataire ne l'avait donc pas reçu ; l'expéditeur l'avait déchiré sans l'envoyer.

Lauth entra aussitôt, et contre son habitude (1), dans le cabinet de Picquart, lui tendit la carte reconstituée et s'écria : « C'est effrayant ! Est-ce qu'il y en aurait encore un (2) ? »

Picquart lut la pièce, la serra dans son tiroir et réfléchit (3).

(1) « Il vint, *exprès*, dans mon bureau pour me montrer la pièce éminemment compromettante que formait la réunion des fragments. » (*Enq. Pellieux*, 26 nov. 1897, Picquart.) — De même, Lauth : « Je suis entré *directement* dans le cabinet du colonel... » (28 nov.) « Je l'ai porté *contre mon habitude* au colonel. » (*Instr. Ravary*, 13 déc.). Etc.

(2) *Enq. Pellieux*, 28 nov. ; *Instr. Ravary*, 13 déc., Lauth ; *Cass.*, I, 144 ; *Rennes*, I, 417, Picquart ; etc.

(3) *Instr. Tavernier*, 3 oct., Lauth : « Je n'ai pas le souvenir que le colonel ait manifesté une surprise spéciale ou fait une remarque caractéristique. » *Rennes*, I, 619 : « Il regarda la pièce de tous les côtés. »

X

Lauth partit en congé, le 26 mars, pour les fêtes de Pâques. La mère d'Henry mourut le 28. Lauth, à son retour, le 7 avril, raconta à Henry quelle trouvaille il avait faite dans les cornets. Henry s'étonna : « C'est bizarre, dit-il, je fais cependant mon triage avec assez de soin, et je n'avais pas remarqué cela. » Puis, sur une observation de Lauth, qu'il aura mal regardé : « Cela m'étonne, car je regarde toujours morceau par morceau (1). »

Henry, quelque empire qu'il eût sur lui-même, n'avait pu réprimer un mouvement ; il l'expliqua comme il put (2).

Le fait est que, cette fois, pris de court et préoccupé, comme on l'a vu, il avait procédé à un examen trop

(1) *Enq. Pellieux*, 28 nov. 1897, Henry. — Même déposition devant Ravary : « Le nom d'Esterhazy sur un fragment de petit bleu m'aurait frappé d'une façon particulière, car je l'avais connu en 1878. » Or, le nom avait été déchiré en trois fragments : Este... rhaz... y, mêlés à des centaines d'autres.

(2) Ce dialogue, rapporté par Henry, n'a rien d'in vraisemblable, sauf le dernier mot de la phrase prêtée à Lauth : « Peut-être n'avez-vous pas bien regardé dans les fragments allemands. » Toute la ruse ordinaire d'Henry est dans ce dernier mot. On a vu, en effet, que, du temps de Sandherr, les fragments en français étaient recollés par Henry et les fragments allemands par Lauth. Or, Picquart avait décidé que tous les fragments seraient recollés par Lauth. Au surplus, la ruse est grossière. En effet, pour que cette fin de phrase eût un sens, il faudrait supposer que le tri entre les papiers étrangers et français, tous mêlés dans les cornets, était fait par la ramasseuse elle-même.

sommaire des paquets (1). Ou il n'aperçut pas les cinquante tout petits fragments mêlés à plusieurs centaines de débris, — ou, s'il les aperçut, il les négligea à cause même de leur couleur (2). En effet, Schwarzkoppen recevait beaucoup de *petits bleus* qu'il déchirait, invitations banales de Panizzardi ou de tel autre à déjeuner ou à dîner, et d'autres missives encore, moins banales, mais qu'Henry connaissait bien, d'une écriture féminine. « Encore des lettres de cette femme ! » disait-il à Picquart (3).

Or, le *petit bleu* que Lauth a reconstitué est précisément de l'écriture, renversée, un peu déguisée, de cette femme. Elle venait voir Schwarzkoppen, assez souvent, à l'ambassade, et n'eût pas été femme si elle ne s'était pas informée de ses affaires, qui passaient pour mystérieuses, et n'avait trouvé plaisir à lui recopier des documents, à écrire des lettres sous sa dictée. Schwarzkoppen, vers cette époque, avait, de nouveau, cassé Esterhazy

(1) *Enq. Pellieux*, 28 nov. 1897, Henry : « En ce qui concerne la carte, je n'ai jamais remarqué aucun des fragments qui la composent dans les paquets qui m'ont été remis. » — *Cass.*, I, 110, Roget : « Henry, que j'ai interrogé souvent après le procès Zola, bien que ce fût une nature grossière et passionnée, n'a jamais voulu affirmer que le *petit bleu* ne fût pas dans le paquet, de peur d'erreur possible; mais ce qu'il a affirmé toujours avec la plus grande netteté, c'est qu'il n'y a pas vu et qu'il n'a jamais vu de fragments de *petit bleu*. »

(2) *Rennes*, I, 425, Picquart : « Si Henry a ouvert le paquet où se trouvait le *petit bleu*, il a dû croire, ne l'ayant pas reconstitué, que ce devait être un *petit bleu* connu. »

(3) Il est probable qu'Henry détruisit, par la suite, toutes les lettres de même origine qui avaient été conservées dans les dossiers; ce qui permettra d'alléguer (*Rennes*, I, 553, Gonse; I, 619, Lauth, etc.) que l'écriture du *petit bleu* était inconnue. « C'est le seul document de ce genre, dépose Roget, qui nous soit venu dans un espace de huit ans. » (*Rennes*, I, 296.) Il est vrai que Roget vient de dire : « *Par malheur*, depuis son faux, Henry est un *petit peu suspect*. »

aux gages : escroc ou provocateur, l'espion « n'en donnait pas pour l'argent ». Esterhazy chercha à rentrer en grâce, alléguant qu'il allait entrer au ministère de la Guerre ; il y aura toute facilité, pour livrer à son employeur de meilleures fournitures ; déjà, il tient un renseignement important. Après avoir servi ce boniment à Schwarzkoppen dans une précédente visite, Esterhazy insistait par lettre. C'est à cette lettre que l'attaché allemand répondait par la carte-télégramme qu'il dicta à son amie. Ce mode de correspondance rapide avec son espion lui était familier. Puis, tout à coup, se ressaisissant, il déchira le papier en menus morceaux et, le jetant dans la cheminée : « Non ! s'écria-t-il, on n'a décidément pas affaire à un homme semblable (1) ! »

Si Schwarzkoppen n'avait pas eu cette pudeur, la poste pneumatique eût remis à Esterhazy, en toute sécurité, le *petit bleu*, comme tant d'autres que l'Alle-

(1) *Rennes*, III, 54, Emile Picot. — L'éminent membre de l'Institut, ancien bibliothécaire du duc d'Aumale, l'auteur de tant de recherches réputées sur la poésie et le théâtre français, dépose, sous serment, qu'il tient ce récit du colonel Schneider, attaché militaire d'Autriche-Hongrie à Paris ; il avait rencontré Schneider, à dîner, en mai 1899, dans une maison amie. Il existe d'autres témoins de l'entretien. Schneider ne dit pas à Picot s'il était lui-même en visite chez Schwarzkoppen, quand se produisit l'incident, ou si l'incident lui fut raconté, plus tard, par son collègue. La déposition d'Emile Picot, très commentée, ne fut l'objet d'aucun démenti, ni de Schwarzkoppen, ni de Schneider. La même version a été donnée par Schwarzkoppen à ses chefs ainsi qu'à Panizzardi. La dame, tout le long du procès Zola, trembla d'être mise en cause. — Précédemment, le 15 avril 1899, le comte de Munster avait déclaré à Delcassé, ministre des Affaires étrangères, « que Schwarzkoppen reconnaissait avoir adressé à Esterhazy un certain nombre de *petits bleus*, et qu'en ce qui concernait le *petit bleu*, dont il est question, il ne pouvait affirmer l'avoir écrit lui-même, parce qu'il ne l'avait pas vu, mais que, toutefois, il était probable qu'il l'eût écrit. » (*Rennes*, III, 476, Paléologue.) Delcassé rédigea une note de cet entretien, qui fut versée au dossier de Rennes.

mand lui avait déjà adressés. S'il y avait eu du feu dans la cheminée, il n'en serait resté que des cendres.

XI

La première impression de Picquart fut conforme à celle de Lauth. Nul doute sur l'origine de la carte, puisque la Bastian ne travaille qu'à l'ambassade d'Allemagne. L'initiale C est une des signatures conventionnelles de Schwarzkoppen. Lauth a trouvé, dans le même lot, des fragments d'une lettre, au crayon noir, d'une écriture semblable (1), et signée de la même initiale (2). Il y était question d'un envoi de fonds (3), de « conditions trop dures » ; en haut, au crayon bleu : « A faire porter par le concierge. » La lettre commence par ces mots : « Monsieur, je regrette... (4). » Cela semblait se rapporter à la même affaire.

(1) *Instr. Tavernier*, 31 oct. 1898, Rapport des experts en écriture, Couderc, Étienne Charavay, Varinard.

(2) *Enq. Pellieux*, 26 nov. 1897, Picquart. — Lauth, qui a recollé cette pièce, prétend d'abord qu'il n'en a gardé aucun souvenir et qu'elle n'existe pas aux archives de la Statistique. — De même, Henry (28 nov.). — Puis, le 2 décembre, la pièce ayant été retrouvée par Gonse, Lauth reconnaît qu'il en a rassemblé les morceaux. — Enfin, à l'instruction Tavernier, Lauth nie que la lettre se soit trouvée dans le même lot que le *petit bleu* ; la similitude des deux signatures l'aurait frappé (12 oct. 1898). Picquart répond qu'il a été, lui, frappé de cette similitude et qu'il a, en conséquence, prescrit à Lauth de chercher avec soin, dans les autres cornets, s'il ne trouverait pas d'autres fragments de cette lettre (22 oct.).

(3) *Cass.*, I, 144, Picquart : « Je crois bien me souvenir de ces mots : « Mon père m'a envoyé des fonds. »

(4) *Instr. Tavernier*, 12 oct. 1898, Tavernier, Lauth. — La lettre se termine ainsi : « Ce ne sont pas les derniers. »

A la réflexion, Picquart se demanda si la carte-télégramme n'était pas trop explicite, dès lors suspecte. La formule : « la maison R » semble indiquer que le traître a des associés. Pourquoi, ayant écrit cette carte, l'Allemand ne l'a-t-il pas expédiée ? Serait-ce qu'au moment où il allait l'envoyer, il a été surpris par une nouvelle visite de l'espion, mieux documenté cette fois ? On peut le supposer (1), mais sans expliquer que Schwarzkoppen ait jeté au panier ce billet compromettant. Les journaux, en 1894, ont raconté que la pièce capitale du procès a été trouvée dans ce panier ; Picquart le croyait (2) ; et, comme il n'avait reçu, depuis huit mois, que des papiers sans valeur par la voie ordinaire du cornet (3), il en avait conclu que l'attaché allemand se tenait sur ses gardes. Maintenant, Schwarzkoppen jette au panier un pareil billet ! Ne serait-ce pas un piège (4) ?

Piège bien compliqué : pour donner une leçon à l'État-Major français, compromettre un officier, peut-être innocent, qui porte un des grands noms historiques de l'Europe ! Picquart pensa que cela n'avait rien d'impossible.

Il n'avait pas cessé de croire Dreyfus coupable, mais aussi que l'affaire avait été très mal conduite. S'il y a vraiment, comme Lauth en a eu l'instinct, un autre

(1) *Enq. Pellieux*, 26 nov. 1897 ; *Instr. Ravary*, 9 déc., Picquart.

(2) *Enq. Pellieux*, 16 nov. 1897 ; *Instr. Tavernier*, 23 sept. 1898.

(3) *Cass.*, I, 147 ; *Instr. Tavernier*, 23 sept. 1898, Picquart : « Je me demandais constamment si les personnes chez qui se trouvait le panier n'étaient pas suffisamment mises en méfiance pour faire désormais la plus grande attention. Et la pauvreté des renseignements qui nous étaient donnés, depuis lors, par cette voie, semble me donner raison. »

(4) *Instr. Tavernier*, 28 sept. ; *Cass.*, I, 147, Picquart.

traître, il ne sera pas, lui, un second Du Paty. Si l'homme dénoncé par le *petit bleu* est innocent, il n'aura pas à se reprocher de l'avoir signalé à la légère. Il lui est déjà arrivé de trouver des lettres d'officiers mêlées à des correspondances d'espion, et, s'étant informé sans bruit, de reconnaître qu'il n'y avait là qu'un hasard (1).

Le jeune lieutenant-colonel, nommé de la veille, fier de sa rapide fortune, trop sûr de lui, résolut ainsi de procéder lui-même à une première enquête avant d'aviser Billot, Boisdeffre et, surtout, Gonse (2). Si ce bavard est informé, tout le ministère le sera avant le soir, et, dès le lendemain, la presse, comme à l'époque du procès Dreyfus. Il ne déchaînera pas, à nouveau, un pareil scandale (3). Il a appris aussi, à l'école de Galliffet, qu'il ne faut pas inquiéter inutilement les chefs.

L'événement condamnera ce raisonnement de Picquart. Son silence à l'égard des chefs deviendra l'un de leurs griefs contre lui, et le plus plausible aux yeux d'un public aussi simpliste que Picquart est subtil. Pour n'avoir pas eu peur de la responsabilité, il a forgé contre lui-même la plus dangereuse des armes. Pour n'avoir pas averti immédiatement le ministre, il a laissé à Henry le temps d'ourdir ses trames.

Sa décision prise, la première chose qu'il eût à faire, était de se renseigner sur Esterhazy.

(1) *Enq. Pellieux*, 26 nov. 1897 ; *Procès Zola*, I, 314, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 552 ; Billot : « Cela (cette procédure de Picquart) me paraît effectivement d'une gravité assez grande, en faisant remarquer toutefois que, dans cette matière, tout peut dépendre des précédents établis dans le service. Je sais bien que des précédents de cette nature n'auraient pas mon agrément. »

(3) *Aff. Picquart*, 260, Picquart : « J'avais encore à l'esprit toutes les légèretés commises à l'époque de l'affaire Dreyfus et tout l'affolement dont elle avait été la cause. »

Le régiment d'Esterhazy, le 74^e de ligne, était caserné à Paris; Picquart y avait un ami, son camarade de Saint-Cyr, le commandant Curé. Il le pria de passer au ministère (1), et, sans lui révéler le motif de son enquête (2), l'interrogea sur Esterhazy. Curé ne parut pas étonné que le chef du bureau des Renseignements s'enquit du personnage; il avait eu comme un pressentiment que c'était à cause de lui que Picquart le faisait venir (3). Il dit « catégoriquement » qu'il n'avait ni considération ni estime (4) pour « cette espèce de rastaquouère (5) »; mauvais officier, de vie dissolue, toujours à court d'argent, occupé d'affaires de Bourse, peu attaché à son métier et, d'autre part, fureteur, à l'affût des renseignements confidentiels; il s'occupait « spécialement » d'artillerie et de tir, s'était fait désigner deux fois pour les écoles à feu, y était allé une troisième fois sans solde, à ses frais (6); il faisait copier continuellement chez lui par des soldats (7) toutes

(1) *Instr. Tavernier*, 23 sept. 1898, Picquart : « Le lendemain ou, au plus tard, le surlendemain de ma découverte. » — Curé fixe la date de cet entretien dans la deuxième quinzaine d'avril. (*Cass.*, I, 407; *Instr. Tavernier*, 3, 7 octobre, etc.) Picquart la fixa, d'abord, à une date postérieure, en mai; il est convenu de son erreur à l'instruction Tavernier (22 octobre), mais continue à croire que l'entretien a précédé sa première entrevue avec Desvernine et suivi « de très près » la reconstitution du *petit bleu*. C'est une question de jours, — d'un jour ou deux. Il reste établi que l'entretien a eu lieu en avril.

(2) *Instr. Tavernier*, 23 sept. 1898, Picquart.

(3) *Cass.*, I, 148, Picquart. — Curé (*Cass.*, I, 409) dit « que la situation d'Esterhazy permettait de penser qu'une plainte avait été déposée contre lui ».

(4) *Cass.*, I, 407; *Rennes*, II, 239, Curé. — *Cass.*, II, 116, Esterhazy : « Curé m'en voulait personnellement. »

(5) *Instr. Tavernier*, Picquart.

(6) *Instr. Tavernier*; *Cass.*, I, 407; *Rennes*, II, 239, Curé. — De même, *Cass.*, I, 49; *Rennes*, I, 421, Picquart.

(7) Curé nomma l'un de ces soldats, Écalle. (*Cass.*, I, 149, Picquart; 407, Curé.) — Écalle a déposé qu'en effet il avait copié pour

sortes de documents, prétendait s'occuper de l'invention d'un fusil, mais personne ne le croyait.

Curé dit encore qu'Esterhazy avait emprunté au colonel les leçons de l'École normale de tir de Châlons et au capitaine Daguenet d'autres documents venant de la même école, des planches (1).

Dans les affaires d'espionnage, on cherche toujours à se procurer de l'écriture de l'individu soupçonné afin de la comparer avec celles des papiers conservés au bureau. Picquart demanda à Curé un spécimen de l'écriture d'Esterhazy ; mais Curé refusa ; il lui répugnait de tendre ce piège, même à Esterhazy : « Demande au colonel (2). »

Curé avait compris ; un peu plus tard, il dit à Picquart, qui lui reparla, plus d'une fois (3), d'Esterhazy : « Sois prudent, tu as affaire à plus fort que toi (4) ! »

En même temps qu'il questionnait Curé, Picquart, avec la même confiance, s'adressa à Henry.

Henry, déjà informé par Lauth (5), alla peut-être au devant de l'entretien. Il n'eut garde de dire à Picquart qu'il n'avait point aperçu dans les cornets les fragments accusateurs ; il l'écouta avec l'attention déférente qui

Esterhazy, en février ou mars, « deux planches où se trouvaient représentées les diverses pièces d'un fusil ». (*Cass.*, I, 794.)

(1) D'après Picquart, Curé avait déjà engagé Daguenet à se méfier. (*Instr. Tavernier.*) — D'après Curé, c'est sur le conseil de Picquart qu'il engagea Daguenet à se faire rendre les documents prêtés à Esterhazy. (*Rennes*, II, 240.)

(2) *Cass.*, I, 408, Curé.

(3) *Ibid.*, 148, Picquart ; I, 408, Curé.

(4) *Ibid.*, 408, Curé : « Je voulais simplement attirer l'attention de Picquart sur la prudence que commandait une affaire aussi délicate. »

(5) *Ibid.*, 157, Picquart : « Lorsqu'Henry revint, je lui parlai du *petit bleu*, soit que j'aie pris l'initiative de cette conversation, soit qu'il l'ait prise lui-même, averti par Lauth. » — Lauth convient qu'il informa Henry. (*Rennes*, I, 621.)

lui était coutumière, sans formuler aucune objection (1). Picquart lui demanda s'il connaissait Esterhazy. Henry répondit qu'il l'avait connu, mais sur un ton de parfaite indifférence, « comme d'une personne qu'on ne voit pas (2) ». Ils avaient été ensemble, il y a dix-huit ans, à ce même bureau des Renseignements, sous Campionnet, avec Maurice Weil. (Si Henry s'en était caché, Picquart n'aurait pas tardé à le savoir et, de ce mensonge, eût conçu des soupçons.) « Est-ce un homme sujet à caution ? » interroge Picquart. Henry allègue qu'il l'a perdu de vue, mais « part immédiatement en guerre contre Weil », sans ajouter toutefois que les relations continuent entre l'ancien officier d'ordonnance de Saussier et Esterhazy.

Il ne dit pas davantage ce qu'il dira, plus tard, à Cavaignac et à Roget, « qu'il avait vu venir Esterhazy, une fois, chez Sandherr (3) ».

Picquart consulta alors Henry sur le choix de l'agent

(1) « Aucun des deux officiers mêlés au commencement de l'affaire (Henry et Lauth) n'a eu l'air de mettre le moins du monde en doute la sincérité d'origine de cette pièce. » (*Enq. Pellieux*, 26 nov., Picquart.) Henry, à qui Pellieux communique cette déclaration de Picquart, répond qu'il a eu des doutes dont il a fait part à Lauth; mais que « ses souvenirs ne sont pas assez précis pour affirmer qu'il en a fait également la remarque au colonel ». — Lauth, jusqu'au procès Zola, ne conteste pas l'authenticité du *petit bleu*; il l'admet de nouveau à l'instruction Fabre (28) et à la Cour de cassation (I, 416). Enfin, à Rennes (I, 619), il se dit « convaincu » que le *petit bleu* vient de l'ambassade d'Allemagne. — Picquart, à l'instruction Ravary, maintint sa déposition précédente : « Jusqu'à ce que la question du bordereau soit intervenue, Henry m'a toujours semblé trouver mes recherches justifiées. » (13 décembre.)

(2) *Cass.*, I, 157; *Rennes*, I, 425; *Instr. Tavernier*, 30 sept. Picquart : « Henry, qui devait connaître l'écriture d'Esterhazy, ne pouvait-il pas prévoir déjà qu'on pourrait attribuer à Esterhazy une partie des faits reprochés à Dreyfus ? »

(3) *Revision*, 104, Procès-verbal de l'interrogatoire d'Henry.

qu'il chargerait d'une enquête secrète sur Esterhazy (1), ajoutant d'ailleurs qu'il s'en réservait exclusivement la direction (2); il ne voulait plus de Guénée, trop indiscret (3). Henry lui désigna l'un des deux commissaires spéciaux de police qui étaient détachés au ministère de la Guerre, Desvernine (4).

Puis, sans tarder, Henry prévint Esterhazy qu'il allait être surveillé, et par qui, et qu'il eût à agir en conséquence.

XII

Les preuves ne manquent pas qu'Esterhazy fut averti par Henry. Dès son premier rapport, du 17 avril, Desvernine signale que « le caractère du Bienfaisant » — nom employé par l'agent pour désigner Esterhazy, qui demeure rue de la Bienfaisance, — « s'est assombri depuis quelque temps ». — Il cessa brusquement tous rapports avec Schwarzkoppen. — Enfin, dans les premiers jours de mai, il alla à l'ambassade d'Allemagne, par deux fois, dans la même semaine, ouvertement,

(1) *Instr. Ravary*, 13 déc. 1897, *Instr. Fabre*, 93, Picquart. Le fait est nié par Henry (*Instr. Fabre*, 52).

(2) *Enq. Pellieux*, 26 nov. 1897; *Cass.*, I, 157, Picquart.

(3) *Cass.*, I, 149, Picquart.

(4) *Cass.*, I, 729; *Rennes*, II, 251, Desvernine: « Au mois d'avril 1896, entre le 1^{er} et le 10, le colonel Picquart me donna l'ordre de faire une enquête sur Esterhazy. » Picquart lui donna son premier rendez-vous par une carte-télégramme signée Robert et datée du 8 avril. (*Instr. Tavernier*, 22 oct. 1898.)

en uniforme. Abria, son colonel, sollicitait un passeport pour l'Alsace (1) ; Esterhazy, avec son effronterie habituelle, lui confia qu'il connaissait fort bien Schwarzkoppen et d'autres personnages de l'ambassade ; sa parenté avec les Esterhazy d'Autriche, ses alliances dans la haute aristocratie, l'ont mis en rapport avec le monde diplomatique ; il lui réglera au plus vite cette petite affaire.

Le Scapin s'amusa fort (se sachant suivi, se retournant pour voir si l'agent n'a pas perdu sa piste) à aller ainsi, d'un pas léger, dans la redoutable « maison au grand jardin ». Que Picquart brusque l'opération, Esterhazy aura raison de lui, le jour même, en prouvant l'honorable cause de ses démarches. Du coup, Esterhazy est sauvé, Picquart abîmé dans le ridicule. Même si Picquart ne manque pas de sang-froid, s'il prend la précaution de s'enquérir des motifs qui conduisent Esterhazy, en plein jour, à l'ambassade, l'argument reste en réserve pour l'avenir. — Il saisit apparemment l'occasion d'aviser Schwarzkoppen que leurs relations étaient soupçonnées, qu'une carte avait été saisie, qu'il fallait, à l'avenir, s'abstenir de toute correspondance. Schwarzkoppen devint attentif (2).

Picquart s'était borné à dire à Desvernine (3) : « J'ai

(1) *Cass.*, I, 149 ; *Instr. Tavernier*, 12 nov. 1898, Picquart. — *Cass.*, I, 730 ; *Rennes*, II, 253, Desvernine. — *Instr. Ravary*, 15 déc. 1897, Esterhazy : « Je suis allé à l'ambassade d'Allemagne, en uniforme, à trois reprises différentes dans une même semaine... J'ai eu des relations très' ouvertes avec M. de Schwarzkoppen avec lequel j'ai échangé, sans me cacher le moins du monde, très peu de visites, deux ou trois, pas plus. » (*Cass.*, II, 118.) — Selon Desvernine, Esterhazy était en « habits civils ». (*Cass.*, I, 732.)

(2) *Aff. Picquart.*, 270, Picquart : « On soupçonna des indiscretions dans le milieu d'où provenaient les cornets. »

(3) Il ne le fit pas venir au ministère, mais lui donnait rendez-

besoin de connaître le genre de vie du commandant Esterhazy, tout ce qui le concerne (1) ». Il se fût fait scrupule de lui communiquer sa crainte que l'armée française comptât un traître de plus et de salir d'un tel soupçon un officier qui pouvait ne pas être coupable. Il recommanda à Desvernine de n'agir que sur des ordres successifs, de se tenir sans cesse en contact avec lui, de ne prendre aucune initiative sans le consulter (2).

L'agent, plus libre, mieux orienté, eût-il trouvé davantage ? Non, puisque Esterhazy était averti. Mais il sut très vite ses embarras financiers (3), son habitude et son goût de l'escroquerie, même pour de petites sommes, ses relations avec la fille Pays.

Esterhazy se rendait chez elle, tous les soirs, en civil, pour ne rentrer que tard, dans la nuit, au domicile conjugal ; parfois même, « dans la journée, il faisait le pèlerinage en tenue (4) ». Il lui avait loué, en son propre nom, — ce qui étonna l'agent (5), — un appartement, rue de Douai, lui servait une « mensualité de cinq cents francs (6) » ; il était, pour le moment, son seul amant. Les concierges, qui doivent des renseignements à la police, dirent qu'Esterhazy recevait peu de lettres

vous dans Paris, tantôt au Louvre, tantôt à la gare Saint-Lazare. (*Cass.*, I, 730, Desvernine.) — C'était Gribelin qui, le plus souvent, lui écrivait. (*Cass.*, I, 432, Gribelin.)

(1) *Cass.*, I, 729 ; *Rennes*, II, 252, Desvernine.

(2) *Cass.*, I, 730, Desvernine.

(3) Le rapport du 17 avril 1896 signale « que des garçons de recette présentaient assez fréquemment des effets qui restaient impayés ». Des notes ultérieures, mentionnent de fréquentes citations en justice de paix et devant le tribunal civil pour le paiement de petites créances.

(4) Rapport du 22 avril.

(5) *Rennes*, II, 251, Desvernine, Rapport de novembre 1896.

(6) *Ibid.*, Rapport du 4 juin.

de l'étranger ; son courrier était insignifiant, mais il avait prescrit de le lui remettre en mains propres (1). Il fréquentait un étranger « aux fortes moustaches », boursier véreux qui avait été condamné plusieurs fois pour escroquerie (2). Il s'était rendu, une fois, à un tripot, mais Desvernine, plus scrupuleux que Guénée, n'affirma pas qu'il y eût joué (3).

L'agent relata aussi les deux visites à l'ambassade d'Allemagne. Picquart ne put cacher son émoi ; mais, prudent, en causa avec Curé (4) ; il sut de lui « les motifs plausibles » de ces visites et en fit informer Desvernine (5).

Au bataillon d'Esterhazy, l'agent recueillit quelques bruits qui confirmaient les avis de Curé.

Certains envois d'argent parurent suspects ; après vérification, il fut reconnu qu'ils provenaient d'un architecte qui gérait une maison appartenant à Mme Esterhazy (6).

Rien de tout cela n'était décisif ; cependant, la figure d'Esterhazy se dessinait devant Picquart.

(1) *Cass.*, I, 730, Desvernine : « Il recevait des lettres portant notamment le timbre de Bâle, de La Haye et de Spa. »

(2) *Cass.*, I, 730 ; *Rennes*, II, 251, Desvernine, Rapports des 22 avril, 5, 22 et 28 mai, 24 juin, 16 et 28 juillet, etc.

(3) Rapport du 4 juin. — *Cass.*, II, 89, Picquart.

(4) *Cass.*, I, 149 ; *Instr. Tavernier*, 12 nov. 1898, Picquart.

(5) *Cass.*, I, 730, 731, 732 ; *Rennes*, II, 253, Desvernine.

(6) *Cass.*, I, 731, Desvernine. — L'architecte s'appelait Henry.

XIII

Pendant que l'enquête continuait, Picquart chargea Lauth (1) de photographier le *petit bleu* (2). C'était, au bureau, l'habitude constante pour tout document de quelque importance. Les fragiles originaux, maniés par tous ceux qui devaient en connaître, auraient été vite en poussière (3).

Les premières épreuves de la carte-télégramme, avec ses déchirures et ses souillures, présentent l'aspect d'un plan en relief, hérissé de masses noires et zébré de lignes bizarres. Picquart commanda à Lauth d'en tirer d'autres, mais en effaçant ces traces sur le cliché, « tout ce qui n'est pas le texte écrit (4) ». « Le fac-similé obtenu par ce procédé sera plus clair, plus lisible. » Au surplus, on avait trop parlé du panier de Schwarzkoppen à propos du bordereau, qui n'en venait pas (5). Ces épreuves « retouchées » seront plus

(1) Picquart avait décidé précédemment de ne plus faire photographier de pièces secrètes par les civils. (*Cass.*, I, 158.)

(2) *Procès Zola*, I, 283, Lauth ; 297, Picquart ; etc. — « Au bout de quinze jours », selon Lauth (*Inst. Fabre*, I, 29). Donc, vers le 15 avril. — De même, Junck (*Cass.*, I, 429) et Picquart (*Cass.*, I, 158).

(3) *Procès Zola*, I, 297, Picquart.

(4) *Ibid.*, I, 283, Lauth ; I, 297, Picquart ; etc.

(5) *Enq. Pellieux*, 26 nov. 1897 ; *Procès Zola*, I, 297 ; *Inst. Fabre*, 126, Picquart. Henry, entre autres menteries, avait raconté à Picquart que la femme Bastian avait été soupçonnée à l'ambassade d'Allemagne, à l'époque du procès Dreyfus, qu'elle avait été fouillée, qu'elle ne s'était tirée d'affaire que par un ingénieux artifice. Mais toute cette histoire est inventée ; la femme Bastian ne fut jamais l'objet d'aucun soupçon.

discrètes; quand elles circuleront dans le ministère, elles ne crieront pas l'origine du document; ainsi seront évités les propos imprudents des « entourages ».

Lauth ne réussit pas du premier coup; Picquart lui fit recommencer ses essais à plusieurs reprises (1). Lauth, agacé, demanda que Junck lui fût adjoint pour ce travail (2).

Lauth dira, par la suite, que Picquart lui commanda « de donner à cette photographie l'apparence d'un *petit bleu* absolument net, afin de pouvoir dire là-haut, à l'État-Major, qu'il l'avait intercepté à la poste (3) ». Pour transformer une sage précaution en une fourberie absurde, il lui suffira de traduire « là-haut » par « État-Major » et de donner à entendre qu'il faut traduire « État-Major » par « Boisdeffre » (4).

Un *petit bleu* déplié a 15 centimètres de long sur 13 de large, soit 195 centimètres carrés (5). Il manquait à

(1) *Procès Zola*, I, 283, Lauth.

(2) *Enq. Pellieux*, 28 nov. 1897, Lauth; *Instr. Fabre*, 127, Picquart; *Instr. Tavernier*, 11 oct. 1898; *Cass.*, II, 427; *Rennes*, I, 646, Junck. — « On acheta un pupitre à retoucher. » (*Cass.*, I, 113, Roget.) — « Ce pupitre, répond Picquart, a été acheté sur la demande expresse de Lauth. » (*Aff. Picquart*, 241.)

(3) *Enq. Pellieux*, 28 nov.; *Instr. Ravary*, 13 déc.; *Procès Zola*, I, 283, 332; *Instr. Fabre*, 29; *Instr. Tavernier*, 12 et 13 oct. 1898, Lauth. — *Instr. Tavernier*, 5 oct. 1898, Picquart: « Etant donné l'état d'esprit dans lequel j'étais et sur lequel j'ai insisté précédemment plusieurs fois, il est possible que j'aie dit une phrase se rapprochant de celle-là; mais, je le répète, je n'ai aucune souvenance de la chose. » Au procès Zola (I, 332, 344), Picquart dépose qu'il ne s'est pas servi des termes qui lui sont attribués; il précise sa pensée par cette question à Lauth: « Et les officiers d'ordonnance du ministre qui voient les dossiers? — Lauth: C'est l'affaire du ministre. — Picquart: J'avais le droit de prendre toutes précautions pour éviter certaines indiscretions. »

(4) *Procès Zola*, I, 283, Lauth: « Là-haut désignait ses chefs, c'est-à-dire le sous-chef ou le chef d'État-Major. »

(5) PAUL MARIE, *Le Petit Bleu*, 64.

la carte-télégramme, à droite et à gauche du texte, un certain nombre de fragments (l'un d'eux avec un mot de l'écriture de l'envoyeur, et toute la partie inférieure avec la moitié de l'avis imprimé, du côté de l'adresse), environ 36 centimètres carrés. Le soleil, véridique, ne peut reproduire sur la plaque sombre que ce qui existe. L'épreuve, retouchée, pourra figurer un document net, mais non intact. Si la carte avait été saisie à la poste, Picquart l'eût apparemment décollée à la vapeur, de manière à ne perdre aucun fragment. Aussi bien, Lauth lui-même n'a jamais insinué que Picquart aurait eu l'intention de produire seulement les épreuves corrigées, de supprimer l'original (1), qui seul fait foi en justice (2); et comment l'aurait-il pu supprimer? Tout le bureau le connaissait; une photographie implique un objet photographié; comment expliquer la disparition de l'objet (3)?

XIV

Avant qu'Henry fût revenu des obsèques de sa mère, ni l'authenticité du *petit bleu* ni son lieu d'ori-

(1) Cela a été prétendu par Junck (*Cass.*, I, 428), et par Roget (*Instr. Tavernier*, 4 nov.), qui eut Junck sous ses ordres directs, au cabinet de Cavaignac; mais ni l'un ni l'autre n'expliquent comment Picquart eût pu s'y prendre pour substituer une photographie (grise ou noire) à un *petit bleu*. — En fait, Picquart communiqua l'original à Boisdeffre et à Gonse. — Le mémoire de Picquart porte l'indication suivante, au paragraphe où il est question du *petit bleu*: « Voir les pièces n° 1 (original) et a (photographie). »

(2) *Procès Zola*, I, 297, Picquart.

(3) *Ibid.*, 355: « M^e Clemenceau: Le chef de l'État-Major n'aurait-il pas réclamé l'original? — Lauth: C'est probable. »

gine n'avaient fait doute pour Lauth, Junck et Gribelin. Dès qu'il fut informé de la fâcheuse trouvaille, il commença à inquiéter ses camarades par des bouts de phrases, vagues, perfides, et qu'il reprendra, sitôt lâchées, selon le procédé classique des imposteurs. « Cela ne me plaît pas », murmure Iago. Et ces cinq petits mots suffirent à empoisonner l'âme du Maure.

Il a dit, d'abord, à Lauth, qu'il n'a pas remarqué les fragments bleus dans le cornet. Il sent maintenant que Lauth s'irrite, et Junck, de recommencer si souvent leurs expériences photographiques sans réussir à satisfaire le chef. « Pourquoi tous ces essais ? grogne-t-il ; pourquoi ces retouches (1) ? » Le vétéran du bureau, nourri dans le sérail, proteste qu'on n'a jamais travaillé de la sorte. Cela est curieux, étrange. Cet intrus, qui bouleverse les vieilles routines, qui décore du nom d'ordre son omnipotence présomptueuse, que veut-il ? que cherche-t-il avec cette nouvelle affaire ? Il ne daigne pas consulter la vieille expérience de Gribelin ; quoi d'étonnant, puisqu'il ne communique même pas à Henry les rapports de Desvernine ! Cependant, cette sorte d'enquête entre dans les attributions d'Henry (2). Et tous de clabauder, car tous sont jaloux, envieux, blessés dans leur amour-propre, regrettent le bon temps de Sandherr, leurs privilèges, l'indépendance d'autrefois.

Un jour où, comme tous les autres jours, ils sortaient

(1) *Aff. Picquart*, 275, Picquart : « Henry poussait à la roue dans les conciliabules qu'il avait journallement avec Lauth, Gribelin et Junck au sujet du *petit bleu* qui le gênait fort, à cause d'Esterhazy. »

(2) *Enq. Pellieux*, 28 nov., Lauth : « Il faisait les enquêtes avec deux agents, que lui seul voyait, dont il recevait les rapports, qui, je crois, n'étaient même pas communiqués à Henry, dans les attributions duquel ces enquêtes rentraient. »

ensemble du bureau, Lauth, Junck, Gribelin et Henry, et, se dirigeant vers l'École militaire, devisaient de l'enquête suspecte que s'était réservée Picquart : « Son *petit bleu*, dit Henry, en insistant, sans doute, sur le possessif, n'a pas d'authenticité, il n'a pas été envoyé, il n'a pas le cachet de la poste (1). » Aucun de ces officiers n'aperçoit l'énorme sottise de l'objection. En effet, le *petit bleu* n'a de prix qu'en raison de son origine; l'absence de cachet en est la preuve manifeste; marquée d'un timbre, la carte anonyme « pourrait provenir » d'un correspondant quelconque d'Esterhazy, créancier ou homme d'affaires (2). Mais Gribelin mord aussitôt à l'hameçon : « C'est donc cela, intervient l'archiviste, qu'il m'a demandé, l'autre jour, si je pouvais faire timbrer une lettre, à la poste, d'un cachet antidaté. — Il ne vous en a plus reparlé? interroge Henry. — Non, dit Gribelin. — Il a peut-être fini, observe Henry, bon enfant, par renoncer à sa marotte. »

Cette pratique frauduleuse (faire timbrer une lettre qui n'est pas venue par la poste) avait été en usage sous Sandherr (3). Picquart s'en était enquis auprès de Gribelin (4). Mais, de l'aveu même de tous les offi-

(1) *Instr. Tavernier*, 18 oct. 1898, Gribelin. — Je copie textuellement les propos tels que les rapporte Gribelin. — A la Cour de cassation (I, 432), Gribelin fait le même récit, avec cette variante : « Henry rappelait qu'il avait dit à Picquart : « Votre *petit bleu* n'a pas de valeur! il n'a pas... etc. » A Rennes (I, 594), il revient à sa version de l'instruction Tavernier.

(2) C'est ce que Lauth reconnaîtra par la suite. (*Enq. Pellieux*, 28 nov. 1897; *Instr. Tavernier*, 3 oct. 1898.)

(3) *Instr. Fabre*, 126, Gribelin.

(4) *Aff. Picquart*, 274, Picquart. — A l'enquête Pellieux, Gribelin dépose que Picquart s'enquit auprès de lui des moyens de faire antitimbrer une lettre par la poste : « La chose en est restée là, je n'en entendis plus parler. Je n'ai pas eu l'idée que cela pouvait s'appliquer à la carte-télégramme. » (1^{er} déc.

ciers du bureau, il n'employa jamais ce procédé (1).

Seulement, quelques jours plus tard, comme Picquart était dans son cabinet, où il examinait le *petit bleu*, Lauth entre chez lui (2) et, la conversation s'engageant, il répète, essaye, le propos qui lui a été tenu par Henry : « Le document, observe Lauth, n'a aucun signe d'authenticité ; il faudrait qu'il eût une date, un cachet de la poste (3). » Picquart ne relève pas l'objec-

1897 ; *Instr. Ravary*, 15 déc. ; *Procès Zola*, I, 298.) Picquart dit qu'il a souvent causé avec Gribelin de la manière de faire envoyer des lettres à des espions ; « il est possible que ce soit un de ces souvenirs qui lui soit resté dans l'esprit ». (*Procès Zola*, I, 330 ; *Instr. Fabre*, 126.)

(1) *Procès Zola*, I, 344, Picquart : « Ces messieurs peuvent-ils dire qu'ils ont vu une seule lettre sur laquelle j'aie fait apposer un cachet ? » Lauth, Henry, Gribelin se taisent.

(2) *Instr. Tavernier*, 5 oct. 1898, Picquart. — Selon Picquart, cette conversation est distincte de celle où il expliqua à Lauth pour quelles raisons il tenait à avoir des épreuves retouchées du *petit bleu*, sans trace de déchirures. Lauth, au contraire (*Enq. Pellieux* ; *Procès Zola*, I, 283 ; etc.), amalgame ces divers entretiens en un seul. Il aurait dit à Picquart : « Mais, enfin, mon colonel, pourquoi tenez-vous tant à faire disparaître ces traces ? — C'est pour pouvoir dire là-haut que je l'ai intercepté à la poste. — Mais cette pièce n'a pas de cachet ! — Croyez-vous qu'on n'en mettrait pas à la poste ? — Oh ! non, ils ne sont pas complaisants. Et puis, en supposant cette lettre interceptée à la poste, toute authenticité disparaîtrait, puisqu'elle n'est pas signée et qu'on ne saurait pas d'où elle vient. — Mais vous seriez là pour certifier que c'est l'écriture de Schwarzkoppen ? — Moi, jamais de la vie ! etc. »

(3) Lauth, à l'enquête Pellieux, prête son propos à Picquart : « Croyez-vous qu'à la poste ils ne consentiraient pas à mettre un cachet ? » (28 nov. 1897.) Puis, à l'instruction Ravary, il prend à son compte la réflexion que le « *petit bleu* n'a aucun signe d'authenticité ; il faudrait... etc. » (13 déc. 1897.) Picquart rappelle cette déposition de Lauth au procès Zola (I, 298). Lauth en convient : « Il ne me l'a pas proposé ; cette phrase a été dite incidemment. » (I, 283, 331.) Il dépose ensuite dans le même sens aux instructions Fabre et Tavernier et à la Cour de cassation (I, 416), mais avec cette addition que Picquart lui aurait demandé, « de façon incidente, si la chose était faisable ». Enfin à Rennes : « Il ne m'a pas proposé que je fasse mettre un

tion ; et l'idée ne lui vient même pas que Lauth cherche à lui suggérer une fraude absurde, — puisqu'elle eût enlevé toute valeur probante à la carte-télégramme, — et, dans l'espèce, irréalisable. En effet, le *petit bleu* a été si minutieusement déchiré qu'il n'y a pas un morceau assez intact pour supporter un timbre de 24 millimètres de diamètre. Le timbre se fût appliqué sur les bandes gommées à l'aide desquelles Lauth avait recollé ces cinquante petits fragments, ce qui eût suffi pour dénoncer la supercherie (1).

Picquart passe ainsi à côté du piège, sans l'apercevoir. Seulement, comme il croit que le *petit bleu* est de l'écriture, déguisée, de l'attaché allemand : « En tout cas, dit-il à Lauth, vous pouvez bien témoigner d'où il vient : n'est-il pas de l'écriture de Schwarzkoppen (2)? » Alors, Lauth, vivement : « Oh ! non, je ne connais pas cette écriture, je ne l'ai jamais vue, je ne puis certifier qu'elle est de Schwarkoppen (3). » Ici, Lauth voyait plus juste que Picquart (4).

cachet. » (I, 619.) Junck dit également (*Instr. Ravary*, 16 déc. 1897) que c'est Lauth qui, le premier, parla du timbre de la poste ; il ne change de version qu'à l'instruction Tavernier (11 oct. 1898.)

(1) *Procès Zola*, I, 355, Albert Clemenceau.

(2) *Ibid.*, 298; *Instr. Tavernier*, 5 oct. 1898, Picquart.

(3) *Procès Zola*, I, 153, 284, Lauth ; I, 298, 325, Picquart ; etc.

(4) *Instr. Tavernier*, Rapport des experts : « Nous ne voyons pas de raisons sérieuses d'attribuer à une même main le *petit bleu* et la pièce n° 5. » — Picquart observe (*Cass.*, I, 145) « qu'on a pris, comme pièce de comparaison, une pièce déchirée et reconstituée datant d'octobre 1897, c'est-à-dire d'une époque à laquelle l'affaire a donné lieu à un certain nombre de faux ». De même, à Rennes : « Pourquoi avoir pris cette pièce du 18 octobre 1897, quand on avait tant d'autres écrits de Schwarzkoppen ? » Picquart croit que cette pièce de comparaison a été « préparée » : « Quoi ! on prend une pièce qui est arrivée en pleine période des faux ! » (I, 467.) — Mais l'hypothèse de Picquart est contredite par le récit fait par Schwarzkoppen à Schneider. (Voir p. 244, et *Rennes*, III, 54, E. Picot III, 476, Paléologue.)

Conversation animée, mais sans colère, où Lauth, brusque dans la contradiction (1), a élevé un peu la voix (2). Picquart n'insiste pas sur l'attribution du *petit bleu* à Schwarzkoppen : que la carte soit de l'attaché ou de l'un de ses secrétaires, peu importe, puisque l'origine en est certaine. Et Lauth n'insiste pas davantage (3); il ne propose même pas à son chef de faire, avec tant de lettres certaines de Schwarzkoppen qui sont au bureau, une comparaison d'écritures (4). Picquart, lui-même, n'est pas sûr que ce soit l'écriture ordinaire de Schwarzkoppen; il s'en tient donc à l'affirmation de Lauth; il ne reviendra pas une seconde fois sur la question (5). Mais, comme il pense déjà au futur procès où son subordonné sera appelé à déposer, le chef de service ne déposant jamais dans les affaires d'espionnage (6), il précise que Lauth, devant la justice, té-

(1) *Instr. Tavernier*, 5 oct. 1898, Picquart : « Lauth, qui est très vif dans la contradiction. »

(2) *Procès Zola*, I, 298, Picquart : « Cet officier n'a attaché au moment aucun caractère douteux à cette question; la preuve, c'est que nous sommes restés dans les meilleurs termes. » Lauth en convient (154). Précédemment, Lauth a déclaré : « Je n'ai pas pris la question, à ce moment-là, tout à fait comme une proposition en vue de me faire faire un faux. » (153.)

(3) *Procès Zola*, I, 154; *Instr. Fabre*, 29, Lauth : « L'incident fut clos. »

(4) *Instr. Tavernier*, 5 oct. 1898, Picquart. — Au procès Zola, Lauth reproche à Picquart de n'avoir pas demandé ces documents de comparaison (I, 331), c'est-à-dire d'avoir ajouté foi à sa propre parole, si nette, à sa catégorique négation.

(5) *Instr. Tavernier*, 14 oct. 1898, Picquart. — Junck, à l'instruction Tavernier (11 oct.), prétend que la discussion se renouvela, peu de jours après, en sa présence. Lauth ne dément pas, mais dépose que « l'insistance du colonel sur tout ce qui concernait les photographies et ce qui en découlait lui semblait suffisamment étrange pour qu'il fût porté à ne pas avoir grand intérêt de s'en occuper » (12 octobre).

(6) Ainsi Sandherr ne déposa pas au procès de Dreyfus; ce fut Henry. Dans l'affaire Esterhazy, c'eût été Lauth. (*Instr. Fabre*, 127, Henry.)

moignera de la provenance du document(1); et Lauth n'y objecte pas. L'entretien terminé, Lauth sort du cabinet du colonel, rentre dans celui des officiers, Junck, Valdant, qui l'interrogent : « Il m'a dit que je serai toujours là pour témoigner de l'origine du télégramme(2). » Et ce fut tout, ce jour-là. Les officiers se remirent au travail ou parlèrent d'autre chose (3); aucun d'eux ne prit « en mauvaise part » la réponse du colonel (4).

Mais Henry, quand Lauth lui aura rapporté sa conversation avec le chef, en pèsera chaque mot. Un sûr instinct dirige, vers le seul point faible de la place la plus forte, l'œil des grands capitaines : « Quoi ! Picquart a voulu faire certifier que le *petit bleu* est de l'écriture de Schwarzkoppen (5) ! »

Picquart, comme on l'a vu, avait décidé qu'Henry ne serait plus le seul officier à recevoir les cornets de la

(1) *Instr. Tavernier*, Picquart.

(2) C'est la version de Junck à l'instruction Ravary (16 déc. 1897); plus tard, à l'instruction Fabre, il remplace *origine* par *provenance*; enfin, devant la Cour de cassation (I, 429), sous l'influence de Roget et de Lauth, à l'instruction Tavernier et à Rennes (I, 646), il remplace *provenance* par *écriture*. Valdant (*Instr. Fabre*, 24; *Cass.*, I, 438; *Rennes*, II, 112) dit, aussi, *écriture*; et c'est, nécessairement, la version de Lauth. (*Cass.*, I, 416; *Rennes*, I, 613; etc.) « Version absurde, observe Picquart, puisqu'une question aussi grave qu'une attribution d'écriture ne peut être établie en justice par la simple assertion d'un officier, mais par des experts; au contraire, l'officier du bureau des Renseignements, appelé à témoigner, est tout naturellement désigné pour certifier l'origine du document. » (*Cass.*, I, 159.)

(3) *Instr. Fabre*, 24, Valdant : « Je ne me suis pas occupé d'approfondir la question. » — Junck, devant Ravary, a confirmé, comme on a vu, la version de Picquart; plus tard, il prétendra, et contrairement à Lauth lui-même, avoir assisté à l'entretien. (*Ibid.*, 25; *Cass.*, I, 427.)

(4) *Cass.*, II, 158 : « Avez-vous pris cette réponse en mauvaise part ? — Junck : Je ne l'avais pas trouvée mal. »

(5) *Enq. Pellieux*, 28 nov.; *Instr. Ravary*, 10 déc.; etc.

ramasseuse ; il désigna Lauth pour le suppléer (1). Henry aboucha Lauth avec la Bastian (2). Cela resserra encore l'accord, l'étroit mariage, des deux officiers. Mais le cornet, de longtemps, ne donna plus rien.

Henry raconta alors à Picquart, qui en informa Gonse, que la ramasseuse avait pris peur et s'était plainte vivement d'indiscrétions ; il l'avait sermonnée ; « elle s'était fâchée avec lui (3) ». En fait, Schwarzkoppen, averti par Esterhazy, avait manifesté son inquiétude et surveillé quelques-uns de ses employés (4). Cependant, ni lui ni l'ambassadeur ne suspectèrent jamais la Bastian.

Lauth, de son propre aveu, savait qu'Henry connaissait Esterhazy. Dans leurs conversations familières de chaque jour, allant ensemble au bureau, en revenant ensemble (5), le nom de cet ancien camarade a été plus d'une fois prononcé par Henry. En mai 1895, Henry et Lauth, chargés d'une commission de Sandherr, se rendaient un matin, en voiture, à la gare du Nord (6). Lauth aperçoit un officier d'infanterie, « assez grand, maigre, qui marchait vivement sur le trottoir et bousculait les passants ». Il observe que ce commandant a l'air un peu agité ; Henry regarde : « Tiens, dit-il négligemment, cela doit être Esterhazy ; il a bien vieilli. »

Lauth ne demande pas qui est Esterhazy : il le sait donc. Si Henry, toujours prudent, observe qu'Esterhazy « a bien vieilli », c'est pour faire entendre à Lauth

(1) *Cass.*, I, 172, Picquart ; II, 158, Lauth.

(2) Mai-Juin. — *Instr. Tavernier*, 5 nov., Lauth.

(3) *Aff. Picquart*, 235, 270, Picquart.

(4) *Ibid.*

(5) *Enq. Pellieux*, 28 nov., Lauth.

(6) *Rennes*, I, 611, Lauth.

(comme à Picquart) qu'il ne l'a pas vu depuis longtemps.

Ou bien cette histoire est un mensonge⁽¹⁾, ce qui expliquerait que Lauth, quand il remit à Picquart le *petit bleu* reconstitué, ne lui a pas dit que le destinataire était un ami d'Henry.

Lauth et Gribelin, après la découverte du *petit bleu*, questionnèrent Henry sur son ancien camarade. Henry, apparemment, répondit que c'était un libertin, un homme de plaisir, mais un brave soldat, incapable de trahison.

Un peu plus tard, Gribelin dit à Lauth « qu'il pensait avoir deviné le but que poursuivait le chef de service : « Je crois qu'il s' imagine que le commandant Esterhazy est coupable à la place de Dreyfus (2). »

Lauth place cette confidence en mai ou en juin (3). A cette époque, Picquart n'avait établi encore aucun lien entre l'affaire, déjà lointaine, de Dreyfus, et le cas, naissant, d'Esterhazy.

Qui avait soufflé Gribelin ?

XV

Vers le 15 mai, la mère de Picquart tomba malade à Versailles. Il avait pour elle une tendre affection ; il la soigna jour et nuit. Elle mourut le 12 juin. En juillet,

(1) C'est ce que soutient Esterhazy. (*Dép. à Londres*, Éd. de Paris, 25).

(2) *Cass.*, I, 415, Lauth ; I, 432, Gribelin.

(3) Gribelin la place en juin. (*Cass.*, I, 432.)

après son deuil, il fit un voyage d'État-Major avec Boisdeffre (1). Henry fit l'intérim du bureau, d'autant plus à l'aise pour pousser son travail de taupe.

Desvernine continuait à surveiller Esterhazy : il avait presque abandonné son domicile, couchait chez la fille Pays, fut à la veille d'être saisi, fréquentait toujours des gens de Bourse. Le 23 juin, Esterhazy donna congé de son appartement, mais pria le concierge de ne pas trop se presser pour louer, car il allait probablement rester à Paris et être attaché au ministère de la Guerre. Il dit encore à cet homme : « On nous a prévenus qu'on faisait dans ce moment des enquêtes sur des officiers. Si on vient vous demander des renseignements sur moi, vous n'avez rien à dire. Faites monter chez moi, je me charge de répondre (2). »

Ces propos, l'indignité de la vie privée d'Esterhazy, détruisirent peu à peu chez Picquart l'idée que Schwarzkoppen lui aurait tendu un piège.

(1) *Cass.*, I, 150, Picquart. — Une affaire assez confuse d'espionnage éclata, à cette époque, à Belfort ; Picquart ne s'en occupa que d'une façon intermittente. Un espion italien, du nom de Cainelli, qui travaillait aux forts, avait été arrêté sur la dénonciation d'un agent du service des Renseignements, Galanti. L'instruction marchait mal, faute de preuves. Le juge voulut entendre Galanti, que l'Italien accusait d'être un provocateur. Picquart s'y opposa, car Galanti, par cela seul qu'il eût paru comme témoin, eût été « brûlé » en Alsace où il travaillait pour le compte du service. Il donna, en conséquence, à Galanti l'ordre de « filer immédiatement », mais fit porter à Belfort, par Henry, des rapports probants de cet agent. Les pièces furent déposées au parquet ; le tribunal condamna Cainelli à trois ans de prison. Henry raconta, par la suite, que les pièces avaient été communiquées secrètement aux juges, à l'insu de la défense. (*Rennes*, I, 313, Roget ; 397, Picquart). — Roget accuse Galanti d'avoir joué le rôle d'un agent provocateur et semble croire à l'innocence de Cainelli. — Cette histoire fut racontée à Drumont qui la révéla, à sa manière, dans *la Libre Parole* du 19 janvier 1899.

(2) Rapports des 24 juin, 7 et 10 juillet.

Sur ces entrefaites, un incident décisif acheva de l'éclairer.

Au cours du voyage d'État-Major qu'il fit en juillet avec Boisdeffre, Pauffin de Saint-Morel, officier d'ordonnance du général, lui dit, un soir (1), qu'il avait négligé de lui communiquer une lettre très intéressante du colonel de Foucault, attaché militaire à Berlin (2).

Foucault, dans cette lettre adressée à Boisdeffre, racontait avoir reçu la visite de Richard Cuers (3). Dénoncé (sans doute) par Lajoux, Cuers avait été révoqué par le major Dame, le directeur du service allemand des Renseignements ; il craignait de pires infortunes. Il avait une grande frayeur, disait-il, du service français de statistique qui possédait des pièces compromettantes pour lui ; il tremblait qu'on s'en servît pour le faire « chanter » ; divulguées, elles suffiraient à le perdre. Il suppliait qu'on n'en fit rien. Il avait le vif désir de causer avec un envoyé de l'État-Major (4).

Picquart connaissait les efforts de Sandherr pour s'assurer le concours de Cuers ; il avait lui-même chassé Lajoux devenu suspect, et, précisément, à la suite d'une entrevue avec Cuers que l'agent s'était fait fort d'acheter pour une mensualité de 600 marks ; on avait, alors, acquis la preuve que Lajoux entretenait lui-même des relations avec les Allemands (5). Dès lors, que Lajoux

(1) Aux Laumes, commune de la Côte-d'Or, canton de Venarey.

(2) *Instr. Tavernier*, 23 sept. ; *Cass.*, I, 150, Picquart.

(3) Voir t. I, 23.

(4) *Cass.*, I, 150 ; II, 87 ; etc., Picquart.

(5) *Rapport au ministre sur l'affaire Lajoux*, du 27 décembre 1895. (*Rennes*, II, 27.) Lajoux, de 1890 à 1895, avait touché 45.896 francs. Il prétendit, par la suite, qu'il avait été calomnié par Henry pour lui avoir rapporté, en 1895, une conversation avec

eût dénoncé ensuite Cuers aux Allemands, c'était chose plausible ; il était nécessaire de suivre l'affaire (1).

Foucault vint quelques jours après à Paris et fit à Picquart un récit complet de son entretien avec Cuers (2). Après lui avoir exposé ses craintes personnelles, Cuers, au cours de la conversation, avait raconté que l'État-Major allemands'était toujours demandé pour qui travaillait Dreyfus. Le général de Schlieffen ne l'avait jamais employé ; très surpris par l'accusation portée contre cet officier, il s'était renseigné partout « pour savoir à qui cet homme appartenait ». De Bruxelles et d'ailleurs, on n'eut que des réponses négatives (3). L'État-Major n'a à son service qu'un officier français, un chef de bataillon d'infanterie, « ou soi-disant tel », âgé de quarante à cinquante ans (4). Cet espion a procuré à Schwarzkoppen, depuis deux ou trois ans, certains renseignements sur l'artillerie, mais de peu de valeur et, parfois, si singuliers qu'on pensa avoir affaire à un mystificateur ou à un provocateur. Schlieffen l'a remercié ; mais il a recommencé à fournir ; il a donné, récemment, des notes sur des questions

Cuers au sujet de Dreyfus et d'Esterhazy. (*Rennes*, II, 16 ; lettres du 9 juin 1899 au ministre de la Guerre et du 11 juin au Président de la République.) Lajoux antedate cet entretien d'une année.

(1) *Rennes*, I, 423, Picquart.

(2) Cette visite de Cuers à Foucault eut lieu à la fin du mois de juin. (*Cass.*, II, 87, Picquart.)

(3) Cuers, dans une lettre du 15 juillet 1899, prétend avoir dit, « d'une façon solennelle », à Foucault : « Le capitaine Dreyfus est innocent comme le soleil ; jamais, au grand jamais, il n'a eu de relations avec n'importe quel attaché ou agent allemand. » La lettre est en allemand, mais cette phrase est en français.

(4) Lettre de Foucault au ministre de la Guerre, du 7 décembre 1898 : « Cuers me raconta que, bien qu'il disposât de beaucoup d'argent, le service des Renseignements allemand trouvait très difficilement des agents, mais que, cependant, il avait trouvé à Paris un officier supérieur français, ou soi-disant tel, qui était entré à leur service. » Etc.

de tir, des feuilles du cours de l'École de tir au camp de Châlons (1).

Cuers en dirait davantage si le service voulait organiser une entrevue avec lui.

Picquart fut saisi de la ressemblance entre le signalement de l'officier ainsi dénoncé et celui qu'il surveillait : même âge, même grade. Il retrouva dans les propos de Cuers l'écho des soupçons et du mécontentement que révélait le *petit bleu*. Ces mêmes cours de Châlons, il sait, par Curé, qu'Esterhazy les a empruntés à son colonel et qu'il les a fait copier. Le hasard n'amène pas de telles rencontres (2).

Picquart ne confia pas à Foucault de quel jet de lumière il venait d'être ébloui (3). Il lui dit seulement que l'affaire lui paraissait sérieuse et réclama son concours (4) pour organiser, à Bâle, une entrevue entre Cuers et un officier du service.

Foucault repartit pour Berlin.

Avançant avec méthode, Picquart décida de faire, sans tarder, un pas de plus. Il donna mission à Desvernine de lui procurer de l'écriture d'Esterhazy. L'agent se rendit compte, pour la première fois, du but de ses recherches (5).

Il prescrivit, en même temps, de faire saisir à la poste les lettres adressées à Esterhazy (6).

Il n'entrevoyait pas encore qu'Esterhazy pût être l'auteur du crime pour lequel Dreyfus avait été con-

(1) *Cass.*, II, 87 ; *Rennes*, I, 423, Picquart.

(2) *Rennes*, I, 423, Picquart.

(3) « Le colonel Picquart ne parut pas vouloir me dire ce qu'il en pensait. » (Foucault au ministre.)

(4) *Instr. Tavernier*, 23 sept., Picquart.

(5) *Cass.*, I, 731 ; *Rennes*, II, 252, Desvernine.

(6) Note du colonel Picquart pour le ministre seul, 26 novembre 1896. (*Instr. Tavernier.*)

damné. Mais il était désormais assuré qu'il y avait un second traître.

A ce point de son enquête, avec cette certitude, il avisa enfin Boisdeffre. Le général était à Vichy. Il lui écrivit qu'il avait une question importante à lui soumettre; il n'en avait parlé encore à personne, « pas même au général Gonse (1) ».

Boisdeffre répondit lui-même : Quelle est la nature de la question? Picquart expliqua : Une affaire analogue à celle de 1894. Il se défiait des correspondances ordinaires, peu sûres. Boisdeffre lui fit écrire de venir le trouver, à l'arrivée du train de Vichy, le 5 août (2).

XVI

Picquart songea, d'abord, à se rendre lui-même à l'entrevue dont Foucault était convenu avec Cuers. A la réflexion, il y renonça; ce n'était pas sa place (3). Il chargea de cette mission de confiance Lauth (4), tout désigné pour avoir, le premier, en reconstituant le *petit bleu*, suspecté, touché du doigt la trahison d'Esterhazy. Deux agents sûrs, Toms (5) et Vuillecard (6), iraient avec lui (7).

Maintenant, Picquart était convaincu de l'infamie d'Esterhazy; il le dit à Curé (8); et il confia à Desver-

(1) *Cass.*, I, 152, Picquart.

(2) *Rennes*, I, 428, Picquart.

(3) Gonse, note du 3 février 1898. (*Instr. Tavernier.*)

(4) *Cass.*, I, 151; *Rennes*, I, 424, Picquart; *Cass.*, I, 418; *Rennes*, I, 621, Lauth.

(5) Commissaire spécial.

(6) Inspecteur.

(7) *Rennes*, I, 424, Picquart. — Lauth prétend que c'est lui qui réclama Toms et deux inspecteurs. (*Rennes*, I, 623.)

(8) *Cass.*, I, 408, Curé.

nine qu'il allait « le faire coffrer (1) ». Toutefois, il ne lui attribuait pas encore, dans sa pensée, le crime de 1894 ; il n'en avait encore qu'une intuition indécise et vague (2). Au contraire, ses officiers tenaient pour certain que son enquête, ses recherches policières avaient pour but de « substituer Esterhazy à Dreyfus (3) ». Ils s'en taisaient devant lui, mais, entre eux, excités par Henry, ne parlaient plus d'autre chose. Picquart, dans l'ombre, ne voyait pas où il allait ; mais les consciences inquiètes sont pareilles à l'œil des oiseaux de nuit.

Henry, quand il connut l'entrevue projetée de Bâle, fut fort troublé. Il savait Cuers au courant de bien des choses, tremblait qu'il n'en sût davantage. Il persuada à Lauth que c'était un provocateur, attendu que Sandherr avait cherché, en vain, à l'enrôler au service français ; c'eût été plutôt une preuve du contraire. Cette nouvelle machination de Picquart ne lui disait rien de bon. A se rendre seul officier à Bâle, Lauth risquait de s'engager dans un fâcheux engrenage (4).

Lauth se laissa troubler ou gagner ; quelques heures avant de partir, il alla trouver Picquart et, vivement, insista pour emmener Henry (5). « Depuis quelque temps, lui dit-il, vous l'avez tenu un peu écarté des affaires, il en est blessé, mécontent (6). » Picquart objecta qu'Henry ne parlait pas l'allemand (7), puis con-

(1) *Cass.*, I, 732 ; *Rennes*, II, 252, Desverninc.

(2) *Cass.*, I, 154, Picquart : « J'avais comme une intuition qu'il pouvait avoir un lien entre l'affaire Esterhazy et l'affaire Dreyfus. »

(3) *Enq. Pellieux*, 28 nov., Lauth : « Nous en cautions entre officiers. » De même, *Instr. Fabre*, 30 ; *Cass.*, I, 422, Lauth ; *Instr. Fabre*, 49 ; *Cass.*, I, 415, 430, Gribelin, etc.

(4) *Cass.*, I, 418, Lauth : « Je craignais d'être roulé. »

(5) *Cass.*, I, 151 ; *Rennes*, I, 424, Picquart.

(6) *Rennes*, I, 424, Picquart.

(7) *Ibid.* : « Cela ne fait rien, dit Lauth, je traduirai. »

sentit (1), trouvant au fait que c'était de peu de conséquence, et par amitié pour Henry (2).

Lauth a protesté depuis qu'il demanda simplement à Picquart de désigner un second officier (3), qu'il eût préféré Junck (4), qui savait l'allemand et que c'était Cuers qui avait réclamé un officier parlant sa langue (5). Or, Cuers, qui avait fait son métier, non seulement à Bruxelles et à Strasbourg, mais à Paris même, et fort longtemps, parlait le français et l'écrivait avec beaucoup d'aisance (6). Picquart ne l'ignorait pas, ayant lu les lettres de Cuers qui étaient au ministère ; il eût préféré pourtant que les officiers qu'il envoyait à Bâle eussent pu s'entretenir avec l'agent dans sa langue maternelle (7).

Henry, qui ne perdait rien, fit remarquer à Lauth l'objection de Picquart. Il suffira plus tard à Lauth de s'en emparer pour innocenter Henry du désir suspect d'aller à Bâle. Lauth affirmera qu'il sua sang et eau, pendant de longues heures, à traduire toutes les questions qu'Henry lui aurait fait poser à Cuers (8).

(1) *Rennes*, I, 424, Picquart : « J'eus là faiblesse de consentir. »

(2) *Instr. Tavernier*, Picquart : « Lauth me prit par les sentiments. »

(3) *Cass.*, I, 418 ; *Rennes*, I, 623, Lauth.

(4) *Instr. Tavernier*, 12 oct. 1898, Lauth.

(5) *Rennes*, I, 623, Lauth.

(6) *Ibid.*, II, 507, 508, Cordier : « Cuers savait parfaitement le français ; il existe toute une correspondance de lui, au ministère de la Guerre, en très bon français et en français courant... Il avait été espion allemand à Paris ; pour cela, il faut connaître le français. La plupart des agents qu'il avait ne connaissaient pas un seul mot d'allemand. » De même, Picquart : « La correspondance de Cuers est rédigée dans un français à peu près irréprochable, et je ne puis pas admettre qu'une personne qui écrit aussi bien notre langue ne la parle pas quelque peu. » (*Rennes*, I, 424.)

(7) *Rennes*, I, 424, Picquart.

(8) *Cass.*, I, 419 ; *Instr. Tavernier*, Lauth : « Cuers ne se servant pas facilement du français, qu'il comprend médiocre-

XVII

Les deux compères, avec les deux agents, partirent pour Bâle, le 5 août, par le train du soir (1). Ils y arrivèrent le 6, au matin ; les officiers descendirent dans un hôtel (2) ; Toms se posta à la gare pour guetter Cuers et voir s'il n'était pas accompagné (3) ; Vuillecard prit sa faction sur la place du Munster, avec un mouchoir à la main (4) ; c'était le signal convenu. Peu après débarqua Cuers, que Toms, qui le connaissait de vue pour avoir travaillé avec Lajoux, suivit sans remarquer rien de suspect. D'ordinaire, les espions qui viennent en provocateurs sont escortés d'autres espions, qui les surveillent et, au besoin, les photographient (5). Cuers aborda Vuillecard : « Est-ce vous, lui dit-il en français, qui êtes monsieur Lescure ? — Non, reprit l'inspecteur qui ne savait pas un mot d'allemand (6), mais je suis chargé de vous conduire auprès de lui. — Lescure, observa Cuers, je connais cela : c'est le nom d'un concierge de la rue Saint-Dominique (du ministère de la Guerre), mort depuis dix ans (7). »

L'inspecteur conduisit Cuers auprès de Lauth, qui

ment, mais qu'il parle avec beaucoup de peine, je me trouvais obligé de discuter en allemand et de traduire questions et réponses pour qu'Henry fût au courant. »

(1) *Instr. Fabre*, 172, Lauth.

(2) Au *Schweizerhof*.

(3) *Rennes*, III, 362, Toms.

(4) *Cass.*, I, 768, Toms ; *Rennes*, I, 623, Lauth.

(5) *Rennes*, III, 362, Toms.

(6) *Cass.*, I, 768, Toms. — Lauth : « On lui avait envoyé un inspecteur qui savait parler un peu l'allemand. » (*Rennes*, I, 623.)

(7) *Rennes*, III, 362, Toms. — Dans une autre occasion, Gribelin lui-même prit ce nom de Lescure. (*Cass.*, I, 766, Toms.)

faisait Lescure, et d'Henry, que Lauth présenta comme un fonctionnaire important de la police (1). Picquart avait choisi Toms dans la pensée que ce commissaire spécial, très expert, homme de toute confiance, qui savait très bien l'allemand, prendrait une part décisive à l'entretien (2). Henry et Lauth ne l'y admirent pas, restèrent seuls avec Cuers. Toms et Vuillecard s'installèrent dans un hôtel, en face, d'où ils purent voir les trois hommes discuter pendant plus de deux heures (3). Henry et Lauth déjeunèrent avec Cuers (4). Vers trois heures de l'après-midi (5), Henry descendit seul (6) et se dirigea du côté de la gare. Toms et son camarade allèrent le rejoindre : « Oh ! dit Henry, avec sa rondeur familière, il n'y a rien à tirer de ce bonhomme ; j'ai fait le grand chef, je me suis fâché et je suis parti. Je l'ai laissé avec Lauth, qui va essayer encore. » Toms observa que Cuers aimait autrefois l'absinthe ; il eût mieux valu le faire boire que le chambrer : « Si le capitaine ne réussit pas, voulez-vous que je tente l'affaire ? — Non, non, répliqua Henry ; ce n'est pas la peine (7). »

Lauth et Cuers causèrent encore, longuement ; Henry les rejoignit. Vers le soir, Lauth et Cuers sortirent ensemble, s'assirent sur un banc des promenades (8). Henry confia à Toms qu'on avait décidément échoué ; Toms renouvela ses offres, qu'Henry rejeta : « Non,

(1) Récit de Cuers à Foucault. (*Cass.*, I, 152 ; *Rennes*, I, 427, Picquart.)

(2) *Rennes*, I, 426, Picquart.

(3) *Cass.*, I, 769, Toms.

(4) *Rennes*, I, 625, Lauth.

(5) *Ibid.*, III, 362, Toms.

(6) *Cass.*, I, 419 ; *Rennes*, I, 624, Lauth.

(7) *Cass.*, I, 769 ; *Rennes*, III, 362, Toms.

(8) *Cass.*, I, 769, Toms.

c'est inutile (1). » Enfin, Cuers se rendit directement à la gare, où il prit le train. Vuillecard, au retour, avait fait la surveillance; nul que lui ne suivait l'ancien agent allemand (2).

XVIII

Lauth et Henry, le lendemain, racontèrent à Picquart que l'entrevue ne leur avait appris rien de nouveau. Cuers leur avait répété ce qu'il avait déjà dit à Foucault, ajoutant seulement que le chef de bataillon (3) était décoré (4); or, presque tous les chefs de bataillon le sont, à un certain âge (5). « Sauf le général de Schlieffen, personne, au grand État-Major allemand, n'a d'autres renseignements sur cet officier (6). » Tout le temps, Henry a dû le brusquer pour le faire parler (7). Il a fallu lui arracher les réponses par lambeaux. Cuers a fini par énumérer quatre documents qui auraient été fournis à Berlin : des rapports sur le nouveau fusil en essai à Châlons, sur le canon à tir rapide, sur le camp retranché de Toul et sur les fortifications des environs de Nancy. Il ne se souvient pas, ou n'a pas voulu se

(1) *Cass.*, I, 769; *Rennes*, III, 362, Toms.

(2) *Rennes*, III, 362, Toms.

(3) A l'enquête Pellieux, 28 oct. 1897, Lauth dépose : « Il nous dit que c'était un officier supérieur (*Stabsoffizier*), peut-être major; mais, en tout cas, sans aucune désignation d'armes. » Dans son rapport du 6 août 1896, Lauth écrit : « Au mois d'août 1893 ou 1894, un *chef de bataillon*... »

(4) *Enq. Pellieux*, 26 nov. 1897; *Cass.*, I, 151, Picquart. — L'indication ne figure pas au rapport de Lauth.

(5) *Cass.*, I, 151, Picquart.

(6) Rapport de Lauth, pièce n° 2, faisant suite à la note de Picquart sur Esterhazy. (*Cass.*, II, 88.)

(7) *Cass.*, I, 419, Lauth.

souvenir (1), si la trahison date d'août 1893 ou d'août 1894, « au moment des manœuvres » ; en octobre 1895, « aussi à l'époque des manœuvres », le grand État-Major s'était convaincu que l'individu faisait partie du contre-espionnage ; « Schwarzkoppen, que l'on ne veut à aucun prix voir compromettre, reçut l'ordre formel de rompre ses relations. On ignore ce qui s'est passé depuis (2). »

Lauth remit à Picquart un rapport, très court, où il relatait ces révélations qui n'étaient, en effet, que des redites. Il dit encore qu'Henry et lui avaient vainement insisté pour savoir le nom du traître ; Cuers s'y était refusé (3). Cependant, il avait donné celui d'un paysan qui habitait une petite bourgade de Lorraine et qui était à la solde des Allemands (4). — Le fait fut vérifié et trouvé exact (5). — Henry avait posé en vain les questions les plus nettes, les plus précises, que Lauth traduisait en allemand, car toute la conversation aurait été en allemand (6). — Elle se poursuivit, au contraire, pendant cinq heures d'horloge, en français, et, de son propre aveu, Henry objurgua lui-même Cuers, lui parla *très durement* (7). — En vain encore, les deux envoyés avaient fait à « l'alcoolique (8) » les propositions les plus séduisantes, lui offrant « jusqu'au triple de la somme (9) »

(1) « On a pas su ou on n'a pas voulu se rappeler l'année. » (Rapport.)

(2) *Instr. Tavernier*, 5 oct. 1898, Lauth.

(3) *Enq. Pellieux*, 28 nov. 1897, Henry ; *Rennes*, I, 624, Lauth.

(4) *Enq. Pellieux*, 28 nov. 1897, Henry. (Il nomme la commune.)

(5) *Cass.*, I, 151 ; *Instr. Tavernier*, 23 sept., Picquart.

(6) *Cass.*, I, 418, Lauth.

(7) *Enq. Pellieux*, Henry.

(8) *Rennes*, I, 626, Lauth.

(9) *Cass.*, I, 419 ; *Rennes*, I, 625, Lauth : « Je lui ai offert des émoluments, des mensualités pour nous servir... Puis, je lui ai offert à titre gracieux une certaine somme, — je lui aurais donné deux ou trois billets de cent francs. »

qu'ils avaient été chargés de lui proposer : Cuers n'avait voulu consentir à rien. (A quoi ? A se rétracter ?) (1) Il n'avait accepté « que le prix de son voyage, pas un centime en sus (2) » ; c'était un provocateur (3).

Henry corrobora, avec beaucoup de force, cette version de Lauth ; il « montra une grande répugnance à accepter comme exactes les révélations de Cuers qui pouvaient s'appliquer à son ancien camarade (4) ».

Picquart écouta, non sans déception ni surprise (5), cet étrange récit. Que l'homme soit ou non un provocateur, il n'est pas explicable qu'il ait sollicité l'entrevue de Bâle pour y redire seulement ce qu'il avait dit à Berlin. S'il est sincère, pourquoi avoir risqué ce périlleux voyage sans nul profit ni pour lui ni pour ceux qu'il était si désireux de désarmer par ses délations ? Et, s'il agit par ordre, quel pitoyable acteur ! Un contre-espion qui ne demande pas beaucoup d'argent, qui en refuse, ignore le premier mot de son métier. Et c'est le plus fin limier d'outre-Rhin, celui qui s'intitulait le « Napoléon des espions » ! Puis, quel serait le but du grand État-Major ? Se venger d'Esterhazy, le traître malhabile et suspect ? Mais Cuers ne le nomme pas ; le signalement sommaire qu'il donne (un chef de bataillon quadragénaire et décoré) s'applique à des centaines d'officiers ; il serait inutile et dérisoire si, pour d'autres causes, Esterhazy n'avait appelé sur lui l'attention de Picquart. — Ou sauver Dreyfus, innocent ou

(1) *Rennes*, I, 427, Picquart : « Ne lui a-t-on pas dit : « Ce que vous nous apportez est faux ; si vous apportiez autre chose, cela vous serait payé ? » Je n'en sais rien, mais c'est possible. »

(2) *Cass.*, I, 420 ; *Rennes*, I, 625, Lauth.

(3) *Ibid.* : « C'est un provocateur parce qu'il n'a rien accepté. » — De même Henry (*Enq. Pellieux*, 28 nov. 1897).

(4) *Instr. Tavernier*, 23 sept. 1898, Picquart.

(5) *Rennes*, I, 426, Picquart.

coupable ? Quoi ! la France a refusé de croire Munster et Hohenlohe, et l'empereur allemand lui-même, quand ils ont déclaré que Schwarzkoppen n'a pas eu de rapports avec Dreyfus, et elle ajouterait foi à la confiance de Cuers !

Écartant ces hypothèses, Picquart se contenta de penser qu'Henry et Lauth avaient manqué d'adresse.

Deux mois après, Foucault, venu en congé à Paris, lui demanda de quels singuliers délégués il avait fait choix pour l'entrevue de Bâle. Cuers était retourné à l'ambassade ; il avait dit à l'attaché français, d'un ton de sincérité persuasif, que les envoyés du service l'avaient traité de façon singulière. L'un d'eux, notamment, « gros, rouge, qui se disait policier, mais qu'il avait reconnu pour un officier, l'avait constamment bousculé pour l'empêcher de parler (1) », — non pas pour le faire parler, comme Lauth et Henry l'avaient raconté (2).

Picquart dit à Foucault que ses officiers avaient été inhabiles, et il le pria d'organiser une seconde entrevue avec Cuers.

(1) *Cass.*, I, 152 ; *Rennes*, I, 427, Picquart.

(2) *Enq. Pellieux*, Henry : « Je lui exprimai alors très durement mon étonnement et lui fis comprendre qu'il était envoyé par le grand État-Major allemand ; c'est, sans doute, ce que cet agent appelle avoir été bousculé. » — *Cass.*, I, 420, Lauth : « Cuers s'est plaint à Foucault qu'on l'ait torturé pour l'empêcher de parler ; c'est absolument le contraire qui a eu lieu. » A *Rennes* : « Je me demande comment, en bousculant quelqu'un, on peut l'empêcher de parler. » (I, 625.) A l'instruction Tavernier : « C'est peut-être le souvenir des nombreuses libations qu'il a faites à Bâle qui agissait encore sur son cerveau. » (12 octobre 1898.)

XIX

Plus tard (1), Cuers a ajouté au récit de Foucault quelques détails. A Bâle, le matin, avant de déjeuner avec lui, les deux officiers cherchent seulement à l'embaucher ; il refuse, voulant, dit-il, « rester honnête ». Après le déjeuner, le gros rouge s'absente ; Cuers dit alors à l'autre officier que Dreyfus n'a jamais été au service de l'Allemagne ; comme il ignore tout du bordereau, il n'accuse pas un autre d'en être l'auteur ; mais il affirme que Schwarzkoppen n'a eu à ses gages qu'un commandant français, dont il ne sait pas le nom, de famille autrichienne, qui a commencé à trahir au printemps de 1893 et a reçu longtemps une mensualité de deux mille marks. Le gros rentre sur ces entrefaites, Cuers recommence son histoire ; Henry le regarde « comme s'il voulait le poignarder », se met en colère, l'appelle imposteur, fourbe, et fait entendre de terribles menaces.

Qu'aurait dit Cuers à un policier, à la fois loyal et délié, comme Tomps ? Et qui est Cuers ?

Quand son aventure devint publique, on s'étonna que le gouvernement allemand ne le fit pas arrêter pour ses relations avec l'attaché français et les envoyés de Picquart (2). En fait, il fut durement interrogé par ses anciens chefs, mais couvert par l'universelle pitié pour Dreyfus qu'il avait aidé à sauver, bien que sa démarche lui eût été dictée surtout par son intérêt personnel (3).

(1) Lettre du 15 juillet 1899 à un rédacteur du *Figaro*.

(2) *Rennes*, I, 625, Lauth.

(3) C'est ce qu'il dit dans sa lettre du 15 juillet 1899 : « Oh qu'ai-je dû supporter lorsque le *Figaro* publia, au commence-

Il paraît certain qu'il n'alla chez Foucault et à Bâle que pour conjurer le danger dont il se croyait menacé par le service des Renseignements, possesseur de sa correspondance avec Lajoux. Un pauvre homme, un père de famille, qui tremble pour lui et pour les siens. D'une logique simple, il croit que l'État-Major lui saura gré de signaler la piste d'un traître. S'il ne nomme pas alors Esterhazy, c'est, sans doute (il l'affirme du moins), qu'il n'en savait pas alors plus long. Il n'eût pas eu, ce semble, plus de scrupule à le nommer que ce paysan de la Meuse. S'il refuse à Henry et à Lauth d'entrer au service français, comme il l'a refusé jadis à Sandherr, c'est qu'il n'a jamais eu l'âme d'un traître, qu'il est las de son métier et qu'il veut faire peau neuve. Et, s'il ne veut pas de leur argent, c'est que, déjà, il ne sait plus mentir : il a été espion, argousin, et il restera pauvre ; mais il ne sera pas un faux témoin contre un innocent et le plus infortuné des hommes (1).

XX

Le soir même où Lauth et Henry partirent pour Bâle, Boisdeffre rentra à Paris (2). Il prit dans sa voiture

ment d'avril, les débats de la Cour de cassation ! Je dus me justifier devant mes anciens chefs, leur dire pourquoi j'avais agi de ma propre initiative, sans mandat, sans y être autorisé. Ils m'ont généreusement pardonné dès qu'ils ont su le mobile qui m'avait dicté ma conduite, le désir de sauver un innocent... » Il faut ajouter : la crainte d'une vengeance plus redoutable que les dénonciations de Lajoux.

(1) De cette même lettre : « Mon nom ne doit plus être prononcé. Mais, si je savais que le capitaine Dreyfus ne pouvait être sauvé que par mon témoignage, rien ne m'arrêterait ; je sacrifierais tout : position, liberté, vie. »

(2) 5 août. — *Cass.*, I, 152 ; *Rennes*, I, 428, Picquart. — De même Boisdeffre (*Cass.*, I, 261, 262 ; *Rennes*, I, 522, 524, etc.).

Picquart qui l'attendait (1). « Je crois bien, lui dit Picquart, que nous venons de trouver un nouveau traître (2)! » Il nomma le commandant Walsin-Esterhazy (3); Boisdeffre « n'eut pas l'air » de le connaître, l'appela, quand il eut à le nommer : « Walsin, ce Walsin. » Aucune autre allusion que celle-là ne fut faite à l'affaire Dreyfus : Il y a un nouveau traître (4)! Boisdeffre écouta avec attention le jeune colonel et, bienveillant, paternel, approuva sa prudente conduite (5). Nul reproche de ne pas l'avoir averti plus tôt, de n'avoir pas informé Gonse. Picquart émit l'avis qu'il vaudrait mieux ne pas parler encore au sous-chef de l'État-Major (6). Boisdeffre n'y fit point d'objection. Gonse l'attendait à son hôtel; il ne lui souffla mot de l'incident. D'autre part, il autorisa Picquart à parler au ministre (7), lui dit de continuer son enquête avec la même discrétion (8). Il ne parut pas ému de l'incident, puisque rien n'en avait transpiré; sa nonchalance avait horreur du scandale, de tout bruit inutile.

Picquart, dans la conversation qui se prolongea, l'entretint des autres affaires du bureau. L'une d'elles

(1) *Instr. Fabre*, 59, Boisdeffre; *Instr. Tavernier*, 22 oct. 1898, Pauffin : « Le général partit seul avec Picquart. »

(2) *Cass.*, I, 262, Boisdeffre.

(3) *Ibid.*, 152; *Rennes*, I, 428, Picquart. — De même, Boisdeffre (*Cass.*, I, 263; *Rennes*, I, 523).

(4) *Instr. Fabre*, 45; *Cass.*, I, 262, 263; *Rennes*, I, 523, Boisdeffre. — *Instr. Fabre*, 103, Picquart.

(5) *Rennes*, I, 428, Picquart.

(6) *Ibid.* — Le propos est nié par Boisdeffre : « Le général Gonse est pour moi un vieil ami de trente ans,... etc. » (I, 523.) Cependant Boisdeffre a vu Gonse, le 5 août, et il convient (*Cass.*, I, 262; *Rennes*, I, 525) qu'il ne demanda à connaître l'avis « tout à fait précieux et sérieux » de Gonse que le 3 septembre.

(7) *Rennes*, I, 428, Picquart.

(8) *Cass.*, I, 262; *Rennes*, I, 524, Boisdeffre.

était fâcheuse. Billot, en arrivant au ministère, avait diminué de 8.000 francs l'allocation mensuelle du service; Boisdeffre demanda un crédit supplémentaire, 100.000 francs, pour d'importantes négociations en cours et chargea Picquart d'exposer le cas dans un mémoire; Billot présenta le mémoire au conseil des ministres, fit voter la somme; puis, quand il l'eut, il n'alloua que 20.000 francs à la section de statistique, se réservant de disposer du reste. Quand Picquart en informa Boisdeffre, le général se fâcha, dit (ce qui était exact) que la somme tout entière devait revenir au service (1). Picquart le pria d'intervenir auprès du ministre. « Vous le voyez tous les jours (2), reprit Boisdeffre, c'est votre affaire. »

Selon Lauth, Picquart serait rentré au bureau, « fort dépité de l'accueil froid du chef d'État-Major » et, monologuant, se serait écrié de façon à être entendu des officiers : « C'est trop fort! Ils ne veulent pas marcher! Eh bien! je leur forcerai la main (3)! » Ce qui s'enten-

(1) *Cass.*, I, 165; *Rennes*, I, 565, Picquart. — Les faits ne sont pas contestés par Billot, qui dit, seulement, que le ministre juge des besoins du service et répartit les fonds secrets avec l'approbation du Président de la République. Billot convient que, sur l'allocation extraordinaire de 100.000 francs, il n'en a remis que 20.000 à Picquart. Mais « il y avait d'autres affaires » et, d'ailleurs, il a remis 40.000 francs à son successeur (*Rennes*, I, 567).

(2) C'est ce que dit également Gonse (*Instr. Tavernier*, 1^{er} octobre 1898). — *Instr. Ravary*, 9 déc.; *Cass.*, I, 165, Picquart : « Presque tous les jours. » — *Cass.*, I, 550, Billot : « Picquart dans les courts instants où je le voyais. »

(3) *Eng. Pellieux*, 28 nov. 1897, Lauth : « Le jour où le colonel alla voir, à la gare de Lyon, le général de Boisdeffre revenant de Vichy, il s'écria en rentrant au bureau... » A l'instruction Fabre, même déposition : « Je puis préciser... » (30), et encore : « Je maintiens d'une manière formelle et absolue... » (172). De même, Junck : « Quand Picquart est rentré, après son entrevue avec le général de Bois-

dait, selon Lauth et Junck, de la substitution d'Esterhazy à Dreyfus (1).

Pourquoi ces menaces à la cantonade (2) ? D'ailleurs, Picquart, très satisfait de l'accueil de Boisdeffre, qui le retint assez tard, ne retourna pas, ce soir-là, au bureau (3), et Lauth n'y était pas, puisqu'il venait de prendre le train pour Bâle avec Henry.

Boisdeffre étant reparti le lendemain (4), Picquart mit le ministre au courant de ses recherches. Billot avait beaucoup de goût pour le chef du service des Renseignements, le tenait pour très intelligent et perspicace (5). Comme Boisdeffre, il approuva la façon dont Picquart avait conduit son enquête, lui recommanda de la poursuivre, mais avec prudence (6). Pourtant, il ne l'autorisa pas encore à demander au colonel Abria de l'écriture d'Esterhazy (7); Desvernine n'avait pu fournir encore qu'un échantillon insuffisant (8).

Henry paraît avoir continué à informer Esterhazy de tout ce qui se passait au bureau ; à peine revenu de Bâle, il lui conta l'entrevue avec Cuers, l'échec de cette dan-

deffre, il était très excité et mécontent. Comme Lauth, je l'ai entendu s'écrier... » etc. (25). De même Gribelin (*Instr. Tavernier*, 18 oct. 1898). — Voir Appendice II.

(1) *Instr. Fabre*, 49, Lauth : « Nous avons même fait la réflexion : « Il a parlé de son dada au général, et il est probablement mécontent du résultat obtenu. »

(2) *Cass.*, I, 165 ; *Instr. Fabre*, 104, 128, Picquart. Il dément, d'ailleurs, les propos que lui prête Lauth : « Paroles que je nie formellement. » C'est en parlant de l'affaire des fonds secrets que Picquart dit, mais un autre jour, à Gribelin, que le général de Boisdeffre ne voulait pas marcher. (*Cass.*, I, 165.)

(3) *Instr. Fabre*, 104, Picquart.

(4) *Ibid.*, 59, Boisdeffre.

(5) *Rennes*, I, 170, Billot.

(6) *Cass.*, I, 550, Billot.

(7) *Ibid.*, 161, Picquart.

(8) *Ibid.*, 154, Picquart : « Deux lignes, je crois. »

gereuse manœuvre de Picquart. Esterhazy consigna le récit dans une sorte de memento, y nota le nom de Cuers (1). D'une mobilité étonnante d'esprit, il s'était rassuré après une première crise d'inquiétude, et il avait commencé déjà à tirer de nouveaux plans. Son régiment devait rentrer à Rouen à l'automne; l'idée de quitter Paris lui était insupportable. Un autre, après la découverte du *petit bleu*, se fût tenu tranquille, dans l'ombre, eût essayé de se faire oublier. Esterhazy paya d'audace : il recommença ses démarches pour rentrer au ministère de la guerre.

Esterhazy s'adressa d'abord à Weil, selon son habitude, pour obtenir le concours de Saussier, « du grand patron ». Puis, mettant en pratique les préceptes du général de Guiny, et convaincu lui-même de la toute-puissance des influences parlementaires, il fit un pressant appel à ses amis des deux Chambres, républicains et royalistes, Adrien de Montebello (2), Jules Roche (3), le baron de Lareinty (4) et le marquis Ferron de la Ferronnays (5).

Billot avait pour chef de son cabinet civil le fils de son ancien collègue Calmon, longtemps préfet de la Seine et sénateur. Le 29 juillet, Weil écrit à Calmon

(1) Ce memento fut saisi chez Esterhazy, le 12 juillet 1898, par Bertulus et mis sous scellés. (*Cass.*, I, 225; *Rennes*, I, 344, Bertulus.)

(2) Député de la Marne, frère de l'ambassadeur en Russie.

(3) Député de l'Ardèche, ancien ministre. — Esterhazy avait été présenté par Grenier à Jules Roche, rapporteur (en 1894) du budget de la guerre, « comme un officier intelligent et instruit, capable de lui donner certaines explications techniques ». (*Cass.*, I, 712, Grenier; *Rennes*, II, 245, J. Roche.)

(4) Sénateur de la Loire-Inférieure.

(5) Député de la Loire-Inférieure. — Ce sont ces quatre députés et sénateurs dont Weil annonça à Calmon la visite prochaine. Billot dépose (*Rennes*, I, 178) qu'il fut sollicité, en faveur d'Estherhazy, par Jules Roche, Montebello et Lareinty.

de préparer le ministre aux démarches des parlementaires, qui allaient opérer vers la mi-août, et du gouverneur de Paris. Son « vieil ami Esterhazy » demande « à être attaché au ministère de la Guerre, soit à la section technique de l'Infanterie, soit au bureau des Renseignements, où il a déjà été, de 1877 à 1880, et où sa complète connaissance de l'allemand et de l'armée allemande lui permettraient de rendre de réels services ». Weil précise que le plaisir de rester à Paris est le moindre souci de ce vigoureux soldat ; toute sa pensée est « d'être proposé plus vite pour lieutenant-colonel, ce qui lui serait impossible s'il restait au 3^e corps, primé par une foule de concurrents plus anciens que lui ».

Il n'y a pas, dans la comédie italienne, d'idée plus grandiose que le projet d'Esterhazy de rentrer, juste à ce moment, au service de statistique. Il connaît la maison et ses traditions ; il sait donc que Billot, s'il cède à tant de sollicitations, consultera Picquart ; celui-ci sortira aussitôt la carte-télégramme. On voudrait savoir la riposte qu'il tenait en réserve, d'une aussi belle impudence, sans doute, que ses visites, en uniforme, à l'ambassade d'Allemagne, au lendemain de la trouvaille du *petit bleu*.

Au bout de quinze jours, Esterhazy, impatient, s'irrita du retard apporté à réaliser ses vœux comme d'une nouvelle injustice du sort. Weil, alors en Autriche, lui écrivit qu'il avait fait de son mieux pour préparer les aîtres ; à Esterhazy, maintenant, de faire donner la grosse cavalerie : « Allez voir Giovaninelli et Torcy... Faites attaquer Billot par Guerrier ou par quelque autre étoile... Allez voir Thévenet (l'un des officiers d'ordonnance du ministre) (1). »

(1) D'Ischl, 17 et 24 août 1896.

Ces lettres furent interceptées à la poste (1). Cette violation du secret des correspondances était dans les pratiques ordinaires du service des Renseignements ; Picquart suivit, sans scrupule, ces détestables errements de Sandherr.

Boisdeffre, sur ces entrefaites, rentra à Paris (2). Gonse, Henry, partirent en congé (3). Picquart eut plusieurs conférences avec Boisdeffre (4). Le chef de l'État-Major le traitait en ami, l'invitait à dîner, l'emmenait dans ses promenades à cheval. Il ne chercha alors, à aucun moment, à couvrir Esterhazy, à plaider le doute. « Mais, répétait-il, je ne veux pas d'une nouvelle affaire Dreyfus. On le mettra en réforme, on l'enverra promener, il faut l'éliminer sans scandale. »

Picquart opinait pour l'ouverture d'une enquête judiciaire, mais n'y mettait pas d'amour-propre.

Le 19 août, Esterhazy écrivit à Jules Roche pour le presser d'agir. Il se plaignit, une fois de plus, des rigueurs du destin acharné contre lui : « Je n'ai jamais été heureux. » La commission de revision des grades l'a puni pour avoir eu « la sottise » de dire qu'il eût fallu continuer la guerre. Le « dur traitement » qu'elle lui infligea l'a retardé de plusieurs années. Cependant Gambetta intervint en sa faveur. Puis le sort redoubla d'injustice. En vain s'est-il distingué en Tunisie ; il n'a pu obtenir de faire campagne au Tonkin, à Madagascar.

(1) Elles ont été versées, en 1898, au dossier de l'instruction Tavernier. — Sur la violation du secret des lettres, voir la belle circulaire de Carnot, du 8 mai 1815 : « La pensée d'un citoyen français doit être libre comme sa personne même. »

(2) Il y passa la journée du 16 août, se rendit le 17 à Châlons, revint définitivement au ministère le 18. (*Instr. Fabre*, 59.)

(3) Gonse, le 15, pour un mois, à Corneilles-en-Parisis ; Henry, le 20, pour Pogný, jusqu'au 18 septembre ; Gribelin, rentra de congé le 25.

(4) *Instr. Fabre*, 60 ; *Rennes*, I, 524, Boisdeffre.

« Il fallait être pistonné, je ne l'étais pas. » Pourtant, il a les plus belles notes ; on peut s'adresser aux chefs qui l'ont vu à l'œuvre : Rebillard, Haquié, Logerôt, Santelli. Tandis qu'il marque le pas, son beau-frère, « qui n'a jamais entendu le vent d'un coup de fusil, va être capitaine de vaisseau et officier de la Légion d'honneur ». Il subit, dans l'aristocratique famille de sa femme, « les plus douloureux, les plus humiliants » contre-coups de tant de passe-droits. Cependant il est issu d'une glorieuse famille de soldats. Pourquoi « les questions de sentiment, qui ont tant de poids dans les autres armées », — il pense toujours à l'armée allemande — « n'en ont-elles aucun dans la nôtre » ? Et il évoque les cinq officiers généraux que sa famille a donnés à la France : son oncle, son père, « qui inscrivit de la pointe du sabre sur l'étendard du 4^e hussards le combat de Konghil, le seul fait d'armes, a dit le prince Frédéric-Charles, dont puisse s'enorgueillir la cavalerie française depuis les guerres de l'Empire », et trois Esterhazy restés sur les champs de bataille, hier encore, son petit-cousin Valentin, lieutenant aux tirailleurs tonkinois, tombé au combat de Deng-Tuen (1). « Et il n'y aura plus que moi du nom dans l'armée française ! »

Il est sauvé si Billot le fait entrer au ministère de la Guerre : « Sinon, je suis radicalement perdu (2). »

Ce pathétique discours émeut Jules Roche ; il écrit à Billot, lui recommande « très particulièrement cet officier du plus rare mérite, un véritable homme de guerre, un soldat comme il n'y en a pas beaucoup. Je voudrais seulement que vous le vissiez pendant dix minutes. » Ce vice-président de la commission de l'armée a subi le

(1) Le 12 janvier 1892.

(2) *Cass.*, I, 699, lettre d'Esterhazy à Jules Roche.

charme de l'étonnant comédien ; en l'appuyant pour e faire entrer dans les bureaux, « il est convaincu qu'il fait une bonne action militaire ». En même temps, il écrit à Esterhazy que, dès son retour à Paris, il fera une démarche personnelle auprès du ministre (1). Le général Giovaninelli, Montebello, le baron de Larcinty, le marquis de Maison, ont non moins vivement sollicité Billot (2). Le 25 août, Esterhazy remercie chaudement Jules Roche, l'assure de « sa très vraie reconnaissance (3) ».

Le même jour, sur le conseil de Weil, il écrit à Robert Calmon et au commandant Thévenet. Il craint d'importuner Thévenet en allant le voir ; mais il lui adressera en communication quelques lettres de généraux « qu'il le prie instamment d'avoir le courage de lire ». Il remercie Calmon de l'avoir recommandé : « Le résultat de cette démarche a pour moi une importance capitale, car il décidera de ce que sera le reste de ma vie. »]

Ces deux lettres, en effet, en décidèrent.

XXI

Un jour que Picquart allait au cabinet du ministre, Calmon lui parla de l'insistance de Weil au sujet d'Esterhazy (4). Picquart prévint aussitôt Billot et Boisdeffre (5). Celui-ci s'amusa de ce trait d'impudence : « Ah ! ça, dit-il, c'est plus fort que de jouer au bou-

(1) *Cass.*, I, 555, lettre datée de Serrières, 24 août. — *Rennes*, II, 247, Jules Roche.

(2) *Cass.*, I, 553 ; *Rennes*, I, 178, Billot.

(3) *Cass.*, I, 701, Esterhazy.

(4) *Cass.*, I, 153 ; *Rennes*, 429, Picquart.

(5) *Ibid.* ; *Instr. Tavernier*, 5 oct. 1898.

chon ! » Billot dit qu'il était déjà informé : « Weil remue ciel et terre pour faire entrer Esterhazy au service des Renseignements, dans un bureau quelconque ; généraux et parlementaires multiplient les démarches (1). » Picquart parla durement de Weil (2). Billot donna l'ordre à Calmon de remettre à Picquart tout ce qu'il recevrait désormais de Weil et d'Esterhazy (3). Toutefois, il ne dit rien à son secrétaire de ses soupçons ni de l'enquête en cours.

Calmon, en conséquence, remit à Picquart les deux lettres d'Esterhazy du 25 août (4), celle adressée à Thévenet (5) et celle qu'il avait reçue lui-même. Thévenet, partant en congé, l'avait prié de répondre au commandant qu'il eût à faire une demande régulière par la voie hiérarchique (6).

(1) *Rennes*, I, 178, Billot.

(2) *Cass.*, I, 153, Picquart : « Ce Weil a, au ministère de la Guerre, un dossier contenant des accusations graves. Dénonce publiquement par Morès comme espion... etc. » — *Rennes*, I, 178, Billot : « Weil, que vous m'avez signalé comme suivi et observé par votre service... »

(3) *Instr. Tavernier*, 8 nov. 1898, Calmon.

(4) *Cass.*, I, 153 ; *Rennes*, I, 430, Picquart. — Cela se passa le 27 août. « Les lettres d'Esterhazy, dépose Picquart, sont datées du 25 ; je ne les ai pas eues le jour même. » D'autre part, Calmon : « Je restai détenteur pendant quelques jours de la lettre d'Esterhazy à Thévenet. » Pour la détermination de ces différentes dates, on a deux points de repère certains : les lettres d'Esterhazy, du 25 août ; la note de Picquart sur Esterhazy, du 1^{er} septembre, le lendemain du jour où il a pris connaissance du dossier secret, c'est-à-dire du lundi 31 août.

(5) Calmon précise qu'il remit à Picquart la lettre d'Esterhazy à Thévenet pour la faire photographier, ce qui eut lieu en sa présence, et que Picquart la lui rendit aussitôt.

(6) *Instr. Tavernier*, Calmon ; *Rennes*, I, 178, Billot : « J'ai dit alors : Qu'on envoie donc une demande hiérarchique pour faire admettre Esterhazy au ministère de la Guerre ! » Mais Billot ne dit rien, dans ses diverses dépositions, des ordres qu'il donna à son secrétaire, d'accord avec Picquart, et qui ont été loyalement reconnus par Calmon. Tout l'effort de Billot, dans

Picquart laissa paraître sa satisfaction d'avoir enfin ce spécimen tant cherché (1).

Puis, dès qu'il eut jeté un regard sur ces lettres, il fut frappé de l'analogie entre l'écriture d'Esterhazy et une autre écriture qui lui était bien connue, celle du bordereau (2). Il a, dans son bureau, des fac-similés du bordereau. Il compare avec l'écriture d'Esterhazy. Ce n'est plus la similitude, c'est l'identité (3).

Une épouvante le prit (4). Nul, depuis deux ans, n'a été plus certain que lui de la culpabilité du Juif. D'un œil sec, il l'a vu condamner, dégrader, déporter ; les lettres de l'innocent, il les a lues comme celles d'un comédien. Quoi ! une pareille erreur aurait été comise ! Depuis sa conversation avec Foucault, l'idée lui en était parfois venue ; mais il l'avait repoussée.

Toujours méthodique et prudent, il ne voulut pas s'en fier à ses yeux. Il fit photographier les deux lettres par Lauth, mais après en avoir supprimé, sous des « caches », la signature, les dates, et quelques mots trop révélateurs (5). Du Paty et Bertillon ont été les

ses dépositions, consiste à embrouiller les dates et les faits ; cependant, il ne réussit pas à dissimuler qu'il approuva Picquart, au début de ses recherches, et qu'il l'aïda de son mieux. (*Cass.*, I, 550 ; *Rennes*, I, 178, 179.)

(1) *Instr. Tavernier*, Calmon.

(2) *Cass.*, I, 154 ; *Rennes*, I, 430, Picquart.

(3) *Ibid.*

(4) *Rennes*, I, 430, Picquart : « Je fus épouvanté. »

(5) *Procès Zola*, I, 285 ; *Cass.*, I, 152 ; *Rennes*, I, 431, Picquart ; *Instr. Tavernier*, Calmon. La photographie fut faite le lendemain, 28 août. — Au procès Zola (I, 154, 155), l'avocat général pose cette question : « A quelle époque a-t-on photographié, pour la première fois, l'écriture du commandant Esterhazy ? » Lauth répond audacieusement : « Je ne puis pas spécifier à huit ou quinze jours près, mais cela devait être vers le mois de mai. » Lauth ajoute : « Chaque fois que j'avais à photographier un spécimen de l'écriture du commandant, je devais masquer certaines parties de façon à dénaturer la teneur de la lettre. »

grands graphologues du procès de 1894 ; tous deux, violemment, ont conclu contre Dreyfus. C'est à eux, non à Gobert ou à Pelletier, que Picquart montrera les épreuves tirées par Lauth.

Du Paty regarda pendant cinq minutes et prononça : « C'est de Mathieu Dreyfus (1). » Il soutenait, comme Bertillon, que l'écriture du bordereau était un mélange de celle des deux frères.

Dès que Bertillon eût jeté les yeux sur le fac-similé : « Ah ! s'écria-t-il aussitôt, c'est l'écriture du bordereau ! » Picquart lui dit que la lettre était d'une écriture récente. Bertillon, sans s'étonner, répliqua : « Alors, c'est que les Juifs ont exercé quelque un depuis un an pour imiter l'écriture ; ils sont arrivés à l'identité (2). » Picquart objecta qu'il pourrait lui nommer l'auteur de la lettre : « Vous me diriez que c'est le Président de la République, je maintiendrais mon opinion (3). »

Bertillon avait dans la tête l'hypothèse d'un homme

(1) *Enq. Pellieux*, 26 nov. 1897 ; *Procès Zola*, I, 286 ; *Instr. Fabre*, 85 ; *Cass.*, I, 154 ; *Rennes*, I, 430, Picquart. — D'après Du Paty (*Cass.*, I, 446), Picquart lui aurait présenté, à la fois, la photographique « truquée et maquillée » de la lettre d'Esterhazy et celle du bordereau. Sur la réponse de Du Paty, Picquart « parut contrarié ». — La réponse, au contraire, justifiait son diagnostic.

(2) *Procès Zola*, I, 285 ; *Instr. Fabre*, 86 ; *Cass.*, I, 155 ; *Rennes*, I, 431, Picquart. Au procès Zola, Bertillon place cette visite de Picquart au 16 mai 1896 (I, 409), erreur — la seule — dont il soit plus tard convenu.

(3) *Enq. Pellieux*, 26 nov. 1897 ; *Instr. Tavernier*, 8 oct. 1898, Picquart. — A l'instruction Tavernier (30 septembre 1898), Bertillon met son propos dans la bouche de Picquart : « Il me répondit quelque chose qui me frappa de stupeur : « Ce document est aussi étranger à l'affaire Dreyfus que s'il venait de la main du Président de la République, et c'est lamentable de constater que l'on a condamné Dreyfus sur une ressemblance d'écriture, alors qu'il était si facile de rencontrer des écritures équivalentes. » Tout cela est nié par Picquart.

de paille qui, payé par les Dreyfus, faussaire contre lui-même, se dénoncerait comme l'auteur du bordereau.

Picquart ne discuta pas avec le fou, refusa de lui montrer l'original, « sans quoi, il aurait trahi Esterhazy (1) », mais lui laissa un fac-similé. L'anthropomètreur le lui rapporta plus tard, non sans l'avoir photographié en secret (2).

Les deux expériences étaient également décisives contre Esterhazy ; l'écriture du bordereau, c'était la sienne.

XXII

Picquart, depuis quelques jours, avait la sensation de la chute. Il se raccrocha à l'idée qu'Esterhazy et Dreyfus seraient complices (3). Cela arrangerait tout.

Il étudia, à nouveau, le texte du bordereau. La fameuse phrase : « Je vais partir en manœuvres », inapplicable à Dreyfus, s'entend très bien d'Esterhazy. Il est allé, en effet, aux manœuvres de cadres, en mai 1894, et Picquart, sur la parole de Gonse et d'Henry, croit que le bordereau date d'avril (4). Major en 1894, Esterhazy avait des secrétaires ; il aura fait copier par l'un d'eux le manuel de tir ; Curé l'a signalé comme faisant toujours copier toutes sortes de pièces par des soldats. Les autres renseignements ou notes du bordereau n'ont pas forcément été fournis par un

(1) *Cass.*, I, 155, Picquart.

(2) *Ibid.* ; *Rennes*, I, 431, Picquart.

(3) *Rennes*, I, 431, Picquart.

(4) *Cass.*, I, 156, Picquart.

officier d'État-Major. Quelle part reste à Dreyfus dans le crime commun ?

Picquart la voyait fondre sous ses yeux, disparaître.

La recommandation de Sandherr, pour le cas où il s'élèverait des doutes sur le crime de Dreyfus, lui revint à l'esprit ; il appela l'archiviste : « Gribelin, dit-il, donnez-moi le petit dossier, celui qui a été communiqué aux juges de Dreyfus et qui est dans l'armoire du commandant Henry (1). »

Gribelin ne fit aucune objection, ouvrit l'armoire de fer, remit le petit dossier à Picquart (2).

C'était le soir (3), à la nuit tombante, les lampes allumées sur la table. Picquart, resté seul au bureau, n'ouvrit pas sans émotion l'enveloppe non scellée, en papier bulle, avec, au dos, le large paraphe d'Henry au crayon bleu. Il voulait être fixé sans plus de retard afin de pouvoir rendre compte, dès le lendemain, à Boisdeffre (4).

Il s'attendait encore à trouver « des choses graves » (5), ces preuves écrasantes dont Gonse, Du Paty, Sandherr, Henry, lui ont tant parlé (6), dont la découverte, bruyamment annoncée, a satisfait trop facilement, endormi sa propre conscience. Preuves contre qui ? Contre Dreyfus et contre Esterhazy à la fois (7).

À sa stupeur, il découvrit le néant.

Lentement, tendant toutes les fibres de son cerveau,

(1) *Revision*, 121 ; *Instr. Fabre*, 86 ; *Cass.*, I, 133, 139, 155 ; *Rennes*, I, 431, Picquart ; *Cass.*, I, 433, Gribelin.

(2) *Cass.*, I, 133, Picquart ; 433, Gribelin ; *Instr. Fabre*, 22, 48, Gribelin : « Entre le 28 août et le 5 septembre. » 87, Picquart : « Le 30 ou le 31 août. »

(3) *Instr. Fabre*, 86 ; *Cass.*, I, 155, Picquart.

(4) *Instr. Fabre*, 86, Picquart.

(5) *Cass.*, I, 155, Picquart.

(6) *Ibid.*, 128, 133, etc., Picquart.

(7) *Ibid.*, 155 ; *Rennes*, I, 431, Picquart.

maître de sa raison critique, malgré l'envahissement lent d'une douleur nouvelle, inconnue, il lut, relut, l'une après l'autre, les pièces du dossier (1).

Aucune ne peut, sans absurdité, de bonne foi, s'appliquer à Dreyfus. Le memento de Schwarzkoppen, sur l'officier suspect, semble nommer Esterhazy (2). « Ce canaille de D... » ne saurait être un officier, ni Esterhazy ni Dreyfus (3). La lettre banale, où il est question de Davignon, ne prouve rien (4). Il reconnut l'écriture de Guénée (5) dans l'imbécile rapport sur le voyage de l'attaché espagnol en Suisse, voyage qui aurait été dénoncé à l'attaché allemand par un officier. Et il reconnut, dans le commentaire des pièces secrètes, l'écriture de Du Paty.

Ne sachant rien de la notice biographique de Dreyfus qu'Henry avait confectionnée avec Mercier, Boisdeffre et Sandherr (6), il pensa que c'était le commentaire de Du Paty qui avait été communiqué aux juges. Il fut pris d'un immense dégoût : Quoi ! chez un officier, et chargé d'une telle mission, tant de déloyauté ! une telle fraude ! une telle sottise (7) !

Depuis longtemps, il l'avait en méfiance, connaissait les vilaines histoires où ce faux aristocrate avait été mêlé. Il oublia Sandherr, Henry, Gonse, Mercier ; le crime, pour lui, s'incarna tout entier en Du Paty.

(1) Le commentaire et les quatre pièces étaient dans une enveloppe spéciale. (*Revision*, 125.) Il y avait, encore, dans la grande enveloppe, « quelques autres pièces, qui avaient l'air d'un rebut », plusieurs photographies de la pièce *Canaille de D...* (*Cass.*, I, 139 ; *Rennes*, I, 410, Picquart).

(2) *Instr. Fabre*, 86 ; *Cass.*, I, 135 ; *Rennes*, I, 403, Picquart.

(3) *Cass.*, I, 137 ; *Rennes*, I, 405, Picquart.

(4) *Cass.*, I, 136 ; *Rennes*, I, 404, Picquart.

(5) *Cass.*, I, 138, 155 ; *Rennes*, I, 409, Picquart.

(6) Voir t. I, 359 à 364.

(7) *Rennes*, I, 431, Picquart.

Jamais plus il ne lui donnera la main (1).

Il resta longtemps, perdu dans ses pensées (2), devant ces papiers horribles et niais.

Il n'était point dévot, pas même croyant. D'autant plus sévèrement, il procéda à son examen de conscience.

Qu'eût-il décidé, s'il avait eu un confesseur ?

Il *vit* Dreyfus innocent de toute faute, irréprochable, torturé, supplicié, depuis dix-huit mois, dans son corps, dans son âme, un homme comme lui, un officier comme lui, un alsacien comme lui.

Et, surtout, il *vit* sa faute, à lui, qui, devant l'effondrement de l'accusation contradictoire, avait mis son espoir dans ces pièces, celles qui étaient là devant lui, qu'il avait portées lui-même, croyait-il, aux juges.

Il réfléchit presque toute la nuit. La certitude qui s'est faite en lui qu'une affreuse erreur judiciaire a été commise, que l'armée se doit à elle-même de la réparer, de châtier le coupable, de rendre son honneur à l'innocent, dès demain, il dira tout à Boisdeffre.

Cela, très simplement, comme il faisait toutes choses, sans phrases.

Il ne se crut pas un héros ; il se savait un honnête homme. Penser, agir autrement serait d'un infâme, d'un drôle indigne de porter l'uniforme.

XXIII

Le lendemain, 1^{er} septembre, Picquart rédigea une note de quelques pages où il résuma les charges contre Esterhazy : la carte-télégramme ; la déclaration de

(1) *Cass.*, I, 213, Picquart : « J'ai cessé toute relation avec lui mais sans éclat. »

(2) *Ibid.*, 156, Picquart.

Cuers à Foucault ; les allures suspectes de l'officier dans son régiment (tout ce qu'il savait par Curé) ; le bordereau, d'une similitude d'écriture qui frapperait l'œil le moins exercé, d'un contexte qui ne laisse pas un doute ; les tares, le désordre de l'homme qui, père de famille, entretient une fille, berne ses créanciers, tripote avec des escrocs.

La note conclut à une enquête approfondie. Il est nécessaire, avant tout, de demander des explications à Esterhazy sur ses relations avec l'ambassade d'Allemagne. Il serait intéressant d'interroger ses secrétaires. « Il est indispensable d'agir inopinément, avec fermeté et prudence, car le commandant est signalé comme un homme d'une rouerie sans égale (1). »

Muni de cette note, du *petit bleu*, d'un fac-similé du bordereau, des pièces de comparaison, des rapports de Desvernine et du dossier secret, Picquart se rendit chez Boisdeffre, lui exposa sa découverte, ses arguments (2).

Quand Picquart en arriva au dossier secret, Boisdeffre, jusqu'alors impénétrable, passé maître, à bonne école, dans l'art des savantes dissimulations, ne put retenir ce cri : « Pourquoi n'a-t-il pas été brûlé, comme il avait été convenu (3) ? »

Picquart, de cette question, reçut un choc. Il apprenait, pour la première fois, cet ordre étrange. Il raconta sa conversation avec Sandherr.

C'est ainsi que Boisdeffre connut la désobéissance de Sandherr, la menaçante précaution d'Henry.

Boisdeffre ne fit aucune autre réflexion (4). Il ne pro-

(1) *Cass.*, II, 89.

(2) *Cass.*, I, 156; *Rennes*, I, 432, Picquart; *Instr. Fabre*, 60; *Rennes*, I, 524, Boisdeffre.

(3) *Revision*, 121, lettre de Picquart au garde des Sceaux.

(4) *Cass.*, I, 139, Picquart : « Les généraux Boisdeffre et Gonse ont regardé ces pièces avec moi, comme étant les pièces communiquées aux juges. »

testa pas, comme il l'eût fait s'il avait eu la conscience en repos, que le crime de Dreyfus était certain, établi par cent preuves, et qu'il était insensé de le mettre en doute. Mais il continua à écouter Picquart avec le même air d'impassible gravité, planant très haut, ne donnant aucune raison contre les siennes (1), même quand l'officier expliqua qu'aucune des pièces secrètes ne pouvait soutenir cinq minutes de discussion contradictoire (2).

Toutefois, il ne lui laissa pas achever sa démonstration et, sortant tout à coup de son silence, il lui ordonna d'aller rendre compte à Gonse, à la campagne, et de prendre son avis (3). (Ainsi, tant qu'Esterhazy avait été seul en cause, Boisdeffre avait oublié qu'il importait de suivre la voie hiérarchique (4), que « le service des Renseignements est dans les attributions du sous-chef de l'État-Major, et que le plus sûr des guides (5) », c'est Gonse.)

Picquart s'étonna un peu, mais, docile, écrivit à Gonse, lui annonçant sa visite pour le surlendemain. Ce délai donnait à Boisdeffre le temps de réfléchir, de consulter son directeur, à leur conférence quotidienne (6), sur les moyens les plus propres à parer au danger.

Le lendemain, Picquart retourna chez Boisdeffre : « Croyez-vous, demanda le général, que j'aie dormi après ce que vous m'avez montré hier ? » Et, encore une fois,

(1) *Procès Zola*, I, 306; *Cass.*, I, 139; *Rennes*, I, 432, Picquart. — *Instr. Fabre*, 60; *Cass.*, I, 262, Boisdeffre : « Je trouvai une certaine ressemblance dans les écritures; j'avais vu bien des écritures qui ressemblaient déjà, plus ou moins, à celle du bordereau. »

(2) *Instr. Fabre*, 87, Picquart.

(3) *Cass.*, I, 130, 156; *Rennes*, I, 452, Picquart; I, 525, Boisdeffre.

(4) *Rennes*, I, 525, Boisdeffre.

(5) *Instr. Fabre*, 60, Boisdeffre.

(6) Il voyait tous les jours le Père Du Lac, qui me l'a dit lui-même.

il n'osa pas entamer de discussion. Les paroles décisives : « Vous faites fausse route, Dreyfus est certainement coupable ! » lui restèrent dans le gosier.

Le 3 septembre, quand Picquart arriva chez Gonse, à Cormeilles-en-Parisis, il eut l'impression que le sous-chef savait déjà. Boisdeffre, en effet, lui avait écrit, la veille, prescrivant la réponse à faire (1). Picquart exposa à Gonse sa découverte pendant deux longues heures (2). Gonse, comme Boisdeffre, l'écouta sans une seule observation (3). Il n'alléguait aucune autre preuve contre Dreyfus, ne souffla mot des prétendus aveux (4). Quand il eut pris connaissance de toutes les pièces, y comprises celles du dossier secret, Gonse, grimaçant (5), dit seulement : « Alors, on se serait trompé (6) ? »

Il n'ajouta, ce jour-là, aucun autre commentaire (7). Quand Picquart, comme il y avait été invité par

(1) Voir p. 299, note 1.

(2) *Cass.*, I, 140, Picquart.

(3) *Ibid.* — *Cass.*, I, 248, Gonse : « J'ai été très étonné. »

(4) *Rennes*, I, 432, Picquart.

(5) *Revision*, 113, lettre de Picquart au garde des Sceaux : « Gonse fit la grimace en me disant... »

(6) *Instr. Fabre*, 77; *Cass.*, I, 140, 161; *Rennes*, I, 432, Picquart. — Gonse (*Rennes*, I, 560) dit qu'il reconnut une certaine ressemblance entre l'écriture du bordereau et celle d'Esterhazy, mais il y a bien d'autres écritures qui se ressemblent. « Demange : Le général Gonse n'a-t-il pas, à ce moment, conçu la pensée qu'il pouvait y avoir eu une erreur en 1894 ? — Gonse : Du tout ! — Demange : N'a-t-il pas été frappé par l'identité d'écritures ? — Gonse. Non. » Et ailleurs : « Un membre du Conseil : Quand M. Picquart vous a fait part de ses recherches, n'avez-vous pas laissé voir qu'il était possible qu'on se soit trompé et que Dreyfus fût innocent ? — Gonse : Jamais de la vie. » (I, 557.)

(7) *Procès Zola*, I, 151, 219, Gonse; *Cass.*, I, 161, Picquart; I, 248, Gonse. — « Il parut partager ma conviction. » (*Cass.*, II, 208, Picquart.)

Boisdeffre, lui demanda son avis, « Séparer les deux affaires, dit Gonse, l'affaire Dreyfus, l'affaire Esterhazy (1). »

La réponse parut à Picquart dénuée de sens : le bordereau, étant commun aux deux affaires, ne peut être à la fois de Dreyfus et d'Esterhazy (2). Il ne comprit que plus tard la perfidie de la formule. L'essentiel pour Boisdeffre, à cette heure précise, est de gagner du temps. Il est trop tôt encore pour briser Picquart. En attendant, on le détachera doucement de l'affaire Dreyfus, la seule qui inquiète les associés de Mercier, et, le payant d'un silence prometteur et de quelques bonnes paroles, on l'occupera à une feinte poursuite d'Esterhazy (3). Ainsi Gonse cacha sous un masque de sottise, Boisdeffre sous un masque de hautaine sérénité, un

(1) *Cass.*, I, 161; II, 208; *Rennes*, I, 432, Picquart; *Procès Zola*, I, 151; *Rennes*, I, 557, 559, Gonse; *Cass.*, I, 262, Boisdeffre : « Gonse m'écrivit alors et il partageait ma manière de voir; il avait fait les mêmes observations que moi à Picquart, *c'est-à-dire* qu'il y avait là deux affaires distinctes. » — A Rennes (I, 525) Boisdeffre précise : « Gonse m'écrivait *qu'il partageait mon avis* sur la manière d'agir, qu'il ne fallait pas mêler les affaires.... etc. » Si Gonse, de l'aveu de Boisdeffre, écrit à Boisdeffre *qu'il partage son avis*, c'est qu'il le connaît déjà, que Boisdeffre lui a dicté la réponse à faire, que Boisdeffre n'a pas envoyé Picquart chercher l'indispensable avis de Gonse, mais lui rapporter une réponse convenue d'avance.

(2) *Instr. Fabre*, 77, Picquart : « Je lui objectai que le bordereau était commun aux deux affaires. » *Procès Zola*, I, 323 : « Je n'ai jamais bien compris cette distinction. »

(3) Gonse, à Rennes, regrette de s'être mal expliqué dans ses lettres « qu'il ne croyait pas, quand il les écrivit, devoir passer à la postérité » : « Séparons les deux affaires, laissons le bordereau à la charge de Dreyfus, *puisqu'il y est*, et prenons *simplement* les charges qui peuvent résulter pour Esterhazy du *petit bleu* ou d'autres pièces qui pourraient se présenter. Vous dites qu'il a apporté des documents, ceci, cela. Eh bien ! interrogez les officiers, les secrétaires. Voilà ce que j'ai dit. » (I, 559.) — Picquart comprit « qu'il devait abandonner toute idée de faire des expertises entre l'écriture du bordereau et celle d'Esterhazy ». (*Instr. Fabre*, 78.)

même calcul profond comme il y en a beaucoup dans la politique des Jésuites.

Picquart transmet à Boisdeffre la réponse de Gonse, l'avis que Boisdeffre avait dicté à Gonse. De la part de Gonse, cette consigne imbécile (en apparence) ne l'avait pas étonné. Il avait essayé en vain de lui faire admettre quelques objections élémentaires (1). Mais il croyait, tout comme Dreyfus, en Boisdeffre. Il s'attendait à le voir hausser les épaules. Boisdeffre avait paru guetter son retour (2). « Alors, séparez !... » lui dit-il simplement.

Picquart voulut savoir s'il devait exposer le cas au ministre. Boisdeffre lui dit d'attendre.

C'est l'évidence pour Picquart que ni Boisdeffre ni Gonse ne voient leur devoir comme il a vu lui-même le sien. Il se rend compte qu'il a sensiblement enfreint l'antique consigne de toutes les lâchetés : « Ne faites pas d'affaires ! » Cependant, grâce à sa prudence, aucune indiscretion n'a été commise, rien n'a transpiré au dehors. Un grand événement vient de se produire, mais ils en sont les maîtres. Picquart attribue les premières résistances de ses chefs à l'ennui d'avoir à prendre une grave décision, à la peur de l'aveu public d'une erreur. Il ne s'en inquiète pas encore. Il ramènera bientôt ces consciences qui se dérobent devant l'honneur, comme un cheval craintif devant l'obstacle. Loin des orages qui, naguère, déchaînés par une coupable révélation, ont affolé les esprits, dans l'air rasséréné, la réflexion, le sentiment du droit, la pitié, l'emporteront sur le faux respect humain. Picquart tient pour certain que les chefs ne laisseront pas sciemment un traître dans l'armée, un innocent au bagne.

(1) *Instr. Fabre*, 77, Picquart.

(2) *Ibid.*

CHAPITRE IV

LA DOUBLE BOUCLE

I

Mathieu Dreyfus cherchait toujours. Le deuxième anniversaire de la catastrophe était proche ; cependant, depuis la conversation de Gibert avec Félix Faure, le jour même où son frère fut embarqué pour l'île du Diable, il n'a pas, malgré ses efforts, son intelligence sans cesse tendue au même but, fait un pas en avant. Il sait, mais sans pouvoir l'établir, que son frère a été condamné, en violation de la loi, sur des pièces secrètes. Il n'a jamais douté de l'innocence du malheureux, mais sa certitude n'est pas une preuve.

Après un second hiver lugubre, un second été s'écoulait, lourd, accablant, dans une surveillance toujours plus étroite. A Paris, à Saint-Cloud, il était suivi partout, espionné par les agents de Picquart, par des domestiques à la solde de la police militaire (1). Et il

(1) *Souvenirs* de MATHIEU DREYFUS. — *Cass.*, I, 162, Picquart.

eût supporté gaiement ces misères et bien d'autres, s'il eût aperçu une issue à l'impasse, une fente à l'énorme mur qui l'encerclait. Mais rien, toujours rien...

Quelque force qu'il puisât dans la vaillance de sa jeune femme, il s'éternait dans l'inaction et dans quelque chose de pire, l'illusion d'agir que lui donnaient ses policiers toujours en chasse, zélés et promoteurs, parce qu'ils étaient bien payés ; mais comment eussent-ils trouvé le traître ? Une chappe de plomb pesait, d'un poids tous les jours plus écrasant, sur tous les siens. Ses frères, en Alsace, le vieil Hadamard, à Paris, ces bons bourgeois, tisseurs et négociants, avaient rencontré l'*Ananké* des tragédies, réservée aux rois et aux héros.

Une seule joie, mais aussi cruelle que toutes ces douleurs : les enfants, ceux de Mathieu, ceux du condamné, dans l'inconscience de leur âge, ignorants du drame. Ils riaient, chantaient (1) : vers quel avenir allait cette race de parias, déshonorée dans sa fleur ?

Là-bas, dans l'île, c'était manifeste que l'infortuné croulait sous le trop long supplice. Toutefois, on se faisait scrupule de le leurrer d'un prochain espoir ; la pauvre Lucie ne pouvait plus mentir qu'aux enfants :

Pourquoi cette journée du 1^{er} janvier est-elle encore plus longue, plus pénible ? Le poids qui nous oppresse est trop lourd pour que nous puissions faire une différence entre les jours quels qu'ils soient (2)... Tu ne peux imaginer l'angoisse que j'éprouve quand je vois arriver le jour du courrier ; j'espère jusqu'à la dernière minute ; et puis les

(1) Lettre de Lucie Dreyfus, du 25 décembre 1895 : « Les enfants nous rattachent à la vie... Tout est joie pour eux, ils chantent, ils rient, ils bavardent, ils animent la maison. »

(2) Lettre du 1^{er} janvier 1896.

ettes s'en vont, elles sont comme toujours vides de nouvelles... Mes douleurs sont trop intenses pour les confier à cette feuille de papier si froide, si banale (1).

Mathieu lui écrivait brièvement : « Il faut que tu vives, que tu résistes (2). »

Dreyfus, maintenant, regardait la réalité en face, sans illusion, l'âme invaincue, mais « la carcasse » usée, selon le mot de Turenne qui lui revenait à l'esprit. Il lui commandera jusqu'au bout, mais combien de temps encore? Epuré par la souffrance, il ne met plus son orgueil à la cacher. « J'ai pu pleurer, c'est tout dire... Notre cher petit Pierre me demande de lui écrire; je ne saurais... Chaque mot ferait jaillir un sanglot de ma gorge... Une de ces nuits, je rêvais à toi, à nos enfants, à notre supplice, à côté duquel la mort serait douce; j'en ai hurlé de douleur dans mon sommeil... » Il retient « de toute son énergie ce qui lui reste de force », mais avoue qu'il est très affaibli. « Ce n'est pas un reproche que je veux te faire, mais je vous trouve bien longs dans cette mission suprême (3). » Le 5 mai, il note sur son journal : « Je n'ai plus rien à dire; tout se ressemble dans son atrocité. » Et il arrête son journal pendant plus de deux mois. Bonheur et malheur semblaient avoir également sombré derrière lui; il avait la sérénité des mourants.

Ces lettres déchiraient le cœur de Mathieu. La sagesse lui commandait d'attendre encore; mais si la mort, elle, n'attend pas!

Plus d'une fois, Dreyfus a expliqué, avec beaucoup de sens, qu'il ne faut pas espérer du hasard « la

(1) 20 mars, 1^{er} avril 1896.

(2) 7 janvier.

(3) Lettres des 26 février, 26 et 28 mars, 26 avril, 24 juillet.

découverte des misérables qui ont commis le crime infâme et lâche », que, seul, le gouvernement a les moyens, « tous les moyens pour y parvenir ». « La lumière pourra être faite quand on voudra bien la faire (1). »

La lumière se faisait, et par l'homme qui l'avait conduit, encore libre et heureux, à Du Paty!

Depuis un an, Mathieu gardait dans son tiroir le mémoire de Bernard Lazare, docile aux conseils temporisateurs de Demange, sourd aux reproches du jeune écrivain, qui s'irritait de ces retards. Il décida alors dè le publier.

Il avait fait valoir deux raisons successives contre la hâte de Bernard Lazare : au début, les colères encore trop vives ; plus tard, le profond oubli où semblait tombé le drame qui, pendant quelques semaines, avait passionné l'opinion. Mobile et capricieuse, la France se lasse vite de ses enthousiasmes et de ses haines ; et, visiblement, la presse antisémite et celle qui fait du patriotisme une industrie ont reçu le mot d'ordre d'ensevelir dans l'oubli le nom maudit. La conspiration du silence se fera certainement sur l'inutile appel à la Justice.

Mathieu réfléchit qu'avant de faire paraître le mémoire, il était nécessaire de rapprendre au public le nom de son frère, de forcer la presse hors de ce silence aussi mortel aujourd'hui qu'autrefois ses fureurs. Mais comment ? L'idée lui vint de faire annoncer par un journal étranger l'évasion du prisonnier de l'île du Diable. Quand éclatera cette nouvelle, les plus indifférents se retourneront, il faudra bien que les aboyeurs recommencent à hurler. A cette explosion répondra alors, audacieux défi à la

(1) 7 et 27 septembre 1895

meute, la protestation, documentée, que Dreyfus est innocent. Il sera impossible de l'étouffer sous un dédain concerté; les âmes généreuses en seront émues; la vieille France qui réhabilita Calas n'est pas morte.

Il s'aboucha donc avec un journaliste anglais qui, pour une grosse somme et, aussi, parce que les esprits réfléchis et impartiaux chez les autres peuples avaient toujours douté du crime de Dreyfus, consentit à lancer la fausse nouvelle de l'évasion (1).

Les stratagèmes de ce genre réussissent presque toujours aux coquins, jamais aux braves gens. C'est la fatale beauté des justes causes qu'elles ne peuvent triompher que par des moyens dignes d'elles.

Les négociations pour cette opération hasardeuse, les conciliabules de famille où fut discutée la publication du mémoire, des allées et venues insolites furent signalées à Picquart par ses agents. Il sut, par un domestique aux écoutes, que les Dreyfus parlaient entre eux, avec des airs de mystère, d'événements prochains d'où résulterait la revision de l'inique procès. Leur agitation, mal dissimulée, l'espoir qui, malgré eux, éclairait ces tristes visages, tout indiquait une action prochaine (2).

Lucie Dreyfus savait que ses lettres, sous pli ouvert, étaient lues par les fonctionnaires des ministères de la Guerre et des Colonies. Cependant, elle n'eut point le courage de ne pas ranimer par un peu d'espérance les forces expirantes de son mari. Au printemps déjà, quand Mathieu commença à dresser son plan, elle avait écrit au malheureux qu'il touchait au terme de son martyre. « Tu me dis, lui avait-il répondu (3), que tu

(1) *Souvenirs de MATHIEU DREYFUS.*

(2) *Instr. Fabre*, 99; *Cass.*, I, 162, Picquart.

(3) 26 avril 1896.

as de bonnes raisons de croire que cette atroce situation ne sera plus de longue durée. Ah! je souhaite de toute mon âme que cette fois ton espoir ne soit pas trompé, car c'est vraiment trop souffrir. » Elle lui écrivit encore, le 25 juin : « Je suis forte, ma volonté est inébranlable, j'arriverai à te faire rendre ton honneur et je te supplie d'avoir avec moi cet espoir absolu dans l'avenir. »

Picquart lisait ces lettres, d'autres encore; il en fit copier, photographier quelques-unes (1), les soumit à Boisdeffre qui dit « que cela pouvait passer (2) ». A cette époque, il n'avait découvert encore que le crime d'Estershazy; il fit redoubler la surveillance. Quand il eut acquis la certitude de l'innocence de Dreyfus, il s'inquiéta des préparatifs qui lui étaient dénoncés. Ces gens ne peuvent avoir aucune preuve de l'erreur judiciaire : quel scandale vont-ils faire éclater ? Il n'avait nul moyen ni, surtout, le droit de les prévenir que tout ce qu'ils tenteraient, en ce moment, serait une faute lourde, se retournerait contre le malheureux, entraverait ses efforts.

II

Le jour même (3) où Picquart alla rendre compte à Gonse, le *Daily Chronicle* (de Londres) annonça l'évasion de Dreyfus d'après le *South Wales Argus*, journal de New-Port, dans le Monmouthshire, qui tenait la nouvelle du capitaine Hunter. L'*Argus* racontait que ce

(1) *Instr. Fabre*, 99; *Cass.*, I, 162; *Rennes*, I, 435, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 162, Picquart.

(3) 3 septembre.

marin avait appris l'événement à l'île du Connétable, où il chargeait des phosphates sur son bateau *le Non-Pareil*. La fuite de Dreyfus avait été préparée par sa femme, qui s'était rendué à Cayenne. Immédiatement après le départ de l'avisó français, qui ne visite que rarement les îles du Salut, un schooner américain avait pris à son bord Dreyfus et ses gardiens.

Les agences télégraphièrent la nouvelle à Paris, où elle parut, le soir, dans les journaux. Lebon, ministre des Colonies, câbla aussitôt à la Guyane, d'où il reçut, dès le lendemain, un démenti qui fut, sans retard, communiqué à la presse.

La nouvelle, dont la fausseté avait été si vite établie, ne causa pas grande émotion; elle fût tombée dans l'indifférence sans Drumont et Rochefort, qui s'en saisirent pour la commenter avec leur violence habituelle.

Ils feignirent d'abord de ne pas s'étonner : « Les princes de la Haute-Banque et les Pères de la Synagogue s'étaient déjà syndiqués, une première fois, en 1894, pour corrompre les juges (1). » Dupuy a déclaré « qu'un million fut offert alors au commissaire Brisset ». Les soldats repoussèrent cette offre. La scène hideuse de La Rochelle devient un complot juif. « Une foule, hostile seulement en apparence, accourut, non pour huer Dreyfus, mais pour le sauver; sous prétexte de lyncher le traître, on devait se précipiter sur lui, l'emporter. » On eût réussi sans l'héroïsme des gendarmes. Mais les Juifs, jamais découragés, formèrent aussitôt un « Syndicat d'évasion ». Dès l'arrivée de Dreyfus à l'île du Diable, *la Libre Parole* a prédit la fuite prochaine, « avant deux ans ». Le misérable fut logé dans « une

(1) *Libre Parole* du 4 septembre 1896.

petite maison, fort coquette d'aspect ; plus d'un petit rentier, en France, s'en accommoderait ». — Essayez maintenant d'attendrir les deux cent mille lecteurs de Drumont, persuadés que le traître est installé dans un confortable cottage, à l'ombre des palmiers ! — « Une barque s'approchera de la rive, enlèvera Dreyfus... Il eût fallu mettre le misérable avec les forçats. »

Rochefort confirma l'existence du Syndicat d'évasion et dénonça aux patriotes « le ministère assez allemand pour laisser s'opérer la fuite de cet autre Bazaine ». Un ingénieur, qui a visité les îles du Salut avant l'arrivée de Dreyfus, s'étonne seulement que le Juif « ne se soit pas évadé depuis longtemps... Simple question d'argent. Dreyfus est riche, il a 25.000 francs de rente ; ses gardiens gagnent 120 francs par mois. » Résisteront-ils à l'or corrupteur ? L'an passé, « une goëlette fut aperçue dans les parages de l'île » ; il fallut qu'une frégate lui donnât la chasse. A quelqu'un (un officier) qui parlait de l'innocence possible du traître : « Tant mieux pour lui, avait dit l'ingénieur, car il ne s'écoulera pas deux ans avant qu'il se sauve ! » Et voici que la prédiction se réalise, au jour marqué, grâce « à la platitude des ministres devant Guillaume II (1) ».

III

Le ministre des Colonies était un homme jeune encore, mais de cette génération vieillie avant l'âge, grossièrement réaliste pour avoir mal compris la leçon des événe-

(1) *Intransigeant* (antidaté) du 5 septembre.

ments tragiques où la France a été vaincue, qui n'avait eu qu'à s'installer dans la République conquise par ses aînés au prix de tant de labeurs et de peines, se faisait gloire de mépriser le sentiment et s'en croyait plus fort, d'une âpreté extrême à parvenir. La vie, qui avait été très bonne à André Lebon, ne le rendit pas meilleur. Cela est fréquent. Chef du cabinet du président du Sénat, puis député (1), ministre avec Ribot au bout d'un an de stage, non qu'il eût été désigné par quelque éclatant succès de tribune ou par des compétences spéciales, mais pour son adresse à manœuvrer dans les intrigues parlementaires, d'ailleurs intelligent, instruit et laborieux (2), il était, à trente-sept ans, ministre pour la seconde fois. Une fortune aussi rapide semblait l'inviter à être impunément humain et bon, à se payer le luxe, désormais facile, du courage. Plus dur, au contraire, et d'une ambition plus excitée, se croyant appelé, après ces brillants débuts, aux plus hautes destinées, il tremblait devant ces démolisseurs patentés qu'il avait vu briser tant de réputations ; ces ruines accumulées avaient servi de marchepied aux hommes de son âge et à lui-même ; il était bien résolu à ne se brouiller ni avec Rochefort ni avec Drumont. Quand il se vit l'objet de leurs attaques à cause d'un misérable Juif qu'il était accusé de mal garder, il s'irrita, non contre ceux qui l'incriminaient à tort, mais contre son prisonnier, qui leur servait de prétexte. Surtout, il prit peur à l'idée d'une évasion, mensonge d'hier, vérité de demain. Il ne serait pas seulement suspect de négligence, mais de

(1) De Parthenay (Deux-Sèvres).

(2) Professeur à l'École libre des sciences politiques, auteur de quelques livres d'histoire ; sous le nom d'André Daniel, il publiait, chaque année, un volume consacré à l'histoire de l'année précédente (*Année politique*).

s'être vendu au Syndicat juif, ainsi qu'à l'Empereur allemand. C'était un grand homme maigre, très blond, la barbe en éventail, avec des yeux vairons qui ne regardaient jamais en face.

Lebon savait, par les rapports de l'Administration pénitentiaire, que « l'attitude du condamné était parfaitement soumise et résignée (1) ». Il venait d'être informé qu'aucune tentative d'évasion ne s'était produite. Il n'ignorait pas que « Dreyfus était gardé, jour et nuit, dans un isolement complet (2) ». Mais Drumont et Rochefort affirment que la fuite est facile, un jeu d'enfants, l'affaire de quelques pièces d'or. Et Rochefort et Drumont sont des hommes redoutables.

En réponse au démenti du gouverneur de la Guyane, Lebon lui câbla « de maintenir jusqu'à nouvel ordre Dreyfus dans sa case, avec double boucle de nuit, et d'entourer le périmètre de son promenoir, autour de la case, d'une solide palissade avec sentinelle extérieure, en plus de celle du tambour (3) ». D'autres prescriptions suivaient : le stationnement d'une goëlette dans la rade des îles du Salut, l'interdiction absolue de l'accès de l'île du Diable.

Lebon dit « qu'il hésita beaucoup à ordonner la mise aux fers (4) ». Or son câblogramme est du 4 sep-

(1) *Rennes*, I, 235, Lebon.

(2) *Ibid.*, 240, Lebon.

(3) *Ibid.*, I, 249, *Rapport officiel sur le séjour de Dreyfus à l'île du Diable*. — Lettre d'André Lebon au *Journal des Débats*, 12 juillet 1899. — Lebon dit que la mise de Dreyfus aux fers donnait « une garantie de plus » ; « si une tentative d'évasion se produisait, les ordres qui avaient été donnés étaient tels qu'à la moindre alerte, on devait tirer sur le prisonnier ». (*Rennes*, I, 240.) Or, ces ordres furent maintenus, aggravés par Lebon lui-même. (Consigne du 1^{er} janvier 1897 ; *Rennes*, I, 251.)

(4) *Rennes*, I, 240, Lebon.

tembre (1), midi et demi. Il avait lu le journal de Drumont; il obéissait (2).

Tel fut le premier résultat de la fausse nouvelle lancée par Mathieu Dreyfus.

IV

Les ordres de Lebon surprirent les fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire à Cayenne. Ces braves gens ne comprirent rien à cette soudaine cruauté. Mais ils n'avaient pas à discuter. Il leur fallut vingt-quatre heures pour préparer les instruments du supplice.

La veille au soir (3 septembre), Dreyfus avait reçu son courrier, une seule des lettres que sa femme lui avait écrites, en juillet, — les autres avaient été retenues, — et quelques lettres de ses sœurs. Il y sentit, plus douloureusement encore que par le passé, la souffrance des siens faisant écho à la sienne. Ses mains se tordirent, ses jambes tremblèrent sous lui, un cri voulut s'échapper de sa gorge, mais il l'étouffa. Cette page de son journal n'est qu'un sanglot : « Devant une situation aussi atroce, les mots n'ont plus aucune valeur; on ne souffre même plus, tant on est hébété. Oh! ma pauvre Lucie, oh! mes chers et bons enfants! » Même un cri de vengeance lui échappe : « Ah! le jour où la

(1) Rennes, I, 249, *Rapport officiel sur le séjour de Dreyfus à l'île du Diable*. Le télégramme fut expédié à midi 30 minutes du ministère des Colonies, qui est relié au service central de la rue de Grenelle. Il arriva aux îles du Salut à 9 heures du soir, (heure du lieu).

(2) C'est ce que Lebon me dit de lui-même, le 15 septembre 1897, en me racontant dans quelles circonstances il avait donné l'ordre de mettre Dreyfus aux fers. (Voir p. 550.)

lumière sera faite, où le coupable sera démasqué, que le poids de toutes ces tortures sans nom retombe sur ceux qui ont poursuivi ainsi un innocent, toute sa famille (1) ! »

S'étant ressaisi, il écrivit une longue lettre à sa femme, et encore une autre le lendemain, et, le surlendemain, une troisième. Comme par quelque instinct que ses tortures allaient redoubler, il ne s'éleva jamais plus haut, à plus de tragique éloquence, dans la revendication de son honneur :

Ce moment de faiblesse, ce détraquement de tout l'être est passé ; et, dans cette nuit sombre, je viens te dire, chère Lucie, qu'au-dessus de toutes les morts, — car quelle agonie ne connais-je pas, aussi bien celle de l'âme que celle du corps ? — il y a l'honneur, et que cet honneur, qui est notre bien propre, il nous le faut... Seulement, les forces humaines ont des limites pour nous tous.

Pendant des pages se déroule l'éternel, le déchirant *leit-motiv* :

Oh ! cela, je le voudrais de toute mon âme, voir, avant de succomber, l'honneur rendu au nom que portent mes chers adorés, te revoir, toi, nos enfants, heureux, jouissant d'un bonheur que tu mérites tant, ma pauvre et chère Lucie !... Oh ! voir, auprès de nos chers petits, le jour où l'honneur nous sera rendu...

Comment te faire sentir les sentiments qui sont dans mon âme : l'horreur de cette situation, de cette vie, l'horreur qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer, tout ce que le cerveau humain peut rêver de plus dramatique ; et mon devoir qui me commande, impérieusement, pour toi et pour nos enfants, d'aller tant que je pourrai !... Un mois, maintenant, avant de te lire, avant qu'une seule parole humaine me parvienne.

(1) *Cinq Années*, 220, 221 ; lettres des 3, 4, et 5 septembre 1896.

Et encore :

Je ne suis ni découragé ni abattu. Plus les nerfs sont tendus à l'excès par tous les supplices, plus la volonté doit devenir vigoureuse dans son dessein d'y mettre un terme. Et le seul terme à nos tortures à tous, c'est la découverte de la vérité. Si je vis contre mon corps, contre mon cœur, contre mon cerveau, luttant contre tout cela avec une énergie farouche, c'est que je veux pouvoir mourir tranquille, sachant que je laisse à mes enfants un nom pur et honoré, te sachant heureuse...

Ta conscience, ton devoir, nos enfants, doivent être pour toi des leviers irrésistibles, qu'aucune douleur humaine ne saurait faire ployer.

Oui, parfois, la plume me tombe des mains; je suis hébété par tant de souffrances...

Je me demande, parfois, ce que j'ai fait pour que toi, que j'aime tant, pour que mes pauvres enfants, nous tous, nous soyons appelés à souffrir ainsi. Et j'ai des moments de désespérance, de colère aussi, car je ne suis pas un saint. Mais alors, j'ai toujours évoqué, j'évoque toujours ta pensée, celle des pauvres petits, et ce que j'ai voulu t'inspirer, vous inspirer à tous, depuis le début de ce lugubre drame, c'est qu'au-dessus de tout cela, il y a quelque chose de plus haut, de plus élevé.

Ma lettre est comme un grand hurlement de douleur. Mais parler toujours de sa douleur ne lui est pas un remède et ne fait que l'exaspérer; et ce n'est ni avec des colères ni avec des lamentations que vous hâterez le moment où la vérité sera découverte.

Et, une fois de plus, il réitère l'avis qu'il a tant de fois donné, qui devient un ordre : il commande à sa femme d'aller avec les enfants, « ces deux têtes chéries et innocentes, » trouver le Président de la République, les ministres, les juges eux-mêmes. « Car, si les passions égarent parfois les esprits les plus honnêtes, les

plus droits, les cœurs restent toujours généreux et sont prêts à oublier ce même emportement devant la douleur effroyable d'une épouse, d'une mère, qui ne veut qu'une chose, la découverte de la vérité, l'honneur de nos chers petits... Oh! chère Lucie, écoute-moi bien, car, moi, j'ai tant souffert que je te parle comme de la tombe, du silence éternel qui vous place au-dessus de tout... Je te parle en père... Je te parle dans tout mon calme, dans ce grand silence douloureux qui vous élève au dessus de tout... »

Le lendemain (dimanche 6 septembre), le gardien-chef le prévint, dans la matinée, « qu'il ne pourra plus se promener dans la partie de l'île qui lui avait été réservée jusque-là; il ne pourra plus marcher qu'autour de sa case (1) ».

Il ne comprit rien à cette nouvelle vexation, nota sur son journal : « Combien de temps résisterai-je encore ? » Depuis juin, il se sentait dépérir, le cerveau congestionné, l'estomac refusant toute nourriture; mais, toujours « soumis et déférent », il « ne formulait jamais aucune plainte ni réclamation (2) ».

Il eut, pendant cette lourde journée, une vision de la fin prochaine; il trouva la force d'écrire quelques lignes testamentaires :

Jé lègue mes enfants à la France, à la patrie que j'ai toujours servie avec dévouement, avec loyauté, en suppliant de toute mon âme, de toutes mes forces, ceux qui sont à la tête des affaires de notre pays, de faire la lumière la plus complète sur cet effroyable drame. Et, ce jour-là, à eux de comprendre ce que des êtres humains ont souffert

(1) *Cinq Années*, 221.

(2) Rapport de septembre 1896.

d'atroces tortures imméritées et de reporter sur mes pauvres enfants toute la pitié que mérite une pareille infortune.

Il se traînait à peine, brûlé de fièvre : « Que ma tête me fait souffrir ! comme la mort me serait douce ! Oh ! ma chère Lucie, mes pauvres enfants, tous les chers miens ! »

Au coucher du soleil, selon la consigne, il rentra dans sa case ; Lebars, le gardien-chef, lui annonça qu'il serait mis la nuit aux fers.

Dreyfus, stupéfait, adressa une supplique très digne au gouverneur. Il demandait quelle faute il avait commise ; il s'était conformé strictement à toutes les consignes. Il n'a vécu que par devoir, pour sa femme et ses enfants. S'il doit mourir, du moins qu'on abrège son supplice (1).

A droite et à gauche de sa couchette, formée de deux ou trois planches, les serruriers du pénitencier avaient cloué deux maillons en forme d'U que reliait une barre de fer. Cette tige, ou broche, d'environ 70 centimètres de longueur et de l'épaisseur d'un gourdin, était fixe elle-même, l'une de ses extrémités se terminant en une sorte de boule, plus grosse que l'ouverture du fer à cheval, et l'autre cadénassée. Vers le milieu de la broche étaient rivées deux manilles en fer (la double boucle), pareilles aux anneaux à cheville des Indiens, perpendiculaires à la tige et portant sur la planche du lit.

Dreyfus s'étant étendu, on lui mit les boucles aux pieds, très serrées aux chevilles, d'où impossibilité de remuer. Ainsi, la broche étant fixée sur le lit, les manilles fixées à la broche et les pieds du condamné fixés

(1) Rapport du octobre 1896.

dans les manilles, l'homme faisait corps avec la couchette (1).

Supplice horrible, surtout par les nuits torrides des tropiques, en plein été. Cet été de 1896 fut particulièrement chaud (2). Dreyfus fondait en eau, rompu d'une telle torture physique et d'une telle angoisse morale que, tout terrassé de fatigue qu'il était, il ne put dormir, l'œil hagard, perdu dans l'épouvante.

Cette première nuit, d'une longueur infinie, il pensa devenir fou. Un autre, moins éprouvé, le fût devenu. Mais la tempête, qui brise les plus fiers vaisseaux, épargne les épaves. Sa raison, ballotée, ne sombra pas, et sa conscience révoltée le soutint, « le sentiment du devoir à remplir envers ses enfants (3) ». Innocent, son devoir est d'aller jusqu'au bout de ses forces, « tant qu'on ne l'aura pas tué ».

Sa souffrance fut telle qu'il ne maudit même pas ses bourreaux, « les laissant à leur conscience pour juge » ; il ne se sentait même plus de colère contre ceux qui le faisaient ainsi « supplicier » : rien qu'une grande, une immense « pitié (4) ».

Au lever du jour, les surveillants détachèrent le prisonnier. Il se leva, flageolant sur ses jambes, le dos, la nuque paralysés, la tête en feu. Il voulut sortir, aller à l'air. Défense lui fut faite de quitter sa case. Il y restera désormais jour et nuit.

Toutes sortes d'insectes pullulaient dans ce cachot, moustiques, araignées-crabes, fourmis. Les moustiques dévoraient sa chair tuméfiée ; les fourmis, innombrables, par bandes, couraient, grimpaient partout.

(1) *Rennes*, I, 250, *Rapport* ; JEAN HESS, *loc. cit.* 75, 76.

(2) *Cinq Années*, 237.

(3) *Ibid.*, 223, journal du lundi 7 septembre.

(4) *Ibid.*, 224, journal du 8.

Pour isoler sa table, Dreyfus avait dû en placer les pieds « dans de vieilles boîtes de conserves remplies de pétrole ». Une odeur infecte alourdissait encore l'opaque chaleur.

Le soir, il fut remis aux fers.

Les deux premiers jours, Dreyfus ne put obtenir aucune explication des gardiens muets. Sauf Lebars, réjoui dans sa férocité naturelle, ils montrèrent, tout en se taisant, mais par l'horreur peinte sur leurs visages, que leurs cœurs n'étaient pas insensibles à la pitié. Ils souffraient, eux aussi, dans leurs corps, étouffaient dans l'air irrespirable.

Dreyfus cherchait en vain la cause de ces nouvelles rigueurs. Dans sa logique, dans son habitude — sa manie — de tout raisonner, de n'admettre comme possible, malgré tant de catastrophes absurdes, que ce qui est raisonnable et sensé, il s'étonnait, autant qu'il souffrait, d'une telle sauvagerie. Mais il évoquait, se répétait la plus haute consigne : vivre. Il écrit, le 8 septembre, sur son journal : « Mon devoir est d'aller jusqu'à la limite de mes forces ; j'irai tout simplement. » Pourtant, quelques heures plus tard, il n'en peut plus, tout défaille en lui : « C'est vraiment trop pour des épaules humaines ! Que ne suis-je dans la tombe... Mon cher petit Pierre, ma chère petite Jeanne, ma chère Lucie, vous tous que j'aime du plus profond de mon cœur, de toute l'ardeur de mon âme, croyez-bien, si ces lignes vous parviennent, que j'aurai fait tout ce qui est humainement possible pour résister. »

Le commandant des Iles (1) vint vers le soir de ce deuxième jour. Il dit à Dreyfus, avec une douleur qu'il ne cherchait pas à cacher, que la mesure prise à son

(1) Bravard. — Dreyfus ignorait son nom. (*Cinq Années*, 226.)

égard n'était pas une punition, car l'Administration n'avait aucune plainte à élever contre lui, mais « une mesure de sûreté (1) ».

Dreyfus comprit alors que l'ordre venait de Paris, dicté par la haine, représaille contre l'innocent qui refuse de s'incliner devant l'iniquité, s'obstine à demander la vérité. « Bien que son cerveau fût tellement broyé qu'il pouvait à peine rassembler ses idées », il rédigea une suprême protestation, un dernier appel à l'Histoire qui «, elle, ne connaît pas de secrets (2) ».

Le lendemain « ne pouvant prévoir jusqu'où iraient ses forces, quel jour son cerveau éclaterait sous le poids de tant de tortures, » il arrêta son journal, le terminant par cette supplique au Président de la République, « au cas où il succomberait avant d'avoir vu la fin du drame » :

Monsieur le Président de la République,

Je me permets de vous demander que ce journal, écrit au jour le jour, soit remis à ma femme.

On y trouvera peut-être, Monsieur le Président, des cris de colère, d'épouvante contre la condamnation la plus effroyable qui ait jamais frappé un être humain, et un être humain qui n'a jamais forfait à l'honneur. Je ne me sens plus le courage de le relire, de refaire cet horrible voyage.

(1) *Cinq années*, 226, journal du 9 septembre. — Lettre de Lebon au *Journal des Débats* : « Pour bien marquer le caractère *essentiellement temporaire* de cette mesure de rigueur qu'on eut soin, en l'exécutant, de représenter au déporté *comme une mesure de sécurité et non de punition*, je télégraphiai, le 19 septembre, pour rappeler que, aussitôt la palissade terminée, la double boucle devait être supprimée. » La double boucle en était-elle plus légère ? L'humanité de Lebon consiste à ne pas édicter une mesure perpétuelle.

(2) *Cinq Années*, 227, journal du 9 septembre.

Je ne récrimine aujourd'hui contre personne; chacun a cru agir dans la plénitude de ses droits, de sa conscience.

Je déclare simplement encore que je suis innocent et je ne demande toujours qu'une chose, toujours la même, la recherche du véritable coupable, l'auteur de cet abominable forfait.

Et le jour où la lumière sera faite, je demande qu'on reporte sur ma chère femme, sur mes chers enfants, toute la pitié que pourra inspirer une si grande infortune.

Le supplice des fers fut renouvelé pendant quarante-quatre nuits, du 6 septembre au 20 octobre (1).

Son corps n'était plus qu'une plaie, ses chevilles écorchées, en sang. Chaque matin, après avoir dégagé ses pieds de la double boucle, il fallait les panser. Ses gardiens, bouleversés, osèrent, en cachette, envelopper ses pieds de langes avant de le remettre aux fers.

Il crut qu'on voulait le faire mourir; il se roidit, répétant : « Je veux vivre. »

Et, de ce jour, il resta enfermé dans sa case, sans une minute de promenade, d'air libre, pendant plus de deux mois, du 7 septembre au 12 novembre (2), tout le temps qu'il fallut pour exécuter les ordres de Lebon, construire, lentement (3), la double palissade.

Ses gardiens n'y purent tenir, firent plainte sur plainte, « déclarant que leur crâne éclatait (4) ».

Lebon, quand il donna, sous la terreur de Drumont,

(1) Télégramme du gouverneur en date du 26 octobre. (*Rennes*, I, 250, Rapport.) — *Rennes*, I, 240, Lebon : « Je ne croyais pas aggraver *particulièrement* les souffrances du prisonnier. »

(2) Rapport du 12 novembre 1896.

(3) « Les travaux furent malheureusement exécutés avec moins de célérité que je ne l'espérais. » (Lettre de Lebon au *Journal des Débats*.)

(4) *Cinq Années*, 237.

l'ordre de mettre le Juif aux fers et de l'enfermer dans sa case, ne consulta aucun de ses collègues. Il n'était pas tenu de le faire, agissant sous sa responsabilité. Toutefois, il eût pu les en informer. Mais quelqu'un, peut-être, eût observé que ces prétendues mesures de sûreté semblaient combinées par quelque revenant de l'Inquisition, pour se débarrasser plus vite d'un témoin gênant ; et qu'au surplus, ces cruelles tortures étaient illégales. En effet, un condamné conserve des droits aussi sacrés, plus sacrés, puisqu'il est sans défense, que ceux de tout autre. Le premier de ces droits est de ne subir que la peine à laquelle il a été condamné par la justice ; la loi précise les cas exceptionnels où l'Administration peut ordonner des mesures supplémentaires de rigueur (1).

La honte que Lebon avait de lui-même — ce que Dreyfus appelait sa conscience — l'empêcha d'aviser ses collègues. Il les laissa dans l'ignorance des ordres qu'il avait donnés. Jusqu'au jour où Lebon lui-même me révéla la mise de Dreyfus aux fers, tous l'ignorèrent, — hors quelques fonctionnaires et quelques officiers.

Les lettres du condamné, pendant ces deux mois, sont très courtes (2). Il avait pris l'habitude de dire à sa femme ses souffrances, toutes ses pensées. Il ne peut

(1) On discuta, par la suite, la question de savoir si l'acte d'arbitraire commis par Lebon tombait sous le coup de l'article 115 du Code pénal qui punit du bannissement le ministre coupable d'un acte arbitraire. Le caractère arbitraire de la mise aux fers résulte de l'article 614 du code d'instruction criminelle, qui précise « qu'un prisonnier ne peut être mis aux fers et enfermé plus étroitement qu'en cas de fureur ou de violence grave, s'il use de menaces, injures ou violences, soit à l'égard du gardien ou de ses préposés, soit à l'égard des autres prisonniers ».

(2) 3, 5 et 20 octobre.

plus lui mentir. Le vide même de sa correspondance est révélateur de son martyre. Cependant, il puise dans son infinie tendresse la force de lui taire ce nouveau supplice ; elle en eût trop souffert ; et à quoi bon ? Ce lui fut une douceur de souffrir seul, d'épargner à la bien-aimée cette atroce vision, un tel cauchemar.

Le 12 novembre, quand la porte de sa case lui fut ouverte, il ne vit plus sa grande consolatrice, la mer. Sa prison avait été entourée de deux palissades, hautes de 2^m,50, qui cachaient toute vue du dehors. La première de ces palissades, à 1^m,50 environ de la case, complètement jointe, était un véritable ouvrage « de défense (1) » ; comme elle était un peu plus haute que les fenêtres de la case, ouvertes à environ 1 mètre au-dessus du sol, Dreyfus, dans l'intérieur de son cachot, n'eut plus ni air ni lumière. A l'est de cette palissade, une autre, non moins jointe, entourait un promenoir de 16 mètres de largeur sur 40 de longueur. Pas un arbre, pas un coin d'ombre. Il fut autorisé à circuler de jour entre ces murs, toujours accompagné par le surveillant de garde. Il ne verra plus, désormais, que le bois de ces remparts et, sur sa tête, le ciel tropical, éclatant d'un soleil aveuglant ou noir de nuées (2).

Ainsi fut engagé Dreyfus. Le gouverneur de la Guyane, dans le rapport où il répondait aux télégrammes apeurés de Lebon et à ses ordres féroces, exposa, non sans courage, que la topographie des lieux, les difficultés d'accès du rocher, l'incessante surveillance, étaient des garanties suffisantes contre toute tentative d'évasion (3). Lebon réfléchit aussitôt que, peut-être,

(1) Rapport du 12 novembre 1896.

(2) *Ibid.* ; — *Cinq Années*, 238.

(3) Rapport du 8 octobre 1896. — Lebon dira, par la suite (*Rennes*, 1, 235, 236, 242, 244), qu'il était fondé à ne pas partager

la bonté des gardiens adouciraient les tortures qu'il avait prescrites. Cela réveilla ses frayeurs. Le commandant des îles, Bravard, était inflexible sur la consigne, mais juste, compatissant ; il avait, évidemment, inspiré le rapport du gouverneur sur l'inutilité des nouvelles « précautions ». Lebon le remplaça d'urgence par une bête brute, Deniel ; il lui donna lui-même ses instructions et lui fit prendre le premier bateau (1).

cet avis : 1° parce que ce n'était pas celui de deux autres fonctionnaires, le vicomte de la Loyère et un ancien gouverneur de la Guyane, qui lui auraient dit qu'ils jugeaient l'évasion facile (ce dernier a écrit le contraire) ; 2° parce qu'il avait recueilli d'inquiétants indices qu'il énumère. Un télégramme de son prédécesseur au gouverneur de la Guyane s'est perdu en route. (Le fait est exact, mais je tiens de Guieysse lui-même que, sans être fréquents, ces sortes d'accidents surviennent encore assez souvent.) Le concessionnaire d'un service public à Cayenne, qui avait pour associé un allemand, était soupçonné de vouloir faire évader Dreyfus. (Ce concessionnaire, Montaux, protesta contre cette allégation par une lettre du 16 août 1899 au président du conseil de guerre ; il envoya ensuite ses témoins à Lebon, qui déclina la rencontre.) Bien qu'on n'ait jamais pu trouver aucune trace de correspondance cryptographique entre le condamné et les siens, Dreyfus, qui, avant d'écrire à sa femme, prenait des notes sur un brouillon, avait certainement « un système de position de mots dans les lettres et d'application de grille ». Enfin, le 10 août 1898, un bâtiment américain avait stationné, pendant vingt-quatre heures, devant les îles du Salut.

(1) Deniel était en France, en congé de convalescence, quand Lebon le fit venir à Paris et lui confia la « haute mission nationale » de ne pas laisser échapper Dreyfus. Ce sont les expressions mêmes de Deniel (JEAN HESS, *loc. cit.*, 70). Le premier rapport de Deniel est du mois de novembre. (Rennes, I, 239, Lebon.)

V

Le lendemain du jour où Lebon ordonna de mettre Dreyfus aux fers, un incident singulier se produisit (1). Une lettre à l'adresse de Dreyfus, mise à la poste dans un bureau parisien (2), fut envoyée au ministère des Colonies, comme le sont toutes celles dont les destinataires sont des transportés et des déportés « dangereux », pour y être lue avant d'être transmise. Celle-ci, écrite en caractères bizarres et contournés (3), signée d'un nom volontairement illisible, — Weill ou

(1) Le 4 septembre, selon Gribelin (*Instr. Fabre*, 48) ; Picquart, à l'instruction Fabre (99) et devant la Cour de cassation (I, 162), accepte cette date ; à Rennes, Picquart rectifie : « Le 5 ou le 6, je ne sais plus au juste. » (I, 434.) La date du 4 est certainement fautive : 1° Lebon (comme on l'a vu) câbla l'ordre de mettre Dreyfus aux fers, le 4 à midi et demi ; or, Picquart précise que Billot fut téléphoniquement avisé, un matin, par Lebon, que le ministère des Colonies avait intercepté une lettre importante ; si c'était dans la matinée du 4, Lebon n'écrit pas (voir p. 327) que le faux Weyler a été « radicalement étranger » à l'ordre d'infliger la double boucle à Dreyfus ; c'est une circonstance atténuante qu'il ne rejeterait pas ; 2° Picquart ne mentionne pas l'incident dans sa lettre du 5 septembre à Gonse ; il le signale seulement dans sa lettre du 8. L'incident s'est donc produit du 5 au 8 ; 3° Le jour où Picquart conféra avec Lebon à ce sujet, celui-ci lui dit qu'il ferait mettre Dreyfus aux fers ce même soir ; l'avance de l'heure de Paris sur celle de la Guyane donne la date du 5 ; si Dreyfus ne fut mis à la double boucle que le 6, c'est que les instruments de supplice n'étaient pas prêts. — L'agenda de Bertillon, à qui la pièce fut envoyée le jour même où elle parvint à Lebon, indique la date du 5.

(2) Rue Cambon.

(3) *Cass.*, I, 162, Picquart ; 343, Cuignet.

Weiss (1) ? — était banale; l'envoyeur racontait à Dreyfus qu'il allait marier sa fille à un Juif de Bâle (2). Seulement, entre les lignes espacées, il avait écrit trois phrases à l'encre sympathique, mais de façon si grossière, avec une intention si manifeste d'attirer l'œil, qu'on les pouvait lire sans faire chauffer le papier (3). « Impossible, disait-on, de déchiffrer dernière communication; reprendre ancien procédé pour répondre. Indiquer avec précision où se trouvaient les documents intéressants et les combinaisons faites pour armoire. Acteur prêt à agir aussitôt. » On a vu qu'une lettre semblable avait été précédemment adressée à Dreyfus, à l'insu de Picquart, par Henry.

Ce nouveau faux commença par tromper tout le

(1) Bertillon a lu « Weyler » et la pièce est connue sous ce nom. Picquart: « C'était un nommé Weill, ou Weyler ou Weiss... » (*Rennes*, I, 435.) Lebon: « La première version que nous y avons trouvée, c'est « *Weirr* » ou, tout au plus, à raison d'un paraphe un peu compliqué qui le termine « *Weiré.* » (*Rennes*, I, 241.) — Je lis « *A. Weiss* » avec un point sur l'i. Les deux jambages que Bertillon a lus *er* font partie du paraphe.

(2) Voici le texte exact de cette pièce: « 31 août 1896, Mon cher Alfred, je tiens à vous annoncer moi-même le prochain mariage de notre chère fille Noémie, qui est fiancée depuis huit jours avec un jeune homme de Bâle, M. Carl Mayer. Il est... de ses défunts parents une très belle fortune qu'il augmente en faisant la commission. Enfin, nous sommes tous très contents. Nous le serions plus encore si nous ne pensions pas à la triste situation où vous êtes. Je ne vous en parle pas, quoique nous voudrions bien que nous pourrions confier au papier ce que nous pensons de vous. Mais je sais que c'est non autorisé. Nous sommes dans l'instant à Paris, et j'espère bien que nous verrons votre chère famille. Au revoir, mon cher Alfred, je vous suis bien attaché toujours. A. WEISS. »

(3) *Cass.*, I, 163, Picquart: « Cette encre sympathique était assez visible, me dit Gribelin, pour que l'on pût lire presque tout sans faire chauffer la lettre; en tout cas, elle ne pouvait pas échapper à l'examen le plus superficiel. » — De même, *Rennes*, I, 435. — *Cass.*, I, 343, Cuignet: « En caractères assez apparents pour attirer l'attention. »

monde : Lebon (1) qui, d'urgence, avisa Billot ; le ministre de la Guerre qui, en toute hâte, envoya Gribelin voir la pièce (2) ; l'archiviste qui rendit compte à Picquart ; enfin Picquart lui-même qui informa Boisdreffre. Lebon, quand il reçut le chef du service des Renseignements, avait déjà fait parvenir la lettre à la préfecture de police, à Bertillon ; mais il lui en récita le texte (4).

Il n'y avait pas une semaine que Picquart avait découvert l'erreur judiciaire. Cependant, il s'était laissé convaincre par Du Paty (5) — en quelque mésestime qu'il le tint — et par Bertillon (6) — bien qu'il le jugeât un maniaque dangereux — que Mathieu Dreyfus avait suborné un pauvre diable qui prendrait à son compte le crime imputé à l'innocent (7). Une telle imposture, et si stupide, de la part de cet honnête homme, ne l'étonna pas (8). Il crut, dès lors, que la lettre sai-

(1) *Rennes*, I, 241, Lebon : « Ce document nous a beaucoup surpris, beaucoup inquiétés. »

(2) *Cass.*, I, 162 ; *Rennes*, I, 435, Picquart : « Le général Billot ne voulut pas que j'y allasse moi-même et j'y envoyai Gribelin. » *Instr. Fabre*, 99 : « Le général ne voulut pas, ce sont ses propres expressions, que les Colonies me crussent à leur service. » — *Instr. Tavernier*, 18 oct., Gribelin.

(3) *Instr. Fabre*, 99 ; *Rennes*, I, 435, Picquart.

(4) *Rennes*, I, 241, Lebon ; I, 435, Picquart.

(5) *Ibid.*, 435, Picquart.

(6) *Ibid.*, 431, 435, Picquart ; II, 379, Bertillon.

(7) *Revision*, 116, Picquart : « Influencé par le milieu, je crus... etc. » De même, *Instr. Fabre*, 100 ; *Rennes*, I, 435.

(8) *Cass.*, I, 163 ; II, 209 ; *Rennes*, I, 436, Picquart : « On m'objectera peut-être que j'ai dû être gêné par ces manœuvres dans la conviction que je m'étais faite de l'innocence de Dreyfus. Non. Le faux m'a troublé, mais je l'ai accordé parfaitement avec la découverte que je venais de faire. Je me disais : « La famille cherche un moyen quelconque pour délivrer le condamné. Elle emploie un homme de paille. Le moyen est ridicule. Le moyen n'aboutira qu'au scandale. Mais, enfin, c'est un moyen désespéré. »

sie se référait à cette machination dont, au surplus, Dreyfus aurait été déjà informé. Picquart avait lu toutes les lettres de Dreyfus, toutes celles que le condamné avait reçues des siens ; ces lettres, il les avait chauffées en vain pour y découvrir une trace quelconque d'écriture à l'encre sympathique ; il n'y avait lu que l'espoir de l'immanente réparation. Et, tout à coup, voici cette missive extravagante, où les plus redoutables secrets éclatent comme les signes de feu sur la muraille de Babylone ; elle révèle l'existence d'un langage conventionnel entre le malheureux, depuis deux ans supprimé du monde, et les siens qu'il n'a vus, avant son départ pour le bagne, que devant témoins ; elle apporte, contre Dreyfus, et comme par défi, la preuve éclatante du crime (1) dont Picquart le sait innocent. Et ce serait l'œuvre de gens qui savent que leur correspondance, celle du condamné, sont lues et relues avant d'être transmises !

A quel moment cette lettre est-elle interceptée ? Quatre jours après que Picquart a porté à Boisdeffre la preuve de l'innocence de Dreyfus, le lendemain du jour où il l'a portée à Gonse ! Cette coïncidence échappe à Picquart.

Ainsi tous deux « sont d'accord » que le document est authentique (2), Picquart qui sait que Dreyfus a été injustement condamné, Lebon qui sait qu'il l'a été en violation de la loi (3).

Lebon lui-même a précisé que la saisie de cette pièce

(1) « Indiquer avec précision... etc. »

(2) *Rennes*, I, 241, Lebon ; I, 436, Picquart.

(3) *Instr. Fabre*, 98, Picquart : « Je rappelai à Gribelin l'entretien qu'il avait eu avec M. Lebon au commencement de septembre et dans lequel il avait été question des pièces secrètes ; il me répondit : « C'est pourtant vrai ! »

fut « radicalement étrangère » à l'ordre qu'il donna de mettre Dreyfus à la double boucle (1). Il dit à Picquart : « Je vais le faire mettre aux fers ce soir (2). » Picquart n'avait pas le droit de confier au ministre que le condamné de l'île du Diable était innocent. Il recueillit la féroce parole, resta silencieux.

VI

Cependant les journaux, à la satisfaction de Mathieu, continuaient leurs polémiques.

La note officielle, qui démentait l'évasion, fut accueillie avec scepticisme par Drumont : « La fausse nouvelle a été lancée pour tâter l'opinion ; elle sera vraie demain (3). » De même Rochefort (4). Un voyageur révéla « qu'une goëlette avait débarqué à Carupana Dreyfus et une dizaine de ses compagnons ; tout le monde le sait au Venezuela (5) ». Le plus beau fut l'enquête de Papillaud à Newport. Il raconta longuement qu'il y avait vu Collins, l'auteur de « l'article sensationnel » du *South-Wales Argus*, le capitaine Hunter et un matelot du *Non-Pareil*. Hunter a allégué qu'il en a déjà trop dit ; mais Collins a certifié que Mme Dreyfus est venue à l'île du Diable, et le matelot que Dreyfus s'est

(1) Lettre de Lebon au *Journal des Débats* : « A tout cela, ce qu'on nomme actuellement le faux Weyler est demeuré radicalement étranger, bien qu'il date de la même époque. »

(2) Je tiens ce récit de Picquart.

(3) *Libre Parole* du 5 septembre 1896.

(4) *Intransigeant* du 6.

(5) *Nouvelliste de Bordeaux* du 11 ; l'article fut reproduit dans de nombreux journaux.

évadé, mais qu'il a été repris, « fait acquis et qui ne souffre pas de discussion (1) ».

Or, le journal gallois, le vaisseau *le Non-Pareil* et son capitaine, n'ont jamais existé que dans l'imagination du gazetier anglais qui lança la fausse nouvelle.

Calmette, rédacteur au *Figaro*, avait reçu les confidences d'un ancien fonctionnaire de la Guyane au sujet de Dreyfus ; il les publia, « l'actualité ayant repris ce malheureux que l'on croyait à jamais oublié, disparu, perdu (2) ».

L'évidente exactitude des détails, une sympathie à peine dissimulée pour le condamné, frappèrent, troublèrent l'opinion. Pour la première fois, le public eut une vision claire de l'homme et le frisson d'un tel martyr. Nul n'eût voulu croire que, depuis deux jours, ce supplice avait été jugé trop doux par un ministre de la République.

On vit l'île, « rocher plutôt qu'île », et, sur ce roc perdu, l'homme gardé, jour et nuit, par six surveillants armés, impassibles, « toujours muets ».

« Lui, s'est enseveli dans ce grand silence, avec une résignation » qui a étonné ses geôliers. « Mais dans ses lettres, fort nombreuses, il répète constamment qu'il est innocent... C'est le même cri stupéfiant, inquiétant, qu'il jetait à l'École Militaire. »

Protestation toujours la même, « identique dans les phrases et jusque dans la cadence des mots » ; le style est monotone, « sans grands élans de compassion attendrie (3) ». Il pardonne à ceux qui l'ont condamné « parce que leur bonne foi a été surprise ».

(1) *Libre Parole* du 10 septembre 1896.

(2) *Figaro* du 8.

(3) A ce récit si exact une erreur se mêle du fait, non de l'informateur, mais du journaliste : « Dreyfus déclare qu'il a

« Il a réparti d'une façon très réfléchie l'emploi de son temps », résiste, grâce à cette hygiène, au climat meurtrier. Pourtant, « il n'a plus d'âge, le corps courbé, les cheveux blanchis, le visage jaune et creux, la barbe grise, la démarche lasse et lente ».

Toute évasion est impossible. « D'un côté, l'île Saint-Joseph, avec le bourreau ; de l'autre, l'île Royale, avec les forçats : tel est l'immuable horizon du déporté, avec l'immensité de la mer au delà des brisants et des récifs. »

L'auteur de l'article ajoutait que Chautemps, ministre des Colonies en 1895, désireux « d'adoucir le sort du déporté », aurait voulu permettre à Mme Dreyfus de le rejoindre ; il avait demandé avis, par dépêche, au gouverneur de la Guyane, mais la réponse avait été négative.

L'ancien ministre s'affola à la pensée de quelque comité électoral qui lui ferait un crime d'avoir eu la velléité d'être humain, et d'avoir été respectueux de la loi, — donc, vendu aux Juifs et complice du traître. Pendant plusieurs jours, il multiplia les désaveux indignés, menaçant de poursuivre les auteurs « d'une aussi odieuse calomnie (1) ». Il se targua des instructions données à Lebars, le gardien-chef, « face à face

voulu par un acte mal calculé, qui n'a été selon lui qu'une imprudence, donner ce sentiment de confiance au Gouvernement étranger dont il déroberait ensuite les secrets à notre profit. » Dans toutes les lettres de Dreyfus, lues et relues par les deux Administrations des colonies et de la guerre, il n'y a pas un mot, un seul, qui ait trait à cette fable.

(1) *Éclair* du 9 septembre : « Pas un mot de vrai ; démentez énergiquement ; j'examine si je dois poursuivre. » Seconde dépêche : « Les mesures de rigueur que j'ai prises contre Dreyfus et quelques-uns de ses amis expliquent que je sois l'objet d'une aussi odieuse calomnie, dans un article trop bienveillant pour le traître. »

avec leurs consciences... Tant que Lebars sera là, le déporté Dreyfus ne sera pas enlevé vivant (1). » — *Le Figaro* riposta en publiant le texte de la dépêche niée par Chautemps (2).

Ainsi la peur, de nouveau, acculait à des équivoques mensongères les personnages consulaires de la République.

Cet appel à la pitié alarma tous ceux qui avaient un intérêt politique ou personnel à ce que le Juif restât le traître. Drumont, Rochefort, d'autres encore, cherchèrent à substituer à l'image évoquée d'un Dreyfus stoïque et douloureux une figure ignoble : « Il vit en brute. Il pourrait lire ; il aime mieux manger... On le voit errer, portant toute sa barbe, d'une saleté repoussante, objet de dégoût pour ceux qui l'approchent... Il s'empiffre, mange, boit (3). » Ce sont ensuite de nouvelles révélations sur le Syndicat, accusé d'ailleurs de méfaits contradictoires, tantôt d'avoir propagé les faux bruits de l'évasion pour tâter l'opinion (4); tantôt de préparer

(1) Lettre du 9 septembre. (*Figaro*, *Libre Parole*, etc.)

(2) « Paris, 25 octobre 1895, 6 heures du soir : Câblez immédiatement s'il est possible de permettre à la femme du déporté Dreyfus de rejoindre son mari aux îles du Salut. » Calmette ajoutait que Dreyfus, dans le télégramme officiel, s'appelait ZSO et que le gouverneur de la Guyane avait répondu, d'abord par une dépêche, puis par une lettre venue par le courrier anglais du 3 novembre 1895 et arrivée à Paris le 24. (*Figaro* du 10 septembre 1896.) Chautemps allégua aussitôt que « ce texte n'était pas entièrement exact », que le télégramme était du 12 octobre et non du 25, et qu'il avait voulu seulement « mettre le Conseil des ministres à même d'apprécier tous les côtés de la question ». Cette rectification parut dans *le Figaro* du 11 septembre sous ce titre : « L'aveu de M. Chautemps. » Calmette fit observer que Chautemps avait, précédemment, déclaré à un rédacteur de *la Patrie* que « le Conseil des ministres n'avait jamais envisagé un instant la possibilité d'une telle autorisation ».

(3) *Gil Blas*, *Libre Parole* du 11 septembre, etc.

(4) *Éclair* du 10, *Intransigeant* du 20.

la fuite du traître (1). La « juiverie » a réuni quatre millions (2). Comment expliquer, sinon par l'or d'Israël, que tous les gardiens successifs de ce gremlin le croient innocent (3)? — Et, ce qui porte plus que ces grossières vilénies, *l'Éclair* publie un premier article, qui passe pour une communication autorisée, sur le sombre procès dont la France, le monde entier, ne savent encore que le dénouement. Un coin du voile se lève : « Il y a plus pour établir la culpabilité du traître qu'un autographe. » Le journaliste anonyme esquisse la scène de la dictée, « où Dreyfus, surpris, laissa échapper un premier aveu ». Sur-tout, il pose en pleine lumière la figure d'un loyal officier qui, avant le départ du misérable pour le bagne, « lui parla, dans sa prison, de la patrie trahie et l'invita à atténuer le mal qu'il avait fait en le délimitant en toute franchise ». Mais Dreyfus n'avait répondu à l'officier que par un cri de rage contre « les imbéciles qui l'avaient laissé prendre (4) ».

VII

Picquart s'était attendu (il le dit à Boisdeffre et à Gribelin) à une campagne de presse en faveur de Dreyfus (5). D'ailleurs, loin d'en rien espérer pour l'œuvre

(1) *Matin* du 11, *Intransigeant* des 11, 12 et 13, *Libre Parole* des 6, 9, 16 septembre, etc.

(2) *Libre Parole* du 22.

(3) *Intransigeant* du 9.

(4) *Éclair* du 10. — Cuignet attribue cet article à Du Paty, dont « la personnalité y est complètement mise à jour » (*Cass.*, I, 342, 344). Du Paty dément formellement cette assertion (*Cass.*, I, 443; II, 33). — Voir pages 372 et 373.

(5) *Instr. Fabre*, 60, Boisdeffre; 104, Picquart. — *Cass.*, I, 265; *Rennes*, I, 525, Boisdeffre. — Gribelin prête à Picquart ces pro-

de justice, il s'en inquiétait. L'événement démentit ces craintes. L'article documentaire du *Figaro* n'eut pas de suite. Un seul écrivain, Cassagnac, osa dire le doute qui, de nouveau, obsédait les consciences (1). Passée la tempête, et en attendant qu'elle revînt, Cassagnac redevenait courageux, plein de sens. Il n'est pas seulement « l'adversaire implacable de tout jugement rendu au fond d'une cave, par la sainte Vehme ou par un conseil de guerre » ; mais il n'a pas la superstition des juges militaires, « point infailibles, ni plus éclairés ni plus honnêtes que leurs frères, cousins et amis, les jurés, qui se trompent souvent ». Enfin, *le Jour*, qui appartenait au beau-frère de Rochefort, annonça une enquête sur l'affaire, avec des « documents inédits », mais ne publia qu'un article ; Boisdeffre fit racheter le second (2).

pos : « Vous allez en avoir une campagne de presse ! Ils ne savent pas ce qui les attend là-haut. » Et encore : « S'ils ne veulent pas marcher là-haut, je leur forcerai la main. » (*Instr. Fabre*, 22, 48.) Il précise que c'était entre le 25 août et le 6 septembre, plutôt en septembre. — Picquart convient qu'il a pu exprimer devant Gribelin sa crainte d'une campagne de presse, mais il « ne croit pas s'être jamais exprimé de cette façon, surtout devant Gribelin, qui oublie trop, dans tout ceci, qu'il n'est et n'a jamais été qu'un agent subalterne. » (98, 128.)

(1) *Autorité* du 14 septembre; l'article est intitulé « le Doute ».

(2) *Jour* du 11 septembre, article signé Adolphe Possien. — Vaughan, administrateur de *l'Intransigeant*, protesta contre la publication de cet article, soupçonnant (à tort) qu'il était payé. (*Souvenirs sans regrets*, 62, 63.) Possien avait seulement relaté, amplifié des propos de Forzinetti, toujours directeur du Cherche-Midi et qui continuait à affirmer l'innocence de son ancien prisonnier. Le beau-frère de Rochefort, Vervoort, refusa le second article, que Possien essaya de placer dans un autre journal ; il le colporta « de rédaction en rédaction ». Boisdeffre en fut informé ; il avait été fort mécontent de cette menace de révélations ; il chargea Picquart de faire voir Possien par le commissaire spécial Toms, qui réussit dans sa négociation. (*Cass.*, I, 164, Picquart ; 764, Toms).

Picquart employa ensuite Guénée à rechercher « quels journaux allaient intervenir en faveur de Dreyfus (1) ». L'agent favori d'Henry signala *l'Éclair* ; il affirma, dans un rapport, que le député Castelin, grand ami du directeur Sabatier, avait traité avec le frère et le beau-père du condamné (2).

Quelques jours plus tard parut une lettre publique de Castelin au président du conseil ; le député de l'Aisne avisait Méline qu'il l'interpellerait, à la rentrée, « sur la complaisance du gouvernement à l'égard de Dreyfus et de ses amis (3) ». *La Libre Parole*, *l'Intransigeant* célébrèrent le patriotisme de Castelin. Dupe de Guénée, Picquart se dit que Castelin faisait le jeu de Dreyfus.

Gonse, le soir même de la visite que lui avait faite Picquart, écrivit à Boisdeffre (4) ; le lendemain, il vint au ministère et eut un long entretien avec lui (5). Ce même jour (6), Billot, après quelque hésitation, autorisa Picquart à demander au colonel Abria des spécimens de l'écriture d'Esterhazy. Le ministre ignorait encore que le chef du service des Renseignements avait découvert qu'Esterhazy était l'auteur du bordereau. Il en résultait une grande gêne pour Picquart, retenu par la défense de Boisdeffre. A plusieurs reprises, il revint sur sa demande d'exposer l'affaire au ministre. Boisdeffre finit par y consentir : « Faut-il lui montrer tout ? — Oui, tout (7). »

(1) *Instr. Fabre*, 170 ; *Cass.*, I, 163, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 163, 166 ; *Rennes*, I, 438, Picquart.

(3) Lettre du 11 septembre 1896.

(4) *Instr. Fabre*, I, 60 ; *Rennes*, I, 525, Boisdeffre : « Je regrette bien de ne pas retrouver cette lettre. »

(5) 4 septembre.

(6) *Cass.*, I, 161, Picquart : « C'est la date qu'on m'a donnée à l'instruction Tavernier. »

(7) *Cass.*, I, 132, Picquart.

Billot se retira dans son appartement particulier (sa chambre à coucher) pour entendre les explications de Picquart (1). Ce ministre en tutelle, espionné jusque dans son cabinet, se méfiait de ses propres officiers. Ainsi les doges de Venise tremblaient devant les sbires secrets du conseil des Dix, et les rois catholiques eux-mêmes, dans l'Escorial, devant la Sainte-Inquisition, invisible et partout-présente.

Une fois en sûreté, Billot regarda de près le bordereau, le compara avec l'écriture de Dreyfus et avec celle d'Esterhazy ; il dit nettement son opinion : « Le bordereau n'est pas de la main de Dreyfus (2). »

Quand Picquart en arriva à la communication des pièces secrètes, en chambre du conseil : « C'est grave, observa Billot, très grave ! » comme s'il avait ignoré la

(1) Je tiens ce récit de Picquart. L'an d'après, Billot prendra les mêmes précautions pour causer avec Scheurer-Kestner. — Billot, à la Cour de cassation, brouille les dates et les faits : c'est d'abord Boisdeffre qui se plaint que « Picquart cherche à trouver un coupable autre que Dreyfus » ; puis, Picquart, interrogé par Billot, lui dit que le bordereau n'est pas de Dreyfus, mais d'Esterhazy ; Billot donne alors à Picquart « des directives pour chercher du côté de certaines individualités » ; « les choses continuaient ainsi quand, un jour, le général de Boisdeffre me rendit compte que Picquart lui avait montré un télégramme bleu, ... etc. » (I, 550.) De même à Rennes. (I, 178.)

(2) Je tiens de Picquart ce propos dont le souvenir lui est resté très présent. Billot dépose à Rennes : « J'ai été très ému de ces écritures. » (I, 178.) — A la Cour de cassation, Billot avait prétendu tout le contraire : « Je répondis au colonel Picquart que l'écriture d'Esterhazy ne ressemblait pas plus à celle du bordereau que celle de deux autres personnalités dont il me présentait l'écriture, et je l'invitai à continuer ses recherches, non seulement sur Esterhazy, mais encore de deux autres côtés. » — Le dossier que Picquart présenta à Billot comprenait, outre des spécimens des écritures de Dreyfus et d'Esterhazy, le *petit bleu*, le commentaire de Du Paty, la pièce *Cannille de D...* et un rapport de Guénée. Qui sont « les deux personnalités » visées par Billot ? D'autre part, Billot engagea, en effet, Picquart à « observer » Maurice Weil.

forfaiture de Mercier. Il ne lut que la première des pièces, mais écouta tout l'argument de Picquart, en homme qui, sincèrement, veut savoir la vérité.

Il ne fit aucune objection (1), promit à Picquart de lui donner les moyens d'agir ; au besoin « il fera mettre le grapin sur Esterhazy (2) ». Mais, comme la visite du Tsar à Paris était annoncée pour les premiers jours d'octobre, il dit qu'il fallait patienter, « ne pas faire d'histoires en un tel moment ».

VIII

Billot se croyait à la fois un grand militaire et un grand politique. C'était un troupier madré, sournois, d'esprit délié, mais sans caractère, point méchant, mais sans bonté, trop intelligent pour ne pas donner raison, dans son for intérieur, à Picquart, mais pas assez pour faire sienne, coûte que coûte, la cause qui s'offrait à lui.

(1) *Revision*, 113, Picquart : « Le général Billot pendant quelque temps crut à l'innocence de Dreyfus et crut à sa culpabilité par le faux Henry. Il a toujours cru à la culpabilité d'Esterhazy pendant que j'étais au ministère. » — *Cass.*, I, 12, Billot : « Je n'ai pas découragé le colonel Picquart, lui disant toutefois qu'il était rare qu'un homme opérât seul, que Dreyfus pouvait avoir des complices, mais que, découvrit-on un coupable dans Esterhazy, ou dans un des deux autres, cela n'innocenterait pas Dreyfus *ipso facto*. » — De même, I, 550. — Picquart n'a aucun souvenir que Billot lui ait fait part alors de cette hypothèse que Dreyfus et Esterhazy pouvaient être également coupables. — Selon Boisdeffre (*Cass.*, I, 263), le ministre et lui-même auraient dit seulement à Picquart : « Cherchez et trouvez des preuves. »

(2) Testament de Picquart, daté de Sousse, le 2 avril 1897. (*Instr. Fabre*, 5 et 57, scellé n° 1 bis.) — Voir Appendice III.

Ses nuits ont été alors, de son propre aveu, des nuits d'insomnie (1).

Il eut, en effet, et tout de suite, la claire vision du drame qui s'était accompli au ministère de la Guerre et dont le dénouement était entre ses mains.

Quelle affaire plus simple ! Toutes les preuves morales, matérielles, contre Esterhazy ; pas une, pas une présomption contre Dreyfus. Il n'était pas besoin d'être expert pour comparer les écritures, pas besoin d'être psychologue pour connaître entre ces deux hommes, le Juif ambitieux, passionné de son métier, riche, et l'aventurier louche, besoigneux, cynique, quel était le traître.

Même, comme il avait une longue et souvent amère expérience des hommes, Billot vit plus loin que Picquart qui, jeune, point enclin à soupçonner le mal, entêté à croire que l'équité est la vertu des puissants, n'apercevait qu'une erreur judiciaire où un œil plus exercé discernait un crime.

Billot était l'ami de Saussier ; il savait le mépris du vieux soldat pour Mercier et son opinion sur l'affaire. La veille du procès, les officiers du gouverneur de Paris étaient venus au ministère, n'avaient pas caché l'avis de

(1) *Cass.*, I, 337, Barthou : « J'ai le souvenir précis d'avoir entendu le général Billot, au moment du procès Zola, dire qu'il avait eu, pendant plusieurs jours, des doutes sur la culpabilité de Dreyfus et qu'il n'en avait pas dormi pendant plusieurs nuits. » — De même Poincaré (I, 294). — Billot convient, à Rennes, sur une interrogation de Demange rappelant ces dépositions : « *J'ai passé plusieurs nuits sans sommeil, et ce n'est pas seulement à cette époque-là ; c'est à toutes les époques où l'affaire a été agitée ..* » Et encore : « *Agité, oui ! ému, oui ! mais calme et cherchant la vérité, j'ai eu à ce moment des doutes.* » Plus loin : « *Oui, j'ai eu, non pas des doutes, mais des hésitations, j'ai eu des nuits sans sommeil ; j'en ai encore quelquefois, entendez-le bien !* » (*Rennes*, I, 178, 179.)

leur chef (1). Depuis, Saussier était resté le protecteur de Forzinetti.

Billot lui-même avait vécu trop longtemps avec les meilleurs du parti républicain et, mieux encore, avec les idées de justice et d'humanité qui sont les principes de la Révolution, pour ignorer où était le devoir dans ces circonstances, son devoir de chef de l'armée. Mais son intérêt ?

Chose grave déjà d'hésiter entre le devoir et l'intérêt. Picquart n'a pas connu ce doute. Billot pèse le pour et le contre de l'honneur.

Et, comme cette indécision même est une première défaillance, elle porte en elle-même son châtiment : Billot pèse avec de faux poids, dans une balance mal réglée.

En effet, s'il n'eût obéi qu'à la voix intérieure qui lui parla, il n'eût pas commis la sottise de se croire faible alors qu'il était le maître. Il ignorait ou n'avait pas médité cette pensée de Pascal, qui explique toutes les vicissitudes du drame que je raconte : « La justice sans la force est impuissante ; la force sans la justice est tyrannique. Il faut donc mettre ensemble la justice et la force. La justice est sujette à dispute ; la force est très reconnaissable et sans dispute. Ainsi, ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste (2). »

Picquart apportait seulement la vérité. Billot fut le premier de ceux qui eussent pu mettre ensemble la justice et la force.

(1) *Cass.*, I, 128, Picquart : « Ils disaient que tout cela était encore des inventions du bureau des Renseignements ; ma mémoire me permet presque d'affirmer que, parmi ces officiers, se trouvait le commandant Capiomont. »

(2) *Pensées*, Éd. Lahure, I, 274.

A cette heure où les passions ne sont pas encore débridées, où les tempêtes n'étouffent pas la voix de la raison, où la France ne se croit pas menacée dans son armée ni l'armée dans son honneur, tout est aisé.

Assurément, les collaborateurs (ou complices) de Mercier sont hommes à nier d'abord l'évidence des faits pour éviter l'aveu public d'une erreur. Mais surpris, en pleine sécurité, par un coup aussi imprévu, sans concert entre eux, libres encore d'alléguer leur bonne foi, leur ignorance des lois, la faillibilité du jugement humain, ils s'inclineront devant la résolution d'un ministre clairvoyant, ferme sur ses droits, irrité, qui a des comptes sévères à leur réclamer. Il n'a qu'à mander cet orgueilleux et faible Boisdeffre : « Voilà dix jours que le lieutenant-colone Picquart vous a fourni les preuves certaines d'une lamentable erreur judiciaire : de quel droit et pourquoi ne m'avez-vous pas averti sur l'heure ? dans quel intérêt personnel, pour préparer quelles machinations, avez-vous, si longtemps, interdit à cet officier de m'informer ? »

Et qui, parmi ses collègues du gouvernement, dans les deux Chambres, dans l'armée (hors Mercier), et dans le pays, hors cette poignée d'agitateurs, la démagogie antisémite, qui contestera la parole du ministre de la Guerre ? Le président du Conseil est un vieux républicain, un honnête homme, son ami depuis près de trente ans ; l'éclatante lumière ne lui pas pour le seul Picquart ; Méline, s'il ne ferme pas les yeux, la verra comme lui. Du coup, Billot s'élève des honneurs à la gloire. Picquart n'aura été qu'un agent d'informations, son agent, dressé, dirigé par lui. Il a fallu trois ans d'efforts à Voltaire pour arracher au Parlement de Toulouse la réhabilitation de Calas. Il n'est pas besoin

de sommation pour que le chef de la justice militaire, sous la République, proclame, répare une erreur.

Billot eut cette vision qui le séduisit ; tout gâté qu'il fût, et malheureux plus que jamais, en ce moment, de ses tares secrètes, il eût voulu être l'homme de cette œuvre. D'autre part, il n'a point la certitude que cette œuvre de justice sera aussi facile qu'honorable. Il ne se sent pas la vertu qui accepte les défaites éphémères pour une telle cause. Il lui faut le succès. Il calcule les résistances possibles.

Lesquelles ?... Boisdeffre se refusant à confesser l'erreur, le crime judiciaire... Drumont, Rochefort, ameutant la canaille contre le ministre vendu aux Juifs.

Obstacles misérables. Billot, s'il veut, tient Boisdeffre, Gonse, par leur participation à la forfaiture de Mercier. Entre le chef de l'armée attestant l'innocence d'un soldat, et Drumont, l'ancien associé d'un mouchard, devenu l'avocat d'un traître manifeste, qui n'eût pas choisi ? Drumont, demain, ne sera fort que de la complicité des ministres de la Guerre, des gouvernements, tremblant, l'un après l'autre, devant ses diatribes, capitulant devant ses menaces. La vérité ne sera faible et la justice « sujette à dispute » que par la coalition de tous les pouvoirs publics avec les pires passions de haine et, aussi, avec quelques-unes des plus nobles croyances qui peuvent animer un grand peuple.

Cependant, ces vains obstacles, Billot les transforme en montagnes infranchissables.

Ne serait-il pas sans inquiétude sur lui-même ? Tout son passé est-il pur ? Sa gestion des fonds secrets a-t-elle été irréprochable ? Serait-il le prisonnier de quelque faute ?

Évidemment, quelque chose d'obscur le paralyse, l'effraie.

Si Picquart a eu tort de ne pas rendre compte à Boisdeffre sitôt qu'il eut découvert le traître ; si Boisdeffre a eu tort de ne pas informer Billot, sitôt qu'il a connu par Picquart qu'Esterházy est l'auteur du bordereau ; quelle faute plus lourde encore commet Billot lui-même, quand enfin il est avisé, de ne pas aviser ses collègues, son ami Méline, le Président de la République ?

Depuis dix jours, tout à coup, Dreyfus est ressuscité d'entre les morts ; son nom est dans toutes les bouches. Méline s'inquiète de ce bruit importun, d'autant plus qu'il ne doute pas que Dreyfus est coupable. Et Billot, dès qu'il a reçu le rapport de Picquart, n'en avertit pas Méline (1) !

Billot est certain de la loyauté de Picquart ; il a vu lui-même le dossier ; il est persuadé. Mais aurait-il des doutes, que ne les soumet-il à Méline, son ami, le chef du gouvernement, juriste consommé, conseiller sagace ? Ce fait si grave : le chef du service des Renseignements qui découvre une erreur judiciaire, — et quelle erreur ! — et qui a surpris à nouveau, en flagrant délit, le véritable auteur de la trahison, — et quel crime ! le monde entier en a retenti ! — ce fait si grave, Billot le garde pour lui, n'en dit rien à Méline, il le laisse dans l'ignorance d'un tel événement !

Alors même que Picquart se tromperait, Billot a-t-il le droit de ne pas informer Méline, Félix Faure ?

Qu'est-ce qui l'en empêche ? De quoi ce soldat, ce chef de l'armée, a-t-il peur ?

(1) Je tiens le fait de plusieurs membres du cabinet Méline ; Billot évite, dans toutes ses dépositions, de toucher à cette question délicate. Devant la Cour de cassation, Barthou dépose qu'au moment du procès Zola (février 1898), il ignorait encore, « d'une manière absolue, le rôle joué en 1896 par l'enquête du colonel Picquart » (I, 337).

Le fait est qu'il a peur.

Billot n'a rien objecté à Picquart ; en guise de conclusion, il lui a dit seulement de ne rien ébruiter avant les fêtes russes, sans qu'il ait expliqué d'ailleurs et sans que Picquart lui ait demandé pourquoi l'innocent doit rester, un mois encore, sur son rocher, et le traître à côté du drapeau trahi, parce que l'Empereur de toutes les Russies vient rendre visite au Président de la République, au peuple français, à l'armée française.

Picquart, le lendemain (1), se rendit chez Boisdeffre, lui raconta son entretien avec Billot : « Quoi ! vous lui avez montré le dossier secret ? — Vous m'avez dit de lui montrer tout. » Boisdeffre s'emporta (2), à l'étonnement de Picquart, et aussitôt il alla droit chez Billot.

Ce que se dirent, ce jour-là, ces deux hommes est resté un mystère. Mais Boisdeffre signifia ensuite à Picquart qu'il avait « expliqué » l'affaire au ministre (3).

IX

Picquart suivit docilement la consigne de Boisdeffre, qui l'avait invité à prendre désormais les instructions de Gonse. Le 5 septembre, il rendit compte à Gonse, par lettre, qu'il avait de nouvelles pièces de comparaison. Il était allé la veille chez le colonel Abria pour lui demander de l'écriture d'Esterhazy ; le colonel lui dit

(1) « Le lendemain, je crois. » (*Cass.*, I, 132, Picquart.)

(2) *Cass.*, I, 132, Picquart : « Le général me reprocha vivement d'avoir parlé au ministre de cette partie de la question et il se rendit chez lui. »

(3) *Ibid.*

qu'Esterhazy menait une vie irrégulière, étrange (1); Picquart, ayant l'impression qu'Abria en pensait plus, s'efforça d'éloigner l'idée de trahison, il s'agissait simplement d'indiscrétions (2). Muni de nouveaux spécimens d'écriture, il expose dès lors à Gonse (3) que ces pièces sont aussi probantes que les autres (4); « ce n'est pas une ressemblance, c'est une identité ». En conséquence, il prie « instamment » le général de l'autoriser à faire procéder à une expertise « par un homme de l'art ». « Ce fou de Bertillon a pris l'écriture authentique d'Esterhazy pour un décalque; le malheureux croit à une machination! » Son idée était de soumettre le bordereau et les deux écritures aux experts de 1894 (5).

Une expertise loyale était ce que Boisdeffre et Gonse redoutaient avant tout. Gonse répondit à Picquart (6) qu'il fallait « attendre encore pour continuer dans cette voie assez délicate ». L'expertise « a le grave inconvénient d'obliger à prendre de nouveaux confidents dans de mauvaises conditions ». « Après avoir bien réfléchi », pendant deux jours, Gonse estime « qu'il lui paraît utile de marcher avec une grande prudence, en se méfiant des premières impressions ». Ce qui est nécessaire, « c'est d'être fixé, dit-il dans son jargon, sur la valeur des documents, comment ils ont pu être copiés, quelles demandes de renseignements ont été faites auprès des tiers ». Sans doute, « il est assez difficile

(1) *Instr. Tavernier*, 15 oct. 1898, Abria : « J'ai supposé qu'il avait écrit dans les journaux et commis quelque imprudence en publiant des articles sur l'artillerie de campagne. »

(2) *Instr. Tavernier*, Abria. — *Instr. Ravary*, 9 déc. 1897; *Cass.*, I, 161, Picquart.

(3) Lettre du 5 septembre. (*Instr. Fabre*, 221.)

(4) « Il y paraît notamment la double lettre, que l'on disait si rare. »

(5) *Rennes*, I, 433, Picquart.

(6) Lettre du 7 septembre, de Cormeilles-en-Parisis.

d'arriver à un résultat sans faire quelque bruit. » Cependant, « c'est le meilleur moyen de marcher sûrement ».

Gonse insiste encore « qu'il est nécessaire de marcher avec une extrême prudence » et « serre la main bien affectueusement à son cher Picquart ».

Le caractère dilatoire de cette lettre n'échappa point à Picquart, ni la contradiction des raisons invoquées par Gonse pour ajourner l'expertise et pour commencer une enquête au sujet des documents. En enlevant la date et la signature d'Esterhazy, l'expertise pouvait se faire très discrètement. Ainsi Picquart venait de procéder avec Bertillon ; ainsi Gonse lui-même, en 1894, avec Bertillon et Gobert. D'autre part, l'enquête impliquait la divulgation du nom d'Esterhazy.

Dans l'intervalle s'était produit l'incident de la lettre à l'encre sympathique. Picquart était allé en voir, chez Bertillon, l'original, dont les bizarres caractères semblaient d'une arabesque (1). L'anthropomètreur y trouvait une preuve nouvelle que les Dreyfus avaient dressé « un homme de paille » à imiter l'écriture du bordereau, « l'acteur prêt à agir ». Picquart s'étonna un peu de n'avoir jamais rencontré, depuis un an qu'il suivait la correspondance adressée à Dreyfus, ni une écriture semblable à cet étrange dessin, ni cette signature illisible (2). Mais il ne s'étonna pas de raisonner, dans l'espèce, comme Bertillon, puisqu'il croyait, lui aussi, que la famille Dreyfus avait payé quelqu'un « qui consentait à se faire passer pour le traître » (3). Il s'effraya de cette tentative maladroite.

(1) *Revision*, 117, Picquart : « Lettre écrite en caractères étranges, semblable à un dessin. »

(2) *Instr. Fabre*, 100, Picquart.

(3) *Ibid.* ; *Cass.*, I, 163 ; II, 209, Picquart.

Il écrit donc à Gonse dans ce sens (1). Il suivra « scrupuleusement les instructions » du général, mais « son devoir est de l'avertir que de nombreux indices et un fait grave » — c'est cette lettre (2) — « montrent que le moment est proche où des gens qui ont la conviction qu'on s'est trompé à leur égard vont tout tenter et faire un gros scandale ». Il adresse ensuite à la conscience de Gonse, au souci qu'il lui suppose encore de l'honneur et de la justice, à la préoccupation, moins noble, d'éviter de redoutables embarras, ce pressant appel :

Je crois avoir fait le nécessaire pour que l'initiative vienne de nous.

Si l'on perd trop de temps, l'initiative viendra d'ailleurs, ce qui, faisant abstraction de considérations plus élevées, ne nous donnera pas le beau rôle.

Je dois ajouter que ces gens-là ne me paraissent pas informés comme nous et que leur tentative me paraît devoir aboutir à un gâchis, un scandale, un gros bruit, qui n'amènera pas la clarté.

Ce sera une crise *fâcheuse*, inutile, et que l'on pourrait éviter en faisant justice à temps.

Étrange cerveau de l'homme où la plus haute sagesse cohabite avec l'erreur la plus grossière, qui déduit d'une interprétation absurde des prévisions judicieuses, que trompe un faux inepte et qui lit dans l'avenir comme dans un livre ouvert !

(1) Lettre du 8 septembre.

(2) Plus tard, Gonse dira que « le fait grave, c'était la publication de l'article de *l'Éclair*, du 14 septembre ». (*Instr. Fabre*, 169, etc.)

X

Gonse, avant de répondre à cet appel, « réfléchit » (1) pendant deux jours, c'est-à-dire qu'il référa à Boisdeffre (2).

Tous les mots de cette seconde lettre sont pesés, d'une savante équivoque, choisis et agencés avec art, pour endormir la naissante méfiance de Picquart.

Gonse excelle à prendre un air patelin, un peu niais, à s'abriter derrière sa pusillanimité, à invoquer les prudents aphorismes de la sagesse bourgeoise, Loyola-Prudhomme.

Picquart est devenu l'ennemi ; d'autant plus, Gonse le traite en ami, avec une confiance qui paraît sans réserve, sur le ton, non pas d'un chef qui n'aurait qu'à commander, mais d'un collaborateur affectueux qui oublie la supériorité de son grade et traite en égal un subordonné éminent et dévoué.

Le zèle de Picquart, pendant le procès de 1894, quelques propos acerbes contre les Juifs, avaient persuadé à Boisdeffre et à Gonse qu'il était des leurs, corps et âme, un autre Sandherr, plus intelligent, non moins résolu. Terrible déception, enrageante, que l'éclosion soudaine, semblait-il, de ce Picquart inconnu, d'un antisémite pour qui un Juif est un homme, d'un chef de

(1) Lettre du 10 septembre, de Corneilles-en-Parisis : « Mon cher Picquart, je vous accuse réception de votre lettre du 8. Après y avoir bien réfléchi... »

(2) Il l'indique lui-même, dans un demi-mensonge : « J'ai occasion d'écrire au général de Boisdeffre. »

la police militaire qui évoque le droit éternel et parle de justice dans les camps.

Quelle sottise d'avoir appelé cet honnête homme, ce faux frère, dans un poste de confiance, quand on avait là, sous la main, Du Paty et Henry ! De quoi, si on le brusque, ne sera-t-il pas capable ? N'a-t-il pas déjà révélé à Billot la forfaiture de Mercier ? Il n'a pas compris, comme on le croyait, que le chef, c'est Boisdeffre, non pas le ministre, ce général politicien !

Noire trahison. Et Gonse, Boisdeffre, sont sincères dans la haine clairvoyante qui les remplit d'angoisse, dans la colère qui leur serre la gorge. Mais toute loyale imprudence serait fatale. Il faut savoir ruser avec ce gêneur, avant de le perdre.

Ainsi Gonse ne heurte pas Picquart, cherche surtout à écarter de cet esprit soupçonneux, en éveil, toute idée que Boisdeffre et lui-même seraient hostiles à l'œuvre de réparation et de vérité. Gonse veut tout ce que veut Picquart, en douter serait lui faire injure ; mais il doit plus d'expérience au lourd privilège de l'âge ; et cette expérience, cette sagesse, le jeune officier en saura profiter.

Après être convenu que les informations de Picquart sont « inquiétantes (1) », il n'en persiste pas moins « dans son premier sentiment », qui est « d'agir avec une extrême circonspection » :

Au point, lui dit-il, où vous en êtes de votre enquête, il ne s'agit pas, bien entendu, d'éviter la lumière ; mais il faut savoir comment on doit s'y prendre pour arriver à la manifestation de la vérité.

(1) « Malgré ce que votre lettre du 8 contient d'inquiétant », — c'est Gonse qui souligne, — « je persiste, etc... »

Ainsi tous deux poursuivent le même but ; mais, « ceci dit, il faut éviter toute fausse manœuvre, et, surtout, se garder de démarches irréparables ».

Le nécessaire, poursuit Gonse, est, il me semble, d'arriver en silence et, dans l'ordre d'idées que je vous ai indiqué, à une certitude aussi complète que possible, avant de rien compromettre.

Par cette phrase : « Dans l'ordre d'idées que je vous ai indiqué », Gonse se réserve de dire (1) que l'hypothèse d'une erreur judiciaire a toujours été loin de sa pensée et qu'il a constamment orienté Picquart sur la seule piste d'Esterhazy. Pourtant, il n'est question, dans la lettre à laquelle il répond, que de Dreyfus ! Ayant pris cette subtile précaution, Gonse peut, sous ce couvert, avancer d'un pas :

Je sais bien, dit-il, que le problème à résoudre est difficile, qu'il peut être plein d'imprévu, mais c'est précisément pour cette raison qu'il faut marcher avec prudence. Cette vertu ne vous manque pas, je suis donc tranquille.

Songez que les difficultés sont grandes, et qu'une bonne tactique, *pesant à l'avance* toutes les éventualités, est indispensable.

J'ai occasion d'écrire au général de Boisdeffre ; je lui en touche quelques mots dans le sens de ma présente lettre.

Prudence ! Prudence ! Voilà le mot que vous devez avoir toujours devant les yeux.

(1) *Procès Zola*, I, 152, 219.

XI

Gonse, en terminant sa lettre (du 10 septembre), annonce son retour au ministère pour le 15. Le 12, Boisdeffre part pour les grandes manœuvres jusqu'au 18 (1). Le 14, *l'Éclair* publie un véritable mémoire intitulé : « Le traître. »

Le rédacteur anonyme expose, d'abord, les raisons graves, « patriotiques », qui lui font un devoir de révéler, « courageusement », toute la vérité, la preuve « irréfutable qui a décidé l'unanime verdict des juges de Dreyfus ». C'est que « le châtement du traître ne sera entier que si la conviction de sa culpabilité est absolue » ; « il ne faut pas qu'une seule conscience accorde au misérable les bénéfices du doute ». Or, « une scandaleuse légende » se forme autour du nom de Dreyfus. Et, « puisque le gouvernement ne croit pas pouvoir se départir de la réserve que lui dicte une prudence toute diplomatique », *l'Éclair* va « étaler au grand jour la preuve qui n'a pu être produite, même au jour discret de l'audience », au huis clos. Son récit ne sera l'objet « d'aucun démenti, si timide qu'il soit ». Ainsi seront vengés les juges de Dreyfus, « accablés, depuis trop longtemps, sous le poids d'un cruel soupçon ».

Suit « l'historique » du procès. — Dès les premiers jours de 1894, des fuites furent constatées à l'État-Major ; Boisdeffre prescrivit une enquête, acquit la preuve que l'Allemagne avait été informée « des modi-

(1) *Instr. Fabre*, 59, Boisdeffre.

fications que nous apportions à notre plan de débarquement sur la base de concentration (1) ». — Un peu plus tard, on mit la main « sur un document d'une importance exceptionnelle », lettre « chiffrée (2) » qu'adressèrent, en septembre, les attachés militaires allemands à leurs collègues italiens (3). Elle fut interceptée, photographiée, avant d'être réexpédiée, puis déchiffrée ; elle était « relative au service d'espionnage à Paris et contenait cette phrase : *Décidément cet animal de Dreyfus devient trop exigeant* (4) ». Sandherr la communiqua à Mercier, le 10 septembre (5). — Tout de suite, on soupçonna Alfred Dreyfus (6), « officier d'une intelligence remarquable, sorti dans les premiers rangs de l'École supérieure de guerre », mais qui, placé à l'État-Major sous les ordres du commandant Bertin, « lui avait inspiré une vive répulsion ». Cependant Mercier « ne crut pas devoir faire usage de cette lettre »

(1) Je cite textuellement. Qu'est-ce qu'un plan de débarquement sur la base de concentration ?

(2) *Cass.*, I, 342, Cuignet : « La pièce en question n'était pas chiffrée ; cela est probablement une allusion à une autre pièce du dossier qui était chiffrée. » (Cuignet vise, ici, la dépêche du 2 novembre et reconnaît ainsi qu'elle faisait partie du dossier secret communiqué aux juges en chambre du conseil.)

(3) Sandherr et Du Paty l'attribuaient à Panizzardi. (*Rennes*, II, 511, Du Paty.)

(4) *Instr. Fabre*, 102 ; *Rennes*, I, 439, Picquart : « Cette phrase reflétait exactement l'explication que donnait Du Paty de la pièce *Canaille de D...* Il nous a souvent dit : « Dreyfus avait des exigences folles. » — Schwarzkoppen avait écrit à Panizzardi : « Ci-joint douze plans directeurs de Nice, que ce canaille de D... m'a remis pour vous. »

(5) Lauth convient qu'il a recollé lui-même, en 1893, la pièce *Canaille de D...* (*Rennes*, II, 531). De même, Cuignet (*Cass.*, I, 357). Cordier croit la pièce de 1892 (*Cass.*, I, 298, et *Rennes*, II, 511 et 514).

(6) *Rennes*, I, 86, Mercier : « Dans tous les cas, Dreyfus, à ce moment, ne fut aucunement soupçonné. »

et ordonna à Sandherr de poursuivre son enquête. — Au bout de peu de jours, Sandherr découvrit une nouvelle preuve ; ce n'était pas, cette fois, une photographie, « mais bien un original », une lettre anonyme venant, « par une source occulte, de l'ambassade allemande » ; « elle annonçait la livraison à l'Allemagne : 1° de la description détaillée du frein de la pièce de 120 court, qui n'était pas encore en service (1) ; 2° du projet de manuel de tir de l'artillerie ; 3° du projet de manuel de tir de l'infanterie (2) ; 4° des mesures arrêtées pour la mobilisation de l'artillerie à la suite de la loi du 29 juin 1894, supprimant les pontonniers et créant vingt-huit nouvelles batteries (3) ; 5° du plan d'opérations pour l'expédition de Madagascar, établi par le général Renouard, premier sous-chef d'État-Major de l'armée (4) ». — Sandherr remit ce « bordereau d'envoi » à Mercier, qui, « gardant toujours par devers lui le nom de Dreyfus (5) », prescrivit au général Gonse « de faire une enquête pour découvrir le nom de l'auteur de la lettre ». Gonse transmit les ordres du ministre aux chefs des quatre bureaux de l'État-Major. On compara, d'abord, l'écriture de la lettre, qui, du reste, était « déguisée (6) », à celle de tous les officiers du ministère ; « aucune ne s'en approchait ». — « C'est alors

(1) « Une note sur le frein hydraulique du 120. » L'auteur du bordereau ne précise pas s'il s'agit du frein hydraulique du 120 long ou du frein hydropneumatique du 120 court. Le frein du 120 court était en usage depuis 1890. (Voir t. I, 55.)

(2) Il n'en est pas question au bordereau.

(3) « Une note sur une modification aux formations de l'artillerie. » — *L'Éclair* donne l'interprétation de d'Ormescheville et de Du Paty.

(4) « Une note relative à Madagascar. » — *L'Éclair* donne l'interprétation de d'Ormescheville.

(5) Mercier ne connut le nom que le 6 octobre. (*Rennes*, I, 87.)

(6) C'est l'hypothèse de Bertillon.

que quelques officiers songèrent à Dreyfus », connu pour ses habitudes de furetage et d'indiscrétion. Il n'était plus à l'État-Major, faisait son stage dans un régiment. On se souvint des renseignements qu'il avait pu avoir en mains « à la commission du réseau des chemins de fer de l'Est ». En les complétant, « au moyen de ceux qu'il a recueillis depuis », il a pu livrer tout le plan de mobilisation. Le chef du premier bureau compara l'écriture de Dreyfus à celle de la lettre de l'ambassade d'Allemagne ; il fut frappé de l'étonnante similitude et avertit Mercier que le traître ne pouvait être que Dreyfus : « Je le savais déjà », répondit le général (1). — « Ainsi, par deux voies différentes, l'enquête aboutissait au même résultat : la culpabilité de Dreyfus était absolument certaine. » Cependant le ministre, « avant de faire arrêter le traître », voulut encore s'entourer de nouvelles preuves. « Sandherr, par son ordre, fit surveiller Dreyfus et, bientôt, par les agents du service des Renseignements, il s'assura que le capitaine entretenait, à Paris même, des relations avec une personne affiliée au service d'espionnage du grand État-Major allemand (2). » — Mais telle est la conscience scrupuleuse de Mercier qu'il ordonne une suprême épreuve. Le commandant Du Paty de Clam convoque Dreyfus au ministère, « pour une communication qui l'intéresse (3) ». Dreyfus, sans soupçon, est exact au rendez-vous. Du Paty lui dit « qu'il est très heureux de le voir », mais qu'en ce moment il est très pressé et qu'il lui serait obligé d'écrire, sous sa dictée, une lettre qu'il doit envoyer au général de Boisdeffre. « Il se mit à dicter au capitaine une lettre dont les termes étaient exacte-

(1) Autre mensonge.

(2) Autre mensonge.

(3) Pour passer l'inspection générale. (Lettre de Gonse.)

ment ceux de la missive dans laquelle le traître annonçait l'envoi des cinq documents et qui commençait par ces mots : « Je pars... » Or, à ces premiers mots, le capitaine pâlit, sa main trembla, la plume décrivait des arabesques : « Mais écrivez donc droit, mon cher ! » dit le commandant. Dreyfus chercha à se ressaisir, mais, presque aussitôt, sa main fut agitée par un tremblement nerveux : « Qu'avez-vous donc ? reprit le commandant. — J'ai froid aux doigts, » répondit Dreyfus en balbutiant. Pourtant, la température était ce jour-là très modérée, et il y avait du feu dans le bureau (1). — Le commandant continua sa dictée, mais bientôt Dreyfus lui dit : « Je ne sais ce que j'ai ; il m'est impossible d'écrire (2). » Sur quoi, Du Paty se leva brusquement, ouvrit la porte d'une pièce voisine ; entrèrent Henry et Cochefert (3). Celui-ci, mettant la main sur l'épaule de Dreyfus : « Au nom de la loi, dit-il, je vous arrête. » Dreyfus, « bouleversé », feignit de ne pas comprendre, protesta ; mais Cochefert « fit cesser la scène » en le remettant aux mains d'Henry, qui le conduisit et l'écroua au Cherche-Midi. — Quelques heures plus tard, Du Paty et Cochefert se rendaient au domicile du traître et « fouillaient minutieusement » ; mais leurs recherches furent vaines : « les pièces compromettantes avaient été mises à l'abri, probablement dans le coffre-fort d'un complice ». On eut le tort de ne pas perquisitionner « chez les alliés de Dreyfus », — les Hadamard, la famille de sa femme ; — en effet, « l'un d'eux partit, deux jours plus tard, pour l'Italie ; un agent le fila et le vit

(1) C'est, presque textuellement, le rapport de d'Ormescheville.

(2) Mensonge.

(3) Cochefert assistait à la dictée. (*Rennes*, I, 583, Cochefert ; *Instr. Tavernier*, 17 juin 1899, Du Paty.)

entrer au ministère de la guerre, à Rome ; il n'avait pas mission de l'arrêter et se borna à faire son rapport (1) ». On savait que « des documents secrets sur les ouvrages du camp retranché de Nice avaient été en possession de Dreyfus ; que le capitaine, au cours d'un voyage d'État-Major, avait étudié avec soin ces ouvrages, sur lesquels il rédigea un rapport très détaillé (2) ». Mais « on ne crut pas devoir inquiéter » ce parent de Dreyfus, « car la justice militaire, rendue incompétente par l'introduction d'un civil dans l'affaire, aurait dû se désaisir, et Dreyfus aurait échappé au conseil de guerre pour comparaître devant la cour d'assises ». — Dreyfus resta quinze jours au secret ; « ce n'est que le 1^{er} novembre que le public apprenait, par une note de *l'Éclair* (3), l'arrestation du traître ». Le général Sausier, ayant reçu de Mercier le dossier, donna immédiatement l'ordre d'informer. — On chercha en vain, dans le code de justice militaire, un article qui permit de condamner le traître à mort : « les auteurs de ce code n'avaient pas prévu un tel forfait et on avait dû avoir recours à l'arsenal des lois civiles pour poursuivre Dreyfus » (4). Celui-ci, « redevenu maître de lui, persista, au cours des débats, malgré les charges accablantes qui pesaient sur lui, à protester de son innocence ». — « Il est vrai qu'il ignorait et ignore peut-être encore que le ministre de la Guerre possédait la photographie de la lettre échangée entre les attachés militaires allemand et italien, seule pièce où son nom

(1) Mensonge.

(2) C'est l'argument de Gonse, à Rennes, pour appliquer à Dreyfus la pièce *Canaille de D...* (I, 541.)

(3) Voir p. 375, note 2.

(4) Les articles 205 et 206 du code de justice militaire punissent l'espionnage et la trahison de la peine de mort ; mais ils ont été modifiés par l'article 4 de la Constitution de 1878.

figurât. » Il s'était bien gardé de signer le bordereau ; « deux des experts en écriture, Charavay et Bertillon, le lui attribuaient, les trois autres étaient hésitants (1) ». — Une seule preuve ne laissait aucun doute : la pièce où Dreyfus était nommé. « Il importait que le traître ne pût échapper à son châtement. » D'autre part, « le ministre ne pouvait se dessaisir de cette pièce confidentielle sans une réquisition de justice. Il fallait donc qu'une perquisition fût opérée au ministère même. Elle eut lieu (2), mais pour éviter au commissaire du gouvernement d'avoir à compulsier tant de dossiers secrets, elle se trouva la première à portée de sa main (3). Il était stipulé toutefois que, même régulièrement saisie, elle ne serait pas versée aux débats. Elle fut donc communiquée aux juges seuls dans la salle des délibérations ; elle acheva de fixer leur sentiment. Ils furent unanimes. »

Cet article de *l'Éclair*, mélange audacieux de vérités dénaturées et de mensonges à base de vrai, fut reproduit par toute la presse. Il eut des millions de lecteurs. Nul (hors Picquart) ne douta que c'était le témoignage autorisé d'un officier de l'État-Major, initié aux plus secrets détails de cette cause célèbre.

Le récit était bien fait pour inspirer confiance, d'un style sobre, sans colère ; il parut vraisemblable, sérieusement documenté, aux esprits critiques ; il réjouit les lecteurs de romans-feuilletons, amateurs d'aventures policières ; le nom de Dreyfus, dans une dépêche de l'attaché allemand, était une preuve décisive ; la scène,

(1) Gobert et Pelletier conclurent que le bordereau n'était pas de Dreyfus ; Charavay conclut en sens contraire avec Teyssonières et Bertillon.

(2) Mensonge.

(3) Le commissaire du gouvernement n'en eut pas connaissance. (*Rennes*, II, 245, Mercier.)

si dramatique, de la dictée où le traître se trahit lui-même, faite pour l'image d'Épinal et qui comporte une si belle moralité, devint aussitôt populaire. Comme aucun démenti ne survint, on en conclut, non seulement que ces étonnantes révélations étaient exactes, mais que le gouvernement lui-même les avait inspirées et fait paraître pour arrêter, avant qu'elle ne devint périlleuse, une campagne détestable, et pour rassurer les consciences inquiètes, les délivrer de la torture d'une pitié sans cause. Il était bon et sain, c'était un soulagement de savoir, par raison démonstrative, que Dreyfus était coupable. Les politiques, les braves gens qui aiment la tranquillité, surent gré de cette opportune divulgation au journal patriote, au ministère, à Méline, décidément un homme d'État très avisé. L'armée se réjouit que la justice militaire fût justifiée avec un tel éclat : quel procès a été instruit avec plus de prudence, avec plus de précautions ? que deviennent les reproches de précipitation adressés à Mercier ? Les ennemis des Juifs furent enchantés que le sépulcre se refermât, une fois de plus, sur l'infâme. Les Juifs observèrent avec plaisir que le journaliste avait pris soin de répudier toute préoccupation religieuse : Dreyfus n'est qu'une monstrueuse exception. Et comment suspecter la parole des chefs de l'armée qui ont dicté ce récit circonstancié ? Cette version du crime, évidemment authentique, confirmée par le silence approbateur du gouvernement, porte la conviction avec elle, pénètre le cerveau national, s'y cristallise, va dominer, deux ans durant, la mentalité française. La certitude d'hier n'avait d'autres assises que la foi, celle du charbonnier, la confiance, si touchante, dans le verdict des sept officiers ; la certitude d'aujourd'hui repose sur des bases de granit, sur le roc des faits.

XII

Picquart, quand il lut l'article de *l'Éclair*, l'attribua à Mathieu Dreyfus (1). Il tenait de Guénée que le député Castelin avait traité, pour ce journal, avec la famille du condamné. Il savait « ces gens » résolus à tout pour faire reconnaître l'innocence de leur martyr. Il croyait à l'apparition prochaine de quelque misérable qui s'avouerait l'auteur du bordereau. Il imagina que l'article était une nouvelle manœuvre de ces Juifs audacieux.

Il n'ignore pas de quel mystère a été entourée la communication clandestine des pièces secrètes. Depuis qu'il en a pris connaissance, il a compris que produire contre un accusé des charges ignorées de la défense est chose « effroyable (2) ». Boisdeffre, par deux fois, lui a révélé que c'est un crime : quand le général s'est étonné que le dossier secret n'ait pas été détruit ; quand il lui a reproché, avec colère, de l'avoir fait voir au ministre. Qui croirait le frère du condamné accusant Mercier d'avoir violé la loi pour arracher à des juges trompés la condamnation d'un innocent ? Mais qui osera démentir le réquisitoire du journal ? Ainsi, par une ruse habile, la forfaiture devient un fait public, incontestable. Ainsi va s'ouvrir la procédure en revision, en annulation de l'inique et illégal verdict.

L'article avait produit une vive émotion au minis-

(1) *Instr. Fabre*, 101 ; *Cass.*, I, 166 ; *Rennes*, I, 439, Picquart.

(2) *Rennes*, I, 381, Picquart : « Je me suis rendu compte du danger effroyable qu'il y a à ne pas soumettre à la discussion publique des pièces, si probantes qu'elles puissent paraître. »

tère (1) ; tous les officiers demandaient qui l'avait écrit, dicté. A la première heure, Gribelin, plus sournois que bête, mais jouant à la bête, exprima à Picquart l'honnête crainte que le bureau fût soupçonné : « Comme le commandant Henry est absent, on est fondé à croire que c'est vous ou moi qui avons commis une indiscretion au sujet de la pièce secrète. » — Ainsi, trois officiers seulement « auraient possédé les éléments nécessaires à la rédaction de l'article (2) », et puisqu'Henry est en congé et que Gribelin se met nécessairement hors de cause, l'indiscret, c'est Picquart. — « Soyez tranquille, reprit le colonel, je ne croirai jamais que c'est vous et je vous couvre (3). » Il prit la peine de le rassurer, de lui expliquer que vingt personnes au moins (4) avaient connaissance des pièces secrètes et de l'usage qui en avait été fait (5).

Gribelin savait-il d'où venait l'article ? venait-il essayer sur Picquart lui-même la calomnie qui se répandra demain dans les bureaux : que l'article est de Picquart, qu'il a voulu forcer la main aux chefs par cette insolente révélation ?

Mais Picquart ne se méfiait pas de Gribelin.

Il écrivit donc au général Gonse, en lui envoyant l'article de *l'Éclair*, que ses prévisions se trouvaient réalisées, confirmées par ces divulgations (6). « Je vous disais que nous allions avoir sur les bras de gros ennuis,

(1) *Cass.*, I, 166, Picquart.

(2) *Instr. Fabre*, 21, Gribelin.

(3) *Ibid.*, 98, Picquart.

(4) Mercier, Billot, Boisdeffre, Gonse, Sandherr, Picquart, Henry, Gribelin, Junck, Du Paty, Pauflin de Saint-Morel, Cordier, Lauth, Boucher, d'Aboville, Fabre, André Lebon, Hanoiaux, et les sept juges.

(5) *Instr. Fabre*, 98, Picquart.

(6) Lettre du 14 septembre 1896 : « Mon Général, le 8 septembre, j'avais l'honneur d'attirer votre attention sur le scan-

si nous ne prenions pas l'initiative. » C'est fait. Il va rechercher « avec soin qui a pu préparer si habilement la bombe », mais il croit devoir affirmer, encore une fois, « qu'il y a lieu d'agir sans retard ». « Si nous attendons encore, nous serons débordés, enfermés dans une situation inextricable, et nous n'aurons plus les moyens ni de nous défendre, ni d'établir la vérité vraie. »

Gonse, le lendemain, rentra de congé, reçut Picquart dans son cabinet (1). Comme cet obstiné, ce naïf ne voulait pas deviner les intentions des chefs, leur violent désir d'étouffer l'affaire, le prix dont ils payeraient ses complaisances et sa tacite complicité, Gonse crut habile de jouer cartes sur table, de mettre au téméraire justicier le marché à la main.

L'entretien porta d'abord sur l'article de *l'Éclair*. Picquart avait pensé prendre Esterhazy par surprise et le voilà averti (2). — Il ignorait qu'Esterhazy l'était depuis cinq mois. — De toutes façons, cette divulgation de documents secrets tombe sous le coup de la loi sur l'espionnage (3). En conséquence, il réclame une enquête pour rechercher l'auteur de l'indiscrétion ; il a rédigé une note à ce sujet ; il demande également qu'une perquisition soit opérée au bureau du journal pour saisir le manuscrit (4). Gonse, qui ne s'attendait pas à cette offensive, allégua qu'une telle initiative excédait sa com-

dale que certains gens menaçaient de faire éclater... L'article de *l'Éclair*, que vous trouverez ci-joint, me confirme malheureusement dans mon opinion. Je vais rechercher... etc. »

(1) *Revision*, 114 ; *Cass.*, I, 167 ; *Rennes*, I, 439, Picquart.

(2) *Procès Zola*, I, 287 ; *Instr. Fabre*, 73, Picquart.

(3) Article 2 de la loi du 18 avril 1886 tendant à établir des pénalités contre l'espionnage : « La publication ou la reproduction de plans, écrits ou documents sera punie d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d'une amende de mille à cinq mille francs. »

(4) *Procès Zola*, I, 287, 318 ; *Cass.*, I, 166 ; *Rennes*, I, 440, Picquart. — A l'instruction Fabre, Picquart demanda que la note fut produite par Gonse, qui n'en fit rien (75).

pétence : il va en référer à Boisdeffre, encore aux manœuvres, dans les Charentes, avec le Président de la République et le ministre de la Guerre; le général rentrera dans deux jours (1).

On aborda ensuite la question capitale de l'erreur judiciaire.

Picquart ayant repris, avec une nouvelle force, son raisonnement et ses objurgations : « Mais qu'est-ce que cela vous fait, demande Gonse, que ce Juif reste à l'île du Diable? » Picquart, stupéfait de ce cynisme, répond : « Mais, mon général, il est innocent. » Gonse n'entend point ce langage : « C'est une affaire qu'on ne peut pas rouvrir ; le général Mercier, le général Saussier y sont mêlés. » — « Mais puisqu'il est innocent ! » répète Picquart. Gonse hausse les épaules ; il ne conteste pas que Dreyfus soit innocent : « Cela ne fait rien, dit-il ; ce ne sont pas des considérations qui doivent entrer en ligne de compte. » Picquart essaye de parler à Gonse un langage moins noble, que le général entendra mieux ; il appelle l'attention de Gonse sur le travail commencé par la famille du condamné, sur les manœuvres qu'elle tente : « Quelle sera notre posture, interroge-t-il, si elle arrive à découvrir le véritable coupable ? » Gonse : « Si vous ne dites rien, personne ne le saura. »

Alors Picquart, ce soldat discipliné et respectueux, si maître de lui, mais pris d'indignation : « Ce que vous dites là est abominable, mon général ! Je ne sais pas ce que je ferai, mais, en tout cas, je n'emporterai pas ce secret dans la tombe (2) ! »

Et il quitte la pièce, brusquement, sans attendre la réponse de Gonse.

(1) *Instr. Fabre*, 59, Boisdeffre. — La revue finale eut lieu le 17. Billot et Boisdeffre rentrèrent ensemble dans la nuit.

(2) *Revision*, 114, lettre de Picquart au garde des Sceaux ;

XIII

Le lendemain (1), Gonse fit venir Picquart : « Eh bien, lui dit-il, vous continuez avec Esterhazy ? Quelles mesures allez-vous prendre (2) ? »

Aucune allusion à la scène de la veille ; il n'est pas question de Dreyfus ; mais, sous la bonhomie du général, Picquart sentira désormais une tenace rancune (3).

Picquart, depuis la veille, était « fixé (4) » ; il savait que les chefs iraient jusqu'au bout. Pourtant, il n'en fit rien paraître et, déférant, très calme, il rappela à Gonse les termes de sa note du 1^{er} septembre, où il avait conclu à mander Esterhazy au ministère, à l'interroger sur ses relations avec Schwarzkoppen, sur le *petit bleu* et sur le bordereau. Il renouvela, en conséquence, sa proposition. Gonse la repoussa : « C'est aller trop vite ; on n'est pas assez armé (5). »

Cass., I, 167 ; *Rennes*, I, 440. — Gonse proteste que « Picquart (dans ce récit) lui a fait tenir un langage plus que fantaisiste. Il a fait un véritable roman. Je n'ai jamais tenu les propos qu'il me prête. Je ne l'ai jamais entendu prononcer cette phrase : « Ce que vous dites là... etc. » Je ne lui ai pas parlé en termes méprisants de Dreyfus en lui appliquant l'épithète de juif. Je ne lui ai pas parlé du général Mercier et du général Saussier à propos du procès de 1894. » (*Cass.*, I, 249.)

(1) 16 septembre.

(2) *Cass.*, I, 168 ; *Rennes*, I, 441, Picquart.

(3) *Cass.*, I, 168, Picquart.

(4) *Revision*, 114, Picquart.

(5) *Rennes*, I, 442, Picquart. — Gonse, à Rennes (I, 553), explique « que le *petit bleu* n'avait pas de valeur, parce qu'il n'avait pas été mis à la poste » et qu'il était « invraisemblable » que Cuers était un agent provocateur qui n'avait pas su dire si le traître était « chef de bataillon d'infanterie ou de génie » ; etc.

Il a suffi, pour faire arrêter Dreyfus, du bordereau dont l'écriture offre seulement quelque ressemblance avec celle d'un officier jusqu'alors insoupçonné. Et, contre Esterhazy, ce même bordereau, d'une écriture identique à la sienne, le *petit bleu*, les confidences de Cuers à Foucault et des monceaux de preuves morales ne suffisent pas !

Picquart feint de croire que la réponse est loyale, que les chefs ne refusent pas de faire leur devoir, mais qu'ils sont soucieux d'agir avec prudence. Il conseille, dès lors, de mettre Esterhazy aux arrêts de rigueur, au Cherche-Midi, ce qui l'empêchera de prendre la fuite; les procédés d'escroquerie, qui ont été relevés contre lui, le scandale de sa vie, motivent cette mesure. On poursuivra l'enquête pendant sa détention, avec une vigueur nouvelle (1).

Nouveau refus de Gonse. L'esprit de Picquart est ingénieux. L'idée lui vient de tendre à Esterhazy le piège où les Allemands ont fait choir, récemment, un agent français. Esterhazy, dit-il, et « son correspondant habituel » savent, maintenant, par les indiscretions de l'*Éclair*, que le bordereau est aux mains de l'État-Major; pourtant, comme Esterhazy est aux manœuvres, ils ne pourront pas communiquer d'ici deux jours. « On pourrait envoyer d'urgence à Esterhazy, en se servant des termes et des conventions du *petit bleu*, un télégramme l'invitant à venir à Paris (2). » S'il accourt, son affaire

(1) *Cass.*, I, 168; *Rennes*, I, 442, Picquart. — *Rennes*, I, 525, Boisdeffre : « Il voulait qu'on fit arrêter Esterhazy immédiatement. »

(2) *Instr. Fabre*, 225, Picquart : « Ce télégramme serait le suivant : « Affaire importante et urgente concernant maison R. Venez immédiatement à Paris. Vous ferai attendre à la gare. (signé) C. »

« est claire ». Un agent, aposté à la gare, le suivra (1). Sinon, « la question ne sera pas beaucoup plus compliquée qu'auparavant (2) ».

Cette combinaison sourit à Gonse ; il prie Picquart de la formuler par écrit. Celui-ci répugne un peu au stratagème qu'il conseille : avoir pour soi l'évidence, le droit, la force, et avoir recours à la ruse, c'est médiocre. Il précise « qu'il n'emploiera jamais un pareil moyen sans un ordre formel ». D'ailleurs, « il serait nécessaire de ne pas tarder jusqu'au 18 (septembre), — jour où finissent les manœuvres, — pour envoyer le télégramme (3) ». Gonse dit qu'il doit prendre l'avis de Boisdeffre. Il eût pu lui télégraphier ; il attendit son retour.

Le 17, Henry rentre de congé, reprend son service.

Le 18, Gonse met Boisdeffre au courant des incidents qui se sont produits pendant son absence. Boisdeffre, aux manœuvres, a connu le retentissement de l'article de *l'Éclair*, reproduit par toute la presse, avec joie par *la Libre Parole*. Gonse lui rapporte ses conversations avec Picquart, rend compte des diverses propositions dont il est saisi.

Boisdeffre, ayant fait venir Picquart, repousse vivement l'idée des poursuites contre *l'Éclair*. Il donne ce prétexte qu'une enquête, aux yeux du public, confirmerait l'exactitude de l'article (4). Le prétexte, d'ailleurs, est bon. D'une part, en effet, il serait hasardeux de nier que des pièces secrètes ont été communiquées aux

(1) *Rennes*, I, 312, Roget : « Picquart ne craignait pas de faire verbalement au général Gonse la proposition d'aposter un agent à la gare et de faire saisir Esterhazy, quand il viendrait, n'étant pas plus armé qu'on ne l'était. »

(2) *Cass.*, I, 168 ; *Rennes*, I, 442, Picquart.

(3) *Instr. Fabre*, 226, note de Picquart.

(4) *Cass.*, I, 166 ; II, 163 ; *Rennes*, I, 440, Picquart.

juges de 1894. D'autre part, l'article a produit une immense impression; il a, semble-t-il, accablé les rares défenseurs de Dreyfus; avantage précieux, et qu'il ne faut pas compromettre.

Et, non moins vivement, tranchant et dur, il refuse de mettre Esterhazy aux arrêts. « Un vrai chef du service des Renseignements, dit-il à Picquart, a d'autres moyens (1). » Par contre, il l'autorise à envoyer le faux télégramme à Esterhazy; — à cette date, le 18 au matin, le jour même où finissent les manœuvres, c'était bien tard, si tard que Picquart eût été cent fois justifié à retirer sa proposition. — Seulement, Boisdeffre ne donnera pas l'ordre réclamé: « Allez trouver le ministre (2). »

Picquart se rend chez Billot, lui expose les faits, ajoute que, si l'épreuve réussit, il va falloir arrêter sans retard Esterhazy. « Ah! non, s'écrie Billot, je ne serai pas un sous-Mercier! » Il avait paru, bien qu'avec un peu d'hésitation, approuver qu'on usât d'un stratagème contre l'espion; mais, quand Picquart déclara qu'il n'agirait pas sans un ordre, le ministre à son tour refusa de le donner (3).

(1) *Cass.*, I, 168; *Rennes*, I, 442, Picquart.

(2) *Ibid.* — *Rennes*, I, 171, Billot: « Picquart proposa même au général Gonse et au général de Boisdeffre d'envoyer à Esterhazy une dépêche pour lui tendre un piège. *Ils refusèrent.* » — Gonse ne dit pas un mot de l'incident. Boisdeffre dit seulement que Picquart proposa l'envoi d'un faux télégramme (*Rennes*, I, 525). Roget nie « que Picquart ait été incité par ses chefs à cette manœuvre »; cependant « sa note a été communiquée par Gonse à Boisdeffre, et, pour bien montrer qu'on a donné de la marge à Picquart, Boisdeffre a soumis la proposition au général Billot qui la repoussa avec indignation ». (*Rennes*, I, 312.) Trarieux observe (III, 463) que, « sur le moment, ni Gonse, ni Boisdeffre ne dirent à Picquart: « Abstenez-vous, c'est un procédé coupable! » Tout le monde a trouvé alors sa conduite naturelle ».

(3) Billot, dans sa première déposition du 8 novembre 1898, ne mentionne pas l'incident. Dans sa deuxième, du 20 janvier 1899, il

Ainsi, quand Picquart propose des moyens loyaux, on les repousse ; quand on lui en fait proposer d'autres, on le laisse libre d'agir, mais seul, sous sa responsabilité, pour le perdre (1).

Picquart ne tomba pas au piège de Boisdeffre ; Esterhazy, averti depuis longtemps, ne serait pas tombé à celui de Picquart. Non seulement il ne serait pas accouru à Paris (2) ; mais, goguenard, il eût porté la fallacieuse missivè à son colonel. Il eût triomphé bruyamment.

dépose : « Je dis à Picquart que le ministre de la Guerre, chef de l'armée, manquerait à son devoir, vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis de l'officier supérieur (Esterhazy), en se faisant agent provocateur, en autorisant la création d'une pièce anonyme qui ressemblerait à un faux. » (*Cass.*, I, 551.) A Rennes, la scène devient cornélienne : « Non content de cet essai (le prétendu refus de Boisdeffre), Picquart s'adressa directement au ministre. Le ministre l'écouta et, lui montrant un portefeuille qui était devant lui, il lui dit : « Non, colonel Picquart, il ne faut pas faire de ces choses-là. Il y a quinze ans, quand j'étais ministre de la Guerre, M. le préfet de police Camescasse m'avait proposé de tendre un piège de cette nature à un officier de l'armée française. Il m'avait même dit que le piège était déjà tendu et que, dans une heure, l'officier allait y tomber. J'ai répondu : « Vous n'avez pas le droit de faire une chose pareille. Dans tous les cas, si vous en avez le droit, étant données vos mœurs et vos habitudes de police, moi, chef de l'armée, je n'ai pas le droit de faire à un officier supérieur une chose pareille, parce que celui à qui l'on tend un piège de cette nature a toujours le droit de se dire, au fond de sa conscience : « Je luttai entre le bien et le mal, et, si mon chef ne m'avait pas amorcé, je n'aurais pas succombé. » Voilà pourquoi j'ai repoussé les propositions de M. Picquart. » (I, 171.) — Picquart dépose que Billot ne dit d'abord « ni oui ni non », qu'à la demande d'un ordre, le ministre répondit nettement « non », et qu'il se récria seulement à l'idée d'arrêter Esterhazy. — Boisdeffre (*Rennes*, I, 526) se réfère au témoignage de Billot.

(1) *Rennes*, I, 525, Picquart.

(2) *Ibid.*, 342, Roget : « Il y a lieu de remarquer qu'à ce moment on était à la fin des manœuvres... Il était très vraisemblable qu'Esterhazy allait venir à Paris. Il y viendrait pour voir sa maîtresse. »

Boisdeffre et Gonse comptaient que l'ardeur de la chasse emporterait le jeune officier. Mais Picquart conserva son sang-froid. Il est naturellement précautionné, très prudent. Il le devient davantage au milieu de tant d'embûches qui l'étonnent, sur ce terrain crevassé et glissant.

XIV

Boisdeffre, en 1894, au début, pendant un mois environ, sur la rapide comparaison des écritures et sur les rapports de Du Paty, crut que Dreyfus était coupable. Puis, des doutes lui vinrent, comme à Mercier. Et l'idée, alors, lui eût paru horrible de faire condamner un innocent.

Quand Henry, *la Libre Parole*, eurent jeté le nom de Dreyfus à la foule et que l'éternelle populace eût condamné le Juif avant qu'il fût jugé, Boisdeffre, comme Mercier, s'habitua à l'idée que l'homme fût immolé, comme un soldat qu'on envoie à la mort.

L'erreur fut sincère d'abord, puis consciente.

Boisdeffre eut-il des remords ? Il eut des inquiétudes. Il vécut avec la pensée que l'affaire n'était pas finie. Il le dit à Gonse, à Sandherr. C'est alors qu'il chargea Picquart de corser le dossier qu'un jour, peut-être, il faudrait ouvrir. Il semble s'être raccroché à l'espoir que des preuves postérieures l'absoudraient, justifieraient le verdict.

Picquart ne les trouva pas, mais, coup sur coup, les preuves éclatantes qu'il y avait un autre traître et que ce traître était l'auteur du bordereau.

Tant que Picquart n'eût pas été conduit d'Esterhazy

à Dreyfus, Boisdeffre l'encouragea. Cependant, le souvenir de l'affaire Dreyfus le hantait. Il dit qu'il ne voulait pas en recommencer une autre, que, sans bruit, on liquiderait Esterhazy.

Mais quand Picquart découvrit que Dreyfus était innocent, et qu'il avait été condamné pour Esterhazy, Boisdeffre fut pris de terreur. S'il eût cru Dreyfus coupable, il eût discuté avec Picquart, et, par les mille sophismes qu'il inventa plus tard, eût essayé de le convaincre. Il n'osa pas contredire en face l'honnête soldat, le renvoya à Caïphe, j'entends à Gonse.

Il voyait son confesseur tous les jours, le consultait sur toutes choses. Bossuet lui eût dit qu'il n'y a pas de droit contre le droit. Que lui dit Du Lac ? Que le fait seul d'avouer une erreur ébranlerait la foi des soldats en leurs chefs, du pays en l'armée, réjouirait les impies et les Juifs ? C'est la théorie des deux morales, de la raison d'État. L'armée, la France, aux pieds d'un Juif, lui demandant pardon, cette idée se peut-elle supporter ?

Cela calma ce qui lui restait de conscience. Le crime n'est nulle part mieux à l'abri que derrière les grands mots : le respect de la justice, l'honneur de l'armée. Surtout, il est plus simple de laisser l'innocent à l'île du Diable que de l'en faire revenir. Quoi ! de nouvelles instructions ! de nouveaux procès ! des interpellations dans les Chambres ! des polémiques de presse ! que de bruit ! que d'affaires !

Ainsi, après avoir sacrifié Dreyfus, il va sacrifier Picquart ; et tous deux pour la même raison, d'une si désespérante vulgarité que l'exprimer en des termes qui ne seraient pas ignobles, ce n'est plus la traduire avec la fidélité qu'exige l'histoire : « Pour éviter des embêtements. »

XV

Il est à peine besoin de dire pourquoi Boisdreffre et Gonse repoussèrent les propositions successives de Picquart. Soumettre loyalement aux experts de 1894 le bordereau et l'écriture d'Esterhazy ? Les experts eussent reconnu leur erreur. Mander Esterhazy au ministère de la Guerre ? Il eût pris la fuite, confessant ainsi son crime. L'arrêter ? Il eût avoué. Rechercher l'auteur des révélations de *l'Éclair* ? Autant proposer tout de suite la mise en accusation de Mercier.

C'est l'évidence que le directeur du journal, s'il est poursuivi en vertu de la dure loi sur l'espionnage, dénoncera la duplicité dont il est victime : « Quoi ! poursuivi à la requête du ministère de la Guerre, pour avoir, à la demande de ses officiers, raconté l'histoire vraie du crime ! » Il nomme l'informateur, — non pas un des Dreyfus, — mais l'un de ceux qui, par leurs fonctions, ont tout connu du procès. Alors, d'un seul coup de pioche, tout l'édifice s'écroule. D'abord, éclate le scandale d'officiers livrant des renseignements secrets à un journal, de poursuivants englobés avec les poursuivis dans un procès retentissant. Et pire encore : ce délit a une raison d'être ; laquelle ?

Le magistrat instructeur interroge : « Les révélations du journal sont-elles exactes ? Une pièce secrète a-t-elle été communiquée aux juges, à l'insu de l'accusé et de la défense ? » Et Picquart attestera la vérité, et les juges de Dreyfus eux-mêmes, qui ignoraient la loi, que Mercier a trompés. Donc, Dreyfus a été illégalement condamné.

Mais cette forfaiture, ensevelie dans l'ombre jus-

qu'alors, pourquoi l'un de ceux qui l'y ont tenue cachée l'en fait-il sortir aujourd'hui ? Dans le dessein, qu'allègue le journal, de donner à l'opinion qui s'égare une preuve décisive ? Décisive, objecte le juge civil, cette preuve qui a été soustraite à la discussion de l'accusé ! Et Picquart encore, qui dira la vérité quand il aura juré de la dire, Picquart attestera que la pièce secrète est sans valeur, que le bordereau est d'un autre. Donc, Dreyfus a été injustement condamné.

Et cet autre, ce véritable traître, qui le protège ?

De ce que Boisdeffre voit si bien ces dangers, il n'en résulte pas forcément qu'il soit étranger aux révélations de *l'Éclair*. Quel que soit l'inspirateur de l'article, l'argument ne porte pas, ni cet autre que Boisdeffre, quand l'article parut, était absent de Paris (1). Du Paty aussi (2) était absent, et Pauffin (3), et Henry (4).

Pourtant, Boisdeffre est bien prudent, et Gonse ne fait rien sans le consulter.

Boisdeffre s'est-il dit qu'il saurait empêcher toute enquête, arrêter Picquart d'un mot, Billot d'un geste ? Il eût fallu être bien sûr de l'un et de l'autre. Alors même, la justice civile reste libre d'informer, puisqu'un délit a été commis ; et ce délit lui appartient, puisque le complice, en tout cas, est un civil.

Le risque est terrible ; il dépasse de beaucoup, pour Boisdeffre, la valeur de l'enjeu. Que lui importent, au fait, ces légères rumeurs des quelques sceptiques qui doutent du crime de Dreyfus ? Que gagne-t-il à révéler celui de Mercier, le sien ?

(1) *Instr. Fabre*, 59, Boisdeffre.

(2) *Cass*, I, 443, Du Paty. Il suivait les manœuvres dans les Charentes.

(3) Il accompagnait Boisdeffre.

(4) *Instr. Fabre*, 12, Henry. Il fut en congé du 26 août au 17 septembre.

XVI

Quand Picquart lui a porté le dossier secret, Boisdeffre n'a pas caché sa surprise : « Quoi ! ce dossier n'a pas été brûlé ! » Mais il n'insiste pas ; le charme est rompu entre Picquart et lui. Si Picquart n'a pas compris de lui-même l'énormité qu'il commet en proposant de reviser le procès de Dreyfus, il est devenu indigne de confiance.

Aussi bien, il n'y a que deux hommes qui savent comment, pourquoi, l'impérative consigne a été violée ; ce sont ceux qui l'ont reçue, Sandherr, miné par la paralysie générale, qui s'éteint au loin, — et Henry.

Il n'est pas (matériellement) prouvé que Boisdeffre fit venir Henry à Paris, avant son départ pour les manœuvres, en secret, à l'insu de Picquart, et l'interrogea lui-même ou le fit questionner par Gonse. Mais croirait-on que Boisdeffre ne se soit pas informé auprès du seul homme qui le pût renseigner sur cette désobéissance audacieuse, cause directe des imminentes catastrophes ?

Si Picquart et Billot savent que Dreyfus est innocent, c'est par le dossier secret qu'Henry et Sandherr ont reçu l'ordre de détruire et qu'ils n'ont pas détruit.

Henry, pour cette désobéissance flagrante, mérite cent fois d'être brisé. Mais l'ordre, qu'il a enfreint, était de commettre un crime — destruction de registres, actes (1), — et, de plus, révélateur de l'autre crime. Cet ordre même, auquel il n'a pas obéi, le rend intangible.

(1) Article 439 du Code pénal.

Boisdeffre, apparemment, témoigna de quelque embarras; Henry revendiqua la responsabilité de son acte. Sinon, il perdait ses avantages.

Il était d'autant plus fort, contre Mercier, contre Boisdeffre, qu'il avait supprimé du dossier secret tout ce qui le pouvait engager lui-même. Le dossier, que Gribelin a remis à Picquart comme étant celui qui a été communiqué aux juges en chambre du conseil, n'est pas exactement ce dossier (1). Henry en a fait disparaître les fausses pièces qui trompèrent les juges; à la notice biographique de Dreyfus, à l'acte d'accusation secret qui relate une longue série de trahisons du Juif et invoque la raison d'État, il a substitué l'imbécile commentaire de Du Paty, qui n'a pas servi. Du Paty est le confident, l'ami de Boisdeffre; mais Boisdeffre n'avertira ni Billot ni Picquart de cette fourberie, il laissera imputer à Du Paty l'honneur immérité d'avoir été le principal instrument de la condamnation de Dreyfus.

Boisdeffre, par sa complicité avec Mercier, est désarmé contre tant de vilenies.

Mais comment Henry a-t-il laissé tomber ce dossier aux mains de Picquart?

Deux malfaiteurs, en danger, ne se reprochent pas leurs crimes, mais leurs maladresses.

Ici, Henry était en faute. Ou il se targua de cette faute heureuse, qui le faisait le maître de l'État-Major, ou il alléguait que, présent, il n'eût pas remis le petit dossier à Picquart.

Un peu plus tard, Henry inventa la consigne qu'il aurait reçue de Sandherr et qu'il aurait oublié de passer à Gribelin en lui remettant les clefs et le mot de l'armoire : à savoir « qu'Henry ne devait donner le dos-

(1) Voir t. I, 452, 453.

sier secret à qui que ce soit, pour en prendre connaissance, qu'en présence du sous-chef d'État-Major, du chef d'État-Major et de lui-même (1) ».

Quoi! Henry n'eût pas obéi à Picquart (2), il eût opposé à l'ordre du chef du service les prétendus ordres de l'ancien chef, gâteaux, mourant! Car Henry concède que Picquart ignorait la consigne de Sandherr (3), la consigne du mourant qui enchaînait le vivant.

Non seulement Boisdeffre feindra d'accepter cette fable, mais il la répandra, la fera attester par Lauth (4), par Gribelin (5), par Gonse (6), pour en accabler Picquart qui a profité, dans un coupable dessein, de l'absence d'Henry et d'un oubli de l'archiviste.

XVII

On a vu que Boisdeffre était aux grandes manœuvres quand parurent les révélations de *l'Éclair*.

Il sait déjà qu'Henry a conservé, malgré un ordre formel, le dossier secret; a-t-il été long à deviner qui en a divulgué l'existence?

Aussi bien cette opération hardie n'est qu'une réci-

(1) *Procès Zola*, I, 217, Henry. — Gonse est rappelé à la barre: « Le Président: Ce que le colonel Henry a dit est bien exact? — Gonse: Parfaitement. » (218.) — De même, *Instr. Fabre*, I, 13, Henry.

(2) *Procès Zola*, I, 217, Henry; I, 158, Gribelin: « Henry avait mis son paraphe sur l'enveloppe. Il ne voulait pas que l'enveloppe fût ouverte en son absence, pas même par le colonel Picquart. »

(3) *Instr. Fabre*, 13, Henry.

(4) *Ibid.*, 31, Lauth.

(5) *Procès Zola*, I, 158, Gribelin.

(6) *Ibid.*, I, 218, Gonse.

dive. Il y a quelqu'un (ce n'est pas Du Paty) qui, déjà, une première fois, violant les consignes, a jeté à la presse, aux meutes dévorantes, le nom du Juif comme on leur jette, aujourd'hui, les pièces secrètes.

Pour la seconde fois, par le même procédé, Dreyfus est abîmé, Esterhazy sauvé.

L'opinion, à nouveau convaincue du crime de Dreyfus, c'est le gain commun à Boisdeffre et à Henry. Mais l'ami d'Esterhazy gagne autre chose encore à l'audacieuse partie.

D'abord, il frappe au bon endroit Picquart, qui va être accusé d'avoir dicté l'article. Plus une calomnie est stupide, mieux elle prend. A l'heure même où Picquart va avoir besoin de toutes ses ressources pour décider Billot à agir, le voici atteint dans ses qualités professionnelles, taxé d'indiscrétion ou d'impéritie.

Et, du même coup, Mercier, qui, lui aussi, a lu l'article de *l'Éclair* (1), Boisdeffre, deviennent les prisonniers d'Henry. Ils l'étaient sans le savoir, puisqu'ils croyaient les preuves du crime anéanties. Maintenant, ils savent qu'il les a gardées contre eux. Et, cet insolent, ils n'osent pas le toucher. Vraiment, ils ne le peuvent pas. Cette impunité accroît sa force. Les grands chefs marcheront jusqu'au bout. Même après sa mort, il les tiendra. Du fond de son cercueil, sa main de squelette est sur leur épaule.

Celui qui a réuni les pièces secrètes pour le procès, celui qui les a conservées après le jugement, celui qui les révèle à la première menace de revision, c'est le même homme.

(1) *Procès Zola*, I, 167, Mercier. Il ajoute : « Je ne suis absolument pour rien à cet article, je l'atteste sous la foi du serment. »

XVIII

Il y en a dix preuves.

Guénée avait été chargé par Henry à la fois de surveiller (1) Picquart et de le tromper. Quelques jours avant que paraisse l'article de *l'Éclair*, Guénée rapporte à Picquart, qui le croit, que ce journal est acquis aux Dreyfus.

L'article à peine a paru que Gribelin, autre homme d'Henry, s'essaye à effrayer Picquart : « C'est vous qu'on va accuser ! » Et le bruit s'en répand. Dans les couloirs du ministère, les officiers félicitèrent Picquart d'avoir enfin, définitivement, prouvé la trahison du Juif (2).

Picquart s'irrite. Crédule à Guénée (à Henry), il a soupçonné d'abord Mathieu Dreyfus d'avoir inspiré l'article. Plus tard, il suspectera Du Paty (3). Le récit de la dictée, celui de la perquisition chez Mme Dreyfus,

(1) *Cass.*, I, 173, Picquart : « Pendant que j'étais encore chef du service des Renseignements, un agent subalterne de mon service, bras droit d'Henry, faisait des rapports contre moi. »

(2) Gonse dira, par la suite, à Du Paty que l'auteur de l'article, « faisait le jeu des Dreyfus et appartenait à la section de statistique ». (*Cass.*, I, 443, Du Paty.) A l'instruction Fabre, Gonse précise que Picquart se serait servi de Leblois (alors en Allemagne) comme intermédiaire (17, Gonse ; 101, Picquart).

(3) *Instr. Fabre*, 102 ; *Cass.*, I, 167 ; *Rennes*, I, 440, Picquart. — De même Cuignet (*Cass.*, I, 343.) — Cette accusation d'avoir livré à *l'Éclair* les renseignements relatifs au dossier secret fut l'une des charges invoquées, à l'instruction Tavernier de 1899, contre Du Paty. Il s'en défendit vivement : « J'ai cru d'abord à une communication officieuse de la S. S., mais, à la réflexion, j'ai pensé que l'article émanait d'un agent provocateur. Cet article contient des erreurs voulues qui appellent la réfutation ; il lance la légende qui me représente comme ayant interrogé Dreyfus

sont identiques à ceux que Du Paty lui a faits — mais qu'il fit aussi à vingt autres, à Boucher, à d'Aboville, à Henry; — *l'Éclair* commente les notes du bordereau comme Du Paty lui-même; — mais, aussi, comme d'Ormescheville; — enfin, depuis quelques jours, Du Paty ne vient plus causer au bureau, selon son habitude, des affaires en cours, de celle-ci qui l'intéresse plus que toute autre. Pourquoi cette soudaine réserve? Picquart l'attribue à quelque pudeur du confident ordinaire de Boisdeffre (1).

Or, Du Paty suivait les manœuvres dans les Charentes (2), absence qui le dispense, en tous cas, de cette pudeur.

Ainsi, Henry a orienté Picquart d'abord sur les Dreyfus, puis sur Du Paty. Si Du Paty avait été le révélateur, il eût pris soin de ne pas se livrer lui-même; dès le 10 septembre, le premier article de *l'Éclair* le met en pleine lumière. Henry, à son ordinaire, reste dans l'ombre.

Marchand, rédacteur à *l'Éclair*, employé comme traducteur au bureau de statistique (3), avait été, un instant soupçonné. Il donna à Picquart sa parole d'honneur qu'il était étranger à toute divulgation, ajouta « que l'article était venu du dehors (4) et que Boisdeffre était

et lui ayant dicté une lettre sans témoins. On a cru reconnaître mon style; il était facile de le pasticher, puisque mon rapport d'officier de police judiciaire, en 1894, était connu de beaucoup de gens, soit à la S. S., soit au cabinet du chef d'État-Major général. » (17 août 1899.) — L'instruction fut close, le 28 juillet 1899, par un non-lieu.

(1) *Cass.*, I, 162, Picquart.

(2) *Ibid.*, I, 443, Du Paty.

(3) Il était en congé; Picquart le fit revenir par dépêche, l'interrogea bien qu'il ne le suspectât point et l'envoya aux nouvelles. (*Instr. Fabre*, 62, Marchand; *Cass.*, I, 166, Picquart.)

(4) *Cass.*, I, 166, Picquart; 764, Toms.

informé, car Pauffin avait été récemment au journal (1) ». L'article, en effet, avait été apporté par un rédacteur du *Petit Journal*, grand ami d'Henry (2).

Deux ans plus tard, un juge d'instruction interroge Guénée sur l'article de *l'Éclair* : « Je ne veux rien dire. — Pourquoi ? — Parce que je me considère comme lié par le secret professionnel (3). » Il tenait presque tous les secrets d'Henry, qui le payait grassement (4).

La peur de la revision suffit à expliquer que Boisdreffre ait repoussé l'enquête proposée par Picquart ; elle ne suffirait pas à expliquer qu'il ait, lui-même, révélé l'existence de ces pièces secrètes qu'il avait, lui aussi, ordonné de détruire, et qu'il reprocha à Picquart d'avoir montrées à Billot. Seulement, il sait d'où vient le coup qui le frappe, qui l'enfoncé.

Aujourd'hui, il arrache Esterhazy à Picquart ; demain, il enverra Picquart en Afrique.

Un immense engrenage, fait de lâchetés qui s'enchaînent, c'est toute cette histoire.

(1) *Instr. Fabre*, 102 ; *Cass.*, I, 166, Picquart.

(2) Une instruction tardive fut ordonnée contre *l'Éclair*, en vertu de la loi sur l'espionnage, le 28 août 1899 ; Lissajoux, rédacteur au *Petit Journal*, fut arrêté le 29, et des perquisitions faites chez Sabatier, directeur, et Montorgueil, rédacteur de *l'Éclair*. Les perquisitions (après trois années) ne donnèrent aucun résultat. La loi d'amnistie interrompit les poursuites commencées. — *Rennes*, I, 454, Picquart : « Je sais qu'Henry était au mieux avec le *Petit Journal*. » Il était également « au mieux » avec *l'Éclair* qui, le 1^{er} novembre 1894, avait, en même temps que *la Libre Parole*, livré au public le nom de Dreyfus. Un rédacteur de *l'Éclair* avoua, par la suite, « que le journal avait été prévenu par une personnalité qui avait assisté à toutes les péripéties du drame. Cette note fut publiée à dessein et pour forcer la main à ceux qui cherchaient le moyen, par crainte du scandale, de simplement envoyer le traître se faire pendre ailleurs. » (*Éclair* du 9 septembre 1898.)

(3) *Cass.*, I, 728, Guénée.

(4) *Ibid.*, 237, Bertulus. (Rapport du commissaire Bernard.)

CHAPITRE V

HENRY

I

Boisdeffre, comme Picquart, s'était attendu à voir les polémiques renaître des révélations de *l'Éclair*, et les juristes s'en emparer. Au contraire, le silence se fit de nouveau dans la presse. Pour la masse des lecteurs, Dreyfus a été condamné une seconde fois ; le public ne discute pas la valeur des preuves ni la façon dont elles ont été fournies. Les uns ne voient qu'un vice de forme dans la communication secrète (1) ; les autres, plus émus d'une telle méconnaissance des principes, se demandent si le journal n'a pas calomnié Mercier.

Je n'avais vu encore aucun des Dreyfus ; quant à Picquart, depuis la revue de Vitry, le 18 septembre 1891, à la fin des manœuvres de l'Est, je ne m'étais plus rencontré avec lui. Mais la pensée de l'erreur judiciaire possible, probable, ne m'avait pas quitté un instant. Si

(1) Ainsi Trarieux (*Procès Zola*, I, 180), Scheurer-Kestner, Freycinet.

je n'en avais été obsédé, la production clandestine des pièces secrètes m'eût-elle laissé indifférent ?

J'eus l'impression, quand je lus l'article de *l'Éclair*, que la forfaiture avait été vraiment commise ; je voulus m'en assurer. Dès le lendemain, étant absent de Paris, j'écrivis au garde des Sceaux, Darlan, que cette publication appelait soit un démenti officiel, si les faits relatés étaient inexacts, soit l'ouverture d'une enquête au ministère de la Guerre. Par quelle indiscretion la pièce secrète a-t-elle été communiquée au journal ? ou n'est-ce qu'un faux ? Je prévenais le ministre que, si un démenti ne se produisait pas, je saisisrais la commission de l'armée d'une demande collective d'interpellation (1).

Il me paraissait d'une meilleure tactique de retourner contre les auteurs de l'erreur judiciaire la loi sur l'espionnage que d'invoquer contre eux l'article 101 du code militaire, sur la communication obligatoire au prévenu de « toutes les pièces pouvant servir à conviction ». Mais l'une ou l'autre interrogation eût abouti au même résultat négatif.

En effet, le ministre de la Justice laissa ma lettre sans réponse ; puis, à la rentrée des Chambres, quand je lui renouvelai verbalement ma question, il me dit que son collègue de la Guerre, au cours des derniers incidents, n'avait donné de réponse précise sur aucun point déterminé ; mais il avait déclaré nettement que

(1) De Contrexeville, le 15 septembre 1896 : « Vous êtes déjà saisi, Monsieur le Ministre, d'une interpellation relative à l'affaire Dreyfus et je suis trop l'ami du ministère actuel pour vouloir augmenter ses embarras. Mais, d'une part, c'est dans l'intérêt même du ministère que je crois devoir appeler votre attention sur la nécessité soit d'un démenti, soit d'une enquête ; et, d'autre part, membre de la Commission de l'armée, je ne voudrais pas la saisir d'une demande collective d'interpellation sans vous avoir prévenu, sans vous avoir indiqué quelle est, selon moi, la procédure qui s'impose. »

tous les récits des journaux étaient inexacts. (C'était plus commode.) Le chef de l'armée avait jugé « plus dangereux qu'utile, au milieu des polémiques, de formuler quelque désaveu ou confirmation que ce fût ».

Ce dédain des sottises imprimées, cette placidité hautaine, le ton sur lequel Billot donna ces assurances à ses collègues, leur parurent décisifs. Méline avait une sincère affection pour le général; Darlan l'estimait; Hanotaux, Lebon, savaient que des pièces secrètes avaient été communiquées; les autres ministres avaient horreur de cette affaire, ne demandaient qu'à ne pas approfondir. La parole de Billot me parut suspecte; mais de quelle preuve aurais-je appuyé un doute aussi injurieux?

Mathieu Dreyfus, comme on l'a vu, n'avait pu faire usage des confidences de Félix Faure à Gibert; il redouta d'abord que l'article de *l'Éclair* ne fût démenti. Billot n'osait pas encore mentir publiquement. Dès lors, Mme Dreyfus prit acte de ce silence comme d'un aveu et adressa, le 16 septembre, une pétition à la Chambre. Elle a, dans l'innocence de son mari, « une foi absolue »; la Chambre est « le seul pouvoir auquel elle puisse recourir » pour faire constater « qu'un officier français a été condamné sur une pièce produite à son insu et qu'il n'a pu discuter »; elle réclame justice (1). En même temps, elle adressa une supplique au Pape, le conjurant de faire entendre sa voix au-dessus des passions et des haines.

Quelques journaux publièrent, sans commentaire, la pétition. Rochefort m'accusa de l'avoir dictée et railla Mme Dreyfus, « *mater dolorosa*, qui faisait semblant de croire à la non culpabilité d'un être cent fois plus

(1) Commission des pétitions, n° 2707.

monstrueux que Lacenaire (1) ». Le journal du président du Conseil, *la République française*, affecta de traiter avec dédain ces vieilles histoires ; ce traître est de ces morts qu'il est inutile de tuer (2). Sur quoi, la *Libre Parole* riposta que « l'affaire Dreyfus était un clou dans la semelle de Méline et qu'il y resterait planté (3) ».

Ces derniers remous d'une courte agitation se perdirent dans les fêtes russes (4). La France avait donné son cœur à la Russie parce qu'elle était lasse de son noble isolement et qu'il lui était doux de se croire aimée. Les journaux laissaient entendre, le peuple croyait que le jeune Empereur avait promis de tirer l'épée, à l'heure marquée, pour rendre Strasbourg et Metz à la France. Les diplomates, qui avaient signé la convention militaire, quelques politiques avisés savaient que l'alliance défensive a pour objet le maintien du *statu quo* européen ; elle est donc la confirmation des traités de Versailles et de Francfort ; la Russie y ajoute sa signature. Des milliers d'écussons, entourés de drapeaux, portaient ces mots : *Pax, Lex*, l'un menteur, l'autre trop peu fier. Faure, Billot, Boisdeffre s'étalèrent dans leur triomphe d'Opéra.

II

Picquart, à l'État-Major, ne connaissait que sa consigne. Gonse et Boisdeffre lui ont prescrit, « par crainte

(1) *Intransigeant* du 19 septembre.

(2) *République française* du 18 et du 19.

(3) *Libre Parole* du 19.

(4) L'Empereur et l'Impératrice de Russie débarquèrent le 5 octobre à Cherbourg, arrivèrent le 6 à Paris et assistèrent, le 9, à la revue de Châlons.

du scandale », de ne plus s'occuper de Dreyfus ; il ne s'occupe plus de l'innocent (1). Boisdeffre et Gonse l'ont invité à continuer son enquête sur Esterhazy, mais avec précaution ; il devra procéder « seulement à des interrogations discrètes qui n'attireront pas les soupçons d'une façon formelle (2) ». Il obéit, « par acquit de conscience », mais sans grand entrain, parce qu'il sent le mauvais vouloir de ses chefs (3). Il eût préféré attendre « le jour où on lui permettrait de faire une enquête sérieuse, approfondie ».

Laisé libre, il eût fait venir de nombreux témoins ; il entendit seulement Mulot (4), cet ancien soldat qui avait servi de secrétaire à Esterhazy, et le capitaine Le Rond (5). Mulot convint qu'il avait copié pour Esterhazy diverses pièces relatives à l'artillerie et au tir ; il ne reconnut pas le manuel (6). Le Rond raconta qu'Esterhazy lui avait posé, verbalement et par écrit, des questions sur l'artillerie et sur un obus (7). Ce fut tout.

L'attitude de Billot fut assez différente de celle de Boisdeffre et de Gonse. S'il s'obstina à repousser toute

(1) *Instr. Fabre*, 78, Picquart : « Ce que je compris des explications de Gonse, c'est qu'il n'y avait plus lieu de s'occuper de Dreyfus. » — *Cass.*, I, 263 ; II, 208 ; *Rennes*, I, 525, Boisdeffre. — *Procès Zola*, I, 151, Gonse : « Je lui dis (13 septembre) de ne s'occuper que de l'affaire Esterhazy. »

(2) *Procès Zola*, I, 287 ; *Instr. Fabre*, 78 ; *Cass.*, I, 169 ; II, 208 ; *Rennes*, I, 445, Picquart.

(3) *Procès Zola*, I, 310 ; *Cass.*, I, 168 ; *Rennes*, I, 445, 446, Picquart.

(4) Le 29 septembre. (*Enq. Pellieux* ; *Cass.*, I, 781, Mulot.)

(5) En octobre. (*Cass.*, I, 617, Le Rond.)

(6) *Procès Zola*, I, 287 ; II, 105 ; *Cass.*, I, 169, 185 ; *Rennes*, I, 445, Picquart. — *Instr. Tavernier*, 21 oct. 1898 ; *Cass.*, I, 780, 781, Mulot. — *Cass.*, I, 732 ; *Rennes*, II, 253, Desvernine.

(7) *Cass.*, I, 169 ; *Rennes*, I, 445, 446, Picquart. — *Cass.*, I, 617, 618 ; *Rennes*, II, 115, Le Rond.

idée d'arrêter ou, même, de convoquer Esterhazy, il poussa Picquart à le surveiller de très près (1).

Cette surveillance, depuis la fin d'août, n'avait pas donné grand'chose. Pendant les manœuvres, Esterhazy n'alla qu'une fois à Paris, mais ne parut pas à son domicile, descendit chez sa maîtresse (2). Fin septembre, son régiment ayant été envoyé à Rouen, il s'y installa en camp volant, mais vint fréquemment à Paris. Son colonel (Abria) plaida alors sa cause auprès de Picquart ; il refusa de l'interroger, « *ex abrupto*, au sujet du manuel de tir (3) ». Et ses embarras d'argent allaient croissant : il devait encore plusieurs termes à une ancienne propriétaire (4) ; ayant fait avaliser deux billets par Weil, il laissa protester le premier, que son ami dut rembourser (5) ; une autre traite, d'une marchande de curiosités, resta impayée (6) ; il vendit quelques valeurs (7) ; il accepta de figurer dans le conseil

(1) *Cass.*, I, 169, Picquart ; *Rennes*, I, 178, Billot : « Deux mois durant, je fis chercher. »

(2) Rapport de Desvernine, du 26 septembre.

(3) « Quant au manuel de tir de l'artillerie de campagne, je vous avoue qu'il me serait pénible d'adresser à X... une question de ce genre *ex abrupto*. Plus je pense à cette affaire et plus je crois qu'Esterhazy en sortira indemne. Sa vie est mystérieuse, mais à cause d'affaires d'intérêts et de discussions de famille. » (Lettre d'Abria à Picquart, *Instr. Tavernier*.)

(4) Rapport de Desvernine du 15 septembre. — Le faux emploi dotal d'Esterhazy est signalé par l'agent dans son rapport du 16.

(5) Le protêt est du 12 octobre 1896. — Weil dit qu'il remboursa les deux billets (*Cass.*, I, 307). Esterhazy, à l'instruction Ravary, dit « qu'il payera Weil » (*Cass.*, II, 120). A son procès devant le conseil de guerre, il déclare « avoir remboursé la somme (2.500 francs). — Weil : Je n'y insiste pas. »

(6) 15 octobre 1896.

(7) Le 30 septembre, chez Rouanne, 17, rue Bleue : 3.000 francs de rente 3 p. 100 à 101 fr. 75 ; 25 actions *Rand-Fontein* à 65 ; 25 actions de la *Banque ottomane* à 736.

d'administration d'une société financière, ce qui est interdit aux officiers (1).

Esterhazy, maintenant, activait ses démarches pour entrer au ministère. En août, la correspondance de Weil, saisie à la poste, l'avait montré toujours zélé pour les intérêts de son ami. Les généraux Tissayre et Giovaninelli ont promis leur concours ; Saussier marchera : « Je donnerai de vive voix au patron les motifs de mon insistance et lui dirai quels services vous lui avez rendus (2). » — Esterhazy se vantait d'avoir arrêté les attaques de Drumont, qu'il avait d'ailleurs provoquées lui-même, contre Saussier et Weil. — En septembre, il parut plein de confiance (3) ; il déchantait, en octobre, se crut dupé et écrivit à Jules Roche des lettres tragiques. Ce n'est pas tant pour lui-même qu'il sollicite cette faveur de rester à Paris ; il a pris, lui, son parti, de « l'affreuse position où il se trouve sans l'avoir méritée », de sa ruine financière et « des tristesses d'une vie où les jours heureux ont été si rares » ; mais, s'il insiste encore avec une si tenace importunité, c'est « pour sa femme et ses pauvres petites filles... » Longtemps, par pitié, il a menti à sa femme, « lui laissant croire qu'il était sûr du succès » ; comment lui dissimuler ce nouvel échec ? Et « le médecin dit que toutes ces émotions achèvent la malheureuse, qu'une

(1) Lettre du comte Zogheb : « Votre acceptation écrite sur le prospectus ne vous implique en rien, puisque votre nomination de membre du Conseil ne vous a pas été notifiée officiellement. De cette façon, mon cher comte, vous êtes à l'abri de toute éventualité. » (*Dossier Tavernier.*) Il s'agit de la société *the Consolidated Trust of London, Paris and Bruxelles.* — *Procès Zola*, I, 313, Picquart : « Il est interdit aux officiers de faire partie d'un Conseil d'administration. »

(2) D'Ischl, 27 et 28 août. (*Dossier Tavernier.*)

(3) Rapport de Desvernine, du 15 septembre.

catastrophe la menace, mille fois pire que la mort (la folie) ». Alors, « voyant venir cette horrible fin », il supplie Jules Roche de faire « un miracle », de le tirer « de cette passe atroce et de ces atroces angoisses », d'émouvoir le ministre « d'où tout dépend, qui n'a même pas eu la franche cruauté de répondre *Non* dès le premier jour et qui le berne comme on ne bernerait pas le plus vil des laquais ». C'est « une question d'humanité de tenir la parole donnée à Montebello ». « Il voit rouge », au seul nom de Billot. Comment ce chef de l'armée a-t-il le cœur de traiter ainsi « un pauvre diable, méritant somme toute, un soldat estimé et aimé de ses chefs, fils et neveu de glorieux généraux » ? Or, ce soldat va être acculé « à la pire des résolutions », car il est trop ruiné pour pouvoir chercher ailleurs son gagne-pain ; il en est là qu'il ne peut même pas « quitter cette armée où, comme le dit Cassagnac, on ne peut compter ni sur l'équité ni sur la pitié (1) ».

Roche et Montebello renouvelèrent alors leurs instances : Giovaninelli se joignit à Weil pour peser sur l'indolent Saussier ; il obtint du général Millet la promesse qu'il prendrait Esterhazy à la direction de l'infanterie, « bien que n'ayant pas de vacance, si le ministre y consent ». « Ne vous laissez pas aller aux illusions, écrivit Giovaninelli à Esterhazy, mais espérez (2). »

Mais Billot refusa formellement de laisser entrer Esterhazy au ministère. Il n'avait pas consenti à le faire arrêter ; lui demander de nommer un traître, c'était trop.

(1) *Cass.*, I, 702, lettre à Jules Roche.

(2) Lettre de Giovaninelli à Esterhazy, du 4 octobre 1896 ; la copie de cette lettre, de la main de Weil, fut remise par Billot à la Cour de cassation (I, 555).

Ses perplexités ne furent jamais plus vives qu'alors. A la suite de sa conférence avec Boisdeffre, le jour où il connut le dossier secret, il avait dit à Picquart que sa police particulière lui avait fourni des preuves (qu'il ne précisa pas) de la culpabilité de Dreyfus (1). Mais il continuait à lui donner l'impression qu'il était aussi convaincu que lui-même du crime d'Esterhazy (2). Il avait peur de Boisdeffre, mais n'eût pas été fâché de lui jouer un tour. D'une curiosité excitée, il invita Picquart à faire perquisitionner chez Esterhazy (3). Picquart observa qu'Esterhazy était averti; certainement, « tout ce qu'il avait d'important, il l'avait déménagé à Rouen », où il avait dû suivre son régiment. Néanmoins, Picquart chargea Desvernine de faire « le nécessaire (4) ».

L'agent, sous prétexte de louer l'appartement d'Esterhazy, le visita. « Les cheminées étaient remplies de papiers brûlés (5) »; mais deux cartes de visite traînaient à terre (6). Desvernine s'en empara et les porta à Picquart. Elles étaient de Drumont. Dans l'une, le directeur de *la Libre Parole* remerciait Esterhazy pour

(1) Testament de Picquart : « Le général de Boisdeffre vit le ministre, et, après leur conférence, celui-ci me parut tout retourné. Il me dit ostensiblement (et je me permets de croire que ce n'était pas vrai) que... ». — Voir Appendice III.

(2) *Revision*, 113, Picquart; *Cass.*, I, 12; *Rennes*, I, 178, Billot.

(3) *Procès Zola*, I, 300, 333; *Cass.*, I, 169; *Rennes*, 446, Picquart.

(4) *Procès Zola*, I, 300, Picquart : « Je dis à l'agent : « Voilà ce qu'on me demande, je crois qu'une perquisition serait un four. » Il me répondit : « Il y a une chose bien simple. Il est allé à Rouen; mais je ne sais pas s'il a déménagé; je vais m'en assurer. » Je crois me souvenir qu'il me dit, en outre, qu'il y avait un écriteau indiquant que l'appartement était à louer... etc. »

(5) *Procès Zola*, I, 333; *Cass.*, I, 170; *Rennes*, I, 446, Picquart.

(6) *Procès Zola*, I, 300, Picquart.

« sa sympathie, dont il était fort touché » ; l'autre était ainsi conçue :

Tous mes remerciements, mon cher commandant, pour votre communication, qui me prouve la sympathie que vous avez pour notre cause. Je suis absolument de votre avis, et c'est parfaitement ignoble de voir la France protéger ou avoir l'air de protéger une clique dans un coupe-gorge. Personne, malheureusement, n'ose dire cela à la Chambre depuis que Douville est mort. Cordiale poignée de mains (1).

Boisdeffre prescrivit à Picquart de faire photographe ces cartes (2), qui lui donnaient barre sur Drumont. Après le contre-espionnage, le contre-chantage. Puis Desvernine rapporta les cartes chez Esterhazy (3) qui était parti en congé, à son château de Dommartin.

III

Vers la même époque, Picquart, ayant affaire à Cavard, chef de cabinet du préfet de police, lui parla de la lettre à l'encre sympathique : « Les Dreyfus vont faire un coup ridicule ; cela se retournera contre eux. — Oui, reprit Cavard, à moins que cette pièce ne soit un faux (4). »

Picquart comprit tout à coup « la stupidité (5) » de

(1) *Dossier Tavernier*.

(2) *Cass.*, I, 170; *Rennes*, I, 447, Picquart.

(3) *Procès Zola*, I, 300; *Cass.*, I, 170; *Rennes*, I, 447, Picquart.

(4) *Instr. Fabre*, 100; *Cass.*, I, 163; *Instr. Tavernier*, 15 oct. 1898; *Rennes*, I, 436, Picquart.

(5) *Cass.*, II, 209, Picquart.

la machination dont il avait soupçonné Mathieu Dreyfus ; quoi ! il avait pu se méprendre à ce point, prendre pour une lettre authentique une pièce aussi inepte !

Il voulut mettre Bertillon sur ses gardes. Il trouva l'anthropomètreur occupé à faire imiter la lettre par un de ses employés qui était arrivé à une similitude parfaite. Picquart regarda la copie par transparence ; le filigrane du papier était identique à celui de l'original : « Vous voyez, dit Bertillon en riant et très fier, qu'on a pensé à tout (1). »

Le fac-similé sera envoyé à l'île du Diable ; on verra ce que Dreyfus fera en le recevant (2). Seulement, la partie essentielle de la lettre, les phrases de l'interligne, à l'encre sympathique, en ont été supprimées.

L'expérience, ainsi éternuée, sans objet, fut, en effet, tentée. Ce n'était pas un de ces pièges qu'on avait honte de tendre ; ce faux, le faux d'un faux était licite. Dreyfus regarda la lettre, n'y comprit rien et la jeta dans un tiroir (3), comme il avait fait de celle qu'il avait reçue l'année d'avant.

Picquart se demanda qui pouvait bien être l'auteur de la lettre ; et, comme il continuait à l'interpréter par l'idée familière à Du Paty que les Dreyfus avaient trouvé un « homme de paille (4) », il l'attribua à l'enquêteur de 1894 ; l'auteur principal de l'erreur judiciaire

(1) *Revision*, 116 ; *Cass.*, I, 163, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 163, Picquart ; *Rennes*, II, 385, Bertillon.

(3) *Rennes*, I, 247, Dreyfus.

(4) *Revision*, 117 ; *Cass.*, I, 162, Picquart : « Lorsque j'ai vu plus tard la lettre *Espérance*, qui aurait été envoyée à Esterhazy par une dame voilée, il m'a semblé reconnaître, au bas des lettres, des boucles du même genre que celles de la lettre Weyler ; mais c'est une simple impression. » — De même, Cuignet (*Cass.*, I, 345). Or, dit Cuignet, « la femme voilée, c'est Du Paty ».

était intéressé, évidemment, « à rendre vaine » l'œuvre de réparation. Pour Henry, en congé quand la lettre fut saisie, il le tenait toujours en parfaite estime (1).

On peut croire que Picquart, s'il avait connu la première lettre à l'encre sympathique, n'aurait pas soupçonné Du Paty d'avoir inspiré la seconde (2). Il eût dû, en tout cas, la lire avec moins de prévention et réfléchir que Du Paty, prétentieux, érudit, d'une culture raffinée, se fût ingénié, s'il avait fabriqué le faux, à y introduire de savants germanismes. Ce Juif allemand qui « augmente une belle fortune en faisant de la commission », c'est la conception du sémite telle qu'elle a cours dans les cafés et les grands bars où fréquente Guénée, agent d'Henry. Le jeune homme, dont le Juif annonce le mariage avec sa fille, habite Bâle ; réminiscence évidente du récent voyage d'Henry et de Lauth. Enfin, les phrases interlignées, quand on les lit simplement, éveillent l'idée que Dreyfus continue de loin à guider la main d'un traître. Le beau-père du « jeune homme de Bâle », qui demande le mot des armoires, c'est un complice ; « l'acteur prêt à agir », son agent d'exécution.

C'était, avec une autre signature, la même grossière supercherie qui avait été précédemment tentée. Seulement le faussaire, cette fois, avait pris ses mesures pour que la lettre fût interceptée et parût une preuve nouvelle du crime de l'innocent.

Aussi bien Henry ne chôma pas un jour. A peine ren-

(1) *Revision*, 117, Picquart : « En tout cas, à ce moment, Henry était en congé et ne put intervenir. » — Quel que soit l'auteur ou l'inspirateur du faux, il est évident que la conclusion de Picquart ne résulte pas de ses prémisses.

(2) Du Paty proteste contre cette accusation de Picquart. Il dit qu'il n'a jamais « vu le faux Weyler ». (*Cass.* II, 34.)

tré de congé, il remit directement à Gonse, sans en parler à Picquart, une pièce qu'il tenait de la ramasseuse et qu'il avait, au préalable, falsifiée pour l'appliquer à Dreyfus (1). C'était une lettre de Schwarzkoppen à Panizzardi ainsi conçue :

Hier au soir, j'ai fini par faire appeler le médecin, qui m'a défendu de sortir. Ne pouvant aller chez vous demain, je vous prie de venir chez moi dans la matinée, car... m'a porté beaucoup de choses intéressantes, et il faut partager le travail, ayant seulement dix jours de temps.

Schwarzkoppen nommait, dans ce billet, l'individu qui lui avait porté « beaucoup de choses intéressantes ». Mais Henry avait effacé ce nom à la gomme et lui avait substitué l'initiale D. Gonse ne vit pas (ou ne voulut pas voir) que « l'intervalle qui sépare cette initiale de la première lettre du mot suivant paraît d'une étendue anormale pour cette seule lettre majuscule (2) ». Il ne prescrivit pas davantage à Henry d'informer Pic-

(1) C'est une des trois pièces dont Cavaignac a donné lecture dans son discours du 7 juillet 1898. J'eus le soupçon (*Siècle* du 23 avril 1899) que cette pièce avait été falsifiée. Le caractère frauduleux de la lettre (n° 371 du dossier secret) fut établi par Cuignet devant la Cour de cassation (I, 372, 373).

(2) *Cass.*, I, 372, Cuignet : « Il me semble que cet intervalle a dû être occupé par des lettres faisant suite à la lettre majuscule qui paraît avoir été effacée à la gomme. De plus, les trois points qui font suite à l'initiale D me paraissent appuyés et grossis, beaucoup plus gros en tous cas que les points de ponctuation qu'on retrouve dans le texte authentique. Enfin, en examinant cette pièce à la loupe, il m'a paru que le quadrillage voisin de la lettre, qui m'a semblé gommée, a été atteint lui-même par la gomme, ce qui me confirme dans la pensée qu'on a utilisé la gomme pour effacer une lettre ou un mot. Il m'a semblé également, en continuant mon examen à la loupe, que les points qui accompagnaient l'initiale D recouvraient des lettres dont il m'a paru voir quelques éléments sans que j'aie pu reconstituer les lettres. »

quart (1). Et comme Dreyfus, prisonnier à l'île du Diable, ne pouvait pas être à la fois (en septembre 1896), sur son rocher et à l'ambassade d'Allemagne, Henry data la pièce de mars 1894 (2).

IV

Ce sera, par la suite, une accusation familière à Boisdeffre et à Gonse que « l'affaire Dreyfus » absorba alors toute l'activité de Picquart. Or, pendant ce mois d'octobre, son enquête sur Esterhazy lui a pris quelques heures à peine (3), le temps de questionner deux témoins et de recevoir les rapports d'un policier. Dès septembre, quand il a rendu compte à Boisdeffre, il a considéré sa mission propre comme terminée (4).

D'autres affaires l'occupèrent et il y donna tous ses soins. « Son service normal consistait à recueillir des renseignements sur les armées étrangères (5) » ; il

(1) *Cass.*, I, 177, Picquart: « Du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre 1896 il n'est arrivé aucune pièce se rattachant à Dreyfus ou le nommant. »

(2) *Cass.*, I, 373, Cuignet: « La pièce n'a été présentée au général Gonse qu'au mois d'août ou septembre 1896, c'est-à-dire au moment où paraissaient les articles de *l'Éclair*, où parvenait la lettre signée Weyler, et quelques semaines seulement avant la production du faux Henry. » — Il faut écarter la date d'août, Gonse n'étant rentré à Paris que le 15 septembre, et Henry le 17.

(3) *Procès Zola*, I, 321, 368 ; *Rennes*, I, 447, Picquart.

(4) *Rennes*, I, 444, Picquart.

(5) *Procès Zola*, I, 368 ; *Instr. Fabre*, 104 ; *Aff. Picquart*, 270 ; *Rennes*, I, 447, Picquart. — Au contraire, Boisdeffre soutient que « Picquart était dans un état d'esprit qui ne lui permettait pas de s'occuper d'une façon aussi satisfaisante qu'il le fallait de son service et qu'il était absorbé par une seule idée. » (*Procès Zola*, I, 141.) — De même, Gonse (I, 367).

obtint, à cette même époque, un résultat considérable.

Ce n'est pas qu'il n'éprouve un vif regret de ses propositions rejetées, de sa laborieuse enquête compromise en quelques heures. Mais il juge, en homme pratique, et qui n'a rien d'un sentimental, « qu'il n'y a rien à faire pour le moment (1) ».

Picquart, en signalant l'erreur judiciaire de 1894, a obéi au cri de sa conscience (2) et, aussi, à cette politique prévision que, si l'initiative de la réparation ne vient pas des chefs de l'État-Major, il en résultera « une crise fâcheuse », une « situation inextricable (3) ». A rechercher la vérité et à réclamer la justice, il a cru « rendre un grand service à son pays et à l'armée (4) ». Il a plaidé alors cette cause, plein de confiance d'abord, puis avec le sentiment très net qu'en tenant ce langage, « il dessert plutôt ses intérêts (5) ». L'idée d'agir autrement lui eût fait horreur.

Mais, en même temps, il aime passionnément son métier, cette armée à qui il a donné plus de vingt années de sa vie (6) ; et il n'a pas renoncé encore à ses rêves d'ambition. Donc, il se conforme strictement aux ordres de ses chefs, aux défenses qu'il reçoit d'eux. Et il continuera à s'y conformer, par cette habitude d'obéissance qui est devenue pour lui, comme pour tout soldat, une seconde nature. Il sait ce dont est capable la sourde rancune d'un supérieur tout-puissant. Peut-être compte-t-il aussi sur le hasard.

Les hommes sont ce que la nature et l'éducation les

(1) *Rennes*, I, 447, Picquart.

(2) *Procès Zola*, I, 321, Picquart.

(3) Lettres du 8 et du 14 septembre à Gonse (Voir p. 344 et 357).

(4) *Procès Zola*, I, 365, Picquart.

(5) *Ibid.*, 321, 322, Picquart.

(6) *Ibid.*, 365, Picquart.

ont faits. Celui-ci est loyal, intelligent, droit ; mais l'empreinte indélébile de la discipline est sur lui ; et, s'il est convaincu désormais de l'innocence du Juif, c'est comme d'une vérité mathématique. La pensée de l'innocent, aux fers depuis de longues nuits, supplicié et déshonoré, ne l'obsède pas, ou, du moins, il peut vivre avec elle. D'une parole chaude, émue, il eût pu remuer (qui sait ?) Billot ou Boisdeffre, ou leur faire honte, ou les effrayer. Il ne l'essaya pas. Le cri qui lui avait échappé devant Gonse, il le retint devant Boisdeffre, le grand chef.

Par la suite, il racontera dix fois cette histoire tragique, en des centaines de pages, devant toutes les juridictions, militaires et civiles. Aucun récit plus sincère, plus clair, plus limpide. Mais, dans ce flot de logique, nulle goutte du lait de l'humaine tendresse.

C'est parfois une grande faiblesse de n'être pas faible. Picquart et Dreyfus, semblables en cela, ne veulent s'adresser qu'à la raison. En invoquant la pitié, ils croiraient s'humilier, descendre. Les pauvres raisons du cœur, s'ils ne les eussent pas comprimées ou méprisées, les eussent faits plus forts.

Picquart ne fera rien de ce que sa conscience rigide lui interdit. Mais sa conscience lui commande seulement d'être un honnête homme ; elle n'exige pas de lui qu'il soit un héros, c'est-à-dire qu'il sacrifie son intérêt, son devoir même d'officier, à un devoir supérieur.

S'oublier soi-même, c'est l'héroïsme. Le jeune colonel ne s'oublie pas encore. Il y a de l'absurde dans l'héroïsme. Picquart réfléchit toujours.

En dénonçant l'iniquité, en s'offrant pour la réparer, il a libéré son âme. Quand le devoir a parlé, il lui faut obéir — ou se condamner à déchoir, à être coupable envers soi-même. Il n'a pas déchu. Mais au-dessus

du devoir, il y a le sacrifice. Il entrevoit les hautes régions, il les gravira plus tard : il ne s'y élance point.

Les chefs lui ont défendu de s'occuper plus longtemps de l'innocent; il leur a obéi. Ils lui auraient défendu de poursuivre plus longtemps le véritable traître, il eût rempli « son devoir d'officier »; il aurait obéi encore; « il se serait arrêté ». « Ce qu'il aurait fait ensuite, il ne le sait pas. » Mais quoi qu'il en soit, certainement, si une injonction « formelle de cesser » lui avait été donnée, « il aurait cessé (1) ». C'est lui qui l'atteste, sous serment, et il ne ment jamais, ni par peur, ni pour se grandir.

Seulement, « cet ordre formel », aucun de ses chefs n'osa le lui donner (2). Ni Billot, qui hésitait encore, ni Boisdeffre ni Gonse, bien résolu à ne pas convenir de leur erreur, mais qui craignaient une révolte de ce soldat discipliné. Ces deux chefs faisaient à l'armée l'injure de penser que Picquart n'avait plus l'âme d'un soldat, parce qu'il n'avait pas celle d'un scélérat ou d'un valet.

Tous deux, Boisdeffre surtout, eussent voulu que Picquart devinât, entendit à mi-mot, qu'il leur épargnât l'ordre dont ils auraient été responsables (3).

(1) *Procès Zola*, I, 321, 322, Picquart : « Je n'avais pas l'opposition absolue de mes chefs; je sentais que je n'étais pas en communion d'idées complète avec eux, mais ils ne me disaient pas de m'arrêter; sans cela, j'aurais rempli mon devoir d'officier, je me serais arrêté. Je ne sais pas trop ce que j'aurais fait après..., mais je me serais arrêté. » Et encore : « Je répète que, si on m'avait donné l'ordre de cesser, j'aurais cessé. Je sentais simplement que ce n'était pas très agréable; j'ai continué tout de même parce que j'ai pensé que c'était mon devoir; je n'aurais cessé que sur un ordre formel. Je le répète : je ne sais pas ce que j'aurais fait ensuite, mais j'aurais cessé. »

(2) *Procès Zola*, I, 322, Picquart.

(3) *Cass.*, I, 168, Picquart : « Je sentis que, tout en ne me disant pas de m'arrêter dans ma surveillance sur Esterhazy, on désirait que je le fisse sans ordre. »

L'armée n'a pas toujours mis sa force au service du droit ; pourtant, sous tous les régimes, Empire, Monarchie ou République, il sembla à l'âme populaire qu'elle est le lieu où, si les volontés sont asservies à la règle, la règle est loyale et franche. Et telle, en effet, elle fut jusqu'au jour où la Société d'Ignace façonna trop de chefs militaires à son image. Alors, si, dans les corps de troupes, on continua encore à recevoir « des ordres nets et fermes, » en haut, dans les États-Majors, dans ces bureaux « où les officiers sont heureux d'être employés », ce ne fut plus par des ordres, ni même par des indications simples et précises que les chefs firent savoir leur volonté, mais par des incitations vagues, un mot lancé à propos et qui semble échappé ; et « l'officier doit être assez habile pour comprendre (1) ».

Ainsi ont procédé ces chefs avec Picquart. Leur accueil glacial, quand il leur a communiqué sa découverte ; puis, leurs instructions pour lui interdire, sous de spécieux prétextes, toute action efficace, et les impossibles consignes où ils l'enferment, autant d'avertissements qu'il n'a pas entendus. Il s'est conformé à la lettre, non à l'esprit de leurs ordres. Ce qu'ils attendaient de lui, c'est qu'il leur sacrifiât son intime conviction. De cette comédie, quel gré ils lui auraient su ! Il devenait des leurs, de la bande, et combien fort, aussi redoutable qu'Henry, les tenant par une telle complicité !

Or, s'il s'est incliné, et, peut-être, même dans son intérêt personnel, avec une trop prompt déference, cependant, il suit sa pensée (2) ; Boisdeffre, Gonse

(1) *Rennes*, I, 443, Picquart : « Voilà généralement comment sont donnés les ordres dans ces services et voilà comment il faudrait qu'ils ne se donnent plus. »

(2) *Procès Zola*, I, 321, Picquart : « On m'a bien dit que j'avais une idée fixe. »

sentent, à l'on ne sait quoi d'indéfinissable, qu'il les juge sévèrement. Et, de cela encore, ils se seraient consolés. Mais Picquart continue à voir tous les jours Billot, qui lui conserve sa confiance, s'intéresse, bien que prudemment, à l'affaire, est indemne de toute responsabilité dans le passé et n'a pas encore capitulé.

Gonse avait trop brusquement attaqué Picquart le jour où il lui demanda ce que lui importait, après tout, le Juif de l'île du Diable. Boisdeffre prit des chemins obliques. Vers la deuxième quinzaine d'octobre, il invita Picquart à monter à cheval pour causer des affaires du bureau. Pendant la promenade, il amena la conversation sur Dreyfus et sur Esterhazy, dit que Picquart, dans ces circonstances, « avait agi avec peu de pondération » ; Picquart s'en défendit. Boisdeffre parla de la lettre à l'encre sympathique. Picquart, éclairé par Cavard, exposa que c'était un faux : « Soit, observa le général, mais, si ce n'est pas un faux, quelle preuve de la culpabilité de Dreyfus (1) ! »

Le général Niox a dit de Picquart que, « naïf et entêté comme beaucoup d'Alsaciens, il était impropre à diriger le service des Renseignements (2) ». Picquart était surtout véridique ; il répliqua que la culpabilité de Dreyfus ne lui était pas démontrée ; il attira l'attention du général sur la déclaration officielle que le gouvernement allemand avait faite en janvier 1895, protestant qu'il n'avait jamais eu aucune relation avec Dreyfus.

Peu de jours auparavant, Foucault avait raconté à Picquart son entretien avec Cuers, à la suite de l'entrevue de Bâle ; Cuers s'était plaint de la brutalité d'un « gros rouge qui le bouscula », et avait renouvelé ses

(1) *Cass.*, I, 171, Picquart.

(2) Récit de Niox.

déclarations au sujet de Dreyfus. Or, Picquart, s'il ne conçut de ce récit aucun soupçon contre Henry, en avait conclu que, vraiment, Dreyfus n'avait pas été au service de Schwarzkoppen, seul crime dont il eût été accusé.

Boisdeffre objecta sèchement que Schwarzkoppen pouvait bien avoir menti à l'ambassadeur (1). Et l'entretien en resta là. Il n'y avait décidément rien à tirer de cet honnête homme, obstiné à se perdre. L'heure était venue des grands moyens. De toutes façons, il faut que ce gêneur disparaisse. Un condottiere de la Renaissance, Malateste ou Sforze, l'eût fait assassiner au coin d'une rue. Cette énergie n'est pas d'un siècle amolli. Boisdeffre demandera simplement à Billot le renvoi de Picquart. Et il lâchera les subalternes impatients qui ont été plus perspicaces que lui-même. Jaloux du jeune chef présomptueux, empressés de plaire, ils sauront, eux, ramasser le mot distrait, tombé par mégarde.

V

Quelle que fût la confiance de Picquart en ses collaborateurs, il sentait qu'un malaise régnait au bureau (2). Il n'eût pu formuler de grief contre aucun d'eux, ni contre Gribelin, toujours obséquieux (3), ni contre Henry, très cordial, ni contre Lauth, qui l'invita à dîner

(1) *Cass.*, I, 171, Picquart.

(2) *Ibid.*, 160; *Instr. Tavernier*, 14 oct. 1898, Picquart.

(3) *Procès Zola*, I, 159, Gribelin : « Tous les soirs, avant de m'en aller, je lui disais bonsoir. »

en belle compagnie (1). Mais il surprenait des chuchotements, des clignements d'yeux à son adresse, des conciliabules ; il y avait de la méfiance dans l'air, comme il y a de l'électricité avant l'orage.

Il s'en étonna d'autant plus qu'il n'avait dit à aucun de ces officiers sa découverte au sujet de Dreyfus (2) ; il croyait, non sans candeur, qu'ils l'ignoraient. Or, bien avant que la piste du *petit bleu* ne l'eût conduit au bordereau, Lauth et Gribelin, à l'instigation d'Henry, l'accusaient déjà, comme on sait, de « vouloir substituer Esterhazy à Dreyfus ». L'entrevue de Bâle, puis la demande insolite (selon l'archiviste) que Picquart lui a faite du dossier secret, et la soudaine reprise d'une campagne de presse, les ont édifiés (3). Plus Picquart se fait discret, plus ils s'irritent contre lui.

Ils ont participé, plus ou moins, au procès de 1894 et s'en font gloire, comme d'une bataille victorieuse où ils se seraient distingués. Ils se croient, dès lors, intéressés à préserver contre toute atteinte la chose sacrée, la condamnation du Juif, l'affaire « qui est l'honneur du bureau (4) ».

Attentifs aux moindres indices, dressés à la police et à l'espionnage par leur métier, ils surent très vite le conflit entre leur chef et les grands chefs. Et, comme la raison du grade le plus élevé, du galon de plus, est toujours la meilleure, ils se mirent avec les plus forts, et, déjà, méprisèrent dans Picquart un vaincu.

(1) *Cass.*, II, 156, Lauth ; *Instr. Tavernier*, 5 oct. 1898, Picquart. — Parmi les convives se trouvaient le général Laveuve et le capitaine Valdant. Lauth commença par nier le fait, puis en convint. — De même, à Rennes (III, 467).

(2) *Instr. Fabre*, 49, Gribelin, Lauth ; 127, Picquart ; *Cass.*, I, 415, Lauth.

(3) *Cass.*, I, 415, Lauth ; 432, Gribelin.

(4) *Procès Zola*, I, 365 ; *Cass.*, I, 159, 160, 173, Picquart.

Henry, jusqu'alors, tant que Picquart n'a point porté une main profane sur l'Arche, a été gêné dans ses mouvements. Prendre fait et cause pour Esterhazy, qu'il disait avoir perdu de vue, était dangereux. Il était réduit à travailler dans l'ombre. Maintenant, au contraire, il n'y a que profit à se faire le gardien du legs de Sandherr. Bien qu'il eût eu maille à partir, plus d'une fois, avec le vieux colonel, il accrédita qu'il avait été son intime confident. Ainsi, nul terrain mieux préparé, plus favorable à ses intérêts. Les complicités viendront d'elles-mêmes au-devant de lui, celles d'en bas et celles d'en haut.

Boisdeffre se serait « désintéressé de la question », aurait éconduit « assez brutalement » Henry (1). Rien de moins croyable. Selon sa diplomatie, Boisdeffre dut affecter de rester dans les hauteurs. Il eut à peine besoin de laisser entendre, négligemment, que Dreyfus avait eu Panizzardî pour intermédiaire auprès de Schwarzkoppen ; ainsi, l'Allemand pouvait donner, impunément, sa parole de gentilhomme qu'il n'avait jamais eu de relations avec le Juif. Henry connaissait cette fable, l'ayant inventée (2).

Ainsi Henry devint l'âme du complot contre Picquart.

Gonse, surtout, écoute complaisamment ce dévoué serviteur. Henry s'inquiète pour les affaires, si importantes, du bureau ; Picquart les néglige, hypnotisé dans la seule pensée de Dreyfus. Et, sans doute, Henry ne

(1) C'est ce que dit Cuignet : « Le général Gonse, homme profondément honnête et loyal, est un caractère hésitant ; il était, à ce moment, soumis aux objurgations du colonel Picquart. Pour mettre en garde le général Gonse, Henry avait eu recours au général de Boisdeffre, mais le général de Boisdeffre lui avait répondu assez brutalement qu'il se désintéressait de la question. » (*Cass.*, I, 341.)

(2) Voir t. I^{er}, 263.

le chargea pas avec une violence malhabile : « C'est un honnête homme, dit-il, et fort intelligent, mais dévoyé (1). »

Ce même langage, Boisdeffre et Gonse le tiennent à Billot. Ils n'ont garde, eux aussi, quand ils entretiennent le ministre, de faire un crime à Picquart d'avoir cru découvrir une erreur judiciaire et de l'avoir loyalement signalée, même à tort ; mais l'important service, le plus délicat de l'État-Major, souffre de l'idée fixe où s'absorbe le colonel (2). Picquart s'est distingué autrefois au Tonkin ; Boisdeffre, « par un excès de bienveillance, » propose de l'y renvoyer, dans son intérêt même (3). Et Billot, trop fin pour ne pas lire dans la pensée de Boisdeffre (4), trop peureux pour repousser un tel avis, et, aussi, trop peu engagé encore pour frapper un officier sans reproche d'une telle disgrâce, Billot résiste d'abord (5). Il subit apparemment plusieurs assauts ; enfin il formula cette proposition

(1) C'est ce qu'il dira textuellement à l'enquête Pellieux. (28 nov. 1897.)

(2) *Procès Zola*, I, 141 ; *Instr. Fabre*, 44 ; *Cass.*, I, 263 ; *Rennes*, I, 526, Boisdeffre. — *Procès Zola*, I, 367 ; *Instr. Fabre*, 17 ; *Cass.*, I, 248 ; II, 160, Gonse. — *Cass.*, I, 549 ; *Rennes*, I, 172, Billot.

(3) *Cass.*, I, 549 ; *Rennes*, I, 172, Billot. — *Rennes*, I, 526, Boisdeffre : « Par un excès de bienveillance, j'ai proposé... etc. »

(4) Boisdeffre dit au procès Zola : « Je ne puis pas appeler « envoyé en disgrâce » un officier envoyé en mission. » (I, 141.) Mais Gonse, plus franc dans l'occasion, donne la vraie pensée de son chef : « Je dois dire que, si le colonel Picquart a été éloigné de l'État-Major de l'armée, c'est parce qu'il n'avait pas notre confiance. » (*Cass.*, II, 160.) Il ajoute que, « si on n'avait pas voulu le ménager à ce moment, on aurait dû le relever immédiatement de son commandement ». C'est Billot qui voulut ménager Picquart à ce moment : « Le ministre ne voulait pas prendre une mesure de rigueur. » (*Cass.*, I, 248, Gonse.)

(5) *Cass.*, I, 172, Billot : « Je résistai d'abord, puis je finis par céder. »

transactionnelle (1) : il ne faut pas renvoyer Picquart, tout de suite, dans un corps de troupe ; il suffira « d'abord (2) » de l'éloigner, en le chargeant de quelque mission. Il sera aisé d'en inventer une (3). On le chargera de contrôler les services de Renseignements et d'espionnage, pour le temps de guerre, sur les frontières de l'Est et du Sud-Est (4). Boisdeffre ne commit pas la faute d'insister sur sa proposition ; il se rangea à celle du ministre (5).

Idée ingénieuse et qui concilie tout, qui pare à tout. Ainsi on évitera l'embarras de disgracier ouvertement Picquart, qui eût pu regimber, et celui de lui donner un successeur officiel, mutation qui risquerait d'être connue et de « fournir un aliment à de nouvelles polémiques de presse (6) ». C'est Gonse lui-même qui prendra la direction provisoire du fâcheux service qui a causé tant d'ennuis.

Lorsque Boisdeffre avisa Picquart, lui recommandant, d'ailleurs, une discrétion sévère, le colonel comprit aussitôt que le ministre avait le désir de l'éloigner de Paris (7) ; mais il avait l'habitude d'obéir. Gonse

(1) *Cass.*, I, 263, Boisdeffre : « Le ministre a jugé préférable... etc. » — *Cass.*, I, 550, 551 ; *Rennes*, I, 172, Billot.

(2) *Cass.*, I, 263, Boisdeffre.

(3) *Ibid.*, II, 161, Gonse : « J'ai dit au ministre qu'on l'éloigne sous le prétexte de lui donner une mission et, plus tard, on le versera dans la troupe. » — *Rennes*, I, 526, Boisdeffre : « Mission fort importante, du reste. »

(4) *Cass.*, I, 248, Gonse ; 551, Billot ; II, 165, Picquart ; *Rennes*, I, 172, Billot ; I, 418, Picquart.

(5) *Cass.*, I, 253, Gonse ; 264, Boisdeffre.

(6) *Ibid.*, 263 ; *Rennes*, I, 526, Boisdeffre.

(7) *Procès Zola*, I, 308, Picquart : « La mission n'était pas indispensable... J'ai mis un peu de bonne volonté à en comprendre l'objet. » *Cass.*, II, 165 : « J'ai compris tout de suite qu'il s'agissait de m'éloigner, mais je ne l'ai fait sentir à personne. »

informa Henry du prochain départ de Picquart (1) pour la fin d'octobre, et la nouvelle s'en répandit (2).

Picquart, on l'a vu, n'avait parlé encore à aucun de ses officiers de la connexité entre l'affaire Esterhazy et l'affaire Dreyfus. Maintenant, il croit devoir en faire part à Henry, qui, le plus ancien du bureau, fera l'intérim pendant son absence. Mais, toujours scrupuleux, il demanda au préalable l'autorisation de Boisdeffre et de Gonse (3).

Il appela donc Henry dans son cabinet et lui raconta, à cœur ouvert, comme à l'ami le plus sûr, au plus fidèle de ses collaborateurs, la découverte qu'il avait faite et ce qui s'en était suivi, et qu'il craignait qu'on fût débordé (4). Apparemment, Henry dissimula moins bien qu'à l'ordinaire. Picquart, eut, en effet, l'impression qu'Henry avait été déjà prévenu, sans doute par Gonse (5). Mais il n'en conçut aucun soupçon.

Henry, touché, sous son épaisse cuirasse, par cette confiance, eut un bon mouvement. Il voulut payer d'un sage avis le jeune chef qui avait eu pour lui tant d'affectueux égards et qui glissait si vite vers sa perte : « Lorsque j'étais aux zouaves, lui dit-il, il y a quelqu'un, le fils d'un colonel, qui était simple soldat et qui s'est rendu coupable de vol. L'officier sous les ordres duquel

(1) *Rennes*, I, 448, Picquart.

(2) *Ibid.*, 628, Lauth.

(3) *Instr. Fabre*, 127, Picquart.

(4) *Ibid.*, 128, Picquart. — Henry (52) dépose que « Picquart ne l'entretint jamais de ses intentions à l'égard du commandant Esterhazy, ni de l'opinion qu'il avait relativement au procès Dreyfus ». Or, il est fait allusion à cette conversation dans une lettre d'Henry à Picquart, du 4 décembre 1896. (*Instr. Fabre*, 93, Picquart; pièce 14 du scellé 3.) — Voir p. 470. — Précédemment, Picquart avait consulté Henry sur le choix de l'agent qu'il chargea de suivre Esterhazy.

(5) *Instr. Fabre*, 127, Picquart.

il était a voulu le faire poursuivre ; ses chefs n'étaient pas de cet avis. C'est l'officier qui a été brisé et c'est le coupable qui est resté (1). »

Picquart vit dans cette allusion une preuve du dévouement d'Henry, inconscient de la laideur d'un tel conseil, mais qui le donnait par amitié et par reconnaissance. Ame simple du paysan champenois, dont la culture morale est rudimentaire, à peine effleurée par un soc trop peu profond, mais généreuse et bonne !

« Vous parlez d'or, répondit-il, mais il y a une question de conscience ; je ne peux pas dire le contraire de ce que je pense (2). »

Henry comprit que Picquart était incorrigible, qu'il restait l'ennemi et qu'il recommencerait à la première occasion. Il ne suffisait donc pas d'éloigner un tel homme ; il le fallait abîmer. Bien loin de regretter son bon mouvement, il n'a qu'à s'en féliciter, puisqu'il lui doit un avertissement aussi précieux. Et, sans retard, il se remet à la besogne.

VI

La rentrée des Chambres avait été fixée au 27 octobre. Dans la presse, dans les couloirs du ministère, on recommençait à s'entretenir de l'interpellation de Castelin. Billot croyait, comme Picquart (trompés tous deux par Guénée), que le député de l'Aisne, à la solde des Dreyfus, allait provoquer un scandale et dénoncer de prétendues complicités civiles. En fait, Castelin était

(1) *Rennes*, 1, 447, Picquart.

(2) *Ibid.*, 448, Picquart.

poussé, documenté par Henry, qui comptait sur l'interpellation pour écraser, sous un vote solennel, Dreyfus et ses défenseurs.

Cette manœuvre enveloppante, d'une belle hardiesse, réussira. Au début, elle parut compromettre toute la bataille.

En effet, Billot fut repris de doutes. Le jour même de la rentrée des Chambres, comme il venait de signer l'ordre de mission de Picquart (1), il éprouva un scrupule, et décida de le garder à Paris, jusqu'après l'interpellation (2). Boisdeffre dut s'incliner, à contre-cœur. Il rusa, chercha à faire partir Picquart quand même, de lui-même : « Pensez-vous, lui dit-il, que vous devriez partir tout de suite ou attendre l'interpellation ? » Picquart demanda un ordre. Ainsi, une fois de plus, il refusait de deviner le désir du chef d'État-Major ! Boisdeffre répliqua : « C'est votre opinion que je réclame. » Picquart, sans arrière-pensée, préoccupé seulement du bien du service, dit « nettement » qu'il valait mieux attendre (3). Boisdeffre, pris à son propre piège, et Gonse, très inquiet, entrevirent des coups de théâtre. Henry agit.

Le faux immanent flotte dans l'air ; les grands chefs l'appellent, sans oser l'ordonner. Or, ce faux ne peut être victorieux qu'à une condition : c'est que Picquart l'ignore. Et, pour qu'il l'ignore, il est nécessaire de convaincre à l'avance, définitivement, les chefs, surtout

(1) « Par décision du 27 octobre 1896, le ministre a désigné M. le lieutenant-colonel Picquart, de l'État-Major de l'armée, pour exécuter un voyage de reconnaissance sur le territoire des 6^e et 7^e régions. Il se rendra d'abord à Châlons... Il n'emmènera avec lui ni chevaux ni ordonnance. »

(2) *Cass.*, I, 550, Billot : « J'aurais voulu pouvoir le conserver à Paris et chercher ce qu'il disait être la vérité. »

(3) *Cass.*, II, 209; *Rennes*, I, 448, Picquart.

le ministre, qu'il y a danger à confier quoi que ce soit à cet officier en proie à son idée fixe, aigri, sournois, indiscret par système.

Henry lui a déjà fait attribuer l'article de *l'Éclair* qui révéla les pièces secrètes. Le dossier secret, Picquart l'a gardé depuis qu'il se l'est fait remettre par Gribelin. Pourquoi ? Pour continuer à le communiquer à des tiers.

Un jour, entrant dans le cabinet de Picquart, Henry a aperçu le dossier sur la table du colonel (1). Celui-ci causait avec un visiteur, probablement le commissaire spécial Mittelhauser, mais de tout autre chose (2). Henry note l'incident dans sa mémoire. C'est le germe.

Pour incriminer Picquart, il va suffire de faire de ce visiteur l'avocat Leblois, l'ami intime du colonel, son

(1) *Instr. Fabre*, 87, Picquart : « Je reconnais parfaitement avoir reçu diverses personnes lorsque ce dossier était sur ma table et l'avoir, pendant ces visites, simplement retourné, de sorte que le titre échappait à la vue et que le paraphe seul d'Henry était apparent. » — De même, *Cass.*, II, 163.

(2) *Instr. Fabre*, 87, Picquart. Il dit qu'il a reçu, notamment, à cette époque, Mittelhauser et Hennion, commissaires spéciaux, Paléologue et Delaroche-Vernet, secrétaires d'ambassade, Poligny, ingénieur qui s'occupait alors de la construction d'un appareil photographique instantané. « Ils venaient pour le service. » Il se demande si Henry et Gribelin n'ont pas pris l'un ou l'autre de ces visiteurs pour Leblois. (*Interrogatoire du 30 juillet 1898.*) — A la confrontation du 8 août, Henry maintient qu'il a bien vu Leblois, « mais ses affirmations sont plus molles ». « Voyons, Henry, demande Picquart, ne serait-ce pas plutôt l'un des commissaires spéciaux, Mittelhauser, qui est Alsacien, Hennion, qui est blond ? » Henry hésite : « Ah ! Mittelhauser, avec sa barbe blonde, je ne sais... » (*Cass.*, I, 211, Picquart.) Le juge Fabre ne transcrit pas cette scène, mais seulement cette question qu'il posa lui-même : « Considérez-vous qu'il soit absolument impossible que vous ayez pris une autre personne pour Leblois ? » Et la réponse d'Henry : « Absolument impossible, je ne puis pas le dire ; mais je suis bien certain que c'était Leblois. » (148.) — A l'interrogatoire du 18 août, Picquart fait observer « qu'Henry s'est particulièrement arrêté au nom de Mittelhauser » (190).

conseiller juridique. Leblois n'est pas à Paris ; il est en Allemagne (1). Mais qui le saura ?

Le 29 octobre, Picquart fut surpris de rencontrer au ministère Lauth qui, depuis le 16, était en permission de trente jours. « Que faites-vous ici ? lui demanda-t-il. — Oh ! reprit Lauth, je suis venu seulement prendre l'air du bureau. » Picquart, en riant, le félicita de son zèle (2). Quelques instants après, ayant à parler à Henry, il entra au bureau en frappant un simple coup à la porte. Il y trouva Henry et Lauth en grand concubule, qui se levèrent brusquement et parurent très embarrassés (3).

Picquart attribua leur embarras « à la question Esterhazy dont ils devaient s'entretenir ». Gribelin et Lauth rapportent qu'Henry leur faisait part (à Gribelin, selon Lauth, à Lauth, selon Gribelin) des visites de Leblois à Picquart : « Hier, disait Henry, ils tripotaient encore des papiers ensemble (4). » Sur quoi, Gribelin

(1) L'alibi de Leblois ne fut formellement établi qu'à l'instruction Fabre par les témoignages concordants de Risler, maire du VII^e arrondissement, qui affirma que son adjoint fut absent du 5 août au 7 novembre (161), — des concierges de la maison qu'il habitait à Paris (165, 178), — du bourgmestre et des hôteliers d'Oppenau et de Gernsbach (grand-duché de Bade), où l'avocat passa ses vacances, à proximité de Strasbourg (162, 185), — d'un voiturier strasbourgeois et de différents voyageurs (185, 186). — Leblois produisit également ses notes d'hôtel des 13, 20, 27 août, 3, 9, 16, 23, 30 septembre, 7, 14, 21, 28 octobre, 4 et 6 novembre (183, 184, 185).

(2) *Instr. Tavernier*, 23 oct. 1898 ; *Cass.*, I, 172, Picquart.

(3) *Rennes*, I, 449, Picquart.

(4) *Instr. Fabre*, 20, Gribelin. — « Hier », c'est le 28 ou le 29 octobre. « Lauth, dit Gribelin, est venu nous voir au bureau fin octobre, il vous le dira. » Dans une déposition ultérieure, Gribelin dépose que « c'est ce même jour qu'Henry a vu Leblois et Picquart dans cette position » (48). — Lauth (*Instr. Fabre*, 31 ; *Rennes*, I, 627) convient de sa visite, mais la place en novembre, « sans pouvoir préciser la date ». Il relate le propos

engagea Henry à faire reprendre le dossier par Gonse (1).

Henry, une fois de plus, va si bien suggestionner Gribelin que l'archiviste, plus tard, affirmera qu'il a vu, lui aussi, Picquart et Leblois attablés devant le dossier secret (2).

Le lendemain (3), Gonse rencontra Henry dans l'une des cours du ministère (4) : « Comment cela va-t-il au bureau ? — Cahin caha, répond Henry, le colonel est toujours absorbé par son affaire Esterhazy. — C'est fâcheux, reprend Gonse, parce que les affaires du bureau périclitent un peu. — Et les indiscretions continuent, observe Henry. — Cela ne me regarde pas », réplique

d'Henry, mais ajoute « qu'Henry n'indiqua pas si c'était le jour même, ou la veille, ou l'avant-veille ». Lauth a intérêt à n'avoir pas conféré avec Henry à la veille de la fabrication du faux. En tous cas, Henry et Gribelin déclarent tous deux « qu'ils ont vu, *fin octobre*, Picquart et Leblois compulsent le dossier secret ». (*Procès Zola*, I, 363 ; *Instr. Fabre*, 19 ; etc.) A l'enquête Pellieux, à l'instruction Ravary, au conseil d'enquête du 1^{er} février 1898, Henry dit et maintient que « le fait se passa un peu après sa rentrée de permission ». (*Cass.*, II, 156.) Or, il rentra de permission le 17 septembre, et Leblois ne rentra à Paris que le 7 novembre.

(1) *Instr. Fabre*, 20, Gribelin ; 31, Lauth, etc.

(2) Gribelin « jure devant Dieu qu'il les a vus ». (*Procès Zola*, I, 159 ; *Instr. Fabre*, 19.) Selon Leblois, quand il vint voir Picquart au ministère, du 9 au 13 novembre, Gribelin ne serait même pas entré dans la chambre (I, 159).

(3) La chronologie de cette fin de semaine est déterminée par trois dates : l'une approximative, la visite de Lauth au bureau, que Picquart place au 29 ou au 30 octobre ; la deuxième, certaine, le rapport de Guénée, qui est daté du 30 octobre (à moins, ce que je ne crois pas, que le rapport ait été fabriqué après coup) ; la troisième est celle de la communication du faux à Gonse, qui eut lieu, selon Gonse, le lundi 2 novembre. — Il importe peu que la visite de Lauth au bureau, le rapport de Guénée et la conversation d'Henry avec Gonse soient du même jour (le 30), ce qui serait fort possible, ou s'échelonnent, ce qui paraît plus vraisemblable, sur le 29 et le 30.

(4) *Cass.*, I, 252, Gonse.

Gonse, bien que le service soit dans ses attributions. Henry, vieux soldat fidèle, chien de garde de l'Arche, se permet d'insister : « En fait d'indiscrétions, vous feriez peut-être bien de reprendre le dossier secret, car je l'ai vu, il y a quelques jours, sur son bureau, en présence d'une tierce personne (1). »

Mesurant la portée de chaque coup, Henry ne nomme pas encore à Gonse cette tierce personne (2). Il sait l'art de préparer les mensonges ; il ne sort jamais tout son mensonge, du premier coup, brusquement.

Gonse ne met pas en doute la parole d'Henry. Si, d'ailleurs, il a besoin d'un autre témoin, Gribelin est prêt.

Par une coïncidence admirable, le même jour (30 octobre), Guénée remet à Henry une « note confidentielle (3) ».

Il y revenait, d'abord, sur l'article de *l'Éclair*, affirmant encore que les Dreyfus l'avaient inspiré ; Sabatier, le directeur du journal, « et son mauvais conseiller et payeur Castelin » sont leurs complices. La dame Bodson, ancienne maîtresse de Dreyfus, a été mêlée aussi à cette intrigue. Guénée racontait ensuite une conversation, d'ailleurs mensongère, entièrement inventée, qu'il aurait eue avec Picquart, « dans les premiers jours de septembre » ; ce jour-là, Picquart lui a confié

(1) *Procès Zola*, I, 359, Henry. — Je reproduis textuellement le dialogue tel que le relate Henry ; Gonse ne le dément pas au procès Zola et le confirme devant la Cour de cassation (I, 252, 253 ; II, 354).

(2) *Procès Zola*, I, 359, Henry : « Je n'ai pas indiqué la personne. » — *Cass.*, II, 554, Gonse : « Henry ne m'avait pas dit le nom. » De même, *Procès Zola*, I, 377.

(3) *Cass.*, I, 724 : « N'avez-vous pas été chargé, alors que le lieutenant-colonel Picquart dirigeait le bureau des Renseignements, de faire des rapports sur ledit Picquart ? — Guénée : Jamais. » — Or, le rapport est au dossier Tavernier.

qu'il avait, en l'absence d'Henry, fouillé dans les dossiers secrets de l'affaire Dreyfus. A la grande surprise de Guénée, Picquart lui a posé diverses questions, notamment celle-ci : « Croyez-vous à la culpabilité de Dreyfus ? » Sur quoi, Guénée, avec énergie : « Absolument, mon colonel. » Alors Picquart, s'épanchant, a déclamé que l'affaire a été menée de façon peu correcte, que des pièces secrètes ont été communiquées aux juges et qu'il a consulté, « comme il fait dans toutes les affaires délicates, un vieil ami qui demeure près du ministère et qui ne s'est jamais trompé ». Le policier concluait en exprimant son honnête surprise d'un tel aveu ; « il ne pouvait croire que le chef d'un service important, où se traitaient des affaires tenant à la défense de la patrie, pût demander conseil à un civil, fût-ce un ami intime ».

Guénée, ménageant lui aussi ses effets, élève excellent d'Henry, ne nomme pas encore Leblois ; mais tout, dans cette dénonciation d'un misérable agent contre son chef, désigne l'avocat.

Aussitôt Henry communique ce rapport à Gonse, qui le fait voir à Boisdeffre. Ainsi Picquart continue à divulguer les secrets d'État ! Peut-on lui laisser plus longtemps le dossier secret ? Mais Picquart a-t-il vraiment tenu ces propos singuliers à Guénée ? Leblois est-il à Paris ? Comment Picquart commet-il l'imprudence de lui montrer le dossier, au ministère, dans son cabinet, sans en fermer la porte, quand Henry, Gribelin, Gonse y entrent librement ? Ce petit dossier, pourquoi ne le met-il pas simplement dans sa poche pour le faire voir à Leblois, chez lui, à deux pas du ministère (1) ? Gonse ni Boisdeffre ne se font aucune de ces objections. Et

(1) *Instr. Fabre*, 89, Picquart.

ils n'auront garde d'interroger Picquart (1). Mais ils saisissent, avec joie, cette occasion de l'humilier, de le discréditer devant ses propres officiers et devant Billot.

Le lendemain matin (2), comme Picquart causait avec Henry (3), Gonse entra brusquement dans son cabinet et lui demanda le dossier secret (4). Il n'alléguait aucune raison particulière. Picquart, soigneux autant que docile, lui proposa de faire le récolement des pièces. Gonse s'y refusa, paraissant très pressé (5). Cela lui permettra de dire par la suite que « le dossier était en désordre (6) ».

Leblois, qui avait quitté Paris le 5 août, n'y rentra

(1) *Rennes*, I, 451, Picquart.

(2) 30 octobre. — « Dans les derniers jours d'octobre », dit Picquart (*Cass.*, I, 172). — Gonse, à l'instruction Fabre (37), et dans sa lettre à Mazeau (*Cass.*, II, 354), dit qu'il n'a repris le dossier secret qu'entre le 12 et le 14 novembre, au moment où Picquart lui remit le service. Il oublie : 1° qu'au Conseil d'enquête du 1^{er} février, il a dit « qu'il se fit remettre le dossier pour éviter le retour des indiscretions, des communications aux journaux » (*Cass.*, II, 156) ; 2° qu'au procès Zola, il a commencé par confirmer le récit d'Henry : « Je crois que, deux ou trois jours après, le général a dû reprendre le dossier et se le faire donner. » (I, 359.) Sans doute, un peu plus loin (I, 377), Gonse, selon sa méthode, essaye d'embrouiller les dates : il a repris le dossier « quelques jours après sa conversation avec Henry » et « trois ou quatre jours avant le départ de Picquart ». Mais cet intervalle est trop long, puisque Picquart est certain que la reprise du dossier est antérieure au faux Henry, du 1^{er} novembre, et qu'il n'a quitté Paris que le 16. D'ailleurs, au conseil d'enquête du 1^{er} février, Henry dit nettement que le dossier fut repris par Gonse le lendemain de leur conversation (*Cass.*, II, 156).

(3) Henry dit qu'il n'assista pas à la remise du dossier (*Cass.* II, 156). Picquart affirme qu'Henry était présent (*Instr. Fabre*, 87).

(4) *Instr. Fabre*, 87 ; *Cass.*, I, 172, Picquart.

(5) *Instr. Fabre*, 87, 88, Picquart.

(6) *Procès Zola*, I, 359, 360, Gonse. — Picquart (dans sa lettre du 13 avril 1899) croit que Gonse reprit le dossier, parce

qu'à la fin de la semaine suivante, le 7 novembre, et ne vint voir Picquart que la semaine d'après. Il ne lui fit qu'une seule et courte visite le 10 (1); Picquart était occupé; Leblois, sans même s'asseoir (2), lui dit seulement qu'il se proposait de faire des démarches pour être nommé avocat conseil du ministère (3). Personne n'entra chez Picquart pendant cette visite (4).

Le 31 octobre, Boisdeffre signa et remit à Du Paty une permission « pour aller à l'étranger ». Ils parlèrent des récentes polémiques de la presse. « Si on s'est trompé, dit Du Paty, ou si l'on nous a trompés, ce que je ne crois pas, il y a quelque chose de pis que l'erreur, c'est d'y persévérer. — Rassurez-vous, reprit Boisdeffre, il existe des preuves inconnues de vous et qui suppriment jusqu'au moindre doute (5). »

qu'Henry en avait besoin pour faire son faux. Gonse dit que « c'est une erreur; le faux Henry est une pièce au crayon bleu; or, aucune pièce du dossier en 1896 n'était écrite au crayon bleu » (*Cass.*, II, 354). Ce qui est inexact (Voir p. 411). « Au reste, poursuivit Gonse, après avoir repris le dossier à Picquart, je l'ai toujours conservé par devers moi, et Henry ne l'a jamais eu entre les mains. »

(1) *Procès Zola*, I, 259, Leblois; I, 358, Picquart: « Entre le 9 et le 14 novembre, parce que le 8 était un dimanche et que le 14 est le jour où j'ai cessé mes fonctions. » — *Instr. Fabre*, 153, Leblois: « Le 10 au matin, vers 11 heures. »

(2) *Procès Zola*, I, 358, Picquart. — *Instr. Fabre*, 153, et *Instr. Tavernier*, Leblois.

(3) *Procès Zola*, I, 358, Picquart. — *Cass.*, II, 159; *Instr. Fabre*, 153, Leblois. — La demande de Leblois devait être présentée par le vicomte de Montfort, député de la Seine-Inférieure (*Cass.*, II, 159).

(4) *Cass.*, II, 159; *Instr. Tavernier*, 10 nov. 1898, Leblois.

(5) *Cass.*, II, 33, Du Paty. — Cette déposition n'a pas été contredite par Boisdeffre.

VII

Le dimanche 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, Henry travailla chez lui (1).

Il avait eu, peu avant, peut-être la veille, un rendez-vous avec la femme Bastian, et il avait trouvé, dans l'un des cornets, les fragments d'une lettre de Panizardi à Schwarzkoppen, avec l'enveloppe (2). La lettre était insignifiante, quelque rendez-vous (3). Elle était écrite au crayon bleu, sur du papier quadrillé (4) ; elle commençait par ces mots : « Mon cher ami », et était signée de l'un des pseudonymes de l'attaché italien : « Alexandrine (5) ».

(1) *Rennes*, I, 555, Gonse : « Le faux est du 1^{er} novembre. »

(2) *Revision*, 98, *procès-verbal de l'interrogatoire subi par le lieutenant-colonel Henry le 30 août 1898* : « Quant à la pièce de 1896, dit Henry, je l'ai reçue la veille de la Toussaint (donc, le samedi 31 octobre) et je l'ai reconstituée moi-même ; j'y ai mis la date moi-même. » De ce qu'Henry a daté son faux du 31 octobre, il n'en résulte pas qu'il l'ait reçu, ce même jour, le cornet où il trouva l'une des lettres dont il se servit pour sa forgerie. Cela est possible ; mais il est également possible qu'il ait vu la ramasseuse quelques jours auparavant. En tout cas, la date est, à un jour près, indicatrice de la fabrication du faux. Roget (*Rennes*, I, 319), sur une question du capitaine Beauvais, dit qu'il négligea de demander à Henry où il opéra, chez lui ou dans son bureau du ministère. Mais il croit, avec raison, que « ce fut chez lui, un jour de congé où le bureau était fermé ». Il explique ensuite, ce qui est confirmé par Gonse, que le faux fut fabriqué le jour de la Toussaint.

(3) *Revision*, 103, *procès-verbal*, Cavaignac : « Une lettre insignifiante. »

(4) *Cass.*, I, 339, Cuignet.

(5) *Cass.*, I, 172, Picquart ; 339, Cuignet : « Un nom de convention. »

On a vu que le dossier secret de l'affaire Dreyfus, tel qu'il avait été constitué par Henry, comprenait deux parties : dans la première, le commentaire de Du Paty encartant quatre pièces ; dans la seconde, des photographies et quelques lettres, sans importance, de Panizzardi et de Schwarzkoppen. Henry, quand Gonse eut repris le dossier à Picquart, demanda à le revoir ; il profita de l'occasion pour en retirer une courte note de l'attaché allemand et une lettre de l'attaché italien qui ressemblait singulièrement, « comme aspect et comme contenu », à celle que la ramasseuse venait de lui apporter (1). C'était une invitation à dîner, qui da-

(1) C'est ce qui résulte formellement de l'aveu d'Henry : « J'ai pris une partie dans la pièce de 1894... J'ai décollé une partie de la pièce de 1894. » (*Revision*, 101, *procès-verbal.*) — *Rennes*, I, 400, Picquart : « La seconde partie du dossier secret avait l'air d'une espèce de rebut, d'une partie supplémentaire. Elle se composait de sept à huit pièces, et dans ces sept à huit pièces, il y avait deux ou trois photographies de la pièce « ce canaille de D... » Il y avait, de plus, un certain nombre de pièces attribuées soit à A, soit à B, et qui, je pense, devaient servir de pièces de comparaison. Parmi ces pièces du rebut, il y en avait une, au crayon bleu, portant une des signatures de la correspondance secrète de A et de B. Dernièrement, lorsque j'ai été appelé devant M. le rapporteur Tavernier, au sujet de l'affaire Du Paty de Clam, M. Tavernier m'a présenté le faux Henry et il m'a présenté aussi la pièce qui avait servi à faire le faux Henry. Eh bien ! la pièce qui a servi à faire le faux Henry ressemblait beaucoup, comme aspect et comme contenu, à l'une des pièces dont j'ai parlé tout à l'heure, à cette pièce au crayon bleu à laquelle j'ai fait allusion. Toutefois, je ne puis pas certifier sous la foi du serment que c'était exactement cette pièce. » — De même, Cuignet : « Les morceaux de cette pièce étaient assez mal rapportés, si bien que les fragments chevauchaient les uns sur les autres. Les lettres de certains mots sont couvertes par des fragments. » (*Rennes*, I, 513). — Esterhazy, qui, dans l'espèce, n'a aucun intérêt à mentir, renseigné par Henry, précise en ces termes : « Henry s'est servi de deux lettres de Panizzardi figurant aux archives du service, connues, dont l'existence était, pour ainsi dire, officielle. L'emploi de ces deux lettres, pour fabriquer ce faux, les faisait

tait de deux ou trois ans, qu'Henry avait autrefois reconstituée lui-même (1) et qui, elle aussi, était écrite au crayon bleu (2) et sur du papier quadrillé. Seulement le quadrillage de cette lettre était en violet pâle (3), d'un rouge lie de vin (4), tandis que le quadrillage de l'autre était en gris bleuté (5). Différence très légère de nuance dont il ne s'aperçut pas et qui n'est, paraît-il, visible qu'à la lampe (6). De plus, l'écartement des rayures verticales et des rayures horizontales du quadrillage (7) n'est pas exactement le même sur les deux papiers.

Les plus grands capitaines ont de ces distractions.

De ces deux lettres authentiques, Henry forgea deux faux.

Il en confia l'exécution matérielle à l'un de ses agents secrets, qui avaient fait tous les métiers et avait

disparaître, supprimait cette existence. » (*Dép. à Londres*, Éd. de Bruxelles, 90.) Seul, Gonse dépose que « la pièce en bleu n'a jamais été au dossier secret ». (*Rennes*, I, 555.)

(1) *Revision, procès-verbal*, 100, Henry. — Lauth dit que « c'est probablement lui-même qui a dû la recoller », mais qu'il est possible que ce soit Henry. (*Rennes*, II, 214.) Il indique un moyen de contrôle ; Lauth recollait avec une bande, coupée en longueur, d'à peu près un demi-centimètre de largeur ; Henry avec la bande d'une largeur complète.

(2) *Cass.*, II, 354, Gonse. — La pièce et son enveloppe portent, au dossier secret, les n^{os} 367 et 368.

(3) *Revision, procès-verbal*, 102, Cavaignac.

(4) *Cass.*, I, 339, Cuignet.

(5) *Ibid.*, — *Revision, procès-verbal*, 102, Cavaignac : « En gris bleu. »

(6) *Cass.*, I, 339, 340 ; *Rennes*, I, 515, Cuignet. — Roget, comme Cuignet, n'aperçut les différences de coloration qu'à la lumière de la lampe (*Cass.*, I, 121) ; Cavaignac dit « qu'il ne put pas apercevoir la différence de coloration qui avait frappé Cuignet » (*Rennes*, I, 198) et « qu'elle ne lui était pas apparue assez nettement pour le convaincre » (I, 199). Enfin, Roget déclare « qu'il ne fut convaincu que par l'aveu d'Henry » (*Rennes*, I, 319).

(7) *Rennes*, I, 199, Cavaignac : « Les rayures ne coïncidaient pas. » C'est l'expérience de contrôle à laquelle il fit procéder par Cuignet (*Rennes*, I, 502).

été condamné plusieurs fois à la prison pour escroquerie et pour vol. Cet individu, qui est resté mystérieux, s'appelait Leeman et avait été boucher à Thionville; il prit, dans ses multiples incarnations, les noms les plus divers (Roberty, Vendamme, Durrieu, Louis Vergnes, Martin, Durandin), et fut connu, par la suite, sous celui de Lemercier-Picard. Il était passé maître dans l'art des faux (1).

D'abord, de la lettre la plus récente de Panizzardî, Henry détache des fragments de papier qui ne portaient pas de trace d'écriture; et sur ces fragments, mis bout à bout, Lemercier-Picard, ayant sous les yeux le graphisme de Panizzardî et le copiant d'un crayon exercé, transcrit les lignes suivantes (2) :

J'ai lu qu'un député va interpellier sur Dreyfus. Si on demande à Rome nouvelles explications (3), je dirai que jamais j'avais des relations avec ce Juif. C'est entendu. Si on vous demande, dites comme ça, car il ne faut pas qu'on sache jamais personne ce qui est arrivé avec lui.

(1) On verra plus loin (p. 598) que Lemercier-Picard lui-même déclara à Schwarzkoppen qu'il était l'auteur « matériel » du plus fameux des faux d'Henry.

(2) Le procédé qu'employa Henry est fort bien expliqué par Esterhazy, qui reçut, évidemment, les confidences de son ami; il les résume, comme suit, dans une note intitulée « Henry » qu'il publia dans le *Daily Chronicle* du 5 mars 1899 en même temps que le texte de sa déposition devant la Cour de cassation : « On prit une de ces lettres ou, mieux, les morceaux d'une de ces lettres; on en mit de côté, pour composer la pièce nouvelle, l'en-tête, la signature et quelques mots; puis, sur des bouts de papier pris dans les blancs d'une autre lettre de la même origine, on écrivit, en imitant l'écriture, ce qu'on voulait. »

(3) Cavaignac : « Ici un membre de phrase que je ne puis lire. » (Chambre des députés, séance du 7 juillet 1898.) — Je donne, pour la première fois, le texte de cette phrase d'après une copie du faux Henry qui fut prise à Rennes.

Henry était persuadé que ce jargon infâme reproduisait, à s'y méprendre, le français incorrect d'un Italien. Mais l'imitation graphique était parfaite (1).

Il procède de même pour l'autre lettre de Panizzardi, celle qu'il a prise dans le rebut du dossier secret. Sur les fragments du papier blanc qu'il en a détachés, il dicte à son complice la lettre suivante :

Voici le manuel ; j'ai payé pour vous (180) selon le convenu. C'est entendu mercredi, huit heures du soir, chez Laurent. J'ai invité trois de mon ambassade (2), dont un seul Juif ; ne manquez pas.

Il avait inventé la première et la troisième phrase. La seconde était empruntée à la lettre originale, copiée sur un passage de cette lettre.

Cette opération faite, il lui restait des deux lettres originales les en-tête : « Mon cher ami » et les signatures : « Alexandrine. » Il eut alors l'idée de mêler aux deux faux qu'il venait de créer ces quelques fragments authentiques (3). Ainsi le corps de chacune de ces lettres sera de l'écriture de Panizzardi contrefaite, et leur en-tête et leur signature de l'écriture authentique de l'Italien (4). Ce mélange de vrai et de faux rendra complète l'illusion d'optique. Cela fait, il colla tous ces

(1) *Cass.*, I, 120, Roget; *Rennes*, I, 527, Boisdeffre; 633, Lauth.

(2) Un texte incomplet de cette lettre a été donné à *Rennes*. (II, 215, Labori; 217, Gribelin.)

(3) *Cass.*, I, 339, Cuignet. — *Revision, procès-verbal*, 101 : « Henry : J'ai décollé une partie de la pièce de 1894, pas la pièce entière. Il est possible que j'aie mis des mots d'une pièce dans l'autre... — Cavaignac : Vous avez fabriqué la pièce entière. — Henry : Je vous jure que non. » Enfin, il avoue (103). Précédemment, il avait juré que son faux était une pièce authentique et qu'il n'y avait ajouté que la phrase finale.

(4) *Cass.*, I, 339; *Rennes*, I, 515, Cuignet. — *Revision*, 99, Cavaignac : « Le fait de l'intercalation est certain. » — 101, Henry : « C'est que j'aurai fait moi-même l'intercalation. »

bouts de papier de la façon qu'il avait coutume de faire pour les fragments que lui apportait la ramasseuse (1). Il obtint de la sorte deux lettres qui semblaient reconstituées par le rapprochement logique des fragments recueillis dans le panier de l'ambassade, l'une récente, l'autre ancienne. Celle-ci servirait de pièce de comparaison.

Par malheur, quand il plaça en haut et en bas de chacun de ces assemblages les en-tête et les signatures, il commit une erreur. La fausse lettre était écrite sur le papier carrelé en violet pâle ; Henry la compléta par les fragments authentiques sur papier carrelé en gris bleuté. Et réciproquement (2). Dès lors, les rayures ne concordaien pas.

Il commit encore une autre erreur lorsque, toujours épris du mieux, il eut le tort de vouloir dater la pièce de comparaison. La première phrase de cette lettre : « Voici le manuel », avec l'indication du prix, avait pour but d'éveiller chez le lecteur l'idée que Panizzard servait d'intermédiaire entre Schwarzkoppen et Dreyfus, selon la théorie de Boisdeffre. Le prix (180 francs) indiqué par Henry était à la fois excessif et médiocre, car le manuel valait bien vingt sous et la trahison du riche officier d'État-Major eût valu très cher.

(1) *Revision, procès-verbal*, 101, Cavaignac : « Les pièces parlent d'elles-mêmes. » — 102 : « Ainsi, voici ce qui est arrivé : Vous avez reçu en 1896 une enveloppe avec une lettre dedans, une lettre insignifiante ; vous avez supprimé la lettre et vous avez fabriqué l'autre. — Henry : Oui. » — « On colla ensuite sur une feuille, dit Esterhazy, tous ces bouts de papier soi-disant provenant de la corbeille de l'attaché étranger. » Esterhazy a précisé précédemment qu'Henry travailla sur deux lettres originales, celle qu'il trouva dans le dossier secret et celle qu'il reçut en 1896. Cela résulte à l'évidence de l'interrogatoire d'Henry.

(2) *Revision*, 98, 99. — *Cass.*, I, 121, Roget ; 339, Cuignet.

La phrase finale sur « le seul Juif » forcera la pensée la plus paresseuse à voler vers un autre Juif. De là, cette conséquence que la lettre, pour paraître authentique, doit être postérieure de quelques semaines à la date, d'ailleurs fausse, elle aussi, qui a été attribuée au bordereau. Il inscrivit donc lui-même, dans un coin, à l'encre rouge : « 14 juin 1894 (1). »

Or, c'était une sottise chronologique. En 1896, à l'époque où Henry fabriqua la fausse pièce de comparaison, il y avait, en effet, à l'ambassade d'Italie, trois secrétaires de religion ou d'origine juives (2) qui avaient été dénoncés par *la Libre Parole*. Henry, grand lecteur de Drumont, lut l'article et s'en inspira. Seulement, deux ans auparavant, en 1894, il n'y avait pas de Juif à l'ambassade (3). — Et c'était maladroit encore de dater de juin 1894 une pareille lettre ; même fausse, si elle avait existé alors, elle eût été invoquée contre Dreyfus, puisqu'il y était question, à la fois, du manuel, du prix de la trahison et d'un Juif (4).

(1) *Rennes*, I, 515, Cuignet ; II, 217, Roget. — Henry, lors de son interrogatoire, commença par nier : « Je l'ai datée au moment où je l'ai reçue. » Puis : « J'ai reçu la pièce au mois de juin 1894 ; je l'ai reconstituée à ce moment. » Enfin : « Je l'ai datée en 1894 ; je ne crois pas l'avoir datée après. J'ai cru l'avoir datée de 1894, je pense, je ne me souviens pas. » (98, 100, 102.)

(2) Giorgio Polacco, le marquis de Torre-Alfina, Sacerdote di Carobbio.

(3) Le conseiller Giorgio Polacco était, en 1894, à Buenos-Ayres, après avoir passé deux années à La Haye ; il avait quitté Paris en 1891, lorsque Panizzardi n'y était pas encore, et n'y revint qu'en 1896 ; en 1894, Sacerdote di Carobbio, ainsi que Torre-Alfina, étaient en Italie. J'ai vérifié, en outre, que Sacerdote n'a pas connu Schwarzkoppen ; que Torre-Alfina n'a diné avec lui qu'une seule fois, mais dans le monde, pas au restaurant ; et que Polacco n'a jamais diné chez Laurent avec les deux attachés militaires.

(4) *Rennes*, II, 216, Mercier : « Je n'ai jamais eu connaissance

Henry paraît avoir montré à sa femme les deux faux : et la malheureuse trouva que les deux écritures étaient bien pareilles. Il lui aurait dit alors qu'il s'était servi « d'éléments verbaux, reçus quelques jours auparavant, pour ajouter une preuve nouvelle, convaincante et matérielle au dossier, dans l'intérêt de la patrie (1) ».

Un peu plus tard, encouragé par le succès, Henry procéda à une seconde opération à l'aide de la lettre de Schwarzkoppen qu'il avait également empruntée au dossier secret. Il n'était pas plus difficile pour Lemercier-Picard d'imiter l'écriture de l'Allemand que celle de l'Italien. Il fabriqua donc la réponse de Schwarzkoppen à la lettre inquiète de Panizzardi. Dans un premier billet, Schwarzkoppen rassurait rapidement son collègue. Dans un second, plus développé,

de cette pièce. » Sur interrogation, il renouvelle sa déclaration (II, 220). — *Rennes*, II, 216, Gonse : « Je l'ai vue pour la première fois en 1896. » Il ajoute plus loin : « *C'était une pièce qui était considérée comme insignifiante*, et elle n'a été mise au dossier que comme pièce de comparaison en 1896. » — Henry dit de même : « C'était une pièce sans importance. » (*Revision, procès-verbal*, 98.) — La pièce de rebut, qui servit à faire la fausse pièce de comparaison, la pièce que vit Picquart était, en effet, insignifiante. — Boisdeffre n'a pas été interrogé sur ce point. — Lauth et Gribelin, d'autre part, affirment qu'ils ont vu la pièce bien avant le procès de 1894 (*Rennes*, II, 219, 217), Gribelin précise que, Roget lui ayant montré la pièce en 1898, il la reconnut à ces mots : « dont un seul Juif », et que Sandherr lui-même la lui avait fait voir ; Sandherr ayant quitté le service le 16 juin 1895, « la pièce a donc été apportée bien avant 1895 ». Mais, avant la fin de 1895, il n'y avait pas de Juif à l'ambassade d'Italie ! — Cuignet (*Cass.*, I, 339) et Roget (*Rennes*, II, 218) répètent, d'après Lauth, que « la pièce est arrivée en 1894 ».

(1) *Rennes*, I, 214, Veuve Henry. — Le président pose ensuite cette question : « Ces renseignements verbaux, votre mari vous en avait-il parlé auparavant ? Qui lui avait donné ces renseignements ? » Mme Henry ne répond pas. — Le 31 août 1898, quelques heures avant sa mort, Henry écrivit à sa femme : « Tu sais dans l'intérêt de qui j'ai agi. » (*Cass.*, I, 123.)

il précisait à la fois les raisons qui avaient causé l'alarme du trop sensible méridional et celles qui faisaient que le Borusse restait calme (1). Mais ces deux faux, dont nous ne connaissons qu'un résumé, Henry attendra quelque temps pour les produire.

Quant aux lettres originales qui lui avaient servi pour sa fabrication de pièces patriotiques, il les détruisit (2).

VIII

Le lendemain, 2 novembre (3), Henry, au rapport du matin, porta à Gonse la fausse lettre de Panizzardi au sujet de l'interpellation Castelin. Il en apporta également l'enveloppe. Voilà ce qu'il venait de trouver dans le cornet de la femme Bastian (4).

(1) *Chambre des Députés*, séance du 7 juillet 1898, Cavagnac : « L'authenticité morale (du faux Henry) résulte d'une façon indiscutable de ce qu'il a fait partie d'un échange de correspondances qui eut lieu en 1896. La première lettre est celle que je viens de lire. Une réponse contient deux mots qui tendent évidemment à rassurer l'auteur de la première lettre. Une troisième lettre enfin qui dissipe bien des obscurités indique avec une précision absolue, avec une précision telle que je ne puis pas en lire un mot, la raison même pour laquelle les correspondants s'inquiétaient ainsi ; la culpabilité de Dreyfus n'est pas établie seulement par le jugement qui l'a condamné, elle est encore établie par une pièce postérieure de deux années, s'encadrant naturellement à sa place, dans une longue correspondance dont l'authenticité n'est pas discutable ; elle est établie par cette pièce d'une façon irréfutable. »

(2) *Revision, procès-verbal*, 103 : « Vous avez supprimé la lettre ? — Henry : Oui. »

(3) C'est la date que donne Gonse (*Cass.*, I, 251).

(4) *Cass.*, I, 253, Gonse ; 263, Boisdeffre.

Gonse n'eut pas un doute (1), (ou feignit de n'en pas avoir). Et l'étonnante opportunité de cette trouvaille ne le surprit pas, à la veille de l'interpellation Castelin, à cette heure critique où Billot, troublé par les discours de Picquart, hésitait à marcher. Maintenant, il va marcher et du bon pas (2) !

Au contraire, Gonse vit dans cet étonnant hasard une preuve qu'il y a une Providence pour les braves gens. Enfin, le nom du Juif, et en toutes lettres, paraît dans un billet de Panizzardî à Schwarzkoppen (3) ! Avec quel soin ils avaient, l'un et l'autre, évité jusque-là de l'écrire ! Quel trouble est le leur pour qu'ils commettent cette imprudence ! Et, du même coup, ils avouent ce que Boisdeffre, Mercier, dans leur sagesse, ont toujours soutenu : que l'Italien a servi d'intermédiaire à Dreyfus près de l'Allemand et que, tous deux, l'Allemand, l'Italien, ont menti à leurs Gouvernements respectifs ! C'est ce que Boisdeffre disait encore, l'autre jour, à Picquart, pendant leur promenade (4), et, surtout, à Billot (5).

Ou si Gonse ne fit pas ce raisonnement imbécile, s'il ne fut pas la dupe d'Henry, c'est qu'il fut son complice, ayant combiné avec lui l'imposture, ou soupçonnant le faux et s'en taisant (6).

(1) *Cass.*, I, 263, Boisdeffre : « L'authenticité de la pièce ne faisait pas de doute ; elle ne souleva aucun doute. »

(2) *Cass.*, I, 337, Barthou : « J'ai l'impression que le faux Henry a été fabriqué pour dissiper les doutes du général Billot. »

(3) *Cass.*, I, 24, Cavagnac : « Henry a été amené, par une perversion morale, à créer un papier qui pût établir à lui seul la culpabilité de Dreyfus. »

(4) *Cass.*, I, 171, Picquart : « J'en déduisis que le général avait dû parler devant Henry, qui en avait fait son profit. »

(5) *Cass.*, I, 251, Gonse ; *Rennes*, I, 449, Picquart.

(6) QUESNAY DE BEAUREPAIRE : « Il tombe sous le sens qu'un sous-ordre ne se livre pas à ce travail sans en avoir reçu man-

Henry dit à Gonse qu'il n'avait pas montré sa trouvaille à Picquart. Cependant, celui-ci était au bureau ; il y venait, régulièrement, tous les jours ; il y était venu même la veille, 1^{er} novembre, qui est un jour férié, pour conférer avec un officier et un agent. Gonse, lui aussi, va-t-il laisser Picquart dans l'ignorance du document qui renverse tout son système ? Quel triomphe pour Gonse, quelle déconvenue pour Picquart quand le général mettra sous les yeux du présomptueux justicier la preuve éclatante du crime de son client !

Henry, plus méfiant, moins sûr de la déconvenue de ce gêneur, n'eut pas de peine, sans doute, à convaincre Gonse que, dans un intérêt supérieur, auquel il convient de sacrifier les joies les plus légitimes, il valait mieux ne pas avertir cet indiscret (1). On sera quitte, plus tard, pour dire qu'il était absent (2).

dat de ses chefs. » (*Gaulois* du 24 juin 1902.) — Je ne fais qu'indiquer ici les diverses hypothèses ; avant de les discuter, il faut raconter tous les faits.

(1) Selon Cuignet (*Cass.*, I, 341), Henry « insista vivement pour que la pièce restât entre le général et lui, et que le général ne la montrât à personne ». Cuignet prétend qu'Henry fabriqua son faux, non pas pour faire marcher Billot, mais pour mettre Gonse, « honnête, loyal, mais hésitant », en garde contre les objurgations de Picquart. Hypothèse que démentent tous les faits. — Gonse convient qu'Henry « insista pour qu'il (Gonse) ne montrât pas la pièce à Picquart ». (*Rennes*, I, 558.)

(2) *Cass.*, I, 251, Gonse : « Picquart était absent ; il est resté absent, à cette époque, pendant plusieurs jours. — La pièce lui a-t-elle été montrée à son retour ? — Non. Son ordre de mission était signé depuis un jour ou deux. Il n'y avait pas lieu de lui communiquer les affaires nouvelles qui venaient au bureau. » Un conseiller fait observer à Gonse que l'ordre définitif de mission fut donné le 14 novembre par le ministre, quinze jours plus tard : Gonse en convient, mais dit « qu'on avait fait pressentir cette mission à Picquart quelque temps déjà auparavant ». Le conseiller insiste : « On ne le considérait donc plus comme à la tête de son service, puisqu'Henry commu-

Lauth était réellement absent, et n'était qu'en sous-ordre au bureau ; pourtant, dès son retour, Henry lui raconta sa découverte, une pièce « extraordinaire » ; et lui en fit la description (1).

Gonse, le jour même, porta le faux à Boisdeffre (2). Depuis deux ans, le chef de l'État-major répétait, sans cesse, « qu'il fallait corser le dossier (3) ». Pourtant,

venait-il directement avec vous ? — Henry, répond Gonse, n'a correspondu directement avec moi que pendant deux ou trois jours de l'absence de Picquart. A son retour, Picquart a repris son service jusqu'au moment de son départ définitif ; et, comme la pièce était arrivée pendant son absence et que son départ était décidé, il n'a pas été jugé à propos de lui en parler. » — Boisdeffre fait le même mensonge : « Picquart étant absent pour une mission de courte durée ». (*Cass.*, I, 263 et *Rennes*, I, 527.) — Picquart établit que cette absence qu'il aurait faite alors est de pure invention. (*Lettre du 13 avril 1899 au premier Président de la Cour de cassation et Rennes*, I, 453.) Il dit qu'il a vu Gonse tous les jours à cette époque et que, le 1^{er} novembre, notamment, « bien que ce fût un jour férié », il avait donné rendez-vous, au bureau, à un agent « qu'il pourrait nommer ». L'agent se nomma lui-même à Rennes : le commissaire spécial Toms, qui déposa que, le 29 octobre, Picquart l'envoya en mission à Bâle avec Vuillecard et Geiger, qu'il rentra le 31 à Paris et que, le 1^{er} novembre, il toucha son argent à la section de statistique et conféra avec Picquart et le capitaine Maréchal. (*Rennes*, III, 363.) — Gonse, dans sa lettre du 13 mai 1899 au premier Président, maintient que « Picquart s'absenta du samedi 31 octobre, dans l'après-midi, jusqu'au 3 novembre » ; il dit qu'il a vérifié les dates et que Gribelin en pourrait déposer. (*Cass.*, II, 353.) — Cela est faux, mais ce serait vrai que le cas de Gonse n'en serait pas meilleur. En effet, il eût pu montrer à Picquart, le 3 novembre, la pièce qu'Henry lui avait remise la veille. — Lauth (*Rennes*, I, 627) dit également que Picquart était absent pour deux ou trois jours.

(1) *Rennes*, I, 633, Lauth.

(2) *Cass.*, I, 341, Cuignet : « Gonse, avant tout un soldat discipliné, ne crut pas devoir garder par devers lui la pièce sans la montrer *au moins* à Boisdeffre. » — *Rennes*, I, 556, Boisdeffre : « C'est le 2 novembre que le général Gonse m'apporta la pièce qu'on a appelée le faux Henry. »

(3) *Dép. à Londres*, 26 février 1900 : « Il n'y a pas d'autre manière, dit Esterhazy, de corser un dossier que d'y mettre des

par « acquit de conscience », il réclama des pièces de comparaison. Henry joua alors la comédie, qui lui était familière, de rechercher longuement dans ses dossiers l'autre lettre, falsifiée, de Panizzardi (1). Il finit par la trouver.

Nécessairement, Boisdeffre admira « l'identité d'écriture et de style (2) ». Par la suite, il dira que cette similitude « était trop parfaite (3) » ; mais Henry lui inspirait alors « une confiance absolue (4) ». Il approuva aussi qu'on n'eût pas montré le faux à Picquart.

Pourquoi laisser dans l'erreur l'officier qui dirige encore le service des Renseignements, que le ministre a chargé d'importantes missions ? Pourquoi mettre une telle lumière sous le boisseau ? Boisdeffre allègue la prétendue absence de Picquart (5).

La conviction de Boisdeffre — s'il n'a pas ordonné le faux — fut faite aussi vite et des mêmes éléments que

pièces, et, quand on n'en a pas, il n'y a pas d'autre système que d'en faire. »

(1) *Revision, procès-verbal*, 99, Henry : « Je l'ai recherchée quelques jours après avoir remis l'autre au général Gonse ; à ce moment, on ne savait pas où elle était, j'ai dû la rechercher. » — De même, *Cass.*, I, 263, Boisdeffre ; *Rennes*, II, 217, Roget ; 228, Gonse. — Cette lettre sert également de pièce de comparaison à Cavaignac pour authentifier le faux Henry.

(2) *Cass.*, I, 263 ; *Rennes*, I, 526, Boisdeffre.

(3) *Rennes*, I, 527, Boisdeffre.

(4) *Ibid.*

(5) *Cass.*, I, 264, Boisdeffre : « Si la pièce ne fut pas communiquée à Picquart, c'est parce qu'à cette époque il n'était déjà plus, en fait, chef du service des Renseignements. » De même à *Rennes*. (I, 527.) — Gonse a dit le contraire : « A son retour (de sa prétendue absence), Picquart a repris son service. » (*Cass.*, I, 251.) — Boisdeffre ajoute : « Ce fut l'avis du ministre qu'il était préférable de ne plus mêler Picquart, en quoi que ce soit, à l'affaire Dreyfus. » Or Billot, sans montrer la pièce à Picquart, lui en parla ; et Boisdeffre et Gonse étaient à l'affût de cette conversation. (Voir p. 438.) Boisdeffre, d'ailleurs, en convient. *Cass.*, I, 264 ; *Rennes*, I, 527.)

celle de Gonse. Il voulut croire, trop heureux d'avoir en mains une telle preuve. S'il remarqua la contradiction entre cette lettre de Panizzardi à Schwarzkoppen et la dépêche du même Panizzardi, le 2 novembre 1894, à son État-Major, est-ce que la lettre elle-même ne l'explique pas ? Panizzardi a menti à ses chefs, comme Schwarzkoppen aux siens. Il n'y a pas de menteurs qu'à Paris.

Boisdeffre, dès le lendemain, rendit compte (1) à Billot, qui fut aussitôt convaincu. Il ne demandait, d'ailleurs, lui aussi, qu'à l'être, à être délivré de ses honorables angoisses (2). Grand soulagement pour lui de se persuader que Picquart s'est trompé, en ce qui concerne Dreyfus, et que le Juif est vraiment coupable. Tant de capitulations qu'il a consenties depuis plusieurs semaines, il ne les peut justifier à lui-même que par le souci de sa propre fortune. Il en avait honte, l'homme faible qui voit le bien et suit le mal. Maintenant, ce sont les complices mêmes de Dreyfus qui l'accusent, le condamnent sans appel. Il trouve bien que l'arrivée de cette pièce étonnante est « trop opportune (3) », mais il chasse vite cette judicieuse pensée. Dès lors, rassuré, tranquille, Billot donne raison à l'heureux Boisdeffre, et il lui sacrifie Picquart, qui, vraiment, a agi, en tout ceci, avec trop de présomption et de légèreté (4). Et s'il consent, lui aussi, à ne pas confondre cet insolent justicier en lui mettant sous les yeux la preuve matérielle de son erreur,

(1) « Sans prendre l'avis de Gonse ni d'Henry. » (*Cass.*, I, 341, Cuignet.)

(2) *Cass.*, I, 12, Billot : « La pièce qui m'a été représentée n'a fait que corroborer ma conviction. » A Rennes (I, 179), Billot ajoute qu'il a trouvé « la production (du faux) trop opportune ». Il affirme « qu'il ne savait pas que la pièce fût un faux » (I, 180). Il a dit, en effet, à Picquart, quand il lui en parla, que « la preuve était formelle ». (*Rennes*, I, 450, Picquart.)

(3) *Rennes*, I 179, Billot.

(4) *Cass.*, I, 550, 551, Billot.

c'est que Boisdeffre, qui ne s'est pas trompé en affirmant le crime de Dreyfus, apparemment ne se trompe pas davantage en dénonçant les indiscretions de Picquart. Pourtant, il lui en parlera. Cet ancien favori de Galliffet, — et Billot a toujours détesté Galliffet, qui ne l'a jamais estimé, — décidément, n'est qu'un rêveur, et aussi dénué de jugement que de sang-froid. On l'éloignera sans bruit, sans scandale, et dans son intérêt comme dans l'intérêt commun.

Pourquoi Billot eût-il suspecté cette pièce décisive, « cette preuve formelle », trop opportune sans doute, mais apportée par Henry, le plus loyal des hommes, venue en droite ligne, par la voie ordinaire, de l'ambassade d'Allemagne, et d'un graphisme aussi semblable, pour le moins, au graphisme ordinaire de Panizzardi que l'écriture du bordereau à celle d'Esterhazy ?

Et pourquoi, au seuil de ce drame des faux, aurait-il eu un sens critique plus aigu que n'en auront par la suite tant d'autres, juristes et historiens, écrivains et politiques de toute sorte, dont la vie se passe à étudier des textes ?

L'animal-homme marche sur deux pieds et croit ce qu'il veut croire, ce qu'il lui est commode, agréable, utile de croire. L'absolue sincérité envers soi-même est la plus rare des vertus.

Il n'y eut alors qu'un homme qui dit brutalement, quand la pièce lui fut communiquée, que le faux était stupide et qu'une pareille prose ne saurait être attribuée par un homme de bon sens qu'à un attaché militaire auvergnat. Esterhazy appela ce faux d'Henry « le document de Vercingétorix (1) ».

La bataille parut gagnée.

(1) ESTERHAZY, *Dessous de l'affaire Dreyfus*, 70 : « Il est impossible que cette pièce pût être prise au sérieux par quelqu'un de sérieux l'examinant sérieusement. »

IX

Elle ne l'était pas encore.

Telle est la force de la Vérité qu'au moment où elle paraît vaincue, accablée, elle se relève, retrouve des forces en touchant la terre.

Mathieu Dreyfus, qui ne savait rien de ce qui se passait, soit à l'État-Major, soit à l'île du Diable, se félicitait de l'apparent succès qu'avait eu la fausse nouvelle de l'évasion de son frère. Il a cherché une préface éclatante au mémoire de Bernard Lazare. Le résultat a dépassé son espérance. Il croyait l'opinion émue, troublée, par la polémique des journaux. Castelin allait porter le débat devant la Chambre. Dans le silence du Gouvernement et jusque dans la surveillance plus rigoureuse encore dont il était l'objet (six agents en permanence à Saint-Cloud, le jardinier, d'autres domestiques achetés par le service des Renseignements), il voyait une preuve nouvelle des inquiétudes du ministre de la Guerre.

Enfin, il lui était venu une information importante qui confirmait les confidences de Félix Faure à Gibert et les révélations de *l'Éclair* au sujet des pièces secrètes.

Le 29 octobre, à Corbeil, Demange avait rencontré l'un de ses vieux confrères, Émile Salles. Ils causèrent des derniers incidents. Demange dit sa conviction que son client de 1894 était innocent. Salles lui objecta que toute l'étendue de l'accusation ne lui avait pas été ré-

vélée. Il tenait, en effet, de l'un des juges de Dreyfus (1) qu'ils avaient assis leur conviction sur des pièces qui auraient édifié Demange, s'il les avait connues (2). De ce que Dreyfus a été condamné illégalement, l'avocat Salles n'a pas conclu que le malheureux l'a été injustement. Et il ne s'était pas inquiété pour le prisonnier de l'île du Diable, mais pour ses juges. Il s'était efforcé d'expliquer à son interlocuteur que cette communication de pièces ignorées de la défense est une violation de la loi et du droit ; si elle devient publique, elle fera annuler le jugement : « Taisez-vous, avait-il dit à l'officier, ne racontez plus jamais cela à personne, car, si Dreyfus a commis un crime de lèse-patrie, vous avez commis un crime de lèse-justice ! — Comment, avait répliqué l'officier, mais c'est le ministre de la Guerre qui nous a envoyé le document ! » Or, ce secret pesait à Salles ; dans l'intérêt de Demange, dupe d'un traître, il le lui confiait (3).

Bernard Lazare remania son mémoire à la suite de l'article de *l'Éclair* ; c'est à cet article qu'il répond maintenant et il le réfute point par point. Il donne le texte exact du bordereau que *l'Éclair* a falsifié, affirme que la pièce secrète ne contient pas le nom de Dreyfus, mais seulement l'initiale D..., et en allègue cette preuve que, longtemps avant la découverte du bordereau, cette pièce a été connue de l'État-Major et que nul alors ne

(1) Salles ne nomma pas ce juge à Demange ; celui-ci a toujours cru qu'il s'agissait du commandant Florentin.

(2) « M^e Demange, dit l'officier le plus naturellement du monde, n'a pas vu ce que nous avons vu. — Comment, il n'a pas vu !... Et, alors, naïvement, l'officier raconta la communication faite en chambre du conseil. » (Récit de Salles à Demange, rapporté par Demange à un rédacteur du *Matin*, n^o du 7 février 1898.)

(3) *Procès Zola*, I, 382, Demange ; *Souvenirs de MATHIEU DREYFUS* ; *Matin* du 7 février 1898.

soupçonna Dreyfus ; l'initiale, conventionnelle, désigne peut-être quelqu'un dont le nom ne commence pas par cette lettre. Pour conclure, il constate que la communication clandestine, illégale, qu'a révélée le journal officieux, n'a été l'objet d'aucun démenti. Comment l'opinion a-t-elle pu être égarée à ce point qu'elle ne s'est pas émue d'une telle violation de la loi ? « Si l'on admet de semblables abus de pouvoir, la liberté de chacun est compromise ; elle est à la merci du ministère public, on enlève à tout citoyen accusé les garanties les plus élémentaires de la défense. »

J'avais reçu, dans les premiers jours de septembre, la visite de Bernard Lazare. Il m'avait envoyé le recueil de ses articles sur l'antisémitisme (sa polémique contre Drumont), et j'avais exprimé, en conséquence, le désir de causer avec lui. Au cours de la conversation, je lui dis que j'étais persuadé de l'innocence de Dreyfus. Il me répondit qu'il en était certain et qu'il avait écrit, sur des renseignements fournis par la famille du condamné, une brochure pour dénoncer la terrible erreur judiciaire. A partir de ce moment, je le vis fréquemment, mais sans entrer encore en relations avec Mme Dreyfus ni avec Mathieu.

La publication du mémoire une fois décidée, on se préoccupa d'un éditeur. Comme Mathieu craignait de n'en pas trouver, à Paris, qui affrontât les risques d'une poursuite, Bernard Lazare porta son manuscrit à Bruxelles. Le mémoire y parut le 6 novembre sous ce titre : *Une erreur judiciaire, la vérité sur l'affaire Dreyfus* (1). Il fut tiré à trois mille exemplaires et envoyé par la poste, sous enveloppe fermée, aux membres du Parlement, aux notabilités judiciaires et aux journaux. La dépense totale fut de 1.686 francs.

(1) Imprimerie Veuve Monnom, 32, rue de l'Industrie.

Bernard Lazare était de la race de ces Juifs que célèbre l'Évangile : « Ils courent la terre et la mer pour faire un prosélyte (1). » Rentré à Paris, il multiplia les démarches chez les journalistes, leur demandant seulement de lire son mémoire, de le discuter. Il se heurta, presque partout, à des refus systématiques ou à des déclinatoires polis. Le directeur du *Figaro*, Fernand de Rodays, lui dit qu'ayant assisté à la dégradation de Dreyfus, il le croyait innocent, mais qu'il lui était impossible d'engager son journal. Forzinetti osa l'accompagner chez Jaurès et chez Rochefort.

L'accueil de Jaurès fut froid ; il n'aperçut même pas l'intérêt du parti socialiste à porter la torche dans les ténèbres de la haute armée. Au contraire, Rochefort fut très cordial ; il dit à Bernard Lazare que Dupuy, premier ministre à l'époque du procès, était capable de toutes les « gredineries » et demanda à Forzinetti « pourquoi il n'avait pas fait évader Dreyfus (2) ». Mais l'administrateur de *l'Intransigeant*, Vaughan, le dissuada de s'embarquer dans une telle aventure. Bernard Lazare étant revenu à l'assaut, Rochefort objecta que le courant de l'opinion était trop fort et qu'on ne le remonterait jamais.

Le « tirage » de son journal aurait baissé ; un journaliste, vraiment moderne, n'est pas un semeur d'idées ; c'est un marchand de papier.

Quelques journaux (3) analysèrent sommairement le mémoire pour Dreyfus ; tout le reste de la presse fut malveillant ou hostile. Rochefort, pénitent, décréta « qu'il y a toujours un Juif au fond de tous les grands

(1) *Évangile selon Mathieu*, c, xxiii.

(2) *Intransigeant* du 31 octobre 1897, article de Rochefort : « Trois ans de bail. »

(3) *Temps*, *Débats*, *Radical*.

crimes (1) » et Drumont que le « Syndicat » avait été assez riche pour se procurer des pièces confidentielles (2). *Le Siècle* (3), Zévaès, dans la *Petite République* (4), furent très durs, injurieux. L'article de Zévaès eût pu paraître dans *la Libre Parole* : révolutionnaires et anti-sémites parlaient du même ton, rivalisaient de soupçons outrageants.

Cependant, le coup a porté. Peu à peu, tout le mystère du huis clos s'éclaire ; on voit poindre le jour où les juges, à leur tour, seront jugés.

Une seule pièce restait dans l'ombre : le fac-similé du bordereau. Le 10 novembre, un journal le publia.

En 1894, alors que tous ceux qui avaient reçu des fac-similés du bordereau les avaient rendus (5), l'expert Teyssonnières avait gardé le sien (6). Le personnage

(1) *Intransigeant* du 9 novembre 1896.

(2) *Libre Parole* du 17.

(3) *Siècle* du 9 : « Bernard Lazare n'a pas eu le courage de faire éditer en France son panégyrique du dégradé ; il a dû, comme les entrepreneurs de publications pornographiques, aller chercher un imprimeur à Bruxelles. »

(4) *Petite République* du 10 : « Le distingué représentant du *high life* anarchiste, qui est, en même temps, l'un des plus fidèles admirateurs de Sa Majesté Rothschild, M. Bernard Lazare vient de publier en Belgique une brochure tapageuse. C'est une nouvelle manœuvre dans la campagne sournoisement engagée par les journaux de la finance et de la juiverie pour faire douter l'opinion de la culpabilité du traître... La brochure est moins un essai sincère de réhabilitation d'un innocent, victime d'une erreur judiciaire, qu'une cynique réclame personnelle de la part de celui qui l'a écrite. Et cette interprétation est encore la plus honorable pour M. Bernard Lazare. »

(5) *Procès Zola*, I, 385, Demange ; 469, Teyssonnières.

(6) Il raconta au procès Zola (I, 470) qu'il avait bien rendu, en 1894, les pièces de son dossier, après avoir fait son expertise ; mais que, le 16 novembre 1896 (six jours après la publication du *Matin*), ce dossier et ces photographies avaient été déposées chez lui par un visiteur inconnu qui, sans demander à le voir, avait laissé son paquet sur une table. Il avait fait,

était très discrédité. Il avait été radié par le tribunal de la liste des experts (1), et, peu après la condamnation de Dreyfus, chassé, on ne sait pourquoi, du ministère de la Guerre (2). S'il avait réussi à se faire réintégrer au Palais de Justice sous la pression d'influences parlementaires (3), il y était tenu à l'écart et, comme il avait été frappé sur la plainte d'un Juif (4), il était violemment antisémite. Vaniteux et bavard, il rappelait, avec complaisance, son rôle dans le procès de 1894 (à la remorque de Bertillon), se vantait d'avoir décidé de la condamnation (5) et montrait volontiers son dossier, qu'il avait frauduleusement conservé, le fac-similé du bordereau et son rapport (6). Un rédacteur du *Matin* (7)

le 19 juin 1897, le même récit à Scheurer-Kestner. En juillet, quelques jours plus tard, il raconta son roman à Trarieux comme si l'aventure était de la veille : « C'est de la main des Juifs qui veulent me compromettre. » (*Procès Zola*, I, 467; II, 37, Trarieux.)

(1) *Procès Zola*, I, 444, Teyssonnières ; 463, Trarieux.

(2) *Ibid.*, I, 458, Teyssonnières : « Je fus reçu par le général Rau et dès que j'eus dit : « Je suis M. Teyssonnières, l'expert de l'affaire Dreyfus », le général Rau me menaça de me faire arrêter. » — Il raconte encore (I, 449) qu'un fonctionnaire du ministère de la Guerre avait dit de lui à Scheurer-Kestner : « Ne me parlez plus de cette canaille ; c'est un voleur. » Teyssonnières ajoute qu'ayant appris ce propos, « il fut étonné de cette *opinion* de l'État-Major ».

(3) Intervention de Trarieux, ministre de la Justice, et de Descubes, député. (*Procès Zola*, I, 444, Teyssonnières ; I, 463, II, 33, Trarieux.)

(4) Affaire Halphen-Dauphin.

(5) *Procès Zola*, I, 466, Trarieux : « Si je n'avais été là, me dit M. Teyssonnières, il eût été absolument impossible de condamner. »

(6) *Ibid.*, I, 447, 459, Teyssonnières.

(7) Henry Girard, qui rédigeait au *Matin* la politique étrangère. Picquart (*Rennes*, I, 453) le désigna comme l'auteur de l'article intitulé : *la Preuve, fac-similé du bordereau*, et l'intermédiaire entre Teyssonnières et le *Matin*. — J'ai demandé la confirmation de ce récit à Henry Girard, qui me l'a, très loya-

les lui emprunta, pour les faire voir à son directeur. Celui-ci (bon journaliste) ne laissa pas échapper une telle aubaine.

Grande joie pour Mathieu Dreyfus : enfin, il va pouvoir établir, avec cette photographie qui lui a fait si cruellement défaut, que le bordereau n'est pas de son frère et, qui sait ? retrouver le véritable traître. Et frayeur non moins grande de Boisdeffre et de Gonse. D'où vient ce terrible fac-similé d'une scrupuleuse exactitude (1) ? Qui l'a livré, vendu au journal ? Soupçonnant Teyssonnières (2), ils accusent Picquart de cette nouvelle indiscretion (3). Sans doute, par précaution,

lement, donnée. — A l'instruction Fabre, le directeur du *Matin*, Maurice Buncau-Varilla, avait invoqué le secret professionnel et refusé de nommer la personne qui lui remit le fac-similé. (*Instr. Fabre*, 160). Son frère, Philippe, avait été, à l'École polytechnique, le camarade de Dreyfus ; quand Maurice Buncau-Varilla lui montra le bordereau, il le compara avec des lettres de Dreyfus qu'il avait gardées et fut frappé des dissemblances d'écriture ; il en tira la conclusion qu'une erreur judiciaire avait pu être commise.

(1) *Procès Zola*, I, 316, Picquart ; II, 7 Pellieux : « Je reconnais que, parmi tous les fac-similés qui ont paru, celui du *Matin* ressemble le plus au bordereau. » — La certitude qu'un document reproduit par le *gillotage* peut tenir graphiquement lieu d'un original est attestée par Paul Meyer (I, 499 ; II, 41), Emile Molinier (I, 513). — Pellieux avait d'abord (I, 245) traité de « faux » les reproductions publiées par les journaux.

(2) *Procès Zola*, I, 468, Trarieux : « On est venu me dire que, dans les régions gouvernementales, on soupçonnait Teyssonnières... etc. » — Le commissaire spécial Toms a établi à Rennes (III, 368) que Teyssonnières fut dénoncé par Bertillon comme l'auteur de la communication. Quand Bertillon avait fourni des photographies du bordereau aux experts de 1894, il avait marqué chacune d'un petit signe ; or, il reconnut, « sur le fac-similé du *Matin*, le signe qui caractérisait la photographie confiée à Teyssonnières. »

(3) *Instr. Fabre*, 21, Gribelin. — Gonse (40) insinue que la communication est venue de Picquart. Celui-ci (83) proteste énergiquement. Il fait observer que, si le bordereau avait été livré au *Matin* par un ami de Dreyfus, le journal eût repro-

le journal a reproduit les principaux arguments de Teyssonnières pour attribuer le bordereau à Dreyfus. Mais cette expertise amènera des contre-expertises. Qu'en sortira-t-il (1) ? Et Henry sait que l'écriture d'Esterhazy traîne partout (2) !

X

Esterhazy, la veille, était rentré à Paris de son château de Dommartin.

Son séjour à la campagne avait été pénible, dans l'angoisse des événements, sous l'obsession de ses crimes. Lui-même, dans une lettre à Weil (3), il se compare, par un aveu qui lui échappe, « à un animal traqué par les chiens (4) ». Ses nuits sont « affreuses ». Il

duit également en fac-similé, et non en caractères d'imprimerie, le texte exact de la dictée de Du Paty à Dreyfus d'où aurait résulté : 1° que l'écriture de la dictée est très dissemblable de celle du bordereau ; 2° qu'il n'y a aucune altération sensible dans le texte de la dictée, malgré l'interruption brutale de Du Paty et contrairement à la légende courante.

(1) Bertillon se préoccupa de l'incident ; il était le cousin d'un député radical, Hubbard, à qui il demanda rendez-vous, le 15 novembre, pour lui expliquer que le bordereau était de Dreyfus. (*Procès Zola*, I, 438.) C'était quatre jours avant l'interpellation Castelin. — D'autres démarches furent faites.

(2) *Rennes*, I, 453, Picquart : « L'émotion a été très grande parce que la publication d'une pièce semblable mettait en circulation l'écriture du bordereau et permettait aux personnes qui connaissaient l'écriture d'Esterhazy de faire immédiatement la comparaison... etc. »

(3) Du 6 novembre. La lettre fut interceptée ; elle figure au dossier Tavernier. — La copie est de la main de Gribelin qui en a déposé. (*Insir. Fabre*, 22.)

(4) « Je reçois votre lettre, mon bon ami, après une nuit affreuse et au moment où tout courage venait de m'abandonner ; je suis absolument comme un pauvre animal traqué par les chiens. »

a « la tête absolument à l'envers », et il « ne dort plus qu'à coups d'opium ».

Et, si ses ennemis l'emportent, il est, cette fois, acculé vraiment au suicide dont il a tant joué, sans ressources suffisantes, même pour fuir à l'étranger. Il a perdu le peu d'argent qui lui reste. « Voilà cinq mois, écrit-il à son ami, que je lutte. » — Ici encore, par un autre aveu involontaire, il donne, à un mois près, la date où Henry l'a averti que Picquart est sur ses traces. — « Voilà cinq mois des plus horribles supplices qu'un être puisse supporter, et je suis encore plus désespéré que le premier jour; toutes les espérances que j'avais se sont successivement évanouies. » Il lui reste, pour tout avoir, « les 459 francs de sa solde, qui va être frappée d'opposition du cinquième ». Pour payer le retour des siens de Dommartin à Paris et « pour se procurer le narcotique qui lui donne quelques heures de sommeil », il a vendu « à un brocanteur de Châlons les épaulettes, le ceinturon et la dragonne de son père ».

A tout prix, il lui faut de l'argent. Et à qui en demander? Encore une fois, il supplie Weil de s'adresser aux Juifs, « qui sont cause de sa perte (1) », de leur rappeler son rôle dans les duels de Crémieu-Foa. Il est tellement à bout, si troublé, qu'il joint la menace à la prière. Si on l'aide, « Drumont, qui lui porte beaucoup d'intérêt (2) » et sur lequel « il a une véritable influence », saura reconnaître le service rendu à un ami tel que lui; « l'aide qu'on lui prêtera pourra être très utile par la suite ». Mais, si les Juifs l'abandonnent et

(1) *Cass.*, I, 307, Weil : « Il me déclara que, les Juifs étant cause de sa perte, c'était à eux de le sauver. »

(2) « J'ai là, vous en avez eu la preuve répétée, une véritable influence. »

le laissent « crever », Drumont le vengera : il le lui a promis (1).

En effet, il y a quelques jours, Esterhazy a écrit à Drumont pour lui dénoncer l'ingratitude des Juifs à son égard ; et Drumont lui a répondu (2) par cette lettre, qu'Esterhazy invite Weil à mettre sous les yeux du grand-rabbin :

Je fais des vœux bien sincères pour que vous réussissiez. Ces gens-là auraient dû, comme je vous l'ai maintes fois dit, tenir à honneur de vous sauver ; ils auraient dû, ce qui leur eût été plus compréhensible, savoir que là était leur intérêt et se réunir au besoin pour le faire. Si vous succombez, mon pauvre ami, ils auraient, sinistre ironie ! donné ce spectacle qu'ils ont fait la fortune ou sont venus somptueusement à l'aide de certains gentilshommes qui ne leur ont fait que des bassesses et n'ont été que leurs valets — et qu'ils laisseraient crever de faim un gentilhomme et un soldat qui est venu généreusement et stupidement à leur défense de son honneur et de son épée.

Au surplus, ce n'est pas aux Juifs seulement qu'Esterhazy invite Weil à montrer la lettre de Drumont, mais aussi à Saussier : « Qu'il me prenne pour balayer les escaliers, s'il le veut, mais qu'il le fasse. Il n'y a plus moyen, il faut manger. »

Le surlendemain du jour où Weil reçut cette lettre, *le Matin* publiait le bordereau. Weil, Drumont ont-ils reconnu l'écriture d'Esterhazy ?

Il y eut deux hommes, au moins, qui la reconnurent.

(1) Il ajoute, faisant allusion à une campagne de *la Libre Parole* contre la *Banque Ottomane* : « C'est pour cela que, dans un autre ordre d'idées, Berger (l'ancien officier d'ordonnance de Saussier) a été un fier imbécile, malgré toute sa malice. »

(2) « Il m'écrivit avant-hier... etc. »

Schwarzkoppen, d'abord, et, pour la première fois, il vit, avec horreur, la vérité : que Dreyfus avait été condamné pour le crime d'Esterhazy. Et le fils du grand-rabbin Zadoc Kahn (1).

Ce jeune homme était clerc dans une étude d'avoué. Esterhazy, à son retour à Paris, le 10 novembre, le jour même où parut le bordereau, reçut une lettre de cet avoué qui poursuivait contre lui le recouvrement d'une créance de quelques centaines de francs (2). Il lui avait donné sa parole de gentilhomme et de soldat de s'acquitter fin octobre, et, nécessairement, il n'avait pas un sou vaillant pour payer sa dette. Il écrivit donc à son correspondant, qui était Juif, pour solliciter de nouveaux délais et, longuement, il reprit son antienne, les services qu'il avait rendus à Israël. L'avoué, crédule, ému, passe la lettre à son clerc pour qu'il la classe ; il serait misérable de traquer cet officier pour une facture impayée. Au bout de quelques instants, le fils du rabbin rentre, tout pâle, dans le cabinet de son patron, et, montrant la lettre et le fac-similé du *Matin*, explique que c'est la même écriture. L'avoué, sans y regarder, l'engage à se guérir de sa folie. Le jeune homme se retire, mais, le soir, il informe son père.

Le grand-rabbin avait toujours cru à l'innocence de Dreyfus, mais il croyait aussi à la loyauté de l'officier

(1) Léon Berger la reconnut également. Esterhazy l'avait fait attaquer dans *la Libre Parole*, puis lui avait écrit pour lui proposer, contre quelque argent, de faire cesser la campagne. Berger (à Constantinople) montra ces lettres et le fac-similé du bordereau à des amis. Tous s'en turent, nul ne songea à avertir Matthieu Dreyfus ou Demange.

(2) L'incident a été raconté par Séverine, dans *la Fronde* du 1^{er} juillet 1899 : « Mon ami est Gustave Cahen, avoué : il m'a autorisé à le nommer, il est prêt à répéter ce qu'il me confia. » J'ai contrôlé et complété ce récit.

qui avait été le témoin de Crémieu-Foa ; cette seule idée préconçue oblitéra son jugement et jusqu'à sa vision matérielle : « Malheureux, s'écria-t-il, ne répète cela à personne ! Il n'y a pas d'officier plus digne de sympathie et d'estime que le commandant Esterhazy ! »

XI

Quand Esterhazy vit le bordereau dans *le Matin*, il se crut perdu (1). Il écrivit au colonel Abria, à Rouen, qu'il était malade, forcé d'ajourner son retour au régiment (2) ; et toute la journée et les jours suivants, il alla, affolé, en des courses sans fin, tantôt à pied, tantôt en voiture, chez sa maîtresse, chez Weil, au cercle militaire, envoyant des dépêches, épuisant et dépistant l'agent qui le suivait. Le 11, l'agent le vit courir dans les rues, sous une pluie battante, sans parapluie, comme un fou. « Je ne sais ce qu'il a ; il est vert, rapporta Desvernine à Picquart ; il doit être complètement acculé (3). » Le même jour, il porta une grande enveloppe chez la fille Pays. Le 12, il sortit de chez lui, dès le matin, en civil, et se jeta dans une voiture que l'agent perdit dans le brouillard. A 2 heures, il ressortit, se rendit chez

(1) *Procès Zola*, I, 391, Jaurès. Il rapporte, d'après Papillaud, ce propos d'Esterhazy, en novembre 1897, dans les bureaux de *la Libre Parole* : « Il y a, entre l'écriture du bordereau et la mienne une ressemblance effrayante ; lorsque *le Matin* a publié le fac-similé du bordereau, je me suis senti perdu. »

(2) *Instr. Ravary*, 13 déc. 1897, Picquart.

(3) *Enq. Pellieux*, 27 nov. 1898 ; *Instr. Ravary* ; *Procès Zola*, I, 288 ; *Cass.*, I, 170, Picquart. — Ses visites fréquentes chez Weil sont signalées par Desvernine.

un ami inconnu, au n° 43 de la rue du Rocher, y resta une heure, revint chez sa maîtresse et retourna rue du Rocher pour y chercher quelque réponse. Il repartit, on le perdit de nouveau. A 7 heures, il rentra chez lui où, dans la journée, un étranger, d'un blond roux, de taille moyenne, décoré, avait porté une lettre. Il redescendit le soir, retourna encore une fois chez sa maîtresse et rentra, vers une heure du matin, à son domicile.

C'est dans cette maison de la rue du Rocher (mais chez qui ? par quel intermédiaire ?) qu'Esterhazy communique avec Henry. Et il fit marcher ses journalistes, Millevoye (dans *la Patrie*), Drumont, qui publia l'un de ses plus violents articles contre « le Syndicat Dreyfus (1) ». L'historien Monod, en lisant ces articles, eut l'impression qu'ils étaient inspirés par le véritable traître : ce langage furieux n'est celui ni d'un patriote exalté ni même d'un charlatan du patriotisme ; c'est un coupable qui tremble d'être découvert : le coupable est à Paris (2).

Gonse et Boisdeffre, à plusieurs reprises, avaient demandé à Picquart si le ministre ne lui avait rien dit de particulier au sujet de l'affaire Dreyfus (3). Et, comme le colonel répondait négativement, ils s'en étonnaient. Pourquoi ces nouvelles hésitations de Billot ? Enfin, le 12 novembre, il se décida ; il dit à Picquart qu'il avait en mains une pièce qui prouvait formellement la culpabilité de Dreyfus et il lui en énonça le contenu, mais sans la lui montrer (4). Picquart « s'inclina

(1) *Libre Parole* du 17 novembre.

(2) *Cass.*, I, 457, Monod.

(3) *Ibid.*, 172 ; *Rennes*, I, 450, Picquart.

(4) *Cass.*, I, 172, Picquart ; 264, Boisdeffre. — *Rennes*, I, 450, Picquart. — A l'enquête Bertulus (13 février 1898), Picquart dépose que Billot lui « dit le texte approximatif de la pièce » ; il le reproduit, de mémoire : « Maintenant que l'on recom-

avec déférence » (1), tout en s'étonnant qu'une telle pièce, d'un contexte si « curieux (2) », ait échappé à son service (3). Pourtant, il ne manifesta qu'un « léger doute (4) », et Billot, qui lui parut convaincu, le congédia sans lui permettre d'engager la question à fond (5).

A la sortie, Gonse, qui semblait guetter Picquart, l'aborda « précipitamment » et lui demanda, « avec intérêt », si le ministre lui avait parlé de Dreyfus : « Oui », reprit Picquart, et, comme il se sentait plus libre avec Gonse qu'avec le ministre (6), il ajouta « que la pièce ne lui paraissait pas du tout sérieuse (7) » ; il « émit même des doutes sur l'authenticité du document (8) ». Gonse ricana de son air humble : « Quand un ministre me dit quelque chose, je le crois toujours (9). »

Quoi ! Picquart, qui sait Dreyfus innocent, n'a pas osé mettre en garde le ministre contre un faux qu'il soupçonne, et il se contente d'en toucher un mot à Gonse !

Mais cette seule objection, qui paraît aujourd'hui si pauvre, si timide, Gonse la trouve terriblement auda-

mence à faire du bruit autour de cette affaire Dreyfus, il est bien entendu que nous soutiendrons, même vis-à-vis de nos gouvernements respectifs, que nous n'avons jamais eu affaire à ce Juif. » (*Cass.*, II, 217.)

(1) *Rennes*, I, 450, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 264, Boisdeffre : « Je suis aussi certain qu'on peut l'être, à cette distance de temps, que Picquart n'a pas répondu que ce devait être un faux. »

(3) *Rennes*, I, 450, Picquart : « Je le lui dis dans une phrase dont je ne puis plus me rappeler les termes. »

(4) *Ibid.*

(5) *Cass.*, I, 172, Picquart.

(6) *Revision*, 113, Picquart : « Le général Gonse, avec lequel je pouvais m'expliquer librement. » De même, à *Rennes*, I, 450 : « *Par contre*, devant le général Gonse... »

(7) *Rennes*, I, 450, Picquart.

(8) *Cass.*, II, 218; *Rennes*, I, 450, Picquart.

(9) *Cass.*, I, 172, 173, Picquart. — Gonse passe cet incident sous silence.

cieuse et pleine de péril. Et, sans tarder, il en avertit Henry.

Ainsi, à peine conjuré, le danger reparait, et il en sera ainsi tant que Picquart n'aura pas vidé les lieux. Aujourd'hui, il a conté ses doutes à Gonse; demain peut-être, enhardi, il les répétera à Billot, se fera montrer la pièce, découvrira la fourberie.

Le faux a produit son effet, puisque Billot marche. Mais à quoi s'attarde Boisdeffre ?

Henry, d'un mot, d'un nom dans une lettre anonyme, va faire courir, se précipiter, voler ce grand chef indolent et majestueux.

Le lendemain, 13, au matin, Picquart, dans la cour du ministère, rencontra Boisdeffre, la figure toute décomposée (1) : « Eh bien, lieutenant-colonel Picquart, lui dit-il, ce sont de fameuses crapules, votre Weil et votre Esterhazy, et ce serait le moment de les prendre la main dans le sac ! » Et, sans attendre de réponse, sans autre explication, il s'éloigna.

Weil, le même jour (2), avait, en toute hâte, mandé Esterhazy qui accourut. Il lui montra un billet anonyme, d'une écriture contrefaite (3), qui lui était venu par la poste (4), et qui était ainsi conçu : « Un ami vous pré-

(1) *Cass.*, I, 170, Picquart.

(2) *Ibid.*, 171, Picquart.

(3) *Ibid.*, 309 : « N'avez-vous pas reconnu, peut-être, dans cette lettre, des traits de l'écriture d'Esterhazy, qui, en ce moment, aurait pu vouloir vous solidariser avec lui? — Weil: Non. C'est une écriture complètement contrefaite. » — Je possède une lettre anonyme d'Esterhazy où il a essayé de contrefaire son écriture, mais où le tempérament le trahit très vite. Cette lettre, sur une question militaire, était destinée au *Figaro*; il ne l'envoya pas, la garda chez lui, à Dommartin. — Dans l'occasion, le concours de Guénée ou de Lemercier-Picard était indiqué.

(4) *Cass.*, I, 309, Weil : « La lettre, si je m'en souviens, avait été mise à la poste rue Danton, »

vient que M. Castelin, dans son interpellation, va accuser Esterhazy et vous d'être les complices de Dreyfus (1). »

On a vu qu'Henry avait fait affirmer par Guénée que Castelin était à la solde des Dreyfus. Cette nouvelle version n'est qu'une variante, plus compliquée, de ce mensonge. Et Henry avait été au bureau des Renseignements avec Weil et Esterhazy ; il connaissait leur fâcheuse intimité.

Esterhazy, jouant l'émotion (2), déclare à Weil qu'il faut, à tout prix, empêcher cette dénonciation qui le perdrait. — Pourquoi, s'il est innocent ? Il donnera, plus tard (3), cette raison qu'il ne voulait pas laisser accoter son nom à celui de Weil, « défavorablement connu dans le monde du sport ». — Les deux hommes discutent. Enfin Weil, sur les instances d'Esterhazy, porte le billet à leur ami commun, Adrien de Montebello, afin qu'il le remette au ministre (4). Le député s'acquitta de la mission.

C'est l'évidence qu'Esterhazy a combiné avec Henry l'envoi de cette lettre à Weil.

Henry, d'une tranquille audace, en a calculé le contre-coup. Quoi ! le nom d'Esterhazy va être prononcé à la tribune ! Et Picquart est encore là, prêt à attester que c'est bien celui du véritable traître ! Et Weil, aussi, l'ami de Saussier, va être nommé !

Le procédé d'Henry est toujours le même. A chaque

(1) *Procès Zola*, I, 288, Picquart ; *Cass.*, I, 309, Weil.

(2) *Cass.*, I, 309, Weil : « Esterhazy, très ému, ... » — *Cass.*, II, 257, Esterhazy : « Je n'ai attaché aucune importance à cette lettre. » — *Procès Zola*, I, 288, Picquart : « Il paraît qu'Esterhazy a reçu une lettre anonyme conçue dans le même sens, mais je ne puis certifier le fait que pour Weil. » Il n'est point fait mention ailleurs de cette seconde lettre.

(3) *Cass.*, II, 257, Esterhazy. (*Enq. Bertulus.*)

(4) *Cass.*, I, 309, Weil.

tournant critique du drame, il jette la terreur dans l'âme des chefs par quelque divulgation, ou par la menace d'un scandale. Il y a deux ans, il a révélé le nom de Dreyfus ; le mois passé, ce fut le crime de Mercier ; aujourd'hui, c'est le nom d'Esterhazy et celui de Weil.

Il n'est pas douteux qu'une lettre semblable a été adressée à Boisdeffre, d'où sa colère contre « ces deux fameuses crapules ».

XII

On était à quatre jours de l'interpellation. Henry en faisait un épouvantail, de jour en jour plus redoutable.

L'inquiétude de Billot était sincère ; celle de Boisdeffre et de Gonse ne fut pas feinte. Ils trompaient le ministre et se laissaient tromper par Henry.

Celui-ci continuait son jeu. Bien qu'à regret, il est forcé de redire à Gonse que les renseignements de Guénée l'obligent à accuser Picquart de tant d'alarmantes indiscretions. L'article de *l'Éclair*, que Picquart a attribué aux Dreyfus, Henry l'attribue à Picquart. La publication du bordereau dans *le Matin*, que Picquart croit venir d'un ami d'Esterhazy, « de quelqu'un de l'État-Major qui le veut avertir (1) », Henry l'attribue à Picquart. Comme Picquart a chargé le commissaire Toms de faire une enquête à ce sujet, Henry insinue à l'agent que ce pourrait bien être Picquart lui-même qui a fait le coup et il l'engage à chercher dans cette voie (2). Et, nécessairement, la lettre anonyme qu'a

(1) *Procès Zola*, I, 287 ; *Instr. Fabre*, 84, Picquart, — Ce fut également l'inexacte hypothèse de Mathieu Dreyfus.

(2) *Cass.*, I, 766 ; *Rennes*, III, 363, 364, 370, Toms.

reçue Weil, c'est encore Picquart qui l'a fait écrire pour faire éclater le nom d'Esterhazy (1).

Gonse vit le ministre, lui mit le marché à la main : « Ou ma démission, ou le départ immédiat de Picquart (2). » Boisdeffre l'appuya. De quels arguments ?

Billot céda. On l'excuserait d'avoir pris le faux pour une pièce authentique et de n'avoir pas deviné tant de vilénies que Picquart lui-même ne soupçonna pas. Mais il se condamne lui-même. Le Conseil des ministres se préoccupait de l'interpellation Castelin, de ces divulgations répétées. Or, de tous ces incidents qui s'y rattachaient, il ne dit rien, ni à Méline, ni à aucun de ses collègues (3).

Le 14 novembre, dans la matinée, Gonse conduisit Picquart au cabinet du ministre (4). Boisdeffre s'y trouvait (5).

Billot, solennel, commença par parler d'autre chose que du sujet même de cette comédie. Il annonça, d'un ton satisfait, comme s'il avait redouté de graves conflits, que la paix était conclue entre l'Italie et l'Éthiopie. Les journaux, depuis plusieurs heures, avaient donné la nouvelle. « Nous allons, dit-il, avoir l'Italie sur les bras. »

Il louvoya, n'aborda la question qu'après d'autres détours. Il dit alors à Picquart que des indiscretions se

(1) *Enq. Pellieux*, Gribelin : « Ma conviction est que toutes les indiscretions venaient de la même voie. »

(2) *Cass.*, II, 161, Gonse : « Je dis au ministre : Il faut choisir entre le chef du service des Renseignements et moi. »

(3) *Ibid.*, 336, Barthou.

(4) *Instr. Ravary*, 13 déc. 1897 ; *Cass.*, I, 171 ; *Rennes*, I, 455, Picquart.

(5) *Cass.*, I, 171 ; *Rennes*, I, 455, Picquart. — Boisdeffre dit qu'il ne s'en souvient pas ; « il n'affirme ni ne contredit. » (*Cass.* p. 264.) — Billot précise que Boisdeffre assista à l'entretien. (*Cass.*, I, 551 ; *Rennes*, I, 171.)

produisaient dans son service, que son enquête sur Esterhazy était divulguée (1) et que lui, Billot, en avait la preuve. C'était la lettre anonyme que Weil lui avait fait remettre par Montebello. Il en donna lecture. L'indiscrétion ne peut provenir que de l'une des personnes présentes ou de l'un des officiers de Picquart (2). Il rappela que Picquart lui avait dénoncé à la fois Esterhazy, formellement, et Weil, par voie de déduction.

Picquart, simple lieutenant-colonel, entre ces trois grands chefs hostiles, est vaincu d'avance, écrasé. Donnez-lui l'âme que lui feront les événements qui dorment encore dans l'avenir : il éclatera, proclamera son seul crime, d'avoir dénoncé deux crimes, une condamnation injuste, une trahison abominable, confondra ces fourbes et, jetant sa démission sur la table du ministre, s'en ira vers la liberté. Qu'eussent dit, qu'eussent fait ces généraux affolés ? Peut-être leur devoir ? Or, il proteste seulement, mais d'un ton déjà résigné, se tenant sur une stricte défensive, qu'il n'a même pas une imprudence à se reprocher. Mais, de Dreyfus, de l'innocent, pas un mot. Pourtant, là, à l'île du Diable, était sa force, le point d'appui du levier avec lequel il eût pu, dès lors, soulever ce monde d'iniquités.

Billot poursuit sûrement son offensive. Il a, contre Picquart, d'autres griefs qu'il énumère. Qu'est-ce que cette lettre d'Esterhazy à Weil que Picquart, il y a peu de jours, lui a montrée (3) ? — Il s'agit de la

(1) *Rennes*, I, 455, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 171, *Rennes*, I, 455, Picquart. — Gonse et Billot, tout en disant qu'ils se souviennent de la séance du 14 novembre, ne font aucune mention de la lettre anonyme qui en fut l'occasion ou le prétexte ; Billot parle seulement de la lettre d'Esterhazy à Weil, interceptée à la poste (551). Boisdeffre a tout oublié (264).

(3) *Cass.*, I, 551, *Rennes*, I, 171, Billot ; *Rennes*, I, 455, Picquart.

lettre où Esterhazy appelle Drumont au secours pour ébaucher un chantage contre Rothschild et le rabbin. — Comment est-elle entre ses mains ? Picquart répond qu'il l'a fait saisir à la poste. « Quoi ! sans mon ordre ? sans réquisition légale ? » Picquart allègue qu'il a usé de ses droits de chef du bureau des Renseignements, que Sandherr, tous ses prédécesseurs ont fait de même. Gonse, Boisdeffre se taisent (1). Ils savent que Picquart dit vrai. Le procédé est détestable, mais c'est une tradition du service. Billot ne l'ignore pas davantage, mais s'indigne quand même, avec de grands gestes, la voix tremblante d'émotion : « Malheureux ! s'écrie-t-il, je ne veux pas de procédés pareils ! Vous vous ferez envoyer aux galères ; vous compromettez le ministre (2) ! »

Picquart est stupéfait, confondu. Pourquoi cette soudaine vertu ? Pourquoi le ministre ne lui dit-il pas simplement qu'il ne convient plus comme chef du service de la statistique (3) ? Cela serait plus honnête. Et il comprend bien que ce qu'on veut, c'est le faire partir, parce que, le jour où il sera « légalement interrogé », il dira, « comme sa conscience l'y oblige », que Drèyfus est innocent et qu'Esterhazy est l'auteur du bordereau (4).

Mais Billot, ministre de la Guerre, chef de l'armée, est un homme juste, indulgent, le père des soldats. Il ne brisera pas la carrière d'un jeune officier qui n'a pêché que par ignorance et qui lui est cher. Il pourrait, devrait peut-être, le destituer de ce poste où trop de graves erreurs ont été commises. Il n'en fera rien. Il se contentera d'éloigner Picquart pendant quelque temps. Cette haute mission, dont il l'a déjà entretenu, il la lui

(1) *Rennes*, I, 455, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 551 ; *Rennes*, I, 171, Billot.

(3) *Cass.*, I, 171 ; *Rennes*, I, 456, Picquart.

(4) *Rennes*, I, 456, Picquart.

confie à nouveau (1). Quelle mission plus importante ! A la frontière de l'Est ! Il est sûr que Picquart saura s'en acquitter à merveille. Seulement, il lui commande le plus grand secret, cette fois, et de partir sans retard, dans les quarante-huit heures (avant l'interpellation), vu l'urgence extrême (malgré que l'Italie ait fait la paix avec Ménélik).

Picquart, en sortant, dit à Gonse : « Comment avez-vous laissé le ministre exhaler son indignation à propos des lettres saisies à la poste ? — Je croyais, reprit Gonse, que vous les faisiez voler chez le concierge (2). » De Dreyfus, toujours pas un mot.

Le lendemain et le surlendemain, avant de partir, Picquart transmet le service à Gonse (3). Il lui rendit compte de son enquête sur Esterhazy, du premier au dernier jour, et lui remit les rapports de Desvernine, toutes ses notes, « jusqu'au moindre petit bout de papier (4) ». Il remit le *petit bleu* à Henry, en lui recom-

(1) *Cass.*, I, 171 ; *Rennes*, I, 455, Picquart. — *Cass.*, I, 551 ; *Rennes*, I, 172, Billot.

(2) Récit de Picquart.

(3) *Procès Zola*, I, 374, Picquart : « J'ai quitté le service le 14 ; je l'ai remis dans les journées du 15 et du 16 au général Gonse. » — *Cass.*, I, 551, Billot ; *Rennes*, I, 527, Boisdeffre.

(4) *Cass.*, I, 147 ; *Rennes*, II, 120, Picquart. — Gonse prétend que Picquart ne lui rendit jamais compte de son enquête, qu'il n'apprit que beaucoup plus tard les conversations de Picquart avec Mulot et Le Rond (*Cass.*, I, 250 ; II, 355 ; *Rennes*, I, 553, 534), qu'il les connut seulement au procès Zola. Or, non seulement Picquart, depuis le 3 septembre, a rendu compte à Gonse au jour le jour, mais le dossier que Picquart remit, en s'en allant, à Gonse contient des notes complètes sur les moindres incidents, de véritables procès-verbaux des séances où il questionna Le Rond et Mulot. La Cour de cassation et le conseil de guerre de Rennes ont eu ce dossier entre les mains, ainsi que le commandant Tavernier. D'ailleurs, Gonse, à l'instruction Tavernier (1^{er} octobre 1898), a convenu de la remise de ce dossier entre ses mains et il le conserva, dit-il, jusqu'au mois de juillet 1898. — Pour le *petit bleu*, Gonse ne

mandant « de le serrer avec soin », parce que le document avait été mal collé et qu'il était fragile. « Vous nous reviendrez en décembre », lui dit Gonse (1). Et tous deux, Gonse, Henry, lui serrèrent cordialement la main.

XIII

L'interpellation, dont ces consciences troublées avaient si grand peur, fut réglée en deux heures (2). L'affaire Dreyfus n'intéressait pas la Chambre. Elle en voulait au député de l'Aisne de la porter à la tribune. Employé des ponts et chaussées en Tunisie, Castelin y avait connu le général Boulanger et, révoqué, s'était attaché à sa fortune. Écrivain incorrect, orateur diffus, il tenait boutique de patriotisme et guettait les scandales. Il était lié avec Henry et fréquentait chez Drumont.

A plusieurs reprises, dans des conversations de couloir, j'avais essayé de faire partager à quelques collègues mes doutes sur la culpabilité de Dreyfus ; ils m'avaient répondu par l'unanime verdict des sept officiers. Que leur objecter, en l'absence de toute preuve matérielle ? Le mémoire de Bernard Lazare n'avait pas eu cinquante lecteurs à la Chambre ; d'ailleurs, il n'apportait, semblait-il, que des allégations, des présomptions. Les ministres, quand on les interrogeait, Méline, Billot, Hanotaux, démentaient tout.

se souvient pas si Picquart le lui a remis ou si c'est Henry, « peu après le départ de Picquart » ; il le mit alors dans son armoire. Picquart dit qu'il remit le *petit bleu* à Henry, avec les clefs de son armoire, et il précise les recommandations qu'il lui fit. (*Cass.*, I, 146 ; *Rennes*, I, 466.)

(1) *Rennes*, I, 456, Picquart.

(2) Séance du 18 novembre 1896.

Je prévins Demange que le débat tournerait court. La Chambre ne s'était pas émue du massacre de cent mille Arméniens ; elle ne s'attendrait pas sur les malheurs d'un Juif. Seul, un orateur ayant l'oreille de l'Assemblée, Jaurès ou Ribot, pourrait interroger Billot sur la communication clandestine des pièces secrètes. Mais Billot niera, et la Chambre le croira sur parole. Demange se tut de la confiance qu'il avait reçue de Salles. Cependant, il écrivit au président de la Chambre pour lui affirmer que les droits de la défense, les garanties tutélaires de la loi avaient été violées. Marcel Habert, député de Rambouillet, naguère l'un des lieutenants de Boulanger et devenu l'ami intime de Déroulède, lui promit d'intervenir en ce sens.

Le matin même, seul entre tant de journalistes qui eussent dû lui en disputer l'honneur, Cassagnac posa la question dans un vigoureux article (1). Bien que la sentence qui a frappé Dreyfus ait été « rendue dans une cave », « sans la garantie indispensable de la publicité », il l'accepte et il croit, du moins « il veut croire » à la culpabilité du condamné. Mais à cette condition cependant que la procédure ait été légale. Or, la presse a raconté que « le conseil de guerre a jugé et condamné Dreyfus sur une pièce qui aurait été cachée à l'accusé et à la défense ». Il importe donc de savoir si cette pièce existe, « si cette monstruosité, unique dans l'histoire, a été commise ». Qu'il s'agisse « d'un Juif ou d'un non-Juif, les droits de la défense sont également imprescriptibles », et qui sait si « l'illégalité n'a pas été la cause inconsciente, involontaire, de l'erreur judiciaire » ?

Billot manœuvra très habilement. Il monta à la tribune, dès le début de la séance, pour lire une déclara-

(1) *Autorité* (antidatée) du 19 novembre.

tion dont chaque mot avait été pesé. Tout de suite, écouté dans un grand silence, il met la Chambre en garde : « La question est grave ; elle intéresse la justice du pays et la sécurité de l'État. » Puis, d'une phrase nette, formelle, sans faire allusion à l'article de Cassagnac, — mais toute la Chambre comprit qu'il lui répondait, — il affirme que Dreyfus a été bien jugé, régulièrement condamné : « L'instruction de l'affaire, les débats, le jugement ont eu lieu conformément aux règles de la procédure militaire. »

Et Billot insiste :

Le conseil de guerre, régulièrement composé, a régulièrement délibéré, et, en pleine connaissance de cause, a prononcé sa sentence à l'unanimité des voix. Le conseil de revision a rejeté, à l'unanimité des voix, le pourvoi du condamné. Il y a donc chose jugée, et il n'est permis à personne de revenir sur ce procès.

C'est bien l'avis de la Chambre. Il ne reste plus à Billot qu'à donner l'assurance que « toutes les précautions ont été prises pour empêcher une tentative d'évasion ». Mais « les motifs d'ordre supérieur, qui ont nécessité le huis clos de 1894, n'ont rien perdu de leur gravité » ; il fait donc appel « au patriotisme » de l'Assemblée pour qu'elle n'engage pas, tout au moins pour qu'elle abrège ce dangereux débat.

Il eût voulu qu'elle ne l'abordât pas, mal rassuré encore sur le compte de Castelin, craignant que les noms d'Esterhazy et de Weil fussent prononcés. De là cette déclaration insolite au seuil de l'interpellation (1).

(1) Le lendemain, Rochefort et Drumont reprochèrent violemment à Billot d'avoir osé demander à la Chambre, « avant que le débat ne commence, de ne pas l'engager ». Selon Drumont, « le président Brisson n'aurait pas dû permettre à Billot de

La Chambre applaudit le ministre ; et comment n'eût-elle pas applaudi ? Nul sur ses bancs, nul sur les bancs du gouvernement ne sait rien du drame qui vient de se jouer dans les bureaux de l'État-Major. Même à Méline, Billot a tout caché.

L'affaire, pour la Chambre, était entendue. Cependant Castelin débita un long discours, non pas sur Dreyfus, qui, « étant un traître, n'est plus français », mais contre les défenseurs et les complices du Juif. Seulement, son discours ne fut pas celui qu'il avait annoncé, depuis quelques jours, dans les couloirs (1).

Il énuméra d'abord les méfaits du « Syndicat ». En premier lieu, un journal (2) a osé dire que l'ex-ministre Chautemps avait eu l'affreuse idée « d'adoucir le sort du traître et qu'il avait tenté de permettre à Mme Dreyfus de rejoindre son mari aux îles du Salut ». Ici, Brisson, qui préside, intervient : « Ces journaux ne peuvent atteindre personne ici et, j'ose le dire, personne parmi les Français. » (Quoi ! pour avoir prêté un peu d'humanité à un ministre !) « Nous avons tous, poursuit le président, la même confiance dans la loyauté des juges du conseil de guerre et nous avons tous la même horreur de la trahison ! » La Chambre éclate en applaudissements.

Castelin raconte ensuite qu'une somme considérable

lire sa singulière déclaration... C'est vraiment fantastique... C'est montrer à la Chambre un singulier mépris... Billot est un insolent et un gâteux. » — De même Rochefort, mais avec des arguments qui semblent indiquer qu'il ne croit plus à la culpabilité de Dreyfus. (Voir p. 454.)

(1) « Les députés avec lesquels Castelin avait précédemment parlé de son interpellation remarquèrent que son attitude s'était modifiée et ils trouvèrent dans son discours tout autre chose que ce qu'il avait annoncé à ses interlocuteurs. » (*Mémoires* de SCHEURER-KESTNER.)

(2) *Le Figaro*. (Voir p. 329.)

a été offerte, en 1894, au rapporteur du conseil de guerre pour laisser planer un doute sur la culpabilité de Dreyfus (1); — Dupuy, mis en cause, se lève à sa place et nie avoir jamais connu cette tentative de corruption; — que deux des experts, qui ont conclu en faveur du traître, ont reçu chacun cent mille francs, et qu'un autre expert, Teyssonnières, en a été informé par un haut fonctionnaire de la police (2); — « Cela, c'est un fait ! » crie un membre à gauche; — que les Juifs, à La Rochelle, ont essayé de faire évader leur coréligionnaire et qu'ils eussent réussi sans le courage d'un officier, qui « dut le frapper pour le faire évanouir sur place »; — que toute la société juive, les Rothschild et le grand-rabbin, tous parents de Dreyfus, et le directeur des moulins de Corbeil (3), ont intercédé en faveur de l'infâme, « menaçant et suppliant »; — enfin, que le capitaine Gendron a vainement dénoncé une espionne qui était liée avec le prisonnier de l'île du Diable (4).

Quant au principal des complices civils de Dreyfus, c'est son beau-père, Hadamard, qui a été suivi au ministère de la Guerre à Rome où il a remis des documents concernant la défense des Alpes et le camp retranché de Nice. Mais Castelin ne prononça les noms ni de Weil (5) ni d'Esterhazy. Billot respira.

(1) *Libre Parole* du 13 décembre 1894. (Voir t. 1^{er}, 345.)

(2) Castelin le nomma : Puybaraud, directeur du service des recherches. Or, en 1894, Puybaraud avait fait observer au préfet de police, Lépine, que Teyssonnières était un expert dis-crédité, indigne de confiance.

(3) Moïse Dreyfus, homonyme seulement du capitaine.

(4) Il s'agit de Mme Déry, nullement espionne, chez qui Gendron et Dreyfus avaient fréquenté. (*Cass.*, II, 42; *Rennes*, II, 67, Gendron.) — Voir t. 1^{er}, 165. — Castelin, comme j'ai dit, avait été documenté par Henry.

(5) Il incrimina, en revanche, l'ancien lieutenant de vaisseau Emile Weyl, rappela ses procès avec *la Libre Parole*. (Voir p. 129.) Il réclama des poursuites contre lui.

Castelin termina en demandant des poursuites contre Bernard Lazare, tant pour avoir divulgué des documents secrets (le bordereau, les rapports de d'Ormescheville et des experts), que pour avoir injurié et outragé des officiers.

Comme Castelin descendait de la tribune en criant : « Vive la France ! Vive la République ! » un député, mon voisin, dit à Lebon : « Il a raison ; il faudrait poursuivre. » Lebon répliqua vivement : « Ah ! non, nous ne ferons pas leur jeu ! »

La Chambre n'avait pas entendu sans malaise tant de bas commérages et de dénonciations. Les ministres eussent voulu qu'elle votât, non l'ordre du jour que proposait Castelin et qui enjoignait au gouvernement de rechercher les responsabilités encourues par les amis du traître, mais l'ordre du jour pur et simple. Méline, puis Billot le réclamèrent ; Billot déclara qu'il poursuivrait, le cas échéant, les indiscretions, mais que, l'honneur des officiers n'ayant pas été « attaqué sérieusement », le dédain suffisait pour répondre aux insulteurs. Il se produisit alors quelque confusion. Certains députés craignaient que, s'ils votaient seulement l'ordre du jour pur et simple, leur patriotisme parût inférieur à celui de Castelin, si jaloux de tout ce qui touche à la défense nationale, et de deux autres députés antisémites (Gauthier de Clagny, le vicomte d'Hugues) qui étaient venus à la rescousse. Les socialistes, Vaillant, Chauvière, proposèrent un ordre du jour dans ce sens (1). Méline protesta « qu'on n'avait pas besoin d'inviter le ministère à faire

(1) « La Chambre, résolue à réprimer toute trahison et toute manœuvre qui mettrait en danger la sécurité du pays et la paix européenne, invite le gouvernement à prendre les mesures utiles à cet effet. » *Signé* : Coutant, Vaillant, Chauvière, Walter, Baudin et Sembat.

son devoir ». D'autres députés (Lasteyrie, Hubbard), proposèrent des ordres du jour transactionnels : ils s'en remettaient au gouvernement du soin de maintenir avec fermeté l'autorité de la chose jugée. Marcel Habert, fidèle à la promesse qu'il avait faite à l'avocat de Dreyfus, demanda la parole contre l'ordre du jour de Lasteyrie, mais la Chambre cria : « Aux voix (1) ! » Marcel Habert l'excédait ; il intervenait dans toutes les discussions, bruyant et filandreux ; il allait, certainement, recommencer le discours de Castelin, tonner contre les Juifs, débiter des tirades patriotiques ! Il eut la loyauté d'insister ; des rumeurs, des cris d'impatience lui répondirent. Enfin, comme Castelin, qui voulait avoir les honneurs de la journée, avait introduit le mot de confiance dans son ordre du jour, Méline céda, accepta la nouvelle formule qui, par mains levées, fut votée à l'unanimité moins cinq opposants (2) et quelques abstentions, dont la mienne. La Chambre se déclarait « unie dans un sentiment patriotique et confiante dans le gouvernement pour rechercher, s'il y a lieu, les responsabilités qui se sont révélées à l'occasion et depuis la condamnation du traître Dreyfus, et en poursuivre la répression. »

Un peu auparavant, comme l'extrême-gauche devenait houleuse, Deschanel s'écria : « Mais enfin, ce sont des hommes d'honneur qui sont au pouvoir ! » Et Billot s'était rengorgé.

(1) « Marcel Habert : « Je demande la parole contre l'ordre du jour qui vient d'être lu. » (*Sur divers bancs : Aux voix ! Aux voix !*) Un peu plus tard : « Je demande la parole. » (*Exclamations.*)

(2) Cela fut constaté par une interruption de Castelin : « Je tiens à constater que la Chambre a voté l'ordre du jour à l'unanimité, moins cinq voix. » Les cinq députés qui repoussèrent l'ordre du jour le trouvaient insuffisant ; ils ne voulaient pas donner leur confiance au gouvernement. J'ai le souvenir d'avoir vu se lever, à la contre-épreuve, la main de Cluseret, l'ancien général de la Commune.

CHAPITRE VI

SCHEURER - KESTNER

I

Méline, de très bonne foi, crut l'affaire finie, parce qu'il croyait Dreyfus coupable. Il avait suffi, pour faire évanouir le spectre, de marcher sur lui.

Son garde des Sceaux, Darlan, eût voulu ouvrir une enquête sur les accusations portées à la tribune par Castelin; surtout, poursuivre Bernard Lazare pour avoir, dans sa brochure, divulgué des documents secrets. La loi, dont il était le gardien, lui en faisait un devoir.

Le jeune écrivain l'y avait provoqué par une lettre publique. Méline observa que ce serait le recommencement scandaleux, au grand jour, du procès de 1894 (1).

La visite de Forzinetti à Rochefort et à Jaurès avait été dénoncée au général Saussier; le gouverneur de Paris y vit un manquement à la discipline, refusa de recevoir les explications du commandant du Cherche-

(1) Bernard Lazare écrivit à Rochefort : « Si quelqu'un redoute la lumière, ce n'est pas moi, mais plutôt le gouvernement. » (*Intransigeant* du 23 novembre.)

Midi, lui demanda sa démission. Forzinetti la donna (1); mais Billot, sans l'accepter ni la refuser, maintint le vieux soldat à son poste. L'incident eût fait du bruit, et le bruit ne fait pas de bien.

La sagesse commandait de faire le silence sur l'importune tragédie. Ce fut le sentiment de la Chambre comme de Méline. Le Comité des pétitions vota l'ordre du jour sur la requête de Mme Dreyfus. Le rapporteur (2) invoquait le respect de la chose jugée, « considération qui domine tout », la solennelle affirmation de Billot que Dreyfus a été régulièrement condamné (3) et les paroles du président Brisson flétrissant les traîtres.

La presse elle-même se tut. Rochefort, au lendemain de l'interpellation de Castelin, avait publié un inquiétant article. Il avait reproché à Billot, « l'un des plus notables battus de la guerre de 1870 », d'avoir osé dire « que l'honneur de l'armée est au-dessus de toute suspicion », « ce qui est une sottise », et « d'avoir rendu tout à fait obscure une question qui n'a jamais été très claire (4) ». On le fit rentrer dans le rang; Drumont

(1) Par lettre du 23 novembre. — Gaston Méry, dans *la Libre Parole* du 8 décembre, y fit allusion. — Forzinetti reçut, à cette époque, diverses lettres (anonymes) de menace.

(2) Lorient, député de l'Eure. Rapport sur la pétition n° 2707 (3 décembre).

(3) « La pétition, écrit Yves Guyot dans *le Siècle*, s'appuie sur un article de *l'Éclair*. Il est évident que les allégations d'un journal ne peuvent suffire pour déterminer une commission des pétitions à demander la révision d'un procès. Si on a produit, en dehors de la défense, une pièce sur laquelle aurait été basée la condamnation, c'est là un acte inqualifiable et qui frapperait le jugement de nullité. Mais il faudrait le prouver. »

(4) « L'armée, c'est l'armée, c'est-à-dire un corps spécial et privilégié qui jouit du droit d'exterminer les civils comme les Kurdes massacrent les Arméniens. » (*Intransigeant* du 20 novembre.)

donna pour consigne de ne plus prononcer le nom du traître (1).

A l'île du Diable, Lebon fit redoubler de précautions. Dreyfus était maintenant aux mains de Deniel. Le nombre des surveillants fut porté de cinq à dix (2). Après avoir suspendu entièrement « pendant quelques semaines (3) » la correspondance du condamné, le ministre trouva lui-même « que ce traitement était trop rigoureux » ; mais, alléguant la lettre à l'encre sympathique, il ordonna que les lettres du condamné et celles des siens ne seraient plus transmises qu'en copie (4) ; cette douceur, voir l'écriture de l'être cher, la tenir en mains, fut retirée à ces malheureux. Les envois de livres que sa femme lui faisait tous les trois mois furent suspendus ; désormais, il devra faire directement ses commandes ; mais les deux premières ne lui parvinrent qu'au bout de plusieurs mois et il ne fut jamais répondu à la troisième, « de sorte qu'il dut vivre sur le fonds qu'il s'était créé précédemment (5) ». Ainsi, après avoir privé son corps de tout exercice, dans l'étroite enceinte de la nouvelle palissade, et ses yeux de la vue de la mer, on privait son intelligence de tout aliment vivi-

(1) Le 17 novembre, *la Libre Parole* avait dénoncé Bernard Lazare comme l'agent du Syndicat ; celui-ci protesta par une lettre que Drumont inséra, en la faisant suivre de ces deux lignes : « Nous nous garderons de tous commentaires pour éviter à nos lecteurs une nouvelle épître. » — Le 1^{er} décembre, *la Libre Parole* raconta que c'était un faux Dreyfus qui était à l'île du Diable et, le 2, qu'un bateau avait été affrété au Havre pour le délivrer (Qui ? le faux Dreyfus ?) Puis, plus rien.

(2) *Cinq années*, 243.

(3) *Rennes*, I, 242, Lebon.

(4) Gabriel Monod, qui avait appris cette mesure, pria Hanotaux de la faire rapporter ; Hanotaux ne lui répondit pas. (*Cass.*, I, 458, Monod.) Cependant, Mme Dreyfus reçut de nouveau quelques lettres autographes.

(5) *Cinq années*, 243.

fiant. La bête avait refusé de mourir; on cherchait à tuer l'âme.

II

Henry avait un grave défaut : il n'avait jamais assez vaincu.

Dreyfus renfoncé dans son tombeau, Esterhazy sauvé, Picquart en disgrâce, Billot intimidé ou trompé, et lui-même, enfin, à la tête du service des Renseignements, sous la direction nominale de Gonse (1), de tels succès eussent contenté tout autre. Cependant, il resta soucieux, interrogeant l'avenir. Il connaissait trop bien le passé.

Prévoyant de futures batailles, il s'y prépare. Et, pour que ces combats soient de nouvelles victoires, il fabrique de nouveaux faux.

Dreyfus avait son compte, pour la seconde fois; il s'agissait maintenant de déshonorer Picquart, dans les dossiers.

Picquart, en quittant Paris le 16 novembre, avait prescrit à Gribelin de lui faire parvenir son courrier (2). Gribelin le remit à Henry, qui le décachetait par les procédés du cabinet noir (3); il prenait copie des lettres

(1) *Cass.*, I, 551, Billot : « Au départ du colonel Picquart, je confiai au général Gonse lui-même l'exécution du service; il dut, à partir de ce jour, venir lui-même, à midi, apporter au ministre le bulletin des renseignements, et, pendant tout le reste de mon ministère, je n'ai pas vu le colonel Henry plus de deux ou trois fois. » — *Procès Zola*, I, 217, Henry : « Le successeur du colonel Picquart est le général Gonse. »

(2) *Procès Zola*, I, 288; *Cass.*, I, 192; *Rennes*, I, 456, Picquart.

(3) *Procès Zola*, I, 288, Picquart : « Après que j'eus quitté Paris (c'est le général de Pellieux qui me l'a appris), on décachetait mon courrier à mon ancien bureau. » De même, à la Cour de cassation : « Mon courrier était décacheté et lu avant de m'être réexpédié. Le général de Pellieux me l'a affirmé et

qui lui paraissaient intéressantes, puis refermait le pli sans qu'il y parût.

L'une de ces lettres, datée du 27 novembre (1) et écrite moitié en français, moitié en espagnol (2), émanait d'un ancien soldat, Germain Ducasse, qui avait servi autrefois sous les ordres de Picquart (3). Celui-ci l'avait employé, par la suite, à de menues besognes, sous le nom de Durand, au bureau des Renseignements (4), et l'avait placé comme secrétaire chez une vieille amie, la comtesse Blanche de Comminges (5). Ducasse professait pour Picquart, qui l'aimait beaucoup (6), un grand dévouement. Il avait, par malheur, la manie des surnoms baroques, des désignations mystérieuses. Henry tomba en arrêt devant le passage suivant :

Le grand œuvre est accompli; Cagliostro est redevenu Robert Houdin... Le demi-dieu demande tous les jours à la comtesse quand il pourra voir le bon Dieu... — *Signé* : J. (7).

Le « grand œuvre », c'était le ramonage des cheminées dans la maison truquée de la rue de Lille, en

m'en a montré la preuve. » (I, 192.) De même au conseil d'enquête du 1^{er} février 1898 (*Cass.*, II, 161), à l'instruction Fabre (172), à Rennes (I, 456). — Pellieux, dans ses nombreuses dépositions, n'a jamais contredit le fait que Gonse, au contraire, a démenti : « Les lettres de Picquart n'ont jamais été décachetées. » (*Cass.*, II, 161). A l'instruction Fabre, pressé par Picquart, il refusa de répondre, sur quoi Picquart refusa de signer le procès-verbal de la séance. (*Instr. Fabre*, 172; *Cass.*, I, 193.)

(1) *Enq. Pellieux*, 30 nov. 1897, Pellieux; *Cass.*, I, 192, Picquart.

(2) *Cass.*, II, 213, Picquart.

(3) Au 126^e de ligne.

(4) *Instr. Fabre*, 22, 64, Ducasse.

(5) *Cass.*, I, 192, Picquart.

(6) *Procès Zola*, I, 288, Picquart.

(7) J..., initiale de *Just*, du nom d'un personnage de *Lëssing*, le fidèle serviteur du major de Tellheim, dans *Minna de Barnhelm*.

face de l'ambassade d'Allemagne. Desvernine (que Ducasse appelait Cagliostro) avait si habilement placé les phonographes dans les cheminées que les ramoneurs ne s'en étaient pas aperçus ; dès lors, son rôle était fini ; il redevenait simple commissaire spécial (Robert Houdin). Ducasse, qui avait été mêlé à l'affaire, informait Picquart de ce résultat. Le « demi-dieu » était le capitaine de Lallemand, officier d'ordonnance du général des Garets, qui fréquentait chez la comtesse de Comminges. De passage à Paris, il regrettait de n'y pas trouver son ami Picquart, le « bon Dieu » (1).

Cette lettre eût étonné tout autre qu'Henry. Peut-être s'en amusa-t-il seulement. Le certain, c'est que, l'ayant fait copier avant de la réexpédier (2), il en employa la phraséologie pour la confection d'un nouveau faux. C'est le procédé classique, qui lui était familier. Le 15 décembre (3), il porta le document à Gonse : c'était une lettre adressée « au lieutenant-colonel Georges Picquart ; » il l'avait ouverte, parce qu'il avait pensé qu'elle venait d'un espion (4) ; il en ressortait que son ancien chef était au service du Syndicat des Juifs. La signataire « Speranza » écrivait dans le syle des faussaires ordinaires d'Henry (5) :

Paris, minuit 35. — Je sors de la maison ; nos amis

(1) *Cass.*, I, 192 ; II, 213, *Picquart* ; II, 263, Mlle de Comminges.

(2) *Procès Zola*, I, 288, *Picquart*.

(3) C'est la date de la lettre que Pellieux montra à Picquart. (*Procès Zola*, I, 288 ; *Cass.*, I, 192 ; *Rennes*, I, 451.)

(4) Telle est la version de Gonse : « Une lettre venant d'Espagne a été ouverte, mais elle avait toutes les allures d'une correspondance provenant d'un agent du service des Renseignements. » (*Cass.*, II, 161.) Gonse se coupe ; en précisant qu'il s'agit d'une lettre venant d'Espagne, il désigne bien la lettre de Ducasse, écrite moitié en espagnol, moitié en français.

(5) Comparer avec la lettre à l'encre sympathique, avec la fausse lettre Panizzardî, etc.

sont dans la consternation; votre malheureux départ a tout dérangé. Hâtez votre retour ici, hâtez-le vite... vite! Le moment des fêtes étant très favorable pour la cause, nous comptons sur vous pour le 20. *Elle* est prête, mais *elle* ne peut et ne veut agir qu'après vous avoir causé. Le demi-dieu ayant parlé, on agira (1).

Sur l'enveloppe : « Pressée, faire suivre. »

Le faux était stupide; il eût été plus stupide encore d'envoyer à Picquart la lettre recachetée (2). Henry s'en garda bien, ce qui suffit à prouver qu'il ne s'était pas mépris sur la pensée de Ducasse. Mais il classa dans le dossier de Picquart, qu'il commençait à nourrir, la copie de la lettre de Ducasse et cette lettre de « Speranza », avec l'enveloppe, pour les en sortir au bon moment.

Il y avait précédemment inséré le rapport de Guénée sur les manœuvres de Picquart et un second rapport du même, plus récent (3). Guénée y nommait enfin « le vieil ami » qui avait conseillé le colonel; c'était l'avocat Louis Leblois, « fils d'un ancien pasteur; il va fréquemment, avec sa femme, en Allemagne, à Strasbourg; dans le quartier, on l'a surnommé l'Allemand... C'est un homme aigri, haineux, ergotant sur tout, à la figure de chafouin, au regard oblique et méchant, qui s'occupe de spiritisme et qui, s'il n'était pas fortuné, serait un ennemi de la société (4). »

(1) *Cass.*, II, 267, Texte communiqué par le ministre de la Guerre.

(2) Picquart ne la connut que le 27 novembre 1897, à l'enquête Pellieux : « D. Je vous présente une lettre qui vous a été adressée, le 15 décembre 1896, au ministère de la Guerre, portant l'indication : *pressée, faire suivre*. Cette lettre a été saisie; je vous en donne connaissance. » — Esterhazy, à l'enquête Bertulus, déclare qu'il a été absolument étranger à la confection de cette lettre. (II, 244.)

(3) Du 21 novembre.

(4) Rapport du 21 novembre 1896 (*Dossier Tavernier*).

Guénée tenait à garder son gagne-pain ; Henry eut moins de succès avec Toms.

Déjà, avant le départ de Picquart, il avait essayé de lui faire entendre qu'on lui saurait gré de désigner le chef du service comme l'auteur de la publication du bordereau par *le Matin*. Picquart parti, Henry pressa Toms de pousser son enquête (1). L'agent rapporta bientôt que le fac-similé provenait d'un expert, sur quoi Henry et ses acolytes le malmenèrent (2). L'archiviste le bouscule ; Lauth l'accuse « de subir une influence » ; Henry repousse son rapport : « Je n'ai pas besoin de lire ce papier ; je sais ce qu'il y a dedans (3). »

Il y avait, « là dedans », la vérité ; il voulait autre chose.

Gribelin, par ordre d'Henry, se rendit alors chez l'informateur de Toms, lui fit des promesses ; mais ce malheureux lui-même refusa de faire un mensonge. Comme Lauth avait menacé de renvoyer Toms, l'agent riposta qu'il était prêt à partir, « mais la tête haute, après avoir défendu son honneur de fonctionnaire ». Henry battit en retraite (4).

Dans l'intervalle, il avait procédé à une opération plus importante.

Picquart lui avait remis le *petit bleu*. On a vu qu'Henry, dans une occasion précédente, avait gratté

(1) *Cass.*, I, 766 ; *Rennes*, III, 364, Toms. — Dans un premier rapport, Toms avait relaté que « le fac-similé du *Matin* provenait d'une personne qui le détenait par ses fonctions. » Comme cette désignation pouvait s'appliquer aussi bien à un officier qu'à un expert, Henry, comptant que « cette personne » deviendrait Picquart, félicita l'agent et lui dit que « cela concordait ».

(2) *Cass.*, I, 766 ; *Rennes*, III, 364, Toms ; lettre du 6 décembre 1896, à Gribelin. (*Cass.*, I, 772.)

(3) *Cass.*, I, 767 ; *Rennes*, III, 364, Toms.

(4) *Cass.*, I, 767, 772 ; *Rennes*, III, 365, Toms.

sur une lettre de Schwarzkoppen un nom qui l'inquiétait et qu'il l'avait remplacé par l'initiale de Dreyfus (1). Il appliqua ce procédé, en le perfectionnant, à l'adresse du *petit bleu*. Il y gratta le nom du commandant Esterhazy, toutes les lettres et tous les intervalles des lettres; et il commença à gratter « le chiffre 7 du 27 rue de la Bienfaisance »; puis il rétablit ces mêmes lettres, à demi effacées ou altérées par cette opération, toutefois en les empâtant, sans les lier les unes aux autres et d'une écriture qui diffère de celle du texte (2). Ainsi, le jour

(1) Voir p. 388.

(2) *Dossier Tavernier*, 31 oct. 1898, Rapport des experts en écriture : « Ce qui frappe d'abord, lorsqu'on examine le nom : *Esterhazy*, de l'adresse du *petit bleu*, c'est qu'il a été l'objet de surcharges et de grattages. Les surcharges, faites avec une encre plus noire, sont visibles sur plusieurs lettres du mot : *E* initiale, *i*, *h* et *y*. Ces surcharges ne sont pas toutes de la même date. Les unes sont anciennes et se trouvent déjà dans les clichés sur verre et dans les épreuves photographiques qui en ont été tirées ; les autres sont plus récentes et ne figurent pas dans ces clichés et dans ces épreuves. Les grattages ont particulièrement atteint les lettres *i* et *h*. Ils affectent, en outre, avec plus ou moins d'étendue, tous les intervalles qui séparent les neuf lettres du mot... Nous avons d'abord été surpris par la régularité et par le plan des grattages. Ils occupent tous, en effet, les intervalles des lettres et ont tous fait disparaître des parties plus ou moins grandes de la ligne horizontale imprimée sur laquelle le nom d'Esterhazy a été écrit... A aucun endroit, — peut-être cependant faudrait-il faire exception pour le premier jambage de l'*h*, — le grattage n'a porté que sur les parties du papier qui correspondent aux points de contact des lettres actuelles avec la ligne imprimée... Certains de ces grattages, sinon tous, — on comprendra que cette restriction est nécessaire, — ont été faits depuis l'exécution des clichés photographiques qui nous ont été remis... Aucune des lettres du nom d'Esterhazy qui peuvent être l'objet d'une comparaison n'est absolument semblable à celle de ces mêmes lettres qu'on retrouve dans les autres parties du *petit bleu*. Nous constaterons, en outre, que ces lettres ne sont pas liées entre elles, qu'elles sont toutes isolées, alors que les lettres isolées ne sont représentées dans le reste de la pièce que par deux exemples sans valeur probante... *Signé* : Couderc, Etienne

où on regardera de près le *petit bleu*, il apparaîtra que la carte-télégramme était destinée à une personne autre qu'Esterhazy, mais demeurant dans la même maison, et que Picquart a effacé son nom pour y substituer celui de l'ami d'Henry (1). « Schwarzkoppen n'aurait pas été assez bête » pour confier à la poste une carte aussi compromettante, « où, lui-même, il aurait nommé son espion (2) » !

Charavay, Varinard. » — Cet isolement des lettres fut remarqué par Picquart quand Pellieux, le 26 novembre 1897, lui montra le *petit bleu*. — Il est remarquable qu'un faux à peu près identique se soit produit, au II^e siècle, dans un procès égyptien dont nous avons le protocole sur un papyrus de Berlin (n^o 388). La faussaire Rolinaïs, conservant par devant elle le véritable acte d'affranchissement d'Eucaios, lui en a délivré un autre, fait à un autre nom, mais après avoir gratté ce nom pour le remplacer par le sien. (GRADENWITZ, *Einführung in die Papyruskunde*, XII; l'auteur fait le rapprochement avec le *petit bleu*.)

(1) *Rapport* : « L'hypothèse très naturelle que la constatation des grattages et surcharges nous a d'abord amenés à faire, c'est que nous nous trouvions en présence d'un nom substitué à un nom gratté ; mais cette hypothèse n'a pas été confirmée par un examen plus attentif... Nous avons vainement cherché, en suivant la trace des grattages à l'aide du microscope et de la loupe, à reconstituer, avec quelque vraisemblance, une lettre quelconque. M. L'Hôte (l'expert chimiste), d'autre côté, nous a déclaré qu'il n'avait pu faire revivre aucune parcelle des caractères supposés grattés. » — De même Picquart : « Ces grattages et surcharges sont de nature à tromper lors d'un examen superficiel. » (*Cass.*, I, 145 ; *Rennes*, I, 464.) Et Roget : « Le *petit bleu* a les apparences d'un document frauduleux. » (*Cass.*, I, 110.) De même à Rennes (I, 296). — Ce sont ces apparences qui, jointes aux dénonciations de Lauth et de Gribelin, motivèrent, plus tard, les poursuites en faux et usage de faux intentées contre Picquart par le général Zurlinden. A Rennes, Zurlinden reconnu, « que le grattage ne peut être attribué au lieutenant-colonel Picquart » (III, 476).

(2) *Procès Esterhazy*, 133, Esterhazy : « Il n'est pas admissible que, si j'avais des relations louches avec la personne visée par M. Picquart, elle soit assez bête pour m'écrire, à moi qui serais un espion, d'une telle façon, en mettant mon nom, mon grade, mon adresse sur une carte ainsi jetée à la poste, une

Henry porta ensuite, sans mot dire, la pièce à Gonse, qui l'enferma dans son armoire (1).

Il avait le génie du faux, mais, par malheur, tantôt par ignorance, tantôt parce qu'il mettait trop de hâte à réaliser ses rapides pensées, il compromettait par des négligences matérielles les plus étonnantes conceptions de son fertile esprit.

Ainsi, quand il eut gratté l'adresse du *petit bleu*, il oublia de détruire les clichés et les épreuves photographiques que Picquart en avait fait prendre par Lauth (2).

carte qu'on laisse trainer, qui peut être ouverte par mes domestiques, par les concierges, par ma famille. »

(1) On a vu (p. 445) que Gonse ne se souvient pas si le *petit bleu* lui fut remis par Picquart au moment de son départ. Picquart dit qu'il le remit à Henry et pourquoi. Puis Gonse ajoute : « Mais j'ai la notion bien exacte que, peu de temps après le départ de Picquart, j'ai eu ce dossier dans mon armoire : je ne saurais dire si c'est Henry ou Picquart qui me l'a remis. » (*Instr. Tavernier*, 10 oct. 1898.) La filiation est donc bien établie. Et, comme Gonse précise que le *petit bleu* ne sortit de son armoire que pour être joint au dossier Esterhazy quand Billot, en novembre 1897, l'envoya à Pellieux, il en résulte que le grattage du *petit bleu* fut opéré par Henry dès 1896. Picquart croit, au contraire, que ce fut en 1897, au moment où il reçut le télégramme *Blanche* : « On a la preuve que le *bleu* a été fabriqué par Georges. » (*Rennes*, I, 465.) Mais cette hypothèse ne résiste pas à la chronologie : la dépêche *Blanche* est, en effet, du 10 novembre, c'est-à-dire antérieure de cinq jours à la dénonciation d'Esterhazy par Mathieu Dreyfus et de sept jours à la désignation de Pellieux pour l'enquête. La dépêche *Blanche* est donc postérieure, évidemment, à la falsification de la carte télégramme.

(2) *Rapport* : pièces nos 6 et 7. — *Instr. Tavernier*, 12 octobre 1898, Lauth : « Toutes ces photographies proviennent du second essai que nous avons fait (Junck et Lauth). Quant aux clichés et tirages sur papier qui ont été faits les premiers, ils avaient été, en partie, donnés au colonel, d'autres ont dû rester entre nos mains ; mais, comme c'étaient des essais non réussis, je les détruisais au fur et à mesure. » — *Cass.*, I, 147, *Picquart* : « Si Lauth m'a remis les premières épreuves, ce qui est possible, on doit les retrouver. J'ai remis au général Gonse toutes les pièces de mon enquête sur Esterhazy ; je n'ai rien détruit, pas même

Ces clichés et ces épreuves montrent déjà *une* surcharge qui n'est qu'une retouche (1) ; mais ils ne portent trace d'aucun grattage.

Et, encore, il se trompa de bouteille à encre. Le texte et l'adresse du *petit bleu* avaient été écrits, en effet, avec de l'encre à base de noix de galle, et cette encre se retrouve non seulement dans les parties intactes du *petit bleu*, mais même dans la pâte du papier, aux endroits où il a été gratté (2). Or, Henry effectua ses surcharges avec une encre différente, plus noire (3), à base de campêche (4), l'encre même dont Lauth se servait pour ses retouches photographiques (5).

les moindres notes au crayon ; et je puis affirmer que Lauth ne m'a jamais remis de clichés. »

(1) Lauth, à l'instruction Tavernier, nie qu'il en soit l'auteur : « Êtes-vous bien certain que, pour les besoins de la photographie, aucun mot de ce document et, particulièrement, de l'adresse, n'ait été retouché par vous à l'encre ? — Lauth : J'affirme que je ne l'ai pas retouché ; jamais je n'aurais eu l'idée de retoucher à l'encre un pareil document. » (12 octobre 1898.) De même Junck. — Picquart dit qu'il ne s'est jamais occupé des détails matériels de photographie et qu'il n'a jamais fait cette retouche. (*Cass.*, I, 145, 147 ; *Rennes*, I, 465.)

(2) Rapport de l'expert chimiste L'Hôte.

(3) Rapport des experts en écriture.

(4) Rapport de l'expert chimiste, conclusions : « 1^o L'adresse du *petit bleu* a été écrite avec de l'encre à base de noix de galle. Les surcharges qu'on observe sur le *t* (de commandant) et sur l'*E* et sur l'*h* (d'Esterhazy) ont été effectuées avec une encre différente, qui est à base de campêche. 2^o Le texte du *petit bleu* a été écrit avec de l'encre à base de noix de galle. *Signé* : L'Hôte. » — *Rennes*, I, 446, Picquart : « Je crois que, si les encres avaient été les mêmes, la constatation des experts aurait été moins facile, moins probante. »

(5) L'expert L'Hôte constate que toutes les surcharges, celle de la lettre *E* qui apparaît déjà sur les clichés, et les autres qui sont postérieures, ont été faites avec la même encre à base de campêche. Il en résulte qu'Henry se servit de l'encre de Lauth. C'est ce que Picquart fait observer à *Rennes* (I, 465). Rien ne permet de croire que Lauth ait été le complice de cette

De sorte que l'adresse du *petit bleu*, regardée à la loupe, diffame Picquart, mais qu'examinée par un chimiste, elle condamne Henry.

Une activité infatigable, la fièvre, une terreur secrète le dévoraient. Quoi qu'il fit, il ne se sentait pas en sûreté. Les remparts de faux qu'il avait construits lui semblaient toujours trop bas; il y ajoutait sans cesse. Le beau-père d'Esterhazy, le marquis de Nettancourt, étant mort le 4 janvier 1897, Henry découpa dans *l'Éclair* du lendemain la notice nécrologique du vieux gentilhomme (1) et, l'ayant datée, au crayon rouge, du 5 janvier 1896 (2), il la classa en tête du dossier d'Esterhazy que Picquart avait remis à Gonse (3).

fourberie, ni qu'Henry se soit servi de l'encre de Lauth avec l'arrière-pensée d'accuser, le cas échéant, son camarade. Il prit, tout naturellement, l'encre de Lauth.

(1) « Le marquis de Nettancourt-Vaubecourt est mort hier matin en son château de Nettancourt, dans la Meuse. Il était le chef d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la vieille chevalerie de Lorraine... etc. » La notice est évidemment d'Esterhazy lui-même.

(2) La fraude fut découverte par le commandant Tavernier au cours de son enquête; le général Gonse, interrogé, reconnut aussitôt que l'annotation était de l'écriture d'Henry: « Je suis, dit-il, surtout frappé par l'allure graphique des chiffres et particulièrement, par celle du 9. » (2 novembre 1898.) Dans une déposition suivante, Gonse explique « qu'il est fort possible que ce soit en raison du changement très rapproché du millésime qu'Henry ait commis *une erreur* d'année dans la notation au crayon, la mort du marquis de Nettancourt datant de janvier 1897. » Il ajoute: « L'entrefilet, qui m'a été remis par Henry, ne m'a certainement pas paru avoir une grande importance, car, s'il en avait été autrement, j'aurais joint à cet entrefilet une note explicative, comme je le faisais d'habitude quand les affaires avaient un certain intérêt. » (10 novembre 1898.) — Picquart observe que l'article est encadré au crayon rouge, « ce qui ne se faisait, au bureau, que pour les choses importantes ». (*Cass.*, I, 147.)

(3) Le dossier porte cette mention: « 23 novembre 1896; dossier secret constitué en 1896 par le lieutenant-colonel Picquart

Picquart a toujours affirmé qu'il n'a connu Esterhazy que par le *petit bleu* (1), au printemps de 1896. Ouvrez maintenant le dossier; vous y trouvez d'abord la découpure du journal, antidatée d'un an, mais qui songera à vérifier? Donc, dès janvier 1896, Picquart guettait l'ami d'Henry dans la pensée de le substituer à Dreyfus; il s'est trahi lui-même en recueillant cette nécrologie; son mensonge est démontré. Et c'est un indice de plus que, sur l'adresse du *petit bleu*, c'est Picquart qui a gratté le nom du véritable destinataire et l'a frauduleusement remplacé par celui d'Esterhazy (2)!

Dans ce même mois de janvier, Henry envoya Lauth et Junck à Luxembourg pour s'y rencontrer avec Cuers. L'entrevue avait été préparée par Picquart (3). Il eût été imprudent de la contremander. Mais Henry affecta de ne pas s'y rendre lui-même (4).

Les deux officiers rapportèrent (5) que Cuers avait cherché encore à les « apitoyer sur son sort »; le major Dame lui a montré récemment une lettre menaçante de Lajoux; cependant, il refuse toujours

contre le commandant Esterhazy et remis par ledit colonel au général Gonse en octobre 1896. *Signé* : A. Gonse. » Cette date d'octobre, indiquée comme celle de la remise du dossier, est inexacte. On a vu que Picquart n'a remis le dossier d'Esterhazy à Gonse que la veille de son départ, le 15 novembre.

(1) *Cass.*, I, 447; *Rennes*, I, 418, Picquart.

(2) Ce faux n'ayant pu être commis que postérieurement au 6 janvier 1897, il en résulte que le grattage du *petit bleu* par Henry est antérieur; la fausse date, inscrite par Henry sur la découpure de *l'Éclair*, explique, en effet, le grattage; elle en est le commentaire. C'est un argument de plus à ajouter à ceux que j'ai exposés plus haut.

(3) *Cass.*, I, 419; *Rennes*, I, 626, Lauth.

(4) *Cass.*, I, 419, Lauth: « Henry s'en souciait si peu... etc. »

(5) Rapport du 20 janvier 1897 (*Dossier Tavernier*). — L'entrevue eut lieu la veille. — *Cass.*, I, 420, Lauth; *Rennes*, I, 626, Lauth; 648, Junck.

d'entrer au service français. Lauth et Junck l'ont invité (bien qu'ils le tiennent pour un provocateur) à s'établir à Paris ou en pays neutre; il n'a rien voulu entendre (1); il a confirmé, d'ailleurs, son récit de Bâle; sans y rien ajouter. Plus tard, « à son heure, il prouvera qu'il est sincère ».

Telle fut la version officielle de Lauth.

Le hasard lui-même se fit le complice d'Henry.

Il y avait, comme huissier, au bureau des Renseignements, un vieux turco du nom de Baschir, qui avait servi d'ordonnance à Sandherr. Il savait bien des choses. Esterhazy prétend que l'Arabe le vit souvent entrer chez Henry (2). Un matin, on trouva Baschir mort dans son lit, asphyxié par le gaz. On n'expliqua pas comment le robinet du bec de gaz avait été ouvert.

III

Gonse, de son côté, ne restait pas inactif. Il promenait Picquart d'un bout de la France à l'autre, exécutant ainsi le plan qui avait été conçu par Billot et concerté avec Boisdeffre.

Picquart était parti le 16 novembre pour sa fausse mission. Il visita, d'abord, le 6^e corps et adressa, le 17 et le 18, deux rapports à Gonse. Celui-ci l'en remercia, le 19: « Vos renseignements nous ont bien inté-

(1) « Il se retranche d'une manière invariable derrière la phrase: « Je ne veux quitter à aucun prix Berlin, où mon enfant est enterré,... » pour refuser toute communication ultérieure ou éluder l'éventualité de son installation à Paris ou en pays neutre. » (*Rapport de Lauth.*) — *Rennes*, I, 648, Junck.

(2) Conversation avec un journaliste anglais. — *Cass.*, II, 155, Leblois: « Il est fâcheux que Baschir soit mort. »

ressés. Tenez-nous au courant de tout ce qui peut se présenter dans votre voyage (1). » Il lui recommande, au nom du ministre, « de continuer, sans interrompre, sa tournée et de ne pas se presser pour bien voir les choses ». Le commandant du 7^e corps a déjà été prévenu ; « les deux régions ne vont pas l'une sans l'autre ».

Comme Picquart était parti précipitamment, il n'avait emporté qu'une valise ; il demanda à Gonse l'autorisation de repasser par Paris avant de se rendre de Châlons à Besançon. Cette simple requête produisit une panique au bureau. Coup sur coup, Gonse lui télégraphia « de ne pas bouger avant d'avoir reçu une nouvelle lettre (2) ». La lettre, bien que toujours très affectueuse, fut catégorique. Gonse avait référé à Boisdeffre et à Billot, et « le ministre prescrivait à Picquart de continuer, sans revenir à Paris, sa tournée au 7^e corps ». Au surplus, dès qu'il aura terminé « cette visite détaillée », il devra, « sans désespérer, examiner les 14^e et 15^e régions ». Là, tout est à créer. Les Alpes après l'Est. « Dussiez-vous ne rentrer que dans cinq ou six semaines, il faut absolument que le travail soit fait ; c'est l'ordre formel du ministre (3). »

Cette fois, Picquart comprit ; mais il fit semblant de ne pas comprendre. Il envoya, de chacune de ses nouvelles stations, des rapports circonstanciés à Gonse ; et, régulièrement, Gonse lui répondait, recommandant, avec une même sollicitude, la discrétion et une « sage » lenteur. « Ne vous pressez pas... Prenez tout le temps nécessaire... Voyez tout... Après la visite à un corps

(1) Picquart versa ces lettres au procès d'Esterhazy ; elles firent ensuite partie des divers dossiers d'instruction.

(2) *Cass.*, I, 190 ; II, 165, Picquart.

(3) 21 novembre. — La décision du ministre, qui prescrit à Picquart de poursuivre sa mission sur le territoire des 14^e et 15^e régions est datée du 21 novembre ; l'ordre du 23.

d'armée, prenez du repos... Finissez tout au 14^e avant de passer au 15^e; vous y aurez beaucoup à faire (1). » Picquart ayant été souffrant à Lyon, Gonse espère « qu'il se remettra assez vite (2) ». Il l'avait prié d'abord (3) de n'écrire que tous les deux ou trois jours; à la réflexion, il parut plus prudent de l'obliger à une lettre quotidienne. Ainsi, on ne perdra jamais sa trace. Gonse transmet ce contre-ordre en précisant que « le ministre et le chef d'État-Major général désirent avoir plus fréquemment de ses nouvelles (4) ». Jamais les grands chefs ne s'étaient tant intéressés à un jeune officier. Ses rapports sur sa mission (dont il rougissait (5) devant les commandants des 14^e et 15^e corps) étaient trouvés excellents, donnaient toute satisfaction; il faisait de bonne besogne. Pour que la comédie fût parfaite, Gonse chiffrait, çà et là, des phrases insignifiantes (6).

Henry lui écrivit aussi, mais cacha sa fourberie plus profondément, sous de la franchise :

Ainsi que je vous l'ai dit plusieurs fois avant votre départ, je suis fixé personnellement sur toutes les histoires en question, et j'ai les preuves les plus convaincantes sur ce que vous savez. Mais je ne veux rien dire et ne pourrai parler (ou agir si c'était nécessaire) qu'une fois en retraite, si le bon Dieu me prête vie. C'est-à-dire une fois libre de mon individu, alors que je ne serai plus soumis aux règles de la discipline.

(1) 23 et 28 novembre ; 1, 6, 9, 12, 14, 19, 22, 23 et 26 décembre.

(2) 22 décembre.

(3) 23 novembre.

(4) 28 novembre.

(5) *Cass.*, I, 191, Picquart.

(6) 1^{er} décembre : « Envoyez-moi le résumé de vos instructions à votre écouteur de la rue de Lille. » ■ s'agit de l'appareil aux microphones. (*Rennes*, I, 553, Gonse.)

J'estime trop mes chefs et j'aime trop mon métier pour jamais déroger aux principes qui font sa force et sont sa raison d'être.

Je sens comme vous le malaise dont vous parlez, mais je dois vous dire *franchement et d'homme à homme* que, si vous aviez voulu m'écouter le jour où vous m'avez dit que « je parlais d'or », il y a longtemps que ledit malaise se serait dissipé. Actuellement, je n'y puis plus rien et je le regrette profondément (1).

Lorsque Gonse eût sûrement conduit Picquart de Châlons à Besançon, de Dijon à Grenoble et de Chambéry à Briançon, il le prévint, « confidentiellement », que le ministre allait se rendre à Nice et comptait l'y voir (2). Quelques jours après (3), Billot décida que ce serait à Marseille, où Picquart était invité à se rendre d'urgence. Picquart accourt et, le 28 décembre, il y reçoit, au débotté, cette flatteuse communication de Gonse (4) : « Le ministre vient de me dire qu'il donnait à votre mission une ampleur nouvelle ; il vous charge d'aller organiser le service des Renseignements dans l'Algérie et dans la Tunisie. » Le général La Roque, à Constantine, et le général Leclerc, à Tunis, sont déjà prévenus. Ordre de s'embarquer sur le bateau du lendemain (5).

(1) 4 décembre. — Dans une lettre précédente, Henry avait informé Picquart « qu'on avait essayé d'incriminer dans la divulgation du bordereau par *le Matin* ce brave homme de Teyssonnières ; mais que ceux qui l'ont fait auront à s'en repentir ». Il visait Picquart et Toms. Picquart lui répondit qu'il ne comprenait rien à ces rébus et qu'il désirait en avoir l'explication.

(2) 19 décembre.

(3) 23 décembre.

(4) Du 26 décembre. — L'ordre ministériel qui prescrit à Picquart de se rendre en Algérie et en Tunisie est de la même date ; un second ordre, du 28, complète le premier.

(5) « Vous devez partir par le paquebot partant de Marseille

Mais Constantine est encore trop près; Picquart y est à peine arrivé que Gonse lui prescrit de partir « pour la Régence, où il va trouver un travail de longue haleine qui demandera beaucoup de tact et la plus grande discrétion, en raison du voisinage ». Et, comme les insignes de l'État-Major que Picquart porte encore seraient de nature à éveiller l'attention des agents secrets (de l'Italie), le ministre, qui pense à tout, l'a affecté « provisoirement au 4^e régiment de tirailleurs ». Il pourra « circuler partout et librement » sous cette tenue nouvelle, dont il n'aura pas, d'ailleurs, à supporter la dépense : « Il va de soi que vous toucherez l'indemnité de changement de tenue. » Et Gonse, plus affectueux que jamais, lui souhaite « bonne santé pour son beau voyage (1) ».

Cette question d'argent tient une grande place dans les lettres de Gonse (2). Le colonel sera couvert de tous ses frais; ses chevaux lui seront directement expédiés; le ministre lui-même a décidé de porter son indemnité journalière de dix à vingt francs (3); il aura en plus une indemnité spéciale de mille francs (4); « si les mouvements qu'il va faire entraînent des frais nouveaux et imprévus », il ne doit pas hésiter à le faire savoir (5). Il ne s'agit, bien entendu, que de rendre sa mission aussi agréable qu'importante, car il n'en est pas que Billot suive avec plus d'attention (6). Le ministre va lui

le mardi 29 décembre pour Philippeville. Vos chevaux pourront vous rejoindre par un paquebot subséquent, si vous le désirez. »

(1) 6 janvier 1897.

(2) *Procès Zola*, I, 349, Picquart.

(3) 16 janvier.

(4) 30 janvier.

(5) 23 mars.

(6) « Continuez à m'écrire; le ministre aime bien être au courant. » (16 janvier.)

faire envoyer des directives nouvelles; il lui recommande de ne pas faire connaître sa présence en Tunisie (1); « cette partie capitale de sa mission doit être absolument secrète et inaperçue pour l'extérieur (2). »

Henry, de même, fait montre d'une grande sollicitude. Picquart avait laissé à Paris un cheval, « un vieux camarade, un compagnon d'armes qu'il eût été désolé de savoir en de mauvaises mains »; Henry assure à l'animal « de bons Invalides (3) »; il espère, d'ailleurs, que le colonel reviendra bientôt.

Picquart ne fut pas dupe de Gonse, mais il fit mine de l'être. Il continua donc à écrire au général des lettres d'une amicale déférence; et il remercia Henry, mais en toute sincérité; « il a gardé le meilleur souvenir de tous ses subordonnés, officiers de choix, et il est fier de les avoir eus sous ses ordres (4) ». Il confia d'autre part ses craintes au général Millet, qui, naguère, l'avait fait entrer au bureau des Renseignements. Millet lui répondit de se rassurer, « mais qu'il avait probablement cessé de plaire (5) ». C'était bien la disgrâce.

Comme le mensonge de sa mission lui pesait, il de-

(1) « Le point important dans la pensée du ministre, c'est que votre présence en Tunisie soit ignorée. » (16 janvier.)

(2) « Je répète et je souligne ces expressions avec insistance pour bien vous pénétrer du caractère et de la nature de votre mission. »

(3) Picquart l'en remercia par une lettre affectueuse, de Sousse, le 7 février 1897.

(4) « Je puis dire que, tant que j'ai été avec vous, je n'ai eu de tous que les plus grandes satisfactions, et je désirais que ces messieurs n'ignorent pas mes sentiments et le plaisir que j'ai eu à les avoir sous mes ordres... Encore une fois, cordialement merci, mon cher Henry, et bons souvenirs au petit zouave. Mes amitiés à tous ces messieurs. A vous. »

(5) *Cass.*, I, 191, Picquart.

manda à rentrer franchement dans la troupe (1). Billot s'y refusa : c'eût été convenir que Picquart était frappé, éloigné, pour avoir commis quelque faute. Gonse équivoqua : d'une part, « les intentions du ministre sont toujours les mêmes au sujet d'une mission qui est de toute confiance » ; d'autre part, « sa mission une fois terminée, Picquart n'aura qu'à se consacrer complètement au service de troupe ». Il ajouta, non sans ironie : « En dehors de la satisfaction que vous aurez à servir dans un régiment d'Afrique, vous êtes certain de travailler pour votre avenir, car vous savez que les campagnes font toujours bien sur les notes d'un officier (2). »

IV

Tant d'hypocrisie et d'astuce fit souffrir Picquart, non seulement pour lui, mais pour cette armée, livrée à de tels chefs. Pourtant, il restait dans le rang, pris entre deux craintes : celle de briser sa carrière par une protestation qui serait tardive et vaine ; celle de se salir à ses propres yeux par un silence qui, à la longue, deviendrait de la complicité.

Désabusé, il voyait toute la triste complexité de son cas. Des hauteurs où le destin propice l'avait élevé, quand il avait découvert l'erreur judiciaire, il a glissé peu à peu, sur une pente rapide ; ses chefs l'ont joué, soldat discipliné et parfois candide ; il s'en rend compte. C'est l'évidence que ces ruses, cette peur qu'on a de lui, n'ajoutent pas seulement au crime : elles en sont l'aveu.

(1) 16 janvier. (*Cass.*, I, 191 ; II, 165, Picquart.)

(2) 25 janvier.

Cependant, le crime triomphe. Et lui, qui eût pu être le justicier, le voici, humilié, désarmé, dans un coin perdu d'Afrique ! Et peut-il même se plaindre, quand l'autre est là-bas ?

Sa pensée subtile cherchait à tout concilier, ses deux devoirs, le militaire et le moral, ses deux intérêts, d'honnête homme et de soldat. Il avait espéré une crise ministérielle. Il parlerait, ce jour-là, à un autre ministre, plus loyal, moins timoré, à quelque Cavaignac, pourchasseur breveté d'abus et défenseur patenté de la vertu. Il pensa aussi soit à donner sa démission, soit à prendre sa retraite, — dans trois ans, — après vingt-cinq ans de service, et il se renseigna à cet effet. Puis, comme il aimait encore son métier et qu'il était sans fortune, il écarta ces combinaisons et imagina de demander à quitter l'armée de terre pour l'infanterie de marine ; ce changement d'arme opéré, il s'ouvrirait à son nouveau chef, qui, peut-être, aurait le courage d'avoir une conscience, n'étant pas le prisonnier d'un État-Major lui-même prisonnier du passé. Il écrivit, confidentiellement, à son ami, le lieutenant-colonel Mercier-Milon, de lui chercher un permutant.

Idée ingénieuse, mais dans combien de temps la pourra-t-il réaliser ? Et, s'il meurt d'ici là, que deviendra l'autre, déshonoré à jamais ? et sa propre mémoire ?

Il a dit à Gonse qu'il n'emportera pas ce secret dans la tombe ; le secret, du moins, sortira de sa tombe ; ce que le vivant a tû, le mort le révélera.

Il ajouta, de Sousse, le 2 avril, un long codicille à son testament (1). Il y racontait le hasard qui l'avait mis sur la piste du traître ; l'infamie du personnage et

(1) *Instr. Fabre*, 5, Scellé n° 1 bis.

son audace, puisque, récemment encore, Esterhazy a essayé d'entrer au ministère de la Guerre, « par le moyen de son ami Weil, peut-être son complice », et par l'influence du général Saussier ; — comment cette découverte le mena à une autre, plus tragique encore ; que Dreyfus a été condamné pour le crime d'un autre, injustement et illégalement, sur des pièces secrètes qui, depuis, ont été peut-être détruites ; — comment Boisdeffre a « retourné » Billot qui, d'abord, avait admis les preuves dont Picquart l'avait saisi ; — enfin, comment il a été envoyé en Afrique, « dans l'intention évidente de l'éloigner du service des Renseignements (1) ».

Il enferma ce récit dans un pli scellé sur lequel il inscrivit ces lignes :

En cas de décès du soussigné, remettre ce pli au *Président de la République*, qui seul devra en prendre connaissance.

G. PICQUART,

Lieutenant-colonel au 4^e tirailleurs.

V

Gonse, en récompense de ses services, avait été porté au tableau d'avancement pour le grade de divisionnaire (2). Henry eût joui enfin de sa victoire, n'étaient les ennuis que lui causait Esterhazy.

Celui-ci n'avait pas été très long à se remettre de sa dernière alerte. Au contraire, son impudence redoubla.

(1) Voir Appendice III.

(2) Il fut promu le 14 juillet suivant (1897).

Il ne prit guère qu'une précaution, celle de modifier son écriture, désormais connue par la publication du fac-similé du bordereau (1). Mais sa fougue l'emportait et son graphisme redevenait naturel.

Gonse avait demandé à Desvernine s'il pensait, en continuant à surveiller Esterhazy, pouvoir arriver à quelque résultat (2). L'agent n'y voyant pas d'impossibilité, Gonse l'invita à poursuivre son enquête, avec prudence et discrétion, et à le tenir au courant. Mais la surveillance ne donna rien (3).

Cependant Esterhazy eut, vers cette époque, une entrevue avec Schwarzkoppen (4). Picquart parti et remplacé par Henry, il avait pensé à reprendre, en pleine sécurité, son métier interrompu par la découverte du *petit bleu*. Mais l'attaché allemand le reçut par ces mots : « C'est vous l'auteur du bordereau. » Il avait, en effet, reconnu sur le fac-similé du *Matin*, l'écriture de son correspondant et compris l'épouvantable drame (5). Ainsi,

(1) *Procès Esterhazy*, 141, Mathieu Dreyfus. Cette transformation porta surtout sur les majuscules *M*, *Y*, *A*, pour lesquelles Esterhazy adopta les formes allemandes avec boucle. Le fait fut vérifié par Scheurer-Kestner, par Gaston Grenier, (*Cass.*, I, 715.)

(2) *Cass.*, I, 733 ; *Rennes*, 253, Desvernine ; il explique à Gonse qu'il est édifié sur la moralité d'Esterhazy ; cependant il n'a encore rien trouvé qui puisse légitimer une accusation de trahison ; mais l'homme est dans une situation telle « qu'il est, peut-être, sur le point d'être accessible à certaines propositions ».

(3) Elle dura jusqu'au 23 octobre 1897.

(4) Cette visite fut connue de Desvernine et signalée par lui à Gonse (*Cass.*, I, 733).

(5) C'est ce que précise le comte Tornielli dans son mémoire : « Ni Schwarzkoppen ni Panizzardi n'avaient jamais vu le bordereau, mais ils savaient parfaitement tous deux avoir reçu, dans le temps, les quatre documents cités dans cette pièce. L'écriture était bien celle de l'envoyeur des documents et celui-ci n'était pas Dreyfus. » — *Rennes*, III, 440, Trarieux, même récit d'après Tornielli.

en s'abouchant avec Esterhazy, il n'avait pas seulement manqué à la parole qui avait été donnée que les attachés allemands s'abstiendraient désormais, à Paris, de toute tentative d'espionnage, mais il avait causé la plus tragique des catastrophes. Schwarzkoppen en éprouva un violent remords. S'il n'osa pas se confesser à l'ambassadeur, dont il craignait les justes reproches, il se fût fait horreur en reprenant des relations avec le misérable qui, tranquillement, laissait un innocent expier son crime.

Esterhazy ne broncha pas : « Donnez-moi par écrit, dit-il à Schwarzkoppen, que vous avez eu des rapports avec Dreyfus et je vous fournirai désormais des renseignements importants et toujours exacts. — Vous êtes, lui cria l'Allemand, la plus grande canaille qui ait jamais existé ! » Et il le chassa (1).

Frustré dans son espérance et pressé d'argent, Esterhazy se retourna une fois encore vers Weil, et, comme les mendiants des Sierras espagnoles, l'escopette au poing, il menaça. « Je remettrai à Drumont, écrit-il, une note où seront rapportés tous vos efforts contre les lâchetés, les abandons de ceux qui auraient pu me sauver ; il sait tout ce que j'ai fait et saura me venger (2). » Weil n'eut garde de montrer cette lettre, mais il réussit à émouvoir à la fois l'abbé Seigneur et le grand-rabbin, et récolta une dizaine de mille francs (3).

(1) Cette anecdote fut racontée dans *le Figaro*, à l'époque du procès de Rennes, le 10 août 1899. Esterhazy déclara le lendemain, à un rédacteur du *Matin*, que cet entrefilet était stupide et que, si Schwarzkoppen lui avait tenu ce langage, il lui aurait tout simplement répondu qu'il était trop modeste et ne s'était jamais regardé dans une glace (*Matin* du 12). Le démenti parut faible. L'incident m'a été confirmé depuis.

(2) De Rouen, décembre 1896.

(3) *Cass.*, I, 307, Weil : « Au moins 10.000 francs. »

Il les versa directement aux créanciers d'Esterhazy et exigea des reçus, « afin de pouvoir, le cas échéant, établir, preuves en mains, ce que les Juifs avaient fait pour lui ». Esterhazy eût préféré garder l'argent.

A Rouen, à son régiment qu'il avait rejoint, ses affaires allaient mal.

Pendant longtemps, malgré sa vie déréglée, ses dettes et tant de désordres, ses notes militaires avaient été excellentes. En 1895, il était désigné par son chef de corps comme un « officier des plus distingués, servant avec un dévouement absolu et pouvant aspirer aux grades les plus élevés de la hiérarchie par son savoir, son expérience, l'énergie de son caractère et l'élévation de ses sentiments... A pousser avant que l'âge ne soit un obstacle (1) ». Le général de brigade, le général de division, le commandant du corps d'armée avaient repris ces notes en les amplifiant : « Excellent chef de bataillon, dont la manière d'être et de servir ne laisse rien à désirer (2)... Officier de grand mérite et d'avenir (3)... » Par trois fois, il avait été présenté pour officier de la Légion d'honneur et lieutenant-colonel. Et encore, en 1896 : « Conduite très bonne. Moralité bonne, caractère froid, très énergique (4)... » Mais brusquement, à l'inspection de cette même année, le général Guerrier s'était aperçu que cet officier, jusqu'alors apprécié par lui-même avec tant de faveur (5), avait inscrit sur ses états de service une fausse citation à l'ordre du jour de l'armée (6) ; il en avait rendu compte, et la

(1) *Procès Esterhazy*, 138.

(2) Notes du général de brigade.

(3) Notes du général de division.

(4) Notes du chef de corps.

(5) Notes du général de brigade pour 1895.

(6) Voir p. 47. — Le 7 novembre, dans une lettre à Weil (voir

citation avait été rayée (1). L'incident avait fait scandale. Puis, des rumeurs circulèrent; la disgrâce, dès qu'elle menace, délie les langues. Enfin, le colonel Abria, quand il vit la photographie du bordereau, avait été frappé de l'étonnante ressemblance entre cette écriture et celle du commandant. Il n'avait pas osé conclure, mais les communications de Picquart lui revinrent à l'esprit (2).

Esterhazy, respirant mal dans cette atmosphère de défiance, redoubla alors d'efforts pour entrer au ministère de la Guerre. Il suivait ses idées. Trois jours après l'interpellation de Castelin, onze jours après la publication du *Matin*, il harcèle de nouveau Montebello et Jules Roche pour qu'ils l'imposent, étant membres de la Commission de l'armée, au ministre récalcitrant (3). Billot, évasif, ajourna sa réponse après le vote du budget. Esterhazy ne se payait pas de cette monnaie (4).

Henry, jusqu'à sa victoire sur Picquart, inquiet terriblement pour lui-même et dans une situation subalterne, n'était pas de ces puissants dont le concours

p. 433), Esterhazy s'inquiétait de l'incident : « Le Guerrier me taquine de toutes manières... etc. »

(1) *Cass.*, I, 616, Guerrier.

(2) Lettre du colonel (aujourd'hui général) Abria.

(3) *Cass.*, I, 703, lettre à Jules Roche, du 21 novembre. Le 7 décembre, Jules Roche écrit à Billot : « Je viens de nouveau, au nom de Montebello et au mien, vous prier *très instamment* de prendre, dans les services du ministère, notre ami, le commandant Esterhazy. Nous ne saurions vous dire combien nous tenons au succès de notre démarche auprès de vous, qui êtes maintenant le seul arbitre et n'avez qu'à consentir, toutes les bonnes volontés étant certaines et toutes les petites difficultés étant levées. Vous ne pouvez faire preuve de bienveillance envers un officier plus méritant. » (*Cass.*, I, 555.)

(4) *Cass.*, I, 705, lettre du 15 décembre à Jules Roche : « Jusqu'au budget, le ministre a peur de vous et de Montebello ; après, il m'enverra faire f..., moi et les miens. »

peut servir un solliciteur. Mais, vainqueur maintenant, chef effectif du service des Renseignements et maître des secrets de Boisdeffre et de Gonse, il n'a apparemment qu'un mot à dire pour que la requête de son ami soit entendue. Faire entrer Esterhazy à l'État-Major ne saurait être plus difficile que d'en faire partir Picquart. Et comment s'y refuserait-il ?

Cette exigence d'Esterhazy parut à Henry le comble de la folie. Quoi ! il ne suffit pas à Esterhazy d'avoir été sauvé par lui, et au prix de quels dangers ! Billot, s'il a été dupe de la fausse lettre Panizzard, n'en tient pas moins Esterhazy pour un forban. Et Henry viendrait l'appuyer de son influence, attirant sur soi de redoutables soupçons ! Même Boisdeffre, auréolé de l'alliance russe, au comble de la faveur, ne l'oserait pas !

Henry, cependant, ne repoussa point la demande d'Esterhazy, parce qu'il avait peur de lui, et il lui promit d'agir sur Boisdeffre, qui déciderait Billot. Mais il n'en fit rien ou, sans doute, mieux encore, appela l'attention de Boisdeffre et de Gonse sur le danger qu'il y aurait, non pas même à introduire Esterhazy au ministère, mais à le recommander à Billot et à risquer un irrémissible éclat. Que ferait Picquart s'il en était informé ?

Esterhazy, d'autre part, n'était pas homme à se laisser bernier. Ayant eu l'audace d'aller voir, au ministère, Thévenet, l'un des officiers d'ordonnance de Billot, il fut reçu « fraîchement », « en coup de vent ». Il en fut ulcéré : « S'il arrive un jour à ces gens-là tout ce que je leur souhaite, Dieu leur réserve plus tard quelques moments désagréables » ; et il appelle de tous ses vœux « une bonne révolution sanglante, qui mènera au césarisme (1) ». Puis, s'étant informé, il ne fut pas

(1) Lettre du 17 janvier 1897 à X...

long à deviner le double jeu d'Henry, lui promettant son concours, mais le desservant ou se terrant ; et, parce qu'il était incapable de toute contrainte, il ne se contenta pas de le menacer directement de sa colère, mais il le dénonça à ses amis comme l'un de ceux qui l'empêchaient, méchamment, d'obtenir satisfaction. Il se plaignit, notamment, au fils de son ancien chef, Gaston Grenier, qui lui portait encore intérêt ; ayant rencontré Henry, Grenier lui fit des reproches ; Henry protesta vivement, affirma que, bien au contraire, il aidait Esterhazy « de tout son pouvoir », promit qu'il l'aiderait encore « de tout cœur » et pria instamment Grenier de le lui répéter (1). Grenier, le soir même, répéta les propos à Esterhazy, l'accusant « d'avoir l'esprit chagrin » et d'avoir méconnu l'amitié d'Henry. « Eh bien ! il ne manquerait plus que cela, par exemple, qu'Henry ne fût pas gentil pour moi (2) » !

Mais Henry continua à n'être « gentil » qu'en paroles et, quand Billot, hésitant toujours à dire à ses sollicitateurs le fond de sa pensée, allégua, pour expliquer son refus obstiné, que leur client était criblé de dettes, avait une maîtresse et menait une vie de débauches, Esterhazy éclata en cris de rage contre l'ami qui, certainement, avait suggéré une telle réponse :

J'ai tout lieu de supposer, écrit-il à Jules Roche, que cette ordure émane du service des Renseignements. Ce service, qui devrait renseigner sur ce qui se passe en Allemagne et qui laisse dépenser 200 millions par l'ennemi sans en trouver l'emploi, a, parmi ses hauts chefs, un chef

(1) *Cass.*, I, 714 ; *Rennes*, II, 9, Gaston Grenier.

(2) *Ibid.* — Rogel (*Cass.*, I, 107) feint d'ignorer les rapports d'Esterhazy et d'Henry : « Si Esterhazy avait connu soit Du Paty, soit Henry, il n'aurait pas manqué de les intéresser à ses démarches. »

de bataillon, *officier* de la Légion d'honneur (qui, par parenthèse, ne sait pas un mot d'allemand, d'italien ou d'anglais), qui emploie les fonds destinés à autre chose, à faire le métier de mouchard et à faire surveiller, par des agents louches de vingtième catégorie, ses camarades... On est terrifié de penser que la réputation, l'avenir, les intérêts des bons officiers sont à la merci des délations, sans appel, d'un homme dont l'abject métier devrait être, avant tout, sujet à défiance, d'un homme qui colle ses épaulettes d'officier sur la défroque d'un argousin, et on a le droit d'être écœuré et révolté quand, comme moi, on a obligé cet homme et qu'on sait aujourd'hui ce qu'il vaut.

Le commandant Henry, en effet, *est mon débiteur* depuis 1876 ; je lui ai prêté quelque argent qu'il ne m'a jamais rendu, qu'il me doit encore. Cela explique bien des choses (1).

Et de même, à Grenier, avec plus de violence encore et une menace plus caractérisée contre Henry, pour qu'elle lui soit rapportée :

Quand, pour me perdre et m'achever, le ministre de la Guerre abandonne l'officier, pour chercher dans ma vie privée, et écoute les calomnies intéressées d'un drôle quelconque en épaulettes, et vraisemblablement du sieur Henry, mon débiteur et mon obligé, j'avoue qu'il est hors de mes forces de supporter ce traitement. Si le ministre se refuse à m'entendre et à me mettre à même de lui prouver qu'il a été trompé et qu'il me cause, en acceptant toutes ces calomnies, un préjudice énorme, je dirai quelles accusations ont été portées contre moi, que j'ai demandé à être entendu et que je n'ai pu l'être. Je me demande sous quelle forme présenter cela, par la presse ou le livre (2) ?

(1) *Cass.*, I, 709, lettre à Jules Roche (sans date).

(2) *Rennes*, II, 6, lettre à Grenier, du 16 février 1897.

Esterhazy avait fait valoir à Grenier, fils d'un général, le souvenir qu'il avait gardé de ce brave soldat, ses propres faits de guerre et ses notes brillantes. A Jules Roche, qui n'était qu'un civil, il déclara « sur l'honneur » qu'il n'avait point de dettes et que sa vie n'était point d'un débauché : il a, sans doute, une amie qui, « moyennant une modeste rétribution, veut bien de temps à autre dénouer sa ceinture » ; c'est que les médecins lui ont fait, dans l'intérêt de la santé de sa femme malade et nerveuse, certaines recommandations ; cependant, « il est un homme (1) ».

Grenier, bien que les propos d'Esterhazy contre l'armée l'eussent plus d'une fois inquiété (2), et Jules Roche, parce que le fait, pour un officier, d'avoir une maîtresse ne lui semblait pas un scandale inattendu et sans précédent, firent, successivement, une dernière démarche auprès de Billot. Celui-ci, au premier mot que lui dit d'abord Grenier, entra dans une violente colère et, jetant en l'air les dossiers qu'il avait sur sa table, bousculant les meubles : « Vous vous êtes donc tous entendus, cria-t-il, pour me faire rouler par cette canaille, par ce gredin, par ce bandit (3) ! » Puis, lorsqu'il reçut Jules Roche et que le député lui objecta le peu de valeur des raisons invoquées contre son client, Billot, comme s'il eût voulu se décharger d'un poids, montra un dossier qu'il avait près de lui et laissa deviner la vraie raison qui lui dictait son refus : « C'était la plus grave de toutes les suspicions qui pût frapper un Français (4). »

(1) *Cass.*, I, 706, 708, lettre à Jules Roche.

(2) *Ibid.*, 712, Grenier.

(3) *Ibid.*, 714, Grenier.

(4) *Ibid.*, 697 ; *Rennes*, II, 249, Jules Roche. — Ces entrevues eurent lieu vers le 15 février 1897.

Ni Grenier ni Jules Roche ne recommandèrent plus Esterhazy.

Vers cette même époque (1), Weil rompit avec lui. Il n'avait pas cherché à percer le mystère de la lettre anonyme où il était associé à Esterhazy comme le complice de Dreyfus; en effet, il avait peur du bruit. Mais il avait vu récemment une photographie du bordereau et, de son propre aveu, il en avait reconnu l'écriture. Il a été, à son insu, l'ami d'un traître; il ne veut pas le rester consciemment.

Seulement, il se tut. La loi n'ordonne la dénonciation qu'à ceux qui ont été témoins d'un crime (2). Il n'a qu'une présomption, mais qui, pour lui, est une preuve. Légalement, il a le droit de se taire. Mais, moralement, quand un innocent est au bagne?

Un homme dont le passé eût été intact aurait fait venir Esterhazy: « Vous êtes un traître; en voici la preuve: vous allez, sur l'heure, quitter l'armée, la France; une fois en sûreté, avouez, ou je vous dénonce. » Weil n'osa pas, redoutant moins la honte de dénoncer un ami que l'éclaboussure dont pourrait l'atteindre le rappel de ses propres défaillances.

Ainsi, les injustes soupçons qui, bientôt, vont coller à sa peau, c'est lui-même qui se les attache, — par peur du soupçon (3).

(1) Février 1897. (*Cass.*, I, 309, Weil.)

(2) Article 30 du Code d'instruction criminelle.

(3) C'est sans doute en raison de sa rupture avec Weil qu'Esterhazy écrit à Roche: « Je vous demande de n'en point parler à Weil. (Il s'agit des accusations portées contre sa vie privée.) C'est un excellent homme, mais il a supporté sans broncher les plus effrayants des soupçons et les plus abominables des outrages, et, comme je n'ai point la même manière de voir, il ne comprendrait rien à ma colère. » Esterhazy craint, visiblement, que Weil ne fasse part à Roche de la découverte qu'il a faite au sujet du bordereau.

VI

Esterhazy s'était vanté d'avoir épargné « à Billot des attaques qui lui auraient été fort sensibles » ; il aurait aussi empêché un gros scandale où Saussier eût été convaincu « d'avoir fait payer par des grades de colonel et de général » les complaisances d'un mari (1). Il se targue maintenant de déchaîner Drumont contre ces grands chefs ingrats. « Mes amis, écrit-il, ont commencé dans différents journaux, pour me venger de cette canaille de Billot, une campagne qui fait hurler la charogne. Ce vieux drôle ne se doute pas d'où cela part (2). »

Il précise quelques jours après (3) :

Pour mon cochon (Billot), j'ai prié Drumont de le faire attaquer par tous les bouts, sans repos ni trêve. Il a été parfait. Paul de Cassagnac a été aussi très bien ; et, grâce à Drumont qui fait marcher, non seulement sa feuille, mais d'autres — entre autres *l'Intransigeant*, — la crapule n'a plus de répit. Quelques échantillons amusants ci-joints.

Drumont m'a dit : « Je vous promets que nous aurons sa peau... » Ceci n'est qu'un léger prélude. On va lui sortir son rôle dans l'Est, son lâchage de Cremer sur les champs de bataille ; mais tout cela, en le distillant, *amoroso*.

Drumont projette même une petite brochure : *l'Armée de la décadence*, à tirer à 6.000 exemplaires, 3.000 à vendre et 3.000 à distribuer gratis, Parlement, presse, régiments.

(1) *Cass.*, I, 708, 709, lettre à Jules Roche.

(2) Lettre du 16 mars 1897 à X...

(3) Lettre du 21 mars 1897.

Je suis corps et âme dévoué à mes amis, mais je ne pardonne jamais à ceux qui m'ont fait du mal ; ce misérable vieillard m'en faisant énormément, je me venge et je me vengerai, tant qu'il vivra.

Pour Saussier, après ce que j'avais fait pour lui, il aurait dû me demander personnellement près de lui au lieu de faire donner de l'avancement à un b... qui ne sait pas le vent d'un coup de canon.

Si je ne peux pas me recoller, *si je m'en vais*, je leur réserve une histoire qui fera un scandale dont on parlera dans le monde entier.

Dans une lettre précédente à Grenier, il a déjà esquissé la même menace (1). Il a écrit, de même, à Jules Roche « qu'il n'est pas un résigné et qu'il est, comme un Romain de bonne époque : au point de ne rien dire, en état de tout faire (2) ». Si Boisdeffre, Gonse et Henry ont connaissance de ces propos, ils comprendront : Esterhazy va se dénoncer lui-même comme l'auteur du bordereau. Il se perdra, mais il les perdra avec lui. Ou plutôt, il ne perdra qu'eux, puisqu'il aura pris la précaution de passer la frontière (3). Et il prépare ce coup de tonnerre, en racontant que Dreyfus est innocent. Il l'a dit à sa maîtresse, à Weil, à Ernest Crémieu, à Grenier, à d'autres encore (4).

On voudrait connaître ses conversations d'alors avec Henry, et s'il poussa l'audace jusqu'à écrire directement à Boisdeffre.

Ainsi, il faisait de sa propre infamie une arme contre les chefs qui l'avaient sauvé, et contre Henry. Si ce

(1) *Rennes*, II, 6, Grenier.

(2) *Cass.*, I, 710.

(3) « Si je m'en vais... » Le terme est volontairement équivoque.

(4) *Cass.*, I, 308, Weil ; 715, Grenier ; 792, Louise Gérard.

n'est pas pour monter en grade ou pour entrer à l'État-Major, ce sera, du moins, pour avoir de l'argent. Ce hautain et heureux Boisdeffre devient le prisonnier, non seulement du crime, mais du criminel.

La vie intérieure de cet homme dut être atroce, marchant dans la gloire et dans les honneurs, sachant l'abîme sous ses pieds, tremblant, à chaque minute, d'apprendre que le hideux bandit a franchi la frontière et que de loin, à l'abri, il va lancer sa bombe, chargée de boue, plus meurtrière que toutes celles des anarchistes.

Henry, au bureau, portait beau, d'apparence toujours tranquille, dans sa rudesse de vieux soldat et de campagnard. Pourtant, quelques observateurs plus pénétrants s'aperçurent de son inquiétude (1).

Esterhazy, tourmenté de sa manie d'écrire, répéta dix fois sa menace :

J'en ai assez. Je vois me passer sur le dos tous ces porte-galons dont l'immense majorité est lâche au feu, plate et basse devant les chefs, hypocrite et ignorante... Et quand, au bout de vingt-sept ans, je demande la seule place qui puisse me permettre de m'en aller décemment, ce misérable Billot me traite comme un chien !

Dans une lettre à moi destinée à ma vingtième année, mon père, qui fut un vrai chef, — je n'en veux que le témoignage du prince Frédéric-Charles dans ses conférences sur la cavalerie, — et dont toute cette racaille d'épaulettiers n'aurait pas été digne de lécher les éperons, mon père m'écrivait : « N'oublie jamais un bienfait, ne pardonne jamais une offense. »

Cette canaille m'a injurié ; elle le payera cher, je le jure. Ah ! le Billot est en colère, pauvre vieux ! Moi, je ne le suis pas, mais je sais haïr et je le ferai voir. Il paraît que

(1) Récit d'un ami d'Henry à Cordier.

ces attaques répétées l'affolent. Il a envoyé plusieurs personnes pour demander qu'on le laisse tranquille. Ça ne fait que commencer !

Pour vous, si vous avez jamais besoin de faire passer quelque chose dans les feuilles de mes amis, *zu dienen* (1).

En effet, ses journaux marchaient. On reconnaît sa marque de fabrique, sa science frelatée et ses haines, dans une série d'articles de *la Libre Parole* et de *l'Intransigeant* qui firent alors quelque bruit. Il y répète, ou fait répéter, ses diatribes habituelles contre les généraux et contre Henry (2). Rochefort publie de longs extraits d'une lettre qu'il a reçue « d'un officier supérieur en activité de service » et dont le style ne laisse nul doute :

Le haut commandement est au-dessous de tout : dites-le, répétez-le, criez-le... C'est une vraie monstruosité de voir le commandement suprême de l'armée aux mains d'un vieillard septuagénaire qui, sur le terrain, en paix comme en guerre, a été jugé depuis longtemps à sa valeur, qui est nulle... Au 18^e corps, en 1870, Billot a été de la plus insigne faiblesse, au-dessous de tout; récemment, aux manœuvres du Nord, il fut piteux... Quant à Boisdeffre, sottement entiché d'une noblesse qui n'a même pas le mérite, mince aujourd'hui, d'être sérieuse, c'est un paresseux, ignorant comme une carpe, tellement rossard qu'il n'a pas eu le courage d'apprendre un mot d'allemand. Ce que les Prussiens doivent se tordre et se moquer de nous !

Et voici l'avertissement à Henry :

Du reste, grâce à ses chefs, — tel maître, tels sous-ordres, — cet État-Major suprême est tellement singu-

(1) En allemand : A votre service.

(2) *Libre Parole* des 12, 13, 14, 18, 19 mars, sous la signature du C' Z. ; *Intransigeant* du 23 février, du 3 mars, etc. — J'ai sous les yeux les coupures mêmes qu'Esterhazy envoya à son correspondant.

lier que l'officier supérieur à la tête aujourd'hui du fameux S. S. (service des Renseignements) ne sait pas lui-même un traître mot de langue étrangère... On peut juger du nouveau et terrible guèpier où nous serions en cas de coup de torchon (1).

Cassagnac paraphrasa la prose d'Esterhazy dans un long article (2) :

Comment pouvez-vous espérer qu'un général de division, jeune, intelligent, actif, obéira sans résistance à une vieille bourrique de même grade, maintenu dans le service militaire jusqu'à soixante-douze ans, non point en récompense de ses services militaires, mais pour des complaisances politiques, et alors que ces vieilles bourriques sont depuis longtemps incapables de monter à cheval et appartiennent, de droit, à la *Société des cent kilos* ?

Et, comme Esterhazy, Cassagnac annonce la défaite, « car la République est condamnée à nommer généraux d'armée des imbéciles ou de plats courtisans ». Un général victorieux la confisquerait (3).

Boisdeffre savait la valeur persuasive des raisons sonnantes ; Billot ne l'ignorait pas. Peu après, la campagne de presse cessa brusquement. Esterhazy fut réduit à des manifestations épistolaires.

De jour en jour, au régiment, il se sentait plus gêné,

(1) *Intransigeant* du 3 mars 1897. — Le rédacteur, Cloutier, qui signe Charles Roger, ajoute : « Tout commentaire affaiblirait, l'intense intérêt de cette violente mais juste critique, écrite par un homme du métier, — cela se voit ! »

(2) *Autorité* du 18 mars, le *Haut Commandement*.

(3) *La Libre Parole* visa plus directement Saussier dans deux articles, où il fut pris à partie, en compagnie de l'un de ses anciens officiers, Berger. (27 février et 18 mars.) Le 25 février, Esterhazy (à qui Berger n'avait prêté que deux mille francs) écrivait : « Il aura de mes nouvelles, demain, dans *la Libre Parole*. »

pour effronté qu'il fût : « J'y suis, avoue-t-il, en très mauvais point, comme tout homme que l'on sait maltraité par les grands chefs (1). » Et encore : « Ces gens là (ses camarades) font preuve à mon égard de la lâcheté qui est le fond habituel de leur caractère (2)... »

On remplirait des volumes de ses imprécations. Les Furies le tenaient.

Puis, à son tour, il se calma ; et Henry redevint son meilleur ami.

VII

Il avait, d'ailleurs, des soucis de toute espèce et s'inquiéta notamment d'avoir été découvert par Weil. Son infidèle ami est un coreligionnaire de Dreyfus ; les Juifs passent pour unis entre eux, dans une étroite solidarité. Depuis quelque temps déjà, Henry avait chargé Guénée de surveiller Weil (3). L'agent sut seulement « qu'il dessinait beaucoup et décalquait des dessins ». (C'était pour ses études d'histoire militaire.) Un peu plus tard, Guénée signala l'arrivée à Paris d'Isaïe Levailant, l'ancien directeur de la Sûreté générale, « fort dangereux individu, qui a renoué avec des agents renvoyés, Souffrain, Cesti, Dupas ; mais on ignore s'il a vu Maurice Weil, qu'il connaît très bien ».

Une autre conséquence de la rupture avec Weil n'était pas moins fâcheuse pour Esterhazy : la bourse

(1) 24 mars 1897.

(2) 5 avril.

(3) Le premier rapport de Guénée sur Maurice Weil est du 7 décembre 1896 ; le rapport sur Levailant est du 29 janvier. La filature continua tout l'hiver. (*Instr. Tavernier.*)

des riches Juifs lui sera désormais fermée. Il chercha ailleurs, ne trouvant nulle odeur à l'argent.

Depuis quelque temps, il avait amorcé une nouvelle escroquerie, et il en tira, un an durant, de fortes sommes.

A l'automne précédent, pendant son séjour à la campagne, il y avait appris la mort de son cousin Paul Esterhazy (1), qui laissait une veuve avec quatre enfants, trois filles, dont deux religieuses, et un fils de vingt ans. Esterhazy n'avait eu que peu de rapports avec lui. Le père de Paul, commerçant à Marseille, avait été sauvé autrefois de la faillite par l'intervention de ses frères, les deux généraux Walsin-Esterhazy, l'oncle et le père du commandant (2). Esterhazy songea à récupérer cet argent, avec les intérêts, sur la veuve de son cousin.

Il ne l'avait vue qu'une seule fois, quatre années auparavant, pendant une visite d'une heure qu'elle avait faite à Dommartin, avec son fils Christian (3). Cela lui

(1) 15 octobre 1896.

(2) Valentin-Joseph Esterhazy (1802 — 1856) était le frère aîné des deux généraux. De son mariage avec Mlle Lenormand, il eut trois fils : Edmond, marié à Mlle Barthélémy, dont la descendance habite encore la Provence ; Ernest, qui ne se maria pas et mourut à 22 ans ; enfin Paul, né à Marseille en 1836, préfet, puis adjoint au maire de Bordeaux, qui épousa Louise de Faultrier, de famille messine. De ce mariage naquirent cinq enfants : Valentin, tué au Tonkin ; Marthe, mariée au vicomte de Goitisolé ; Alice, religieuse des Dames de l'Assomption ; Everilda, religieuse dominicaine, et Christian.

(3) *Mémoire de CHRISTIAN ESTERHAZY*, 30. — Ce mémoire, adressé au procureur de la République, a été publié par son auteur, avec diverses autres pièces, dans une brochure intitulée : *La Plainte en escroquerie contre le commandant Esterhazy*. — *Cass.*, I, 233, Bertulus : « Ma confiance en Christian Esterhazy est née du fait que jamais ce jeune homme n'a essayé, dans ses diverses dépositions, de dissimuler quelque chose pouvant être, au point de vue de la délicatesse et de l'honneur, durement qualifié... Je n'ai jamais réussi à relever contre lui aucune inexactitude. » — Néanmoins, je ne reconstitue tout cet épisode qu'à l'aide des seules lettres autographes d'Esterhazy dont j'ai les photographies sous les yeux.

avait suffi pour juger l'excellente femme, très dévote et d'une ignorance complète des affaires du monde.

Le jeune Christian, huit jours après la mort de son père, fut très fier de recevoir une belle lettre du commandant qu'il tenait pour le grand homme de la famille. Esterhazy ne se contentait pas d'y exprimer des sentiments d'une chaleureuse sympathie, mais il s'enquerrait avec sollicitude de la situation où se trouvaient ces pauvres gens, laissés seuls, et si subitement, dans la vie. Christian, par retour du courrier, exposa que l'héritage paternel n'atteignait pas 5.000 francs, mais que sa mère cherchait un placement avantageux pour les 170.000 francs qu'elle avait tirés de la vente d'une propriété. Elle se défiait des journaux, dont les renseignements sont intéressés, et des notaires, dont les désastres sont fameux. On lui avait conseillé des valeurs turques.

La réponse d'Esterhazy (1) à « son cher Christian » paraîtrait au théâtre d'une excessive bouffonnerie. Il lui promet d'abord de reporter sur lui toute l'affection qu'il avait pour son père, « dont la mort laisse dans sa propre vie un bien grand vide », — ils ne s'étaient pas vus deux fois depuis dix ans, — et, comme il n'a pas de fils, « tout ce qu'il pourra faire désormais sera pour ce cher enfant ». Ainsi, il est l'ami intime d'Edmond de Rothschild, qui veut bien l'intéresser, « sans aucun risque ni aléa », à ses affaires. Or, cette aide puissante, dont il a fait profiter naguère, en secret, le père de Christian, il la leur offre, au fils et à la veuve de son ami, mais à cette condition formelle qu'ils s'en tairont à tous, parce que la moindre indiscretion mettrait un terme immédiat à ses relations avec les grands ban-

(1) Lettre du 30 octobre 1896.

quiers. Quelle « canaille » ou quel « crétin » a pu leur proposer de placer leur argent dans des fonds ottomans ou égyptiens (1) ? Les affaires de Rothschild sont autrement sûres. Au surplus, pour que la mère de Christian ait l'esprit en repos, il lui garantira, « sur ses propres biens, l'intégralité du capital » qu'elle mettra dans l'affaire. — La solvabilité de Rothschild, avec l'aval d'Esterhazy, que peut-on exiger de mieux ? — « C'est bien entendu : un minimum d'intérêt de 25 pour 100 payables mensuellement, ce qui ne veut pas dire 25 pour 100 par mois », — la bonne dame pourrait s'y tromper, — « mais bien 2 et une fraction par mois. »

Ces gens simples furent éblouis ; le nom de Rothschild évoquait à leurs yeux les trésors des contes arabes. Et combien délicats les procédés d'Esterhazy ! Ils sont presque des inconnus pour lui, de lointains parents au cinquième degré ; cependant, à la première nouvelle de leur malheur, il vient à eux, et leur tend, dans leur coin perdu, une main secourable, lui, le fils du grand général, officier supérieur, décoré, le gendre de la marquise de Nettancourt et l'ami intime du Roi de l'Or !

Mme Esterhazy, par discrétion, n'envoya au commandant que 5.000 francs. Il en accusa, très correctement, réception, garantit, personnellement, par un acte en règle, « le remboursement de la somme, pour le cas où il viendrait à mourir », et annonça que l'affaire était conclue ; « cela n'avait souffert aucune difficulté (2). »

(1) « Le jour où la question d'Egypte se rouvrira ; — et on semble vouloir s'en occuper sérieusement ; c'est même le seul point vraiment soulevé par le voyage du Tzar ; — ce sera la dégringolade. » Pour la Turquie, « ce pays va sombrer ».

(2) L'escroquerie d'Esterhazy fut dénoncée par Christian à l'enquête Bertulus (séance du 9 juillet 1898) ; il remit au juge d'instruction toute la correspondance, les reçus, etc. Confronté avec Christian, Esterhazy commença par tout nier : « Ce sont

Le mois suivant, il envoya à sa cousine le premier dividende, 103 francs.

Ainsi mis en goût, son appétit redoubla. Ayant fait venir Christian à Paris, pour quelques jours, il n'eut pas de peine à s'emparer entièrement de lui (1). Le premier, il lui fit visite, le traitant, malgré la différence d'âge, en égal, et, chaque matin, il le venait prendre à son hôtel et le promenait, au Cercle militaire, à la Bourse, dans les théâtres, l'étourdissant de son ramage et ne tarissant pas sur l'affaire Rothschild, la plus belle du monde, aubaine exceptionnelle où sa mère avait bien tort de n'avoir mis que cinq mille francs (pourquoi pas cent sous ?), et dont c'était folie de ne pas profiter. A la Bourse, devant Christian, ahuri du bruit qui remplit ce temple de la Fortune, il causait familièrement avec les financiers, leur donnait (ou feignait de leur donner) des ordres, car il spéculait à coup sûr, renseigné, « tuyauté », par son grand ami. Mais cela, il ne le confiait qu'à Christian (2).

Le bon jeune homme, à son retour à Beautiran, vanta à sa mère la bonté et le prestige de son admirable parent. Il venait d'atteindre sa majorité, obtint une avance d'hoirie qu'il expédia aussitôt à Esterhazy (3). « Ce

des mensonges infâmes... etc. » (*Cass.*, II, 242). Le 6 novembre 1899, la neuvième chambre correctionnelle le condamna, par défaut, à trois ans de prison et à la restitution des 33.500 francs qu'il avait escroqués à Christian. Il fut établi, au cours du procès, qu'Esterhazy n'avait jamais eu aucun rapport d'affaires avec la maison Rothschild ; il n'en reçut, à plusieurs reprises, que des aumônes, inscrites, régulièrement, au compte « Pauvres ».

(1) Janvier-février 1897.

(2) *Mémoire*, 54, 55.

(3) Le reçu de cette somme (exactement 16.500 francs) est daté du 25 février 1897 : 15.000 francs pour l'affaire Rothschild ; 1.500 à faire valoir dans une petite spéculation.

qu'il y a de plus sage, lui écrit le commandant, c'est que je fasse pour ces 15.000 francs comme pour les autres ; car, là, c'est absolument sûr. »

Et, maintenant, par correspondance, en de volumineuses lettres qui arrivent chaque semaine et que Christian dévore, Esterhazy achève l'éducation du malheureux. Savamment, il tue en lui les croyances, toutes les illusions de son enfance. Il s'applique, d'abord, à l'inquiéter dans l'orgueil de son nom historique, car c'est la seule richesse que se connaisse Christian, et, dès qu'il la saura précaire, il sera à la merci de son bienfaiteur. Il lui révèle donc que ce nom a été pour l'excellent homme qui vient de mourir, comme pour lui-même, « la cause de bien des tristesses », et qu'il a fallu « durement combattre pour le défendre ». En effet, les Esterhazy d'Autriche sont leurs ennemis ; la branche française, entachée de bâtardise, ne figure pas dans l'*Almanach de Gotha* qui est entre les mains « de tous les gens du vrai monde (1) » ; et, pour le titre comtal qu'ils portent, ils n'y ont pas droit. Lui, il est un soldat ; il a forcé, par ses alliances, les portes de la société ; cependant, lui-même, il est écœuré « de cet infernal nom, il en crève de rage rentrée et d'humiliations avales ». Mais Christian entre dans la vie avec un poids plus lourd encore sur les épaules, le souvenir des mauvaises affaires de son grand-père, souvenir qui a été réveillé « par des négociants de Bordeaux ». Il n'y a qu'Esterhazy qui n'ait pas oublié cette vieille histoire ; les négociants implacables de Bordeaux, c'est lui qui les invente ; bien plus, selon l'un de ses procédés ordinaires, il fait adresser à la mère de Christian une lettre anonyme où ce triste passé est longuement

(1) Lettre du 20 novembre 1896.

rappelé. Nécessairement, Christian l'en informe, et il s'en lamente alors avec lui, retournant le couteau dans la plaie : « C'est d'autant plus écœurant, mon cher enfant, que c'est à une femme qu'on s'est adressé cette fois... Mais, hélas ! c'est la vérité, et toute tentative pour châtier ces gens ne ferait qu'augmenter le scandale (1). » Il faut donc regarder bien en face cette situation « abominable » ; et la conclusion, c'est qu'à de tels maux, il n'existe qu'un « palliatif » : rien qu'un riche mariage peut sauver Christian, et, encore, bien qu'il ait à peine vingt et un ans, à condition qu'il se hâte, qu'il devance ses ennemis, avant que les calomnies répandues ne lui rendent impossible cette unique chance de gagner la bataille de la vie :

Crois-moi, plus on ira, plus l'argent sera tout, le maître souverain du monde. Et, dès lors, sois riche, très riche, applique toutes tes forces, toute ta volonté, toute ton intelligence à ce but unique... Je regrette bien de ne pas l'avoir compris plus tôt. Toi, au moins, profite de mon expérience et de ce que j'ai souffert ; tu m'en remercieras (2).

Au surplus, « il n'y a, pour Christian, qu'une manière de se marier richement, c'est de tromper les gens (il faut dire les choses comme elles sont), en se faisant passer pour un gentilhomme, avec une fortune très modeste, mais titré, porteur d'un nom illustre, comte Palatin et descendant d'Arpad. »

L'idée étant venue à Christian de se faire d'abord une situation par le travail, d'entrer, par exemple, dans le journalisme, ou dans une maison de coulisse : « Cela est idiot et grotesque, lui répond le

(1) Lettre de mars 1897.

(2) Même lettre.

commandant ; cela ne pose pas. » Quand on joue à l'aristocrate, on peut dire, sans inconvénient, « qu'on s'occupe de politique et d'économie politique » ; mais on ne s'est pas fait graver des armes, « une grande épée et un griffon », pour vendre des primes et établir des comptes de report :

Du reste, ne t'emballe pas ; rien ne dit que nous réussirons, car les gens deviennent malins, et le marquis de Presles ne devient plus facilement le gendre du père Poirier, droguiste de la rue des Lombards... Affecte des dehors très sérieux, entièrement sérieux ; surtout, tâche de te faire une tête un peu plus vieille ; fonce-toi les cheveux, cela vieillit les blonds ; puis, ne fréquente que des jeunes gens ou des hommes très bien posés ; évite tout ce qui pourrait donner lieu à la moindre réflexion malveillante ; tu te rattraperas après et feras ce que tu voudras, quand tu auras de l'argent. C'est la partie d'où dépend toute ta vie que tu vas jouer ; il s'agit de jouer serré... Affiche des sentiments royalistes... Dans le mariage, il y a toujours l'un des deux qui est trompé, il faut tâcher d'être l'autre... Je t'embrasse (1).

Ainsi (j'entends du même ton) parlèrent Polonius à Laërte, Mentor au jeune Télémaque. Et il connaissait bien le « monde », les nobles et les bourgeois, et la cote des opinions politiques !

Aussi bien, il apporta tous ses soins à cette grande affaire, ne négligeant aucun détail. Par exemple, il se fit donner « des photographies avantageuses » de Christian et une ample collection d'articles nécrologiques, élogieux, sur le comte Paul (les discours prononcés aux obsèques), « car il faut exploiter, avant que

(1) Avril 1897.

le souvenir n'en soit refroidi, la carrière politique de ce fidèle royaliste (1) ». Il spécifia nécessairement que le futur époux, si la combinaison aboutissait, aurait la gestion des fonds ; Esterhazy les placera chez Rothschild. « Prie le Dieu des armées, dans lequel je n'ai nulle confiance du reste, de te couvrir de sa protection... Mais, surtout, compte sur moi (2). »

Il procéda avec méthode. D'abord il fit « marcher », à l'insu de Christian (3), la tenancière d'une maison de rendez-vous, où il avait une part de commandite (5.000 francs) (4) ; il avait, en outre, procuré à la dame

(1) Lettre d'avril 1897.

(2) Lettre de mai 1897.

(3) Christian, dans une lettre du 6 décembre 1898 qu'il adressa au journal *le Rappel*, proteste qu'il n'a rien connu de cette négociation, « rien, absolument rien ».

(4) *Cass.*, II, 173, *Dossier du conseil d'enquête Esterhazy, rapport du colonel Kerdrain en date du 22 août 1899* : « Dans un autre rapport de police, qui revêt un caractère de haute gravité, M. le commandant Esterhazy est accusé d'avoir accepté de commanditer, pour une somme de 5.000 francs, une proxénète qui tenait une maison de rendez-vous dans le quartier de la gare Saint-Lazare. Dans une des entrevues, le commandant déclara se nommer « Rohan-Chabot » et, quelques mois plus tard, il déclina son véritable nom : « Walsin-Esterhazy, officier supérieur de l'armée française. » A un certain moment, la proxénète dont les affaires étaient, paraît-il, moins que prospères, fit part de sa situation à celui qu'elle appelait « son associé ». Le commandant Esterhazy lui proposa de se charger, moyennant une forte somme, de trouver une jeune fille pour marier son neveu, âgé de 21 ans, qui habite Bordeaux avec sa mère. La susdite tenancière le mit, déclare-t-elle, en rapport avec un certain Roussel, sorte d'argent matrimonial, qui avait une jeune orpheline très riche à marier. Ledit Roussel posséderait des lettres du commandant. Nous avons, d'ailleurs, retrouvé au dossier une lettre rédigée sous forme de billet, dans laquelle le signataire (une simple lettre alphabétique pour le désigner) l'engage à faire toutes les démarches nécessaires, lui assurant, en cas de réussite, la somme de 10.000 francs. » — Esterhazy convient, d'abord, des faits (séance du 24 août 1898 ; *Cass.*, II, 180). Puis, le 27, « il prétend qu'on imite si bien son

« 1.500 à 1.800 adresses », et il faisait le rabatteur, parlant discrètement, dans les cercles, de la maison pour y attirer des clients (1) » ; on lui devait bien, en échange, une nièce « à millions ». Il « mobilisa » ensuite, « en leur promettant un pont d'or, toutes les commissions possibles et imaginables (2) », un prêtre, un Juif, un ancien officier et un couturier. Il leur donna ces instructions : « La moralité (de la jeune fille et de la famille) est question secondaire ; on passerait sur toute espèce de choses scandaleuses pourvu qu'elles ne crevassent pas les yeux (3). » Mais ces diverses négociations échouèrent.

Christian, d'ailleurs, s'était avisé qu'il n'avait pas fait encore son service militaire. Il a bien été ajourné une première fois ; le sera-t-il encore ? Esterhazy lui en indiqua le moyen, qui réussit : feindre une grave maladie qui ne se puisse vérifier, se faire soigner par un « thérapeute sérieux » qui en attestera, et « se purger, deux ou trois fois, au moment de passer au conseil, pour se donner tout à fait mauvaise mine (4). »

Entre temps, il rappela Christian à Paris et lui fit honte de n'avoir pas su décider sa mère à mettre plus d'argent dans une série de belles spéculations qu'il avait imaginées. Mais la vieille dame commençait à avoir des scrupules, bien qu'il payât régulièrement les

écriture qu'il s'est déjà trompé à diverses reprises sur des lettres qui lui ont été présentées » (II, 184 ; compte rendu officiel signé des membres du conseil d'enquête).

(1) *Cass.*, III, 422, rapport de police du 18 novembre 1897.

(2) Lettre de l'abbé Villaume du 15 août 1897 ; j'en possède la photographie ; l'original a été versé à l'instruction du procès en escroquerie. Christian, dans son *Mémoire*, mentionne la lettre de « l'ecclésiastique », mais ajoute, entre parenthèses : « Signature vraie ou fausse ? ».

(3) *Cass.*, II, 274, Rapport du colonel de Kerdrain.

(4) La lettre n'est pas datée. — *Cass.*, II, 253, Esterhazy.

intérêts de la prétendue affaire Rothschild (1). « Hélas ! s'écria-t-il, tout craque, et cet imbécile de ministre des finances (Cochery) veut faire un impôt sur les valeurs de Bourse (2) ! »

VIII

Malgré l'apparent échec, Mathieu Dreyfus se sentait fort encouragé : des sympathies nouvelles lui étaient venues ; surtout, il avait enfin le fac-similé du bordereau. Un heureux hasard lui apportera peut-être l'écriture du vrai coupable. En attendant, il demandera aux graphologues les plus qualifiés, en France et à l'étranger, d'expertiser l'écriture du bordereau et celle de son frère. Il publiera alors leurs rapports. Ce travail dura six mois.

L'historien Monod fit la première expertise (3) ; elle fut formellement négative : le bordereau, malgré une certaine similitude, qui disparaît à un examen attentif, n'est pas de Dreyfus. Les autres graphologues conclurent de même. La plupart émirent l'avis que l'écriture du bordereau est spontanée, naturelle (4) ; trois

(1) *Cass.*, II, 243, Esterhazy. .

(2) Lettre d'août 1897.

(3) *Cass.*, I, 458, Monod. — Cette expertise n'a pas été publiée. Monod la fit à la demande de Bernard Lazare, son ancien élève à l'École des hautes-études. Il ne connaissait encore aucun des Dreyfus.

(4) Gustave Bridier (d'Issoudun), A. de Rougemont (de Neuf-châtel), E. de Marneffe (de Bruxelles), Walter de Gray-Birch (employé au département des manuscrits du *British Museum*), Thomas Henry Gurrin (expert du ministère des Finances, de la Préfecture de Police, de la Banque), J. Holte Schooling

seulement qu'elle est l'œuvre d'un faussaire qui a cherché à imiter celle de Dreyfus (1).

Crépieux-Jamin (2) appliqua son ingénieuse méthode à déduire des deux écritures le caractère du condamné et celui du traître inconnu. Dreyfus est d'intelligence vive, « à la fois très sensible et très renfermé, presque insaisissable » ; « quelque chose de dur et de hautain éloigne la sympathie affectueuse » ; « il est doué d'énergie et de persévérance » ; et « médiocrement sociale ». Au contraire, l'autre écriture indique « un esprit faux et illogique », une « émotivité extrême », une énergie « faible et inconstante », « des passions à la merci des caprices de l'imagination », un « jugement médiocre », « un homme tout en dehors, extrêmement fourbe et dangereux (3) ».

Le suisse Rougemont (d'ailleurs antisémite) a la même vision des deux hommes. Le Juif, « qui est le plus jeune », est un être « plein de vie et d'action », un caractère « tout d'une pièce, tout d'un jet » ; on devine chez lui « une simplicité d'allures, une précision et une concision toutes militaires » ; sa volonté est « vive,

(membre de l'Institut des Actuaire).— Preyer, de Berlin, l'auteur de la *Psychologie de l'Écriture*, conclut dans le même sens, mais mourut avant de pouvoir rédiger son mémoire.

(1) Crépieux-Jamin (de Rouen), Paul Moriaud (professeur à l'Université de Genève), Carvalho (expert judiciaire à New-York).

(2) Son livre sur *l'Écriture et le Caractère* a été ainsi apprécié par le philosophe Tarde : « Ouvrage tout pénétré du suc d'observations accumulées et coordonnées dans le plus judicieux esprit. » (*Revue philosophique* du 1^{er} octobre 1897.) De même, Drumont : « Esprit sagace, à la fois imaginatif et attentif ; son volume est tout à fait exquis, plein d'observations charmantes, de fines déductions, d'aperçus parfois un peu subtils, mais toujours curieux. » (*Libre Parole* du 17 novembre 1895.)

(3) *L'Affaire Dreyfus, deuxième mémoire*, par BERNARD LAZARE, avec des expertises, 103.

aiguë, facilement irritée » ; il cherche à se dominer ; point sentimental ni aimable, « sec et cassant », mais « fortement aimant et capable de grands dévouements » ; d'ailleurs positif et pratique, très intelligent et très cultivé ; fier, conscient de sa valeur, ayant une haute idée de lui-même, sincère et droit, incapable de flatterie, et tenace, d'une énergie indomptable.

L'autre « n'est point un être vulgaire, loin de là » ; d'ailleurs « éminemment doué » ; il paraît d'une intelligence très réfléchie ; dans sa vilénie, « il a conservé des dehors corrects et donne ainsi le change » ; c'est « un fourbe qui se cache », « à la physionomie sournoise, lourde, sensuelle », avec des passions violentes et promptes, mais calme et prudent dans l'action, maître de lui, « d'une souplesse et d'une habileté de dissimulation rares », « un dévoyé » ; des vestiges de loyauté surnagent dans le naufrage de son être moral ; sa vie est pleine « de tristesses secrètes » et de l'amer sentiment de sa déchéance (1).

En même temps qu'il sollicitait ces expertises, Mathieu poursuivait ses recherches policières. L'un de ses agents sut de la concierge de l'ambassade d'Allemagne que la pièce qui avait été révélée par *l'Éclair* n'était pas une lettre de Panizzardi à Schwarzkoppen, mais de l'attaché allemand à l'attaché italien ; le nom de Dreyfus n'y figurait pas. Elle raconta aussi que l'un des employés de l'ambassade décachetait le courrier du comte de Munster et celui de Schwarzkoppen, copiait des

(1) *Deuxième mémoire*, 154, 155, 156, 160. — Voici le chiffre des honoraires qui furent, sur leur demande, accordés à ces experts pour leurs travaux : 26 livres sterling à Schooling, 300 francs à Marneffe, 1.000 francs à Paul Moriaud, 1.500 francs à Bridier, 3.000 francs à Crépieux-Jamin. Le concours de Rougemont, de Gray-Birch et de Carvalho fut gratuit, comme l'avait été celui de Monod.

lettres, transmettait ces copies à un autre espion français, le concierge de la maison d'en face, la maison truquée (1).

Mathieu, à plusieurs reprises, crut être sur la piste du coupable, fit suivre des officiers qui lui étaient signalés. Mais, à l'examen, ces dénonciations furent reconnues mensongères.

Henry lui fit tendre des pièges, lui adressa des agents provocateurs, des émissaires qui lui proposèrent, en vain, de faux documents.

Bernard Lazare continuait sa propagande. Il publia une seconde édition de son mémoire augmenté de quelques renseignements nouveaux et d'un fac-similé du bordereau, d'après celui du *Matin*. Il trouva, cette fois, un éditeur parisien, Stock, qui devint un militant. Sa brochure et ses fac-similés en mains, il essaya de convaincre des personnalités politiques et littéraires. Coppée l'écouta avec émotion ; l'idée d'une erreur judiciaire avait troublé son sommeil. Zola loua le courage du jeune écrivain, mais absorbé par le roman qu'il écrivait alors (2), ne lut pas son mémoire. Claretie fut sceptique, Sarcey indifférent. Mirbeau, Brulat, Quillard, Héricourt eurent l'instinct du drame et en furent troublés. Judet, Edmond Lepelletier hésitaient. Le sénateur Isaac, un mulâtre de grand cœur, mais sans influence, promit son concours. Bérenger, légiste, l'auteur de la loi de sursis, eut une entrevue avec Demange, mais ne fut pas convaincu. Berthelot écrivit à Bernard Lazare qu'il n'était qu'un chimiste et lui conseilla de s'adresser à un jurisconsulte. Goblet (3), Albert de

(1) *Souvenirs* de MATHIEU DREYFUS.

(2) *Paris*.

(3) 6 mai 1897 : « J'ai en horreur le crime imputé au capitaine Dreyfus, et rien ne m'autorise à croire que les officiers

Mun (1), déclinerent toute entrevue. Ranc fut très cordial et chaleureux.

J'avais reçu la visite de Mme Dreyfus et de son père. L'attitude de cette jeune femme, simple, mais très digne, la tête haute dans le deuil immérité de l'honneur, m'avait profondément ému. Elle me donna à lire quelques lettres de son mari; c'étaient les lettres d'un innocent.

IX

Scheurer-Kestner restait perplexe. D'un instinct sûr, Ranc et moi, nous nous obstinions à voir en lui l'auteur de l'inéluctable revision. Nous savions la vaillance de ce grand cœur; par l'universel respect qui l'entourait et par son autorité morale, le premier vice-président du Sénat était l'homme de cette belle entreprise. Il ne nous échappait pas qu'elle serait rude, hérissée d'obstacles de toutes sortes, que l'opinion, d'abord, serait hostile, que les antisémites et les patriotes de profession auraient recours à leurs violences et à leurs

français qui l'ont condamné à la suite d'une instruction régulière, et malgré les efforts de son éminent défenseur, aient pu s'égarer au point de commettre l'irréparable erreur que vous supposez. Si des doutes sérieux subsistaient sur la culpabilité du capitaine Dreyfus, ce serait à son avocat de les faire valoir. Pour moi, je n'ai aucune qualité ni aucune raison pour intervenir dans cette affaire. RENÉ GOBLET.» — Cette lettre fut publiée par Goblet lui-même dans *la Dépêche* du 30 novembre 1898.

(1) 10 mai 1897: « Puisque vous voulez bien me faire connaître d'avance l'objet dont vous désirez m'entretenir, je dois vous dire que je ne crois pouvoir accepter aucune conversation sur ce sujet. A. DE MUN. »

mensonges ordinaires, que les chefs de l'armée et les pouvoirs publics résisteraient. Mais, quand Scheurer aura parlé, qui, parmi ceux qui le connaissent, mettra sa parole en doute? Il ne compte dans tous les camps que des amis. Alsacien, patriote, il a l'oreille de Billot, des généraux les plus influents. Aucune calomnie, depuis près de trente ans qu'il siège dans les assemblées, ne l'a atteint. Il est intact. Il n'a rien demandé à la brigade; une fortune constante l'a porté aux plus hautes situations. Que le président du Sénat, Loubet, soit rappelé aux affaires, il héritera de lui. Que la présidence de la République devienne vacante, l'ancien député du Haut-Rhin y peut aspirer.

Ainsi, tout ce que nous pouvions avoir de puissance persuasive, Ranc et moi, nous l'employions à le convaincre. Mais il résistait; s'il était plus troublé qu'il ne nous en faisait l'aveu, il refusait de se contenter de preuves morales pour se faire une opinion; habitué aux procédés scientifiques, il exigeait d'autres démonstrations, plus positives, qu'il nous était impossible de lui fournir.

Ailleurs encore, chez des amis alsaciens, Blech (de Sainte-Marie-aux-Mines), Lalance, on l'entretint de Dreyfus, des doutes qui étaient venus aux meilleurs, aux plus avisés. Une fatalité semblait le ramener au tragique problème, lui imposer l'âpre mission de le résoudre.

Quoi! dans l'automne de sa vie, laborieuse, mais paisible, au seuil de la vieillesse, il entreprendrait une telle tâche! Il s'en défendit longtemps, lutta; puis, tout à la fois angoissé et piqué au jeu, il voulut savoir, sortir du doute.

(1) *Instr. Fabre*, 112, Scheurer-Kestner.

Vers le printemps, l'idée s'était emparée tout à fait de lui, l'obsédait, le faisait souffrir ; il n'eut plus un moment de repos (1). Il chercha, de tous côtés, à se renseigner. Son enquête, il la poursuivra avec une persévérance inlassable, selon la méthode et avec la rigueur d'un savant obstiné qui vérifie tout par lui-même (2). Pas de sentiment, pas de commisération préalable. Il étudiera ce cas singulier en chimiste, comme, dans son laboratoire, entre ses cornues et ses alambics, il analyse un cristal et décompose un gaz. Si le jugement a été bien rendu, il le saura. Si les juges se sont trompés, il le saura aussi. Et, si une injustice a été commise, il ne se dérobera pas à ses devoirs d'homme, de citoyen : il consacrerà ce qui lui reste de vie à faire réparer une pareille erreur.

Au cours de cette enquête, au hasard des confidences qu'il recueillit, tantôt il crut Dreyfus innocent ; et il se le représentait sur son rocher, séparé du monde entier, « se demandant comment, à la fin d'un siècle issu de la Révolution, il était possible de payer d'un tel martyr son origine et sa religion » ; tantôt il l'imagina coupable ; et il n'y a pas de châtement trop terrible pour un soldat qui a trahi l'armée, pour un Alsacien qui a vendu la France.

Au fond de lui-même, il l'eût voulu coupable. C'eût été plus simple. Quand il recevait des avis défavorables au condamné, il en éprouvait un soulagement. Il va donc, enfin, être débarrassé de ce cauchemar et, apaisé, pouvoir recommencer à vivre ! Puis, il se remettait à l'œuvre.

Sa première expérience lui fut une leçon salutaire. Un soir, chez son ami Blech, il dit ses inquiétudes.

(1) *Mémoires de SCHEURER-KESTNER.*

(2) *Procès Esterhazy*, 147, Scheurer-Kestner.

Plusieurs convives, alsaciens, parlèrent dans le même sens. Un officier, le commandant Boyer, intervint. Il raconta qu'il avait été mêlé lui-même à l'instruction de l'affaire ; la comptabilité de Dreyfus avait été examinée, trouvée en règle ; mais cette régularité même éveilla les soupçons, et l'on découvrit que le traître possédait à Paris une maison, d'une valeur de 200.000 francs, dont il n'existait aucune trace sur ses livres. Devant ce récit, toutes les objections tombèrent. Scheurer s'en retourna avec un poids de moins sur le cœur.

Le vendredi suivant, il me raconta l'incident, non sans ironie. Voltaire, de même, après avoir reçu une lettre du maréchal de Richelieu, dit un jour au conseiller Tronchin : « Il ne faut plus se mêler de rien ; Calas était coupable (1). » Comme Tronchin, j'exprimai un doute catégorique, tout en ajoutant que j'irais aux renseignements. Demange me dit qu'il n'avait jamais été question, au conseil de guerre, d'un pareil argument, qu'on n'aurait pas négligé d'opposer aux dénégations de son client ; Mathieu Dreyfus déclara à Bernard Lazare que son frère n'avait jamais possédé de maison, ni à Paris ni ailleurs, qu'il était facile de s'en assurer aux bureaux des hypothèques et de l'enregistrement, et que tous les livres de sa belle-sœur, tutrice légale du condamné, étaient à la disposition de Scheurer et à la mienne.

Scheurer vérifia aussitôt ces assertions, qui se trouvèrent exactes ; il courut chez le commandant Boyer qui, confus, alléguait qu'il avait parlé par oui-dire et s'était laissé entraîner (2).

(1) GAULLIEUR, *Étrennes Nationales*, III, 204, *Anecdotes inédites sur Voltaire* ; RAOUL ALLIER, *Voltaire et Calas*, 11.

(2) 17 mai 1897. — *Procès Esterhazy*, 148, Scheurer-Kestner.

Une pareille légèreté chez un officier étonna Scheurer. Il avait vu à l'œuvre les prétoriens du Deux-Décembre, les traîneurs de sabre et les colonels d'antichambre de l'Empire, frivoles ou brutaux, et ignorants, les prôneurs de coups d'État, les camarillas réactionnaires et cléricales. Mais, tout cela, c'était le passé. L'armée nouvelle, la jeune armée de la République, n'est-elle pas une autre armée, d'esprit plus solide et plus droit, scrupuleuse et loyale, régénérée par la terrible leçon de 1870, par un labeur opiniâtre, et, selon l'amoureuse parole de Gambetta, pure comme les drapeaux sans tache qu'elle a reçus ?

Scheurer avait été le beau-frère de Charras, l'ami de Faidherbe, de Chanzy, de Denfert. Il croyait le nouveau corps d'officiers, qu'ils fussent ou non républicains, animé de l'âme de ces grands modèles, tous hommes de devoir et d'honneur. Il avait le culte, la superstition de l'uniforme. Dirai-je que cet homme excellent, dans l'ardeur naïve de son patriotisme, avait été, pendant une heure, la dupe de Boulanger (1) ? Surtout, il ignorait le long travail patient de l'École de la rue des Postes, pépinière des grandes écoles militaires, la lente infiltration de l'esprit jésuitique dans les États-Majors et les commandements.

Scheurer passa les vacances de Pâques en Alsace. Il y apprit la mort de Sandherr, qui avait succombé enfin, le 24 mai, après une horrible agonie ; des amis mulhousiens lui avaient rendu visite ; quand on lui parlait de Dreyfus, son visage se crispait.

A Belfort, Scheurer eut un long entretien avec

(1) Je n'eus jamais qu'une discussion avec lui, dans une assemblée des actionnaires de *la République française*, au printemps de 1887, où il me reprocha mes attaques contre Boulanger.

le commandant Bertin-Mourot (1), qui y tenait garnison et qu'il avait connu autrefois (2). Bertin fit l'important; ils n'étaient que cinq à savoir l'exacte vérité (3); pourtant, les récits des principaux journaux n'étaient pas mensongers.

Bien qu'il eût mal noté Dreyfus quand il l'avait eu sous ses ordres, il avait, disait-il, repoussé d'abord l'accusation et passé par le doute, l'inquiétude, l'insomnie. — En fait, dès le lendemain de l'arrestation de Dreyfus (4), Bertin l'avait chargé violemment dans une note qu'il remit à Du Paty. — Et il était décidé à prendre sa défense quand, « une nuit », il avait découvert la dernière preuve qui manquait. « Demandez aux frères de Dreyfus; ils vous diront qu'il n'avait pas l'intention de rester dans l'armée. Une fois décoré, il eût pris sa retraite, se serait installé à l'usine de Belfort et, de là, eût continué à renseigner les Allemands (5). »

Bertin conseilla enfin à Scheurer de faire part de ses angoisses au ministre de la Guerre; lui-même, il le con-

(1) *Mémoires de SCHEURER-KESTNER*; Rennes, I, 165, Billot; II, 52, Bertin. L'entrevue fut provoquée par Scheurer, qui savait que Bertin avait été mêlé à l'affaire. Il lui demanda un rendez-vous par une lettre datée du 24 mai, que Bertin versa aux débats de Rennes (II, 41).

(2) Rennes, II, 44, Bertin.

(3) A Rennes (II, 56, 57), Bertin convient du propos: « Je me considérais comme un des cinq (pourquoi cinq? je ne m'en souviens plus) mêlés à la découverte de la culpabilité. » — Il est possible que ce chiffre ne soit qu'une hablerie de Bertin.

(4) Voir t. I^{er}, 145.

(5) Bertin raconta encore à Scheurer que Demange, au procès de 1894, avait plaidé « l'amorçage », que Dreyfus avait un jour ouvert une armoire secrète pour y copier des documents et avait été pris sur le fait. Demange, questionné par moi, démentit le récit qui le concernait; Bertin lui-même, à Rennes, n'osa pas répéter qu'il avait surpris Dreyfus en flagrant délit d'indiscrétion.

naissait beaucoup ; il s'offrit à lui répéter leur conversation. Scheurer y consentit et, quelques jours après, Bertin avertit Billot (1).

Dans une deuxième entrevue, un peu plus tard, Bertin ne réussit pas davantage à lever les doutes de Scheurer. Celui-ci l'avait trouvé passionné, haineux, incertain de la culpabilité qu'il affirmait, mais qu'il ne démontrait pas.

D'autres informations, mais favorables à Dreyfus, se trouvèrent, après examen, exagérées ou inexactes.

Lalance avait raconté à Scheurer que des Mulhousiens, préoccupés de la même pensée que lui, étaient allés à Berlin et que le chancelier, ayant à leur demande interrogé l'Empereur, avait rapporté cette réponse : « Je donne ma parole d'honneur, non d'Empereur, mais de gentilhomme, que Dreyfus est innocent. »

Scheurer, voulant vérifier l'anecdote, s'adressa à l'un des Alsaciens qui auraient fait la démarche ; Théodore Schlumberger lui dit aussitôt qu'il n'était pas allé à Berlin, mais que Mieg-Kœchlin et lui avaient écrit au prince de Hohenlohe pour rassurer leur conscience. Le chancelier leur avait fait cette réponse : « Dès le début de l'affaire, le gouvernement allemand a déclaré, officiellement et spontanément, au gouvernement français qu'il n'a jamais eu de relations avec Dreyfus (2). »

(1) *Rennes*, I, 168, Billot : « Au mariage de Mlle de Miribel, auquel assistait le colonel Bertin, il demanda à me voir et, dans la soirée, me mit au courant de la pensée de Scheurer-Kestner. » De même Bertin (II, 45).

(2) Scheurer donne, dans ses *Mémoires*, le texte même de cette lettre, qui lui fut remise par Théodore Schlumberger : « Je comprends le but que vous poursuivez ; votre démarche est des plus honorables. Mais, dès les premiers moments de cette affaire, le gouvernement allemand a déclaré, officiellement et spontanément, au gouvernement français qu'il n'avait jamais été en relations avec Dreyfus. Depuis lors, il y a eu

A son retour à Paris, Scheurer reçut la visite de Bernard Lazare, qui lui était adressé par Ranc et qui lui remit, avec des fac-similés du bordereau, quelques lettres autographes de Dreyfus. Un journaliste (1) avait récemment confié à Bernard Lazare (ou celui-ci avait cru comprendre) que Dreyfus n'avait pas été condamné à l'unanimité; le soir du verdict, il avait voyagé avec l'un des juges du capitaine; il l'avait entendu dire à un camarade qu'il n'avait pu se décider à condamner.

« Il me faut, dit Scheurer, le journaliste et l'officier (2). » Le journaliste se rendit à son appel; il avait seulement entendu le commandant Gallet dire qu'il avait été navré d'avoir eu à condamner un officier pour un crime aussi affreux (3). Et ce propos même, Gallet a affirmé plus tard qu'il ne l'a point tenu (4).

Scheurer conclut de cette première enquête que les accusateurs de Dreyfus propageaient de véritables mensonges, mais que certains de ses défenseurs avaient l'assertion légère.

Il se livra alors à l'examen des écritures; il lui parut que le bordereau n'était pas de Dreyfus (5); mais, comme il n'avait aucune compétence particulière, la méthode

chose jugée, et il serait inconvenant, de la part de l'Empereur, de revenir sur une chose jugée d'après les lois du pays. »

(1) Destez, rédacteur à *la France*, journal boulangiste et antisémite.

(2) *Mémoires* de SCHEURER.

(3) *Figaro* et *France* du 30 octobre 1898.

(4) Je tiens ce démenti de Gallet lui-même. Il était alors en garnison à Saint-Germain. Il y rentra, avec un autre officier, le soir même de la condamnation de Dreyfus; le journaliste se trouvait dans le même compartiment; Gallet déclina toute conversation avec lui et, même à son camarade, ne dit pas un mot du procès.

(5) *Procès Esterhazy*, 148, 153, Scheurer.

lui commandait de se renseigner auprès des professionnels.

Il avait déjà entretenu de ses recherches deux de ses collègues du Sénat, Bérenger, qui resta sur la réserve, bien que la procédure suivie en 1894 lui parût suspecte, et Trarieux, qui témoigna, au contraire, d'un vif empressement, car, à lui aussi, pesait la crainte d'un erreur (1). L'ancien ministre s'était ouvert récemment de ses inquiétudes à l'un des experts de 1894, Teyssonnières, qu'il avait obligé et qui en était encore reconnaissant (2). Teyssonnières lui communiqua son dossier, essaya de lui démontrer, pièces en mains, que le bordereau était de l'écriture déguisée de Dreyfus. Mais Trarieux contesta, avec beaucoup de force, cette hypothèse : l'écriture est ou n'est pas celle de Dreyfus, mais ce n'est pas une écriture déguisée ; le traître, s'il eût songé à un déguisement, ne se fût pas borné à mettre un voile transparent ; il se serait masqué (3).

Comme Scheurer jugeait plus scientifique de ne pas s'adresser aux experts qui s'étaient prononcés en faveur de Dreyfus, il pria Trarieux de lui envoyer Teyssonnières (4).

L'expert accourut chez le vice-président du Sénat (5) et vida aussitôt son dossier, qui comprenait la photographie du bordereau (6), diverses lettres de Dreyfus et

(1) *Procès Zola*, I, 176; *Rennes*, III, 412, Trarieux.

(2) *Procès Zola*, I, 444, Teyssonnières ; I, 463, Trarieux.

(3) *Procès Zola*, I, 177, 465; II, 35; *Rennes*, III, 414, 415, Trarieux. — Le 2 janvier 1897, Teyssonnières écrit à Trarieux : « Il m'a semblé que vous n'étiez pas entièrement convaincu de la culpabilité du traître qui m'a occasionné tant d'amertumes. »

(4) Trarieux manda Teyssonnières par une lettre qui fut produite au procès Zola (II, 27).

(5) Le 20 juin. (*Procès Zola*, I, 447, Teyssonnières ; II, 22, Scheurer.)

(6) *Procès Esterhazy*, 153, Scheurer.

des décalques, toutes pièces provenant du ministère de la Guerre. Comme Scheurer manifestait quelque surprise, l'expert lui conta quelques-uns de ses mensonges habituels : ce dossier a été déposé chez lui, le 16 novembre 1896, par un visiteur inconnu ; mais c'est Bertillon, de son propre aveu, qui a communiqué le fac-similé au *Matin* ; Teyssonnières en a informé le procureur de la République ; en 1894, son rapport accusateur avait été mal vu à la préfecture de police, hautement approuvé au ministère de la Guerre : « Enfin, lui avait-on dit, voilà un honnête homme ! » Aussi, les Juifs le poursuivaient de leur haine.

Enfin, il lui fit une démonstration graphique qui, sur le moment, parut probante. De nouveau, Scheurer se sentit soulagé, remercia l'expert (1) ; Dreyfus était coupable. Mais, le lendemain, il procéda à une nouvelle étude des textes, et toute la démonstration de Teyssonnières s'écroula (2). Il le pria alors de revenir (3), discuta avec lui. L'expert parut très troublé (4).

Scheurer vit aussi Demange (5), qui lui parla longuement, avec émotion, mais qui ne le convainquit pas encore. Depuis qu'il avait reçu les confidences de Salles, il méditait de saisir le garde des Sceaux d'une demande

(1) *Procès Esterhazy*, 148 ; *Procès Zola*, II, 23, Scheurer. — *Cass.*, I, 504, Teyssonnières.

(2) *Mémoires de SCHEURER*.

(3) 11 juillet. — *Procès Zola*, I, 448, Teyssonnières ; II, 23, Scheurer : « Je m'absentai pour quelque temps (il retourna en Alsace où il eut sa seconde entrevue avec Bertin) et, lorsque je revins à Paris, le trouble était si grand chez moi que je priai Teyssonnières de revenir. »

(4) *Mémoires de SCHEURER*.

(5) Teyssonnières prétendit, au procès Zola (I, 447), que Demange était venu chez Scheurer et qu'il tenait le fait de ce dernier. Scheurer (II, 23) déclara que ce fut lui-même qui alla chez Demange ; Bernard Lazare l'accompagna et assista à la conversation.

en annulation de l'illégal jugement. Mais la preuve juridique lui faisait défaut que la loi avait été violée. Il en serait, dès lors, réduit à demander au ministre d'ordonner une enquête ; et pour cela, il lui fallait l'assistance de ses confrères et d'hommes politiques. Or, ses amis l'invitaient à temporiser : « C'est trop tôt, lui disaient-ils, attendez (1). » Il engagea Scheurer à se faire montrer la pièce secrète par Billot.

Scheurer, quelques jours après, ayant rencontré Billot au Sénat, lui demanda une preuve inédite, décisive, du crime de Dreyfus.

Billot, mis sur ses gardes par Bertin, prend son air malin ; il dit à Scheurer qu'à la vérité il ne peut pas lui ouvrir le dossier de l'affaire ; mais il lui confie, comme au meilleur de ses amis, que, l'an passé, à l'époque de l'interpellation de Castelin, ses agents ont trouvé une pièce qui supprime toute incertitude. Dans le même panier où ils avaient déjà ramassé le bordereau, ils ont pris une lettre déchirée, mais qui a été reconstituée, de Panizzardi à Schwarzkoppen. Il lui en donna un texte approximatif (2) ; le nom du Juif, de Dreyfus, s'y trouve ; ce sont ses complices eux-mêmes qui le dénoncent ; c'est « le coup de massue (3) ». Scheurer s'étonne : « Et

(1) *Procès Zola*, I, 379, Demange.

(2) Scheurer, de mémoire, le nota comme suit, le jour même : « Tu vas partir pour Berlin comme je vais partir pour Rome. Le ministre de la Guerre est très ennuyé de cette interpellation. Il doit être bien entendu que, si nous sommes questionnés chez nous, nous affirmerons n'avoir jamais eu de rapports avec ce juif de Dreyfus. »

(3) Teyssonnières déposa, au procès Zola (I, 448), que Scheurer lui avait raconté, lors de leur entrevue du 29 juin 1897, sa conversation avec Billot. Comme Scheurer avisait le ministre que les défenseurs de Dreyfus s'agitaient : « Qu'ils y viennent, aurait répliqué le ministre, je les assomme d'un coup de massue ! » Et Teyssonnières ajouta : « C'est ce « coup de

tu crois à l'authenticité d'une pareille pièce ? — Oui, dit Billot, il n'y a pas à s'y tromper ; elle est de l'écriture de Panizzardî (1). »

Scheurer resta sceptique. Ainsi, outre la pièce secrète qui avait été montrée aux juges, il y en avait une autre encore, et combien extraordinaire !

Toutefois, il se sentait découragé. « Je chercherai, nous dit-il le 9 juillet, jusqu'aux vacances ; si je n'ai rien trouvé d'ici là, j'y renonce. » Ranc protesta. Je dis à Scheurer qu'il se calomniait : « Tant que vous aurez un doute, un seul, vous chercherez. »

Ainsi, tant d'efforts restaient vains : ceux de Mathieu Dreyfus et ceux de Scheurer. Et leurs efforts à venir n'auraient pas été moins inutiles si Henry, quelque temps auparavant, n'avait pas commis, non pas dans l'insolence de son triomphe, mais par excès de précaution, une imprudence.

X

Comme Billot avait trouvé plus politique de ne pas relever Picquart de ses fonctions au bureau des Renseignements, et de ne pas lui donner officiellement de

massue » que j'avais raconté à un journaliste et qui a fait le tour de la presse. » — Scheurer (II, 22, 23) releva diverses erreurs dans la déposition de Teyssonnières, mais il ne contesta pas qu'il lui eût fait un récit de son entretien avec Billot. Dans ses *Mémoires*, il ne mentionne pas la phrase sur « le coup de massue » ; mais il l'a citée fréquemment à ses amis, sans préciser dans laquelle de ses entrevues avec Billot elle fut prononcée. — Billot, dans ses diverses dépositions, se tait (pour cause) de cet entretien où il fit usage du faux d'Henry.

(1) *Mémoires* de SCHEURER.

successeur, — petite habileté d'où vont découler de grandes catastrophes, — les agents extérieurs du service ignoraient, selon le jargon du lieu (1), « la mort » de leur ancien chef, et ils continuaient à s'adresser à lui.

Quand Henry ne reconnaissait pas l'écriture de ces correspondants de Picquart, il ouvrait leurs lettres; il lui expédiait les autres, témoignant ainsi de son respect pour le secret des correspondances (2).

Plusieurs agents, s'étant rendus au bureau, s'informèrent de Picquart; il leur fut répondu que le chef du service était en voyage, et qu'on ignorait la date de son retour; ils lui écrivirent leur déconvenue (3).

Picquart avait souffert de sa fausse mission, du rôle « antimilitaire » qu'il avait dû jouer. Ces lettres achevèrent de l'excéder (4). Le 18 mai, il en reçut une, d'un commissairespécial. Il la renvoya, avec cette note « personnelle », à Henry :

Que l'on dise donc une bonne fois aux gens que j'ai été relevé de mes fonctions ou que je n'occupe plus mes fonctions. Je n'ai aucune raison d'en rougir; ce qui me fait rougir, ce sont les mensonges et les mystères auxquels ma mission donne lieu depuis six mois.

Cette note parvint à Henry quatre ou cinq jours après. Il la montra à Gonse, annonçant son intention « d'écrire immédiatement au colonel Picquart, avec de la bonne encre, car il en faisait une affaire personnelle (5) ».

(1) *Cass.*, I, 303, Cordier.

(2) *Instr. Fabre*, 140, Henry.

(3) *Ibid.*, 79, Picquart.

(4) *Procès. Zola*, I, 289; *Cass.*, I, 195, Picquart.

(5) *Instr. Fabre*, 140, Henry.

Gonse, avec son ordinaire hypocrisie, lui dit seulement « de ne pas s'emporter, de réfléchir (1) ».

Le ton de Picquart était vif; mais Picquart n'a pas cessé de témoigner à Henry une cordiale confiance; les mensonges qu'il dénonce, c'est l'évidence qu'il ne l'en rend pas responsable; Henry est son inférieur hiérarchique; ç'eût été au supérieur, à Gonse, qu'il eût appartenu de répondre.

Sur ces entrefaites, Bertin rapporta à Billot et à Boisdeffre, qui en instruisit Gonse, la conversation qu'il venait d'avoir à Belfort avec Scheurer (2). Qui renseignait le sénateur alsacien? Évidemment, d'autres Alsaciens, les Dreyfus, Picquart? On ne pouvait rien contre les frères du condamné. Il ne serait pas superflu de donner un avertissement au justicier, qu'on avait cru calmé, parce que dépaysé, mais qui continuait ses intrigues.

Henry a achevé son dossier de faux; le moment semble venu de le brandir.

Il soumit sa réponse à Gonse (3) qui la communiqua à Boisdeffre (4).

(1) *Cass.*, I, 257, Gonse; *Instr. Fabre*, 140, Henry. Gonse aurait averti Henry qu'il s'exposait soit à une punition de Picquart, soit à une plainte qui le pourrait mettre dans une situation difficile.

(2) Le 29 mai.

(3) *Instr. Fabre*, 141, Henry: « Le général me dit: « Envoyez cela, si vous le voulez. » Il dit plus loin: « Mes chefs n'ont en rien épousé notre querelle purement personnelle. » — *Cass.*, I, 257, Gonse.

(4) *Instr. Fabre*, 61, Boisdeffre: « Je n'ai connu les lettres échangées qu'une fois la chose faite. » 105, Picquart: « Je voudrais savoir si c'est après que la lettre d'Henry a été écrite ou après qu'elle a été envoyée, car quatre jours se sont écoulés entre les deux opérations. » — *Cass.*, I, 214, Boisdeffre: « Je n'ai connu l'échange de lettres qu'après réponse faite. »

Henry, dans cette lettre prévenait Picquart « qu'il résultait de l'enquête (1) » poursuivie au ministère, à la suite de la note du colonel, que le mot « mystère », qui y était contenu, s'appliquait à trois ordres de faits qui s'étaient produits, en 1896, à la section de statistique :

1° Ouverture d'une correspondance étrangère au service et dans un but que personne ici n'a compris ; — 2° Propositions faites à deux membres du personnel de la section de statistique et qui consistaient à témoigner, le cas échéant, qu'un papier classé au service avait été saisi à la poste et émanait d'une personne connue ; — 3° Ouverture d'un dossier secret et examen des pièces y contenues au sujet desquelles des indiscretions se produisirent dans un but étranger au service.

On a « les preuves matérielles de ces faits ». « Quant au mot *mensonges* également contenu dans la note précitée, l'enquête n'a pu déterminer encore où, comment et à qui ce mot doit s'appliquer. »

Les dernières illusions de Picquart tombèrent : quoi, Henry, lui aussi (2)!

Ces menaces, dans leur obscur jargon, sont claires pour lui. Il est accusé d'avoir indûment saisi la correspondance d'Esterhazy, d'avoir cherché à suborner des officiers, d'avoir divulgué le dossier secret, et d'avoir menti à ses chefs (3).

(1) *Instr. Fabre*, 61, Boisdeffre : « La lettre d'Henry ne pouvait être le point de départ d'une enquête quelconque. » 105, Picquart : « Je le crois bien puisque, d'après l'affirmation d'Henry, l'enquête avait eu lieu avant. » 141, Henry : « Si j'emploie cette expression, c'est que j'ai tenu, avant de lui écrire, à m'assurer près de mes collaborateurs que ce que je voulais lui reprocher personnellement était exact. » — *Cass.*, I, 258, Gonse : « Le mot enquête était exagéré. »

(2) *Instr. Fabre*, 193, Picquart.

(3) *Procès Zola*, I, 289; *Instr. Fabre*, 180, Picquart.

La lettre est datée du 31 mai, timbrée, à la poste, du 3 juin; donc elle n'a pas été écrite par Henry dans une minute de colère, mais mûrement délibérée avec Gonse et Boisdeffre (1). Jamais subordonné n'aurait osé écrire pareille lettre à un supérieur en grade, à son ancien chef, sans se savoir soutenu. Par l'exemple de Dreyfus, Picquart sait comment, d'un innocent, on fait un coupable. C'est lui-même (croit-il) qui a porté aux juges du Juif le dossier secret; un dossier secret (Henry est bien bon encore de l'en avertir) est déjà préparé contre lui-même; et, depuis qu'il a vu celui de Dreyfus, il sait ce que valent « les preuves matérielles » de la section de statistique (2).

Il réfléchit trois jours, bouleversé.

La lettre lui était parvenue, à Gabès, le 7 juin; il répondit seulement le 10, et brièvement, sans formule d'aucune sorte :

Reçu lettre du 31 mai. Je proteste de la manière la plus formelle contre les insinuations qu'elle contient et la manière dont les faits y sont exposés.

Il se fût mis dans la posture d'un coupable, s'il eût gardé le silence.

S'inquiète-t-il à tort? On va voir se réaliser l'une après l'autre les menaces d'Henry. Ce plan de campagne sera méthodiquement suivi. Ce papier, c'est l'exact résumé des futurs réquisitoires. Tous les mensonges, tous les faux témoignages sont prêts.

Il a obéi à tous les ordres, s'est résigné, cherche à

(1) *Procès Zola*, I, 349; *Instr. Fabre*, 80, 147; *Cass.*, I, 195; *Rennes*, I, 459, Picquart.

(2) *Procès Zola*, I, 290; *Instr. Fabre*, 81, 147; *Cass.*, I, 196; *Rennes*, I, 459, Picquart.

se faire oublier sur la terre d'Afrique. L'inquiète conscience des chefs l'y poursuit quand même. Il a commis le plus grand des crimes : il sait leur crime. Cela est inexpiable.

S'il n'essaie pas de réveiller la justice endormie, il n'est pas en son pouvoir qu'un autre ne l'éveille. Fatalement, elle s'éveillera. Si son témoignage est invoqué, il dira la vérité. Aussitôt s'exécuteront les représailles annoncées par Henry. Il sera discrédité comme témoin, comme soldat (1).

Pour assurer sa sécurité, il ne peut rien que se taire, — en attendant l'heure où se taire serait un mensonge. Mais son honneur, il le mettra à l'abri.

XI

Picquart, depuis huit mois, n'avait eu qu'un congé de quelques jours, en mars, pour régler des affaires de famille (2). Il demanda au général Leclerc un second congé pour aller à Paris. Il y arriva le 20 juin et, dès le lendemain, se rendit chez Leblois (2), son plus vieil ami et le seul avocat qu'il connût (3).

Il ne lui dit d'abord que sa détresse ; il peut d'un moment à l'autre être l'objet de mesures graves ; pourtant, avant de le mettre au courant des incidents qui bouleversent sa vie, il veut consulter deux de ses an-

(1) *Cass.*, I, 197; *Rennes*, I, 460, Picquart.

(2) *Instr. Fabre*, 235, lettre de Gonse du 10 mars 1897. — *Cass.*, II, 225, Esterhazy : « La dame voilée m'a appris que Picquart était venu à Paris, dans le plus grand mystère, au printemps de 1897, et ouvertement en juin. »

(3) *Instr. Fabre*, 81; *Cass.*, I, 196, Picquart.

ciens chefs qui lui ont témoigné de l'amitié et qui le pourront guider et lui venir en aide (1).

C'était fort sage. Mais il trouva porte close chez le général Jamont (2); le général Nismes l'écoula, prit part à sa peine, mais ne lui donna que des conseils militaires : « Ne rien dire au civil » et « faire le mort (3) ».

Picquart revint alors chez Leblois et, se confiant à l'avocat, il lui raconta comment il avait découvert la trahison d'Esterhazy — toutefois sans préciser par quels moyens et sans parler du *petit bleu* (4), — et l'innocence de Dreyfus.

Comme preuves matérielles de son dire, il montra à Leblois quatorze lettres de Gonse (5); il en résulte que son enquête contre Esterhazy a été autorisée et qu'on l'a éloigné pour le punir de sa clairvoyance. Et la vengeance se poursuit : Henry, porte-parole des chefs irrités, le menace et l'insulte.

Par la suite, quand Picquart, devant vingt juges, militaires et civils, protestera comme accusé, et, sous serment, affirmera comme témoin (6) qu'il n'a pas fait ses confidences à Leblois dans le dessein (noble ou scélérat) de combiner quelque plan pour rendre au martyr de l'île du Diable l'honneur et la liberté, mais qu'il a été préoccupé seulement de sa défense personnelle, « qu'il ne pensait plus à autre chose qu'à sa défense (7) », il

(1) *Enq. Pellieux*, 30 nov. 1897, Picquart.

(2) *Cass.*, I, 196, Picquart.

(3) *Procès Zola*, I, 290; *Instr. Fabre*, 81, Picquart.

(4) *Procès Zola*, I, 97, Leblois; *Instr. Fabre*, 71, 132, Picquart; 114, Scheurer; 120, 135, 197, Leblois; *Cass.*, I, 197, Picquart; etc.

(5) *Instr. Fabre*, 73; *Cass.*, I, 197; *Rennes*, I, 460, Picquart.

(6) *Enq. Pellieux*, 30 nov. 1897; *Instr. Ravary*, 9 déc.; *Conseil d'enquête* du 1^{er} fév. 1898 (*Cass.*, II, 166); *Procès Zola*, I, 290; *Instr. Fabre*, 81, etc.; *Cass.*, I, 196; *Instr. Tavernier*, 22 oct. 1898; *Rennes*, I, 460.

(7) *Instr. Fabre*, 193, Picquart.

dit vrai, il ne se parjure pas, il ne se réfugie pas dans l'équivoque.

L'accusation, qui va être portée contre lui, si elle était exacte, le grandirait-elle ? Le problème ne lui échappe pas. Mais il est incapable de mentir, même pour embellir son personnage dans la légende. Son cas est simple, humain. Il ne chevauche le cheval ni d'un héros de la Table-Ronde ni du héros de la Manche. Il a sous les yeux l'exemple terrifiant de Dreyfus ; il cherche à éviter pour lui-même un pareil destin.

Leblois fut très intéressé : à la fois inquiet pour son ami et profondément ému par l'inattendue et dramatique révélation (1).

Il avait été juge d'instruction et s'entendait à débrouiller les affaires confuses ; et il était le fils de ce pasteur alsacien qui prononça, au Temple-Neuf, le fameux sermon contre l'Intolérance (2). « La lumière de Dieu, dit l'Évangile, éclaire tout homme qui vient au monde (3). » Dreyfus est victime des haines religieuses !

D'un regard qui allait très avant dans l'avenir, Leblois vit que le sort de Picquart, celui de Dreyfus, sont désormais liés, indissolublement, l'un à l'autre. Pour avoir voulu sauver Dreyfus, Picquart s'est perdu ; dès lors, Picquart ne peut plus être sauvé que par Dreyfus ; donc, il faut, d'abord, faire éclater l'innocence du Juif, car cette innocence est la justification de Picquart. L'humanité le commande, et le souci de la justice, non moins, plus haut, que l'intérêt bien entendu.

Picquart hésita longtemps devant l'audace très sen-

(1) *Procès Zola*, I, 92 ; *Instr. Fabre*, 196, Leblois : « J'avais cru Dreyfus coupable. »

(2) Discours prononcé le 5 août 1860.

(3) JEAN, I, 9.

sée de cette conception. A chacune de ses tentatives en faveur de Dreyfus, il a été frappé sans nul profit pour le malheureux (1). S'il s'obstine, n'en sera-t-il pas de même?... Oui, certes, il en sera ainsi jusqu'au triomphe final. Un autre sentiment, moins égoïste, le retenait : le respect de la discipline militaire. En confiant cette histoire, même à un avocat, sous le sceau du secret, dans le seul intérêt de sa propre défense, n'a-t-il pas, déjà, manqué à la règle étroite? Très scrupuleux, un peu casuiste, il a fait deux parts entre les incidents qui lui sont advenus, les faits qui sont venus à sa connaissance à l'État-Major : ceux qu'il croit pouvoir révéler sans inconvénient, pense-t-il, pour la chose publique ; ceux qu'il juge « particulièrement secrets » et dont il se tait (2).

Cette lutte se poursuivit entre Picquart et Leblois pendant plusieurs séances. Picquart ne fit son récit que par lambeaux (3). Tous les soirs, pendant son séjour à Paris (21-29 juin), le colonel et l'avocat discutèrent, Leblois, d'heure en heure plus pressant, plus curieux de détails, plus passionné pour cette grande cause qu'il avait l'ambition de faire sienne ; Picquart perplexe, tourmenté de doute, sans boussole.

Ces visites de Picquart à Leblois furent connues d'Henry, qui s'en inquiéta et en informa Esterhazy (4).

Enfin, comme son congé expirait, Picquart donna à l'avocat un mandat général de défense, s'en remettant à lui, à son amitié, à son expérience (5). Il l'autorisait, le cas

(1) *Instr. Fabre*, 147, Picquart.

(2) *Ibid.*, 82 ; *Cass.*, I, 197, Picquart.

(3) *Enq. Pellieux*, 30 nov. 1897, Picquart.

(4) *Cass.*, II, 225, Esterhazy (*Enq. Bertulus*).

(5) *Ibid.*, II, 166 ; *Procès Zola*, I, 290 ; *Instr. Fabre*, 175, 176, 192 ; *Cass.*, I, 197, Picquart. — *Cass.*, II, 159 ; *Instr. Fabre*, 183, 195, 200, Leblois : « J'ai bien été l'avocat du colonel Picquart ;

échéant, à avertir le Gouvernement (1) (celui-ci ou un autre, car il escomptait toujours la chute de Méline et de Billot), et « à faire tout ce qu'il jugerait nécessaire pour le soustraire aux machinations dont il se sentait entouré (2) ». Défense formelle, d'autre part, d'aviser le frère ou l'avocat de Dreyfus ; toute démarche qui n'aurait pas pour objet direct d'informer le Gouvernement, toute indiscrétion serait « un abus de confiance à son égard (3) ». Il lui laissa en dépôt les lettres de Gonse (4), la plus précieuse et la plus solide de ses sauvegardes, et repartit pour Sousse, où il attendra la volonté d'Allah.

XII

La situation de Leblois, laissé à lui-même, n'était pas aisée. Picquart ne lui en a pas dit assez pour le faire

c'est en cette qualité que j'ai agi et le fait ne saurait être contesté, car il est établi par une décision du conseil de l'Ordre, passée en force de chose jugée, et qui a été prise à la suite d'une longue enquête, dont une partie a été faite au ministère de la Guerre. » — C'est comme avocat de Picquart, ayant manqué au secret professionnel, que Leblois fut suspendu pour six mois par le conseil de l'Ordre. (Délibération du 22 mars 1898.)

(1) *Cass.*, I, 197; *Rennes*, I, 460, Picquart.

(2) *Instr. Fabre*, 82, 193, Picquart : « Si je n'avais pas pris ces précautions, ces machinations n'auraient pas avorté en partie, comme c'est le cas. »

(3) *Rennes*, I, 460, Picquart.

(4) *Procès Zola*, I, 290; *Instr. Fabre*, 82, 83, 192; *Rennes*, I, 460, Picquart. — Il précise qu'il ne remit pas à Leblois les lettres qui s'appliquaient à la première partie de sa mission et qui furent, en effet, saisies chez lui. — De même Leblois (198).

« maître de l'affaire ». Cependant, il tient un secret d'État. Et une double responsabilité pèse sur lui : envers Picquart, envers Dreyfus. La pensée de l'innocent l'obsédait. « Et Dreyfus ? » avait-il vivement répondu aux arguments dilatoires de Picquart. Il se fortifiait dans son système : sauver l'un par l'autre. Mais comment passer de la théorie à la pratique ?

La consigne de Picquart lui interdisait de se concerter avec son confrère Demange (1). Il songea à demander audience au Président de la République, au président du Conseil, au garde des Sceaux.

Sur ces entrefaites, il dina, à Ville-d'Avray, avec les membres du Comité Alsacien-Lorrain qui avait élevé, aux Jardies, le monument de Gambetta (2). Il y fut présenté à Scheurer-Kestner, qui avait été autrefois, à Strasbourg, l'élève de son père. Scheurer, toujours hanté par la pensée de Dreyfus, parla de ses doutes. Leblois l'écouta, ne dit pas un mot. Quelques jours après, il aborda la question avec Risler, le maire du VII^e arrondissement, dont il était l'adjoint. Risler, neveu de Scheurer, lui confirma les préoccupations de son oncle. Leblois se décida : « Menez-moi chez lui. » Le premier vice-président du Sénat n'est-il pas l'intermédiaire désigné pour porter au Gouvernement de la République un avis utile (3) ?

L'entrevue eut lieu le 13 juillet. Leblois demanda

(1) *Procès Zola*, I, 384, Demange : « J'ai reproché à Leblois de n'être pas entré en relations avec moi ; je lui ai dit que nous aurions pu alors nous adresser au ministre de la Justice. »

(2) *Procès Zola*, I, 92, Leblois ; *Instr. Fabre*, 112, Scheurer.

(3) *Instr. Fabre*, 138, 181, 195, 200, Leblois ; 176, Picquart : « Je ne connaissais pas M. Scheurer-Kestner et j'avais laissé à M^e Leblois toute liberté d'action... J'approuve ce qu'il a fait. » De même, *Procès Zola*, I, 290 : « Il a agi comme bon lui semblait, et je l'approuve. »

d'abord à Scheurer de recevoir son récit en toute confiance et de n'en faire usage qu'avec son assentiment. Scheurer donna sa parole (1). Alors, Leblois lui dit tout ce qu'il savait (2) et, notamment, le mot de Picquart à Gonse : « Je n'emporterai pas ce secret dans la tombe. »

Scheurer fut très ému. Pourtant, il fallait à son esprit scientifique une preuve matérielle : les lettres de Gonse. Leblois l'emmena chez lui, montra les lettres (3).

Il raconte qu'il en fut « terrassé ». Quoi ! un général français fait bon marché du sort déplorable d'un innocent ; avec la complicité du chef de l'État-Major et du chef suprême de l'armée, il éloigne sous des prétextes mensongers l'officier qui lui a révélé la vérité ! Et l'armée s'appelle l'école de l'honneur ! Honneur qui est à l'inverse de celui des simples honnêtes gens, étrange honneur qui consiste à n'avoir jamais tort... Peut-être faut-il qu'il en soit ainsi dans l'armée ? Mais, non, il y eut d'autres soldats, d'âme plus haute, et leur race n'est pas morte, puisque voici Picquart. Sous l'uniforme, comme sous le vêtement civil, les uns sont probes, loyaux, les autres ne le sont pas ; quelques chefs indignes ne sont pas, à eux seuls, l'Armée (4).

Pendant Scheurer, en même temps qu'il recevait toute la vérité, perdait toute liberté. En effet, il a promis à Leblois de n'agir que d'accord avec lui, et Leblois précise que le nom de Picquart ne devra être prononcé à personne. Que Scheurer nomme Picquart à Billot, c'en est fait de Picquart.

(1) *Procès Esterhazy*, 149, Scheurer.

(2) *Procès Zola*, I, 92, Leblois ; I, 104, Scheurer.

(3) *Procès Esterhazy*, 150, Scheurer. — *Procès Zola*, I, 92, Leblois ; 105, Scheurer.

(4) *Mémoires de SCHEURER*.

Ce fut au tour de Scheurer de dire à Leblois ce que Leblois avait dit à Picquart : « Et Dreyfus ? » A quoi sert-il à Scheurer de savoir que Dreyfus est innocent s'il n'en peut donner aucune preuve ? Comment, ainsi ligotté lui-même, pourra-t-il délivrer le malheureux ? De quel poids va peser sur lui, sur les événements, une prohibition aussi formelle ?

Leblois ne disconvient pas que tout cela est gênant, mais il va chercher un moyen de sortir d'affaire. En attendant, il autorise Scheurer à prévenir ses amis qu'il a maintenant la certitude de l'innocence de Dreyfus ; mais comment cette certitude lui est venue, défense de le confier à qui que ce soit (1).

Grande autorité que la parole d'un homme comme Scheurer. Tous ses amis le croiront. Mais les autres ?

Le lendemain du jour où Scheurer reçut les confidences de Leblois était la Fête nationale. Ce jour-là, les bureaux des deux Chambres se rendent, officiellement, à la revue de Longchamp. Scheurer arriva au palais du Luxembourg avec quelque retard. Ses collègues s'impacientaient. Il leur dit (au président Loubet, aux autres vice-présidents, aux secrétaires et aux questeurs) qu'il venait de se convaincre que Dreyfus avait été injustement condamné. Quelle preuve ? « Je n'en puis dire davantage ; mais vous pouvez répéter partout que telle est ma conviction (2). »

Les jours suivants, ce fut, dans les couloirs, l'objet

(1) *Mémoires* de SCHEURER.

(2) *Ibid.* — Scheurer m'écrivit, de Thann, le 7 août : « C'est le 13 juillet que ma conviction s'est formée. C'est le 14 qu'avant de quitter le Luxembourg, j'ai déclaré à tous les membres présents, y compris le président, que j'étais *persuadé* et que, non seulement je les autorisais, mais que je les priais de le dire *urbi et orbi*. C'est le vendredi 16 juillet que j'ai fait part de ma persuasion à notre déjeuner. »

de plusieurs conversations (1); le bruit en arriva à Billot, à Méline. Billot comprit que cela devenait sérieux; Méline haussa les épaules. En vain, Waldeck-Rousseau, dont les doutes étaient anciens, le pria de faire attention à cette affaire, grave entre toutes. Méline, politique réfléchi, mais à courtes vues, obstiné comme le sont les montagnards, les solides Vosgiens, et dominé par Billot, ne voulut rien entendre.

Scheurer invita quelques-uns de ses amis, dont Ranc et moi, à répandre que sa conviction était faite et que Dreyfus était innocent. Ainsi se créera une atmosphère favorable à ses projets. Mais il refusa d'entrer dans aucun détail; il avait donné sa parole de garder le silence; on ne lui tirera pas un mot.

Il m'autorisa toutefois à faire part de sa conviction à Mme Dreyfus et de son ferme dessein de poursuivre la réhabilitation du condamné; elle pouvait, mais avec des précautions, sans nommer Scheurer, avertir son mari, lui rendre ainsi force et courage (2). J'écrivis, le même soir, la lettre convenue. La malheureuse femme éclata en sanglots; c'était le premier rayon de soleil qui réchauffait, depuis trois ans, ce pauvre cœur.

Le lendemain, Scheurer eut une nouvelle conférence avec Leblois. Celui-ci se flattait d'avoir trouvé un moyen de tout concilier: saisir le garde des Sceaux d'une demande en annulation, en raison de l'illégal communication faite aux juges (3). Scheurer objecta que

(1) Dans cette même lettre, Scheurer me raconte que Ranc, le 19 juillet, entretint Sorel, l'historien, secrétaire général du Sénat, de la conviction de son ami au sujet de Dreyfus: « Pour qu'un homme comme Scheurer, reprit Sorel, emploie une formule pareille, il faut que ce soit grave. » Quelques jours plus tard, Sorel en parla à Monod.

(2) *Mémoires* de SCHEURER.

(3) *Procès Zola*, I, 93, Leblois.

cette requête ne serait étayée d'aucune preuve : Picquart a tenu en mains les pièces secrètes ; mais Leblois refuse de « livrer » Picquart.

Scheurer imagina une autre procédure. Il est difficile d'arriver jusqu'à la vérité, quand on la soupçonne seulement, à tâtons, dans les ténèbres. Il est plus aisé de parvenir à elle quand elle respandit au grand soleil. Par quel chemin ? Par le même qu'a suivi Picquart. Dreyfus a été condamné sur une expertise d'écritures ; que Scheurer réussisse à se procurer de l'écriture d'Esterhazy et le voilà muni, lui aussi, de la preuve matérielle que le bordereau n'est pas de Dreyfus (1). Cette preuve, il l'aura obtenue, en dehors de Leblois, sans compromettre Picquart. Il est trop tard, semble-t-il, pour agir à la veille des vacances parlementaires ; il convient de prévoir la résistance des pouvoirs publics ; Scheurer est insuffisamment armé pour la lutte ; il se munira, préparera son plan d'action en Alsace, pendant l'été ; à l'automne, il entrera en scène.

Leblois approuva. Il fut décidé qu'un policier retraité, l'agent Jaume, serait mis en chasse pour chercher des spécimens de l'écriture d'Esterhazy (2).

Si Leblois avait autorisé Scheurer à me nommer Esterhazy, le soir même, je lui aurais porté dix lettres du misérable. Le souvenir me serait revenu aussitôt que Crémieu-Foa m'avait prié d'être, avec Esterhazy, l'un de ses seconds, quand il se rencontra avec Drumont. Je courais chez le frère de Crémieu ou chez son beau-frère Grenier.

De même, Demange. Il avait été l'avocat de Morès dans l'affaire du capitaine Mayer. L'écriture d'Esterhazy était au dossier, au greffe du Palais de Justice.

(1) *Procès Esterhazy*, 153, Scheurer ; *Procès Zola*, I, 53, Leblois.

(2) *Mémoires de SCHEURER*.

Cette décision prise, Scheurer alla dîner à l'Élysée. Dans la soirée, il prit à part la fille du Président de la République, qu'il savait intelligente et bonne : « Depuis trois jours, lui dit-il, j'ai le cœur gros, la conscience bourrelée. — Pourquoi ? — C'est une histoire atroce ; le capitaine Dreyfus est innocent. N'en parlez pas à votre père, car je ne saurais encore lui dire grand'chose, je ne suis pas libre ; mais réservez-moi votre sympathie. »

Lucie Faure fut émue, mais elle raconta la conversation à son père, pour qui elle avait un culte touchant et point de secrets. Deux jours plus tard, elle écrivit à Scheurer qu'elle l'engageait à parler lui-même au Président (1).

Occasion inespérée ; la victoire, avec un peu d'audace, Scheurer eût pu la remporter du premier coup. Félix Faure était à la veille de son voyage de Russie, et cet homme faible et vaniteux s'en promettait un éclatant triomphe : « Vous ne partirez pas avant d'avoir fait justice. » Il se serait effrayé de partir au milieu d'un immense scandale. Peut-être eût-il consenti à s'illustrer à jamais par la plus noble des réparations.

De même, les ministres et, surtout, les généraux, qui ne semblent encore suspects que d'une douloureuse erreur.

Mais Scheurer est le prisonnier de Leblois, comme Leblois l'est de Picquart, et il n'osa pas ; et, encore, il se persuadait qu'il emporterait les résistances, au jour voulu, par le seul ascendant de son autorité morale, sans violence ni menaces, confiant en lui-même, confiant dans les républicains. Jeter au chef de l'État cette sommation, l'idée même ne lui en vint pas.

Au contraire, à peine eut-il reçu la lettre de Lucie

(1) *Mémoires de SCHEURER.* — 19 juillet.

Faure qu'il quitta Paris le soir même, avançant son départ pour se dérober à un entretien qu'il jugeait prématuré; et, d'Alsace, il écrivit à la fille du Président que son invitation lui était parvenue trop tard (1).

XIII

Tous les prisonniers gardent un souvenir très vif des premiers temps de leur captivité. Puis, les mois, les années qui suivent, se fondent dans une unique impression, toujours la même, monotone, étouffante (2). Ces temps étaient venus pour Dreyfus. Il ne mourait pas, ni sa foi obstinée dans la justice; c'était toute sa vie. Ainsi, il était bien de la race qui, depuis des siècles, vers Pâques, du fond des ghettos de Galicie ou de Pologne, inlassable, insensible aux abjections et aux misères, psalmodie le chant d'espoir : « L'année prochaine à Jérusalem ! »

Toutefois, il s'affaiblissait beaucoup. Le long supplice du silence avait atrophié sa langue. « Il ne répondait au médecin qu'en faisant des efforts pour articuler. Les phrases ne venaient plus directement; il était obligé de reprendre les mots pour exprimer sa pensée (3). »

« Il avait été averti, dès son arrivée dans l'île, qu'à la moindre démonstration de sa part, ou de l'extérieur, pour une tentative d'évasion, il courait le risque de la vie (4). » La consigne fut renouvelée, par ordre de

(1) *Mémoires* de SCHEURER.

(2) DOSTOÏEVSKY, *Souvenir de la maison des morts*, 25.

(3) *Rennes*, I, 257, Rapport du 27 avril 1897.

(4) *Ibid.*, 250, Rapport du 7 mars 1895.

Lebon, de « prévenir, même par les moyens les plus décisifs, l'enlèvement ou l'évasion du déporté (1) ».

Le 16 juin de cette année, un peu avant 9 heures du soir, le surveillant aperçut « une goëlette, ayant le cap au sud-ouest, qui venait d'entrer dans le chenal entre l'île Saint-Joseph et l'île du Diable ». Il lança une fusée. Deniel, installé à l'île Royale, fit sonner aussitôt l'appel aux armes et ordonna, par signal, de tirer sur la goëlette, d'abord à blanc, puis, si elle continuait à avancer, à balle. Il se précipita ensuite dans un canot, avec huit de ses hommes, et, moins d'une demi-heure après, débarqua à l'île du Diable, où il trouva « le canon en batterie, les surveillants, en armes, à leur poste de combat ». La goëlette avait viré de bord et s'était éloignée immédiatement vers Cayenne (2).

On sut, le lendemain, que c'était un bateau anglais (3) qui s'était trompé de route.

Le surveillant rendit compte à Deniel que « le déporté s'était réveillé en sursaut et s'était dressé sur son lit aux coups de feu (4) » ; il avait interrogé le surveillant, qui resta muet (5). « Puis, il s'est étendu sur le dos, ne bougeant plus ; mais l'homme croit avoir vu ses prunelles dardées sur lui (6). »

Surpris par le bruit, si Dreyfus s'était jeté à bas du lit, il eût reçu une balle dans la tête.

Sa case, depuis la construction des palissades, était

(1) Consigne du 1^{er} janvier 1897.

(2) *Rennes*, I, 250, 251, Rapport de Deniel du 27 juin 1897.

(3) Le *Nepouset*, du port de la Barbade, capitaine Nash. — La même aventure arriva au capitaine Azernal, du vapeur *Horten*, au commandant Roth, de la *Ville-de-Tanger* (JEAN HESS, *loc. cit.*, 58).

(4) Rapport.

(5) *Cinq Années*, 265.

(6) Rapport.

devenue inhabitable (1). Plus d'air, plus de lumière. Le médecin déclara que la mort était certaine s'il restait dans ce tombeau ; il exigea la construction d'une autre case (2).

En août, pendant que les forçats — dont un autre innocent, l'un des frères Rorique (3) — achevaient de la bâtir, Dreyfus fut de nouveau enfermé (4).

Le 25 août, il fut transféré dans la nouvelle case, au sommet du mamelon, entre le quai et l'ancien campement des lépreux. Il l'examina : « Ah ! on va m'enterrer ici (5) ! »

La construction, en bois, un peu plus haute et plus spacieuse que la première, était divisée en deux parties par une solide grille de fer. D'un côté, l'homme ; de l'autre, le surveillant « qui ne peut le perdre de vue un seul instant ». « Des fenêtres grillées, que le déporté ne peut atteindre, laissent passer le jour (6). » Plus tard, aux barreaux de fer fut ajouté un second grillage, en mailles de fer très serrées, qui interceptaient l'air du dehors. Devant chaque fenêtre de cette fournaise (pour que le redoutable captif n'en puisse approcher, y respirer par les journées et les nuits torrides), deux panneaux, l'un de fer, l'autre de tôle (7). « Une palissade en bois, à bouts pointus, entoure la case et masque complètement la vue (8). »

(1) *Cinq Années*, 269.

(2) Rapport du 26 mai 1897.

(3) EUGÈNE DEGRAVE, *Affaire Rorique, le Bagne*, 209 : « Plus tard, je fus attaché à une corvée volante qui passait à l'île du Diable tous les matins et revenait le soir ; nous allions là pour bâtir une nouvelle prison pour le capitaine Dreyfus, une nouvelle caserne pour les quatorze argousins qui le gardaient et une espèce de tour que nous avons baptisée la Tour Eiffel. »

(4) *Cinq Années*, 268.

(5) *Rennes*, I, 252, Rapport de Deniel du 25 août.

(6) Rapport du 26 août.

(7) *Cinq Années*, 274.

(8) Rapport du 26 août.

C'est dans cet enclos qu'il se promènera en plein soleil; et les gardiens y tournent sans cesse autour de lui. Leur nombre fut successivement élevé à quatorze, et leur armement complété par un fusil et une ceinture garnie de cartouches (1).

La description de cette prison fut communiquée aux journaux pour les rassurer : « C'est en somme, une sorte de grande cage, à ciel ouvert, où le condamné est désormais et à tout jamais enfermé (2). » Rochefort, gaiement, commenta l'information (3).

La case-caserne des gardiens était adossée à la prison; elle était ornée d'une tour d'observation, de dix mètres de haut, avec une plate-forme couverte, d'où, jour et nuit, une vigie observait la mer. Un canon Hotchkiss, toujours chargé, y avait été hissé.

La construction de cette « résidence » et de ses annexes coûta 60.000 francs. L'humidité y était extrême (4). Au moment des grandes pluies, le sol était une mare. Les bêtes y pullulaient (5).

Et, de jour en jour, le régime, sous Deniel, fut plus rigoureux (6). L'exercice prolongé de la tyrannie devient

(1) *Cinq Années*, 92.

(2) *Dépêche coloniale* du 26 septembre.

(3) *Intransigeant* du 28.

(4) Rapport de Deniel du 10 décembre 1897.

(5) *Cinq Années*, 274.

(6) La consigne générale de la déportation fut affichée dans la case; en voici quelques extraits : « *Art. 24* : Le déporté doit remettre au surveillant-chef toutes les lettres et écrits rédigés par lui. — *Art. 27* : Au jour, les portes du déporté sont ouvertes et, jusqu'à la nuit, il a la faculté de circuler dans l'enceinte palissadée. Toute communication avec l'extérieur lui est interdite. Dans le cas où, contrairement aux dispositions de l'article 4, les éventualités du service nécessiteraient, dans l'île, la présence de surveillants ou de transportés autres que ceux du service ordinaire, le déporté serait enfermé dans sa case jusqu'au départ des corvées temporaires. »

une maladie, un besoin. Deniel lui faisait poser par les surveillants des questions insidieuses; ils eurent l'ordre de relater ses gestes, les jeux de sa physionomie. Il vivait dans la terreur d'une évasion; une fumée à l'horizon était l'indice certain d'une attaque possible, la préface de précautions et de sévérités nouvelles (1).

Dreyfus s'enferma dans un impassible dédain; il voudrait hurler ses douleurs, mais se tait, « et jamais une plainte ne s'exhale de ses lèvres muettes (2) ». Il continue à travailler, à écrire, « fier quand il a gagné une longue journée de vingt-quatre heures ». Et ses lettres vibrent toujours de la même « implacable volonté ». Parfois, une allusion à « cette torture incessante » qu'il subit, « à ce supplice qui dérouté toutes les croyances en ce qui fait la vie noble et belle ». Mais, aussitôt, il s'excuse d'étaler ces blessures; c'est « qu'elles sont trop cuisantes, trop brûlantes, et cela fait trop mal (3) ». Et l'éternelle protestation éclate à nouveau:

Sois forte et vaillante, héroïquement mère et française. Quand la douleur devient trop grande, si les épreuves que l'avenir te réserve sont trop fortes, regarde nos enfants, et dis-toi qu'il faut que tu vives, qu'il faut que tu sois là, leur soutien, jusqu'au jour où la patrie reconnaîtra ce que j'ai été, ce que je suis (4).

1) *Cinq Années*, 277, 279.

(2) Lettre du 24 avril 1897.

(3) Lettres des 22 novembre, 24 décembre 1896, 4, 20 janvier, 5 février, 5 mars, 24 avril, 4 mai 1897.

(4) 28 mars 1897.

XIV

Scheurer passa trois mois en Alsace (1).

L'agent Jaume lui procura assez vite de l'écriture d'Esterhazy; d'abord une lettre récente, où le traître, comme il faisait depuis un an, avait déguisé son écriture, sauf sur l'enveloppe; puis, deux lettres plus anciennes, et une autre encore, contemporaine, d'une écriture courante (2). Il compara avec un fac-similé du bordereau; c'était l'identité.

Il se réjouit d'abord d'avoir entre les mains ces preuves positives (3); à la réflexion, il trouva que c'était peu pour engager une pareille bataille. L'écriture du bordereau a suffi (officiellement) à condamner Dreyfus; pour le sauver, celle d'Esterhazy ne suffit pas. Les esprits libres, non prévenus, les yeux sincères sont, partout, en minorité. Les experts accusateurs étaient infaillibles; les experts libérateurs seront disqualifiés; pour la masse du public, simpliste, rebelle à l'idée d'une erreur judiciaire commise par des soldats, toutes les expertises se vaudront. L'État-Major inventera d'autres preuves; une contre-expertise pèsera peu.

C'était raisonner sagement; cependant, il n'eut jamais autre chose dans son dossier.

(1) Du 19 juillet au 22 octobre.

(2) 26 juillet, 3 août et 11 septembre. (Voir p. 559.)

(3) Il m'écrivit, de Thann, le 27 juillet, mais sans me nommer Esterhazy: « J'ai une comparaison bien extraordinaire à faire. Je crois que... Mais non! je ne dis rien de plus. » Puis, d'Alleward, le 3 août: « J'ai, entre les mains, quelque chose de considérable; je viens de faire un immense progrès, car je viens d'aiguiller sur autre chose que sur une négation; mais chut! »

Il écrivit donc à Leblois (1) combien il était « tourmenté » :

Il me semble, dit-il, qu'il y a quelqu'un (Picquart) qui devrait sentir très vivement l'immense responsabilité morale qu'il encourt. Son devoir est de dire ce qu'il sait. Le fera-t-il ? A-t-il le cœur assez haut placé pour affronter les inconvénients qui pourraient résulter pour lui de la divulgation des faits ?...

Il est impossible d'admettre qu'un honnête homme garde par devers lui un si terrible secret et laisse un infortuné livré à la torture imméritée de l'île du Diable, même pendant un temps limité encore.

Votre ami est certainement un honnête homme ; il en a donné la preuve, mais il ne faut pas que son honnêteté s'arrête en route.

Scheurer a commencé, avec l'approbation de Leblois, « à jeter dans le milieu politique l'idée qu'il est certain de l'innocence de Dreyfus » ; il est décidé à affirmer prochainement (2) sa persuasion dans une lettre publique : comment la peut-il justifier s'il n'est pas autorisé (par Leblois, par Picquart) à se servir de ce qu'il sait ? A quels justes reproches il s'expose, « s'il tarde trop à agir après avoir tant parlé » !

Leblois était embarrassé. Il avait écrit à Picquart, en Tunisie, pour lui demander quelques renseignements complémentaires (3) ; de son entreprise avec Scheurer, il n'avait osé rien dire. Il répondit (4) que

(1) De Thann, le 11 août 1897. — Scheurer a reproduit, dans ses *Mémoires* toute sa correspondance de cette époque avec Leblois. Ces lettres, avec quelques autres, ont été publiées par Leblois en plaquette et dans *le Siècle* des 7, 8, 9 et 10 mai 1901.

(2) « D'ici au mois d'octobre ou de novembre. »

(3) *Enq. Pellieux*, 30 nov. 1897, Picquart.

(4) De Meiringen (Suisse), le 15 août 1897.

« les déclarations de Picquart ne seraient qu'un appoint » ; pourtant, il essayera « d'obtenir de ce côté tout ce qu'il pourra » ; mais « il doit éviter de presser trop vivement un homme qui a beaucoup souffert et que l'on pourrait perdre ». Puis : « Il ne faut frapper qu'à coup sûr, après avoir réuni toutes les armes, s'être assuré toutes les alliances... Ces gens-là se défendront ; ils sont sans scrupules. C'est tout un monde qui s'écroulera le jour où notre affaire aura reçu sa solution. »

Ici Leblois ne cherche plus des prétextes dilatoires, à son habitude, et il ne court pas les surfaces : il pénètre au fond des choses.

Je venais de mettre Scheurer au courant des deux procédures : annulation, revision, qui, l'une et l'autre, ne peuvent se passer de preuves. Dès le lendemain, il répliqua vivement à l'avocat (1) : « Si le bon Dieu lui-même se bornait à demander la revision basée sur le désir de justice, mais sans vouloir confier au garde des Sceaux qu'il a les moyens de le forcer à agir, le ministre et le Parlement feraient le nécessaire pour enterrer l'affaire et, cette fois, d'une manière définitive. » Il demande donc, de nouveau, à être « délié ».

La réponse de Leblois (2) fut longue et confuse. Si le jugement est annulé (mais il n'indique aucun moyen de démontrer l'illégalité commise), « l'absence de preuves entraînera l'acquiescement définitif ». Il hésite à interroger son ami, car il prévoit que « sur certains points », Picquart répondra par un refus. Aussi bien, il est difficile de traiter une question aussi complexe par écrit ; il propose un rendez-vous pour le mois prochain (3).

Scheurer, dans ses lettres, ne me dissimulait point les

(1) De Thann, 16 août.

(2) Du 19 août.

(3) « Dans la première quinzaine de septembre. »

difficultés qu'il rencontrait (1); mais aucun obstacle ne l'arrêtera. S'il a été lent à se décider, il n'en sera que plus énergique dans l'action; « la résolution une fois prise dans sa tête carrée d'Alsacien », il donnera à cette cause sa vie. (Il la lui donna.) Et l'allégresse héroïque est en lui : « Vous dire la joie avec laquelle je pense aux bonheurs à reconstituer m'est impossible ; mon cœur bondit (2). » Je lui écris : « Mon cher Arouet... » Toujours simple, il me répond « qu'il n'est qu'un bourgeois passionné contre l'injustice (3) ».

XV

De nouveau, Billot était très perplexe.

Alors même que Picquart, puis Scheurer, n'auraient pas été suivis chez Leblois par quelque agent, ces trois noms, forcément, s'associent dans sa pensée. Ainsi le spectre refuse de mourir. Ne serait-il pas plus simple de faire justice ?

(1) « Il me faudra beaucoup de temps pour aboutir. » (Lettre du 26 juillet.) « Je ne suis pas au bout de mes peines. » (7 août.) « Hélas ! je rencontre des difficultés énormes. » (20 août.) Mais, fidèle à sa promesse, s'il me consultait sur les questions juridiques, il restait muet sur les révélations de Leblois et ne me nommait ni Picquart ni Esterhazy : « S'il faut qu'on me dise tout, il n'en résulte pas la réciproque. » (26 août.)

(2) Lettre du 7 août.

(3) Lettre du 26 juillet : « De ces bourgeois, il y en a, je crois, un certain nombre encore... Ce sont les autres qui n'ont pas de cœur. Or, ce n'est pas du tout la même chose d'avoir un cœur, quand les autres n'en ont pas, que d'avoir un cœur supérieur à celui des hommes qui en ont. Je ne suis que dans le cas des premiers. »

Du Paty lui-même avait exprimé l'avis que ce serait folie, s'il y avait eu erreur, d'y persévérer (1).

Mais, d'abord, à tout événement, et à quelque parti que le ministre doive s'arrêter (soit qu'il obéisse à ce qui lui reste de conscience, soit qu'il estime plus utile à ses intérêts de se solidariser avec Boisdeffre et Mercier), une précaution s'impose : mettre, enfin, Esterhazy dans l'impossibilité de continuer sa trahison.

Billot peut avoir cru sincèrement à la culpabilité simultanée d'Esterhazy et de Dreyfus; Picquart, lui-même, l'a supposé, espéré, pendant une heure, avant d'ouvrir le dossier secret. Il ne gardera pas plus longtemps un traître sous les drapeaux, non par pudeur, mais devant le prochain péril.

Boisdeffre et Gonse ne firent nulle objection ou se résignèrent, pour les mêmes raisons qui inspiraient au ministre son tardif, mais prudent scrupule. Esterhazy fut invité, discrètement, à demander lui-même sa mise en non-activité pour infirmités temporaires. Et il s'y prêta, soit que l'atmosphère du régiment lui fût devenue intolérable (2), soit qu'Henry l'ait prévenu des nouveaux dangers. La bourrasque passée, Esterhazy sera récompensé de sa silencieuse déférence.

Le décret de mise en non-activité est daté du 17 août; par une anomalie exceptionnelle, il ne fut pas mentionné au *Journal officiel*, où Picquart, Leblois et Scheurer auraient pu le lire.

(1) *Cass.*, II, 33. (Voir p. 409.)

(2) Il était en congé depuis le mois de juin. (*Cass.*, II, 228, Esterhazy.)

XVI

Le lendemain du jour où il signa ce décret, Félix Faure quitta triomphalement Paris pour son voyage en Russie. Une brillante escadre le conduisit de Dunkerque à Cronstadt. Hanotaux l'accompagna. Une mission spéciale, avec Boisdeffre, prit la voie de terre. Les fêtes de Pétersbourg furent splendides. Au moment de se séparer, dans le déjeuner d'adieu donné à bord du *Pothuau*, le Président de la République et le jeune Empereur proclamèrent, pour la première fois, l'alliance des deux peuples. Il avait été seulement question, dans les rencontres précédentes, de leur amitié.

Félix Faure rentra à Paris le 31 août; la *Fête de l'Alliance* fut célébrée avec de grandes démonstrations.

La pompe d'un tel voyage, l'écho des acclamations du peuple russe, le grand mot enfin prononcé par le Tsar, la paix du monde consolidée, et, en apparence, l'équilibre européen rétabli, tant de sujets sérieux de contentement et tant de motifs à illusions accrurent le prestige personnel de Félix Faure et l'autorité du ministère Méline. Depuis plus de dix ans, nul gouvernement en France n'avait été plus fort; il était vraiment le maître de la situation.

Il ne l'était pas seulement par cet éclat qui lui venait du dehors. Méline avait rassuré les intérêts conservateurs, sans céder encore sur les principes républicains. Il avait, de longue date, lié partie avec les grands propriétaires fonciers et la grande industrie pour l'établissement du régime protectionniste; il s'était concilié encore leurs représentants par sa bonne grâce, parce qu'il ne les traitait pas en ennemis, leur accordait de

menues faveurs; et par sa politique, parce qu'il repoussait, avec une égale énergie, les entreprises fiscales du radicalisme et les utopies révolutionnaires des socialistes. Le gros du parti républicain ne lui savait pas un moindre gré d'avoir fait échouer les projets d'impôt progressif sur le revenu et d'avoir défendu, comme une liberté, le principe de la propriété individuelle. Il voulait la paix religieuse, et, bien qu'on l'accusât déjà de glisser sur la pente qui mène au cléricisme, on ne pouvait lui reprocher encore que trop d'indulgence pour l'Église et les moines. On ne l'avait cru longtemps qu'un habile avocat, le défenseur patenté de l'agriculture; il avait les apparences et il donnait l'impression d'un homme d'État.

La situation paraissait si favorable que certains amis du ministère l'engagèrent à anticiper la consultation nationale de quelques mois. On éviterait ainsi les agitations stériles d'une fin de législature, dominée par les préoccupations électorales, dangereuses entre toutes. Et, surtout, ébloui encore par l'éclat des fêtes russes, le suffrage universel acclamerait le programme du ministère et renverrait sur les bancs de la nouvelle Chambre une forte majorité gouvernementale. Méline n'osa pas.

D'ailleurs, il n'apercevait aucun nuage à l'horizon.

Quelques jours après que Félix Faure eut quitté Pétersbourg, le ministre des Finances russes causait avec un haut fonctionnaire français. « Je ne vois, lui dit-il, qu'une affaire qui puisse causer de grands troubles dans votre pays; c'est celle de ce capitaine qui a été condamné, il y a trois ans, et qui est innocent (1). »

(1) Ce récit m'a été fait, quelques semaines plus tard, par l'interlocuteur même de M. de Witte (Dubois de l'Estang), en présence de Maurice Paléologue, du professeur Pozzi et de Becque, l'auteur dramatique.

XVII

Billot, le 2 septembre, envoya le lieutenant-colonel Bertin en éclaireur (1).

Scheurer, quand il vit arriver l'officier chez lui, se garda de lui parler, le premier, de Dreyfus ; il le reçut comme un visiteur ordinaire, en ami. Au bout d'une heure, Bertin n'y tint plus : « Vous occupez-vous encore de Dreyfus ? — Oui, reprit Scheurer, et je suis fixé maintenant : il est innocent. »

Mais, malgré des interrogations répétées, il refusa de dire ce qu'il savait. Seulement, « d'une voix grave et les yeux dans les yeux (2) », il déclara qu'il était résolu à faire tout son devoir : « Rien ne m'arrêtera, une fois que je serai lancé. Je ne tolérerai pas qu'une pareille iniquité se perpétue. Le général Billot a manqué de confiance envers moi ; il a eu tort. Je n'ai pas été dupe des fables qu'il m'a contées. Je ne ménagerai pas toujours l'ami qu'il est pour moi. » Et comme l'officier objecte qu'il se fera beaucoup de tort : « Je mépriserais tout ce qui ne concerne que ma personne. »

Vers la fin de l'entretien, Bertin, à qui Billot avait raconté l'enquête de Picquart sur Esterhazy, formula un blâme contre les militaires qui bavardent. Scheurer

(1) Bertin se rendit en voiture chez Scheurer avec le neveu du sénateur. En passant devant l'usine de Dreyfus, à Belfort, il dit à Fernand Scheurer : « Voilà le champ de Tropmann, le champ du crime. » (*Rennes*, II, 57.)

(2) *Mémoires* de SCHEURER — *Rennes*, I, 168, Billot : « Bertin vint me rapporter que Scheurer-Kestner, le regardant avec des yeux d'acier, lui avait dit... »

saisit l'allusion, précisa qu'aucun officier ne lui avait fait de confiance, mais il ajouta que le général de Torey, chef du cabinet du ministre de la Guerre, aurait lui-même (on le lui a dit) exprimé des doutes sur la culpabilité de Dreyfus (1) : « Vous savez maintenant ce que vous avez à faire ; si vous faites votre devoir, je ne paraîtrai même pas ! » Le confident de Billot, comme se parlant à lui-même, murmura : « C'est Morès (2) ! »

Morès avait été des amis d'Esterhazy ; le bruit avait couru qu'il connaissait le secret du drame.

Quelques jours après (3), aux manœuvres, Bertin rendit compte à Billot du résultat de sa démarche. Le ministre parut très ennuyé (4). Grand temporisateur, il chargea Bertin de transmettre cette demande à Scheurer : « Je m'adresse au vieil ami ; qu'il ne fasse rien sans m'avoir vu (5). »

Scheurer y consentit ; ce retard et cette procédure rentraient, d'ailleurs, dans son nouveau plan (6). Il venait, en effet, de conférer avec Leblois, à Fribourg, et l'avocat, changeant de système, l'avait amené à

(1) Scheurer tenait ce récit de l'un de ses amis alsaciens.

(2) *Mémoires* de SCHEURER. — Bertin résume ainsi cette conversation : « Je trouvai Scheurer-Kestner résolu, décidé et traitant avec grand dédain, ce qu'il n'avait pas encore fait, un argument que je lui présentais. Je fus très frappé de la décision, de la conviction que je voyais dans ses yeux. » (*Rennes*, II, 46.) — De même, Billot (I, 168).

(3) Le 9 septembre. (*Rennes*, II, 46, Bertin.)

(4) *Rennes*, II, 534, Bertin : « Tous les officiers qui ont été présents au déjeuner de Champlitte se souviendront que le déjeuner fut retardé, que le général de Négrier dut attendre, que les officiers d'État-major et d'autres vinrent dire au ministre, à plusieurs reprises : « L'omelette est prête, etc. »

(5) *Rennes*, I, 168, Billot ; II, 54, Bertin. — Bertin télégraphia, puis écrivit à Scheurer.

(6) *Rennes*, I, 168, Billot ; II, 50, Scheurer.

abandonner l'idée d'adresser au garde des Sceaux une requête soit en revision, soit en annulation. Un simple citoyen est réduit à suivre ces voies longues et pénibles ; le premier vice-président du Sénat peut saisir directement le gouvernement de la République. Parmi tant de grands personnages, le Président de la République, le président du Conseil, le ministre de la Guerre, le ministre de la Justice, il s'en trouvera bien un qui donnera à la confiance loyale de Scheurer les suites qu'elle comporte.

Scheurer était dans une de ses heures d'optimisme. Il jugeait les autres d'après lui-même. Malgré l'expérience qu'il eût pu acquérir depuis quelques années, il croyait que les hommes au pouvoir étaient de la race des vieux républicains, ses maîtres et ses compagnons d'armes d'autrefois. La seule idée d'une aussi terrible erreur les remplira d'angoisses ; ils voudront savoir la vérité. S'ils hésitent, sa parole les y décidera.

Leblois promet à Scheurer qu'en attendant ces entrevues décisives, il s'efforcera « d'agir doucement » sur Picquart ; si on l'effarouche, le lieutenant-colonel est homme à redemander à son ami les pièces qu'il lui a confiées ; peut-être pourra-t-il venir à Paris en octobre ; il accompagnera alors Scheurer et Leblois chez Félix Faure.

Leblois dit que Picquart songeait à donner sa démission pour se rendre libre. Scheurer se récria : ce principal témoin perdrait toute autorité, il passerait pour un mécontent qui cherche seulement à se venger (1).

(1) *Mémoires de SCHEURER.* — L'entrevue eut lieu le 12 septembre.

XVIII

Je me trouvais, vers la même époque, à Vichy, avec le ministre de la Justice, Darlan, girondin de bonne souche, d'apparence fruste et de cœur chaud, qui avait fait preuve, fréquemment, de courage, avisé et solide, mais, bien qu'il eût le sentiment de ses devoirs, inférieur à une charge où, pour conjurer la crise menaçante, il n'eût pas fallu un moindre homme que d'Aguesseau ou Molé. Sur l'invitation pressante de Scheurer (1), je l'informai de ses desseins et de ce que je savais de l'affaire, de mon ancienne conviction et de la crise redoutable que je prévoyais, si le gouvernement n'entreprenait pas lui-même la réparation de l'erreur judiciaire. Je venais de recevoir de Mme Dreyfus la copie d'une des dernières lettres de son mari, l'une des plus belles et des plus déchirantes qu'il ait écrites (2) :

Et ce but, disait-il (la revision de son procès), tu dois, vous devez l'attendre en bons et vaillants Français qui souffrent le martyr, mais qui, ni les uns ni les autres,

(1) Je l'avais consulté sur l'opportunité qui s'offrait à moi d'entretenir Darlan. Il me répondit le 7 septembre : « Vous m'auriez aidé en criant *urbi et orbi* : Scheurer-Kestner est persuadé ! Pourquoi ne l'avez-vous pas dit à Darlan ? Par discrétion, m'écrivez-vous ! Mais je ne vous l'ai pas demandée. » — J'avais précédemment informé des desseins de Scheurer-Kestner plusieurs de mes amis : en juillet, à Bayreuth, Hugues Le Roux, Adrien de Montebello ; en août, à Riez, le docteur Prosper Allemand, ancien représentant des Basses-Alpes, et son fils ; à Vichy, Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, Henri Monod, Edmond Goudchaux (de Metz). Je fis, un peu plus tard, la même communication à Edouard Aynard, député de Lyon, à Albert Sorel, qui avait été avisé déjà par Ranc, etc.

(2) Du 10 août 1897.

quels qu'aient été les outrages, les amertumes, n'ont jamais oublié un seul instant leur devoir envers la patrie. Et le jour où la lumière sera faite, où la vérité sera découverte, et il faut qu'elle le soit, ni le temps, ni la patience, ni la volonté ne devant compter devant un but pareil, eh bien ! si je ne suis plus là, il t'appartiendra de laver ma mémoire d'une flétrissure que rien n'a justifiée. Si atroces qu'aient été les tortures qui m'ont été infligées, et que les passions qui égarent parfois les hommes peuvent seules excuser, je n'ai jamais oublié qu'au-dessus des hommes, qu'au-dessus de leurs passions et de leurs égarements, il y a la patrie ; et c'est à elle alors qu'il appartient d'être mon juge suprême.

Dans un adieu qui semblait devoir être le dernier, il remerciait sa femme de son dévouement et tous les siens, les amis qui n'avaient pas douté de lui.

Nous suivions, Darlan et moi, les bords de l'Allier, pendant que je lui faisais ces révélations inattendues, car les propos de Scheurer n'étaient pas encore venus à lui, et ni Méline ni Billot ne l'avaient informé de rien. Il ne me répondit pas seulement par des phrases sur le respect de la chose jugée, mais alléguait une prétendue preuve postérieure à la condamnation, cette copie (il disait : ce brouillon) du bordereau qui avait été prise, à l'île de Ré, dans un vêtement de Dreyfus. J'eus pas de peine à lui démontrer combien était absurde l'hypothèse que le traître, quel qu'il fût, eût fait et conservé un brouillon de l'infâme missive. Et, si Dreyfus avait tenu à en emporter une copie dans son bagage, c'était une preuve de plus qu'il était innocent, car, coupable, il n'aurait pas eu besoin de s'en remémorer le texte (1).

(1) 8 septembre 1897.

Je montrai également au ministre la dernière lettre de Scheurer :

Je continue ma campagne de propagande; la ville de Mulhouse en est fort agitée. Le général Billot m'a fait sonder avec l'habileté d'un militaire... Il faut continuer à faire avertir Dreyfus que quelqu'un s'occupe de lui. Si, contre toute vraisemblance, on retenait les lettres dans lesquelles on lui annonce mon intervention, je lui écrirais moi-même. Il faut que justice soit faite. Et justice sera faite ou j'y périrai (1).

Ces dernières lignes, cette promesse solennelle, et qui fut tenue, frappèrent vivement le ministre. Il me dit que, dès son retour à Paris, il s'enquerrait de l'affaire et qu'il m'autorisait à lui faire adresser par Demange une note détaillée sur le procès de 1894.

Mais la bonne volonté de Darlan fut aussitôt paralysée. Au premier mot qu'il dit à Félix Faure de mes confidences, celui-ci l'invita brusquement à ne pas aborder ce sujet. Méline ne lui fit pas meilleur accueil: il sait ce qui se passe et ne s'en inquiète pas.

XIX

Rentré à Paris, je fis une autre démarche.

En communiquant à Scheurer la lettre de Dreyfus que j'avais montrée à Darlan, je lui en avais fait observer la profonde tristesse, comme d'une voix qui serait déjà d'outre-tombe. Scheurer me pria d'aller, de sa part, chez le ministre des Colonies; à sa demande, il en était certain,

(1) De Thann, 7 septembre.

Lebon m'autoriserait à faire parvenir à l'infortuné une lettre ouverte où je l'aviserais du prochain salut (1).

Le 15 septembre, Lebon, après avoir écouté mon récit avec son flegme habituel, refusa immédiatement de transmettre et, même, de recevoir la lettre que j'avais préparée pour Dreyfus (2). La correspondance du déporté était lue dans les bureaux de la Guerre, où les indiscretions sont fréquentes, et par le personnel pénitentiaire de la Guyane, qui lui est suspect ; ma lettre serait connue ; cela me créerait, à moi Juif, des ennuis.

Je remerciai Lebon de sa sollicitude : ayant l'habitude des responsabilités, je prenais celle d'écrire à un martyr que le premier vice-président du Sénat le croit innocent et s'occupe de lui.

Nouveau refus, sur le même ton calme, mais très formel. Lebon convint d'avoir lu une lettre (3) où Mme Dreyfus informait son mari « qu'une haute personnalité du Sénat avait pris sa cause en mains ». Il avait supprimé la lettre. Il ignorait qu'il s'agissait de Scheurer, mais il l'eût également arrêtée, s'il l'avait su (4).

Le dialogue, qui dura près d'une heure, ne tarda pas à devenir très vif : « Il est donc impossible de faire savoir à ce malheureux, qui désespère, qui se meurt, que le salut est proche ? — Je puis vous rassurer et vous pouvez rassurer Scheurer. Sa santé est fort bonne. D'ail-

(1) De Thann, 11 septembre : « Je vous engage à employer tous les moyens en votre pouvoir pour faire savoir au pauvre maudit que je suis convaincu de son innocence et que je m'occupe de sa réhabilitation ; il importe qu'il conserve son espérance afin de se conserver lui-même. »

(2) Voir, Appendice IV, le texte de cette lettre.

(3) Du 20 juillet.

(4) Il avait laissé passer toutefois une autre lettre du 25 juillet où se trouvait cette phrase qui resta énigmatique pour Dreyfus : « Nous avons fait un pas immense vers la vérité ; malheureusement, je ne puis pas t'en dire davantage. »

leurs, sa femme lui écrit régulièrement qu'on s'occupe de lui. — Quoi ! vous ne voyez pas la différence entre ces formules vagues, banales, ressassées depuis trois ans, et une lettre nette, précise, qui nomme Scheurer ! — Je ne transmettrai pas votre lettre. Si Scheurer, qui est vice-président du Sénat, écrit lui-même, je saisirai le Conseil des ministres, qui décidera (1). » J'essaye de lui faire comprendre l'étendue de sa responsabilité si Dreyfus meurt avant que Scheurer ait pu agir, avant de recevoir cette assurance, au moins, que sa mémoire sera réhabilitée. Et tout ce qu'on peut dire à un homme, je le lui dis. Mais Lebon s'obstine. Au surplus, il ne croit pas à l'innocence de Dreyfus ; il a lu, sans émotion, ses lettres, toujours les mêmes ; à sa place, il serait mort depuis longtemps. Sans doute, son métier de geôlier le dégoûte ; mais sa charge lui en fait un devoir. Et, tout à coup, comme pour m'apitoyer sur son propre sort : « Songez que, l'année dernière, quand on a fait courir le bruit de son évasion, j'ai dû le faire mettre aux fers pendant un mois, et, cependant, la nouvelle était fausse ! »

Ainsi me fut révélée par Lebon lui-même l'horrible torture dont Dreyfus s'était tû dans ses lettres.

Je m'indignai : « Quoi ! parce que *la Libre Parole* a annoncé une fausse nouvelle, vous avez infligé à ce malheureux un pareil supplice, sans autre raison que celle-là ! »

Mais toutes mes paroles furent vaines et Lebon, quand je me retirai, se plaignait encore : « Ah ! quel métier ! »

Je rendis compte, le jour même (2), à Scheurer, de

(1) Lebon a, lui-même, confirmé son refus de transmettre ma lettre, et sa déclaration au sujet d'une lettre éventuelle de Scheurer à Dreyfus. (Lettre au *Temps*, 24 mai 1901.)

(2) Lettre du 15 septembre. (Cette lettre a été souvent publiée ; elle a été reproduite dans la plaquette : *Lettres de Scheurer-Kestner et de Leblois*, 11 à 13.)

cette entrevue et je racontai à de nombreux amis l'acte de froide cruauté dont Lebon s'était lui-même accusé.

Lebon rendit compte à Méline de notre conversation ; il écrivit ensuite à Scheurer que sa lettre, celle que je lui avais montrée, l'avait « stupéfié » ; il le supplie, « dans un intérêt supérieur, de ne pas faire un pas de plus dans la voie où on l'engage, avant d'en avoir causé avec les ministres compétents (1) ».

« Je suis étonné, me répondit Scheurer (2), et, cependant, je connais la lâcheté humaine. » Toutefois, il faut s'arrêter là, attendre, jusqu'en octobre. « Refoulons l'indignation et la honte avec la douleur. »

Il avait préparé une lettre à Lebon. Il protestait d'abord que, lui seul, il s'était fait sa conviction, en dehors de toute influence des Dreyfus ; c'est lui-même qui m'a prié de faire une démarche auprès du ministre des Colonies. Mais il n'insiste pas sur l'incident ni sur son désir de prévenir Dreyfus que « l'iniquité va cesser ». Il veut s'expliquer sur une plus haute question :

Vous savez si je suis homme à rechercher le bruit, la popularité malsaine, et à faire parler de moi. La mission réparatrice que je me suis imposée ou plutôt que ma conscience m'impose, que l'honneur de la République commande, je la remplirai jusqu'au bout. Vous me connaissez sans doute assez pour vous dispenser d'illusions sur ce qu'on pourra obtenir de moi !

Qu'il s'agisse de politique ou d'autre chose, je ne me souviens pas d'avoir jamais reculé, lorsque je jugeais l'honneur en jeu. Et, dans la circonstance, c'est l'honneur des hommes qui gouvernent, comme celui de la République, c'est le mien qui sont en jeu !

(1) 17 septembre.

(2) De Thann, 17 septembre.

Je vous dis que Dreyfus est innocent ; je vous dis qu'il est la victime d'une erreur judiciaire ; je vous dis qu'on le sait ; je vous dis qu'on préfère charger sa conscience d'un crime — car c'en est un aujourd'hui — que de reconnaître publiquement qu'on s'est trompé. Je vous dis que de pareilles choses sont inacceptables au XIX^e siècle ; je vous dis qu'elles déshonorent la République ; je vous dis qu'elles feront dans l'histoire une triste place au gouvernement d'aujourd'hui ; je vous dis que, dussé-je y perdre ma situation dans le monde, je remplirai mon devoir !

Leblois (1) déconseilla l'envoi « de cette admirable lettre ». Pourquoi discuter avec les « petits » ministres ? Il ne faut parler qu'à Félix Faure. Attendez d'avoir vu Picquart ; « or, il suffit d'un mot pour empêcher son voyage. »

XX

Scheurer se rendit à ces arguments, mais, tout en cédant une fois de plus à Leblois, il maugréait. Je lui fis part d'une observation qui m'inquiétait. On savait, dans les bureaux de rédaction, son intention de prendre en mains la cause de Dreyfus ; pourtant, Drumont se taisait : pourquoi ? Il me répondit : « Laissons ces gens-là, et, sans nous occuper d'eux, allons droit notre chemin (2). »

Si le silence de Drumont ne lui paraissait pas significatif, la lecture de certains journaux l'indignait. *La*

(1) De Gernsbach, 19 septembre.

(2) De Thann, 22 septembre.

Patrie (1) racontait que Dreyfus s'affaiblissait, « dans une rapide décrépitude, les joues hâlées par l'affreuse solitude, l'œil terne, les épaules remontées ». A propos d'une tournée d'inspection aux îles du Salut : « M. Artaud (l'inspecteur) pourra, sans manquer au devoir, lui dire que sa sépulture a déjà eu les honneurs de la sollicitude gouvernementale. Pour qu'il n'y ait pas de tricherie, Dreyfus, mort, sera photographié, embaumé et expédié sous bonne garde à Paris. » Déjà, Lebon a envoyé tout un matériel d'embaumement.

Le vieux républicain méditait tristement sur la férocité d'un jeune ministre qui prescrit de telles mesures, sur l'avilissement d'une presse qui publie, avec joie, de telles turpitudes, sur la veulerie d'une opinion qui ne proteste pas (2).

Pour se consoler, il relisait les lettres de Dreyfus.

Il eut d'autres sujets de tristesse. Il aimait le chimiste Berthelot autant qu'il l'admirait. Il comptait sur son concours. Berthelot étant venu le voir à Thann, il voulut lui exposer la redoutable affaire. L'illustre savant, l'un des plus grands du siècle, ne lui répondit pas par la phrase atroce : « De quoi te mêles-tu (3) ? » Il ne voulut rien entendre. Non qu'il manquât de courage civique, mais par égoïsme scientifique. La pensée constante d'une telle iniquité pèserait sur son cerveau, le distrairait de ses recherches. Il est vieux. Il ne doit ses dernières années, ses derniers efforts intellectuels qu'à la chimie.

Des impatiences se manifestaient. Hanotaux, il y a

(1) Du 14 septembre. (D'après *le Combat*, de Cayenne.)

(2) *Mémoires* de SCHEURER.

(3) BALZAC, *Un Ménage de garçon*, 67 : « Tous ceux que l'honnête chef (Bridau) sollicitait lui répètent cette phrase atroce : « De quoi te mêles-tu ? »

quelques mois, avait raconté à Monod (1) ses propres angoisses au sujet de la déplorable affaire : En 1894, il a vainement supplié Mercier de ne pas s'y engager ; son collègue a employé des moyens abominables pour faire condamner le Juif ; « la culpabilité de Dreyfus n'est peut-être qu'un roman » ; cette histoire « restera le malheur de sa vie » (2). Maintenant, Monod poussait Ranc à commencer une campagne de presse, et Bernard Lazare eût voulu publier sa collection d'expertises. Il y avait joint un nouveau mémoire où, ramassant les faits connus, il dénonçait la comédie des antisémites qui, de Dreyfus innocent, ont fait le Traître par excellence ; dix autres espions, officiers et soldats, « n'ont pas offensé la conscience nationale », parce qu'ils n'étaient pas Juifs.

Scheurer me pria d'empêcher cette publication : d'une part, certaines expertises, qui concluent à une forgerie, lui semblent fâcheuses ; d'autre part, il ne veut pas avoir l'air d'être à la remorque des Dreyfus. En effet, « l'affaire ne doit pas devenir juive » (3) ; ce serait une lourde faute ; sauf avec moi, il ne veut avoir de rapports avec aucun Juif. Et, certes, il n'est pas suspect d'indulgence pour l'antisémitisme ; « c'est la honte du XIX^e siècle ». Mais il faut être sage et prudent.

Je comprends, m'écrit-il, l'impatience de Monod ; car il est, comme moi, comme vous, un homme dont la conscience parle impérieusement ; mais il faut qu'il attende

(1) Dans un déjeuner, au domicile particulier d'Hanotaux. (*Cass.*, I, 458, Monod.)

(2) A Rennes, Hanotaux affirme qu'il ne fit allusion, devant Monod, « qu'aux préoccupations patriotiques qu'il avait eues en 1894 » (I, 225).

(3) *Mémoires* de SCHEURER.

comme vous, comme moi aussi. Croit-on que je ne souffre pas moi-même de tant de retards ?... Ah ! si seulement le pauvre martyr a la force d'attendre ! Il m'est impossible de vous dire combien je m'en sens tourmenté... Mais il ne s'agit pas de crier haut, de lever de grands bras, d'enfler la voix, de s'indigner même ! Tout cela est inutile, donc nuisible. Ce qu'il faut, c'est sauver l'individu, rendre l'honneur à sa famille, — et sauver l'honneur du gouvernement républicain. De tels intérêts sont sacrés. Plus tard, vous saurez tout et, alors, vous me rendrez la justice que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour aboutir au plus vite... J'ai dit que j'agirai. Mon caractère ne se démentira pas, je le jure ; je le jure, silencieusement, à ces pauvres martyrs auxquels je donne, chaque jour, une pensée douloureuse (1).

La publication des expertises fut ajournée.

D'ineptes, mais dangereuses légendes, commencèrent à circuler. Un jeune diplomate, attaché au cabinet d'Hanotaux (2), « savait » qu'un sous-officier véreux, moyennant finances, se dénoncerait comme l'auteur du bordereau. Il me le dit à moi-même, et j'en avisai Scheurer (3). Ainsi ressuscitait l'homme de paille, né jadis du cerveau fumeux de Bertillon. Picquart lui-même y avait cru, sur la foi de Du Paty ; bien d'autres vont y croire.

La Croix (4) raconta cette histoire en même temps que Rochefort annonçait la prochaine évasion de Dreyfus (5). Scheurer en conclut que le ministre des Affaires étrangères avait des accointances, directes ou indirectes, avec le journal des Assomptionnistes.

(1) De Thann, 4 octobre.

(2) Maurice Borel.

(3) Par lettre du 1^{er} octobre.

(4) 3 octobre.

(5) 5 octobre.

Hanotaux laissait seulement colporter ce mensonge. S'il avait cru que Scheurer était victime d'une pareille supercherie, son devoir eût été de l'en avertir. Il s'en garda.

Entre temps, on colportait que Scheurer, dès la rentrée, interpellerait le gouvernement sur Dreyfus. Un journaliste lui demanda confirmation de la nouvelle. Scheurer répondit qu'il n'avait fait part à personne d'un tel projet (1).

C'était rigoureusement exact. Mais on interpréta le démenti comme un désaveu du bruit qui s'était répandu que Scheurer poursuivait la revision du jugement de 1894. Il reçut des lettres inquiètes dont il s'amusa, se félicitant du succès de son équivoque. « Il n'y a donc que les interpellations qui comptent (2) ? »

Lui supposant un dossier, je l'engageai à consulter deux des maîtres de la barre, Waldeck-Rousseau et Barboux, avant toute autre démarche. Il me répondit qu'il était doublé d'un avocat moins illustre, mais très fin et très délié ; c'était Leblois.

Billot, lui aussi, croyait au dossier de Scheurer et en eût voulu connaître le contenu. Un jour que je lui ren-

(1) *Matin* du 8 octobre. — Il m'avait écrit, dès le 22 septembre : « Je ne compte pas commencer par le Sénat. Si, à la suite d'une interpellation qui aurait l'avantage de me mettre en vue, de faire parler de moi, comme d'un simple député en quête de popularité ou d'impopularité, le Sénat votait l'ordre du jour pur et simple, le malheureux serait un peu plus *enfoncé* qu'avant. Or, c'est ce qu'il faut éviter. Ce n'est donc pas ce que je ferai. »

(2) De Thann, 13 octobre : « J'ai parfaitement atteint mon but. Si je l'ai dépassé, cela n'offre aucun inconvénient. Quand on tient un renard par le cou, dans un bon nœud, et par la queue, on se moque pas mal de ses résistances et de ses remarques. » Il observe que la presse allemande n'a pas été dupe de sa réponse ambiguë : « Il est remarquable, a écrit *la Gazette de Francfort*, que le sénateur dément l'interpellation, mais ne dise pas un mot de la question de l'innocence de Dreyfus. »

dis visite pour l'entretenir d'une question relative à la défense des Alpes, il me demanda mes pronostics sur la prochaine session parlementaire. Devinant le piège, je répondis par des banalités. Le 28 septembre, le contrôleur général en retraite Martinie se rendit chez le beau-père de Dreyfus. Il lui dit, ainsi qu'à Mathieu, que Billot, homme « bon, juste et loyal », étranger entièrement au procès de 1894, dès lors libre de ses mouvements, n'a qu'un désir, de savoir la vérité ; de quels éléments dispose Scheurer ? Martinie, au nom du ministre, mais à titre officieux (non officiel), vient s'en enquérir. Si Dreyfus est innocent, la responsabilité de deux généraux, Mercier et un autre, est terriblement engagée.

Mathieu répondit qu'il ignorait sur quelles preuves reposait la conviction de Scheurer. La démarche de ce visiteur était si surprenante qu'il supposa quelque fourberie : un intrigant quelconque, un agent, a, pour venir à lui, pris le nom de cet officier général. Il dit, en conséquence, qu'il avait lui-même quelques indications importantes, mais il ne les communiquerait à son interlocuteur que si celui-ci lui donnait rendez-vous à son propre domicile.

Martinie y consentit et, le lendemain, Mathieu se rendit à l'adresse indiquée, demanda à voir l'ancien contrôleur et fut reçu par son visiteur de la veille. Mathieu répéta qu'il ne connaissait pas le contenu du dossier de Scheurer ; Martinie lui recommanda le secret le plus absolu (1).

(1) *Souvenirs de MATHIEU DREYFUS*. — Cet incident fut raconté, pour la première fois, dans *le Siècle* du 5 janvier 1898. Martinie écrivit le même jour au directeur du journal : « Si, au mois de septembre, j'ai eu un entretien avec M. Hadamard, rue de Châteaudun, et avec M. Mathieu Dreyfus, chez moi, c'est tout à fait à titre privé, et le nom du ministre n'a pas été prononcé, non plus que le nom d'aucun général. » — Ainsi, cet

Billot ne comptait plus que sur Bertin. L'officier informa Scheurer « qu'il avait mission de le voir (1) ». Scheurer retarda la conversation jusqu'au 16 octobre. Bertin lui répéta alors que Billot le suppliait de ne pas agir sans avoir causé avec lui. Scheurer promit de nouveau, mais ajouta : « Je n'ai d'ailleurs rien à lui dire, si ce n'est que je sais tout. »

Bertin, s'en retournant à Belfort avec le neveu de Scheurer, soupira : « Votre pauvre oncle ! On a acheté la presse pour le terrasser (2) ! »

Et il télégraphia au colonel Thévenet, officier d'ordonnance du ministre : « Il sera fait comme vous l'avez demandé (3). » Billot comprit que la bataille était désormais inévitable. Il le dit à Boisdeffre, qui informa Gonse ; celui-ci avertit Henry ; — et Henry, d'urgence, manda Esterhazy à Paris.

ancien officier général, ami personnel de Billot, serait allé trouver la famille Dreyfus de sa propre initiative, à une date où l'opinion n'était pas encore saisie des projets de Scheurer, mais où le ministre de la Guerre s'efforçait, par tous les moyens, de connaître le menaçant dossier ! — Martinie écrit encore à Rochefort : « Mathieu Dreyfus, que j'avais vu dans un intérêt national et désintéressé, s'était engagé formellement à considérer notre entretien comme confidentiel. Il m'a trahi comme son frère a trahi la France. Moi, j'aime mon pays avant tout. » Cette lettre fut portée à la tribune de la Chambre par Ernest Roche, le 24 février 1898, au cours de son interpellation « sur les relations de M. le ministre de la Guerre avec la famille Dreyfus ». Dès le 12 février, quand l'interpellation fut déposée, Billot démentit en ces termes le récit du *Siècle* : « Jamais personne, de la part du général Billot, ministre de la Guerre, n'a été chargé de faire à la famille Dreyfus aucune communication d'aucune nature. » Il renouvela sa déclaration le 24, jouant audacieusement sur les mots. — L'un des amis de Mathieu, Jeanmaire (de Mulhouse), avisa aussitôt Scheurer de l'incident. (4 octobre.)

(1) *Cass.*, III, 459, lettre (du 23 mars 1899) à Ranc ; *Rennes*, II, 50, Scheurer-Kestner ; 53, Bertin.

(2) *Mémoires de SCHEURER*.

(3) *Rennes*, II, 55, Bertin.

CHAPITRE VII

LA COLLUSION

I

Depuis la fin de juin, Esterhazy s'était retiré à Dom-martin (1). Henry, tout l'été, le tint au courant. Il s'absenta plusieurs fois, se faisait adresser à Paris, au Cercle militaire, certaines lettres (2). En septembre, il annonça son départ pour l'Italie. Déjà, plus d'une fois, il a menacé de se mettre, par la fuite, à l'abri. Du moins, il sauvera sa peau.

(1) *Cass.*, II, 228, Esterhazy (*Enq. Bertulus*).

(2) Il dit à Bertulus qu'il ne s'absenta qu'en juillet, pour acheter des chevaux à Paris, et, trois fois, pour aller à Châlons. C'est un mensonge. On a vu que Scheurer n'avait pas été satisfait des premiers spécimens de l'écriture d'Esterhazy que lui avait procurés l'agent Jaume ; celui-ci, s'étant remis en chasse, fit adresser, de Marseille, à Esterhazy, une lettre dont le signataire demandait un rendez-vous pour causer d'affaires. Esterhazy répondit, d'Épernay, le 11 septembre ; il priait son correspondant de préciser : « *Je compte partir pour l'Italie d'ici peu de jours. Si vous avez quelque chose de sérieux à me dire, je pourrai vous voir en passant à Marseille. Adressez votre réponse au Cercle militaire à Paris.* » Donc, il se faisait adresser certaines lettres au Cercle militaire, où il allait les prendre lui-même. — Il vint certainement à Paris, le 1^{er} octobre (Voir p. 561, note 1.)

C'était le plus sage. Tôt ou tard, il faudra en venir là, Mais cela ne faisait l'affaire ni d'Henry, ni de Boisdeffre. En fuyant, Esterhazy avouait. Nulle démonstration plus éclatante. Scheurer aura vaincu, sans même avoir combattu.

Les nerfs dominant Esterhazy, las, usé, qui n'a plus rien à attendre de la vie. Les autres, bien lotis, dans les honneurs, ont tout à perdre. Ils ne se résignent pas si vite à la défaite. Henry, surtout, garde son sang-froid.

On l'entend qui sermonne Esterhazy, le remonte, lui promet le concours des grands chefs. L'ayant, une première fois, couvert, ils sont à sa merci. Sa perte, c'est leur perte. Ils ont partie liée avec lui, sans qu'il soit besoin d'un contrat. Et ces hommes qu'il tient, ils tiennent eux-mêmes les maîtres de l'opinion et du pouvoir, Billot par ses tares (1), Méline par Billot, Faure par Drumont (2), Drumont par ses accointances avec Esterhazy (3). Et l'on achètera la presse (4). L'armée, les Chambres, le peuple, suivront le mouvement.

Quels que fussent son mépris des généraux, sa haine de l'armée et de « ce peuple de femmes saoules (5) », Esterhazy restait sceptique à ces assurances. Que la

(1) C'est la version constante d'Henry : « Le soir, dit Esterhazy, je reçus un mot d'Henry me disant d'aller voir Guénéc, qui demeurait au diable, rue Marie-Louise, derrière le canal il devait me donner des renseignements complémentaires sur les tripotages financiers de Billot, que l'État-Major visait toujours. » (*Dép. à Londres*, Édit. de Bruxelles, 94.) — Il précise, dans sa déposition du 4 mars 1900 : « Les dettes de Billot, l'affaire de la banque de la rue Turbigo, les billets en souffrance chez les marchands de fer de la rue de la Roquette, ceux en pension chez un homme d'affaires de la rue de Londres, les sommes qu'il s'est fait remettre sur les fonds secrets. »

(2) Voir p. 199.

(3) Voir p. 385.

(4) C'est le propos de Bertin à Fernand Scheurer. (Voir p. 558.)

(5) Lettre à Mme de Bqlancy. (Voir p. 36.)

France, militaire et civile, prit fait et cause pour lui, se levât pour sa défense, cela était bouffon, impossible.

Il ne connaissait pas l'histoire. Les plus nobles passions (amour de la patrie, amour de l'armée ou de la liberté), combien de fois ont-elles été soulevées par des coquins, exploitées par des scélérats !

Esterhazy promet qu'il patienterait, mais, par précaution, se pourvut d'un viatique. Il fit venir Christian à la campagne et lui extorqua une nouvelle somme de 17.000 francs pour « l'affaire Rothschild (1) ».

A-t-il, vers cette époque, dans un accès de peur, passé une première fois la frontière ? Un aubergiste de Lugano croit l'avoir vu, pendant quelques jours (2). Il ne serait revenu que sur des assurances formelles, écrites. En tous cas, il était le 18 octobre à Dommartin.

L'avant-veille, comme je l'ai raconté, Bertin avait télégraphié au ministre le résultat de sa conférence avec Scheurer. Henry, le jour même, fut informé et avisa aussitôt Esterhazy. Celui-ci reçut la redoutable communication dans la matinée du 18 (3) ; un grand frisson le secoua. Aussitôt, il saute dans le premier train, confère avec Henry au débotté. Dans la soirée, chez la fille Pays, où il s'installe, il explique son retour par une querelle avec sa femme et paraît « très soucieux (4) ».

(1) « Reçu de M. le comte Esterhazy, demeurant à Beautiran-sur-Gironde, et à titre de dépôt, la somme de 17.000 francs, qu'il a versée au crédit de mon compte, 50233, au Crédit lyonnais, et dont le présent reçu lui assure la légitime et complète propriété. — Paris, le 1^{er} octobre 1897. »

(2) *Mémoires de SCHEURER.*

(3) Il fixe lui-même à cette date son départ pour Paris (*Cass.*, 1, 577) cela a été vérifié à Dommartin.

(4) *Cass.*, I, 802, Pays.

II

A ce moment précis, qu'est-ce que Scheurer a fait savoir à Billot? Simplement qu'il est convaincu de l'innocence de Dreyfus et qu'il est résolu de poursuivre la revision du procès. Par quels moyens, par quelles preuves? Scheurer n'en a rien dit. Le nom d'Esterhazy, il ne l'a prononcé à personne. Mais les agents d'Henry, en juin, ont suivi Picquart chez Leblois, plus tard Leblois chez le vice-président du Sénat.

Imaginez Scheurer sur une autre piste. Trompé par de faux renseignements, c'est un autre officier qu'il va désigner. Le ministre de la Guerre, le chef de l'État-Major en ont connaissance. Vont-ils s'émouvoir? Ils laisseront le maladroit s'embourber; ils ne feront pas à l'innocent l'injure de croire qu'à la première nouvelle d'un tel soupçon, le plus horrible qui soit, il prendra la fuite (1).

Si Dreyfus est l'auteur du bordereau, qu'importe que Scheurer accuse ou non Esterhazy d'être le traître? Tant mieux au contraire; car l'effondrement de l'accusation, ce sera la fin d'une détestable légende. Mais tous ces chefs s'émeuvent, s'effarent: pourquoi?

La fièvre n'atteint pas, chez tous ces hommes, la même intensité. Le pouls de Billot ne bat pas aussi vite que celui de Boisdeffre. En effet, Billot, s'il croit Dreyfus

(1) *Rennes*, I, 325: « Demange: Pourquoi un homme innocent comme Esterhazy avait-il besoin que l'on vint à son secours? — Il est certain, répond Roget, que je ne l'aurais pas fait. »

coupable, ne croit pas qu'Esterhazy soit innocent ; Boisdeffre en sait davantage. Ces principaux personnages de la tragi-comédie qui va se jouer diffèrent, entre eux, autant par les responsabilités encourues que par le caractère ou le physique. Il va falloir, pour chacun d'eux, tirer sur une autre ficelle.

Henry les connaît tous, non pas comme un psychologue de salon ou d'académie, mais à la façon, plus sûre, d'un marchand de bœufs ou d'un maquignon de foire. Il a mesuré, chez chacun, les limites de l'intelligence, celles de l'honnêteté, de la candeur ou de la sottise, pesé le courage et l'énergie, la vanité et l'orgueil. Sous l'homme extérieur, solennel ou familier, sec ou souple, brodé, décoré et chamarré, c'est l'homme intérieur qui l'intéresse, « l'homme invisible » (1). Il le cherche, le trouve et l'exploite.

Ainsi, pendant près de deux ans, il a trompé Picquart. Plus facilement encore, il joue des autres, parce qu'il vise toujours à leur faible. La terreur de ce superbe Boisdeffre est d'une éclaboussure sur sa gloire d'apparat ; il est prêt à tout pour y échapper : Henry lui demande seulement de le laisser faire. Gonse est timide : Henry le bouscule, lui fait honte de ses derniers scrupules comme d'une lâcheté. Du Paty, d'apparence insolente et rogue, est le plus crédule des hommes, très inflammable. Henry ne propose pas à Lauth, correct et gourmé, les mêmes besognes qu'à Gribelin. S'il ne cherche pas à approcher Billot (2), — car ces deux paysans madrés eussent vite fait de se reconnaître, — il sait que Boisdeffre répond du ministre, et pourquoi.

(1) TAINE, *Littér. angl.*, I, 9.

(2) *Cass.*, I, 551, Billot : « Je n'ai pas vu Henry plus de deux ou trois fois. »

Au surplus, à toute cette affaire qui redevient menaçante, il s'intéresse seulement pour le bien du service, car il ne connaît pas Esterhazy — ou si peu (1).

III

Le jour même de l'entrevue de Bertin avec Scheurer, Gonse convoqua Du Paty à un premier conciliabule auquel assistèrent Henry et Lauth (2).

Du Paty, sous-chef du troisième bureau, n'avait avec Henry que des rapports de service, peu fréquents d'ail-

(1) Billot, Boisdeffre et Gonse savaient qu'Henry avait travaillé avec Esterhazy, en 1877, au bureau des Renseignements. D'autres l'ignoraient (ou ce sont de faux témoins). Ainsi Roget : « D'après tout ce que je sais, je suis porté à croire, *d'une façon très ferme*, qu'Henry et Esterhazy ne se connaissaient pas... Henry n'a eu aucun rapport avec Esterhazy pendant la durée du procès ; il n'a été en rapport avec lui que postérieurement au procès Zola. » (*Cass.*, I, 99.) — « Gonse, écrit Esterhazy, a essayé de dire qu'Henry m'avait à peine connu ; Roget, croyant que sa déposition ne serait jamais rendue publique, a été jusqu'à dire qu'Henry ne me connaissait pas. Or, j'ai vécu dans le même bureau qu'Henry... etc. » (*Dép. à Londres*, 1^{er} mars 1900). De même, *Cass.*, I, 580.

(2) *Cass.*, I, 558, Boisdeffre ; II, 197, Gonse ; I, 423, Lauth ; I, 444 ; II, 190, 200 ; *Instr. Tavernier*, 6 juin 1899, Du Paty : « Le général Gonse me fit chercher au bureau des opérations militaires. » Du Paty fixe cette première réunion au 16 octobre ; il avait précédemment donné la date du 23, mais il explique qu'il y eut plusieurs réunions du même genre, d'où son erreur. Depuis, il a consulté les notes qu'il a prises pendant toute cette période et qu'il a mises en lieu sûr. Il se réserve de les produire devant ses juges. (*Instr. Tavernier*, 7 juin.) — Gonse dit à Rennes (II, 158) qu'il prévint Du Paty, « le 15, le 16 ou le 17 » : « Je lui dis qu'il allait venir avec moi, et je le pris quelques jours après. »

leurs, et, marquis de fraîche date (1), traitait de haut cet officier de fortune, mal dégrossi, qui n'était pas de sou monde. Une seule fois, il l'avait invité à sa table, en garçon (2); la marquise ne se fût pas commise avec la fille du cabaretier de Péronne. Henry, humilié, le détestait, mais cachait sa haine; il connaissait, par le menu, l'aventure suspecte où s'était compromis naguère ce hautain aristocrate et il avait pénétré jusqu'au tuf ce cerveau bizarre, romanesque, très cultivé et très sot. Il le savait ambitieux, dévoré de la soif de paraître, de jouer un rôle, sans scrupule et d'un dévouement illimité à Boisdeffre. C'était l'homme qu'il lui fallait.

(1) Il était, comme on l'a vu (tome I^{er}, 211), l'arrière-petit-fils du président Dupaty de Bordeaux. Le président Dupaty eut neuf enfants, dont Charles Dupaty, le statuaire, l'auteur du *Louis XIII* de la place des Vosges, et Emmanuel Dupaty, de l'Académie française, l'auteur des *Délateurs*. Le frère du président, mousquetaire à cheval, auteur d'un traité d'équitation, affilié aux illuminés, prit le nom de Clam, d'un manoir qu'il possédait à Saint-Georges-de-Cubillac, dans le Poitou. (RAIN-GUET, *Bibliographie Saintongeaise*, à Saintes, 1844.) Son fils servit en Espagne sous Thiébaud. (*Mémoires*, III, 225.) Le général Dupaty, petit-fils du président, prit à son tour le nom de De Clam, écrivit son nom de famille en deux mots et devint marquis du Pape. Prisonnier de guerre en Allemagne, en 1870, il adressa à *la Gazette de Cologne* une lettre où il traitait le gouvernement de la Défense Nationale de « gouvernement d'aventuriers ». C'est le père du lieutenant-colonel.

(2) *Cass.*, I, 344, Cuignet : « Du Paty connaissait le *petit bleu*, et c'est même à partir de ce moment qu'on le vit fréquenter Henry, l'introduire peu à peu dans son intimité. » Ces assertions sont démenties par Du Paty : « Pendant l'été, à l'époque d'une absence de Mme Henry, j'ai invité *une fois* Henry à déjeuner (en 1895). Il n'est presque jamais venu chez moi, en dehors de cette invitation, sauf pour affaire de service. Mme Henry est venue plusieurs fois voir ma femme au moment de la naissance d'un de mes enfants; nous ne l'avons jamais invitée à notre table. » (*Cass.*, I, 456; *Rennes*, III, 504.) Cela est confirmé par Lauth à l'instruction Tavernier (3 juillet 1899). Lauth dépose qu'il tient l'information d'Henry lui-même.

Comme Du Paty était réputé l'auteur principal du procès de 1894, il était naturel qu'on le consultât à l'heure où la grande œuvre menaçait ruine. Henry, toujours modeste, s'est employé à lui faire attribuer cette gloire ; il se plaisait dans l'ombre, fuyait, prudemment, les premiers plans, la lumière crue de la rampe. Picquart, l'an passé, a dédaigné, sauf sur une question d'écriture, de se renseigner auprès de Du Paty. Henry, au contraire, ne demande qu'à s'effacer devant lui. Du Paty, flatté dans sa vanité, glissa au piège (1).

Il n'a pas été sans inquiétude sur la condamnation de Dreyfus ; mais Boisdeffre l'a rassuré. D'autre part, il ne connaît pas Esterhazy ; il ne s'est rencontré que deux fois avec lui, en Afrique, au cours de l'expédition de Tunisie, sans lui parler, il y a dix-sept ans (2).

Dès ce premier conciliabule (avec Gonse, Henry et Lauth) (3), il fut mis vite au fait. Ce fut Gonse lui-même qui, s'adressant directement à Du Paty, comme au futur sauveur, lui exposa l'objet de la réunion, le « lança (4) ». Il révéla, partiellement, « la campagne entreprise, depuis dix-huit mois, pour substituer Esterhazy à Dreyfus (5) ». Sans doute, Esterhazy, de grande famille et solide soldat, n'est pas sans reproche ; il est

(1) *Cass.*, II, 178, Du Paty : « J'étais un des plus intéressés à la manifestation de la vérité. »

(2) *Cass.*, I, 444, 416 ; *Instr. Tavernier* (6 juin 1899), Du Paty. — De même Esterhazy (*Cass.*, I, 579).

(3) *Lauth* (*Cass.*, I, 423) dit « qu'il n'y eut jamais de réunion au sens propre du mot » : Affirmation qui est démentie par Du Paty (*Cass.*, II, 190 ; *Instr. Tavernier*) et par Gonse lui-même (*Cass.*, II, 197 ; note du 10 septembre 1898 à l'enquête Renouard). — Lauth n'assista pas à la réunion du 22 octobre, la plus importante, celle où furent écrites les lettres anonymes.

(4) *Cass.*, II, 31, 190 ; *Instr. Tavernier*, 6 juin 1898, Du Paty.

(5) *Instr. Tavernier*, Du Paty. — Il dit qu'il n'avait rien su jusqu'alors des événements de l'année précédente.

endetté et libertin. — Henry, interrompant, affirme que, « malgré ces écarts de conduite », Esterhazy est « absolument digne d'intérêt » ; et que Picquart l'a accusé sans preuve. — Gonse continue : c'est à cause de ces défaillances que les Juifs ont choisi Esterhazy pour lui imputer le crime de Dreyfus. Accusation détestable « dont une longue et minutieuse enquête » a démontré la fausseté. Mais c'est un malade d'une nervosité excessive, aigri, capable de perdre la tête ; si la dénonciation de Scheurer le surprend à l'improviste, il est homme à gagner la frontière ou à se tuer : alors, tout croule ; de redoutables complications extérieures se produisent ; les plus grands malheurs vont s'abattre sur le pays et sur les chefs de l'armée. Il est donc nécessaire, conclut Gonse, de prévenir Esterhazy, de ne le laisser ni étrangler, ni s'affoler (1).

C'en était assez pour une première fois. Le cerveau de Du Paty va travailler sur cette idée que le plus brillant de ses titres de gloire est compromis, que son intérêt (donc l'intérêt de l'armée) exige de parer à un tel danger. Et les jours suivants, Henry et Gonse l'échauffèrent, accrurent ses inquiétudes (2).

IV

Henry ne confia à personne qu'il avait déjà averti Esterhazy et l'avait fait venir à Paris. Outre qu'il eût risqué d'éveiller des soupçons, il importait que les grands

(1) *Cass.*, I, 444 ; II, 31, 177, 205 ; *Instr. Tavernier*, Du Paty.

(2) *Rennes*, II, 165, Gonse : « Je suis persuadé que Du Paty s'est entendu avec Henry. » Du Paty dit qu'il vit Gonse presque toujours en présence d'Henry (*Instr. Tavernier*).

chefs commissent eux-mêmes l'acte irréparable, révélateur de leurs craintes : rassurer le traître.

Il usa, en conséquence, après s'être concerté avec Esterhazy, d'un de ses procédés coutumiers. Le 19 octobre, par une coïncidence qui l'eût dû surprendre, Billot reçut une lettre où il était mis en demeure d'agir contre Scheurer et Picquart qui ont comploté de substituer Esterhazy à Dreyfus. La lettre est d'une écriture dissimulée, « sensiblement la même » que celle de la fausse lettre à l'encre sympathique; elle présente la même ornementation bizarre des caractères, ces boucles étranges qui avaient étonné Picquart (1). Henry, apparemment, s'était adressé au même faussaire. La lettre, était anonyme. Billot la remit à Gonse, qui la porta au bureau des Renseignements, où se trouvaient Henry et Du Paty (2).

Il fut évident, dès les premiers mots échangés, qu'il y avait urgence à avertir Esterhazy. Mais comment? Du Paty proposa de le faire venir au ministère (3).

(1) « Cette carte est écrite avec une écriture dissimulée qui est sensiblement la même que celle du faux Weyler, avec cette différence que, dans l'un des documents, les boucles qui altèrent la physionomie des lettres sont en haut, et que, dans l'autre, je précise, les susdites boucles sont en bas. » (Esterhazy, *Dép. à Londres*, Édit. de Bruxelles, 91.) — Cuignet (*Cass.*, I, 343) donne de cette lettre la même description, moins le détail sur la disposition des « boucles ». — Il en résulte qu'Henry montra la lettre à Esterhazy avant de l'envoyer à Billot.

(2) Du Paty place ce conciliabule le 19 ou le 20 octobre (*Instr. Tavernier*). La lettre reçue par Billot est du 19; donc le conciliabule est du 20. — Gonse, à Rennes, dit qu'il s'agissait de la lettre anonyme qui fut reçue, le 21, par Boisdeffre; que Boisdeffre en reçut une seconde le 26 ou le 27; et que la réunion serait postérieure au 27. Or, l'entrevue de Montsouris est du 23. Gonse dit d'ailleurs que « tout cela se passait après l'entrevue de Montsouris » (II, 159), ce qui est absurde. Il confond la lettre P. D. C. avec celles que Boisdeffre reçut plus tard.

(3) *Cass.*, II, 177, Du Paty.

A l'examen, cela fut écarté ; la venue d'Esterhazy pouvait être connue. On s'arrêta à l'idée, qui avait été déjà agitée, d'une lettre anonyme (1). Cela parut à Gonse très pratique. Henry proposa un texte très court qui se terminait par ces mots : « Attendez crânement (2). » Du Paty rédigea une missive plus développée, la copie, presque textuelle, de la lettre anonyme que Gonse venait de leur apporter (3). Dès que Du Paty l'eût démarquée, Henry la reprit, pour ses archives. Mais avant de la classer, il y fit ajouter (par l'un de ses faussaires) les initiales de Du Paty, P. D. C., pour qu'elle lui fût attribuée plus tard. Si la lettre, quand Du Paty l'eût sous les yeux, avait porté ses propres initiales, sa signature, il s'en fût aperçu (4).

(1) Roget dit que ce fut Du Paty qui en eut l'idée (*Rennes*, I, 325); Du Paty dit qu'il lui serait impossible de préciser si ce fut Gonse ou Henry (*Instr. Tavernier*, 7 juin), et que l'idée préexistait à cet entretien. Gonse dit (*Rennes*, II, 159) que la proposition fut faite par Henry.

(2) Gonse avait conservé ce brouillon, qui fut produit, le 7 juin 1899, à l'instruction Tavernier, et reconnu par Du Paty.

(3) *Cass.*, I, 445; II, 31, *Instr. Tavernier*, Du Paty. — Lauth dit qu'il ne se souvient pas de l'incident dont conviennent formellement Gonse (II, 197) et Boisdeffre (I, 558). « Ou bien, dit Lauth, j'ai quitté seul la chambre, en laissant les trois autres interlocuteurs. » (*Cass.*, I, 423.) J'ai montré (p. 566, note 3) que Lauth assista seulement à la première réunion préparatoire du 16 octobre. De là, sa divergence avec Boisdeffre, Gonse et Du Paty sur ce point. D'ailleurs, vers cette époque, il quitta l'État-Major pour un régiment.

(4) La lettre, qui a été versée au dossier des diverses instructions, porte ces initiales. A la Cour de cassation, le président Lœw interroge Du Paty « sur la lettre P. D. C. » : « J'ignore, répond Du Paty, à quel document il peut être fait allusion. C'est la première fois que j'en entends parler. Je ne sais donc pas à quelle époque il faut l'attribuer. » Puis il raconte la réunion où « l'on a agité les moyens de prévenir Esterhazy » et dit qu'il proposa un texte, « la copie, presque textuelle, d'une lettre anonyme que le ministre venait de recevoir » (I, 445). Or, cette lettre, c'est la lettre P. D. C.

On savait Esterhazy à la campagne, mais où ? Henry, ostensiblement, le demanda à Gribelin, qui n'en savait rien ; il envoya alors l'archiviste se renseigner chez l'agent Desvernine qui, par ordre de Gonse, n'avait pas cessé de surveiller Esterhazy et qui donna l'adresse (1). Henry vérifia avec Du Paty l'emplacement exact de Dommartin sur la carte (2).

Gonse, qui, apparemment, avait les instructions de Boisdeffre, alla trouver Billot et lui rendit compte. Mais le ministre se fâcha, défendit d'envoyer à Esterhazy la lettre anonyme qui avait été préparée (3). Par surcroît de précaution, Billot réitéra directement ses ordres à Boisdeffre (4).

Gonse rapporta à Henry et à Du Paty la défense de Billot : « Voilà, dit-il, où nous en sommes, vous connaissez la situation. » Et il l'exposa de nouveau (5). Du Paty, qu'Henry avait mis au point, fit quelques objections (6) ; Gonse reprit que les ordres du ministre étaient formels, qu'il fallait s'incliner (7). Il sortit en mâchon-

(1) *Cass.*, I, 434 ; *Rennes*, I, 599, Gribelin. — Cette déposition de Gribelin réduit à néant l'allégation de Roget (*Cass.*, I, 102) et celle de Cuignet (I, 346) que Du Paty serait allé demander l'adresse d'Esterhazy au bureau des Renseignements, le 16 octobre, le jour même où arriva la dépêche de Bertin. Du Paty, dès qu'il connut l'accusation, la démentit. (*Instr. Tavernier*, 6 juin.)

(2) *Instr. Tavernier*, Du Paty.

(3) *Cass.*, I, 547, Billot ; I, 558, Boisdeffre ; *Rennes*, II, 159 et 168, Gonse.

(4) *Cass.*, I, 547, Billot.

(5) *Ibid.*, II, 32, Du Paty.

(6) *Ibid.*, 197, Gonse.

(7) *Ibid.*, I, 558, Boisdeffre ; II, 191, Du Paty. — Gonse, à Rennes (II, 159), dépose qu'il dit à Henry et à Du Paty : « Il est indispensable que vous n'ayez aucune espèce de relations ni directes ni indirectes avec Esterhazy, il va être l'objet de plaintes, de dénominations... » Et il ajoute cette phrase, qui suffit à le convaincre de mensonge : « Je ne sais pas si à ce moment la plainte de Mathieu Dreyfus était arrivée, mais c'était dans les environs et cela se sentait. »

nant : « Voilà où nous en sommes (1). » Henry, se tournant vers Du Paty : « Vous comprenez ce que parler veut dire (2). » Du Paty a compris « qu'il y a une initiative à prendre (3) », mais il réfléchit.

Henry, tout de suite, avec sa tranquille audace accoutumée, passa outre. Il était indispensable à ses combinaisons qu'Esterhazy pût se dire averti par un autre que par lui des projets de Scheurer. Il rédigea en conséquence, selon la combinaison même qui venait d'être rejetée par Billot, une lettre anonyme, qui sera attribuée par la suite à Du Paty, et qu'il fit recopier — par Lemer cier-Picard ou Guénée — en caractères d'imprimerie. Esterhazy la mit dans sa poche. Plus tard, quand il la produira, il attestera qu'il l'a reçue à Dom martin, sur quoi, bouleversé, furieux, il est parti aussitôt, le 20 octobre (4), pour Paris.

(1) *Cass.*, II, 32, Du Paty.

(2) *Ibid.*, 201 : « Je n'appartenais pas au service des Renseignements; on me fait venir, on me fait faire un acte blâmable en écrivant une lettre anonyme; j'en conclus qu'on voulait se servir de moi pour prévenir Esterhazy. » Et encore : « Il n'y a pas à se défendre d'être allé au secours d'Esterhazy, du moment où, comme le général Gonse me l'a affirmé, à plusieurs reprises, on avait de nouvelles preuves de la culpabilité de Dreyfus et où on était convaincu de l'innocence d'Esterhazy. » (*Rennes*, III, 505, commission rogatoire.) — Gonse, à Rennes (II, 165), finit par dire : « Du Paty a agi de sa propre initiative, mais, en définitive, il entendait ce que je disais et je ne lui ai pas caché que je trouvais cette campagne singulière, bizarre et même tout à fait fâcheuse, et que, si Esterhazy était innocent, c'était un piège qu'on lui tendait. » Et encore : « J'explique Du Paty qui est un homme très emballé par les conversations que je tenais devant lui. » — De même Boisdeffre : « J'ai dit à cette époque ma conviction absolue de la culpabilité de Dreyfus; j'ai dit et j'ai répété très haut qu'il était abominable de vouloir lui substituer un homme de paille, si taré qu'il fût. » (II, 528.)

(3) *Cass.*, II, 201, Du Paty.

(4) *Ibid.*, I, 577, Esterhazy. Il dit qu'il quitta Dom martin le 18, ce qui a été vérifié, « mais qu'on (Henry) lui avait prescrit de dire que c'était le 20 ».

La lettre est signée *Espérance* (1). Déjà, dans l'un de ses faux, Henry avait fait usage de la même signature en italien. *Speranza*, en 1896, pressait Picquart de revenir pour rétablir l'œuvre compromise par son départ; en 1897, *Espérance* avertit Esterhazy que « son nom va être l'objet d'un grand scandale ». La lettre est rédigée dans le même jargon que les autres faux d'Henry, également révélatrice de son origine par le style, la précision de certains renseignements et la grossièreté des maladroites intentionnelles. Les noms de Dreyfus et de Picquart y sont mal orthographiés; Picquart a acheté à un sous-officier, à Rouen, des spécimens de l'écriture d'Esterhazy; il les a remis, avant de partir pour le Tonkin, à la famille du condamné, qui les publiera; « on compte ainsi affoler le commandant, qui s'enfuira en Hongrie, chez ses parents; cela indiquera qu'il est coupable (2) ».

(1) A la première audience de son procès (123), Esterhazy dit que la lettre était signée *Speranza*; à la Cour de cassation (I, 577), il dit qu'elle était signée *Espérance*, ce qui est exact. Roget, qui répète la version d'Henry, affirme que la lettre fut écrite, le 20 octobre, par Du Paty (*Cass.*, I, 103); il en donne pour preuve la prétendue démarche de Du Paty, le 16 octobre, au bureau des Renseignements. De même Cuignet (I, 346). Or, l'adresse d'Esterhazy fut demandée par Henry. — Du Paty (*Instr. Tavernier*) dit qu'il vit la lettre, pour la première fois, quand Esterhazy la lui montra.

(2) Voici le texte complet de cette lettre: « Votre nom va être l'objet d'un grand scandale. La famille *Dreffus* va vous accuser publiquement comme étant l'auteur de l'écrit qui servit de base au procès *Dreffus*. Cette famille possède de nombreux modèles de votre écriture pour servir de points d'examen. C'est un colonel qui était au ministère l'année dernière, M. *Picart*, qui a remis les papiers à la famille *Dreffus*. Ce monsieur est maintenant parti pour le Tonkin, je crois. La famille *Dreffus* compte vous affoler en publiant votre écriture dans les journaux, et que vous vous enfuirez en Hongrie chez vos parents. Cela indiquera que vous êtes le coupable; et alors on demandera la revision du procès pour proclamer l'innocence

L'adresse de cette lettre eût été précieuse, si la lettre avait été sincère; Esterhazy racontera que, le jour où il la reçut à Dommartin, son courrier était abondant, « parce qu'il avait fait des annonces pour vendre des chevaux et des chiens », et qu'il jeta l'enveloppe, avec d'autres, dans la cheminée (1). Cependant, il avait eu le temps d'observer, avant qu'elle brûlât, que l'enveloppe était rose et timbrée de la rue Daunou, que l'adresse était « assez baroque » : au lieu de Dommartin, « comme écrivent les gens du monde », le nom local : « La Planchette (2) ». — En fait, comme il avait fabriqué lui-même la lettre, à Paris, avec Henry, il n'y avait pas d'enveloppe timbrée.

« Espérance » deviendra bientôt « la dame voilée » et, plus tard, Boisdeffre et ses associés s'appliqueront à l'identifier avec une cousine de Picquart, la femme d'un ancien magistrat. Henry et Lauth la connaissaient de vue, parce qu'elle avait assisté, l'automne passé, d'une fenêtre du ministère de la Guerre, à l'entrée du Tsar (3). Elle avait le même confesseur que Boisdeffre,

de *Dreffus*. C'est M. *Picart* qui a donné les renseignements à la famille. Ce M. *Picart* a acheté votre écriture à des sous-officiers de Rouen l'année dernière. Je tiens tout cela d'un sergent de votre régiment, auquel on a donné de l'argent pour avoir de votre écriture. Vous voilà bien averti de ce que ces scélérats veulent faire pour vous perdre. C'est à vous maintenant de défendre votre nom et l'honneur de vos enfants. Hâtez-vous, car la famille va faire agir pour vous perdre. Amie dévouée, ESPÉRANCE. Ne montrez jamais cette lettre à personne. C'est pour vous seul et pour vous sauver des grands dangers qui vous menacent.» (Cote 102 du dossier Bertulus; *Cass.*, III, 58.)

(1) *Cass.*, II, 91, *Enq. Pellieux*.

(2) *Ibid.*, 223, 257, *Enq. Bertulus*.

(3) Le 6 octobre 1896. — *Rennes*, III, 467, Lauth. — Esterhazy, dans ses lettres au Président de la République et dans ses dépositions aux enquêtes, ne parle que d'une seule « inconnue » qui le protège. A son procès, il distingue, mais sans y insister, en réponse à une objection du général de Luxer, entre « Espé-

le père Du Lac (1), qui avait su ses dissentiments avec son mari au sujet de Picquart, puis sa rupture avec le colonel, la promesse qu'elle avait faite à son mari de ne plus le revoir. Ainsi était descendu jusqu'à Henry, à travers d'immondes commérages, le secret de la confession trahi par un jésuite.

rance » et la « dame voilée ».

(1) Le père Du Lac m'a dit, à moi-même, le 10 juin 1899, qu'il avait supposé que [la dame voilée était son ancienne pénitente, qu'il convenait de s'être trompé, mais qu'il n'avait point violé le secret de la confession à son égard. Il me pria d'obtenir de Mme M... qu'elle rétractât la déclaration qu'elle avait faite, d'abord verbalement, puis, par écrit, au juge Bertulus. Celui-ci en avait déposé devant la Cour de cassation en ces termes : « Mme M... me dit qu'elle était l'objet d'une machination et que les éléments nécessaires à cette machination n'avaient pu être fournis que par quelqu'un très au courant de ses dissentiments avec son mari au sujet de Picquart, et ensuite de sa réconciliation avec son mari obtenue grâce à une lettre d'elle promettant de ne plus revoir Picquart. Elle disait enfin que la seule personne qui ait pu donner les renseignements permettant d'insinuer qu'elle était la dame voilée, parce que, seule, elle présentait les conditions requises, la grande affection et la rupture, ce ne pouvait être que le père Du Lac, son directeur, celui aussi de son mari, qui avait pris la part la plus active à son retour au foyer conjugal. » Deux fois, par lettre, au cours du procès Zola, le jésuite l'avait mandée auprès de lui, mais elle avait refusé de s'y rendre, « ne voulant pas lui dire en face le soupçon qu'elle avait contre lui » (*Cass.*, I, 235, Bertulus; dossier, lettre de Mme M... relatant ces incidents). — Au cours du procès Zola, Mme M... avait été dénoncée à Bertulus, comme étant la dame voilée, par les généraux Gonse et de Pellieux (*Cass.*, I, 234). Cela est avoué par Gonse (I, 570). Esterhazy la désigna également à Bertulus (II, 226). Il dit que « son nom lui avait été révélé par le général de Pellieux, qui pensait que ce pouvait être la dame voilée » (II, 278).

V

D'autres opérations encore furent engagées.

Le retour de Scheurer à Paris était annoncé pour la fin de la semaine (1) ; il n'y avait pas de temps à perdre.

Le témoignage de Picquart était ce que les protecteurs d'Esterhazy redoutaient le plus.

Boisdeffre savait, par Gonse, que Picquart allait prendre son congé annuel, venir à Paris (2). Il manda, en conséquence, au général Leclerc, d'abord de garder Picquart à Sousse, puis de « lui faire continuer sa mission sans interruption (3) ».

Cependant l'éloignement du témoin principal n'est qu'un palliatif.

Ce même jour où Henry remit la lettre *Espérance* à Esterhazy et où Boisdeffre envoya ses instructions au général Leclerc, le capitaine Lebrun-Renault fut mandé par Gonse à l'État-Major (4). Au lendemain de la

(1) Il y rentra le samedi 22 octobre. On put savoir par son concierge la date de son retour ; Boisdeffre put savoir également que le bureau du Sénat était invité à chasser, le dimanche 23, chez le Président de la République, à Rambouillet.

(2) *Cass.*, I, 197, Picquart : « Gonse s'en était assuré auprès d'un de mes amis, en prétextant qu'il avait des papiers à me remettre, ce qui était absolument inexact. »

(3) *Cass.*, I, 197 ; *Rennes*, I, 461, Picquart. — *Cass.*, I, 254, Gonse : « On donna l'ordre au général Leclerc d'envoyer Picquart à Bizerte, où l'on faisait de nombreux travaux, afin d'y organiser la surveillance des étrangers. »

(4) Gonse dépose que Billot lui avait prescrit « de réunir tout ce qui avait trait aux aveux de Dreyfus et de faire faire, notamment, une déclaration écrite au capitaine Lebrun-Renault, ce qui fut fait vers la fin d'octobre 1897 » (*Cass.*, I, 246). Billot n'en dit rien. Gonse dit qu'il sortit de l'armoire de fer la lettre

dégradation, quand il a comparu devant Casimir-Perier, l'officier de la garde républicaine ne lui a pas dit un seul mot des prétendus aveux de Dreyfus qu'un commandant inconnu avait racontés, la veille, à un rédacteur de *la Libre Parole* (1). Dans son rapport de service, il n'a signalé aucun incident. Aujourd'hui, devant Gonse et Henry, Lebrun-Renault déclare « que, le 5 janvier 1895, Dreyfus lui a fait l'aveu suivant : « Je suis innocent ; dans trois ans, mon innocence sera prouvée ; le ministre sait que, si j'ai livré des documents sans importance, c'était pour en obtenir de sérieux des Allemands. »

Il y avait, en effet, près de trois ans que Dreyfus avait répondu par un hautain refus à Du Paty, quand celui-ci, par ordre de Mercier, le visita dans sa cellule et lui promit, en échange d'un aveu d'amorçage, que sa peine serait atténuée.

De la visite de Du Paty à Dreyfus et du récit que le condamné en a fait à l'officier qui le gardait (2), pas un

qu'il prétend avoir écrite, le 6 janvier 1895, à Boisdeffre au sujet du récit que Lebrun-Renault lui aurait fait ce jour-là. — Pourquoi n'en avait-il pas parlé à Picquart pour lui démontrer la culpabilité de Dreyfus ? — J'ai établi précédemment (tome I^{er}, 631) que cette lettre a été fabriquée par Gonse en 1898. — Lebrun-Renault dépose : « En octobre 1897, quand la campagne en faveur de la revision du procès Dreyfus commença, — elle n'avait pas encore commencé, — le général Gonse me fit appeler et me demanda de lui donner par écrit la déclaration que je lui avais faite verbalement, le 6 janvier 1895. » (*Cass.*, I, 276.) — Gonse, à Rennes (I, 550), dit qu'il fut étonné d'apprendre, de Lebrun-Renault, ce silence à l'égard du chef de l'Etat : l'officier lui expliqua alors qu'il avait été « interloqué, décontenancé », parce que, dans le salon d'attente, il avait entendu « une conversation où on le traitait fort mal ». Lebrun-Renault confirme ce récit (III, 81), dont il n'avait pas soufflé mot devant la Cour de cassation.

(1) Voir t. I^{er}, 514 et suiv.

(2) Voir t. I^{er}, 496.

mot dans la déclaration de Lebrun-Renault. On espérait encore que cet incident resterait inconnu.

Lebrun-Renault écrivit de sa main cette imposture, la data et la signa (1). Quand il se retira, il portait sur son visage la vilénie qui lui avait été commandée (2). Il avait vu récemment Forzinetti et lui avait déclaré, comme à bien d'autres, que Dreyfus n'avait jamais fait d'aveux (3).

Un peu plus tard, Gonse et Henry attestèrent, dans une note annexe, que cette déclaration avait été faite et écrite en leur présence (4).

Lebrun-Renault, semble-t-il, fut seulement intimidé; on essaya, mais en vain, d'acheter le témoignage d'une pauvre femme. Deux individus, l'apparence d'officiers en civil, allèrent trouver au village (5) une paysanne qui avait été la nourrice de la fille de Dreyfus; ils lui proposèrent, contre argent, de déclarer qu'elle avait

(1) *Cass.*, II, 132 : « Paris, le 20 octobre 1897. *Signé* : Ch. Lebrun-Renault. »

(2) Récit d'un témoin.

(3) *Cass.*, I, 323, Forzinetti; I, 481, Mme Marie Lapeyre : « Lebrun-Renault me répondit : « Tout ce que les journaux ont raconté, c'est de la fantaisie; Dreyfus ne m'a rien dit. Du reste, j'ai fait mon rapport. »

(4) « Le capitaine Lebrun-Renault, de la garde républicaine, a fait la déclaration ci-dessus en présence du général Gonse et du lieutenant-colonel Henry et l'a écrite de sa main. Paris, le 20 octobre 1897. *Signé* : A. Gonse, Henry. » Cette date du 20 octobre, exacte en ce qui concerne la déclaration de Lebrun-Renault, constitue, sur le document signé d'Henry et de Gonse, un véritable faux. En effet, le 20 octobre 1897, Henry n'était encore que chef de bataillon; il ne fut promu lieutenant-colonel que le 10 novembre suivant : « Hors cadre; détaché au service géographique » (*Journal officiel* du 12 novembre 1897, n° 307, p. 6320, col. 3). Il n'aurait pas commis, le 20 octobre, sous les yeux de Gonse, une usurpation de titre. Quand, plus tard, il rédigea la note, il oublia, en mettant la date, que sa promotion était postérieure à la déclaration de Lebrun-Renault.

(5) Aux Sarreix, près de Thiers.

mis à la poste la lettre qui renfermait le bordereau. Elle refusa (1).

Précédemment, Henry s'était débarrassé de l'ancien agent Lajoux, devenu gênant depuis que, s'étant rencontré avec Cuers, il avait appris de lui la vérité (2). Lajoux n'était plus au service depuis deux ans; Picquart l'avait congédié, en 1895, après lui avoir fait prendre ses papiers, à Bruxelles, par un policier (3). Mais, quelque taré que fût l'individu, dès qu'il commença à colporter les confidences de Cuers, Henry en eut peur, l'attira dans un guet-apens, le fit interner dans un asile d'aliénés (4), et, finalement, traita avec lui. Lajoux accepta de s'expatrier. Gribelin vint lui-même à Anvers

(1) Cette brave femme, Mme Doyoul-Martinet, fit ce récit à M. Fleury-Bonnard, dessinateur à Lyon, qui en informa Mme Dreyfus (9 février 1898). Les deux tentateurs lui avaient défendu, sous menaces, ainsi qu'à son mari, de rapporter leur démarche à son ancienne maîtresse.

(2) *Rennes*, II, 16, lettre de Lajoux (du 11 juin 1899) au ministre de la Guerre. Lajoux s'était rencontré à Luxembourg avec Cuers qui lui aurait tenu ce langage : « Il y a actuellement au ministère de Guerre un monsieur qui voit tout, qui sait tout, qui envoie au Thiergarten rapports sur rapports et qui a expédié, à Berlin, une longue note sur le nouveau matériel d'artillerie. Il est décoré, va en plein jour voir Schwarzkoppen; on dirait qu'il sait tout ce qui se passe au ministère. » — Il raconta les confidences de Cuers au Dr Delanne, qui les rapporta plus tard à Ph. Dubois, rédacteur à *l'Aurore*. (2, 12 mai 1899.)

(3) La perquisition fut ordonnée, à la requête du bureau des Renseignements, par le directeur de la Sûreté générale (Poirson); un policier enivra la femme de Lajoux et, pendant qu'elle dormait, fractura son secrétaire et s'empara des papiers. (*Rennes*, I, 615, Lauth.) Picquart dépose : « Je n'ai pas eu à entrer dans les détails; j'ai averti la Sûreté. » (*Rennes*, I, 637.)

(4) Lajoux, dans sa lettre au ministre de la Guerre, raconte qu'il demanda une audience à Boisdeffre; sur quoi, il aurait été interné, arbitrairement, à Saint-Anne, avec les fous. Lecture de cette lettre fut donnée à Rennes, le 22 août 1899, devant Boisdeffre, Gonse et Gribelin, qui ne firent entendre aucune protestation.

surveiller son départ pour le Brésil, ne lui fit remettre qu'à bord du navire en partance le prix convenu du silence (1), et promit qu'une mensualité continuerait à lui être servie (2).

Gonse et Henry reclassèrent aussi le dossier secret du procès Dreyfus; ils y ajoutèrent, notamment, les quelques fragments de lettres qui avaient été recueillis à l'ambassade d'Allemagne depuis 1894 et que Picquart et Boisdeffre lui-même avaient jugés sans importance, et la fausse lettre de Panizzardi à Schwarzkoppen.

Enfin, Henry sortit de l'une de ses cachettes le dossier *ultra-secret* que Sandherr, disait-il, avait réuni en 1894, dont *la Libre Parole*, immédiatement informée, avait menacé les Juifs, et qui avait été caché à Picquart.

Ce dossier comprenait, maintenant, deux jeux de faux.

Le plus ancien se composait des prétendues photographies de huit lettres, sept de Dreyfus à l'Empereur allemand, la huitième de l'Empereur au comte de

(1) Cela est formellement reconnu par Gribelin : « Je me rendis à Anvers; je négociai le passage de Lajoux. » Il déclare lui avoir remis 500 francs. (*Rennes*, I, 592, 593.) La somme fut beaucoup plus forte, ainsi qu'il résulte du dossier de Rennes (I, 332, Demange). Lajoux s'embarqua le 24 septembre 1897. — Dans une lettre du 10 mars 1898, adressée à Hanotaux, Billot déclare que « cette somme a été remise à Lajoux dans un but humanitaire et nullement pour éviter des révélations ». (*Rennes*, II, 12.) Alors pourquoi le voyage de Gribelin à Anvers ?

(2) Il n'est pas établi que cette mensualité ait été régulièrement servie à Lajoux. En tout cas, elle fut rétablie par Freycinet, ministre de la Guerre dans le cabinet Dupuy, au mois de mars 1899. Elle fut fixée à 200 francs sur la proposition du commandant Rollin, qui en dépose (*Rennes*, II, 11, 21). Un officier se déplaça pour porter à Lajoux, alors en Italie, une somme importante, à condition qu'il retournerait au Brésil. (*Rennes*, I, 332, Demange, d'après des pièces du dossier.)

Munster, qui avaient été dérobées à l'ambassade, et dont il avait fallu, sur une sommation menaçante de Berlin, restituer les originaux. L'Empereur, dans sa lettre, nommait Dreyfus et, comme par hasard, le terme allemand (*Schurke*), dont il le qualifiait, correspond à l'expression française (*canaille*), qui avait rendu fameuse une autre pièce secrète (1).

Le second lot contenait le même nombre de pièces, sept ou huit photographies d'un faux qui apparaît comme une variante perfectionnée de la lettre de l'Empereur allemand à son ambassadeur. Le vrai bordereau avait été écrit sur papier fort ; en outre, le Juif avait inscrit, en regard de chacune des pièces qu'il offrait, des prix qui parurent excessifs à Schwarzkoppen ; l'attaché allemand envoya la missive de l'espion à l'Empereur ; l'Empereur la retourna avec une annotation de sa propre main. Il s'y servait encore du même terme que dans sa lettre à Munster : « Cette canaille (*Dieser Schurke*) de Dreyfus devient bien exigeante ; toutefois, il faut hâter la livraison des documents annoncés. » C'était signé de l'initiale impériale : W. Puis, ce bordereau annoté tomba aux mains d'Henry. Mercier l'a rendu lui-même à Munster pour éviter la guerre, mais il l'a fait photographier au préalable. Et Sandherr l'a fait copier (moins l'annotation) par Esterhazy, employé secrètement à des besognes mystérieuses (2). Il

(1) Sur les lettres de l'Empereur allemand, voir t. I^{er}, 347, etc. — Henry en parla (exactement à cette époque) à Paléologue, le 2 ou le 3 novembre 1897 (*Cass.*, I, 393 ; voir p. 636) ; j'appris, le 5 ou le 6, que Boisdeffre, amené par d'Ocagne, avait fait la même confidence à la princesse Mathilde.

(2) Dès le 4 novembre 1897, *la Libre Parole* raconte « que la pièce accusatrice dont il a été tant parlé (le bordereau) » n'a pas été produite en original devant le conseil de guerre ; elle constituait « une preuve si accablante de la culpabilité de Dreyfus »

avait, sous ses ordres, dix officiers et secrétaires; cependant, il s'est adressé à Esterhazy qui, par hasard, s'est servi de son papier pelure ordinaire et dont l'écriture, par un autre hasard, ressemble si singulièrement à celle de Dreyfus que tout l'État-Major, trois experts et sept juges s'y sont trompés... Mais Sandherr était mort depuis plusieurs mois.

La coexistence de ces deux jeux de faux, dont il sera, par la suite, fait un usage alterné, s'explique par

que Munster vint trouver Mercier et le somma de la restituer... Si le ministre refusait, c'était la guerre; le général Mercier céda. Mais il fit photographier la pièce; l'original fut rendu, et c'est la photographie qui fut mise sous les yeux des juges ». Drumont tient ce récit « d'un officier général ». Son article fut reproduit, le lendemain, dans *l'Intransigeant*. — Cette version, comme je l'établirai ultérieurement, fut répandue par Mercier à Rennes, pendant le procès de 1899, avec quelques variantes; elle détermina le verdict de plusieurs juges à qui furent communiquées les prétendues photographies du faux. — Pour l'« histoire » du bordereau annoté, je suis, de préférence aux versions de 1897, celle qui parut, le 14 août 1899, dans *le Gaulois*. L'article, inspiré, dicté par Mercier, est intitulé : « Lettre ouverte au général Mercier. » En voici la conclusion : « Vous possédez un des exemplaires de cette photographie et vous l'avez emporté avec vous à Rennes. Ces faits expliquent le quiproquo Esterhazy : il a pu dire avec vérité que le bordereau avait été écrit par lui, et vous avez pu soutenir avec vérité qu'il était l'œuvre de Dreyfus. » Cette lettre fut reproduite par *l'Intransigeant et la Libre Parole* du 15; ces journaux furent envoyés aux juges. Le 14 août, le jour même où la lettre parut, dans *le Gaulois*, mais avant que ce journal pût parvenir à Rennes, l'un des membres du conseil de guerre posa au général Mercier la question suivante : « N'a-t-on jamais fait l'hypothèse que le bordereau sur papier calque pouvait être la copie d'un bordereau original? » (I, 149.) Le 16, le lieutenant-colonel Brongniart et le capitaine Beauvais posèrent à Mme Henry une question qui tendait au même but : « Ce papier (du bordereau) que votre mari dépouillait le soir, vous rappelez-vous si c'était un papier épais? » (I, 263.) L'expert Belhomme a, lui aussi, entendu dire qu'il y avait deux bordereaux, mais il ne le croit pas. (II, 569.) — Voir t. 1^{er}, 350.

un repentir d'artiste d'Henry. La lettre de l'Empereur Guillaume à Munster fut une première ébauche, grossière ; ayant creusé l'idée, il fabriqua le bordereau annoté. Il lui avait suffi de faire écrire par Lemercier-Picard sur un fac-similé du bordereau la note marginale de l'Empereur, et de faire photographier cette photographie ainsi complétée.

L'extrême impudence de ces faux n'a arrêté aucun des grands chefs, dupes volontaires ou complices. Boisdeffre, familier des empereurs et des rois, trouve vraisemblable que le César allemand discute, règle lui-même les comptes d'un espion !

Supposez-leur une imbécile crédulité : rien n'eût été plus simple que de s'informer de ces étonnantes histoires, sinon auprès de Mercier, terriblement inquiet depuis qu'il a eu vent des événements qui se préparent, du moins auprès de Casimir-Perier et de ses ministres d'alors, Hanotaux et Dupuy.

Mais Boisdeffre et Gonse n'en firent rien, ni Billot. Ils ne produiront pas publiquement ces pièces, par trop honteuses, mais ils les garderont pour forcer, dans l'intimité, les convictions récalcitrantes. Et Henry en parla gaîment à Esterhazy : que pèseront les preuves graphologiques de Scheurer devant ces lettres de l'Empereur allemand (qu'il appelait « le cul couronné ») ? Mais Esterhazy haussait les épaules ; c'était « idiot », « cela dépassait les limites permises de la bêtise (1) ».

Le bruit se répandra bientôt qu'il y a, quelque part, dans les arcanes les plus secrets de l'État-Major, un dépôt de preuves décisives, une réserve qui n'apparaîtra sur le champ de bataille qu'à la dernière heure, la « garde impériale ».

(1) *Dép. à Londres*, 26 février 1900. Esterhazy ajoute qu'on a fait disparaître ces faux avec le dossier *ultra-secret*.

VI

Henry, jusqu'à présent, n'avait pas réussi à rassurer Esterhazy; au contraire, la défense faite par Billot de le prévenir, fût-ce par une lettre anonyme, l'obligation où ils se sont trouvés, Henry et lui, de la fabriquer eux-mêmes, la nouvelle que Scheurer va rentrer à Paris, ont porté à l'extrême l'agitation du misérable. Dès qu'Henry n'était plus là pour le secouer, il s'effondrait et ne pensait plus seulement à la fuite, mais au suicide.

Il jugeait les promesses d'Henry fallacieuses, ses combinaisons ridicules, ses faux parfaitement ineptes. Au premier choc s'effondrera tout cet échafaudage de niaiseries. Et las de tout, écœuré de lui-même, il abandonnait la partie, renonçait à la lutte.

Il a gardé l'orgueil de son nom; il ne le verra pas souillé. Il a eu l'étoffe d'un homme; il l'a gâchée. Mieux vaut s'en aller tout à fait, ne pas achever la comédie en farce, l'achever en tragédie. Ce sera l'aveu, — une bonne action et une belle vengeance.

Il passait ses journées chez la fille Pays, « affaissé dans un fauteuil, anéanti (1) », perdu dans de noires pensées. Bien qu'elle eût d'autres amants (2) (un jeune homme, un vieux sénateur), elle lui restait attachée, parce qu'il l'avait tirée de la rue et qu'il conservait, dans son abjection, un attrait singulier, cet air fatal qui plaît

(1) *Procès Esterhazy*, 155, Autant père : « Mme Pays me dit que le commandant... etc. »

(2) *Cass.*, I, 789, Gérard.

à beaucoup de femmes. Il lui fit, dans un besoin d'épanchement irrésistible, quelques confidences. Il lui montra la lettre signée « Espérance », raconta qu'il l'avait reçue à la campagne, qu'il allait être dénoncé comme l'auteur du bordereau. Elle observa qu'il s'alarmait beaucoup pour une lettre anonyme (1). Il lui dit qu'il avait décidé de se tuer.

L'appartement commun était au nom d'Esterhazy ; il écrivit au gérant de la maison que, « pour des raisons majeures, il ne pouvait rester son locataire » ; il le pria de faire annuler son bail ; sa maîtresse en prendrait la suite (2). Comme la réponse tardait, la jeune femme alla trouver le gérant (l'architecte Autant), le pressa de conclure, dans les vingt-quatre heures, car l'affaire était urgente, ne souffrait nul retard. Et, très émue, elle en donna la raison : parce que son amant, dont la situation est très grave, va se brûler la cervelle ; il y est fermement résolu. Or, tous les meubles sont à elle, bien que le loyer ne soit pas à son nom. « S'il se tue dans ma chambre, bien qu'il m'ait promis de ne pas se suicider chez moi, la famille posera des scellés, et cela créera des ennuis pour mon mobilier (3). »

(1) *Cass.*, I, 802, Marguerite Pays.

(2) *Ibid.*, II, 173, conseil d'enquête Esterhazy, rapport du colonel de Kerdrain : « Nous laisserons au conseil le soin d'apprécier les causes de cette substitution de nom sur les rôles des contributions. » — J'ai sous les yeux le fac-similé de la lettre qui fut versée au procès Esterhazy ; elle est datée du 20 octobre.

(3) Esterhazy, à son procès, nie qu'il ait annoncé à sa maîtresse son intention de se tuer ; même dénégation de la fille Pays. « N'ayant pas réussi, explique Esterhazy, dans une demande que j'avais faite, j'ai attribué l'insuccès de ma démarche à l'irrégularité de ma vie. Lorsque j'ai voulu demander au ministre de la Guerre de faire une enquête sur moi, j'ai voulu qu'on ne trouvât pas que j'avais continué à avoir cet appartement à mon nom ; c'est très simple (132, 157). » Sa maîtresse répète la même version (156, 159), quitte à

En fait, Esterhazy était trop lâche pour se tuer, même en rêvant de terribles funérailles. D'ailleurs, nul esprit plus mobile. Pendant toute cette crise, il passe, incessamment, du désespoir à la confiance, s'abandonne et s'exalte, se résigne, à la façon d'un fataliste d'Orient, et met fiévreusement la main à la pâte, se désole et s'agite, et, dans la même minute, rumine vingt projets, mort, fuite et bataille.

Henry travaille avec une autre méthode. D'un calme imperturbable, comme s'il n'avait rien à craindre pour lui-même, il est partout à la fois, ranimant les courages qui défaillent et les énergies trop vite lassées, retenant Esterhazy par la promesse du secours de l'État-Major, et effrayant l'État-Major par la menace de la désertion ou du suicide d'Esterhazy. Il s'applique surtout à mettre Du Paty en mouvement, à l'enfoncer dans l'affaire jusqu'au cou. Et il ne l'attaque pas directement, sauf pour lui affirmer qu'Esterhazy est un brave soldat (1). Mais il pousse Gonse sur Boisdeffre, qui, d'une phrase insidieuse, d'une allusion équivoque, d'un désir à peine formulé, peut faire de Du Paty ce qu'il veut. Ce n'est pas un Picquart qui ne cherche pas à comprendre la secrète pensée des chefs, qui réclame des ordres formels, écrits. Ce vrai soldat devine à mi-mot, à un geste,

convenir plus tard qu'elle a menti aux juges (*Cass.*, I, 788, Gérard). Autant père, le gérant, est formel dans sa déposition (156, 160); son fils la confirme (158). — Au procès Zola (II, 157), il la renouvelle. — Le 26 octobre, Esterhazy écrivit une seconde lettre, sur papier du Cercle militaire, donnant congé à son propriétaire; l'acte, transférant le bail à la fille Pays, fut signé par les contractants chez Me Agnellet, notaire, le 8 novembre. Le propriétaire ayant écrit, au dernier moment, qu'il demandait encore à réfléchir, Esterhazy menaça le principal clerc d'aller, le soir même, trouver son client et de lui « tirer les oreilles ». (*Procès Esterhazy*, 157, Autant.)

(1) *Cass.*, II, 196, 200, Du Paty.

à une inflexion de voix (1). Pour exciter son amour-propre, il suffira que Boisdeffre regrette, devant lui, l'obstination de Billot à laisser aller à vau-l'eau le vaisseau où ils sont embarqués ; « le ministre laisse sacrifier Esterhazy, innocent, au Juif coupable, cent fois coupable (2). »

Les ministres passent ; combien de ministres ont déjà passé ! Mais Boisdeffre, inamovible, survit à tous ; il est l'avenir. Du Paty se dévouera.

S'il renâcle, se dérobe, à quoi bon ? Qu'Esterhazy l'emporte, il aura manqué de courage à l'heure difficile, celle où les services comptent double (3). Et si c'est Dreyfus, il est ruiné ; sa carrière, si brillante, est à jamais compromise, finie.

Boisdeffre, avec sa réserve habituelle (mais ses moindres indications n'en ont que plus de poids), donna à entendre qu'il conviendrait d'entrer en relations avec Esterhazy, soit par son beau-frère, le marquis de Nettancourt, soit par le capitaine Bergougnieux (4).

(1) *Cass.*, II, 32, Du Paty : « J'ai marché droit au but, énergiquement, de bonne foi, sur des incitations qui, pour des officiers, sont des ordres. » Et encore : « J'ai compris ce que parler veut dire. On m'a dit : « On veut que nous le prévenions, je ne puis le faire. Qui se dévouera ? » C'est alors que je me suis sacrifié. » (191.) Ailleurs : « J'ai compris le jeu des physionomies. » (196.) — Ces incitations, qui sont des ordres, on a vu que Picquart les dénonce comme une des hontes de l'État-Major.

(2) *Instr. Tavernier*, 13 juillet 1899, Du Paty : « M. le général de Boisdeffre reconnaît qu'en ma présence il a affirmé hautement, à l'automne de 1897, l'innocence d'Esterhazy, son inébranlable conviction de la culpabilité de Dreyfus et son indignation de voir qu'on voulait substituer Esterhazy à ce dernier. »

(3) *Cass.*, II, 201, Du Paty : « Je sentais que l'on serait content que j'agisse. »

(4) *Cass.*, II, 191, Du Paty (*Enq. Renouard*). — *Cass.*, I, 559, Boisdeffre : « Je me rappelle que le colonel Du Paty me fit part des inquiétudes de M. de Nettancourt et j'ai dû certaine-

Gonse, chauffé par Henry, insista avec plus de verbosité et d'abandon. Aussi bien le ministre n'a-t-il défendu que de prévenir Esterhazy par une lettre anonyme; il n'a point interdit de le faire mettre sur ses gardes par un ami sûr, ou directement, mais en secret, avec les précautions nécessaires. Distinction subtile. Mais il ne faut jamais oublier que le directeur de Boisdeffre est un jésuite; je tiens de ce jésuite lui-même que Boisdeffre lui a annoncé le complot contre Esterhazy, ancien zouave pontifical, allié aux plus nobles familles, aux mieux pensantes.

Au surplus, pour décider Boisdeffre, qui décidera Du Paty, Henry lui fait envoyer, dans la même matinée, une lettre et une carte-télégramme, nécessairement anonymes(1), mais de plus en plus inquiétantes: « Ester-

ment lui répondre qu'il pouvait être parfaitement tranquille. » — De même, Gonse; Du Paty lui ayant demandé l'autorisation de parler à Nettancourt: « Est-ce un homme honorable? — Oui, il est membre du Cercle. — Alors, on peut lui dire tout naturellement que, si son beau-frère n'a rien à se reprocher, il n'a rien à craindre. » (*Rennes*, II, 160.) « A quelques jours de là, Du Paty me déclara que M. de Nettancourt, ne voulant plus s'occuper de l'affaire, était parti pour la campagne. » (*Cass.*, II, 197.) Gonse dit encore « qu'il avait formellement défendu à Du Paty toute démarche auprès d'Esterhazy » (*Cass.*, I, 566). — Ces deux dépositions, qui semblent concertées, se heurtent à cette objection: par qui et comment M. de Nettancourt aurait-il su qu'il était question de « substituer », comme dit Boisdeffre, « Esterhazy à Dreyfus »? Bertulus (*Cass.*, II, 258) pose la question à Esterhazy qui répondit que son beau-frère n'avait « jamais » été prévenu de la campagne qui allait s'ouvrir contre lui. — La version de Du Paty est bien plus vraisemblable; elle est confirmée par ce fait que Boisdeffre, plus tard, lui interdit de revoir Esterhazy.

(1) *Cass.*, I, 558, Boisdeffre; II, 197, et *Rennes*, II, 158, Gonse. — Roget attribue ces missives à Du Paty (*Cass.*, I, 102). — D'ailleurs, dit-il, « toutes ces histoires n'ont absolument aucun rapport avec l'affaire Dreyfus; il y a simplement conflit entre Picquart et Du Paty ».

hazy ne tiendra pas le coup; à peine désigné, il commettra quelque irréparable folie. »

Ce même jour, Henry, probablement en présence de Gonse, explique de nouveau à Du Paty combien les soupçons contre Esterhazy sont injustes, et quelles hautes considérations militent en sa faveur (1). Leur devoir de soldats est d'aller à son secours.

Gonse s'étant retiré, Henry et Du Paty convinrent de donner rendez-vous à Esterhazy pour le lendemain (2). Ils iront tous deux, bravement, avec Gribelin. Car Henry ne recule pas devant le danger. Pourtant, c'est Du Paty qui parlera à Esterhazy. En effet, « bien qu'Henry, depuis sa promotion au grade de capitaine, n'ait pas vu Esterhazy, celui-ci, très sûrement, le reconnaîtrait; il saurait alors de qui lui vient l'avis (3) ». C'est ce qu'il faut éviter; l'État-Major est une hermine qui mourrait d'une tache. Au contraire, Du Paty est inconnu d'Esterhazy et pourra, d'ailleurs, se déguiser.

Tout cela plut beaucoup à Du Paty.

Henry, alors, rédigea une lettre (toujours anonyme) pour inviter Esterhazy au rendez-vous, le samedi 23 octobre, à cinq heures, au parc Montsouris. Puis, ayant appelé Gribelin, il lui commanda de porter et de remettre lui-même, afin d'éviter toute indiscretion, ce billet à Esterhazy.

Cette mission de planton n'agréait pas au personnage

(1) *Cass.*, I, 448, 455; II, 200, Du Paty. — Gonse, en réponse, dit que Du Paty « s'est laissé emporter par son zèle », que « sa conduite ne peut être attribuée qu'à une véritable aberration ». (*Cass.*, I, 566, 568.) Et Roget : « Je m'explique très mal l'intervention de M. Du Paty. » (*Rennes*, I, 324.)

(2) *Cass.*, I, 448, Du Paty : « La première entrevue que j'ai eue avec Esterhazy a été *organisée* par Henry, au service des Renseignements ».

(3) *Cass.*, I, 435; *Rennes*, I, 600, Gribelin.

que se croyait l'archiviste. N'ayant pas rencontré Esterhazy au Cercle militaire, où il se rendit d'abord, il ne consentit à aller chez la fille Pays que sur un ordre catégorique d'Henry et de Du Paty. Il tenait à ne pas compromettre sa dignité. « Prenez des lunettes, lui dit Henry, et une fausse barbe. » Cela sauvegardait l'honneur de l'armée. Gribelin se cacha les yeux sous de vastes conserves bleues. Mais le commandant était absent. Henry lui enjoignit d'y retourner, le lendemain, à la première heure (1).

Esterhazy, en effet, avait opéré de son côté. Il existait à Paris, au passage de l'Opéra, un singulier bureau dont le tenancier se chargeait de faire envoyer, de province ou de l'étranger, les lettres qui lui étaient remises à cet effet par ses clients parisiens. Ainsi, les destinataires de ces missives croyaient que leur correspondant avait écrit de l'endroit d'où la lettre était timbrée (2). Les maris volages et les amants infidèles usaient de cette agence qu'on appelait l'*Alibi Office*. Esterhazy y porta une lettre à l'adresse du beau-père de Dreyfus et demanda qu'elle fût expédiée de Lyon. Il ne se nomma pas, mais sa mine étrange (une tête volumineuse, avec un mufle léonin et de grosses moustaches) frappa le directeur de l'agence (3). Un autre inconnu (Guénée ?) l'accompagnait. Esterhazy parti, l'industriel remarqua

(1) *Cass.*, I, 434 ; *Rennes*, I, 600, Gribelin ; *Cass.*, I, 577, Esterhazy. Cuignet (*Cass.*, I, 347) confirme ce récit, sauf sur un point : il dit que Gribelin rentra chez lui, répugnant à la mission qu'il avait acceptée, mais qu'il l'accomplit le lendemain, « pris de remords ».

(2) *Procès Esterhazy*, 136, Esterhazy.

(3) *Ibid.*, 164, Féret-Pochon, directeur de l'agence postale. — Il dit que ce fut lui-même qui reçut la lettre d'Esterhazy ; selon Mathieu Dreyfus (142), ce fut l'un des employés de l'agence, Geiger.

la suscription ; et comme, pour être autorisé à faire son trafic, il était tenu à des complaisances envers la police, il ouvrit le pli (ou ce fut l'un de ses employés) et envoya à la Préfecture copie de la lettre (1). Elle était anonyme, écrite, comme les autres lettres d'Henry, en caractères d'imprimerie, et contenait, contre Hadamard et Mathieu Dreyfus, de violentes menaces : « Un pas de plus et la mort est sur vous deux. » L'original, réexpédié de Lyon, parvint le surlendemain au marchand de diamants (2). Il comprit que le mystérieux traître savait l'imminence du danger.

Esterhazy, quand il rentra chez sa maîtresse, apprit la visite de l'homme aux lunettes bleues. Il fut ou feignit d'être intrigué, alla, s'il faut l'en croire, s'enquérir à son domicile personnel, attendit toute la soirée. Henry, ou l'un de ses agents, l'avisa que tout allait à souhait. Le lendemain matin, à sept heures, Gribelin revint avec sa lettre. Il prétend qu'il se contenta d'une réponse affirmative transmise par la concierge ; Esterhazy raconte qu'ils allèrent dans un square voisin où l'archiviste lui dit de ne pas se préoccuper et lui indiqua, sur un plan, le lieu du rendez-vous, à

(1) *Instr. Ravary*, 20 déc. 1897 ; *Procès Esterhazy*, 142, Mathieu Dreyfus. — Le directeur de l'agence nie que cette indiscretion ait été commise, soit par lui, soit par son employé ; on comprend l'intérêt « professionnel » de ce démenti. « Ayant pour habitude de ne jamais recevoir de lettre adressée à des personnages en vue », Féret aurait voulu rendre celle-ci ; mais l'inconnu était déjà parti. « D'ailleurs la lettre pouvait être innocente, etc. » (*Procès Esterhazy*, 164.) Or, c'était Geiger qui avait raconté l'incident à l'un de ses parents, le colonel Croissandeau, qui en informa Mathieu Dreyfus (142). — Selon Croissandeau, « Esterhazy était un client habituel du bureau ».

(2) *Procès Esterhazy*, 142, Mathieu Dreyfus. — Esterhazy, aux enquêtes et à son interrogatoire, dit que toute cette histoire est mensongère : « Je ne me sers jamais d'une lettre anonyme... etc. » (137.)

l'angle du réservoir des eaux de la Vanne, en face de Montsouris (1).

Gribelin se croyait quitte ; mais Henry lui demanda, comme un service, de venir, lui aussi, à l'entrevue. Il prit l'archiviste par son faible : « Le procès de 1894 nous a causé assez d'ennuis ; il a désorganisé le service ; il faut empêcher une nouvelle affaire. » Il lui exposa ensuite, comme il avait fait la veille à Du Paty, que, connu d'Esterhazy, il devra lui-même se tenir à l'écart ; il fera le guet ; d'autre part, il ne faut pas que Du Paty aille seul : « Il cause trop ; s'il s'emballé, secouez-lui le pardessus. » Gribelin s'inclina ; il dit, pourtant, qu'il aurait préféré aller au feu (2).

VII

Esterhazy, avant de se rendre à Montsouris, se fit conduire, en voiture, chez Schwarzkoppen (3). L'agent Desvernine le suivit. De la maison d'en face, une surveillance continuelle était exercée sur l'ambassade. Esterhazy dit qu'il le savait fort bien (4). Il payait d'audace.

Il y avait près d'un an que l'attaché allemand, enfin

(1) *Cass.*, I, 577 ; II, 181, Esterhazy ; *Cass.*, I, 434 ; *Rennes*, I, 600, Gribelin. — Gribelin donna 5 francs à la concierge (*Cass.*, I, 804, Choinet).

(2) *Cass.*, I, 434, 435 ; *Rennes*, I, 600, Gribelin. — Selon Cuignet (*Cass.*, I, 347), Henry aurait dit à Gribelin que l'entrevue était voulue par Du Paty et qu'elle était nécessaire pour prévenir un acte désespéré d'Esterhazy, fuite ou suicide.

(3) *Cass.*, I, 733, Desvernine : « Esterhazy s'est fait conduire en fiacre, à l'ambassade, à trois heures de l'après-midi. »

(4) *Dép. à Londres*, 5 mars 1900.

édifié, l'avait chassé en le traitant de canaille. Esterhazy ne s'arrêtait pas longtemps à ces bagatelles.

Schwarzkoppen fut surpris de le revoir. Esterhazy, sans nul embarras, lui dit l'objet de sa visite : tout est découvert ; en conséquence de quoi, il est menacé d'aller remplacer le Juif à l'île du Diable ; mais l'attaché militaire n'est pas moins compromis que lui ; il sombrera, lui aussi, dans un immense scandale. Il n'y a qu'un moyen, un seul, d'empêcher le désastre ; il faut que Schwarzkoppen aille déclarer à Mme Dreyfus que son mari est coupable et que tous ses efforts pour le réhabiliter sont vains (1).

Il exposa son idée comme l'affaire la plus simple du monde. Schwarzkoppen, à la nouvelle que son espion va être dénoncé, a pâli ; maintenant, il s'est ressaisi. Dans un grand dégoût : « Vous êtes fou, dit-il, Monsieur le commandant ! »

Esterhazy reprit qu'il était, au contraire, très sensé, que l'Allemand fermait les yeux au danger ; ne sont-ils pas complices ? Avec quelque hauteur, l'attaché militaire rappela ses immunités diplomatiques ; l'employeur d'un espion n'est pas son complice.

Alors Esterhazy eut un accès effroyable de désespoir, qui, peut-être, n'était pas entièrement feint, car il est de ces comédiens qui ne savent plus quand ils jouent la comédie ou quand ils ne la jouent pas. Il se roula sur un divan, poussant des cris, d'affreux jurons, et sanglotant. Puis, tout à coup, tirant un pistolet de sa poche, il le braqua sur l'attaché allemand, hurlant qu'il

(1) Esterhazy dit qu'il pria seulement Schwarzkoppen « de répéter ce que l'attaché lui avait confié, sinon de Dreyfus, du moins de son fameux capitaine d'artillerie, et du rôle des Juifs dans une armée. Comme je ne peux pas prouver cette conversation, je n'insiste pas ». (*Dép. à Londres*, 5 mars.)

allait le tuer et qu'il se ferait ensuite lui-même sauter la cervelle. Schwarzkoppen, très tranquille, alla à la sonnette.

Cela calma Esterhazy, et quelques grandes rasades d'eau-de-vie qu'il se fit verser lui rendirent sa raison. La conversation continua sur un ton plus rassis. De menaçant, il devint suppliant : « Je vous aurais couvert, lui dit Schwarzkoppen (soldat prussien chez qui sommeille un Souabe sentimental), si *l'autre* n'était pas là-bas. » Esterhazy lui confie alors qu'il pourra peut-être se débrouiller d'une autre façon ; exhibant la lettre anonyme qui lui a été remise par Gribelin, il raconte qu'il va avoir, tout à l'heure, un rendez-vous (1) avec des officiers qui lui sont envoyés par l'État-Major. Et, comme il lui est impossible d'ouvrir la bouche sans mentir, il exprime une vague crainte que ce ne soit un guet-apens. Peut-être va-t-il être empoigné, coffré. Si on ne l'a pas attiré dans un piège, il reviendra dans la soirée (2).

Il reprit son fiacre qui l'avait attendu devant l'ambassade (il était en vêtements civils, l'entretien avait duré près d'une heure) ; et, toujours suivi par Desvernine, il alla dans un établissement de crédit, puis au journal *la Patrie*, dont le rédacteur était des amis d'Henry. C'était ce Millevoye qui avait porté à la tribune de la Chambre les faux du mulâtre Norton et qui s'était effondré sous les huées. Il se rendit ensuite au jardin du Luxembourg, où Desvernine le perdit (3).

Arrivé au parc de Montsouris, il vit descendre d'une voiture son visiteur du matin, les yeux toujours cachés sous des conserves bleues, et un autre personnage,

(1) Il dit, ou Schwarzkoppen comprit : « Au parc Monceau » pour « Montsouris ».

(2) Récit de Schwarzkoppen à Panizzardi.

(3) *Cass.*, I, 734, Desvernine.

grand, élancé, rigide comme un officier prussien, orné d'une fausse barbe noire (1). Leur compagnon, Henry, resta dans la voiture (2), mais observant la scène par la lucarne de derrière (3). Du Paty aborda brusquement Esterhazy : « Commandant, vous savez de quoi il s'agit (4)? » Puis, d'une voix précipitée (5), et verbeux à son ordinaire, il raconta les machinations de Scheurer et des Juifs; mais leur complot est connu des chefs de l'armée; la culpabilité de Dreyfus est certaine, confirmée par des preuves postérieures (6); Esterhazy, injustement accusé, aura des défenseurs résolus; son nom même ne sera pas prononcé, mais à la condition qu'il obéisse aux instructions qui lui seront données (7). A cet effet, il devra se rendre tous les soirs dans le salon d'attente du Cercle militaire, où l'homme aux lunettes bleues lui transmettra les ordres (8).

(1) *Cass.*, I, 435, Gribelin; I, 448, Du Paty; I, 578, Esterhazy. — L'entrevue de Montsouris fut révélée par Esterhazy lui-même, devant le conseil d'enquête qui le mit en réforme, le 26 août 1898 (*Cass.*, II, 182).

(2) *Cass.*, I, 448, Du Paty. — Esterhazy dit, plaisamment, « qu'il ne put voir la figure de cette personne » (*Cass.*, I, 579).

(3) *Instr. Tavernier*, 23 juillet, Du Paty : « Ce mystère dont Henry a entouré ses relations avec Esterhazy rend d'autant plus étrange sa présence à l'entrevue de Montsouris, à distance, dans un fiacre d'où... etc. »

(4) L'entrevue de Montsouris est du 23 octobre. « Je suis à peu près certain, dépose Roget, que la première entrevue entre Du Paty et Esterhazy doit être du 31 octobre. » (*Cass.*, I, 99.) C'est la date de la seconde lettre d'Esterhazy à Félix Faure.

(5) *Cass.*, I, 578, Esterhazy.

(6) *Ibid.*, 455, Du Paty : « Je lui ai dit qu'on savait après une longue et minutieuse enquête... etc. »

(7) *Cass.*, I, 610, lettre d'Esterhazy au président Lœw : « A partir de ce moment, je n'ai cessé d'être en relations constantes, directes ou indirectes, avec mes supérieurs, dont je recevais des instructions auxquelles je me suis strictement conformé... Tous mes écrits, depuis le mois de septembre 1897, m'ont été ordonnés ou dictés par mes chefs. »

(8) *Cass.*, I, 579, Esterhazy.

Esterhazy s'échauffa contre ses dénonciateurs ; son ton parut sincère à Du Paty (1). Il montra la lettre « Espérance (2) », entra, à l'étonnement de ses interlocuteurs, dans des détails assez précis, parla de Sandherr comme s'il l'avait connu, ce qui amena une rectification de Gribelin (3). S'emportant, il dit que des faux avaient été préparés contre lui, et qu'il s'adressera au besoin à l'Empereur d'Allemagne (4). Du Paty chercha à calmer l'impudent comédien ; il eut l'impression que quelqu'un l'avait déjà prévenu (5) ; mais, se laissant aller, il renouvela avec plus de force l'assurance que des protecteurs puissants et français ne lui manqueraient pas (6). Enfin, il lui posa diverses questions relatives à sa vie privée et aux manœuvres, celles que vise le bordereau (7). Tout le temps, Esterhazy feignit d'ignorer que ses interlocuteurs étaient des officiers. Gribelin lui ayant recommandé beaucoup de prudence, à cause de la police : « Vous en êtes donc ? » interrompit Esterhazy, en goguenardant (8).

Du Paty, au bout d'une demi-heure, alla rejoindre Henry et revint avec lui en voiture, jusqu'à la place Saint-François-Xavier, où le fourbe dit qu'il avait rendez-vous avec la Bastian (9). Gribelin partit de son côté ; pour ce qu'on avait dit à Esterhazy, il eût été plus simple, pensait-il, de le faire venir au minis-

(1) *Cass.*, I, 448, Du Paty.

(2) *Ibid.*, 435, Gribelin ; 448, Du Paty.

(3) *Ibid.*, 448 ; II, 35, Du Paty.

(4) *Ibid.*, I, 450 ; II, 177, etc., Du Paty.

(5) *Ibid.*, II, 194, 200, Du Paty. — « C'est un fait, dit Gonse, que j'ignore complètement. » (II, 198.)

(6) *Ibid.*, I, 450, Du Paty.

(7) *Ibid.*, 435, Gribelin.

(8) *Ibid.* — Esterhazy dit qu'il savait que c'étaient des officiers (I, 578).

(9) *Instr. Tavernier*, 23 juillet, Du Paty.

rière (1). Et, tranquillement, Esterhazy retourna à l'ambassade d'Allemagne (2), après avoir passé chez une fleuriste.

Schwarzkoppen l'avait attendu, fort troublé. Esterhazy, tout à fait ragaillardi, une rose à la boutonnière, lui conta son entrevue avec deux officiers, « délégués du ministère de la Guerre ». Ces officiers lui ont promis le concours du gouvernement, « qui ne laissera pas faire les amis de Dreyfus ». L'un d'eux est un major. Ils lui ont remis un document qui lui permettra de se défendre contre toute accusation.

Esterhazy recommanda à l'attaché de dire, à l'occasion, qu'ils s'étaient connus à Carlsbad. Puis tous deux sortirent ensemble ; l'Allemand le mit en voiture (3).

Boisdeffre et Gonse ont-ils connu l'entrevue de Montsouris ? Gribelin, familier d'Henry, le crut ; Du Paty l'affirme ; les grands chefs le nient (4). L'évidence, c'est

(1) *Cass.*, I, 435 ; *Rennes*, I, 600, Gribelin.

(2) *Cass.*, II, 192, Du Paty.

(3) Esterhazy (*Dép. à Londres*, 5 mars). — Cette seconde visite a été également racontée par Schwarzkoppen à Panizzardi.

(4) Boisdeffre, sous serment, dépose qu'il ne connut la démarche de Du Paty (il ne parle pas d'Henry) auprès d'Esterhazy « que bien après le procès Zola ». (*Cass.*, I, 558.) Il ne les apprit, dit-il, « qu'imparfaitement, par suite d'absence ou de maladie ». Et, chose extraordinaire, il n'en aurait pas informé Gonse, qui atteste n'avoir connu l'entrevue de Montsouris qu'au mois de juillet 1898, par Henry, quand Du Paty en avait déjà parlé à Cavaignac. Celui-ci voulut interroger aussi Gribelin, qui, avant de se rendre chez le ministre, dit à Henry : « Du reste, le général Gonse doit le savoir. » Sur quoi, Henry aurait détrompé Gribelin et rendu compte à Gonse (I, 566). A Rennes (II, 157), Gonse fait un récit un peu différent ; il aurait assisté à la conversation entre Gribelin et Henry. Du Paty dit et répète formellement « que ses relations avec Esterhazy ont été provoquées, connues, utilisées par les chefs, notamment par le général Gonse » (*Cass.*, I, 444, 449 ; II, 32, 35) ; « Moi vivant, m'a dit ce général, vous ne serez jamais sacrifié. » (II, 179.) Au conseil d'enquête d'Esterhazy, en réponse à cette question

qu'ils ne donnèrent nul ordre, laissèrent faire, surent et approuvèrent.

Desvernine fit son rapport à Gonse : comme quoi il avait suivi Esterhazy à l'ambassade d'Allemagne (1). Ni Gonse ni Boisdeffre n'en référèrent à Billot. Imaginez Dreyfus ayant diné, une seule fois, par hasard, avec Schwarzkoppen !

Pourtant, on fit sermonner l'imprudent. Henry lui dit « qu'un ami de Dreyfus aurait pu le voir entrer chez Schwarzkoppen » ; Du Paty, « que c'était très crâne, mais qu'il ne fallait pas recommencer (2) ».

VIII

Le jour même où il reçut la visite d'Esterhazy, Schwarzkoppen se confessa au comte de Munster. C'était la première fois qu'il lui parlait d'Esterhazy ; jusqu'alors, il s'était borné à protester qu'il n'avait jamais connu Dreyfus (3). En même temps, il adressa un rapport détaillé au général de Schlieffen, à Berlin. Il rapporta également l'incident à Panizzardi, et, cette fois,

« Est-ce sur votre initiative que vous l'avez aidé ? — Je ne veux pas le dire devant lui. » (II, 191, 192.) « Je n'ai pas reçu d'ordre, mais j'ai cru comprendre qu'il fallait y aller. » (*Instr. Tavernier*, 7 juin, etc.) — Gonse et Boisdeffre se taisent sur les rapports d'Henry et d'Esterhazy. Du Paty en fait la remarque (*Cass.*, II, 34).

(1) Roget (*Rennes*, I, 325) trouve la démarche « singulière » et « ne sait à quel mobile obéissait Esterhazy ». — Dans sa déposition à Londres (5 mars), Esterhazy mentionne le rapport de Desvernine.

(2) Esterhazy, *Dép. à Londres* ; *Cass.*, II, 192, Du Paty.

(3) *Renseignements inédits*.

enfin, lui nomma Esterhazy ; il lui annonça les prochains scandales, ainsi que son propre départ, désormais imminent.

Il existe, en effet, un protocole de l'espionnage diplomatique. Quand le complice d'un attaché militaire se laisse prendre, cet attaché est aussitôt rappelé par son gouvernement. C'est l'aveu public, officiel. Schwarzkoppen avait été maintenu à Paris, après la condamnation de Dreyfus, afin qu'il fût bien établi qu'il n'avait jamais entretenu de relations avec l'infortuné. Dès que le rapport de l'attaché sur Esterhazy parvint à Berlin, l'Empereur ordonna son rappel immédiat, qui fut signifié, selon les règles, au gouvernement français, huit jours après la visite du traître à l'ambassade. En même temps, *le Moniteur militaire* annonça la nomination de Schwarzkoppen au commandement du 2^e régiment de grenadiers de la garde (1).

Pendant les quelques jours qu'il passa encore à Paris, Schwarzkoppen fut accablé de lettres anonymes. Il n'eut aucun doute sur leur provenance. Les scribes ordinaires d'Henry l'avertissaient qu'il sera terriblement compromis, que Scheurer possède un redoutable dossier, qu'il doit se hâter d'intervenir s'il veut écarter l'orage ; sinon, surtout s'il se fait le complice des Juifs, on saura tirer vengeance de lui ; il sera frappé dans son honneur, dans ses affections (2). Une angoisse cruelle s'ajouta à ses remords.

Il reçut un jour la visite de l'un des agents d'Henry, qu'il avait déjà vu rôder autour de l'ambassade, Lemerrier-Picard. L'individu, après un bref préambule, lui montra quelques lettres où Schwarzkoppen reconnut

(1) 2 novembre 1897.

(2) *Renseignements inédits.*

avec effroi son écriture (1). Il s'écria que c'était des faux. Son visiteur en convint; imiter les écritures n'est pour lui qu'un jeu; il a fabriqué, notamment, une fausse lettre de Panizzardi à Schwarzkoppen où Dreyfus est nommé. Puis, ayant salué, il se retira (2).

Schwarzkoppen raconta cette autre aventure à Panizzardi; l'Italien rapporta tout à son ambassadeur; le comte Tornielli informa son gouvernement (3). Panizzardi avait fait photographier plusieurs lettres d'Esterhazy à Schwarzkoppen qui servirent à des comparaisons d'écriture.

A Paris, dans toutes les ambassades et légations, le brusque rappel de l'attaché allemand fut considéré comme l'indice certain de graves événements.

IX

Maintenant Du Paty est tout entier à sa nouvelle mission. Il a quitté son service régulier et Gonse l'a pris, explique le général, « comme auxiliaire », « parce qu'il a été mêlé déjà à l'affaire Dreyfus », pour profiter de son expérience et « pour copier les pièces dont le ministre veut avoir le double (4) ». (Quelles pièces? Le dossier

(1) *Cass.*, I, 467, Trarieux : « L'attaché allemand, m'a dit le comte Tornielli, sait qu'il a existé un agent qui imitait avec beaucoup d'habileté son écriture; c'était Lemer cier-Picard. » A Rennes (I, 283), Roget nie audacieusement que Lemer cier ait jamais été au service de l'État-Major.

(2) *Renseignements inédits*. — Cette histoire fut contée, dès le 16 avril 1898, à Mathieu Dreyfus par un Italien, N... R..., qui fréquentait à l'ambassade d'Italie.

(3) Le comte Tornielli raconta la visite d'Esterhazy chez Schwarzkoppen à Scheurer, à Trarieux (*Cass.*, I, 466), à moi-même; Panizzardi la raconta à Casella (*Procès Zola*, II, 520).

(4) *Cass.*, I, 559, Boisdeffre; I, 567; *Rennes*, II, 158, Gonse.

judiciaire de 1894 est sous scellés, et la copie du dossier secret, ce serait la besogne d'une heure, incombant d'ailleurs à Gribelin.)

En fait, si Du Paty, trois mois durant (1), a été détaché du bureau des opérations militaires (2) au bureau de Gonse, c'est pour cette autre opération : surveiller, diriger Esterhazy. Et il s'y employa de son mieux, d'une sottise extrême, pensant parfois que son client relevait « du conseil de santé », s'effrayant de ses propos, — quand ce forcené racontait que « la bande voulait tout faire sauter, surtout Boisdeffre », ou quand il menaçait de certains documents, « gênants et ennuyeux » pour des personnalités militaires (3); — puis, fier de « l'avoir remonté (4) » et s'imaginant le conduire par la main, alors qu'il n'était que le paravent d'Henry.

Le lendemain de l'entrevue de Montsouris, Du Paty se rencontra deux fois avec Esterhazy, d'abord, dès le matin, au cimetière Montmartre (5), et sans se nommer encore (6), car, prudent dans ses extravagances, il tremblait d'être suivi par quelque policier et il eût voulu rester un inconnu pour l'homme dont il s'était institué le sauveur. Mais Esterhazy savait à qui il avait affaire.

Comme Esterhazy parlait toujours d'appeler l'Empereur d'Allemagne à son secours, Du Paty l'invita à s'adresser plutôt au ministre de la Guerre, au chef su-

(1) *Cass.*, I, 567, Gonse : « Du Paty a travaillé avec moi depuis fin octobre 1897 jusqu'au mois de janvier 1898. »

(2) *Ibid.*, 444, Du Paty : « J'y étais chargé d'un travail secret, urgent et important. »

(3) *Ibid.*, II, 178, 185, *conseil d'enquête Esterhazy*, Du Paty.

(4) C'est ce qu'il dit à Gribelin (*Cass.*, I, 435).

(5) *Cass.*, I, 579; II, 182, Esterhazy. Du Paty ne précise pas le lieu du rendez-vous.

(6) *Ibid.*, II, 192, Du Paty.

prême de l'armée, qui, « gardien de l'honneur de ses officiers », leur doit aide et protection (1). L'autre, qui n'avait brandi sa menace que pour en arriver là, résista un peu, puis céda. Tout en se promenant parmi les tombes, Du Paty lui dicta une demande d'audience, en style noble. Esterhazy la porta lui-même au ministère.

Billot, quand il eut la lettre, en fut à la fois irrité et alarmé. Il ne savait rien des pourparlers entamés avec Esterhazy (2). violemment, il se refusa à le voir, mais ne serait-ce pas folie de l'exaspérer? Il prit un de ces moyens termes habituels et décida de le faire recevoir par le général Millet, directeur de l'infanterie, l'ancien protecteur de Picquart.

Esterhazy en fut aussitôt informé, d'abord par lettre officielle (3); puis par Gribelin, au Cercle militaire; l'archiviste l'emmena en voiture et lui renouvela la promesse que les plus hautes protections ne lui feraient pas défaut (4). Il revit ensuite Du Paty et se plaignit vivement de n'avoir pas audience du ministre lui-même, ou, à son défaut, du chef de son cabinet, Torcy, ou de Boisdeffre. Du Paty lui expliqua que, tout au contraire, c'était fort bien ainsi, qu'évidemment le chef de l'État-Major se réservait (5). Esterhazy s'amusa à l'appeler par son nom. Du Paty cessa de dissimuler; il crut à quelque indiscrétion policière (6), ne soupçonnant pas Henry de l'avoir livré. Pourtant, il sut, peu après, d'Ester-

(1) *Cass.*, I, 450, Du Paty; I, 579, Esterhazy.

(2) Il l'affirme (*Cass.*, I, 547), et cela paraît probable.

(3) *Cass.*, I, 580, Esterhazy.

(4) *Ibid.*, et II, 181. Gribelin ne fait pas mention de cette promenade; il dit, en terminant son récit de l'entrevue de Montsouris, « qu'il n'a plus revu Esterhazy qu'au conseil de guerre ». (*Cass.*, I, 435.)

(5) *Cass.*, I, 580, Esterhazy.

(6) *Ibid.*, II, 193, Du Paty.

hazy lui-même, qu'Henry lui adressait des communications chiffrées (1).

Plus tard encore, au soir, Esterhazy conféra de l'audience du lendemain avec Henry, qui l'attendait à sa porte, dissimulé dans une voiture (2). Henry lui fit répéter son rôle.

X

C'était, depuis longtemps, la préoccupation de Gonse et de Boisdeffre : comment défendre Esterhazy quand il sera publiquement accusé, quand il suffira de rapprocher du bordereau l'écriture de leur protégé pour que l'évidence du crime apparaisse aux yeux non prévenus ?

Le système auquel on s'arrêta est peut-être le résultat d'une collaboration ; il est, plus vraisemblablement, l'œuvre d'Henry. On y reconnaît ses grosses malices, rudimentaires, et la vulgarité puérile de ses inventions. Il est peuple ; il sait avec quelle facilité le peuple se prend aux gros mensonges. Grand lecteur du *Petit Journal*, que dirige son ami Judet, il est imbu de la même littérature que les deux à trois millions de lecteurs de ces feuilletons romanesques qui, avec les comptes rendus détaillés des grands procès criminels, ont fait autant que l'alcool pour gâter l'esprit français. Il leur servira une tranche de leur pâture habituelle. Ils l'avalent et la digéreront comme le reste. Que comp-

(1) *Cass.*, II, 35, Du Paty.

(2) *Ibid.*, I, 580, Esterhazy.

tent les quelques centaines de délicats qui répugnent à cette grossière nourriture ?

Esterhazy a prétendu que son plan de défense lui fut, jusque dans les plus minutieux détails, imposé par Du Paty, au nom de Boisdeffre, qu'il le trouva absurde, mais que, rabroué par le porte-parole de l'État-Major et soldat avant tout, il s'inclina, obéit (1).

Il est manifeste, au contraire, qu'Henry se concerta avec lui, obtint de lui des indications que nul autre n'eût pu fournir. Il connaît, d'ailleurs, par le menu, l'enquête de 1894 ; il y a trouvé le germe de quelques-unes de ses inventions.

Du Paty, évidemment, fut informé des arguments qu'Esterhazy allait faire valoir. Et il y souscrivit, les trouvant ou de bonne guerre ou plausibles, et sans apercevoir les perfides maladresses qui, plus tard, quand elles seront relevées par des esprits critiques, mais insuffisamment informés, les égarent sur sa propre piste (2).

Esterhazy (le 25 octobre) débita au général Millet ces bourdes (3). La lettre (il la montra) d'une amie inconnue, « fée bienfaitrice » ou maîtresse qui se venge d'un infidèle, l'a surpris dans le calme des champs : il a appris ainsi le complot tramé contre lui par Picquart (4),

(1) *Cass.*, I, 581, Esterhazy.

(2) *Instr. Tavernier*, 23 juillet, Du Paty : « Esterhazy a intérêt à me compromettre. Henry a le même intérêt pour écarter l'orage qui plane sur lui. Tous deux se concertent. »

(3) Lettre du 25 octobre 1897 au ministre de la Guerre : « Suivant les instructions de M. le Directeur de l'Infanterie, j'ai l'honneur de vous adresser le récit de ce que j'ai dit à cet officier général. » (*Procès Esterhazy*, 124.)

(4) Le nom, dans la lettre d'Esterhazy à Billot, est orthographié : « Picard. » On en déduira qu'Esterhazy n'est pas au courant des choses ni des hommes du ministère. Il savait, au contraire, que cette orthographe irritait particulièrement Picquart. — (Voir p. 209.)

jusqu'au nom de cet homme (1). « Son premier mouvement a été de le rechercher, de le tuer ; mais Picquart n'était pas à Paris ». Il s'est reporté alors au fac-similé du bordereau publié, l'an passé, par un journal. Si l'ensemble de cette écriture diffère de la sienne, certains mots sont d'une ressemblance si frappante qu'on les dirait calqués. Précisément, « dans l'un des documents publiés à ce propos, il a lu que le bordereau a été écrit sur papier calque ». Or, « malheureusement pour lui, son écriture traîne depuis longtemps chez les banquiers, les prêteurs d'argent, les marchands bijoutiers et autres gens avec lesquels Dreyfus pourrait avoir des accointances ». « Au moment des duels Morès, Crémieu, Mayer, il a reçu de nombreuses lettres d'officiers israélites ; il leur a répondu par un mot de remerciements ; Dreyfus était peut-être du nombre. » Mais surtout, et ses souvenirs sont, à cet égard, très nets, il a reçu, au commencement de 1894, l'année du bordereau, une lettre signée d'un officier du ministère, le capitaine Brô (2), « qui avait un travail à faire sur le combat d'Eupatoria » ; Brô « pour avoir des renseignements circonstanciés », s'adressait, naturellement, au fils du héros de cette rencontre. Esterhazy écrivit, en conséquence, « une notice assez volumineuse sur Eupatoria », bourrée de mots techniques, et l'envoya à son correspondant, non pas au ministère, mais à une adresse particulière qu'il ne saurait plus préciser (3).

(1) Assertion qui n'empêchera pas Esterhazy de dire plus tard qu'il faisait partie du contre-espionnage. Étrange agent qui ne connaît pas le nom du successeur de Sandherr !

(2) Pour *Brault*, autre faute intentionnelle.

(3) Ce manque simulé de mémoire est bien dans la manière d'Henry. « Je devais, d'après ma consigne, explique Esterhazy, ne plus me rappeler si c'était rue de Châteaudun ou rue Lafayette. » (*Dép. à Londres*, Édit. de Bruxelles, 56). Hadamard, le beau-père de Dreyfus, demeurait rue de Châteaudun.

Cette notice serait-elle tombée sous les yeux, entre les mains de Dreyfus ? Alors tout s'explique. Muni de cette pièce, le Juif a décalqué l'écriture d'Esterhazy pour fabriquer le bordereau.

Au surplus, Esterhazy n'est « qu'un simple officier de troupe, aussi peu répandu que possible dans le monde militaire » ; comment aurait-il connu les documents énumérés au bordereau ? « Un seul a été entre ses mains, le projet de manuel de tir, ou le manuel définitif. » Un officier juif le lui a prêté ; — Bernheim, au contraire, refusa de le lui prêter ; — mais c'est « à une époque bien postérieure aux seules manœuvres pour lesquelles il ait été désigné (1) ». (Manœuvres de cadres, en mai ; Esterhazy sait, par Henry, que la fausse date d'avril a été attribuée au bordereau.) A une époque où l'expédition de Madagascar n'était pas décidée, il n'en pouvait rien savoir. Autre argument : « Un homme de l'éducation d'Esterhazy et élevé dans son milieu, s'adressant à l'attaché militaire, ne l'aurait pas appelé « Monsieur » ; il lui eût donné son grade ou son titre. » Aussi bien, il n'était pas seulement désigné par son écriture et sa situation gênée « pour être la victime de cette affreuse machination » ; mais les Juifs

(1) Ainsi, c'est bien Esterhazy qui raconte le premier que Bernheim lui a prêté le manuel. Cela n'empêchera pas Pellieux de dire, au procès Zola : « On a voulu prouver que le commandant Esterhazy avait eu cette pièce entre les mains, et on a appelé au témoignage d'un lieutenant Bernheim qui, par hasard, s'est trouvé être israélite, et qui est venu déposer. Cet officier a été obligé de reconnaître qu'il n'avait pas communiqué à Esterhazy le manuel, mais un règlement d'artillerie sur les pièces de siège... etc. » (II, 12). C'est cette version qu'Esterhazy adoptera, dès qu'il sera informé des déclarations de Bernheim ; il dira alors qu'il n'a eu que ce règlement, « qui vaut 80 centimes et qu'on peut trouver dans toutes les librairies » (Cass., II, 99, Enq. Pellieux ; Procès Esterhazy, 131.)

connaissaient aussi « ses rapports, peu fréquents, mais très ouverts, avec Schwarzkoppen, qui a rencontré ses parents à Carlsbad » ; « il se cachait si peu de cette relation qu'il alla, en plein jour, à plusieurs reprises, en uniforme, à l'ambassade d'Allemagne, pour rendre service à son colonel ».

Millet écouta, « sans souffler mot », ce bizarre récit ; il dit seulement à Esterhazy d'écrire en détail au ministre ce qu'il venait de lui conter (1). C'est ce que fit le soir même Esterhazy (2), d'accord avec ses amis et de l'assentiment formel de Boisdeffre. Il termina sa lettre par ces phrases, qui sont bien de son style, mata-more qui retrousse ses moustaches et regarde vers la porte de sortie :

Parler plus longtemps sur ce sujet semblerait un plaidoyer, ce qui est loin de ma pensée. Il me reste à vous demander si, dans le cas où une allusion serait faite publiquement à ma personnalité, vous prendriez la défense de mon honneur, ou si je ne dois compter que sur moi-même. Ma vie est beaucoup moins que rien, mais j'ai un héritage de gloire à défendre. Au besoin, je m'adresserai à l'Empereur d'Allemagne. Quoique ennemi, c'est un soldat. Il sait ce que représente le nom que je porte, et je ne doute pas qu'il autorise officiellement son aide de camp à protester contre l'infamie dont je suis victime (3).

(1) *Cass.*, I, 581, Esterhazy.

(2) *Lettre du 25 octobre 1895*. (Dossier de la Cour de cassation, liasse n° 2, annexes au n° 74.) — Même récit, plus tard, avec de légères variantes, aux enquêtes et à son procès.

(3) Esterhazy dit tantôt (*Cass.*, I, 581) que tout le texte de son épître à Billot lui fut dicté mot à mot par Du Paty ; tantôt (*Dép. à Londres*, 1^{er} mars) qu'« on » lui a remis — *on*, c'est Henry — le brouillon « écrit, lui a-t-on dit, de la main ou, sous la dictée de Gonse pour qu'il l'apprenne » ; et, encore (*Dessous de l'affaire Dreyfus*, 179), que le brouillon, de l'écriture contrefaite de Du Paty, porte, *in fine*, cette note autographe

Les patrons d'Esterhazy comptaient que Billot remettrait aussitôt cette lettre à Boisdeffre ; dès lors, le chef de l'État-Major général sera, lui aussi, régulièrement saisi de l'affaire ; on marchera (1).

Mais Billot, au rapport du lendemain, n'en dit rien à Boisdeffre, ce dont celui-ci s'inquiéta ; et, selon l'habituelle filière, Boisdeffre en informa Gonse, qui avertit Henry et Du Paty, qui, tous deux, avisèrent Esterhazy (2).

de Du Paty, de son écriture naturelle : « Copiez votre lettre et sachez-la bien ; réclamez le manuscrit de la plaquette. » On ne voit pas la corrélation entre cette note, d'ailleurs authentique, et la lettre d'Esterhazy à Billot. Au surplus, la lettre à Billot est datée du 25 octobre, et la *plaquette* (voir p. 682) ne fut remise à Esterhazy, selon son propre récit, que plus tard. — Il dit en effet (*Dép. à Londres*) que Du Paty lui remit la plaquette dans les premiers jours de novembre, que la fille Pays la porta à l'imprimerie de *la Croix* (le 5 ou le 6, précise le Père Bailly), que le Père Bailly refusa de publier l'article et que Du Paty le réclama alors pour le remanier. — C'est là, déjà, une preuve péremptoire que la note où il est question de la plaquette à réclamer (5 ou 6 novembre) ne fait pas corps avec le brouillon de la lettre du 25 octobre, qui, dès lors, ne peut pas être de Du Paty. Mais, ici encore, Esterhazy a dû finalement se convaincre lui-même de mensonge. Relatant ces incidents devant la Cour de cassation : « *Je vous dépose*, dit-il, le texte qui m'a été donné et *je vais vous déposer* la note. » (I, 581.) Et, en conséquence, il déposa deux pièces (liasse n° 2, annexes au n° 74).

(1) *Cass.*, I, 581, Esterhazy.

(2) *Ibid.* : « Au bureau de poste de la rue du Bac, Henry me prévint que le général de Boisdeffre n'avait pas encore reçu du général Billot communication de ma lettre. J'insiste sur ce fait que, si le colonel Henry était informé de ce retard, il n'avait pu l'être que par le général de Boisdeffre *attendant donc l'effet de ma lettre et, par conséquent, en connaissant l'emptoi*. Henry me dit : « Le ministre va garder ça pendant cinq ou six jours avant de prendre une décision, selon son habitude... » — Du Paty écrivit, dans l'après-midi, à Esterhazy : « Votre lettre n'est pas encore arrivée au général de Boisdeffre ; il a été décidé que vous le saisissez directement ; trouvez-vous ce soir, à onze heures, à l'endroit ordinaire, pour lettre à lui adresser. » (*Dép. à Londres*, Édit. de Bruxelles, 55.)

Il fut décidé qu'Esterhazy brusquerait les choses. Il demandera directement à Boisdeffre d'ouvrir une enquête sur la lettre du capitaine Brault. Si Brault n'a pas écrit à Esterhazy pour lui demander des renseignements au sujet du combat d'Eupatoria, on en déduira que la lettre était l'œuvre d'un faussaire et que ce faussaire était Dreyfus.

Dans le premier interrogatoire que Du Paty avait fait subir à Dreyfus, au Cherche-Midi, il lui avait montré la photographie de cinq mots du bordereau (1) : « Il me semble vaguement, avait dit le malheureux, — mais il se rétracta aussitôt, — que cette écriture ressemble à celle du capitaine Brault (2). » Récemment, un rapport de Guénée a signalé à Henry que dans la maison habitée par le beau-père de Dreyfus a demeuré un nommé Braut (3). Or, « c'était cette exclamation de Dreyfus, cette homonymie et cette demeure qui avaient suggéré le romain d'Eupatoria (4) ».

Il y avait bien des objections à faire à cette défense graphologique d'Esterhazy bâtie sur un propos furtif de Dreyfus. Pourquoi Dreyfus aurait-il choisi Esterhazy pour lui emprunter son écriture ? La ressemblance entre l'écriture d'Esterhazy et la sienne ne suffisait-elle pas à motiver un autre choix ? Si l'auteur du bordereau, quel qu'il soit, a eu l'intention de dissimuler son écriture, pourquoi ne s'est-il pas servi simplement de la

(1) « Je vais partir en manœuvres. »

(2) Voir t. I^{er}, 157.

(3) Esterhazy, *Dép. à Londres*, Édit. de Bruxelles, 56. — Selon Esterhazy, ce Braut était un ami d'Hadamard ; ils ne se connaissaient même pas. L'immeuble qu'ils habitaient est, en fait, composé de deux maisons, l'une ayant son entrée au 53 de la rue de Châteaudun, où habitait Hadamard, l'autre au 62 de la rue de la Victoire, où habitait Braut.

(4) Esterhazy, *Dép. à Londres*, 1^{er} mars 1900.

machine à écrire ? Si Dreyfus, cependant, a décalqué l'écriture d'Esterhazy, pourquoi n'a-t-il pas, à la première interrogation de Du Paty, dénoncé Esterhazy comme l'auteur du bordereau ? Pourquoi s'est-il laissé condamner, dégrader, enfermer, depuis trois ans, sur un rocher, sans nommer Esterhazy ? Pourquoi, au lieu de nommer Esterhazy à Du Paty, lui parle-t-il de Brault, le dernier nom qu'il devrait prononcer, puisqu'il livrerait ainsi le secret de sa machination ?

Nul ne fit ces réflexions si simples. Le génie d'Henry, c'est sa confiance illimitée dans la sottise des hommes qui, sans réfléchir, sans discuter, acceptent les histoires les plus niaises quand elles servent leurs passions. Et sa force, c'est de bien connaître les chefs : ils couvriront ses inventions de leur nom et de leur prestige, quand ils croiront en pouvoir tirer profit, un répit d'un jour.

Esterhazy paraît avoir trouvé que cette histoire était par trop bête, donc dangereuse. Il hésita à réclamer une enquête. Mais Boisdeffre ayant dit à Gonse (27 octobre) qu'il n'avait rien reçu d'Esterhazy, Henry et Du Paty le chapitrèrent. « Le général, lui écrit Du Paty, attend la lettre convenue pour Brô ; il marchera aussitôt ». Et Henry : « Du Paty a dû vous dire d'envoyer de suite au général B. la lettre Brô ; il ne peut rien faire sans cela ; au trot ! Urgent. Il attend (1). »

Esterhazy obéit. Ce même jour, enfin, Billot saisit

(1) *Dép. à Londres*, 1^{er} mars. — Esterhazy montra ces diverses lettres, et celles qui seront reproduites plus loin, au consul de France devant lequel il déposait et qui les transcrivit dans le texte officiel. Esterhazy attribue tous les billets anonymes à Du Paty, qui les aurait écrits d'une écriture contrefaite ou fait copier par sa femme. Selon Christian (*Mémoire*, 105), Esterhazy lui aurait dit qu'il avait brûlé tous les billets de Du Paty, sauf un seul, un jour qu'il craignait une perquisition. Il n'aurait donc gardé que les billets d'Henry : pourquoi ?

Boisdeffre de la lettre qu'il avait reçue d'Esterhazy (1).

Cependant, on poussa, jusqu'au bout, la comédie jugée bonne. Il fut convenu qu'Esterhazy demanderait à Brault s'il ne se souvenait pas d'avoir prêté la notice sur Eupatoria « à un officier du ministère de la guerre », et de la lui avoir envoyée à son domicile (2). Henry écrivit à Esterhazy d'adresser sa lettre à Toulouse : « Brô est à Paris, mais vous l'ignorez. » Il lui annonce que « le général va faire interroger cet officier et qu'on en établira un procès-verbal (3) ».

Brault, absent de Toulouse, ayant tardé à répondre, Esterhazy lui adressa une dépêche comminatoire : « Votre silence plus prolongé me confirmera que vous avez communiqué ma notice à un tiers de votre grade. » Sur quoi, Brault répondit à Esterhazy qu'il entendait son nom pour la première fois, ne s'était jamais occupé d'Eupatoria, ne lui avait point demandé

(1) *Dép. à Londres*, 1^{er} mars.

(2) Cette lettre, du 29 octobre, fut produite à l'enquête Pellicieux, à l'instruction Ravary et au procès Esterhazy. En voici le texte : « Mon cher camarade, permettez-moi de faire appel à vos souvenirs pour un renseignement du plus grand intérêt pour moi. En février 1894, je vous ai envoyé, sur votre demande, une notice relative au rôle joué en Crimée par le 4^e hussards à Eupatoria, un des régiments qui se trouvaient alors sous les ordres de mon père. Bien que je vous aie envoyé ce petit travail chez un de vos amis, rue de Lafayette ou rue de Château-dun, si mes souvenirs sont exacts, parce que vous alliez partir en permission, je n'ai pas reçu de réponse de vous. J'aurais grand intérêt à savoir, le plus tôt possible, si vous n'auriez pas le souvenir d'avoir à cette époque, ou par la suite, prêté ce petit travail, sans valeur pour eux, à un de vos camarades du ministère de la Guerre. Veuillez agréer, etc... »

(3) *Dép. à Londres*, 1^{er} mars 1900. — A son procès, comme aux enquêtes précédentes, Esterhazy raconte : « J'ai cherché au ministère de la Guerre ; le capitaine Brault n'y était plus ; il était parti sans laisser d'adresse, mais j'ai su qu'il était en garnison à Toulouse. » (127.) — « Je finis par découvrir qu'il était à Toulouse. » (*Cass.*, II, 93.)

de notice sur ce combat et ne connaissait personne à l'adresse indiquée (1). Esterhazy fit part de cette lettre à Billot et à Boisdeffre. Puis, Gonse fit régulièrement interroger le capitaine, qui confirma ses dénégations; un commissaire aux délégations (2) fut chargé de rechercher l'autre Bräut, qui avait bien habité dans la même maison que le beau-père de Dreyfus, mais qui (Henry s'en était assuré) avait déménagé et disparu (3).

Ainsi, tout était soigné jusqu'aux moindres détails. On prenait d'ailleurs toutes les précautions. Henry et Du Paty remirent, chacun, une grille à Esterhazy pour leur correspondance (4). Et, comme Gonse craignait qu'Esterhazy fût surpris, un jour, par quelque ami de Dreyfus, en compagnie d'un officier de l'État-Major, il le fit prier par Henry de désigner un intermédiaire (5). Il eût voulu le marquis de Nettancourt, à qui Boisdeffre avait déjà pensé et qui faisait partie du même cercle que Du Paty, ou quelque officier de troupe. Esterhazy proposa sa maîtresse, qui fut acceptée. Du Paty la reçut chez lui, en présence de sa femme. La marquise elle-même porta des lettres à Esterhazy, rapporta les réponses (6). Elle l'attendait, au rendez-vous fixé la veille,

(1) Lettre du 3 novembre produite aux enquêtes et au procès Esterhazy.

(2) Bernard.

(3) *Dép. à Londres*, Édit. de Bruxelles, 58 et 59 : « Il était mort, écrit Esterhazy, ou disparu. »

(4) *Cass.*, I, 584, Esterhazy. — Ces grilles furent saisies par Bertulus. (*Cass.*, II, 235, cote 5 du scellé 4.)

(5) Esterhazy (*Dép. à Londres*, 26 février 1900) donne le texte du billet d'Henry : « Le général Gonse demande que vous désigniez si possible un intermédiaire sûr pour communiquer. On a pensé à votre beau-frère. Réfléchissez et répondez ce soir; urgent. Vous donnerez la réponse à D. P. »

(6) *Cass.*, I, 182, (*Cons. d'enq.*), Esterhazy : « Quelques jours après l'entrevue de Montsouris, Du Paty arrive avec une femme

dans un fiacre, jouant, elle aussi, à la dame voilée. Elle écrivait elle-même les notes qu'elle lui remettait, afin, dit Du Paty à Esterhazy, « qu'il pût jurer devant Dieu de ne lui avoir jamais écrit (1) ».

XI

Pendant que cette collusion se poursuivait avec activité et méthode, Scheurer s'apprêtait à offrir au gouvernement l'honneur de faire la revision.

Dès son retour à Paris (2), une première déception l'atteignit. A Fribourg, lors de leur dernier entretien, Leblois l'avait autorisé à se réclamer du témoignage de Picquart et du sien. Maintenant, cette licence qu'il a donnée, après tant de résistance, l'avocat la retire à nouveau, brusquement. Pour l'heure, il ne lui permet plus que de nommer Esterhazy au Président de

voilée au pont Alexandre-III et me fait connaître qu'il ne peut plus avoir avec moi de relations directes; Mme Pays est acceptée comme intermédiaire. » De même, *Cass.*, I, 581. Plus tard (*Dép. à Londres*, 26 février), il dit qu'il rencontra « tous les jours » Mme Du Paty, à une heure fixée et à un endroit désigné la veille. — Précédemment, à l'enquête Bertulus, Esterhazy avait affirmé qu'il avait vu Mme Du Paty pour la première fois le jour où il était allé demander au colonel de lui servir de témoin contre Picquart (II, 247). — Marguerite Pays dit tantôt qu'elle n'a vu Du Paty et la marquise que deux fois (*Cass.*, I, 797), tantôt qu'elle n'a jamais vu Mme Du Paty (II, 240). — *Cass.*, I, 444, Du Paty : « Mes relations indirectes ont eu lieu par des intermédiaires, dont les uns m'ont été désignés ou *imposés* par mes chefs, et dont les autres se sont imposés à moi ou m'ont été imposés par les circonstances. » Au conseil d'enquête d'Esterhazy, Du Paty convient que Marguerite Pays fut l'un des intermédiaires choisis (II, 185).

(1) *Dép. à Londres*, 26 février 1900.

(2) 23 octobre 1897.

la République et aux ministres ; il pourra réclamer de Billot une enquête « loyale » ; en cas de refus, il saisira l'opinion. Mais le nom de Picquart ne doit même pas être prononcé. Ainsi lié, comment Scheurer pourra-t-il justifier que le traître, c'est Esterhazy ? « En vérité, observe-t-il doucement, ce n'est pas facile (1). »

Leblois, lui aussi, n'était pas à l'aise et sa situation n'était pas commode ; surtout, il l'a lui-même empirée.

Déjà, lors de ses premières conversations avec Leblois, puis, pendant les longs mois de son séjour en Alsace, quand il correspondait avec lui, Scheurer s'était impatienté de l'éternel « donner et retenir » de l'avocat. Le plus droit et le plus résolu des hommes, une fois qu'il avait pris une décision, il ne s'expliquait pas ces variations agaçantes. Tantôt Leblois semble séduit par la perspective de jouer son rôle, au côté de Scheurer, bien qu'il ne se dissimule aucun des dangers de l'entreprise, mais parce qu'il en a certainement aperçu la beauté. Tantôt, au contraire, il veut être seulement l'avocat de Picquart, il n'a d'autre mission que de le défendre, et « c'est méconnaître ses intentions et les faits » que le croire animé du seul désir de substituer le traître à l'innocent (2). Ainsi, tour à tour plein d'ardeur et plein

(1) *Mémoires de SCHEURER.*

(2) *Procès Zola*, I, 97, Leblois : « Je suis l'avocat du colonel Picquart. » C'est ce qu'il ne cessa de dire à Pellieux, à Ravary, à Fabre : « Vous n'avez en réalité, lui dit le juge, songé qu'à une chose : amener le gouvernement à poursuivre Esterhazy pour trahison ? — Je proteste, répond Leblois, contre cette interprétation de mes actes ; elle est contraire aux faits et à mes intentions. » (196.) Fabre lui rappelle la décision du conseil de l'Ordre qui l'a frappé pour avoir fait à Scheurer une communication qu'il n'avait pas le droit de faire, comme avocat ; Leblois répond que « l'interprétation donnée par le juge à cette décision devrait, si elle était fondée, lui assurer le

d'incertitude, combattif et ergoteur, voulant et ne voulant pas, il n'a pas plutôt poussé Scheurer en avant qu'il le rappelle et l'arrête.

Scheurer ignorait, en effet, que Leblois n'avait rien dit à Picquart de leurs projets (1).

Au début de l'été, l'avocat avait écrit deux ou trois fois à Picquart, pour lui faire préciser quelques détails (2) et l'aviser qu'il s'était ménagé un sûr accès auprès du gouvernement, grâce à des amis influents, que, d'ailleurs, il ne nomma pas. Mais Picquart avait repris son service sous un chef et parmi des camarades qui l'estimaient. Les autres, ceux qui veulent que Dreyfus soit et reste coupable, il les oubliait avec ces vrais soldats, dans le paisible accomplissement de son devoir militaire. Le nuage avait passé. Il répondit en conséquence à Leblois « de ne plus le mêler à cette affaire et de ne pas continuer à s'en occuper » ; il lui renouvela seulement « la consigne d'agir si jamais il était à nouveau menacé (3) ». Au surplus, quand il viendra en congé, à Paris, il verra par lui-même ce qu'il convient de faire.

Leblois comprit aussitôt qu'il était allé trop loin ; mais il n'osa pas avouer à Picquart combien il l'avait déjà engagé, et se tut. Il craignait les reproches du colonel, et, pis encore, quelque désaveu qui eût tout compromis. Deux mois durant, il ne lui écrivit pas un mot (4). Son propre frère, officier d'artillerie, se rendit

bénéfice de la maxime : *Non bis in idem*. D'ailleurs les événements ont prouvé que Picquart avait besoin d'être défendu.» (*Intr. Fabre*, 116, 177, 181, 196, etc.)

(1) *Enq. Pellieux*, 30 nov. 1897, Picquart ; *Instr. Fabre*, 138, Leblois.

(2) *Enq. Pellieux*, 30 nov., Picquart.

(3) *Rennes*, I, 461, Picquart.

(4) *Enq. Pellieux*, 30 nov., Picquart.

à Tunis ; il ne lui confia aucun message. — Ce voyage fut connu d'Henry et d'Esterhazy, qui le rattachèrent au complot de la « bande (1) ». — Pour le congé de Picquart, Boisdeffre avait pris ses précautions.

Picquart, exactement informé, n'eût-il pas ratifié, dès lors, les démarches de Leblois ? Il l'a fait plus tard. N'eût-il pas délié Scheurer d'un secret trop étroit s'il avait connu le nom de l'homme, de son compatriote alsacien qui avait pris en main la cause de l'innocent ? Il s'y refusera par la suite. En tous cas, Leblois eût dû lui rendre compte.

Silence invraisemblable, désastreux et combien inutile, puisque Boisdeffre et ses collaborateurs sont persuadés que Picquart, par Leblois, a tout divulgué à Scheurer, et que cette conviction centuple leurs haines !

Ainsi pris entre sa conscience et son amitié, Leblois se désolait, appelait le hasard au secours. En attendant, il s'efforçait de tout concilier, car il eût voulu à la fois sauver Dreyfus et ne pas compromettre Picquart, et il aggravait le mal. Il s'en rendait compte, en souffrait cruellement. Il cherchait parfois des chemins de traverse pour sortir de cette impasse ; alors il s'embourbait davantage, et Scheurer avec lui.

Cette loyauté impeccable de Scheurer, ces variations perpétuelles de Leblois, c'est, en effet, la défaite assurée dans une telle bataille et contre de tels adversaires. Leblois, avocat, renouvelle l'erreur de Picquart, soldat. Le professionnel a parlé trop, l'homme trop peu. Et cependant, bribe par bribe, lambeau par lambeau, il va falloir, l'un et l'autre, qu'ils disent tout, qu'ils se laissent tout arracher. Mais trop tard. La bombe, éclatant tout à coup, eût tout emporté. Ils tirèrent à chevrotines.

(1) *Cass.*, II, 97, *Enq. Pellieux*, Esterhazy.

XII

Cet entretien entre Scheurer et Leblois eut lieu à l'heure même où Esterhazy se rencontrait à Montsouris avec Du Paty. Le justicier avait déjà perdu l'offensive.

D'une grande bonté, il n'en voulut pas à l'avocat, s'avouant que, presque tout ce qu'il avait appris de lui, il le lui avait extorqué (1). Et il continuait à avoir confiance dans l'autorité de sa propre parole, dès qu'il aura révélé la vérité aux républicains qui sont au pouvoir.

Il écrivit donc à Lucie Faure, la priant de lui ménager un entretien avec son père : « Le plus tôt sera le mieux, car la maison commence à brûler ».

Le lendemain (2), il chassa avec le Président, qui ne lui dit rien du billet qu'avait reçu sa fille. D'autre part, Billot s'impatientait. Déjà, il avait fait prier Scheurer de venir le voir, était passé chez lui. Le soir, il eut la lettre d'Esterhazy demandant audience, mais rien de Scheurer. Il le pria à déjeuner pour le jour suivant (3). Il signa : « Ton vieil ami, Dumanet ». Scheurer déclina l'invitation, car il voulait, d'abord, entretenir le Président de la République ; il répondit : « Je te prévenirai dès que cela sera possible ; mais il ne faudra pas faire le malin avec moi. »

Deux jours se passèrent sans que Scheurer reçût de

(1) *Mémoires de SCHEURER.*

(2) 24 octobre.

(3) 25 octobre.

Félix Faure la lettre d'audience qu'il attendait. Ses amis le savaient à Paris, s'inquiétaient de sa réserve à leur égard. Ranc alla le voir (1), le questionna. Engagé d'honneur avec Leblois, Scheurer refuse toute explication ; il déclare toutefois que sa conviction, loin de faiblir, s'est fortifiée, qu'il est résolu à poursuivre la revision du procès de Dreyfus et que ses amis, comme il les en a déjà priés, lui rendront service en répandant la nouvelle.

Cet honnête savant n'avait mesuré ni l'étendue de sa tâche, ni la force des résistances qui lui seront opposées. A l'idée qu'un soldat innocent a payé pour un traître, cette nation généreuse va s'émouvoir ; et qui soupçonnera Scheurer d'agir perfidement ou à la légère ? Les propos de ses amis reviendront au gouvernement et auront raison du sot amour-propre qui hésite à reconnaître une erreur. Il escomptait une pression favorable à ses desseins : ce fut une tempête qui éclata.

Ranc, en quittant Scheurer, rencontra Paschal Grousset. C'était un vieux compagnon de luttes sous l'Empire. L'ancien délégué de la Commune aux relations extérieures, évadé de la Nouvelle-Calédonie avec Rochefort, avait étudié en Angleterre les mœurs d'un pays libre. Après l'amnistie, loin de la politique, il avait préconisé, dans d'agréables écrits, la renaissance des exercices physiques qui font des corps sains pour des esprits robustes. Puis, le goût de la bataille lui étant revenu, il fut élu député à Paris ; mais ses rares interventions à la Chambre ne furent pas heureuses. C'était lui qui, par ses attaques virulentes contre Galliffet, avait préparé à Mercier un éclatant triomphe. Il avait conçu, de longue date, des doutes sur la culpabi-

(1) 27 octobre.

lité de Dreyfus et, l'an passé, au cours de l'interpellation de Castelin, il eût voulu intervenir.

Dès que Grousset sut de Ranc quels étaient les projets de Scheurer, il alla les raconter à quelques députés et aux journalistes qui, à la Chambre, dans la salle des Pas-Perdus, guettent les nouvelles. Le bruit s'en répandit aussitôt. On m'interroge; je confirme que Scheurer est, en effet, convaincu de l'innocence de Dreyfus, mais je n'en sais pas davantage.

Il y eut, ce jour-là, parmi les députés, plus de curiosité que d'émotion. Mais la meute des chiens courants de la presse, hardis, adroits à saisir les pistes, à forcer les secrets au gîte, à faire débucher les scandales, donna aussitôt de la voix et se mit en chasse. La chasse dura trois ans.

Ces nouvellistes « aux pieds agiles » avaient pris un nom anglais, *reporter*, d'un mot français déformé (rapporteur). Dès le lendemain, ils se précipitèrent chez Scheurer. Il n'aimait pas la presse, détestait les habitudes qu'avait créées le besoin d'informations, en était resté aux journalistes d'autrefois, les Nefftzer et les Peyrat. Surpris par cette invasion de questionneurs indiscrets, il ne les reçut point comme des ambassadeurs du quatrième Pouvoir, le plus redoutable de tous parce qu'il fait l'opinion. Il confirma seulement, avec quelque brusquerie, les propos de ses amis, mais dit que son devoir était de s'adresser au gouvernement. Ils lui firent sentir que c'était à eux, d'abord, qu'il devait ses confidences, les pièces de son dossier. S'il refuse de leur rien dire, c'est qu'il n'a rien à dire. Un collaborateur de Drumont (1) lui reprocha ses lenteurs. Il con-

(1) « Gaston Méry s'installa dans un fauteuil... Je n'aurais jamais cru qu'un homme appartenant à un pareil journal se permit de venir chez moi. » (*Mémoires de SCHEURER.*)

signa sa porte, pour avoir, au moins « la tranquillité matérielle », et se résigna à « avoir une mauvaise presse ».

Les journalistes, en effet, le traitèrent comme ils avaient été reçus par lui, avec mauvaise humeur ; et, comme ils furent accueillis, au contraire, avec empressement dans les bureaux de l'État-Major, ils répétèrent tout ce que voulaient Boisdeffre et ses acolytes. Il est convenu que les parlementaires sont des menteurs et les militaires, par profession, les plus véridiques des hommes. Ces guerriers, incapables de farder la vérité, étaient indignés de l'injure faite à leurs camarades, aux sept officiers qui, à l'unanimité, la mort dans l'âme, ont condamné Dreyfus. Ils firent aussitôt leurs confidences aux braves journalistes, aux bons Français, qui venaient au secours de l'armée insultée.

Il fut donc établi, dès la première heure, que Scheurer était la dupe d'une intrigue. Il n'a rien dans son fameux dossier. Il s'est trouvé un misérable qui a accepté, contre une forte somme d'argent, d'endosser les crimes de Dreyfus, mais qui est à l'abri, en Suisse. On le connaît « en haut lieu ». Bien plus : Billot a offert à Scheurer de lui montrer les preuves formelles, irréfutables, qui ont décidé, en 1894, l'unanime verdict et « les documents qui sont venus s'y ajouter par la suite ». Mais l'obstiné sénateur n'a rien voulu entendre. On signale, en outre, que, tout l'été, il a été en correspondance suivie avec moi (1) ; ne suis-je pas l'homme de tous les mauvais coups ?

Pour comble, Drumont feint de s'apitoyer sur Dreyfus. Si Scheurer possède les preuves de l'innocence du condamné, son retard à les produire est criminel (2). « Qu'il

(1) *Malin* du 29 octobre 1897.

(2) *Libre Parole* du 29.

parle, et tout de suite, sous peine de passer, lui aussi, pour un scélérat ! »

XIII

Scheurer, après quatre jours d'attente, avait adressé un nouvel appel, très chaleureux, à la fille du Président de la République. Il pensait toujours que l'initiative de la réparation devait venir du gouvernement et de l'armée, « d'en haut et non d'en bas (1) ».

Félix Faure, cette fois, répondit lui-même : il recevra Scheurer « avec plaisir » ; il s'étonne que le vice-président du Sénat, l'autre jour, à la chasse, ne l'ait pas entretenu, tout simplement (2).

On a vu Billot cherchant à engager la conversation avec Scheurer, dès son arrivée. Il tenait beaucoup, ainsi qu'il lui avait fait dire par Bertin, à être le premier à recevoir ses confidences. Quand Scheurer, à la réflexion, pensa qu'il devait parler d'abord au chef de l'État, il lui parut loyal d'en informer Billot. Le ministre en rendit compte à Boisdeffre. Aussitôt, Esterhazy en fut avisé.

Un fil télégraphique avec, à un bout, le chef de l'État-Major général de l'armée, à l'autre, ce traître, c'est l'exact tableau de cette prodigieuse collusion.

Ainsi un nouveau danger surgit : Scheurer va informer directement le Président de la République et, sans nul doute, l'inviter à faire venir Picquart.

Boisdeffre alla au plus pressé. Il avait déjà prescrit

(1) *Procès Zola*, I, 113, Scheurer.

(2) Lettre du 28 octobre 1897.

au général Leclerc de faire continuer à Picquart sa mission sans interruption ; il lui ordonne maintenant d'envoyer le colonel à la frontière tripolitaine (1).

Au sud de Gabès et de son golfe jusqu'à la province de Tripoli s'étendent 200 kilomètres de désert. Les pirates du sable, Ourghamas et Hammamas, y exercent, depuis des siècles, leurs brigandages. Morès s'était engagé dans ces parages malgré la défense du résident général à Tunis ; il n'avait pas tardé à y trouver la mort. On n'y chevauche pas impunément (2).

Le général Leclerc s'étonna d'un ordre aussi étrange ; il convoqua Picquart, à Tunis, lui demanda des explications. Pour la première fois, Picquart lui conta les causes de sa disgrâce. L'honnête général lui dit de ne

(1) *Procès Zola*, I, 309 ; *Instr. Fabre*, 175 ; *Cass.*, I, 197, Picquart : « On prenait pour prétexte un rapport que le général avait envoyé, quelque temps auparavant, qui signalait un rassemblement de cavaliers sans aucune importance à la frontière tripolitaine. Le général Gonse devait avoir eu connaissance de ce rapport, car il avait sous ses ordres la section dite d'Afrique. » — *Cass.*, I, 253, Gonse : « Vers le mois d'octobre (entre le 10 et le 15), le général Leclerc signala au ministre des rassemblements assez nombreux dans le vilayet de Tripoli. Cette lettre nous fut envoyée avec une annotation, de la main même du ministre, prescrivant d'étendre la mission de Picquart à la frontière tripolitaine et ordonnant d'en prévenir officiellement le ministre des Affaires étrangères. »

(2) *Procès Zola*, I, 309, Picquart : « Ce n'est pas un des points... les plus sûrs. » — I, 369, Gonse : « Nous n'avons pas l'habitude d'envoyer faire tuer nos officiers pour rien du tout... Il ne s'agissait pas d'aller dans des parages dangereux, mais d'aller dans des postes où nous avons des officiers qui circulent tous les jours très facilement... Jusqu'à présent, depuis l'occupation de la Tunisie, il n'y a jamais eu d'accident. » — De même, à la Cour de cassation : « Les dangers de cette mission étaient purement imaginaires. » (I, 254.) — *Rennes*, I, 172, Billot : « On n'a jamais songé à se débarrasser de Picquart. On a dit : « Il a été envoyé dans le sud de l'Afrique pour y trouver la destinée de Morès. » Ces procédés ne sont ni dans nos mœurs ni dans le caractère du général Billot. »

pas se presser de partir, et, en aucun cas, de n'aller plus loin que Gabès (1).

Ce fut Henry lui-même qui mit Esterhazy au fait : « Tous ces gens-là, lui dit-il, ne marchent pas. Méline et Billot et tout le gouvernement sont pris par l'approche des élections, effrayés par Scheurer-Kestner et Reinach... Si on ne leur met pas la baïonnette au derrière, ils sacrifieraient toute l'armée française. » Il lui expliqua alors son plan. « Sabre à la main ! nous allons charger (2). »

Puis, Du Paty remit à Esterhazy le canevas d'une lettre à adresser d'urgence au Président de la République, « qui est le père de tous les Français » ; cela valait mieux que d'avoir recours à l'Empereur Guillaume (3). Esterhazy prétend avoir objecté au texte qui

(1) *Procès Zola*, I, 379, Picquart : « Le général Leclerc me parla du prétexte pour lequel je devais aller sur la frontière et qui était je ne sais quoi, — quelques cavaliers qu'on y exerçait, — et il me dit : « Cela n'existe plus, cela vient d'être démenti ; tout cela ne tient pas debout, et je ne veux pas que vous alliez plus loin que Gabès. » — De même, *Cass.*, I, 197 ; *Rennes*, I, 461. — *Cass.*, I, 254, Gonse : « Le général Leclerc écrivit au ministre que tout était calme sur la frontière, qu'il faisait partir Picquart pour Gabès. » — Boisdeffre dit seulement « qu'il a été tenu au courant des lettres successives que Gonse écrivit au sujet des missions de Picquart en Tunisie ». (*Cass.*, I, 264.)

(2) *Cass.*, I, 582, Esterhazy.

(3) *Ibid.* ; *Dép. à Londres*, 22 février 1900, Esterhazy. — Après quelque hésitation, Du Paty est convenu qu'il communiqua à Esterhazy le canevas de cette lettre, mais ce projet, dit-il, « ne contenait pas toutes ces paroles ». (*Cass.*, I, 451 ; II, 177, 185, 192, 193, conseil d'enquête d'Esterhazy.) La lettre originale d'Esterhazy à Félix Faure lui fut montrée plus tard ; il la trouva « charentonnaise » et en fit l'observation à Esterhazy. (II, 178.) Pour les deux autres lettres, Du Paty en a reçu communication, quand elles ont été transmises par Félix Faure au ministère de la Guerre ; il ne les a pas inspirées (I, 451, 452 ; II, 193). Il en a, dit-il, blâmé la rédaction ; pourtant, il a connu la menace de s'adresser à l'Empereur d'Allemagne (II, 178). Il tient d'Esterhazy que ces lettres lui auraient été dictées (192).

lui aurait été dicté, Du Paty affirme avoir seulement donné le sens général de l'épître. Or, elle est bien du style d'Esterhazy ; cette prose éclatante, empanachée, à la fois tragique et bouffonne, n'est pas de ce pitoyable Du Paty, mais du plus grandiloquent des Pantalons.

Félix Faure reçut, le 29 octobre, la sommation du bandit.

Esterhazy a appris par une lettre anonyme (1) qu'il va être dénoncé comme l'auteur du bordereau ; il ne lui plait pas d'attendre « que son nom ait été livré à la publicité pour savoir quelle sera l'attitude de ses chefs » ; déjà, mais en vain, il a eu recours au ministre de la Guerre, son protecteur naturel :

M. le Ministre de la Guerre ne m'a pas répondu. Or, ma maison est assez illustre dans les fastes de l'histoire de France et dans celles des grandes Cours européennes, pour que le Gouvernement de mon pays ait le souci de ne pas laisser traîner mon nom dans la boue.

Je m'adresse donc au chef suprême de l'armée, au Président de la République, et je lui demande d'arrêter le scandale comme il le peut et le doit.

Je lui demande justice contre l'infâme instigateur de ce complot, qui a livré aux auteurs de cette machination les secrets de son service pour me substituer à un misérable.

Si j'avais la douleur de ne pas être écouté du chef suprême de mon pays, mes précautions sont prises pour que mon appel parvienne à mon chef de blason, au suzerain de la famille Esterhazy, à l'Empereur d'Allemagne (2). Lui est un soldat et saura mettre l'honneur d'un soldat, même ennemi, au-dessus des mesquines et louches intrigues de la politique.

(1) Il joint à sa lettre à Félix Faure le texte de la lettre « Espérance ».

(2) Cette suzeraineté est de pure invention.

Il osera parler haut et ferme, lui, pour défendre l'honneur de dix générations de soldats.

A vous, Monsieur le Président de la République, de juger si vous devez me forcer à porter la question sur ce terrain.

Un Esterhazy ne craint rien ni personne, sinon Dieu.

Rien ni personne ne m'empêchera d'agir comme je le dis, si on me sacrifie à je ne sais quelles misérables combinaisons politiques (1).

Quand Scheurer, quelques heures après, se présenta à l'Élysée, il trouva Félix Faure très gêné, « les yeux roidis » ainsi que le corps, le ton sec et tranchant (2). C'avait été un homme aimable et gai, bon compagnon, à la façon d'un commis-voyageur de grande maison qui se sait beau garçon, bien découplé, d'une élégance vulgaire, mais alerte, respirant la santé et l'amour de la vie ; et ce n'était pas un méchant homme, amateur des plaisirs faciles en même temps que bon père de famille, cordial, serviable, de peu de culture, mais d'intelligence ouverte avec le goût du travail, très peuple, dans le fond, jusqu'à son goût du paraître, et sincèrement patriote, bien que, dans l'orgueil démesuré qui lui était venu de sa prestigieuse fortune et de la fréquentation des empereurs et des rois, il eut pris l'habitude de se confondre avec la France. Il était devenu tranquillement et sereinement ridicule. Sa mégalomanie se trahissait jusque dans son écriture, qu'il avait grandie pour qu'elle ressemblât à celle des rois, ses prédécesseurs, qu'il avait vue sur des parchemins. A la simplicité républicaine d'un Grévy, à la correction, déjà trop apprêtée, de Carnot, il avait fait succéder, à l'Élysée, le faste et

(1) *Cass.*, III, 472.

(2) *Mémoires* de SCHEURER.

le cérémonial d'un bourgeois gentilhomme. Il avait rêvé d'un costume. Cependant, sous les dehors brillants d'une force physique dont il était fier, il cachait une constitution usée par des excès de toutes sortes et, sous la rayonnante sottise du contentement de soi, une pauvre âme apeurée par l'obsession des secrets de famille que détenait Drumont. Il avait fait de son siège présidentiel une sorte de trône, mais qui, à chaque instant, risquait de disparaître comme en une trappe de théâtre.

Son entretien avec Scheurer fut très court. A l'offre des confidences du sénateur alsacien, il répondit par un refus net de les recevoir ; les reçût-il, il n'en pourrait faire usage. Scheurer, ainsi repoussé du premier mot, n'osa pas insister ; il recommanda seulement une grande méfiance à l'endroit des renseignements officiels. « Accordez-moi, au moins, une neutralité bienveillante. »

Félix Faure, comme soulagé d'un grand poids, la lui promit (1).

XIV

Le lendemain, Scheurer se rendit chez le ministre de la Guerre.

Billot tombait au plus bas. D'une intelligence aiguisée, il se rendait compte que des machinations ténébreuses s'opéraient autour de lui, mais, incapable d'y mettre un terme, il faisait mine de les ignorer. Et d'autant plus s'enhardissaient Boisdeffre, Gonse, Henry, jus-

(1) 29 octobre. — *Mémoires* de SCHEURER.

qu'aux derniers sous-ordres de l'insolent chef d'État-Major.

Il y a quinze mois, Picquart, dans un même entretien, avait révélé à Boisdeffre la trahison d'Esterhazy, et signalé que le ministre, sur les cent mille francs de crédit supplémentaire alloués au service des Renseignements, en avait retenu quatre-vingt mille. « Pour ma police secrète », explique Billot (1). Quelle police ? La police militaire est tout entière au bureau des Renseignements. Pour lui-même, raconte Henry (2). Cela suffisait à Boisdeffre pour effrayer Billot, le faire marcher, consentir à tout. S'il y eut autre chose encore, c'est possible, mais cela suffisait.

Billot, à l'en croire, se serait décidé, « après des nuits d'insomnie », à tenir Dreyfus pour coupable; cependant, il savait que le capitaine avait été illégalement condamné, et, aussi, qu'Esterhazy était un espion (3). Or, il prend sa part dans le sauvetage du traître.

D'abord, comme Méline s'est inquiété de tout ce bruit, il lui affirme qu'il n'a nul doute sur la culpabilité de Dreyfus, que Scheurer est dupe d'agitateurs sans scrupules, que cette intrigue, sans consistance, a été montée par des juifs. Il lui montre, ou lui récite, la fausse lettre de Panizzardi (4). Il rassure également les autres ministres. Il faudra que le nom de Picquart éclate publiquement (par Henry, par Esterhazy), pour

(1) *Rennes*, I, 566, Billot.

(2) Voir p. 560.

(3) *Cass.*, I, 697, Jules Roche; 294, Poincaré.

(4) Méline a su précédemment de Billot que des pièces secrètes avaient été communiquées aux juges, et qu'il y avait des « preuves récentes ». Il l'avait dit quelques mois auparavant à Demange, son compatriote vosgien et son ancien confrère, qu'il rencontra dans la rue, toutefois sans insister, vaguement et doucement.

qu'il se résigne à leur conter, à sa manière, l'aventure de cet officier, lui aussi, circonvenu et trompé par les coreligionnaires du condamné.

Et il accepte la besogne, plus honteuse encore, de berner Scheurer, son ami de trente ans, de le faire patienter, sous de mensongères promesses, de gagner ainsi le temps nécessaire pour corrompre l'opinion.

Billot, pour entretenir Scheurer, l'avait conduit dans un salon « d'où l'on ne serait pas entendu » et dont il ferma la porte à clef (1) ; vers la fin de la conversation seulement, il le mena dans son cabinet (2). Après quelque préambule où Scheurer vit devant lui un nouveau Billot qu'il ne connaissait pas encore, bien qu'on le lui eût souvent décrit, « faux et fourbe, à l'œil fuyant (3) », il lui fit le récit de ses longues recherches : « J'ai appris enfin qu'un officier supérieur a été mis en non-activité pour infirmités temporaires... — Par moi. — Oui, par toi. » Billot ne bronche pas ; Scheurer nomme Esterhazy ; le ministre reste impassible ; puis, comme le sénateur lui montre un fac-similé du bordereau : « C'est donc la pièce elle-même que tu as ? » observe Billot, faisant la bête.

La vieille amitié croule dans une seconde.

La conversation continue : « Nous avons, dit Billot,

(1) Je suis pas à pas le récit de Scheurer dans ses *Mémoires* ; il l'a résumé dans ses dépositions. (*Procès Esterhazy*, 154 ; *Procès Zola*, I, 113 ; *Instr. Fabre*, 109.) — Ce récit est, sommairement, confirmé par Billot à Rennes (I, 168).

(2) *Rennes*, I, 168, Billot : « Il a passé deux heures à ma table, deux heures dans la salle de billard, une heure dans mon cabinet. » — *Procès Esterhazy*, 151, Scheurer : « La conversation dura quatre heures. »

(3) Billot dit qu'au début de la conversation, il tint ce langage : « Je suis ministre de la Guerre. Le garde des Sceaux, seul, peut être saisi d'une demande de révision. Dans ces conditions, incompétent moi-même, je ne pourrais pas en accepter le poids. » (I, 168.)

trouvé trois fois des écritures exactement semblables (1), cela ne prouve rien. » Scheurer répète que le coupable, c'est Esterhazy. « Quelles preuves en as-tu ? interroge Billot. — Fais ton enquête, mais ne te laisse pas tromper. — Je fais cette enquête tous les jours depuis que je suis ministre (2) ; mes renseignements m'ont été donnés par le général Gonse, un brave homme. — Es-tu sûr que Gonse lui-même n'a pas été trompé ? — Je ne dis pas que Dreyfus n'ait pas eu de complices ; on en a toujours ; d'ailleurs, il a avoué ses relations avec un attaché étranger. » Scheurer proteste contre cette nouvelle invention : « Je ne te croyais pas aussi naïf. — Tu ne sais pas, réplique Billot, le quart de cette histoire. » (Il voudrait lui faire nommer Picquart.) — « Démontre-moi que Dreyfus est coupable et je m'en irai tranquille. » Alors Billot patauge. Faire cette démonstration, il ne le peut pas ; des pièces ont été dérobées à l'ambassade d'Allemagne ; à son ambassade, l'Allemagne est chez elle ; quand l'affaire a éclaté, Hanotaux en a été malade ; c'est une des causes de la démission de Casimir-Perier ; on a été à la veille de la guerre. « Te moques-tu de moi ? » dit Scheurer. Il lui fait observer que le bordereau a été publié, reproduit en fac-similé dans toute l'Europe ; pourtant, l'Allemagne n'a pas bronché. « Dreyfus, interrompt Billot, a été condamné sur d'autres pièces. — Lesquelles ? — Je ne puis pas te le dire. »

Il était excité, les pommettes rouges, l'inquiétude peinte sur son visage. Il chercha plus d'une fois à rompre les chiens : « Je suis ici dans une jésuitière. Depuis que Miribel a passé ici, le ministère est envahi

(1) Billot n'a pas osé reprendre ce mensonge dans ses dépositions.

(2) *Rennes*, I, 169, Billot : « Je me mis à l'état permanent d'enquête... »

par les élèves des jésuites. Il n'y a que Jean-Baptiste Billot (et il se frappait la poitrine) qui ne soit pas un jésuite (1). » Et encore : « Voici Saussier atteint par la limite d'âge. Je vais le remplacer par Jamont à la vice-présidence du Conseil supérieur. Mais qui nommer au gouvernement de Paris ? Conseille-moi. Connais-tu Riff ? Est-il républicain ? Et Kessler ? »

Ces vulgaires roueries ne trompent pas Scheurer ; il revient à Dreyfus, et, d'une chaude parole, il supplie Billot de ne pas se fier plus longtemps aux prétendus braves gens, d'ouvrir une enquête personnelle, sérieuse : « Il te faudrait tout juste une demi-journée pour la faire ; je te donne quinze jours (2). »

Imprudente parole dont Billot s'empare aussitôt. Il promet de faire cette enquête. Pendant ces deux semaines, Scheurer, d'autre part, se taira à tous (sauf à Méline et à Darlan) de leur entretien : « Tu as déjeuné chez moi ; cela, nous ne pouvons pas le cacher ; mais nous ne nous sommes rien dit. » L'honnête homme souscrit à ces exigences ; en partant, sur le seuil : « Je t'avertis que, si tu ne fais pas ton devoir, je ne faillirai pas au mien (3). »

Une heure après, Esterhazy recevait ce billet de Du Paty, ou plus probablement d'Henry :

(1) Scheurer lui fit observer qu'il avait placé son fils au collège Stanislas.

(2) *Procès Zola*, I, 116, Scheurer. — *Rennes*, I, 169, Billot : « Alors il me glissa dans l'oreille : « Tâche de faire une enquête personnelle ; fais-la toi-même ; je te donne quinze jours. »

(3) *Rennes*, I, 169, Billot : « En me quittant, il me dit : « Consulte Picquart. » Je ne lui avais pas parlé de Picquart. » — Cette assertion de Billot est démentie par Scheurer et par tous les incidents qui suivirent ; la lutte de Scheurer contre Leblois fut d'obtenir l'autorisation de nommer Picquart à Billot.

Le ministre quitte à l'instant Sch.-K., avec lequel il a déjeuné; longue entrevue confidentielle. Tout va tout à fait bien. L'ennemi est fixé (1).

XV

Dès le lendemain, la parole de Billot fut violée; la presse, qui recevait les communiqués de l'État-Major, raconta que Scheurer avait rendu visite au ministre, mais qu'il ne lui avait fourni aucune preuve de l'innocence de Dreyfus; la cause était entendue (2).

Atteint au cœur par cette déloyauté, Scheurer adressa aussitôt un noble appel à Billot (3). Il ne l'accuse pas de l'indiscrétion, mais son État-Major: « Fais taire les imprudents qui t'entourent! » Et surtout, il l'invite à « courageusement, loyalement » poursuivre l'enquête promise », à ne pas permettre à d'autres de s'en mêler » :

L'armée, que j'aime autant que toi, ne pourrait qu'y perdre. Elle peut s'en tirer honorablement encore; demain, peut-être, il serait trop tard.

Je t'en conjure, au nom de cet intérêt sacré, foule aux pieds toute considération secondaire; c'est digne de toi...

En quoi l'armée serait-elle touchée si les généraux reconnaissent eux-mêmes qu'il y a eu peut-être une erreur judiciaire? Ils en seraient grandis, et le général Mercier et les autres. L'opinion publique serait avec eux, sois-en certain.

Que si, au contraire, on parvient à étouffer ce qui ne

(1) *Dép. à Londres*, 26 février 1900.

(2) *Malin, Intransigeant, Libre Parole, Patrie*, etc., du 31 octobre 1897.

(3) 1^{er} novembre.

doit pas l'être dans notre pays de France, sauf à succomber plus tard devant la réalité, songe au désastre, non seulement pour toi, mais pour cette armée à laquelle nous accordons toute notre admiration et toute notre sollicitude.

Il faut donc que nous combinions nos efforts pour éviter un pareil malheur, et je suis prêt, tu l'as bien vu, à m'y employer de toute mon âme

Mon vieil ami, écoute-moi donc !

Mais le vieil ami ne l'écouta pas. Et tout le temps que va durer ce long pacte de silence, imprudemment consenti, mais religieusement tenu par Scheurer, le vent de mensonge souffla en tempête à travers la presse, et souleva l'opinion contre le téméraire qui troublait le repos du pays.

On a déjà vu à l'œuvre ces hommes, les mêmes qui, en 1894, républicains ou royalistes, avaient assommé Dreyfus avant qu'il fût jugé. C'étaient les gens de *la Libre Parole*, puis Rochefort, Judet, Millevoye, les Janicot et les Veillot, Alphonse Humbert, un autre ancien fonctionnaire de la Commune, Lepelletier, le père Bailly et les Assomptionnistes de *la Croix*. Il y faut ajouter quelques goujats de lettres, deux Juifs qui voulaient se faire pardonner de l'être, Arthur Meyer et Pollonnais (1), et Vervoort, le beau-frère de Rochefort (2).

Aussi bien, pour préparer cette grande entreprise d'empoisonner l'âme française, l'État-Major n'avait pas attendu l'incident qui, tout à coup, comme une rencontre de cavaliers aux avant-postes, a fait éclater les hostilités. Déjà, depuis plusieurs semaines, les directeurs des journaux à gros tirage ont été pressentis

(1) Directeurs du *Gaulois* et du *Soir*.

(2) Directeur du *Jour*.

par Henry et par d'autres émissaires (1). Et l'argent (des fonds secrets et de la caisse noire des Jésuites) réchauffa certaines convictions (2). On nomma alors les patriotes qui (peut-être sans se vendre) se firent payer; pourtant, aucune preuve ne fut produite, sauf que, de notoriété générale, ils étaient coutumiers de ces trafics.

Quelques-uns savaient, non seulement que Dreyfus était innocent, mais encore que le traître était Esterhazy: Drumont, Arthur Meyer (3); d'autres étaient sincères, vraiment persuadés que les sept juges n'avaient point condamné sans des preuves formelles et que Billot, Boisdeffre, tous ces gens de guerre ne leur mentaient pas. Mais tous manquèrent d'équité, car il eût fallu attendre les explications de Scheurer. En d'autres temps moins endurcis, une telle initiative, si courageuse, on en eût fait honneur à la seule générosité d'âme de celui qui la tentait. Or, toute cette presse l'attribua à une machination savamment ourdie par la famille du condamné et par les Juifs (4).

Scheurer ne connaissait pas Mme Dreyfus, même de

(1) Henry fut vu à *l'Écho de Paris* et à *l'Éclair*; Esterhazy fréquentait depuis plusieurs années à *la Libre Parole*; dès le 23 octobre, Desvernine signale qu'il se rendait aux bureaux de *la Patrie*.

(2) Le commandant Bertin en avait averti Fernand Scheurer. (Voir p. 558.) — Au procès Zola (I, 144), Boisdeffre affirme sous serment: « A ma connaissance, ces articles n'émanent pas des bureaux de la Guerre. J'ai fait une enquête et interrogé les officiers. Je m'en tiens à leur parole. »

(3) Un de ses amis lui porta, avec une photographie du bordereau, des lettres d'Esterhazy; Meyer constata l'identité des écritures. Il eut la velléité de publier les fac-similés, puis s'en laissa dissuader par un de ses collaborateurs qui m'en a fait l'aveu.

(4) *Libre Parole* des 2, 4 novembre, etc.; *Intransigeant* du 31 octobre, des 1, 4, 5 novembre, etc.; *Presse* des 5, 8 novembre; *Patrie*, *Croix*, etc.

vue, et n'avait eu avec Mathieu que de rares entretiens; il n'en fut pas moins dénoncé comme leur complice, lié à eux par de sordides intérêts d'argent (1). Nul, au siècle précédent, n'avait reproché à Voltaire d'avoir reçu les Calas chez lui.

Il était, pour le moins, « un naïf dupé par des canailles (2) », et le plus détestable de ces malfaiteurs, c'était moi, « l'organisateur du complot (3) ». La loi nouvelle sur la Revision, dont j'avais été, bien avant le procès Dreyfus, l'un des promoteurs (on disait l'auteur), je l'avais fait voter dans le seul intérêt du traître, mon coreligionnaire, « l'engagé de l'île du Diable (4) ».

Le jury de la Seine avait acquitté l'un des gendres de Scheurer (5), accusé, lors des procès du Panama, d'avoir été corrompu par le baron de Reinach; il en résulte que des secrets honteux nous unissent (6). Je suis « l'éminence grise de la trahison », « un gorille lipomateux », « une immondice qu'il faut pousser à l'égout (7) ».

Scheurer est riche; il est cependant à la solde de la haute banque (8); « on entend un bruit vague de gros sous (9) ». Et aussi à la solde de la Prusse (10). Ce vieux républicain, qui incarne l'Alsace fidèle, est le commensal du prince de Hohenlohe, le cousin du banquier Bleichröder, le valet du sous-préfet allemand de

(1) *Libre Parole, Intransigeant* des 2, 4, 5 novembre, etc.

(2) *Patrie* du 31 octobre; *Éclair*, etc.

(3) *Intransigeant* du 1^{er} novembre.

(4) *Matin, Jour, Intransigeant, Libre Parole*, etc., des 29 et 30 octobre.

(5) Gobron, ancien député des Ardennes.

(6) *Intransigeant* du 1^{er}, *Libre Parole* des 2 et 4 novembre, etc.

(7) *Patrie* des 11 et 12.

(8) *Libre Parole, Intransigeant* du 4, du 7, etc.

(9) *Patrie* du 9.

(10) *Patrie* du 14.

Mulhouse, l'ami de tous les oppresseurs des provinces perdues (1). Rochefort, son obligé, qu'il a aidé de sa bourse à s'échapper de la Nouvelle-Calédonie (2), le traite couramment de « Prussien » : « Qu'on renvoie le sénateur Kestner au Herrenhaus, et le député Reinach au Reichstag (3) ».

Son silence (la trêve consentie à Billot) est l'indice « d'un coup monté ». S'il n'est pas un « scélérat », c'est un « aliéné » : la maison de santé s'impose (4).

D'ailleurs, Méline, Billot, Darlan font son jeu, par ordre de l'Empereur allemand (5). Leur devoir serait d'arrêter Scheurer et ses amis, « pour manœuvres contre la sûreté de l'État (6) ». Il faut exterminer (au sens classique du mot), expulser les Juifs (7).

Depuis quelque temps, la presse avait signalé de

(1) *Intransigeant* du 3 novembre ; *Journal* du 6. — Mme Adam (Juliette Lamber), dans une lettre adressée au *Journal*, raconte que Scheurer avait eu des conciliabules, au sujet de l'affaire, à Schirmeck (où il n'était jamais allé), avec un secrétaire du prince de Hohenlohe, Bodenheimer (qui était mort depuis plusieurs années).

(2) La souscription (25.000 fr.) fut organisée par Gambetta.

(3) *Intransigeant* du 3 novembre 1897. — *Procès Zola*, I, 117, Scheurer : « On m'a traîné dans la boue, on m'a traité de malhonnête homme, de misérable, appelé Allemand et Prussien. »

(4) *Éclair et Libre Parole* du 31 octobre ; *Patrie* du 4 et du 12 novembre ; *Écho de Paris* du 5. — Camille Pelletan écrit dans la *Dépêche* du 31 octobre : « Est-ce que vous croyez qu'on a le droit de dire : « Cet accusé est innocent, le conseil de guerre a fait une infamie... » et puis de ne rien ajouter. Allons donc !... Je n'ai pas besoin de dire pourquoi je ne crois pas un mot de la prétendue découverte de M. Scheurer-Kestner. »

(5) *Intransigeant* des 30, 31 octobre, du 5 novembre, du 17 : « Dreyfus est un misérable, Scheurer en est un autre, et Billot un troisième. » — De même, *Libre Parole*, *Croix*, *Soleil*, etc.

(6) *Libre Parole* du 29 octobre ; *Patrie* du 4 et du 6 novembre ; *Jour* du 16, etc.

(7) *Libre Parole* du 2.

nombreuses erreurs judiciaires ; cette même justice devient infaillible dès qu'il s'agit de Dreyfus. Par une coïncidence qui eût dû faire réfléchir, la Cour de cassation allait procéder à la réhabilitation solennelle de Pierre Vaux et reviser l'erreur des juges de 1852 (1). Les mêmes gens applaudissent aux défenseurs du forçat innocent, et traitent Scheurer d'insulteur de l'armée.

Pour son client, « la solution serait qu'une balle intelligente en débarrassât » le pays (2). L'idée de la revision est plus absurde encore que coupable. L'État-Major a cent preuves, en plus du bordereau. Les fables imbéciles qui ont rempli les journaux à l'époque du procès, reparais-sent l'une après l'autre ; et l'on en a inventé de nouvelles. Dreyfus remettait, dans un café du boulevard, des documents à Schwarzkoppen. A la veille de son arrestation, il traitait pour la livraison des nouveaux canons. Il a fait des voyages suspects à Bruxelles (3). L'un de ses frères est capitaine en Prusse (4).

Et surtout, le traître a avoué (5). La légende des aveux, étouffée dès sa naissance, au lendemain de la dégradation, par ordre de Mercier, ressuscite maintenant que sont dissipés les nuages d'alors et que Lebrun-Renault a signé l'imposture. Mme Dreyfus proteste (6) ; son mari est innocent, il n'a pas cessé de crier son innocence. Qu'en sait-elle ? Ce mensonge devient l'argument définitif des psychologues : un soldat irrépro-

(1) L'arrêt de revision fut rendu le 16 décembre 1897.

(2) *Presse* du 5 novembre, signé : « L. BALBY. »

(3) *Écho de Paris* du 13. — L'article, qui affecte le ton d'une communication officieuse, fut reproduit par toute la presse.

(4) *Patrie* du 1^{er} novembre.

(5) *Intransigeant* du 31 octobre, des 1, 2, 7 novembre ; *Patrie*, *Croix*, *Gaulois*, *Éclair*, etc.

(6) Lettre du 2 novembre à l'*Agence nationale*.

chable n'eût jamais fait l'aveu d'un prétendu amorçage.

Enfin, dans leur ardeur à écraser « le complot juif », Boisdeffre, Henry et leurs associés révèlent ou confirment à nouveau leurs propres méfaits. Ils font raconter qu'une pièce terrible est tenue en réserve, qui s'abattra sur Scheurer comme un coup de massue (1) (c'est le faux d'Henry) — que la conviction des juges de 1894 a été faite en chambre du conseil (à l'insu de l'accusé) par des documents décisifs (2), — et qu'il existe quelque part, dans un inaccessible coffre-fort, la photographie d'une lettre qui émane de l'Empereur allemand, où Dreyfus est nommé (3). Ce faux, stupide, invraisemblable entre tous, Boisdeffre lui-même en atteste l'authenticité au colonel Stoffel, à la princesse Mathilde (4); Henry, causant avec Paléologue, y fait allusion (5). Le bruit s'en répand partout (6).

Contre cette avalanche de mensonges et d'outrages, Scheurer est impuissant. Il avise bien Billot qu'il connaît l'origine de cette campagne, qu'Henry lui a été signalé comme faisant des communications à la presse (7). Nécessairement, Billot répond que « rien n'est

(1) *Éclair* du 31 octobre et du 1^{er} novembre; *Libre Parole* du 2; *Intransigeant* et *Patrie* du 4; *Croix*, etc.

(2) *Patrie* du 1^{er}; *Gaulois*, *Éclair* du 3; *Intransigeant* du 5.

(3) *Libre Parole* du 4, *Intransigeant* du 5.

(4) Boisdeffre (*Cass.*, I, 550) affirme « qu'il n'a jamais entendu parler de cette lettre autrement que par des racontars de journaux et que, par conséquent, il lui a été impossible d'en parler, comme on l'a prétendu, dans les salons où il n'avait guère le temps d'aller ». Or, j'ai établi précédemment (t. I^{er}, 349, note 2) qu'il en parla à la princesse Mathilde et au colonel Stoffel. Son chef de cabinet, Pauffin, en parla par la suite à Rochefort.

(5) *Cass.*, I, 393, Paléologue.

(6) *Ibid.*, 612, Louis de Turenne.

(7) *Mémoires* de SCHEURER.

sorti de chez lui ». D'ailleurs, il fera une enquête (1). Et Scheurer est lié par tous les engagements qu'il a pris ; son silence condamne au silence les amis qui eussent voulu parler.

De rares journaux comprennent que le devoir de la presse est de calmer, non d'agiter l'opinion. Ils s'abstiennent de reproduire les fausses nouvelles et cherchent, péniblement, à faire patienter le public (2). Mais le public s'énerve, se fâche, comme dans une salle de théâtre où le rideau tarde trop à se lever. Il fera porter à l'auteur, aux interprètes, la peine de cet agacement.

Ranc et moi, nous faisons part à Scheurer de nos inquiétudes ; il nous répétait qu'il n'était pas libre : « On devrait comprendre que mon vif désir est d'être déchargé du poids qui m'opprime. Encore un peu de patience. Je me suis engagé dans une rude voie. Je vais droit mon chemin. On me jugera plus tard sur les faits. »

Vaughan, l'ancien administrateur de *l'Intransigeant*, s'était séparé de Rochefort. Il fonda un journal, *l'Aurore*, où il fit entrer Clemenceau, Mirbeau, Urbain Gohier, rédacteur au *Soleil*, Bernard Lazare (3) ; celui-ci, depuis son mémoire pour Dreyfus, avait été exclu de tous les journaux. Clemenceau l'appréciait fort, mais à condition qu'il ne parlât pas de Dreyfus (4). « Ne savez-vous donc pas que Dreyfus est innocent ? » lui dit Ranc ; et il l'envoya chez Scheurer.

C'étaient de vieux amis, mais que la politique avait souvent divisés et qui ne se voyaient plus qu'à de longs

(1) *Procès Zola*, I, 117, Scheurer.

(2) *Temps*, *Figaro*, *Radical*.

(3) Parmi les autres collaborateurs de *l'Aurore* : Berthier, Henri Varennes, Leyret, Jaclard, Philippe Dubois, Descaves, Geoffroy, Quillard ; plus tard, Francis de Pressensé.

(4) VAUGHAN, *Souvenirs sans Regrets*, 67.

intervalles. Clemenceau respectait le caractère de Scheurer ; l'honnête Alsacien lui avait gardé son amitié aux heures sombres où le redoutable orateur, l'homme qui avait brisé tant d'hommes, s'était brisé lui-même à la révélation de ses accointances avec un ténébreux personnage (1).

Clemenceau, dans sa longue carrière parlementaire, n'avait fait œuvre que de destructeur. Pourtant, il ne s'était pas attaqué aux choses de l'armée. Il lui avait imposé, un jour, un chef de son choix, Boulanger, mais il avait contribué aussi, sur le tard, à en débarrasser la République. S'il savait beaucoup de généraux imbus d'idées rétrogrades et cléricales, il les croyait sincèrement attachés à leur tâche, tous dominés par le sentiment du devoir. Il avait pensé, en conséquence, qu'il les fallait laisser tranquilles et il n'avait combattu, mais par passion politique, que Miribel et Galliffet. Il ne suppose pas que les juges militaires sont infaillibles, mais il ne met en doute ni leur loyauté ni leur souci du droit. Ainsi, il a cru Dreyfus coupable, parce que condamné, et s'est indigné que les juriconsultes aient assimilé la trahison à un crime politique : « Nous n'avons même pas été capables de fusiller Bazaine (2). »

Nulle intelligence plus prompte et plus brillante que la sienne, mais d'une extrême légèreté. Des esprits bien moins pénétrants que le sien ont été frappés, depuis trois ans, de tant d'indices qu'une erreur judiciaire a été commise. Il n'y a pas pris garde, peut-être parce que toute sensibilité profonde lui fait défaut.

Scheurer, esclave de sa parole, ne donna à Clemen-

(1) Le 20 décembre 1892, Déroulède avait dénoncé Clemenceau comme le complice de Cornélius Herz.

(2) *Justice* du 25 décembre 1894.

ceau aucune preuve de l'innocence de son client ; mais son attitude, sa résolution, son calme sous l'orage, troublèrent son visiteur. Artiste, il pressentit un beau drame ; fils de l'*Encyclopédie*, une belle bataille contre un retour offensif du moyen âge. Cela lui suffit. Il continua à écarter l'idée que l'homme de l'île du Diable n'était qu'une victime. Mais il déclara, dans deux vigoureux articles (1), qu'il n'y avait qu'un moyen de délivrer le pays de ce cauchemar : la pleine lumière. « S'il y a des présomptions notables d'erreur, le procès doit être révisé. »

Cassagnac, de même, seul parmi les journalistes de droite, se prononça, et plus énergiquement encore, pour la revision. Il renouvela sa protestation contre l'usage des pièces secrètes : « Il y a un trou béant, noir, insupportable dans ce jugement. Toute condamnation dans les ténèbres est un assassinat juridique. Vainement viendra-t-on arguer du secret d'État ; ce secret d'État serait une lâcheté... La pensée de l'innocence de Dreyfus m'a toujours hanté ; elle m'épouvante (2). »

Quelques journaux républicains osèrent reproduire ce défi à « l'opinion prévenue et déchaînée ». Ce fut tout. Les socialistes gardèrent une attitude expectante.

XVI

Henry pensait toujours n'avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire.

Il combina alors, avec Esterhazy, l'un de ses coups les plus audacieux.

(1) *Aurore* des 2 et 8 novembre 1897.

(2) *Autorité* du 1^{er}.

Cette femme mystérieuse, fille de son cerveau nourri de méchants romans (*Speranza*, puis *Espérance*), tantôt associée à Picquart et tantôt le trahissant, avait continué à protéger Esterhazy. Maintenant, à une nouvelle entrevue, où elle arrive étroitement voilée, elle lui confie, pour qu'il s'en fasse une arme, « la photographie d'une pièce que Picquart a dérobée dans une ambassade étrangère et qui compromet gravement de hautes personnalités diplomatiques (1) ».

Précédemment, Esterhazy avait entretenu Du Paty de Guénée et de divers inconnus qui le renseignaient sur les manœuvres de ses adversaires (2) ; il lui confia, sur ces entrefaites, qu'une femme était sa principale informatrice ; mais bien loin d'en faire une héroïne de roman, il la représenta sous les traits d'une femme du monde ou du demi-monde qui lui portait intérêt (3). Il ne parla point davantage de rendez-vous nocturnes, sous le voile, aux lieux même où il avait coutume de se rencontrer soit avec Du Paty, soit avec la marquise, ce qui eût pu éveiller le soupçon ; l'aventure était piquante, mais banale. Même un jour que Du Paty le questionna

(1) *Cass.*, III, 473, Esterhazy, lettre à Félix Faure. — De même, *Procès Esterhazy*, 125. — On a vu (p. 573, note 1) que, dans tous les premiers récits d'Esterhazy, « Espérance » et la « dame voilée » ne sont qu'un seul personnage ; il ne distingue entré elles qu'à son procès. — Henry, à l'enquête Pellieux (28 nov. 1897), dit que « cette pièce n'a pu sortir du ministère que par la faute ou par la négligence de Picquart. » — *Instr. Tavernier*, 13 juillet, Du Paty : « Henry avait les éléments nécessaires pour pouvoir inspirer à Esterhazy l'histoire de la dame voilée. »

(2) *Cass.*, I, 449 ; II, 195 ; *Instr. Tavernier*, 23 juillet 1899, Du Paty.

(3) *Enquête Renouard*, 9 septembre 1898, Du Paty : « A un moment donné, Esterhazy a même cité le nom. » — De même, *Cass.*, I, 449. — *Instr. Tavernier*, 26 juin 1899. « Esterhazy ne m'a jamais parlé de la dame voilée, mais d'une inconnue qui le renseignait ; ce n'était pas invraisemblable ; je l'ai cru. »

de plus près, il nomma la dame, du premier nom qui lui vint à l'esprit. Et comme les renseignements qu'il était censé recevoir d'elle se trouvèrent exacts, le pantin dont il tirait les ficelles fut aisément trompé. Esterhazy dit encore, mais incidemment, que son amie lui avait promis un document important qui l'aiderait à se tirer d'affaire.

Ainsi Du Paty connut assez de cette nouvelle fourberie pour en être dupe, mais Esterhazy lui cacha avec grand soin les détails pittoresques qui, par la suite, donnèrent à cette histoire sa saveur et sa popularité, en même temps qu'elles désignèrent à une critique hâtive le sot et antipathique marquis comme l'inventeur de la fable. En effet, s'il n'était pas incapable d'ourdir de louches machinations, il se fût gardé de conseiller celle-là, comme il s'en défend avec raison, parce qu'il avait déjà été soupçonné d'avoir pratiqué la pareille et qu'il ne se fût pas mis de gaieté de cœur en état de récidive (1).

Du Paty, quelques années auparavant, fréquentait, avec d'autres officiers (2), chez cette vieille comtesse de Comminges dont Picquart était l'ami ; il courtisa sa nièce. Quand la jeune fille fut fiancée à un autre, son père reçut à son sujet une lettre anonyme et bassement mensongère. Il en accusa Du Paty et porta plainte au préfet de police (3).

Le général Davout étant intervenu, Du Paty protesta qu'on l'accusait à tort (4) et qu'il était lui-même victime d'une intrigue ; puis, il rendit les lettres

(1) *Instr. Tavernier*, 15 juillet 1899, Du Paty : « C'est la similitude avec les faits présentés par un rapport odieux qui montre clairement qu'on a inspiré cette histoire à Esterhazy dans un but hostile à mon égard. »

(2) Le capitaine Lallemand, le commandant Curé, etc.

(3) Lozé.

(4) *Cass.*, I, 346, Cuignet : « Je crois que Picquart avait fait

qu'il avait reçues, sauf une seule; une femme la lui avait volée et ne la voulait restituer que dans un lieu écarté, la nuit, contre argent comptant. Il convoqua, en conséquence, divers membres de la famille de Comminges sur les bords de la Seine, à l'endroit où fut jeté plus tard le pont Alexandre; c'était le soir du Vendredi Saint. Une femme voilée y vint (1). Du Paty l'aborda et, après quelques instants d'entretien, il rapporta une enveloppe où se trouvait la lettre (2).

connaître à la famille de Comminges l'existence de lettres compromettantes écrites à Du Paty. C'est cette trahison de Picquart qui avait motivé la rupture entre lui et Du Paty. » — Du Paty déclare qu'il n'existait aucune inimitié entre Picquart et lui (*Cass.*, I, 456; II, 32). Leurs rapports, en effet, furent toujours corrects, mais Picquart n'estimait pas Du Paty.

(1) « Abridée sous un parapluie. » (*Procès Zola*, I, 103, Leblois.) — Du Paty lui aurait remis cinq cents francs.

(2) *Procès Zola*, I, 103, Leblois; *Cass.*, I, 346, Cuignet. — Cette histoire fait l'objet d'un dossier à la préfecture de police, dossier qui était connu d'Henry, dont il fut question au procès Zola (I, 63), et qui fut versé plus tard à la Cour de cassation. — Du Paty, à l'Instruction Tavernier (15 juillet 1899), proteste faiblement; il convient de la scène finale, mais en rejette la responsabilité sur les Comminges : « Pendant l'hiver de 1891 à 1892, j'ai été attiré dans une famille où se trouvait une jeune fille en âge d'être mariée; des pourparlers furent engagés entre moi et une sœur mariée de cette jeune personne, en vue d'un mariage; j'ai cette correspondance. Mais la famille, dont la situation de fortune était modeste et dans tous les cas fort inférieure à la mienne, avait des vues différentes et songeait à un parti beaucoup plus avantageux sous le point de vue matériel. Les pourparlers n'aboutirent donc pas; la jeune personne fit quelques difficultés pour accepter la décision de ses parents; et quelqu'un de son entourage, pour modifier ses sentiments, imagina un procédé romanesque au cours duquel eurent lieu des manœuvres à mon égard, précisément inverses de celles exposées par le commandant Cuignet. » — Du Paty, ajoute qu'il a conservé des « pièces probantes ». Le rapport de la Préfecture fut « obtenu » pour parer à la divulgation de ces lettres. — Enfin le général Davout, duc d'Auerstædt, grand chancelier de la Légion d'honneur, « voulut bien apporter son concours pour

Cette affaire bizarre dont s'était occupée la police, Henry, comme bien d'autres, la connaissait (1). Il lui parut ingénieux et commode de la remettre en scène à son profit et au plus grand détriment à la fois de Du Paty et de Picquart. D'abord, toutes les communications qu'Henry a faites à Esterhazy, celui-ci les attribuera à la dame voilée, et, comme tout le monde, depuis le dernier rustaud de la Basse-Bretagne jusqu'au Président de la République, acceptera, les yeux fermés, la divertissante histoire, ou fera semblant de ne pas la mettre en doute, les soupçons ne s'égarent pas sur lui. Puis, quand l'opinion sera revenue de son premier affolement de crédulité romanesque, c'est Du Paty qui sera accusé d'avoir caché sous les jupes de l'inconnue son pantalon rouge et ses bottes éperonnées, parce qu'il est notoirement un détraqué et parce que les amis de Picquart ne manqueront pas de raconter l'aventure similaire où l'extravagant personnage a joué autrefois un rôle (2). Plus tard, c'est la marquise Du Paty

terminer cette affaire ». Davout, en effet, écrivit par la suite à Du Paty : « L'impression que j'ai gardée de mon entrevue avec M. de Comminges a été si loin de vous être défavorable que je vous ai, depuis, servi de témoin pour votre mariage et présenté au Cercle de l'Union. » (8 février 1898.) Cette lettre fut publiée dans les journaux, avec l'autorisation de Davout, après avoir été communiquée par Du Paty à Billot et à Boisdeffre.

(1) Picquart la connut par la comtesse de Comminges (*Cass.*, I, 213), Henry par la police. Du Paty dit qu'il la leur raconta lui-même (à sa manière) « comme exemple d'intervention de la police dans les affaires d'ordre privé » (*Instr. Tavernier*, 15 juillet 1899).

(2) C'est ce qui arriva en effet. Le Préfet de police communiqua à Barthou le dossier de l'affaire Du Paty-Comminges; Barthou en donna connaissance à Méline, à Billot et à Milliard, « parce qu'il paraissait jeter une certaine lumière sur la remise du document libérateur à Esterhazy dans les mêmes circonstances ». (*Cass.*, I, 337, Barthou) Picquart, lui aussi, tomba en plein au piège d'Henry : « Dès que j'ai entendu parler d'une

qui sera dénoncée comme la dame voilée par Esterhazy lui-même (1). Enfin, après Du Paty, ou en même temps que lui, Picquart sera atteint à son tour, quand le père Du Lac signalera à Boisdeffre l'une de ses pénitentes, celle dont il connaît l'amitié pour l'ancien chef du bureau des Renseignements et les tristesses conjugales (2). Et, tout ce temps encore, Henry, à son ordinaire, restera dans l'ombre.

Esterhazy adressa donc une seconde lettre à Félix Faure (3). Il y constate que « ni le chef de l'État ni le chef de l'armée ne lui ont fait répondre un mot d'appui ou de consolation » ; apparemment, des « considérations de politique parlementaire les en empêchent ». Ainsi, « les services rendus depuis cent soixante ans à la France par ses ancêtres, le sang versé, la mémoire des braves gens tués à l'ennemi, tout cela serait payé d'infamie pour servir de pareilles combinaisons ». Non, cela ne sera pas. « On l'accule à user de tous les

dame voilée, j'ai pensé à Du Paty, et lorsque j'ai vu que les rendez-vous se donnaient près du pont Alexandre-III, je n'ai plus eu aucun doute, Du Paty ayant organisé une scène de dame voilée au Cours-la-Reine, en 1892. » (*Cass.*, I, 213.) Ce furent ensuite Mlle de Comminges, qui raconta l'aventure à l'enquête de Bertulus, et Leblois, qui la révéla publiquement au procès de Zola. (I, 102.) Bientôt, pour la presse du monde entier, la dame voilée fut Du Paty; des centaines de dessins, de caricatures, le montrèrent sous ce déguisement saugrenu. Avec Zola, Ranc, Clemenceau, Jaurès, Yves Guyot, etc., je suivis alors (et je m'en accuse) l'erreur commune (*Vers la Justice, les faussaires*, 1^{re} série). Il n'y a, d'ailleurs, dans toute cette série d'articles, qu'à remplacer le nom de Du Paty par celui d'Henry. L'État-Major, presque tout entier, accusa ou lâcha Du Paty.

(1) *Cass.*, II, 182, *Cons. d'enq.*, séance du 24 avril 1898, Esterhazy : « Du Paty, quelques jours après, arriva avec une dame voilée au pont Alexandre. » Esterhazy fit le même récit à Tézenas.

(2) Voir p. 574.

(3) *Procès Esterhazy*, 125, Esterhazy : « Je prévins le ministre, le Président de la République. » (*Cass.*, I, 582; *Dépos. à Londres.*)

moyens en son pouvoir », « à faire arme de tout dans cette lutte désespérée, où tous les appuis lui manquent et où sa cervelle éclate ». Soit ! En conséquence, il prévient le Président du nouveau secours que vient de lui porter « la femme généreuse » qui le protège. Cette pièce volée, si grave, quelle est-elle ? Il se garde de le dire, bien qu'Henry lui eût déjà décrit toutes les pièces de ses dossiers, y compris ses propres faux (1) ; mais les menaces vagues, obscures, sont terrifiantes entre toutes : « Si je n'obtiens ni appui ni justice, et si mon nom vient à être prononcé, cette photographie qui est aujourd'hui en lieu sûr, à l'étranger, sera immédiatement publiée (2). »

Ce même jour (3), appuyant l'audacieux, *la Libre Parole* racontait qu' « un haut fonctionnaire du ministère de la Guerre avait livré des documents à Scheurer ».

Nulle tentative d'intimidation mieux caractérisée (4). Une telle lettre ne comporte qu'une réponse : un mandat d'arrêt porté par deux gendarmes (5). Félix Faure (affolé, sans doute, par d'autres menaces, plus précises et plus personnelles) capitula sur l'heure.

Non seulement Esterhazy n'est pas arrêté, ni interrogé, ni même requis de restituer la pièce secrète qu'il prétend détenir, mais le Président n'ose pas faire connaître à ses ministres civils, au garde des Sceaux directement intéressé, le chantage dont il est l'objet. Il a la

(1) *Dép. à Londres*, 26 fév. : « Reinach, dans une brochure absolument stupide, s'étonne que j'aie connu le faux Panizardi ; mais je connaissais, sinon de vue, du moins pour en avoir entendu parler, toutes les pièces du dossier. »

(2) Lettre du 31 octobre 1897 (*Cass.*, III, 473).

(3) *Libre Parole* du 31, article signé : C¹ Z.

(4) Article 179 du Code pénal.

(5) Esterhazy le dit lui-même (*Cass.*, I, 583 ; *Dépos. à Londres*, 26 février 1900).

pudeur de ne s'en ouvrir qu'à Billot et à Boisdeffre, et, du coup, devient leur complice.

Ce n'étaient pas des imbéciles. Dès lors, aucun d'eux ne crut que Picquart eût dérobé un document qui, révélé, pourrait déchaîner la guerre (car il n'existe pas de tels documents), qu'une femme lui a soustrait cette pièce, et que, pour se venger d'un infidèle, elle l'a donnée à un traître. Mais ils feignirent d'y croire (1). Ils savaient, au surplus, que le crime qu'ils imputaient à Dreyfus, c'était Esterhazy qui l'avait commis. Ils étaient les premiers de l'État et de l'armée.

Ainsi, ils accueillirent la fable d'Esterhazy et d'Henry comme l'expression de la vérité. Et, sans retard, au lieu de sévir contre le maître-chanteur, on frappa, à nouveau, sur Picquart. Billot, dès le lendemain (2), fit télégraphier par Boisdeffre au général Leclerc « que Picquart s'était laissé voler par une femme la photographie d'un document secret de la plus haute importance et compromettant pour un attaché militaire étranger; le gouvernement en était informé ». On ignorait toutefois quel était ce document. Leclerc était invité, d'urgence, à interroger Picquart.

(1) *Procès Zola*, I, 138, Boisdeffre : « J'ai à affirmer que je ne sais absolument rien sur la personnalité de la dame voilée et sur la dame voilée, et que je n'en ai entendu parler que par les journaux. » — Mensonge, puisque, dès le 31 octobre 1897, il a connu la lettre d'Esterhazy à Faure, qu'il a télégraphié le lendemain au général Leclerc, etc. Il en convient plus tard : « J'ai eu connaissance de l'incident; nous avons cherché vainement... » (*Cass.*, I, 264.) — De même Gonse (I, 567). — Billot se dérobe : « La femme voilée existe. On a dit que c'était une personne ayant eu des relations avec Picquart, chez qui celui-ci aurait oublié ce document. — Vous n'avez pas cru devoir ouvrir une procédure judiciaire sur cette disparition? — Non. A défaut d'indications précises, ce n'était pas le cas. » (*Cass.*, I, 12, 13.)

(2) 1^{er} novembre. (*Cass.*, I, 12, Billot.)

Celui-ci se trouvait précisément à Tunis, où il était venu prendre les ordres du général au sujet de sa mission à la frontière tripolitaine. Il écrivit une déclaration très nette : aucune femme n'a pu lui dérober de documents, attendu qu'il n'a jamais sorti du ministère aucune pièce de son service ; il n'a jamais eu de relations avec des femmes employées à l'espionnage ; il ne les connaît même pas de vue. Il rentra alors à Sousse, attendant. Leclerc lui recommanda de persévérer « dans une franchise absolue (1) ».

Une instruction judiciaire s'imposait contre Esterhazy, détenteur, de son propre aveu, d'un document volé. Billot fit charger Henry d'une vague enquête (2). Gonse, par contre, prescrivit de saisir, à la poste, toute la correspondance de Picquart.

XVII

La presse fait l'opinion et l'opinion est devenue la conscience des Assemblées.

Scheurer s'en aperçut dès qu'il retourna au Sénat. Jusqu'alors, il n'y avait compté que des amis. L'accueil fut froid. Les plus fermes républicains lui en voulaient d'avoir provoqué un pareil trouble, et avec une telle maladresse, annonçant, laissant annoncer des révélations décisives qui étaient sans cesse retardées. Il devenait compromettant. Trarieux, Bérenger, pour s'être

(1) *Procès Zola*, I, 290 ; *Instr. Fabre*, 171 ; *Cass.*, I, 198 ; *Rennes*, I, 461, Picquart.

(2) *Procès Zola*, I, 138, Boisdeffre ; *Cass.*, I, 12, Billot ; I, 264, Boisdeffre ; I, 567, Gonse ; *Enq. Pellieux*, 28 nov., Henry.

entretenus avec lui dans la salle des séances, ont été dénoncés par Drumont. L'avertissement ne fut pas perdu pour Freycinet; un jour que Scheurer s'assit à son côté, il dit qu'on serait mieux dans un coin discret de la Bibliothèque (1). D'autres s'assurent, avant de lui parler, que les journalistes ne les observent pas. Le duc d'Audifret-Pasquier, qui le recherchait, ne le connaît plus. Toute la droite s'écarte de lui, sauf Grivart et Buffet qui le félicita de son courage. Le vieux parlementaire fit tristement allusion à la violence de la presse royaliste et de ses collègues : « J'ai trop vécu; ce n'est plus mon parti (2). »

La Chambre était à six mois du terme de son mandat; d'autant plus, le souci de la réélection paralysait les courages, énervait les énergies.

L'affaire Dreyfus, dès l'origine, avait pesé lourdement sur les députés, non que le souci d'une erreur judiciaire les tourmentât, mais par la crainte des haines et des fureurs que soulevait le drame. Quelques-uns seulement se plurent à exploiter les passions; la plupart les détestaient, mais sans ressort pour y résister.

Jamais session parlementaire ne s'était ouverte sous de plus favorables auspices, dans une sécurité plus profonde. Le gouvernement de Méline a dépassé en durée les plus longs ministères; il a la double consécration du temps et du Tsar. Et voilà que cette histoire

(1) *Mémoires de SCHEURER.*

(2) Le 3 novembre, m'étant absenté de Paris pendant les vacances de la Toussaint, j'y revins, de Nancy, avec Buffet. Il m'honorait de son amitié. Pendant presque toute la durée du trajet, il se fit raconter, m'écoutant avec une grande émotion, ce que je savais de l'Affaire. Avant mon départ, je n'avais pas moins vivement ému la princesse Mathilde. Dès mon retour, je fus informé de la démarche que Boisdeffre avait faite auprès d'elle. (Voir p. 636.)

reprend ! Scheurer et ses amis, s'ils l'avaient fait exprès, n'auraient pu choisir une heure moins opportune. Est-ce que l'innocent (s'il est innocent) ne peut pas attendre les élections ? Qu'est-ce que cette Justice qui trouble, dérange les combinaisons des candidats ?

Ainsi raisonnent les amis du ministère ; mais ses adversaires, radicaux et socialistes, ne raisonnent pas avec plus de noblesse. Seule, la politique les obsède. La cause de la revision n'est pas populaire ; il suffit. Si Méline suit le courant, ils le suivront avec lui (1).

Cependant, malgré la mauvaise humeur qui est générale, la grande majorité des députés attend le verbe ministériel, soulagée et rassurée si Méline et Billot déclarent que Dreyfus a été bien jugé, mais capable encore de sang-froid si le Président du Conseil, que ses adversaires eux-mêmes tiennent pour un honnête homme, et si le ministre de la Guerre avouent que Dreyfus a été illégalement jugé et qu'il existe, en sa faveur, des présomptions d'innocence. La Chambre, non sans ennui, eût laissé la parole à de nouveaux juges.

XVIII

C'était encore l'espoir de Scheurer. Si le Président de la République a refusé de l'entendre et si Billot a rusé avec lui, Méline, du moins, fera son devoir. Il

(1) *Dépêche* du 31 octobre 1897 : « L'accusé, écrit Camille Pelletan, était *trop soutenu* pour être de ceux que l'on condamne sans motifs. Les preuves que le conseil de guerre, si sollicité qu'il fût, a jugées suffisantes, semblent ne laisser aucune place au doute. On parle des tortures du condamné ; mais il y a un autre intérêt en jeu : *l'honneur du conseil de guerre.* »

n'est ni un parvenu de la politique grisé par le pouvoir et jaloux de popularité, ni un soldat retors, prisonnier de ses subordonnés, mais un vieux républicain, l'ami et le collaborateur de Ferry, et, jusqu'à ce jour, d'une loyauté insoupçonnée.

Scheurer se rendit, en conséquence, chez Méline (1) et, tout de suite, il apprit un nouveau mensonge de Billot : il aurait interdit au ministre de la Guerre de rien révéler de leur entretien au Président du Conseil. Scheurer protesta qu'il avait, au contraire, averti Billot de son intention de saisir lui-même Méline. Et tout ce que Leblois lui a permis de dire, il le dit, notamment que Billot sait, depuis longtemps, à quoi s'en tenir, puisque le véritable auteur du bordereau a été découvert au ministère de la Guerre.

Méline feint d'ignorer que l'homme, qui va être dénoncé par Scheurer, l'a été déjà par un officier. En tout cas, Billot lui avait parlé du faux d'Henry. Il observe, en effet, qu'il existe d'autres preuves que le bordereau contre Dreyfus : « le témoignage de deux hommes qui n'ont aucun intérêt à tromper (2) ». C'est la lettre de Panizzardi à Schwarzkoppen, et Méline la juge authentique. Il croit tout ce que lui dit Billot (3).

Scheurer lui montre alors des fac-similés du bordereau, des lettres de Dreyfus et d'Esterhazy. Méline regarde d'un œil distrait ; il trouve que l'écriture de Dreyfus ressemble plus que celle d'Esterhazy à celle du bordereau ; d'ailleurs, il n'est pas expert.

Scheurer, très déçu, supplie Méline de surveiller lui-

(1) 2 novembre. — *Mémoires; Procès Esterhazy*, 154.

(2) *Mémoires* de SCHEURER.

(3) Chambre des Députés, 13 décembre 1900, Méline : « M. Jules-Louis Breton a eu raison de dire que le général Billot, c'était moi. »

même l'enquête de Billot ; il atteste que Dreyfus est innocent. Méline reste froid.

Il parut évident à Scheurer que l'étroite consigne de Leblois ôtait toute force probante à ses discours. Il supplia donc l'avocat de le dégager. Celui-ci accepta de montrer lui-même les lettres de Gonse au Président du Conseil et il accompagna Scheurer au ministère (1).

Mais Méline refusa de recevoir Leblois tant qu'il n'aurait pas fait, d'abord, ses confidences à Billot ; ce fut dès lors Scheurer qui, sous le sceau du secret, pendant que Leblois se morfondait dans un salon d'attente, lui raconta l'histoire de Picquart (2) ; il conclut en demandant que Picquart fût mandé d'urgence à Paris. Méline objecta, avec raison, que seul le ministre de la Guerre pouvait rappeler un officier en mission ; or, Scheurer lui a fait promettre de ne pas nommer Picquart à Billot.

Scheurer, en s'en retournant avec Leblois, le conjura de passer par les exigences de Méline et d'aller chez Billot avec lui. Ils reviendront ensuite ensemble chez Méline et ne laisseront pas à l'État-Major le temps de poursuivre ses manœuvres.

L'avocat consentit, puis se ravisa, à la porte même du ministre de la Guerre : raconter à Billot une histoire qu'il connaît de reste, lui montrer les lettres de Gonse, ce serait « se jeter dans la gueule du loup », perdre Picquart. Malgré les prières les plus vives, il resta inébranlable.

Le pauvre Scheurer se rabattit de nouveau sur Mé-

(1) 3 novembre.

(2) Ni Leblois, ni, par conséquent, Scheurer ne connaissaient le *petit bleu*. (Voir p. 521.) Leblois savait seulement qu'une « pièce interceptée avait mis Picquart sur la piste d'Esterhazy ». Il connut seulement le *petit bleu* par le rapport Ravary (*Instr. Fabre*, 120).

line; il lui écrivit (1) que l'heure était trop grave pour s'arrêter à un vain formalisme et lui demanda en grâce de recevoir lui-même les communications de Leblois. Il se rendit ensuite (2) chez le ministre de la Justice; mais, au premier mot, Darlan observa que la loi qui fait du garde des Sceaux l'un des juges des requêtes en revision, lui impose de n'en pas connaître à l'avance et en secret.

Et la presse hurlait toujours. Son autorité morale, qui lui avait paru, comme à ses amis, l'un des principaux éléments du succès, Scheurer la voyait s'en aller par lambeaux, en pure perte.

Au Sénat, ce jour-là, il sentit une hostilité, mêlée d'ironie, qui lui fit mal : « Parlez-vous bientôt? — J'ai engagé ma parole. — A qui? — A Billot. » On haussait les épaules (3).

N'y pouvant tenir, il se rendit à la présidence du Conseil, où il ne rencontra qu'un secrétaire de Méline. Il lui signifia qu'il était excédé des procédés de Billot : « Tous les jours, le ministre me fait attaquer dans sa presse; je considère que la trêve est rompue et je vais informer les journaux des causes de mon silence. »

Une heure après, Méline le convoqua pour le lendemain matin; mais, déjà, Scheurer avait adressé au *Figaro* une courte note. Il s'y excusait simplement du long retard qu'on lui reprochait : « J'ai fait part au gouvernement des éléments sur lesquels se fonde ma conviction. Il est naturel que je lui laisse le temps de prendre les mesures nécessaires (4). »

Une communication, d'un tout autre ton, parut à la

(1) 4 novembre.

(2) 5 novembre.

(3) *Mémoires* de SCHEURER.

(4) *Figaro* du 6 novembre.

même heure, dans *le Matin* : « Il est temps que cesse cette comédie » ; Scheurer, non content d'être la dupe et le complice d'un « homme de paille », fait dire que, s'il ajourne ses révélations, c'est que le ministre de la Guerre l'a prié d'attendre ; « il dira bientôt que, s'il ne parle pas du tout, c'est que le ministre lui a ordonné le silence ». Or, « le gouvernement tient depuis longtemps, toute la trame du complot ». Si le vice-président du Sénat « s'obstine dans son inexplicable mutisme », il faut que le gouvernement soit sommé de parler.

Scheurer, dans son entrevue (la troisième) avec Méline, l'aborda vivement : « Le ministère de la Guerre sortira déshonoré de cette affaire. Ce n'est pas par la violence, le mensonge, la calomnie que l'on défend une juste cause. En ayant recours à de telles armes, l'État-Major me donne une preuve de plus que Dreyfus est innocent. — Quoi ! interrompt Méline, vous pouvez croire que Billot sache Dreyfus innocent et ne fasse rien pour que justice lui soit rendue ? — Certains militaires, répond Scheurer, ont de leurs devoirs une autre conception que nous. Ce qu'ils appellent « l'honneur de l'armée » leur semble, parfois, plus important que l'honneur tout court ». Encore une fois, il offre à Méline de lui faire connaître la correspondance de Picquart et de Gonse : « M. Leblois, dit Méline, a commis un abus de confiance en vous remettant ces lettres. — C'est affaire entre M. Leblois et sa conscience. — Eh bien, non, riposte Méline, je ne veux pas connaître ces lettres. — Vous parliez autrement il y a peu de jours ; les intérêts les plus sacrés de l'État exigent que vous en preniez connaissance. — Non, non, je ne veux pas les lire ! — Ah ! s'écrie Scheurer, se levant et marchant vers Méline très pâle, ni Gambetta, ni Ferry, ces hommes d'État, n'auraient refusé de m'entendre. »

Pourtant, Méline s'obstine : « Saisissez la garde des Sceaux d'une requête. » Scheurer, en vain, lui montre les inconvénients de cette procédure : « Je vous apporte les moyens de faire justice vous-même, sans bruit, sans scandale superflu ; c'est vous-même qui me provoquez à la bataille ». Et il le conjure encore : « Donnez-moi la preuve, l'une de vos fameuses preuves que Dreyfus est coupable et je vais, en sortant de votre cabinet, confesser mon erreur sur la place publique ». Mais tout fut inutile (1).

Un peu plus tard (2), à l'issue du Conseil des ministres, Barthou, ministre de l'Intérieur, fit une communication verbale aux journalistes. Il déclara que Scheurer, en effet, s'était entretenu avec Méline et Billot de l'affaire Dreyfus, « mais qu'il ne leur avait communiqué aucune pièce » ; dès lors, « le gouvernement ne peut s'en tenir qu'au fait existant, c'est-à-dire au jugement qui a condamné l'ex-capitaine ».

Cette note contenait une grave inexactitude, puisque Scheurer avait apporté aux deux ministres l'écriture d'Esterhazy et offert à Méline les lettres de Gonse. Bien plus, selon certains journaux, Barthou aurait ajouté : « Et le gouvernement considère que ce jugement a été aussi régulièrement que justement rendu (3). »

La Chambre, bien que nerveuse, attendait, comme on a vu, la parole du gouvernement. Seuls, les patriotes de profession s'agitaient. Déjà, deux d'entre eux, Mirman et Castelin, avaient écrit à Méline et à Billot qu'ils les questionneraient sur leurs rapports avec Scheurer. Méline les pria de n'en rien faire ; ils y consentirent,

(1) *Mémoires* de SCHEURER.

(2) Le même jour, 6 novembre.

(3) *Patrie, Libre Parole, Gaulois, Intransigeant* du 6 et du 7, etc. La version « tronquée » parut dans *le Temps* (antidaté) du 7.

mais lui demandèrent, en retour, de préciser le sens de l'officieuse communication : qu'est-ce que le ministre de l'Intérieur a dit exactement aux journalistes ? Méline leur promit d'en conférer, au prochain Conseil, avec ses collègues (1). En effet, le point précis d'aiguillage était là : Le gouvernement se bornera-t-il, correct et juridique, à constater le fait existant, ou va-t-il, s'échappant de la neutralité, déclarer que la condamnation de Dreyfus a été juste et régulière, repousser, sans autre examen, la revision ?

XIX

Les incidents de ces derniers jours avaient été portés, par la filière habituelle, à la connaissance d'Esterhazy (2) et d'Henry. Ils agirent en conséquence.

Le résultat de la dernière lettre d'Esterhazy à Félix Faure ne s'était pas fait attendre ; Picquart a été mis en demeure de s'expliquer ; il a été interrogé sur le prétendu vol d'un document secret ; ordre a été donné de saisir sa correspondance. C'est bien là, à l'Élysée, qu'il faut frapper.

D'accusé devenu accusateur, et accusateur redouté, qui est obéi sur l'heure, Esterhazy écrit aussitôt une troisième lettre au Président de la République (3) ; il le

(1) 8 novembre.

(2) *Cass.*, I, 582, Esterhazy.

(3) 5 novembre. — *Cass.*, I, 582, Esterhazy : « On me fit faire la lettre du document libérateur. » On, c'est, d'habitude, dans le langage d'Esterhazy, Henry. En tous cas, il ne met pas en cause Du Paty, qui affirme n'avoir pas dicté cette lettre ; il la connut seulement par Gonse, qui la lui communiqua quand Félix Faure l'eut renvoyée à Billot. (Voir p. 658.)

prévient, toutefois « qu'il s'adresse, pour la dernière fois, aux pouvoirs publics ».

Et, brandissant d'un geste impérieux le document libérateur : « Cette pièce est une protection pour moi, puisqu'elle prouve la canaillerie de Dreyfus (1), et un danger pour mon pays, parce que sa publication, avec le fac-similé de l'écriture, forcera la France à s'humilier ou à faire la guerre. »

Il insiste sur cette menace : « Que dira le monde entier quand cette lettre deviendra publique ? Que pensera-t-on dans le monde quand on saura la lâche et froide cruauté avec laquelle on m'a abandonné ? Mon sang va retomber sur vos têtes. » Non, il ne laissera pas son honneur servir de rançon aux querelles des partis, il le défendra par tous les moyens si Félix Faure ne se décide pas à « forcer les Ponce-Pilate de la politique à faire une déclaration nette et précise au lieu de louvoyer pour conserver les voix de Barrabas ». « Toutes les lettres que j'ai écrites vont arriver entre les mains d'un de mes parents qui a eu l'honneur, cet été, de recevoir deux Empereurs. »

Félix Faure n'en a reçu qu'un seul !

Il termine par cette sonore et burlesque péroraison :

Je pousse le vieux cri français : « Haro à moi, mon prince, à ma rescousse ! » Je vous l'adresse à vous, Monsieur le Président, qui, avant d'être le chef de l'État, êtes un honnête homme, et qui devez, au fond de votre âme, être profondément écœuré de la lâcheté que vous voyez.

Qu'on me défende et je renverrai la pièce au ministre

(1) *Cass.*, I, 583, Esterhazy : « Je n'avais pas matériellement ce document, mais je le connaissais. » C'est l'évidence que nie d'ailleurs Rogé. (*Cass.*, I, 100; *Rennes*, I, 322, etc.) Il est vrai qu'Esterhazy, à son procès, avait dit qu'il ne connaissait pas la pièce (125).

de la Guerre sans que personne au monde y ait jeté les yeux ; mais qu'on me défende vite, car je ne puis plus attendre, et je ne reculerai devant rien pour la défense ou la vengeance de mon honneur indignement sacrifié (1).

Ce brevet d'honnête homme, décerné par un espion au pauvre homme que Drumont poursuit de ses menaces, et surtout, avec le « Haro » si bien amené, ce titre de prince qui, jadis, a fait aller le bourgeois gentilhomme jusqu'à la bourse tout entière, Félix Faure n'y fut pas insensible. Mais il fut surtout épouvanté de l'audace croissante de son étrange solliciteur. Il communiqua aussitôt cette nouvelle lettre à Billot et à Boisdeffre qui, tous deux, venaient de recevoir des missives semblables (2) ; et, encore une fois, pleine et entière satisfaction fut accordée au bandit.

La lettre d'Esterhazy, le soir même où elle fut transmise à l'État-Major, donna lieu, dans le bureau de Gonse, à une scène de haute comédie (3). Gonse, en

(1) *Cass.*, III, 474.

(2) *Ibid.*, II, 268, *Enq. Bertulus*, Esterhazy.

(3) Du Paty, à l'instruction Tavernier (17 juin 1899), a d'abord placé la scène au 3 novembre ; il rectifie ensuite (21 juillet) cette erreur de date ; la scène eut lieu le 5 novembre 'au soir ; en effet, le lendemain 6, il fut chargé par Billot d'écrire au Gouverneur de Paris une lettre où il était fait mention de la lettre d'Esterhazy. — Gonse, devant Tavernier, convient de cette scène, sauf des réserves insignifiantes de détail ; ainsi, il n'aurait pas entendu la phrase sur « l'habit militaire » ; d'ailleurs, il avait déjà raconté à la Cour de cassation (21 janvier) ce propos de Du Paty : « A moins que ce ne soit la pièce *Ce canaille de D...* » ; mais, sur le moment, Gonse n'avait pas attaché grande importance à ce propos (I, 567). — Enfin, Roget fait, lui aussi, le même récit qu'il tient d'Henry. Il y a donc accord entre les témoins de la scène. Seulement, de cette remarque judicieuse de Du Paty sur la pièce « *Canaille de D...* », Roget conclut que c'est Du Paty qui a remis à Esterhazy le document libérateur (I, 102). « C'est, ajoute Roget, Pétonne-

présence d'Henry, la fait voir à Du Paty. Henry, « d'un air ingénu », demande quel peut bien être ce terrifiqne document dont Esterhazy ose menacer Félix Faure. Du Paty s'étonne de la question : « Du moment, dit-il, où il est question de la canaillerie de Dreyfus, il ne peut s'agir que de la pièce : *Ce canaille de D...* » — Il n'en connaissait pas d'autre qui pût s'appliquer au Juif ; c'est pourquoi Henry, faisant la bête, avait voulu que Du Paty lui-même, devant Gonse, désignât la pièce secrète. — Et Du Paty, bel esprit, se tournant vers le rustre :

En vous voyant sous l'habit militaire,
J'ai deviné que vous étiez soldat.

Henry ne bronche pas, mais « d'un air de plus en plus ingénu » : « En quoi, demande-t-il, cette pièce prouve-t-elle la culpabilité de Dreyfus ? » — En effet, elle ne la prouvait nullement. — « Mais vous le savez bien, farceur, réplique familièrement le marquis, puisque c'est vous, en 1894, qui avez été chargé de constituer le petit dossier. »

Observation topique, qui cloua, selon Du Paty, la bouche à Henry et qui donna à Gonse « l'idée de vérifier le petit dossier ». Il le tira de son coffre-fort, où il était enfermé dans une enveloppe close qui portait au dos la signature d'Henry. Il en vérifia le contenu : un bordereau énumératif des pièces incluses, écrit et signé par Henry ; une partie des pièces du dossier secret ; enfin, des photographies, inconnues de Du Paty, qu'il compta : « Votre compte y est », dit-il à Henry (1).

ment exprimé par Henry dans cette circonstance qui a fait qu'il s'est souvenu du fait pour me le révéler quand j'ai fait mon enquête. »

(1) *Instr. Tavernier*, 17 juin 1899, Du Paty. — Plus tard, Henry dira à Billot qu'on n'en connaissait pas le compte. « Est-ce

C'est une question de savoir si le compte y était (1), si Henry, autrefois, n'avait pas déjà soustrait l'une des photographies de la pièce *Ce canaille de D...* En tout cas, Henry, un peu plus tard, se fit remettre le dossier par Gonse et l'enferma dans sa caisse (2). Et, peut-être, fit-il observer à Gonse qu'il y avait d'autres pièces qui prouvaient la « canaillerie » de Dreyfus, mais que ce bavard de Du Paty, par bonheur, ne les connaissait pas. C'étaient le bordereau annoté et la lettre de l'Empereur allemand à Munster; le Juif, en effet, y était qualifié également de « canaille », et par l'Empereur lui-même, non par un simple attaché; et ces pièces étaient autrement compromettantes que la vieille pièce, connue de tous depuis l'article de *l'Éclair*; Esterhazy pouvait bien publier celle-ci une fois de plus, sans aucun inconvénient, si, toutefois, c'était bien là sa sauvegarde. On voit Henry s'appliquant à effrayer Gonse, et, par lui, Boisdeffre, Billot, Félix Faure, à l'idée que l'une des terribles photographies du dossier ultra-secret serait tombée aux mains d'Esterhazy. Ce n'était pas le facsimilé de l'écriture de Schwarzkoppen qui « forcerait la France à s'humilier ou à faire la guerre ». Esterhazy,

moi, demande Du Paty à Tavernier (27 juillet 1899), qui avais la garde du dossier? Suis-je le chef de service qui a osé prétendre qu'on ne savait même pas le nombre exact de ces photographies? »

(1) Esterhazy (*Dép. à Londres*, 26 février 1900) dit que la photographie de la pièce *Ce canaille de D...*, fut remise par Gonse à Henry. — *Instr. Tavernier*, 23 juillet 1899, Du Paty : « La signature d'Henry était intacte sur l'enveloppe fermée. Henry en a préparé une semblable. Je n'ai pas assisté à la remise des documents dans cette enveloppe, m'étant absenté pendant que le général Gonse remettait les pièces. »

(2) *Cass.*, I, 390, Paléologue : « Pour me convaincre, Henry m'annonça qu'il allait me montrer différentes pièces et il ouvrit son coffre-fort. Il venait d'étaler des documents... etc. » Cette visite de Paléologue à Henry est du 17 novembre.

dirigé par Henry, n'avait pas fait usage, sans intention, du mot de « canaillerie » qui peut s'appliquer à des pièces différentes. Il faisait cuire les grands chefs dans leur jus.

Cette scène, où les trois acteurs paraissent si bien au naturel, si Henry la conta à Esterhazy, dut fortement divertir le pandour.

Le jour suivant, Billot, en présence de Boisdeffre et de Gonse, chargea Du Paty d'écrire au général Saussier qu'il aurait, le lendemain, à interroger Esterhazy (1). A cette dépêche était jointe une copie de la lettre d'Esterhazy à Félix Faure.

Esterhazy fut averti qu'il serait entendu par Saussier : « Le général vous interrogera sur la pièce. Refusez de parler et dites que vous l'avez en lieu sûr. Il n'insistera pas, du reste. Tout va bien (2).

Rassuré ainsi sur le succès de sa dernière lettre au Président de la République, Esterhazy se rendit chez

(1) Cette lettre (du 6 novembre) a été versée, en copie, à l'instruction Tavernier (n° H¹ du dossier des archives de la Guerre, n° 3, cote 3 de l'instruction). Tavernier la communiqua à Du Paty, qui expliqua les conditions où il l'avait écrite (21 juillet 1899).

(2) Esterhazy, devant la Cour de cassation, dit qu'il fut averti par Henry (I, 583). Dans sa déposition à Londres (26 février 1900), il dit « que la lettre est de l'écriture contrefaite de la marquise Du Paty ». En voici le début : « Vous allez être convoqué pour demain par le Gouverneur. La convocation vous est adressée au Cercle militaire et, en double, rue de la Bienfaisance. Allez la chercher immédiatement... etc. » — Esterhazy observe que le ministre de la Guerre savait fort bien « qu'il était descendu rue de Douai », chez la fille Pays, et qu'il était plaisant de lui faire adresser cette communication, en double, « au Cercle militaire, endroit bien vague pour faire parvenir une communication urgente, et à son domicile (conjugal) où il n'avait pas paru ». Mais on n'osait pas mettre Saussier au courant de toutes les malproprietés de la collusion.

Saussier, « qui le reçut avec la plus grande bienveillance (1) ».

Saussier l'avait connu par Weil et il l'avait protégé, moitié par faiblesse, moitié parce qu'il le savait informé de quelques-unes de ses aventures galantes de vieux soldat et très lié avec Drumont. Maintenant, un grand scandale va éclater autour de ce fâcheux personnage, et Saussier craint que quelque éclaboussure n'en rejaille sur lui, au terme de sa belle carrière, moins de deux mois avant de prendre sa retraite. Sans doute, sa vie a été celle d'un honnête homme, et, s'il aima les femmes, s'il les aime encore, est-ce un crime ? Pourtant, il a peur que ces histoires ne soient racontées. Plus jeune, il s'en fût amusé ; à soixante-dix ans, il en sera ridicule. Mieux vaut ne donner à Esterhazy nul sujet de plainte. Au surplus, Billot, Boisdeffre affirment que l'individu, pour taré qu'il soit, n'est pas un traître.

Mais il a toujours cru que Dreyfus est innocent !

Un combat, il faut le supposer, se livra dans sa conscience, combat très court. Il avait la bonté molle des hommes gras. Après tout, ce ne sont pas ses affaires.

Il a toujours été le plus discipliné des soldats et le plus respectueux. Quoi ! il ne mettra même pas aux arrêts cet officier qui menace d'un document volé le Président de la République, et de faire appel à l'étranger, et d'exposer son pays à une humiliation ou à la guerre !

S'abaisser à un tel rôle dut lui paraître très pénible. Il s'y abassa, toutefois, puisque Esterhazy sortit de chez lui indemne, libre, la tête haute.

Esterhazy, feignant l'exaspération, refusa de préciser

(7 novembre. — *Cass.*, II, 95, *Enq. Pellieux* ; *Procès Esterhazy*, 125, Esterhazy.

quel était le document dont il était muni (1) ; bien plus, sur le conseil d'Henry (2), il dit l'avoir mis lui-même en sûreté en Angleterre (3). Le gouverneur de Paris observa qu'il eût suffi de faire photographier la pièce protectrice ; il ne lui fit d'ailleurs aucun reproche « pour avoir quitté la France sans autorisation » ; il écouta, sans y objecter, la fable de la dame voilée.

Ce même jour, tant pour appuyer, au besoin, son imposture d'un semblant de preuve que pour expliquer à sa femme sa longue absence, Esterhazy lui fit parvenir, par l'agence postale, une lettre datée de Londres (4).

Mais Saussier n'a-t-il pas eu à subir d'autres propos, vaguement comminatoires (5) ?

S'il les entendit, habile à comprendre à mi-mot, il ne protesta pas ; mais il adressa à Billot un rapport où il excusait l'attitude d'Esterhazy. Puis, le surlendemain, il le fit revenir et lui dit, paternellement, qu'il comprenait ses colères (6), mais qu'il l'engageait à ne plus écrire de pareilles lettres et à retourner la pièce au

(1) *Procès Esterhazy*, 125 : « Le gouverneur me demanda des détails. » *Cass.*, I, 583 ; II, 196 : « Malgré l'état d'exaspération où je me trouvais, j'ai poussé la discrétion jusqu'à ne pas dire au gouverneur quelle était la nature de cette pièce. » — Rapport de Saussier au ministre de la Guerre.

(2) *Dép. à Londres*, 22 février 1900.

(3) *Cass.*, II, 95, *Enq. Pellieux*, Esterhazy.

(4) Il le reconnaît à l'instruction Ravary (*Cass.*, II, 119) et à son procès (136). — Mme Esterhazy, le jour où son mari fut dénoncé par Mathieu Dreyfus, le croyait encore à Londres « pour régler des affaires de famille ». Elle le dit à plusieurs journalistes (*Temps*, *Patrie*, *Jour* du 17 novembre). Et elle donna son adresse : 2, Hanway Street, Oxford Street. C'était celle du correspondant de l'*Alibi-Office*.

(5) La correspondance d'Esterhazy abonde en anecdotes sur Saussier ; on n'en peut rien citer, ni les noms qui sont authentiques, ni les détails, d'ordinaire obscènes, qui, manifestement, sont inventés.

(6) *Cass.*, I, 583 ; *Dép. à Londres*, 22 février 1900, Esterhazy.

ministre. Esterhazy répondit qu'il le ferait, mais à son heure (1).

Ainsi, Saussier lui-même glissa dans la collusion.

XX

Pour la première fois, au Conseil des ministres du 9 novembre, il fut question, pendant quelques minutes, de l'affaire Dreyfus.

Méline, brièvement, rapporta dans quelles circonstances il avait promis à Castelin de faire connaître la pensée du gouvernement par une note officielle. Barthou l'avait préparée d'avance ; il y avait inséré la formule exigée : que « Dreyfus a été régulièrement et justement condamné ».

Darlan objecta qu'il pouvait être saisi de deux sortes de requêtes : en annulation, en revision ; il en sera le premier juge ; dès lors, il ne saurait déclarer, d'avance, que Dreyfus a été « régulièrement » condamné.

Félix Faure intervint durement : « Vous devriez être le dernier, vous, garde des Sceaux, à ne pas prêcher le respect de la chose jugée. »

Il sait que Dreyfus a été condamné, en violation de la loi, sur des pièces secrètes ; mais Esterhazy a réclamé « une déclaration nette et précise ».

Méline, lui aussi, connaissait la forfaiture (2), et, de même, Billot, Hanotaux, Lebon. Tous quatre se turent, Hanotaux après un instant d'hésitation, comme s'il eût eu la fugitive pensée de libérer sa conscience.

(1) *Cass.*, II, 96, *Enq. Pellieux* ; 260, *Enq. Bertulus*, Esterhazy.

(2) Il connaissait aussi le faux d'Henry. (Voir p. 650.)

La rédaction de Barthou fut adoptée : « C'est la seule formule, dit-il, à opposer aux journaux (1). »

Pourtant Darlan se risqua à observer qu'une interpellation, sans doute, lui serait prochainement adressée et qu'il lui serait difficile d'y répondre, si Billot, au préalable, ne lui communiquait pas le dossier de 1894.

Billot y consentit ; Darlan, naïvement, espérait trouver dans le dossier la pièce secrète, la preuve que le jugement était illégal.

Mais pas un mot ne fut dit, ni des lettres d'Esterhazy à Félix Faure, ni de l'enquête de Picquart, l'année précédente. Ces deux noms, les ministres (sauf Méline, Lebon et Billot) les apprendront seulement, la semaine suivante, par les journaux.

Darlan, dès ce jour, fut suspect.

Au Conseil de cabinet qui suivit (2), il réclama à Billot le dossier qu'il avait vainement attendu. Billot alléguait qu'il était sous scellés. Darlan offrit d'aller lui-même en prendre connaissance au ministère de la Guerre, en présence de Méline, de Billot et de Boisdefre. Un procès-verbal en sera dressé. Cela fut admis. Puis, deux jours après, au Conseil qui se tint à l'Élysée, comme Darlan s'étonnait de n'avoir pas été convoqué au ministère, Billot riposta qu'à la réflexion il valait mieux ne pas rompre les scellés ni regarder le

(1) *Cass.*, I, 336, Barthou : « Le cabinet estimait qu'il devait faire respecter l'autorité de la chose jugée. La décision rendue par le conseil de guerre avait pour lui la vérité de la force légale. Il ne prenait à son compte ni la culpabilité de Dreyfus ni la régularité de la procédure, mais il devait les respecter et les faire respecter tant qu'elles n'auraient pas été contredites par une décision rendue conformément aux dispositions de la loi. Et cette même note citait les termes mêmes de l'article 443 du Code d'instruction criminelle. »

(2) 11 novembre. -

dossier (1). Méline l'appuya (2); l'intérêt manifeste des ministres est de ne pas connaître du fond de cette affaire. Un soldat français a-t-il été condamné injustement, en violation de la loi ? Ces sortes d'incidents ne sont pas du ressort des hommes d'État.

Dix-neuf cents ans auparavant, ç'avait été, après quelque honorable hésitation, la politique d'un gouverneur de la Judée.

XXI

Esterhazy l'emportait ; Henry ne lui avait pas menti : l'État-Major, le Ministère, le Président de la République, entraînant l'opinion, prennent position contre Scheurer, contre Dreyfus.

Il n'y avait plus pour Esterhazy et Henry qu'à attendre les événements. Ils crurent qu'il fallait profiter de l'occasion pour écraser Picquart. Et ils fabriquèrent deux faux de trop.

A la demande de Boisdeffre, la poste communiquait au bureau des Renseignements (à Gonse et à Henry) les minutes des dépêches qui étaient adressées à Picquart. Deux télégrammes (3), relatifs à des affaires privées, échauffèrent les imaginations : « Il faut qu'Alice renvoie immédiatement les lettres de Berthe... Écrivez

(1) *Cass.*, I, 336, Barthou : « L'attitude générale (qui avait été adoptée au Conseil du 9 novembre) explique que nous n'ayons pris connaissance d'aucun dossier. »

(2) *Chambre des députés*, 13 décembre 1900, Méline : « J'accepte la responsabilité de la conduite du général Billot et de la direction donnée par lui à l'affaire. »

(3) Du 5 novembre.

désormais avenue de la Grande-Armée (1). » Henry fit saisir au bureau que révélait le télégramme intercepté, toute la correspondance de Tunisie; il y trouva deux lettres de Picquart, en style convenu, qui n'avaient trait d'ailleurs ni à Esterhazy ni à Dreyfus et dont le destinataire était désigné par un numéro et par des initiales (2). Un agent guetta la personne qui les viendrait réclamer : c'était la comtesse Blanche de Comminges (3).

Le cabinet noir continua à retenir les lettres de Picquart (4), qui prenait ainsi figure de suspect, presque d'accusé.

Esterhazy commença par adresser à Picquart, sous la dictée d'Henry (5), une lettre de menace (6). Il en fit

(1) *Cass.*, I, 345, Cuignet. — Picquart dépose que « sa correspondance a cessé de lui parvenir à partir du 7 novembre ». (*Cass.*, II, 266.) La date coïncide avec celle que donne Cuignet.

(2) 19 novembre. — *Procès Zola*, I, 266, Pellieux : « Il a été retiré de la poste restante de l'avenue de la Grande-Armée des lettres qui portaient l'indication « P. P. » et un certain numéro. » Pellieux ajoute que ces lettres furent retirées par Mlle de Comminges : « Le colonel Picquart me l'a avoué et m'a dit que, s'il avait fait retirer ces lettres de la poste restante, s'il s'était fait adresser des lettres poste restante, c'est parce qu'on retenait sa correspondance au ministère de la Guerre. » — De même Cuignet (*Cass.*, I, 345).

(3) *Instr. Ravary*, 10 déc., Henry : « La Sûreté nous a informé que cette dame de Comminges recevait du colonel Picquart des lettres qu'elle allait retirer elle-même au bureau de l'avenue de la Grande-Armée. » Ce rapport de police, ainsi qu'il fut constaté par Bertulus et par Tavernier, est postérieur à l'envoi des dépêches *Blanche* et *Speranza*. Du Paty en tira argument (*Rennes*, III, 564) pour se disculper dans l'affaire des télégrammes. Le fait est exact, mais l'argument est sans valeur, qu'il s'agisse de Du Paty ou d'Henry qui, tous deux, savaient que Picquart était l'ami de Mlle de Comminges.

(4) *Enq. Pellieux*, 27 nov.; *Procès Zola*, I, 310, Picquart.

(5) *Cass.*, II, 182; *Dép. à Londres*, 26 février 1900, Esterhazy.

(6) Le 7 novembre (*Instr. Fabre*, 260).

parvenir une copie à Boisdeffre (1), et celui-ci, pour que la comédie fût complète, l'en fit blâmer. Saussier reprocha à Esterhazy de n'avoir pas tenu sa promesse de ne plus écrire (2). La lettre était outrageante : « Vous avez, disait-il à Picquart, soudoyé des sous-officiers pour avoir de mon écriture, détourné du ministère de la Guerre des documents confiés à votre honneur, pour en composer un dossier clandestin que vous avez livré aux amis du traître. J'ai aujourd'hui en ma possession une des pièces soustraites à ce dossier. » Il le sommait de se justifier. Le nom de Picquart était mal orthographié sur l'enveloppe (Piquart) (3) ; malice coutumière d'Henry, trop souvent rééditée. La même orthographe défectueuse fut employée dans un *petit bleu* anonyme, en majuscules alphabétiques, qui fut adressé à Scheurer : « Piquart est un gredin ; vous en aurez la preuve par le second bateau de Tunisie (4). »

Esterhazy procéda ensuite à une opération plus importante. (10 novembre.)

D'abord, dans la même matinée, il envoya à Picquart une lettre anonyme et une dépêche. La lettre, écrite en caractères d'imprimerie, était ainsi conçue : « À craindre ; toute l'œuvre découverte ; retirez-vous doucement ; écrivez rien (5). » La dépêche portait : « Arrêtez le demi-dieu ; tout est découvert ; affaire très grave. Spe-

(1) *Cass.*, II, 96, *Enq. Pellieux*, Esterhazy.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès Zola*, I, 291, Picquart.

(4) *Mémoires de SCHEURER*. — La carte (du 9 novembre) fut versée par Leblois à l'enquête Pellieux (*Procès Zola*, I, 243, 270, Pellieux).

(5) *Enq. Pellieux*, 27 nov. 1897 ; *Procès Zola*, I, 292, Picquart. — Toutes les lettres qui lui furent adressées à cette époque furent retenues, sauf celle-ci « qui arriva, seule, avec des journaux ».

ranza. » — Le demi-dieu, c'était, maintenant, Scheurer (1); Speranza, après avoir livré les secrets de Picquart à Esterhazy, était prise de remords; elle avertissait Picquart pour essayer de le sauver après avoir tout fait pour le perdre. Seulement, comme elle a rompu depuis quelque temps avec lui, elle n'est plus informée de sa résidence exacte et elle adresse son avertissement en Tunisie, sans préciser (2). Et, encore une fois, le nom de Picquart est mal orthographié, par une vieille habitude de faussaire, qui, dans l'espèce, était une faute, car Speranza, naguère, a écrit correctement le nom de son ami (3). Esterhazy, pour que son écriture ne traînât pas dans les bureaux de poste (4), fit copier par la fille Pays (5) le texte de la dépêche. Il la déposa lui-même au bureau de la rue Lafayette (6), où il

(1) *Procès Zola*, I, 95, Leblois.

(2) *Enq. Pellieux*, 27 nov. 1898, Picquart : « J'habitais Sousse et tous mes amis le savaient pertinemment. »

(3) Dans la lettre du 15 décembre 1897.

(4) *Cass.*, I, 796, Pays.

(5) Elle l'avoua, le 15 juillet 1898, au juge d'instruction Bertulus : « C'est moi qui ai écrit le télégramme *Speranza*. » (*Cass.*, I, 223, Bertulus; II, 233, procès-verbal signé : Pays, Bertulus, André.) Puis, le 18 juillet, elle se rétracta (II, 239). Or, ce même jour, Henry déclara à Bertulus que les auteurs des deux télégrammes étaient Esterhazy et Du Paty (*Cass.*, I, 226), « que le faux *Speranza* était de Mlle Pays et que le faux *Blanche* venait de Du Paty » (*Rennes*, I, 345). S'il essaya d'équivoquer par la suite, Bertulus ne l'en obligea pas moins à confirmer ses déclarations dans une déposition signée (*Cass.*, I, 229). Christian Esterhazy déposa alors qu'il tenait d'Esterhazy et de sa maîtresse que l'écriture du télégramme *Speranza* était de la fille Pays (II, 230) et il le maintint, avec énergie (242), quand il fut confronté avec le commandant. Celui-ci nia de la façon la plus absolue (243). Mêmes dénégations de Marguerite Pays quand Bertulus procéda à la comparaison entre l'écriture de la dépêche et celle de diverses lettres émanant de l'inculpée (256). Enfin, dans sa déposition à Londres (26 février 1900), Esterhazy adopta la version d'Henry.

(6) *Enq. Pellieux*, 28 nov. 1897, Henry : « Voici les renseigne-

aperçut un policier en disgrâce, Souffrain (1); rencontre heureuse qui lui permettra, plus tard, comme à Henry, d'attribuer cette dépêche à l'ancien agent de la sûreté, « devenu celui du Syndicat (2) ».

Mais cette dépêche ne faisait intervenir que la capricieuse « dame voilée (3) ». On décida de compromettre également Mlle de Comminges, puisqu'on la savait l'amie de Picquart. En conséquence, Esterhazy expédia, le soir même, à dix heures, un [autre télégramme ainsi conçu : « Lieutenant-colonel Picquart, Sousse. On a preuve que le bleu (4) a été fabriqué par Georges.

ments que donne la Sûreté : ce télégramme a été déposé au bureau de la rue Lafayette. » — « Il m'a été prescrit, dit Esterhazy, de le porter au bureau de la rue Lafayette. » (*Dép. à Londres*, 26 fév. 1900.) La dépêche (n° 47.851) fut expédiée à midi 20 (*Cass.*, II, 262). Esterhazy donna une prétendue adresse de l'envoyeur : « Mme Keller, Grand-Hôtel. »

(1) *Procès Esterhazy*, 136 : « Connaissez-vous Souffrain? — Non. » — *Cass.*, II, 238, Christian : « La présence de Souffrain au même guichet a été trouvée étonnamment heureuse; plus tard, on s'est empressé de diriger les soupçons contre lui. »

(2) Esterhazy : « J'appris que l'enquête (du ministère de la Guerre) l'attribuait à Souffrain. » (*Dép.*, 30.) — *Instr. Ravary* 10 décembre 1897 : « Ravary : C'est même grâce à vous qu'on a pu découvrir que le télégramme *Speranza* est de Souffrain. — Henry : C'est la Sûreté générale qui nous a informés. » — Picquart, dans sa plainte au procureur de la République, désigne Souffrain comme auteur probable de la dépêche (4 janvier 1898). Il explique ensuite que cette piste lui a été indiquée par le général de Pellieux (II, 214, 215). Roget répète, ici encore, la version qu'il tient d'Henry (*Cass.*, I, 103). Cuignet convient que Souffrain, à l'enquête Bertulus, a établi un alibi probant (il établit seulement que la dépêche n'était pas de lui), et, dès lors, que l'expéditeur doit être Du Paty, qui, pour l'occasion, se serait affublé d'une barbe noire (*Cass.*, I, 346).

(3) A l'enquête Bertulus, Esterhazy dit « que la dame voilée lui a affirmé n'avoir aucun contact avec la personne qui signait *Speranza* » (II, 224). De même, lors de son procès (126). Il s'amuse, ou veut accroître la confusion de l'affaire.

(4) Picquart observe (*Enq. Pellieux*, 27 nov.) que le *petit bleu* n'était connu que de Billot, de Boisdeffre, de Gonse, d'Henry,

Blanche (1) ». Georges est le prénom de Picquart, *Blanche* celui de la comtesse de Comminges. Elle n'avait pas cessé de correspondre avec Picquart ; elle connaissait donc ses déplacements. L'un des faussaires ordinaires d'Henry avait imité son écriture (2), sur quelque lettre d'elle saisie à la poste ou volée. Faux grossier, d'ailleurs : le confident d'un crime n'avertit pas en ces termes, en clair, l'auteur du crime que tout est découvert (3).

Ordre ayant été donné précédemment de saisir les télégrammes à l'adresse de Picquart, ces deux dépêches n'ont été fabriquées que pour être interceptées. En effet, elles furent, le lendemain, communiquées, en

de Lauth, de Junck et de Gribelin. Il n'en avait parlé à personne, ni à Mlle de Comminges, ni à Leblois. Esterhazy raconta à Pellieux (*Cass.*, II, 94) et à Ravary que la « dame voilée » lui avait révélé l'existence du *petit bleu*. — Pour Du Paty, il connut seulement le texte du *petit bleu* le 19 novembre et il l'établit à l'instruction Tavernier (25 juillet 1899).

(1) La dépêche (n° 40.998) fut expédiée à 10 heures et demie du soir, ainsi que cela a été vérifié, et non le matin, comme cela est imprimé par erreur aux pièces annexes de la Cour de cassation (II, 262). — Christian dépose qu'il tient d'Esterhazy et de la fille Pays que le second télégramme a été expédié à l'adresse exacte de Picquart « pour qu'aucune confusion ne fût possible » (*Cass.*, II, 239).

(2) *Enq. Pellieux*, 30 nov. 1897 ; *Instr. Ravary*, 29 déc. 1897, Picquart : « Cela a l'air d'une écriture d'homme, mais le c de colonel est pareil aux c de Mlle de Comminges. »

(3) *Cass.*, I, 345, Cuignet : « Les amis de Picquart n'auraient pas été assez naïfs pour lui adresser en clair des télégrammes de cette nature, alors surtout qu'ils avaient, avec lui, un moyen de correspondre en style convenu. » — A l'enquête Pellieux (28 nov.), Henry dit « qu'il n'a aucune indication sur la dépêche *Blanche*. » — A l'instruction Ravary (10 déc.), il dépose : « Cette dépêche émanait d'une dame *Blanche de Comminges*, demeurant à Paris, 189, rue de l'Université. La direction de la Sûreté nous en a informés. » Esterhazy dit qu'il ne connaît pas Mlle de Comminges, « parce qu'il ne fréquente pas dans le demi-monde ».

copie, à Gonse qui les remit à Billot. Tous feignirent un grand scandale.

On fit photographier les originaux (1) et la Sûreté générale fut invitée à rechercher les mystérieux associés de Picquart. Ces deux dépêches avaient convaincu le directeur de la Sûreté, René Cavard, que Picquart était l'associé d'un abominable complot. Il le dit à Henry.

Mais Picquart, ayant compris que le coup venait des amis d'Esterhazy (2), adressa une plainte en règle à Billot et le pria d'ouvrir une enquête (3). Il dit, nettement, « que la personnalité d'Esterhazy et ses accointances étaient trop connues du ministre » pour que celui-ci pût s'étonner de son refus « d'avoir avec lui aucun rapport d'aucune sorte ». S'il a demandé au colonel Abria des spécimens de l'écriture d'Esterhazy, c'est avec l'assentiment du ministre. « Il n'a jamais composé de dossiers clandestins ni pour lui-même, ni pour personne. » Esterhazy n'a aucune qualité pour détenir une pièce d'un dossier « et peut être poursuivi de ce fait ». Enfin, il rattache les deux télégrammes à la lettre menaçante qu'il a reçue, au prin-

(1) *Enq. Pellieux*, 28 nov., Henry.

(2) Il reçut le télégramme *Blanche* le 11 novembre, à 8 heures et demie du matin, le télégramme *Speranza* (qui fut réexpédié de Tunis à Sousse, à cause de la fausse adresse), le 12 novembre et la lettre anonyme le 17. Ne pouvant, ce jour-là, porter la lettre anonyme au général Leclerc, il la déchira « pour ne pas rester un instant en possession d'une pièce qui aurait pu être extrêmement compromettante en cas de fouille ou de perquisition ». (*Enq. Pellieux*, 27 nov. ; etc.) — De même, quand il avait reçu la dépêche *Blanche*, il n'y avait rien compris et l'avait déchirée. Il comprit seulement quand il reçut la dépêche *Speranza* et demanda une nouvelle expédition de l'autre télégramme.

(3) Lettre du 15 novembre 1897. (*Enq. Pellieux*, 27 nov. 1897 ; *Procès Zola*, I, 291 ; *Cass.*, I, 199 ; *Rennes*, I, 463, Picquart.)

temps, d'Henry ; on veut jeter sur lui « le soupçon d'une monstrueuse machination » ; la dépêche signée *Blanche* « ne peut provenir que de quelqu'un qui connaît un fait des plus secrets, la carte qui a, pour la première fois, appelé son attention sur Esterhazy » ; or, « cette carte n'est connue que d'un petit nombre de personnes liées par le secret professionnel ».

Il tenait le coupable dans ce cercle étroit ; il en sortit lui-même ; et le coupable, momentanément, échappa.

Il ne désigne encore personne, mais il a déjà fait son choix entre les deux officiers « qui ont un intérêt immédiat et direct à le compromettre (1) ». Henry ou Du Paty ? Il avait encore quelques illusions sur Henry. Il conclut, dès lors, que le faussaire était Du Paty, acharné à défendre son chef-d'œuvre : la condamnation de Dreyfus, et qui avait des causes d'animosité contre Mlle de Comminges (2).

Or, Du Paty proteste qu'il ne savait encore rien du *petit bleu* (3) ; en tout cas, il ignorait que la carte-télégramme avait été « grattée » par Henry, donc fabriquée par Picquart.

Deux jours après (4), Henry fut promu lieutenant-colonel.

XXII

Scheurer eut une dernière entrevue avec Méline, à l'issue du Conseil des ministres du 9 novembre. Comme

(1) *Rennes*, I, 464 ; *Cass.*, II, 217, Picquart.

(2) *Cass.*, II, 220, Picquart. — Ce fut également le sentiment de Mlle de Comminges, qui, la première, le 21 janvier 1898, nomma Du Paty à Bertulus (II, 263).

(3) Voir Appendice V.

(4) 12 novembre.

il s'obstinait dans l'idée que Méline n'était pas irréductible, il avait supplié encore Leblois de lui donner carte blanche, de l'autoriser à montrer à Billot les lettres de Gonse, puisque c'était le seul moyen d'obtenir ensuite du premier ministre que lui-même les lût. Après deux jours de lutte acharnée, il finit par arracher la permission de nommer Picquart, mais sans montrer les lettres. Méline lui dit alors qu'il était trop tard : « Il ne vous reste qu'à saisir le garde des Sceaux d'une requête (1). »

En quelques jours, Scheurer avait perdu plus d'illusions qu'en trente années de vie politique. Il en était très endolori. Pour avoir pris en mains la cause d'un innocent, il était vilipendé, sali ; son passé, tant de services rendus, ne comptaient plus ; les ministres le traitaient en ennemi.

Pourtant, il lui était venu des encouragements qui l'avaient ému, d'utiles concours. Des savants, des hommes de lettres (2), quelques magistrats, beaucoup d'inconnus, le félicitèrent de son courage. Au dehors, surtout en Angleterre, en Hollande, dans les pays scandinaves et en Allemagne, la presse célébrait sa belle initiative. Un Français seul, disait-on, est capable de donner un si noble exemple. Toutefois, il s'inquiétait de ce concert d'éloges, sachant combien, à certaines heures, le sentiment national devient susceptible et jaloux.

Un ancien officier, le capitaine Laget, lui confia que le général Jung l'avait assuré de l'innocence de Dreyfus ; le vieux soldat alsacien réunissait un dossier quand la mort le surprit ; sur son lit de mort, il répétait : « Laget ne va-t-il pas venir ? » Il emporta son secret dans la tombe.

(1) *Mémoires de SCHEURER* ; *Procès Zola*, 154.

(2) Duclaux, Boutmy, Ary Renan, Raoul Allier, l'ex-père Hyacinthe, etc.

Un éloquent article de Lanessan, ancien député de Paris, qui rendait hommage à l'intrépidité civique de Scheurer (1), lui fit du bien. Il écrivit ce jour-là (2) : « J'ai derrière moi une longue vie qui n'a pas été tout à fait inutile. J'ai mangé d'abord mon pain blanc. J'accepte la dure vieillesse. Je ferai tout mon devoir. »

Monod (3), dans une lettre publique (4), racontait l'histoire de sa propre conviction : « Je puis me tromper, écrivait-il, je dirai même : je voudrais qu'on me démontrât que je me trompe, car j'échapperais ainsi à cette torture de penser que mon pays a condamné un innocent à une telle peine pour un tel crime. » Et il réfutait l'imbécile formule, devenue un argument quotidien, que la revision du procès serait une insulte à l'Armée : « Aucune honte ne saurait être attachée à une erreur consciencieusement commise et consciencieusement réparée. »

Cette lettre ayant valu à Monod de violentes injures, les élèves de l'École normale supérieure protestèrent : est-ce que la jeunesse allait se réveiller ?

XXIII

Scheurer s'occupait de saisir le garde des Sceaux d'une requête.

(1) Dans le *Rappel*.

(2) 6 novembre.

(3) Il avait écrit au mois de juillet à Alphonse Humbert, qu'il savait des amis d'Hanotaux, pour le prier d'agir sur le ministre. Humbert ne répondit pas, mais dénonça Monod comme le complice de Scheurer. (*Éclair* du 1^{er} novembre.) Monod revint de Rome pour adresser au *Temps* la lettre où il se prononçait pour la revision. (*Cass.*, I, 459, Monod.)

(4) *Temps* du 6 novembre 1897.

Quel « fait nouveau » invoquer ? La seule écriture d'Esterhazy ? Mais combien les expertises sont discréditées ! Scheurer eût voulu exposer tout ce qu'il savait de l'enquête de Picquart, et c'était peu de chose ; il ne connaissait même pas le *petit bleu*. Mais, ici, intervenait son geôlier moral, Leblois. Tantôt il l'autorise à parler ; tantôt il s'y refuse ; nommer seulement son ami, c'est le perdre. Il a consulté un des maîtres du barreau, Du Buit, qui lui a recommandé la prudence : « Vous allez faire croquer votre colonel. » Un jour, il oblige Scheurer à annoncer (prématurément) qu'une requête va être déposée ; le lendemain, il jure que c'est la dernière chose à faire ; le surlendemain, il accepte de collaborer avec l'avocat Pelouze. En attendant, il conseille une campagne de presse ; mais avec quels éléments ?

Dans cet embarras, j'ouvris un autre avis : demander, non pas la révision, mais l'annulation du jugement ; invoquer la communication des pièces secrètes, devenue de notoriété publique ; au besoin, à la tribune des deux Chambres, défier Billot et Méline, qui en étaient convenus avec Scheurer, de nier cette violation flagrante de la loi. D'abord, le Droit ; le reste viendra par surcroît. Et l'émotion, dans le pays, sera moindre.

Pour Demange, il eût voulu que Scheurer, au Sénat, interpellât le gouvernement, racontât à la tribune le procès de 1894, dénonçât publiquement le véritable traître. Leblois se récria : si Scheurer dénonce Esterhazy, Billot en conclura qu'il a été informé par Picquart. La bouche close par Leblois, Scheurer ne put même nommer Esterhazy à Demange.

Il ne le nomma pas davantage à Mathieu Dreyfus avec lequel il s'entretint, malgré l'opposition de Leblois.

Depuis quelques semaines, j'étais entré en relations

suivies avec Mathieu ; désormais, jusqu'à la fin du drame, je le verrai tous les jours, délibérant, discutant avec lui. Mais, alors, je n'en savais pas plus que lui ; Scheurer avait refusé de me confier le nom du traître.

Ce silence, imposé par Leblois à Scheurer, a été désastreux. Si j'avais connu le nom en juillet, Scheurer n'eût pas perdu deux mois à chercher péniblement des lettres de l'auteur du bordereau. Et si Mathieu l'avait connu, il eût employé sa police particulière à réunir un dossier contre Esterhazy.

Un piège, qui eût pu être dangereux, me fut tendu. Je reçus, un jour, une lettre, d'une écriture contrefaite, dont le signataire, Voland, offrait des révélations capitales si je voulais le mettre en rapport avec Mme Dreyfus. Mathieu, un revolver dans la poche et accompagné d'un ami, se rendit à l'adresse indiquée. L'homme, la mine d'un argousin de bas étage, dit qu'il était officier et l'auteur du bordereau. Qu'on lui donne de l'argent pour sa maîtresse et il se dénoncera lui-même. C'était l'homme de paille, le « volontaire de la trahison (1) » annoncé, depuis deux mois, par le moine de *la Croix* et les journaux de l'État-Major. Mathieu vit l'infâme machination policière, sans doute quelque coup d'Henry ; il dit au misérable d'aller, s'il était le coupable, trouver le procureur de la République.

Entre temps, l'annonce que Scheurer va déposer une requête était traitée, dans le propre journal de Méline, comme une manœuvre pour masquer la retraite (2). Les autres journaux redoublèrent de violence. Scheurer est un « idiot », un « vieillard gâteux », « l'exemple le plus frappant de la stupidité contemporaine (3) ». On récla-

(1) *Écho de Paris* du 13 novembre 1897.

(2) *République* du 10.

(3) *Journal* du 12.

mait contre lui la convocation tantôt de la Haute-Cour de justice, tantôt d'une grande assemblée populaire pour le flétrir. « Que le nom de cet homme devienne un sujet d'opprobre et la conscience publique sera vengée (1). » Et les amis, les meilleurs, de Scheurer, s'énermaient avec l'opinion, s'irritaient, ne comprenaient plus rien. Lui, il restait calme, fidèle au pacte de silence qu'il avait consenti (2). Selon le mot admirable de Goethe à Kestner (l'aïeul de sa femme), il sait « qu'avec un peu de patience, il verra disparaître tout cela comme un brouillard devant un vent pur du Nord (3) ».

On en était là, dans cette impasse, quand le hasard, enfin, s'en mêla.

XXIV

A la demande de Scheurer, Bernard Lazare avait retardé la publication de son nouveau mémoire et des expertises qui l'accompagnaient. Le volume parut enfin, dans les premiers jours de novembre. Quelques journaux le discutèrent. Cette question d'écritures amusait le public. Mathieu fit mettre en vente des fac-similés du bordereau et de l'écriture de son frère. Quiconque prendra la peine de les étudier constatera la dissemblance profonde des deux écritures, sous une similitude appa-

(1) *Patrie* du 12 novembre.

(2) « Je suis fermement résolu à garder le silence. Il est inutile de m'interroger : je ne dirai rien. » (*Temps* du 4 novembre.)

(3) *Correspondance de Goethe et de Kestner*, lettre du 21 novembre 1774.

rente. Et, peut-être, quelque passant reconnaîtra un jour l'écriture du bordereau.

C'est ce qui arriva le 9 novembre. Des camelots vendaient les fac-similés sur le boulevard. Un banquier commissionnaire, Castro, en acheta un exemplaire. Il avait été en relations d'affaires avec Esterhazy. Du premier regard, il reconnut la caractéristique écriture (1). Très ému (2), il procéda à des comparaisons avec les lettres qu'il avait dans ses dossiers. Et, lui aussi, il constata l'identité (3).

Il fit part de sa découverte à son beau-frère et à quelques amis. L'un d'eux avertit Mathieu, lui porta des lettres d'Esterhazy. Nul doute n'était possible. Mathieu éprouva une grande joie, puis une terrible angoisse : « Scheurer est-il sur la même piste ? » Il courut chez lui (4), raconta l'aventure, lui demanda si c'était le même nom. Scheurer s'interrogea : la parole qu'il a donnée à Leblois doit-elle l'empêcher de répondre ? Puis, il n'y put tenir : « C'est le même nom (5). »

Leblois émit tout de suite l'avis que Mathieu lui-même dénonçât Esterhazy : il l'a découvert indépendamment

(1) *Procès Zola*, I, 123, Castro : « Lorsque, le matin, j'avais un courrier important à dépouiller, je reconnaissais l'écriture du commandant avant même d'avoir ouvert sa lettre. »

(2) *Ibid.*, I, 115, Scheurer : « J'ai eu un éblouissement, m'a-t-il dit. »

(3) *Ibid.*, I, 123, Castro.

(4) 11 novembre.

(5) *Mémoires de SCHEURER ; Souvenirs de MATHIEU DREYFUS*. — *Procès Esterhazy*, 140, Mathieu Dreyfus ; 151, Scheurer ; *Procès Zola*, I, 115, Scheurer. — Castro, le lendemain, se rendit à son tour chez Scheurer, lui porta des lettres d'Esterhazy (*Procès Esterhazy*, 152). L'un de ses amis avait prié l'avocat Emile Straus de m'informer. J'avisai Ranc. Demange, averti par Mathieu, se rendit au greffe, avec son secrétaire Collenot ; il y retrouva l'écriture d'Esterhazy dans le dossier de l'affaire Morès.

de Scheurer, surtout de Picquart ; il est le frère ; le traître lui appartient.

Mathieu eût voulu faire, au préalable, une enquête sur Esterhazy ; Scheurer insista pour qu'une requête détaillée, complète, fût adressée au garde des Sceaux.

Il avait plus raison encore qu'il ne le pensait : Darlan aurait accueilli la requête qui était de son ressort exclusif. Le ministre de la Justice était persuadé, maintenant, que la sentence de 1894 était illégale ; il commençait à croire qu'elle était injuste. Le courrier de la Guyane avait apporté deux lettres de Dreyfus, l'une au Président de la République, l'autre au garde des Sceaux. Il y renouvelait sa protestation avec une éloquence dont Darlan fut touché. Le malheureux écrivait à Félix Faure : « S'il faut qu'une victime innocente soit sacrifiée sur l'autel de la patrie, si je dois l'être, oh ! que l'on fasse vite, mais que l'on sache pourquoi je succombe. » Au ministre de la Justice, à qui il s'adresse pour la première fois, il déclare qu'il n'est pas l'auteur du bordereau et que les autres accusations accessoires portées contre lui, « jeu, femmes », sont mensongères ; il demande qu'une enquête soit ouverte (1).

Esterhazy écrivait d'un autre ton. Mais Darlan ne connut pas ses lettres ; s'il les eût connues, il n'aurait plus eu un doute. Il était décidé cependant à faire l'enquête réclamée par le prisonnier de l'île du Diable.

Emmanuel Arène, député de la Corse et rédacteur au *Figaro*, était des amis de Scheurer. Il était curieux d'informations pour son journal. Il proposa d'y publier un article qui préparerait l'opinion. Cela fut accepté.

(1) Lettres du 5 octobre à Félix Faure, du 8 à Darlan. Dans sa lettre au ministre de la Justice, Dreyfus fait allusion à sa lettre au Président de la République. Cette lettre fut communiquée au garde des Sceaux.

Précédemment, avec mille précautions de langage, Leblois avait fait quelques confidences au mathématicien Bertrand, à Zola, au romancier Marcel Prévost, à Coppée. Tous avaient été remués, surtout Zola. Son premier soupçon que Dreyfus était peut-être innocent, datait du soir de la dégradation. Il dînait chez Alphonse Daudet, dont le fils avait assisté à la parade; le jeune écrivain en fit un récit sauvage. Zola s'éleva contre la férocité des foules ameutées contre un seul homme, fût-il cent fois coupable. Et celui-ci n'a pas cessé de crier son innocence ! Ce cri retentit dans son cerveau de poète. Il y ébaucha un roman, l'histoire d'un soldat innocent qui s'immole à la paix de son pays, pour ne pas déchaîner la guerre par ses révélations. Puis, il n'y pensa plus.

Quand Leblois lui montra la correspondance de Gonse et de Picquart, il la trouva d'une clarté « excessive ». Il fut, dès lors, acquis à la revision.

Il fut invité, chez Scheurer, avec Leblois et Prévost. Du récit de l'entrevue, qui lui parut dramatique, de Scheurer avec Billot, il conclut que le dossier secret était vide de preuves. Mais l'indécision de Leblois, qui paralysait Scheurer, l'effraya. Il le dit à Coppée, qui répondit : « Je crois bien que Dreyfus est innocent, mais je n'en sais encore rien (1). »

XXV

Le délai, où Billot devait faire son enquête loyale, allait expirer. Scheurer, dans une lettre publique à

(1) Je tiens ce récit de Zola.

Ranc, expliqua les causes de son long silence. Il y raconta sa conversation avec le ministre de la Guerre, leurs engagements réciproques :

J'ai démontré, pièces en mains (au Ministre), que le bordereau attribué au capitaine Dreyfus n'est pas de lui... Je l'ai mis en garde contre de soi-disant pièces de conviction, plus ou moins récentes, qui pourraient être l'œuvre du vrai coupable ou de personnes intéressées à égarer la justice... Inutilement, j'ai demandé à voir les pièces qui établiraient la culpabilité de Dreyfus. On ne m'a rien offert, on ne m'a rien montré. Cependant, j'avais déclaré que, devant des preuves, je m'empresserais de reconnaître publiquement mon erreur... J'ai prié le Ministre de faire une enquête sur le vrai coupable ; il me promit cette enquête ; depuis lors, j'ai attendu en vain... Malgré l'illégalité, qui paraît certaine, de la production aux juges d'une pièce inconnue de la défense, je n'ai jamais mis en doute la loyauté ni l'indépendance des juges qui ont condamné Dreyfus. Mais des faits nouveaux se sont produits, qui démontrent son innocence ; si, convaincu qu'une erreur judiciaire a été commise, j'avais gardé le silence, je n'aurais plus pu vivre tranquille.

Dans la pensée de Scheurer, cette lettre, préface de la requête en revision, éclairera l'opinion, la fera réfléchir, et aussi le Gouvernement. Elle parut, le 15 novembre, dans *le Temps*, mais trop tard. Il s'était produit, la veille, un incident qui brusqua mal à propos le dénouement.

L'article d'Arène sur « le Dossier de Scheurer-Kestner » en fut le prétexte (1). En termes mesurés, il y indiquait les arguments du promoteur de la revision : l'écriture, les lettres de Gonse et de Picquart (sans les

(1) *Figaro* du dimanche 14 novembre, sous la signature « Vidi ».

nommer), les pièces secrètes, la fausse lettre « adressée par une personnalité étrangère à une autre personnalité étrangère ». Esterhazy n'était pas nommé, mais le journaliste donnait de lui ce signalement : « Cet officier n'appartient pas au ministère de la Guerre ; fort connu et fort répandu à Paris, il tient garnison en province, dans une ville non éloignée de la capitale ; il est titré, marié et très apparenté. »

Cet article prématuré était à la fois terriblement clair pour les initiés et trop obscur encore pour les autres.

Depuis quelque temps déjà, Du Paty avait remis à Esterhazy « un résumé des préliminaires de l'affaire (1) » ; Henry l'avait établi (2), mais Du Paty, en sa qualité de lettré, l'avait revu (3) et, prudent, l'avait fait recopier par sa femme (4) ; il conseillait de le publier en une plaquette, à un millier d'exemplaires qui seraient tirés à la machine à écrire du bureau des renseignements et envoyés aux sénateurs, aux députés et à la presse (5). Sur les observations d'Henry (6) que ce procédé était dangereux, Du Paty émit alors l'avis de faire paraître le plaidoyer pour Esterhazy dans *la Croix*. La fille Pays le porta au père Bailly qui, méfiant, l'engagea à s'adresser à Drumont. Marguerite s'écria que son ami était bien connu à *la Libre Parole*, « mais qu'il ne voulait pas s'y adresser (7) ». Henry remania l'article (8),

(1) *Cass.*, I, 453, Du Paty.

(2) *Ibid.*, I, 443; *Instr. Tavernier*, 25 juillet, Du Paty.

(3) *Cass.*, II, 193, Du Paty.

(4) *Ibid.*, I, 584, Esterhazy.

(5) *Ibid.*, I, 453; *Instr. Tavernier*, Du Paty.

(6) *Cass.*, I, 453, Du Paty. — Esterhazy dit que ce fut lui qui fit l'observation.

(7) Récit du père Bailly dans *le Figaro* du 20 novembre. — Le père Bailly dit qu'il fit recevoir la fille Pays par le directeur de *la Bonne Presse*, l'un de ses journaux.

(8) *Cass.*, I, 453, Du Paty; I, 584; II, 193, Esterhazy.

le garda en réserve, hésitant entre Drumont et Rochefort (1). Dès qu'éclata la bombe du *Figaro*, le matin même, Esterhazy se rendit chez Drumont et lui demanda d'insérer sa réponse aux Juifs (2). Drumont n'avait rien à lui refuser.

L'article d'Arène était signé « Vidi » ; celui d'Henry fut signé « Dixi (3) ». Un haut fonctionnaire du ministère de la Guerre, XY, était dénoncé comme « l'âme du complot ». Déjà, en 1894, pendant le procès de Dreyfus, il a été pressenti par « des Juifs d'Alsace, ses parents » ; du moins, « il l'a laissé entendre à une femme ». Dreyfus, dans la dernière conversation « qu'on eut la stupidité de tolérer » avec sa famille, « manigança un système de correspondance occulte ». Il put ainsi, de l'île du Diable, « révéler le procédé employé par lui, dans ses correspondances avec l'étranger, pour se protéger contre une surprise. Il les écrivait, sur un papier transparent, de manière à décalquer telle ou telle écriture ressemblant à la sienne. » Ainsi, pour le bordereau, il a décalqué une écriture qu'il s'était procurée, par une ruse habile. C'était celle d'un officier « léger, insouciant, prodigue, qu'on poussa, dans le désordre pour provoquer une défaillance ». Quand Dreyfus fut arrêté, il ne réussit pas, « par suite de circonstances encore inexplicées », à mettre en cause

(1) Esterhazy dit « qu'Henry lui avait demandé s'il connaissait Rochefort, qui serait un appui très puissant ; il répondit qu'il avait des amis à la *Libre Parole*. » (*Cass.*, I, 584.)

(2) *Cass.*, I, 453, Du Paty ; I, 584, Esterhazy. — Drumont : « Esterhazy a eu, tout de même, une bonne idée de venir me voir chez moi un dimanche, et j'ai eu une bonne idée aussi de le recevoir. » (*Libre Parole* du 12 janvier 1898.)

(3) *Cass.*, II, 180, Boisandré : « A la rédaction de la *Libre Parole*, nous n'avons jamais cru que l'article fût d'Esterhazy. Les communications faites par cet officier étaient transmises par ordre. Un document que j'ai vu en fait foi. »

« son répondant ». Deux experts toutefois hésitèrent à lui attribuer le bordereau. Enfin, en février 1896, il fut en mesure d'agir. C'est alors que le Syndicat « embaucha » le haut fonctionnaire de la guerre. « Muni d'avances considérables », celui-ci entra en campagne, « soudoya des subalternes, se procura de l'écriture de la victime, s'acharna pendant des mois entiers à le compromettre, avec l'aide de coquins immondes (1) ». Il lui attribua le bordereau et composa un dossier avec « des pièces fausses provenant, soi-disant, d'une ambassade », notamment une fausse lettre de la victime à un diplomate, « fabriquée avec un art si merveilleux que le fourbe eut le tort d'en rêver tout haut ». Au mois de septembre 1896, « tout était prêt » ; on lança la nouvelle de l'évasion de Dreyfus et Bernard Lazare publia sa brochure avec les documents que le fonctionnaire félon lui avait livrés. Cependant, « la tentative avorta », l'instigateur de cette infâme machination, « ayant été éloigné de Paris sous un prétexte qu'on n'a pu encore élucider ». Il y revint plus tard (en juin 1897) pour s'entendre avec son Syndicat. Il est assisté « d'une personnalité juridique qui tombe, comme lui, sous le coup de la loi sur l'espionnage ». Billot, depuis longtemps, aurait dû faire perquisitionner chez ce complice. Mais Billot n'ose pas faire son devoir, « ce qui n'est ni crâne ni honnête ; chez lui, le politicien prime le soldat ». Quoi qu'il en soit, « la victime n'est ni morte ni en Suisse ; elle fera voir qu'elle attend de pied ferme la stupide accusation du vieux pharisien Scheurer ». Au surplus, le bordereau n'est qu'une preuve, entre cent, du crime de

(1) *Cass.*, II, 221, Picquart : « Les mêmes imputations sont contenues dans la lettre qu'Esterhazy m'a écrite le 7 novembre. »

Dreyfus ; une autre pièce est « très compromettante » pour lui ; XY l'avait, sottement, introduite dans son dossier. « Elle a été retirée depuis ; elle se retrouvera peut-être. » En effet, « ce dossier a été compulsé par quelqu'un qui s'était associé, de bonne foi d'abord, à cette œuvre, mais qui, écœuré enfin de tant d'ignominies, prévint la victime ».

Cet article de *Dixi* était beaucoup plus divertissant que celui de *Vidi* ; c'était un roman de Ponson du Terrail ou de Gaboriau. La petite minorité des gens sensés haussa les épaules ; à l'immense majorité des lecteurs, cela parut plus vraisemblable que la plate vérité. Et c'est, en germe, tout le plan de campagne de l'État-Major, qui fut méthodiquement suivi.

XXVI

Dans la soirée, le document libérateur rentra au ministère de la Guerre.

Précédemment, Esterhazy avait tenu à confier à Du Paty que c'était la pièce « Canaille de D... » Du Paty, très fier d'avoir deviné juste, dit qu'il connaissait la pièce, « qu'elle était zébrée » et qu'il fallait la rendre (1). Esterhazy insinua que la pièce avait été montrée, en 1894, par Boisdeffre au colonel Maurel, avant le jugement. Du Paty affirma que c'était un mensonge et lui fit jurer de ne pas le propager (2).

Il n'avait jamais été détenteur du document original ;

(1) *Cass.*, II, 195, *Enq. Renouard*, Du Paty.

(2) *Instr. Tavernier*, 17 juin 1899, Du Paty.

Sandherr le lui avait seulement montré et il l'avait sottement appliqué à Dreyfus dans le commentaire auquel Henry substitua la notice biographique ; mais il croyait toujours que le verdict des juges avait été décidé par sa prose et, après en avoir tiré vanité et profit, il en éprouvait des inquiétudes, maintenant que la communication des pièces secrètes, transmises par lui, devenait criminelle. On le tenait par là. Pour les photographies de la pièce, il ne les a vues qu'une fois, le jour où Gonse les lui a montrées, en présence d'Henry, quand ils discutèrent la dernière lettre d'Esterhazy à Félix Faure (1).

Il n'en était pas de même d'Henry, qui avait constitué, reconstitué, nourri, trié, gardé le dossier secret, et qui, récemment, se l'était fait rendre par Gonse ; pour les photographies de la pièce « Canaille de D... », cet homme exact n'avait jamais su ou voulu en préciser le nombre (2). Rien de plus facile pour lui que d'en distraire une, de l'emporter. A la réflexion, il lui avait, sans doute, paru trop dangereux de faire jouer au bordereau annoté ou à la lettre de l'Empereur allemand le rôle de document libérateur. Ni Du Paty ni Picquart ne connaissaient ces pièces mystérieuses. Il lui suffisait d'avoir donné à entendre aux généraux qu'Esterhazy était informé. Il arrêta donc son choix sur la pièce que Du Paty lui-même avait désignée à Gonse et, l'ayant mise sous enveloppe, il fit écrire par Esterhazy le texte d'une lettre de restitution à l'adresse

(1) *Cass.*, I, 451 ; *Rennes*, III, 504 ; *Instr. Tavernier*, 17 juin, etc., Du Paty. — Roget imagine que Du Paty a conservé, du procès de 1894, la photographie de la pièce. (*Cass.*, I, 101.) Comment l'aurait-il conservée, puisqu'il n'en avait jamais eu une seule à sa disposition ? Roget tient cette version d'Henry.

(2) *Procès Zola*, I, 376, Henry : « Sandherr (en 1894) en fit faire deux ou trois photographies, — je ne me souviens plus exactement du nombre, — dans tous les cas, deux ou trois... »

de Billot. Esterhazy mit le tout sous double enveloppe, ferma de son sceau (1).

Le soir, vers minuit, le pli fut porté au cabinet du ministre par un des hommes d'Henry (Lemerancier-Picard ?)

Billot l'eut le lendemain (2) ; et le bruit se répand aussitôt qu'Esterhazy a restitué le document libérateur. Gonse, puis Henry, le disent à Du Paty (3). C'est Esterhazy lui-même, selon Henry, qui l'a rapporté : « L'huissier a très bien reconnu son signalement (4). »

L'huissier ne connaissait Esterhazy ni de vue ni de nom.

(1) Le fait de la triple enveloppe est incontesté : la photographie dans la première enveloppe ; la lettre de restitution dans une seconde enveloppe qui inclut la première ; le tout dans une grande enveloppe en papier bulle, fermée à la cire noire par un cachet armorié. (*Cass.*, I, 100, Roget ; I, 583, Esterhazy.) Roget dit que le cachet est celui d'Esterhazy, Du Paty (*Cass.*, I, 452) dit qu'il ne connaît pas ces armes.

(2) *Cass.*, I, 100, Roget.

(3) *Instr. Tavernier*, 21 juillet, Du Paty.

(4) C'est la version de Roget, qui la tient d'Henry : « Un individu, dont le signalement se rapporte à celui d'Esterhazy, est venu, vers 11 heures du soir, disant avoir une lettre très importante à remettre au ministre lui-même. » Cette lettre fut remise par le garçon de bureau de service à l'officier de service, le capitaine Nourrisson, qui la remit au général de Torcy. « Celui-ci, voyant qu'il s'agissait de l'affaire Esterhazy dont il ne s'était jamais occupé, replaça le tout dans une enveloppe qu'il ferma. » Il la rendit au capitaine Nourrisson, qui la remit le lendemain au ministre. (*Cass.*, I, 100.) — « Comment, observe Du Paty, le capitaine Nourrisson a-t-il pu reconnaître la silhouette d'Esterhazy qu'il ne connaissait pas, dont les journaux n'avaient encore ni parlé ni publié le portrait ? » Selon Cuignet, Nourrisson a pris d'abord cette personne pour le général de Torcy. Du Paty insiste sur ce que, « si on a vu la personne entrer, personne ne l'a vue sortir par la porte de l'hôtel du ministre ». Et comment Nourrisson pouvait-il même savoir qu'il y avait une affaire Esterhazy ? Cet argument topique a échappé à Du Paty.

Le même soir, Esterhazy débita sa fable à Du Paty : « Il a suivi ses conseils ; lui-même, la veille, il a remis son talisman au cabinet du ministre. » Du Paty avait compris que la pièce avait été rendue seulement dans la matinée ; il le dit à Esterhazy qui parut embarrassé, nia, essaya d'obtenir des renseignements sur la topographie du cabinet de service (1).

Par la suite, Esterhazy changea deux fois de version, rien que dans ses conversations avec Du Paty. Il lui conta qu'il avait déposé le pli dans la boîte aux lettres du ministère (2), comme une lettre quelconque ; puis, qu'il l'avait fait porter (3).

Du Paty, qui commençait à se méfier d'Esterhazy, interrogea Henry : « C'est bien Esterhazy, affirma Henry, qui a rapporté la pièce : chapeau melon, pardessus à collet relevé. » Ensuite, il remplaça le petit chapeau par un chapeau à haute forme. Enfin, il dit qu'il faisait une enquête (4).

On ne compte pas les versions contradictoires d'Esterhazy. La plus ancienne, c'est qu'il était allé chercher le document à Londres, où il l'avait mis en sûreté ; il se contenta ensuite de l'en avoir fait revenir (5). Plus

(1) *Instr. Tavernier*, 21 juillet, Du Paty.

(2) De même, dans sa déposition à Londres. « C'est pour cela, aurait-il dit à Du Paty, que le ministre ne l'a eu que le lendemain. » Si Esterhazy dit vrai, il en résulte que le récit de Roget (l'enquête, etc.) est mensonger. Même observation pour la variante suivante. Et pourquoi dans la boîte aux lettres ? Pourquoi pas chez le concierge ? Sans doute, il dormait !

(3) *Instr. Tavernier*, 27 juillet, Du Paty.

(4) *Ibid.*

(5) *Cass.*, II, 97, (*Enq. Pellieux*), Esterhazy. — De même, à l'instruction Ravary, moins le voyage à Londres ; il a fait seulement revenir d'Angleterre la pièce mise en lieu sûr (II, 108). A son procès (194), il dit seulement qu'il restitua le document, sans en savoir le contenu. Il avait été plus explicite avec Ravary : « Cette lettre commençait par les mots : « Je

tard, il dit qu'il le reçut seulement la veille du jour où il le restitua (1). Quand il renonça à la dame voilée, il fabriqua un autre roman : « Du Paty lui a remis le document le soir même, à la nuit, si bien qu'il n'a pas pu en prendre connaissance et qu'il dut entrer dans un cabaret du voisinage pour fermer et sceller le pli (2). » Dans la journée, un billet, de l'écriture de la marquise Du Paty, lui avait enjoint de restituer immédiatement la pièce « dont réception lui sera officiellement accusée (3) ». Tantôt il a rapporté la pièce vers le soir, tantôt dans la nuit (4). Mais c'est toujours à l'Esplanade des Invalides qu'il l'aurait reçue, soit de la dame voilée (5), soit de Du Paty (6), c'est-à-dire près des lieux mêmes où s'était passée, autrefois, une scène analogue entre le marquis et les Comminges.

Du Paty, pour avoir admis que Picquart avait volé un document secret, souffrira de la même injuste accusation ; et pour avoir cru à l'existence de la protectrice inconnue d'Esterhazy, il deviendra lui-même « la dame

vous... » et finissait par « Alessandra ». C'est tout ce que, pour l'instant, je puis vous dire. » (*Cass.*, III, 108.)

(1) *Cass.*, II, 248 (*Enq. Bertulus*), Esterhazy.

(2) Récit fait par Esterhazy à Christian (*Cass.*, 231). Ici encore, il y a des variantes : tantôt Marguerite Pays a assisté à la scène (récit à Christian) ; tantôt elle n'y a pas assisté (*Cass.*, II, 247, Esterhazy). — Juridiquement, toute l'accusation portée contre Du Paty repose sur les récits d'Esterhazy et de la fille Pays à Christian, et sur les suppositions de Picquart et de Mlle de Comminges.

(3) Dans sa déposition à Londres, devant le consul (22 février 1900), il dit que l'ordre de restituer lui fut donné verbalement par Du Paty ; dans l'édition belge, qu'il reçut un billet de la marquise Du Paty ; dans l'édition de Paris (8), il dit simplement qu'il reçut l'ordre.

(4) *Instr. Tavernier*, 21 juillet, Du Paty ; « Il a varié dans l'indication de l'heure jusqu'à ce qu'il ait été mis au point. »

(5) *Enq. Pellieux ; Instr. Ravary*, etc.

(6) *Cass.*, I, 583 ; *Dép.*, à Londres.

voilée » ; encore quelques jours et le monde entier va l'identifier avec elle.

Ce détraqué, qui se disait omniscient, était tombé entre les mains de bandits beaucoup plus forts que lui (1).

XXVII

Pendant que se jouait, dans l'ombre, cette comédie, l'article du *Figaro* faisait grand bruit. Les journalistes se mirent à la recherche de l'officier titré qui y était désigné. L'un d'eux, rédacteur à *la Liberté*, imprima que c'était un officier d'artillerie démissionnaire, Denis de Rougemont. *Vidi* avait précisé que le traître était en garnison près de Paris, donc en activité de service. Mais le reporter n'y regardait pas de si près. Il lance un nom, provoque un scandale, fait vendre son journal à quelques milliers d'exemplaires. Il n'a pas perdu sa journée.

Denis de Rougemont était connu de Scheurer, qui avait assisté à son mariage avec la fille du grand chimiste Wurtz.

Scheurer, le soir, lut avec stupeur une manchette de journal ainsi conçue : « Un officier supérieur accusé de trahison par Scheurer-Kestner. » Il adressa aussitôt

(1) *Instr. Tavernier*, 21 juillet, Du Paty : « Quant à moi, je le répète et déclare sur mon honneur de soldat, que je n'ai remis ni fait remettre sous pli ouvert ou fermé, ni autrement, la photographie du document « ce canaille de D... » à Esterhazy, et que j'ignore quelle est la personne qui a déposé le pli renfermant ce document au cabinet du ministre. »

une lettre chaleureuse à Rougemont pour protester contre cette infamie. Mais les journaux du lendemain (15 novembre) exploitèrent l'incident avec rage : « Est-ce que ce vieux misérable va déshonorer, l'un après l'autre, tous les officiers (1) ? »

Son collègue, Le Provost de Launay, antisémite, ancien boulangiste, lui écrivit qu'il allait demander au Sénat la mise immédiate à l'ordre du jour de la loi sur l'espionnage ; à cette occasion, il mettra Scheurer en cause.

Un peu plus tard, Scheurer reçut la visite de Jules Roche, qui lui raconta que, rapporteur du budget de la guerre en 1894, il travaillait alors avec le contrôleur général Prioul. Celui-ci lui parla de Dreyfus : « Mercier est fou, s'était-il écrié, faire une affaire pareille ! Et il n'y a rien ! »

Scheurer ne put retenir cette question : « Pourquoi avez-vous recommandé Esterhazy à Billot ? — Quoi ! s'exclama Roche, subitement éclairé, ce serait lui, cet homme du xvi^e siècle, ce condottière fourvoyé ! »

Alors il conta à Scheurer le dernier entretien qu'il avait eu avec Billot au sujet d'Esterhazy.

Il revint de toutes parts à Scheurer que l'incident de la veille était cruellement exploité contre lui. Il pensa d'abord que sa protestation immédiate et sa lettre à Ranc suffiraient à calmer la fièvre de ces agités. Il comprit ensuite que l'heure avait sonné de donner satisfaction à la curiosité de l'opinion. Au Sénat, quand Le Provost de Launay le provoquera, que dira-t-il ?

Il fit donc venir Mathieu Dreyfus, lui expliqua son embarras et lui demanda, à titre de service, de dénoncer lui-même, dès le soir, Esterhazy au ministre de la

(1) *Libre Parole, Intransigeant*, du 15 novembre.

Guerre (1). Mathieu y consentit (2).

(1) *Procès Esterhazy*, 152; *Procès Zola*, I, 115, Scheurer.

(2) Il écrivit en ces termes à Billot :

« Monsieur le Ministre,

« La seule base de l'accusation dirigée en 1894 contre mon malheureux frère est une lettre missive, non signée, non datée, établissant que des documents militaires confidentiels ont été livrés à un agent d'une puissance étrangère.

« J'ai l'honneur de vous faire part que l'auteur de cette pièce est M. le comte Walsin-Esterhazy, commandant d'infanterie, mis en non-activité pour infirmités temporaires au printemps dernier.

« L'écriture du commandant Esterhazy est identique à celle de cette pièce. Il vous sera très facile de vous procurer de l'écriture de cet officier.

« Je suis prêt, d'ailleurs, à vous indiquer où vous pourriez trouver des lettres de lui, d'une authenticité incontestable et d'une date antérieure à l'arrestation de mon frère.

« Je ne puis pas douter, Monsieur le Ministre, que, connaissant l'auteur de la trahison pour laquelle mon frère a été condamné, vous ne fassiez prompte justice. »

Mathieu Dreyfus dénonçait Esterhazy comme l'auteur de la trahison; Demange lui avait dit : « Puisque vous n'avez que l'écriture, bornez-vous à dénoncer M. Esterhazy comme l'auteur du bordereau, et n'allez pas plus loin. » (*Procès Zola*, I, 378, Demange.)

APPENDICE

APPENDICE

I

HENRY ET LES CORNETS

La consigne de Picquart au sujet des cornets fut toujours enfreinte par Henry. Nous avons son aveu et celui de Lauth, dix fois répétés.

A l'enquête Pellieux, le 28 novembre 1897, Henry dépose : « C'est toujours moi qui reçois ce genre de papiers, j'en fais un triage. » Et Lauth : « Henry continuait à faire, *le soir de la première livraison*, le premier triage ; il remettait *le lendemain* tout le paquet au chef de service. »

Mêmes dépositions d'Henry, le 10 décembre, à l'instruction Ravary.

En février, au procès Zola, les explications de Lauth deviennent confuses, car Picquart vient d'exposer la consigne qu'il avait donnée. Mais l'aveu transparait quand même, puis éclate.

Lauth confirme la déposition de Picquart :

Néanmoins, *toujours*, dit-il, avant de les donner au chef de service, Henry faisait son premier triage et retenait une certaine partie des pièces qu'il remettait lui-même au chef de service, quelquefois un ou deux jours après avoir donné le restant qui devait m'être transmis (I, 341).

Si ce témoignage de Lauth devait être admis tout entier dans son bizarre contexte, il en résulterait, non seulement que la consigne de Picquart aurait été nulle et non avenue, mais que Picquart s'y serait prêté lui-même en laissant Henry maître des cornets et en se bornant à transmettre à Lauth les documents en langue étrangère.

Cela est absurde en soi ; et les choses, en fait, ne se passent pas ainsi.

Il est manifeste que ce que Lauth veut dire, en son jargon, c'est qu'Henry procédait, au préalable, — « néanmoins, toujours » — à l'inspection des pièces.

Dans la phrase suivante, il patauge de même, mais se trahit encore : « Henry a pris livraison du paquet (celui où se trouvait *le petit bleu*), mais il ne se rappelle plus, il ne peut pas affirmer s'il a enlevé tous les papiers qui lui revenaient, ou non. »

Or, *tous les papiers revenaient à Picquart*. Ici encore, il s'agit d'un examen préalable, mais trop sommaire.

Dans la même audience, Henry affirme, « sur tout ce qu'il a de plus sacré au monde » : 1° « qu'il était le seul à recevoir les papiers », ce qui est exact ; sa fonction, en effet, était de recevoir les paquets, puis de les remettre à Picquart ; 2° « qu'il n'a jamais vu le *petit bleu* dans le cornet », ce qui est encore exact, car, s'il l'avait vu, il l'aurait supprimé ; mais ce qui implique qu'il regardait, d'abord, dans les paquets.

A l'instruction Fabre, Gonse dépose, à son tour, « que les paquets étaient remis à Henry, qui en opérait le triage et remettait le tout à Picquart qui, après les avoir examinés, les rendait à Henry et à Lauth pour les reconstituer » (39).

Si telle avait été la consigne de Picquart, elle eût été absurde : ce premier triage, à quoi eût-il servi, puisqu'Henry remettait ensuite le « tout », tous les fragments, à Picquart qui les rendait à Lauth et à Henry ? Cependant Gonse dit la vérité : c'est bien ainsi que procédait Henry ; il ne remettait les cornets à Picquart qu'après les avoir inspectés.

C'est ce que confirme, de nouveau, Lauth : « Avant de remettre les paquets, Henry faisait toujours un premier triage. »

Il est vrai que Lauth ajoute : « Henry enlevait tous les fragments portant de l'écriture française. » (46.) Apparemment, s'il en avait été ainsi, Picquart s'en serait aperçu, et il aurait rappelé Henry au respect de la consigne. Cette consigne, Lauth lui-même, au procès Zola (I, 341), l'avait résumée en ces termes : « Le colonel Picquart, comme c'était son droit, a demandé qu'après avoir pris livraison, Henry lui fit passer les paquets. »

Henry répète, de même, au juge Fabre « qu'il était seul à recevoir ces fragments de l'agent et qu'il n'a vu, à aucun moment, les fragments du *petit bleu* dans les papiers » (47).

Devant la Cour de cassation, Gonse et Lauth se taisent sur ces pratiques d'Henry ; mais ils les relatent de nouveau à l'instruction du commandant Tavernier (1^{er} et 3 octobre 1898). Lauth, le 5 novembre, s'embrouille même dans de nouvelles contradictions : « J'ignore la teneur exacte de l'ordre que le colonel Picquart avait donné à Henry pour faire passer par *son intermédiaire* les paquets provenant de l'agent et qui m'étaient destinés. » — Au procès Zola (I, 341), il avait relaté très exactement la consigne de Picquart et n'avait pas encore imaginé de faire du chef de service un *intermédiaire* entre ses subordonnés. — Picquart, selon Lauth, « aurait essayé *lui-même* de reconstituer les papiers, puis y aurait renoncé après deux ou trois expériences peut-être ». — Quoi qu'il en soit, « *certainement, dès l'origine*, Henry a dû continuer à trier les papiers », et « Picquart, certainement, a dû s'en apercevoir à la longue ».

En conséquence, Tavernier écrit dans son rapport :

Picquart prescrivit au commandant Henry de ne plus remettre à Lauth les débris de manuscrits et ordonna que ces débris passeraient désormais par ses mains avant d'arriver à Lauth.

Henry n'en continua pas moins à faire chez lui un triage (1) et à retirer des paquets les fragments de papiers écrits en français. Si, parfois, il en laissait quelques-uns dans les paquets qu'il remettait au colonel, il en avisait le capitaine Lauth.

Tavernier n'explique pas pourquoi Henry laissait *parfois* des pièces françaises dans les cornets et, alors, en avisait Lauth. Était-ce pour faire croire à Picquart qu'il ne procédait pas à une première visite des paquets? Lauth, avisé, était-il son compère?

Tavernier, qui va conclure que le *petit bleu* est un document forgé ou falsifié, ajoute :

N'y a-t-il pas lieu de s'étonner que l'attention d'Henry, *qui procédait toujours à ses triages avec grand soin*, n'ait pas été attirée tout d'abord par la couleur des débris du *petit bleu*? Si on admet que, pour une raison quelconque, Henry ait laissé le débris dans un paquet, on se demande pourquoi, contrairement à son habitude, il n'en a pas averti Lauth.

Dès lors, Tavernier incline à croire qu'Henry était absent quand est arrivé le cornet qui renfermait le *petit bleu*. Lauth, à Rennes (I, 618), semble se réfugier, ainsi que Roget (I, 269), derrière cette dernière invention. Lauth oublie qu'il a reconnu précédemment (*Instr. Fabre*, 28) que « cette pièce lui a été remise par Picquart, qui, lui-même, l'avait reçue, avec les petits paquets, des mains d'Henry ».

Quand Henry convient qu'il procédait *toujours*, sous Picquart comme sous Sandherr, à la visite préalable des cornets, et quand Lauth, Gonse, Roget, Tavernier, confirment cet aveu, il est manifeste que les uns et les autres poursuivent le même but : faire croire que Picquart a fabriqué le *petit bleu*, puisqu'Henry n'en a point aperçu les fragments dans le cornet. Il s'agit de convaincre Picquart d'un faux, d'une supercherie : qu'importe dès lors

(1) Lauth : « Cela ne pouvait constituer qu'un fait anormal et tout à fait en dehors de ses habitudes s'il ne l'avait pas fait. »

à Henry d'avouer qu'il a enfreint la consigne ? Qui lui reprocherait d'avoir violé la consigne d'un faussaire ?

Par malheur, le *petit bleu* est authentique.

Picquart, à l'instruction Tavernier, ne dit pas qu'il a « toujours » examiné lui-même les cinq ou six cornets que la ramasseuse apportait une ou deux fois par mois ; très exact et très véridique, il dit seulement « qu'il les examina souvent lui-même, notamment pendant les absences d'Henry ; qu'il les distribuait au fur et à mesure à Lauth, qui les reconstituait ; et qu'il resta parfois à son bureau au delà de l'heure habituelle, pour les attendre » (23 septembre 1898).

Il est nécessaire d'observer, pour ne pas se méprendre sur la portée exacte de cette déposition, qu'Henry, pendant les neuf premiers mois de la direction de Picquart, fut seul à recevoir les cornets et qu'il s'était arrangé pour ne les recevoir que de nuit. (*Enquête Pellieux*, Lauth.) Plus tard, d'avril à novembre 1896, quand la ramasseuse fut également en rapports avec Lauth, il était indifférent à Henry que les cornets fussent ou non examinés en premier lieu par Picquart, puisqu'Esterhazy, depuis la découverte du *petit bleu*, avait cessé tous rapports avec Schwarzkoppen.

En fait, comme Picquart avait pleine et entière confiance en Henry, il le chargeait de l'examen des cornets, quand il n'y procédait pas lui-même. Henry n'en prenait pas moins ses précautions ; les paquets que Picquart lui donnait à dépouiller, il les connaissait déjà, de la veille. Une seule fois, il n'attendit pas la tombée de la nuit pour se rencontrer avec la Bastian, procéda à une instruction trop sommaire ; et, ce jour-là, le *petit bleu* était dans le cornet !

II

BOISDEFFRE ET PICQUART

C'est Boisdeffre lui-même qui dément que Picquart ait pu dire, le 5 août, à Lauth et à Junck : « C'est trop fort ;

ils ne veulent pas marcher ; eh bien ! je leur forcerai la main. »

Je n'ai pu faire, dit-il, le 5 août, aucune observation sur l'inanité des charges que Picquart apportait contre Esterhazy, puisqu'il était alors dans la période active des recherches. Je ne crois donc pas que ce puisse être ce jour-là qu'on a entendu Picquart pousser l'exclamation en question. Il devait d'ailleurs être assez tard ; si mes souvenirs sont exacts, je crois avoir voyagé par un train partant de Vichy vers midi et arrivant à Paris vers six heures et demie du soir, ce qui m'aurait mis chez moi vers sept heures (1).

Or, Lauth, après avoir essayé de fixer l'entretien de Bâle au 2 ou au 3 août (2), convient qu'il quitta Paris le 5 août (3), par le train de nuit (4), à 8 h. 20 (5) et que l'entrevue avec Cuers eut lieu le 6 (6).

Devant la Cour de cassation, il s'enfonce plus encore : il place (7) le prétendu propos de Picquart au lendemain de l'arrivée de Boisdeffre à Paris, donc au 6, — et le 6, Lauth était à Bâle, — ou, peut-être, au surlendemain, en précisant que Picquart se lavait les mains ! — et le 7, Boisdeffre était à sa campagne, dans l'Orne, ayant quitté de nouveau Paris le 6 (8).

Ainsi convaincu d'imposture par la chronologie, Lauth, à Rennes, essaye de tricher sur les heures ou les minutes, mais sans plus de succès. Il dépose (9) que le 5, avant de partir pour Bâle, « il resta tard au bureau, jusqu'à 6 heures et demie ou 7 heures », et que Picquart y rentra après avoir eu son entrevue avec Boisdeffre. Or, on a vu que Boisdeffre rentra chez lui vers 7 heures (10) et

(1) *Instr. Fabre*, 46.

(2) *Ibid.*, 173.

(3) *Rennes*, I, 621, 630.

(4) *Instr. Fabre*, 173.

(5) *Rennes*, I, 630.

(6) *Ibid.*

(7) *ass.*, I, 422.

(8) *Instr. Fabre*, 59, Boisdeffre.

(9) *Rennes*, I, 630.

(10) *Instr. Fabre*, 46.

qu'il amena Picquart à son hôtel (1) pour y achever leur entretien. « Ou le lendemain », conclut Lauth, — le 6 il était à Bâle, — « je ne peux vous dire, *c'est dans les environs.* »

Picquart, le 5 août au soir, ne rentra certainement pas au bureau (2). Le lendemain, 6, quand il vint, il y parla tout naturellement à Gribelin de l'affaire des cent mille francs. Gribelin « était chargé des fonds ». Il lui dit qu'il en avait saisi le général de Boisdeffre, mais que le général n'en voulait pas parler au ministre, « qu'il ne voulait pas marcher ». « Peut-être, dit Picquart, me suis-je servi de l'expression. »

Il n'y avait, le 6, au bureau avec Picquart que Gribelin et Junck. Gribelin raconta le propos à Junck, ou Junck le surprit, « pendant que Picquart était à son lavabo ». Puis Junck le rapporta, en le dénaturant, à Lauth et à Henry, quand ils rentrèrent, le 7, de Bâle.

III

LE TESTAMENT DE PICQUART

En cas de décès du soussigné, remettre ce pli au *Président de la République*, qui seul devra en prendre connaissance.

G. PICQUART,
Lieutenant-colonel au 4^e tirailleurs.

Sousse, 2 avril 1897.

Je soussigné Picquart, Marie-Georges, lieutenant-colonel au 4^e tirailleurs, précédemment chef du service des Renseignements au ministère de la Guerre, certifie sur l'honneur l'exactitude des faits suivants, que, dans l'intérêt

(1) *Rennes*, I, 523.

(2) *Cass.*, I, 165; *Instr.* Tavernier, 104

de la vérité et de la justice, il est impossible d'« étouffer », comme on a essayé de le faire.

Au mois de mai 1896, mon attention avait été attirée sur le commandant Walsin-Esterhazy, du 74^e d'infanterie, à qui une carte-télégramme, contenant des indications fort suspectes, avait été écrite par une personne de l'ambassade d'Allemagne (probablement le lieutenant-colonel Schwarzkoppen, attaché militaire). De l'enquête approfondie à laquelle je me suis livré, et dont le résultat est consigné dans une note du 1^{er} septembre 1896 remise par moi au général Gonse, il résulte que le commandant Walsin-Esterhazy est un agent de l'Allemagne. Les preuves abondent, et la situation pécuniaire désespérée d'Esterhazy, son manque absolu de scrupules dans le choix des moyens qu'il emploie pour se procurer de l'argent ne font que corroborer les preuves matérielles recueillies.

Au mois d'août ou de septembre, Esterhazy fit agir plusieurs députés et, par le moyen de son ami Lucien Weil (peut-être son complice), il mit même en mouvement le général Saussier pour obtenir d'être placé à la *Direction de l'infanterie* ou au *Service des Renseignements* au ministère de la Guerre. Le compte rendu que j'avais fait au ministre au sujet d'Esterhazy ne permit pas à ce dernier d'aboutir, malgré de nombreuses et pressantes démarches.

En étudiant l'affaire Esterhazy, je fus frappé de ceci : c'est que certains faits attribués à *Dreyfus* cadraient parfaitement avec des faits qui se rapportaient à Esterhazy. *Dreyfus* ayant été inculpé d'avoir écrit une pièce adressée à l'attaché militaire allemand à Paris, j'eus la curiosité de comparer l'écriture d'Esterhazy avec celle de cette pièce. A ma grande stupéfaction, il y avait indentité.

Trois experts avaient déclaré (sur 5) que la pièce incriminée était de l'écriture de *Dreyfus modifiée, déguisée*. Je trouvais, moi, qu'elle était de l'écriture *naturelle* d'Esterhazy.

Ne voulant pas me fier à mes seules lumières, je portai à l'un des experts, le plus convaincu, M. Bertillon, un

exemplaire de l'écriture d'Esterhazy, sans lui en indiquer la provenance. M. Bertillon déclara sans hésitation et immédiatement que cette écriture était celle du document Dreyfus; il me pressa même de questions pour savoir d'où j'avais cet échantillon, trouvant, disait-il, « que les déguisements dont s'était servi Dreyfus étaient tellement bien rendus dans cette écriture qu'il fallait que la personne qui avait fait cela se fût livrée à des études toutes spéciales ».

Or, tous les échantillons d'écriture d'Esterhazy (et j'en ai recueilli d'époques très diverses) sont identiques.

Je rendis compte de ces faits d'abord au général de Boisdeffre, puis, avec son assentiment, au général Gonse, et enfin au ministre, général Billot. — Le général de Boisdeffre et le général Gonse, qui ont en somme fait faire, sous la direction du général Mercier, le procès Dreyfus, se sont montrés assez embarrassés. Le ministre a admis toutes mes preuves et m'a dit qu'au besoin il serait mettre « le grappin » (*sic*) sur Esterhazy. En attendant, je devais continuer mes recherches. — Sur ces entrefaites, arriva la campagne de presse en faveur de Dreyfus et l'interpellation Castelin. Le général Boisdeffre vit le ministre et après leur conférence celui-ci parut tout retourné. Il me dit très ostensiblement (et je me permets de croire que ce n'était pas vrai) que, par sa police particulière, il avait des preuves de la culpabilité de Dreyfus, sans me dire lesquelles. — Le général Gonse me demanda avec une certaine anxiété si je croyais bien ce que me disait le ministre. Comme j'affirmais toujours que je m'en tenais aux preuves que j'avais recueillies, on me fit partir un jour en mission au 6^e corps (le 16 novembre), puis on m'envoya au 7^e, puis au 14^e, au 15^e. Enfin on m'affecta au 4^e tirailleurs, tout ceci sans me laisser prendre haleine un instant et dans l'intention évidente d'éloigner du service des Renseignements quelqu'un qui venait de faire une découverte fâcheuse.

Or, toutes les preuves que j'ai eues en mains et qu'on m'a retirées quelques jours avant qu'on m'envoyât en soi-

disant mission démontrent de la façon la plus claire :

1° Que Walsin-Esterhazy (et peut-être aussi son ami Weil) est un agent de l'Allemagne ;

2° Que les seuls faits palpables reprochés à Dreyfus sont à l'actif d'Esterhazy ;

3° Que le procès Dreyfus a été mené avec une légèreté inouïe, avec l'idée préconçue que Dreyfus était coupable, et avec le mépris des formes légales. (Dossier secret communiqué en chambre du conseil aux juges ; composé de quatre pièces dont une se rapportant à Esterhazy, une autre à un individu désigné par l'initiale D., et qui ne peut être Dreyfus étant données les pièces visées, deux autres n'ayant aucune importance et reposant sur des simples racontars.) C'est le dossier *non communiqué* à l'accusé et à l'avocat qui a amené la condamnation de Dreyfus. Il a fait de l'effet sur des juges indécis qui n'avaient personne pour les éclairer et qui étaient obligés de se décider rapidement. Il ne peut pas supporter une discussion raisonnée, et l'avocat l'eût certainement réfuté de la manière la plus complète.

Je le répète : toutes ces pièces m'ont été retirées successivement par le général Gonse au fur et à mesure de mes découvertes. Je crains même que celles du dossier communiqué en chambre du conseil à la fin du procès Dreyfus aient été détruites.

G. PICQUART.

IV

MA VISITE CHEZ LEBON

Voici le texte de la lettre que j'avais écrite au capitaine Dreyfus, et que Lebon refusa de transmettre :

Paris, le 12 septembre 1897.

MONSIEUR,

Peut-être ne nous sommes-nous jamais vus ; nous n'avons certainement jamais échangé une parole. Cependant, presque

au lendemain de votre inculpation, j'ai eu le sentiment que vous n'aviez point commis le crime abominable dont vous étiez accusé, que vous étiez la victime d'une effroyable erreur judiciaire. Un crime sans mobile me paraissait une impossibilité matérielle. Le fait d'un officier français, jeune, ardent, ambitieux, assuré d'un brillant avenir, et trahissant pour le plaisir de trahir, me semblait une impossibilité morale. Votre attitude au jour de l'horrible cérémonie de la dégradation, votre volonté évidente d'être soldat jusqu'au bout achevèrent de me convaincre.

L'hiver dernier, un écrivain de grand talent et de grand cœur, M. Bernard Lazare, eut, le premier, le courage d'affirmer votre innocence dans une brochure signée de son nom. Cependant, comme il n'avait pu réunir encore que des preuves simplement négatives, le succès ne répondit pas, du moins immédiatement, à ses espérances, à celles des vôtres, à celles de vos amis inconnus. Nous dûmes recommencer à nous taire, à attendre. Vous étiez le cauchemar de nos nuits. Le silence nous pesait durement. Puis, la pensée de l'iniquité à réparer, de vos souffrances, de la douleur si touchante des vôtres, nous stimulait, et nous nous remettions à l'œuvre. Depuis quelques mois surtout, nous avons fait d'importants prosélytes, officiers, écrivains, savants, historiens, politiques, dont vous saurez plus tard les noms. M. Bernard Lazare n'a pas cessé de travailler, avec une invincible obstination, à propager sa conviction et à réunir de nouvelles preuves.

Le 13 juillet dernier, la lumière définitive se fit dans le cerveau d'un homme qui, par sa situation politique, par sa haute valeur morale, par son origine alsacienne, semble prédestiné à être enfin l'avocat victorieux de votre juste cause. Je suis autorisé par lui-même à vous le nommer, et c'est d'accord avec lui que je vous écris. C'est M. Scheurer-Kestner, ancien député de la Haute Alsace et de la Seine à l'Assemblée nationale, sénateur inamovible, premier vice-président du Sénat, l'un des plus dévoués amis de Gambetta. Je n'ai pas à vous dire comment il acquit la certitude de votre innocence. Je dois me contenter de vous dire que, le 14 juillet, il faisait part de sa conviction à ses collègues du Bureau du Sénat et qu'il demanda ensuite à ses amis de crier *urbi et orbi* que lui, M. Scheurer-Kestner, est convaincu que vous êtes la victime d'une erreur judiciaire. M. Scheurer-Kestner me pria d'aviser Mme Dreyfus afin qu'elle vous donnât aussitôt cette grande et heureuse nouvelle. Ai-je besoin de vous dire la joie de cette admirable femme? Elle vous a écrit par le premier courrier, mais sa lettre vous est-elle parvenue? Vous est-elle parvenue intégralement?

Elle a eu quelque sujet d'en douter, et la dernière lettre qu'elle a reçue de vous, qu'elle m'a communiquée et dont j'ai fait part à M. Scheurer-Kestner, était si triste et si douloureuse, malgré l'irréductible confiance dans l'avenir que vous y exprimez encore, cette lettre nous a si profondément émus que j'ai décidé, d'accord avec M. Scheurer-Kestner, de vous écrire moi-même. Dans la lettre que j'ai reçue de lui ce matin, M. Scheurer-Kestner m'affirme encore, et dans des termes plus formels que jamais, sa profonde, son inébranlable certitude. Il agira avant la fin de l'année. Il a mis tout son cœur dans cette œuvre de justice. Il m'écrit : « Justice sera faite ou j'y périrai. »

Aujourd'hui, M. Scheurer-Kestner tient surtout à ce que vous soyez avisé. Il pense, il sait que la certitude que votre cause, loin d'être abandonnée, vient de trouver le plus résolu des défenseurs, vous rendra, dans le long et terrible martyre qui vous est imposé, la force de vivre, la force morale et la force physique. Il ne nous suffirait pas que votre mémoire fût réhabilitée ; il faut que justice vous soit rendue à vous-même. Espérez donc ; que l'idée du secours que va vous apporter ce patriote, vous soutienne dans vos épreuves, aux dernières heures de votre supplice si courageusement supporté ; vivez, vivez pour votre noble femme, vivez pour vos enfants, pour vos frères dont le dévouement ne s'est jamais lassé ; vivez, Monsieur, — je le dis avec confiance, — et pour la France et pour l'armée.

JOSEPH REINACH,
député.

Je vous serais obligé de m'accuser immédiatement réception de cette lettre à l'adresse suivante : 6, avenue Van Dyck, Paris. Il est essentiel que nous sachions, M. Scheurer-Kestner et moi, que cette lettre vous est parvenue, originale, intacte, sans coupures.

V

LES DÉPÊCHES *Blanche* ET *Speránza*

Esterházy a déclaré, d'abord, « qu'il était absurde » de mêler Du Paty à l'affaire des télégrammes (1). Il a raconté

(1) *Cass.*, II, 243, *Enq. Bertulús*, Esterházy.

ensuite (1), que Du Paty lui fit remettre ces deux dépêches, la première par l'un de ses fils, la seconde par sa femme (2); qu'à chaque dépêche était jointe une note « de l'écriture ordinaire des communications du colonel (3) », avec l'ordre formel d'expédier les télégrammes à des heures différentes (4); que Du Paty, en rédigeant la première dépêche, avait mal orthographié le nom de Picquart, « ce dont il s'aperçut trop tard, dans la journée, en consultant l'*Annuaire* (5) »; que ce fut la cause de la seconde dépêche, bien orthographiée et bien adressée; qu'il obéit, en soldat discipliné, bien qu'il trouvât le procédé fâcheux; qu'il le dit le lendemain au marquis; mais que celui-ci répliqua que les scrupules étaient hors de saison et que ce n'était d'ailleurs pas Esterhazy « qui commandait le mouvement (6) ».

D'Henry, pas un mot.

Henry a fait à peu près le même récit à Bertulus; il rejette tout sur Du Paty (7).

Du Paty déclare qu'il n'a ni écrit ni expédié les dépêches, qu'il les connut seulement quand elles furent saisies (8),

(1) *Dép. à Londres*, 26 juin 1900.

(2) Dans le texte authentique de sa déposition à Londres (26 février 1900), il dit que les deux dépêches lui furent remises par le fils de Du Paty; dans l'édition belge, la dépêche *Blanche* lui a été remise par la marquise.

(3) La formule est vague; rien ne prouve que « l'écriture ordinaire des communications du colonel » soit l'écriture de Du Paty ou de la marquise.

(4) La dépêche *Speranza* au bureau de la rue Lafayette, la dépêche *Blanche* au bureau de la Bourse. — Esterhazy et Marguerite Pays firent le même récit à Christian (*Cass.*, II, 230).

(5) C'est le récit fait par Esterhazy à Christian (*Enq. Bertulus*, 18 juillet 1898, Christian). — Il n'est pas douteux : 1° qu'Esterhazy a fait ce récit à Christian; 2° que Du Paty connaissait l'orthographe du nom de Picquart. Dès lors, les choses ne se sont pas passées comme le raconte Esterhazy, la faute d'orthographe a été intentionnelle, etc.

(6) *Dép. à Londres*, Édit. de Bruxelles, 31.

(7) Le 18 juillet 1898, à l'instruction Bertulus (*Cass.*, I, 226, Bertulus). — De même, Roget (*Cass.*, I, 102).

(8) *Enq. Bertulus*, 20 février 1898, Du Paty: « Il proteste énergiquement, déclare qu'il n'est pour rien dans le télégramme *Blanche* (le seul qu'il est accusé d'avoir libellé ou inspiré), mais reconnaît qu'il a connu Mlle de Comminges ». (*Cass.*, II, 268.) De même, à Rennes (III, 505).

qu'il en fut d'abord dupe, mais qu'il s'aperçut ensuite que c'étaient des faux ; et il est certain qu'il n'hésita pas à le dire, dès le mois suivant. D'ailleurs, il n'avait aucune cause de haine ou d'animosité contre Picquart.

Picquart dit, de même, « qu'à son retour à Paris, Du Paty, loin d'afficher de l'animosité contre lui, témoigna de la sympathie à son égard (1) ». L'inimitié de Picquart et de Du Paty est une invention de Cuignet (2) et de Roget (3).

Enfin, à l'instruction Bertulus, Christian Esterhazy dépose en ces termes : « En ce qui touche le télégramme signé *Blanche*, jamais Du Paty ne m'a dit qu'il en fût l'auteur, c'est-à-dire qu'il l'eût écrit. Il a reconnu devant moi que ce télégramme était faux comme le télégramme signé *Speranza*, mais il n'est pas allé jusqu'à dire, je le répète, qu'il l'eût écrit. *C'est Mme Pays et Walsin-Esterhazy seuls* qui m'ont affirmé bien souvent que l'auteur du télégramme *Blanche* était Du Paty (4). »

Les dépêches manuscrites *Blanche* et *Speranza* furent soumises à l'expertise ; l'expert Couderc déclara formellement qu'elles n'étaient de l'écriture ni de Du Paty ni de la marquise (5).

L'accord d'Henry et d'Esterhazy pour attribuer à Du Paty l'inspiration des deux faux télégrammes est, à lui seul, révélateur de la vérité. Ils les avaient rédigés (surtout la dépêche *Blanche*) de façon à diriger les soupçons, le cas échéant, contre Du Paty. Dès que Du Paty commença à dire que la pièce produite par le général de Pellieux, au procès de Zola, était un faux, Henry commença à insinuer que Du Paty était l'auteur des fausses dépêches *Blanche* et *Speranza*.

C'est ce que Du Paty déclara (6) formellement à l'instruction Tavernier : « Je constate, dit-il, qu'à partir du mois de

(1) *Cass.*, I, 213, Picquart.

(2) *Ibid.*, 346, Cuignet.

(3) *Ibid.*, 102, Roget.

(4) *Ibid.*, II, 238, Christian.

(5) *Ibid.*, 34, 38 ; *Rennes*, III, 504.

(6) 13 juillet 1899.

février, époque à laquelle j'exprime des doutes sur l'authenticité de la pièce produite par Henry, Henry cherche à me compromettre dans l'affaire des télégrammes et entame une campagne de dénigrement à mon égard auprès de ses subordonnés. » Tavernier, l'interrompant, lui donne lecture des dépositions conformes de Valdant et de Junck. « J'avais donc deviné juste, poursuit Du Paty. Le but d'Henry était de me faire attribuer les faits qui ont dû se passer au cours de ses relations *obscures* avec Esterhazy. »



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

ESTERHAZY

I Les premiers Esterhazy, 1. — Le palatin Paul, 2. — II. Antoine I^{er} et l'insurrection de Rakoczy, 3. — Branche française des Esterhazy ; le Royal-Esterhazy, 5. — Valentin Esterhazy et la retraite de Prague, 6. — Ladislas-Valentin et Marie-Antoinette, 7. — Esterhazy et la Révolution, 9. — III. Marie-Anne Esterhazy et le marquis de Ginestous ; branche bâtarde des Esterhazy, 11. — Walsin-Esterhazy, 12. — Le général Ferdinand Esterhazy, 15. — Combat d'Eupatoria, 17. — IV. Premières années d'Esterhazy, 18. — Guerre de 1870 ; campagne de l'Est, 23. — Physiologie d'Esterhazy, 25. — V. Esterhazy au bureau des Renseignements, 26. — Henry et Weil, 27. — Escroqueries d'Esterhazy, 30. — VI. Campagne de Tunisie, 32. — Lettres à Mme de Boulancy, 35. — VII. Caractère exotique d'Esterhazy, 39. — Son style, 41. — VIII. Difficultés d'argent, 45. — Fausse citation à l'ordre du jour, 46. — Clélia ; manœuvres des Alpes, 48. — Mariage avec Mlle de Nettancourt, 50. — Remploi dotal frauduleux, 51. — IX. Esterhazy et *la Libre Parole*, 53. — Le capitaine Crémieu-Foa ; duel avec Drumont, 54. — « Morès et ses amis » ; le comte de Lamase, 55. — Mort du capitaine Mayer, 59. — Procès de Morès, 60. — X. Esterhazy et Freycinet, 65. — Marguerite Pays, 69. — Détresse d'Esterhazy ; Léon Berger, 70. — XI. Esterhazy chez Schwarzkoppen, 71. — XII. Henry ; sa carrière militaire ; sa psychologie, 74. — XIII. Henry et Esterhazy, 78. — XIV. Com-

ment Esterhazy s'acquitta de son métier d'espion, 83. — Méfiance de Panizzardi, 88. — Disgrâce d'Esterhazy, 90. — XV. Esterhazy demande de l'argent aux Juifs, 91. — La fausse lettre Beauval, 92. — XVI. Esterhazy aux manœuvres et aux écoles à feu, 96. — Camp de Châlons, 98. — XVII. Le lieutenant Bernheim et le manuel d'artillerie, 102. — Le Bordereau, 105. — La légende du contre-espionnage, 111. — XVIII. Schwarzkoppen reçoit les notes du bordereau, 114. — XIX. Arrestation de Dreyfus; Esterhazy à Dommartin, 116. — Campagne de *la Libre Parole* contre Saussier et Weil, 117. — Condamnation de Dreyfus, 118.

CHAPITRE II

L'ÎLE DU DIABLE

I. Dreyfus à bord du *Saint-Nazaire*, 120. — Arrivée au bague de l'île Royale, 122. — II. Les îles du Salut, 123. — III. Dreyfus à l'île du Diable, 127. — Le gardien Lebars, 129. — Régime du prisonnier, ses souffrances, 131. — IV. Le *Journal* de Dreyfus, 131. — Les *Lettres d'un Innocent*, 138. — V. Dreyfus écrit à Du Paty, 143. — Suite des trahisons d'Esterhazy, 144. — Misère affreuse de Dreyfus, 147. — Lettre à Félix Faure, 148. — VI. Dreyfus organise scientifiquement sa vie, 149. — Ses lectures et ses notes, 151. — Sa philosophie, 155. — Études d'histoire militaire, 159. — Fièvres et syncopes, 161. — VII. Isolement des Dreyfus à Paris, 162. — Mathieu Dreyfus entreprend de rechercher l'auteur du bordereau, 163. — Arthur Lévy, 164. — VIII. Mathieu mis en observation par le service des Renseignements, 166. — Scheurer-Kestner, 167. — Il s'adresse à Billot et à Freycinet, 169. — IX. Le docteur Gibert, 171. — Sa visite à Félix Faure, 174. — Faure révèle à Gibert la communication des pièces secrètes, 175. — X. Propos tenus par plusieurs juges de Dreyfus, 176. — Trarieux et Demange, 177. — XI. Mme Dreyfus demande à aller rejoindre son mari, 178. — Son droit absolu; loi de 1873; rapport de d'Haussonville, 179. — Le gouvernement refuse d'autoriser Mme Dreyfus à se rendre à l'île du Diable, 181. — Guicysse, 182. — XII. Recherches infructueuses de Mathieu, 183. — XIII. Loi sur l'espionnage, 186. — XIV. Bernard Lazare, 189. — Première esquisse de son mémoire, 190. — XV. Mathieu en ajourne la publication, 192. — La presse et la Chambre discutent la question juive; Zola et Drumont, 195. — Le ministre Méline, 197. — Démarche conseillée par Dreyfus à sa femme, 198. — L'affaire Belluot; Drumont contre Félix Faure, 199.

CHAPITRE III

LE PETIT BLEU

I. L'État-Major général; Miribel et Boisdeffre, 200. — Gonse, 202. — II. Le commandant Picquart, 203. — Sa carrière militaire, 205. — III. Rôle de Picquart dans l'affaire Dreyfus, 207. — IV. Maladie de Sandherr, 211. — Cordier, 212. — V. Picquart nommé chef du bureau des Renseignements, 213. — Boisdeffre lui prescrit de poursuivre l'enquête sur Dreyfus; conversation avec Sandherr, 214. — Picquart abusé par Henry, 215. — VI. Picquart et Gribelin, 217. — Piège tendu par Henry à Dreyfus, 218. — L'espionne italienne, 219. — Un brouillon de Schwarzkoppen, 220. — Les « fuites » continuent, 224. — Hecquet d'Orval, 225. — VII. Réformes apportées par Picquart au fonctionnement du service, 226. — Les cornets de la femme Bastian, 228. — Consigne de Picquart violée par Henry, 229. — VIII. Picquart promu lieutenant-colonel, 231. — Leblois, 232. — Leblois au ministère, 233. — L'affaire Boulot, 235. — Le dossier des pigeons voyageurs, 237. — IX. La femme Bastian et Henry, 238. — Arrivée du *petit bleu* par le cornet, 239. — Lauth le recolle; il l'apporte à Picquart, 240. — X. Henry informé par Lauth, 242. — Comment Schwarzkoppen déchira la carte-télégramme qu'il adressait à Esterhazy, 244. — XI. Réflexions de Picquart, 245. — Il craint un piège, 246. — Il ne fait pas part à ses chefs de sa trouvaille, 247. — Conversation avec Curé au sujet d'Esterhazy, 248. — Conversation avec Henry, 249. — L'agent Desvernine chargé de surveiller Esterhazy, 251. — XII. Henry prévient Esterhazy, 251. — Esterhazy se rend ouvertement à l'ambassade d'Allemagne, 252. — Premiers rapports de Desvernine, 253. — XIII. Lauth photographie le *petit bleu*, 255. — XIV. Intrigues d'Henry contre Picquart, 257. — Conversations avec Lauth et Gribelin, 259. — Entretien de Picquart et de Lauth au sujet du *petit bleu*, 260. — Autres manœuvres d'Henry, 263. — Gribelin dit à Lauth que Picquart s'imagine « qu'Esterhazy est coupable à la place de Dreyfus », 265. — XV. Le colonel de Foucault et Richard Cuers, 267. — Picquart écrit à Boisdeffre, 270. — XVI. Il envoie Lauth et Henry à Bâle pour s'y rencontrer avec Cuers, 271. — XVII. Entrevue de Bâle, 273. — XVIII. Récit qu'en font Lauth et Henry, 275. — XIX. Récit qu'en fait Cuers, 279. — XX. Retour de Boisdeffre à Paris; Picquart l'informe de ses soupçons sur Esterhazy, 281. — Les cent mille francs du service des

Renseignements ; Billot, 282. — Démarches d'Esterhazy pour entrer au ministère de la Guerre, 284. — Ses lettres à Weil et à Jules Roche, 287. — Sa lettre à Robert Calmon, 288. — XXI. Picquart compare l'écriture d'Esterhazy à celle du bordereau, 290. — Du Paty et Bertillon, 291. — XXII. Picquart se fait remettre le petit dossier par Gribelin, 292. — Il acquiert la certitude que Dreyfus est innocent, 294. — Picquart rend compte de sa découverte à Boisdeffre, 295. — Boisdeffre l'envoie chez Gonse, 298. — Consigne donnée à Picquart, 299.

CHAPITRE IV

LA DOUBLE BOUCLE

I. Vaines recherches de Mathieu Dreyfus, 301. — Il décide de publier la brochure de Bernard Lazare, 304. — Stratagème qu'il imagine pour rappeler l'attention sur son frère, 305. — II. Article du *Daily Chronicle* annonçant l'évasion de Dreyfus, 306. — Démenti officiel ; articles de Rochefort et de Drumont, 307. — III. André Lebon, 308. — Il ordonne de mettre Dreyfus aux fers, 310. — IV. Lettres de Dreyfus à sa femme, 312. — Son testament, 314. — La double boucle, 315. — Dreyfus aux fers, 316. — Il termine son journal par une supplique au Président de la République, 318. — Supplice des fers renouvelé pendant quarante-quatre nuits, 319. — La palissade ; la vue de la mer supprimée, 320. — Deniel, 322. — V. La lettre à l'encre sympathique, 323. — Picquart chez Lebon, 326. — VI. Polémiques de presse ; article du *Figaro* sur Dreyfus, 327. — Chautemps, 329. — Article de *l'Éclair*, 331. — VII. Picquart rend compte à Billot de son enquête, 333. — VIII. Psychologie de Billot, 335. — Il n'avertit pas Méline, 340. — Boisdeffre chez Billot, 341. — IX. Le colonel Abria, 342. — Correspondance de Gonse et de Picquart, 343. — X. Ruses de Gonse, 345. — XI. Article de *l'Éclair* : « Le Traître », 348. — Impression produite par cet article, 355. — XII. Picquart l'attribue à Mathieu Dreyfus, 356. — Gribelin l'attribue à Picquart, 357. — Lettre de Picquart à Gonse, 358. — Conversation de Gonse et de Picquart, 359. — XIII. Picquart conseille de faire mettre Esterhazy aux arrêts, 361. — Ses entretiens avec Boisdeffre et Billot, 363. — XIV. Psychologie de Boisdeffre, 365. — XV. Boisdeffre refuse de rechercher l'auteur de l'article de *l'Éclair*, 367. — XVI. Boisdeffre et Henry, 369. — XVII. Les révélations de *l'Éclair* ont été fournies par Henry, 371. — XVIII. Du Paty soupçonné par Picquart, 373. — L'Engrenage, 375.

CHAPITRE V

HENRY

I. Ma lettre à Darlan, 377. — Pétition de Mme Dreyfus, 378. — Le Tsar à Paris, 379. — II. Suite de l'enquête sur Esterhazy, 380. — Nouvelles démarches en faveur d'Esterhazy, 383. — Complexités de Billot, 384. — Lettre de Drumont à Esterhazy trouvée par Desvernine; Boideffre la fait photographier, 385. — III. Picquart chez Bertillon, 386. — Dreyfus et la lettre à l'encre sympathique, 387. — Lettre de Schwarzkoppen falsifiée par Henry, 388. — IV. État d'esprit de Picquart, 389. — Comment il obéit aux chefs, 392. — Nouvel entretien avec Boideffre, 394. — V. Intrigues d'Henry avec Lauth et Gribelin, 396. — Boideffre propose d'envoyer Picquart au Tonkin, 398. — Billot décide de l'envoyer en mission, 399. — Entretien de Picquart avec Henry, 400. — VI. Craintes de Billot au sujet d'une interpellation de Castelin, 402. — Henry engage Gonse à retirer le dossier secret à Picquart, 405. — Rapport de Guénée, 407. — Gonse reprend le dossier secret, 408. — VII. Henry fabrique deux fausses lettres de Panizzardi, 410. — Lemercier-Picard, 413. — Erreurs commises par le faussaire, 415. — VIII. Henry porte à Gonse une des fausses lettres de Panizzardi, 418. — Le faux caché à Picquart, 420. — Boideffre porte le faux à Billot, 421. — IX. Confiance de Salles à Demange, 425. — Publication du mémoire de Bernard Lazare, 427. — Forzinetti chez Rochefort, 428. — *Le Matin* publie le fac-similé du bordereau, 430. — X. Esterhazy aux abois, 432. — Lettre de Drumont à Esterhazy, 434. — XI. Esterhazy voit le bordereau dans *le Matin* et se croit perdu, 436. — Billot parle à Picquart de la lettre de Panizzardi où Dreyfus est nommé, 438. — Billet menaçant reçu par Weil, 439. — Montebello le porte à Billot, 440. — XII. Gonse demande à Billot le départ immédiat de Picquart, 441. — Picquart chez Billot, 442. — Départ de Picquart, 445. — XIII. Interpellation de Castelin, 446. — Discours de Billot, 448. — Vote de la Chambre, 452.

CHAPITRE VI

SCHEURER-KESTNER

I. Le silence se fait à nouveau sur Dreyfus, 453. — Consignes plus sévères encore à l'île du Diable, 455. — II. Henry déca-

chète le courrier de Picquart, 457. — Lettre de Germain Ducasse, 457. — Henry fabrique la fausse lettre « Speranza », 458. — Rapports de Guénée contre Leblois, 459. — Le « grattage » du *petit bleu*, 460. — Nécrologie du marquis de Nettancourt, 465. — Entrevue de Luxembourg; Cuers, 466. — Mort du turco Baschir, 467. — III. La fausse mission de Picquart dans l'Est et sur les Alpes, 468. — Picquart envoyé en Tunisie, 471. — IV. Testament de Picquart, 473. — V. Esterhazy modifie son écriture, 476. — Il cherche à renouer avec Schwarzkoppen, 477. — Nouvelles tentatives pour entrer au ministère de la Guerre, 479. — Lettres à Jules Roche et à Grenier au sujet d'Henry, 481. — Explication entre Billot et Jules Roche, 483. — Weil rompt avec Esterhazy, 484. — VI. Esterhazy s'entend avec Drumont pour une violente campagne de presse contre Billot; articles de *la Libre Parole*, de *l'Intransigeant* et de *l'Autorité*, 485. — Menaces d'Esterhazy, 488. — VII. Ses embarras d'argent 490. — Christian Esterhazy, 491. — Escroqueries d'Esterhazy, 493. — Ses lettres à son cousin; projets de mariage, 497. — Esterhazy associé d'une proxénète, 498. — VIII. Mathieu Dreyfus fait expertiser l'écriture du bordereau et celle de son frère, 500. — Crépieux-Jamin et Rougemont, 501. — IX. Scheurer Kestner se décide à élucider l'affaire Dreyfus, 504. — Ses premières recherches, 505. — Conversation avec Bertin-Mouroit, 509. — Lettre de Hohenlohe à Théodore Schlumberger, 510. — Teyssonnières chez Scheurer, 512. — Billot entretient Scheurer de la fausse lettre de Panizzardi, 514. — X. Lettre menaçante d'Henry à Picquart, 518. — Inquiétudes de Picquart; sa réponse, 519. — XI. Confiance de Picquart à Leblois, 520. — Hésitations de Picquart; ses instructions finales à son avocat, 523. — XII. Embarras de Leblois, 524. — Il rencontre Scheurer-Kestner, 525. — Il lui fait part de ce qu'il a appris de Picquart, 526. — Scheurer, le 14 juillet, se déclare convaincu de l'innocence de Dreyfus, 527. — J'avertis Mme Dreyfus, 528. — Scheurer et Lucie Faure, 530. — XIII. Alerte causée à l'île du Diable par une goélette égarée, 531. — Dreyfus transféré dans une nouvelle case, 533. — Régime tous les jours plus rigoureux, 534. — XIV. Scheurer en Alsace, 536. — Embarras de Leblois, 537. — Ma correspondance avec Scheurer, 538. — XV. Perplexité de Billot, 539. — Esterhazy en non-activité, 540. — XVI. Voyage de Félix Faure en Russie, 541. — Les fêtes de l'alliance, 542. — XVII. Nouvelle entrevue de Scheurer avec Bertin, 543. — XVIII. Mon entrevue avec Darlan, à Vichy, 547. — XIX. Ma visite chez Lebon, 548. — Lebon me révèle qu'il a fait mettre Dreyfus aux fers, 550. — XX. Inquiétudes et embarras de Scheurer, 552. — La légende de l'homme de paille; article de *la Croix*, 555. — Le contrôleur général Martinie chez Hadamard, 557. — Billot renvoie Bertin chez Scheurer, 558.

CHAPITRE VII

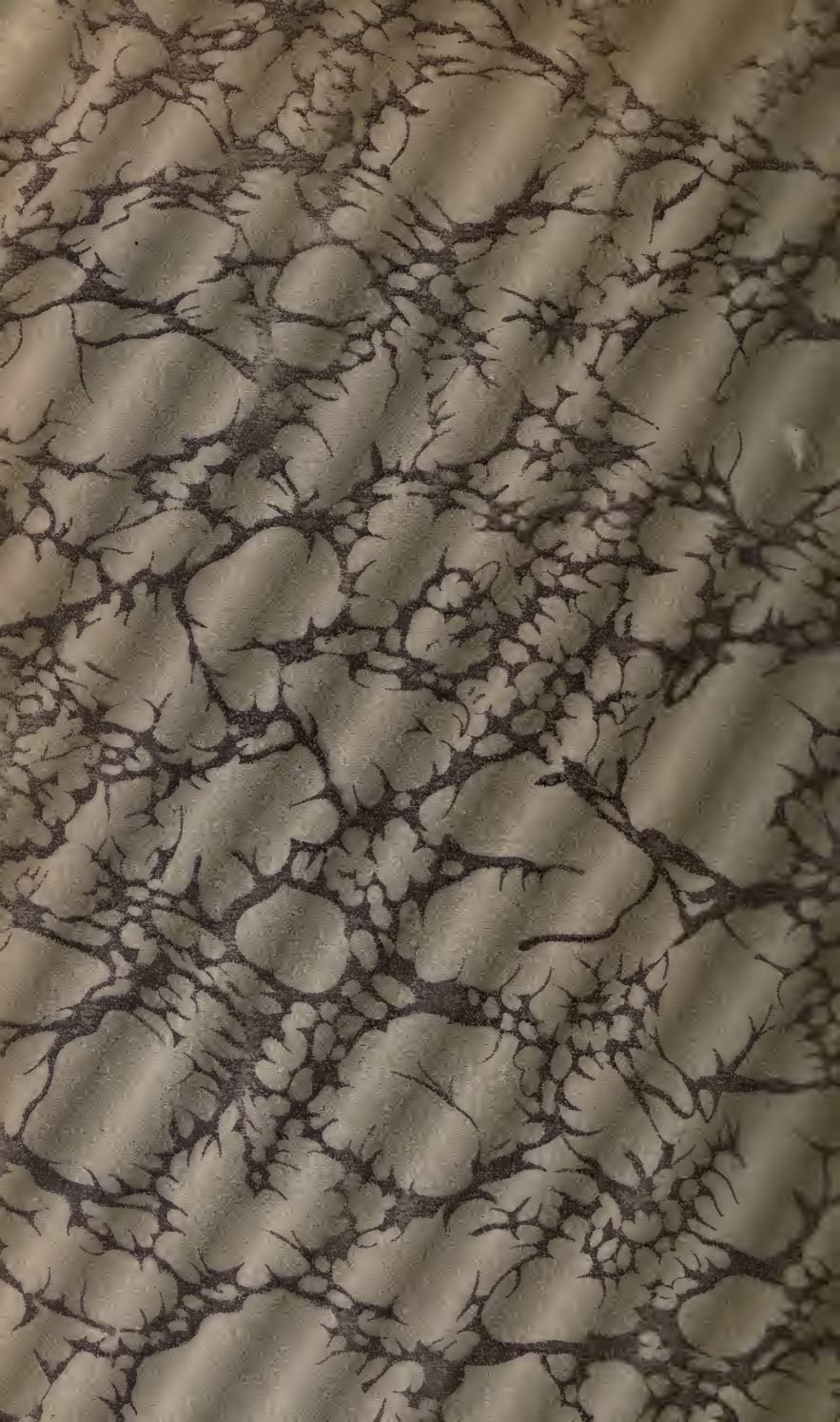
LA COLLUSION

I. Esterhazy à Dommartin, 559. — Henry le prévient et l'appelle à Paris, 561. — II. Agitation à l'État-Major général, 562. — Sang-froid d'Henry, sa connaissance des hommes, 563. — III. Premier conciliabule entre Gonse, Henry, Du Paty et Lauth, 564. — IV. Lettre anonyme mettant Billot en demeure d'agir contre Scheurer, 567. — Gonse, Du Paty et Henry décident de prévenir Esterhazy par une lettre anonyme, 569. — Billot le défend, 570. — Irritation de Gonse, 571. — Henry et Esterhazy fabriquent la lettre *Espérance*, 572. — Le Père Du Lac et la dame voilée, 573. — V. Boisdeffre mande à Leclerc de garder Picquart en Tunisie, 575. — Lebrun-Renault au ministère de la Guerre; sa fausse déclaration, 576. — Départ de Lajoux pour le Brésil, 578. — Le dossier ultra-secret; la fausse lettre de l'Empereur allemand et le bordereau annoté, 579. — VI. Esterhazy chez la fille Pays; il veut se tuer, 583. — Du Paty et Boisdeffre, 585. — Gribelin chez Esterhazy, 588. — L'*Alibi-office*, 589. — VII. Esterhazy chez Schwarzkoppen, 591. — Entrevue de Montsouris, 594. — Nouvelle visite d'Esterhazy à Schwarzkoppen, 596. — VIII. Rappel de Schwarzkoppen, 597. — Son entretien avec Lemercier-Picard, 598. — Ses confidences à Panizzardi, 599. — IX. Du Paty engage Esterhazy à s'adresser à Billot, 600. — X. Système de défense d'Esterhazy, 602. — Il est reçu par le général Millet, 603. — Lettre d'Esterhazy à Billot, 606. — Le capitaine Brault et le combat d'Eupatoria, 609. — La marquise Du Paty, 611. — XI. Retour de Scheurer à Paris, 612. — Ses conférences avec Leblois, 613. — Leblois a tenu Picquart dans l'ignorance des révélations qu'il a faites à Scheurer, 614. — XII. Scheurer demande à Lucie Faure de lui ménager un entretien avec son père, 616. — Ranc et Paschal Grousset, 617. — Les journalistes chez Scheurer et à l'État-Major, 619. — XIII. Boisdeffre ordonne à Leclerc d'envoyer Picquart à la frontière tripolitaine, 620. — Première lettre d'Esterhazy à Félix Faure, 623. — Scheurer chez Félix Faure, 625. — XIV. Scheurer chez Billot, 626. — La trêve de quinze jours, 629. — XV. Lettre de Scheurer à Billot, 630. — Campagne de presse contre Scheurer, 631. — Articles de Clemenceau et de Cassagnac, 638. — XVI. La dame voilée et le document libérateur, 639. — Du Paty et les Comminges; au pont Alexandre, 640. — Deuxième lettre d'Esterhazy à Félix Faure, 644. — Picquart interrogé par Leclerc, 646. — XVII. État

des esprits à la Chambre et au Sénat, 647. — XVIII. Scheurer chez Méline, 649. — Tergiversations de Leblois, 651. — Nouvelle entrevue de Méline et Scheurer, 653. — Communication officielle aux journalistes, 654. — XIX. Troisième lettre d'Esterhazy à Félix Faure, 656. — Conversation entre Du Paty et Henry, 657. — La « canaillerie » de Dreyfus, 658. — Esterhazy chez Saussier, 661. — XX. Le Conseil des ministres du 9 novembre ; note officielle, 663. — Darlan et Billot, 664. — XXI. Lettre insultante d'Esterhazy à Picquart, 667. — Les faux télégrammes *Blanche* et *Speranza*, 668. — Plainte de Picquart contre les faussaires, 671. — XXII. Difficultés que rencontre Scheurer, 672. — Lettre de Gabriel Monod, 674. — XXIII. Scheurer se décide à saisir le ministre de la Justice d'une requête en revision, 675. — Piège que me tend un agent d'Henry, 676. — XXIV. L'écriture d'Esterhazy reconnue sur un fac-similé du bordereau par le banquier Castro, 678. — Zola chez Scheurer, 680. — XXV. Lettre de Scheurer à Ranc, 681. — *Le Figaro* publie un article intitulé « le dossier de Scheurer-Kestner », 682. — Esterhazy répond dans *la Libre Parole* par un article signé « Dixi », 683. — XXVI. Esterhazy et Henry renvoient le document libérateur à Billot, 685. — XXVII. Denis de Rougemont, 691. — Mathieu Dreyfus dénonce Esterhazy à Billot, 691.

APPENDICE

I. Henry et les cornets, 695. — II. Boisdeffre et Picquart, 699. III. Le testament de Picquart, 701. — IV. Ma visite chez Lebon, 704. — V. Les télégrammes *Blanche* et *Speranza*, 706.



University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

adh.

206594.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

